



DÉBATS

de

l'Assemblée législative

21e Législature — 4e session

Vol. 1 - Séances du 23 février au 30 avril 1943

1943

Texte établi par Sonia Grenon et Martin Pelletier

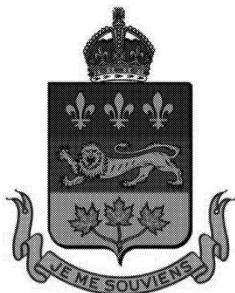
Orateur : l'honorable Cyrille Dumaine

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

21e Législature - 4e session

Vol. 1 - Séances du 23 février au 30 avril 1943

1943



DÉBATS

de

l'Assemblée législative

21^e Législature — 4^e session

Vol. 1 - Séances du 23 février au 30 avril 1943

1943

Texte établi par Sonia Grenon et Martin Pelletier

Québec

Section de l'indexation et de l'édition des débats reconstitués

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

2010

Éléments de catalogage

Québec (Province). Législature. Assemblée législative.
Débats de l'Assemblée législative. -- 1ère législature,
1ère session (1867/68)- . -- Québec: Assemblée nationale,
Journal des débats, 1974-
v.

Texte établi par Marcel Hamelin... [et al.].
Les années 1877-1892/93 ont été compilées et publiées par
G.-Alphonse Desjardins sous le titre: Débats de la législature
provinciale de la Province de Québec.
Le titre varie légèrement, 1897/98-1906: Débats de
l'Assemblée législative du Québec.
Éditeur varie.

1. Québec (Province). Législature. Assemblée législative -
Compte rendu des débats. 2. Québec (Province) - Politique et
gouvernement. I. Hamelin, Marcel, 1937- . II. Québec
(Province). Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Service de la
reconstitution des débats. III. Québec (Province). Assemblée
nationale. Journal des débats. IV. Titre.V. Titre: Débats de
l'Assemblée législative du Québec.

328.714/02

A11A8/A22

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Direction:	Jean Chabot
Recherche et reconstitution:	Sonia Grenon Martin Pelletier
Introduction :	Christian Blais
Traduction:	Mathieu Boily Marcelle Tardif
Révision et édition:	Marie Auger Donald Chouinard Michel Rhéaume
Indexation:	Monique Fortier
Collaboration:	Marthe Bussièrès Rénald Buteau Gilles Gallichan Christine Giguère Valérie Noël-Létourneau Jocelyn Saint-Pierre Réjeanne Trépanier Journal des débats

Tous droits réservés
Dépôt légal – 1er trimestre 2010
Bibliothèque et Archives nationales Québec
ISBN 978-2-551-23878-1
ISSN 0847-4273
15 \$

Note de l'éditeur

Les débats reconstitués de l'Assemblée législative et les introductions historiques sont diffusés dans leur intégralité sur le site web de l'Assemblée nationale du Québec. Malgré tout le soin apporté à la rédaction de ces débats reconstitués, des erreurs, omissions ou imprécisions ont pu se glisser dans le texte. L'Assemblée nationale se réserve le droit de valider tout errata qui lui sera éventuellement soumis.

L'Assemblée nationale corrigera le texte de la version web en priorité et ne prend aucun engagement pour ce qui est de la version imprimée. En cas de divergence entre la version imprimée et la version web, cette dernière prévaudra.

Pour nous contacter : reference@assnat.qc.ca

Introduction historique

Le Québec, le Canada et le monde en 1943¹

La Seconde Guerre mondiale sert de trame de fond à l'histoire du Québec depuis 1939. Comme le dit le trésorier James Arthur Mathewson, dans un discours prononcé à l'Assemblée législative le 25 mars 1943: « Toutes les activités humaines dans cette province, ainsi que dans le monde civilisé tout entier, ont subi l'influence et ont été dominées par la guerre mondiale qui sévit actuellement sur quatre continents et les sept océans (sic). »

Jusqu'en 1942, l'Axe était demeuré victorieux sur tous les fronts. Parmi les faits d'armes de cette année, l'historiographie québécoise a retenu le raid de Dieppe, repoussé par les Allemands et faisant de nombreuses victimes dans les rangs de l'armée anglo-canadienne, le 19 août 1942. Cette même année, comme le rappelle le lieutenant-gouverneur Eugène Fiset dans son discours inaugural, « les ennemis de la civilisation [sont] venus porter leurs attaques jusque dans nos eaux territoriales ». En fait, de mai à octobre 1942, durant la bataille du Saint-Laurent, six sous-marins allemands viennent chasser dans le fleuve, coulant trois navires de guerre canadiens et 20 navires de convoi.

Pendant ce temps au Canada, l'heure est au rationnement : des quantités astronomiques de viandes, de miel, de confitures, etc., sont expédiées en Grande-Bretagne. On impose également des restrictions sur la vente d'alcool et sur la circulation automobile. En retour, les dépenses militaires, qui oscillent autour de quatre milliards de dollars par année, font rouler l'économie canadienne comme jamais. Les usines produisent et exportent des navires, des véhicules militaires, des pièces d'artillerie, des cartouches et des explosifs. En raison de la fabrication de bombardiers, l'industrie de l'aluminium est aussi en pleine expansion, tout comme la demande en électricité. C'est l'âge d'or pour les ouvriers et pour les syndicats.

Sur la scène fédérale, le premier ministre libéral William Lyon Mackenzie King conserve le pouvoir depuis 1935. Le 27 avril 1942, après la tenue d'un plébiscite, le premier ministre avait reçu de 80 % des Canadiens, contre 71 % des Québécois, la permission de revenir sur son engagement de ne jamais recourir à la conscription. En réaction à cette « promesse violée », Maxime Raymond, député indépendant de Beauharnois-Laprairie à la Chambre des communes, fonde le Bloc populaire canadien à l'automne de 1942.

En janvier 1943, au marché Saint-Jacques à Montréal, une foule immense vient entendre André Laurendeau, Philippe Hamel, Paul Gouin, René Chaloult et Maxime Raymond discourir contre les politiques de William Lyon Mackenzie King, d'Adélar Godbout et de Maurice Duplessis. La campagne du Bloc populaire demeure, à l'époque, le courant politique qui retient le plus l'attention dans la province de Québec.

Sur les champs de bataille, au printemps de 1943, on assiste à un renversement de l'équilibre des forces: après des années de conflit, les Alliés entrevoient une victoire prochaine contre les nazis. Cette année-là, les forces alliées commencent l'invasion de l'Afrique du Nord² et entreprennent pareille action en Europe avec la prise de la Sicile; 1943, c'est aussi l'année où Paul Triquet, officier du Royal 22^e Régiment, natif de Cabano, joue un rôle de premier plan dans la prise de Casa Berardi, en Italie, un acte qui lui vaudra plus tard la Croix de Victoria et le titre de Chevalier de la Légion d'honneur française.

Au Canada, pour donner un nouvel élan à l'effort de guerre, le gouvernement fédéral dispose de nombreux moyens. D'une part, la direction de l'information raffine son discours propagandiste pour faire accepter ses politiques auprès des Canadiens : étant donné qu'en 1943 les conscrits ont uniquement été envoyés au Labrador, à Terre-Neuve et en Alaska – et non sur le front –, la propagande de participation illimitée s'intensifie par le truchement de l'Office national du film et de Radio-Canada. D'autre part, à la suite de la commission royale sur les relations entre le dominion et les provinces (commission Rowell-Sirois, instituée en 1937 et dont le rapport fut déposé en 1940), les libéraux cherchent encore et toujours, par le biais de législations sociales et centralisatrices, à convertir l'administration fédérale au keynésianisme. Sur ces aspects, le premier ministre du Québec, Adélar Godbout, entend apporter sa collaboration.

Dans un autre registre, rappelons que Montréal, la métropole économique du Québec, est en tutelle depuis 1940. Pour assainir les finances publiques de la ville, la Commission municipale de Québec exercera, jusqu'en 1944, une étroite surveillance des autorités municipales montréalaises. Si la situation financière de Montréal est déficiente, il en va tout autrement pour sa vie culturelle. Le théâtre populaire, le burlesque, bat son plein au Théâtre national de Montréal, sous la direction de Rose Ouellette (La Poune). Gratien Gélinas, avec son personnage Fridolin créé en 1937, attire également les foules avec sa revue *Fridolions*, présentée annuellement au Monument National entre 1938 et 1946.

Il y a aussi Jean Grimaldi et sa troupe qui entreprennent des tournées annuelles pour présenter leurs spectacles colorés, entremêlés d'humour, de sketches parfois improvisés, de chansons et de numéros de danse. Depuis les années 1930, ces comédies burlesques, méprisées par l'élite intellectuelle, feront connaître des comédiens tels que Juliette Petrie, Manda Parent, Olivier Guimond père et fils, Jeanne-D'Arc Charlebois, Paul Thériault, Paul Desmarceaux et Claude Blanchard. Signalons de même la fulgurante carrière de Roland Lebrun (le soldat Lebrun) qui, de 1942 à 1945, connaît un vif succès avec des complaintes telles que *Lettre d'un soldat*, *Prière d'une maman* et bien d'autres.

L'année 1943 correspond par ailleurs au début des cours au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à Montréal; c'est l'année où André Mathieu compose son *concerto de Québec*; c'est l'année où le film de propagande missionnaire de l'abbé Jean-Marie Poitevin, *À la croisée des chemins*, est présenté dans les salles de cinéma du Québec; c'est l'année aussi où Félix Leclerc publie son conte *Adagio*. Quant au père dominicain Marcel-Marie Desmarais, écrivain et prédicateur, il rejoint toujours ses nombreux fidèles par ses populaires émissions de radio et ses publications religieuses.

Sur la scène littéraire au Québec, on assiste à la publication de nombreux classiques français. La France étant occupée, ses écrivains perdaient *de facto* la possibilité de faire valoir leurs droits d'auteurs: c'est ainsi, à titre d'exemples, que les aventures du gentleman-cambrioleur Arsène Lupin de Maurice Leblanc et les romans d'Antoine de Saint Exupéry sont mis sous presse par des éditeurs québécois.

Toujours en 1943 – quelques jours seulement après l'opération *Pacifique*, opération dans laquelle les Japonais sont repoussés par le régiment de Hull entre autres –, la capitale est l'hôte de la première Conférence de Québec³. Du 18 au 24 août, au Château Frontenac et à la Citadelle, le premier ministre britannique Winston Churchill et le président américain Franklin D. Roosevelt se rencontrent pour orchestrer la stratégie militaire alliée. Fait à noter, au cours de son séjour à Québec, Churchill sera accueilli à l'hôtel du Parlement par le premier ministre Godbout.

Bref, en 1943, la guerre et ses incidences trouvent écho sur le parquet du Salon vert. Avec justesse, un député anglophone, le trésorier Mathewson, souligne que: « Dans le monde tout entier, la nôtre est la seule libre Assemblée législative où le français est couramment parlé. Toutes les libres institutions ont été détruites dans les pays soumis à la domination germanique. » (25 mars)

Les parlementaires

Sur un total de 86 sièges à l'Assemblée législative, 78 députés sont présents lors la première séance de la 4^e session de la 21^e Législature. La composition de la Chambre est la suivante: 60 libéraux, 17 Union nationale et 1 indépendant. C'est René Chaloult, élu sous la bannière libérale aux élections générales de 1939, qui siège comme indépendant, bien que les journalistes de la tribune parlementaire le désignent comme un député du Bloc populaire.

Depuis la prorogation des Chambres en mai 1942, quatre députés sont décédés. À l'ouverture de la nouvelle session, des couronnes de fleurs ornent les pupitres de Henri-Pascal Panet, député libéral de Rouville, de Louis-Joseph Moreault, député libéral de Rimouski, de Louis-Joseph Thisdel, ministre sans portefeuille, et de Cléophas Bastien, ministre de la Colonisation. Au total, sept comtés demeurent vacants, tous du côté du gouvernement; cela, sans compter celui de Camillien Houde, député indépendant de Montréal-Sainte-Marie, qui est interné dans un camp en Ontario. Arrêté le 5 août 1940 en raison de son opposition à la conscription,

Houde restera emprisonné jusqu'à sa libération le 16 août 1944. Comme quoi, en cette période de censure imposée par les autorités fédérales, tous les hommes politiques doivent éviter de tenir, dans leurs discours, des « propos défaitistes, nuire au recrutement et aux succès des forces de Sa Majesté⁴ ».

Le 5 novembre 1942, le premier ministre Godbout procède à un remaniement ministériel. D'abord, Pierre-Émile Côté, député de Bonaventure, ministre de la Chasse et de la Pêche et ministre des Terres et Forêts, est nommé juge à la Cour supérieure du district de Québec : le ministère des Terres et Forêts est attribué à Wilfrid Hamel et le ministère de la Chasse et de la Pêche, à Valmore Bienvenue. Cléophas Bastien reçoit la Colonisation mais, après son décès, ce ministère retourne entre les mains du premier ministre; Téléphore-Damien Bouchard, qui était à la fois ministre de la Voirie et ministre des Travaux publics, doit céder les Travaux publics à Georges-Étienne Dansereau. Enfin, Perreault Casgrain et Henri-René Renault deviennent ministres sans portefeuille. Au demeurant, durant la session, la maladie privera le Conseil exécutif du ministre de l'Industrie et du Commerce, Oscar Drouin, à compter du 14 avril 1943.

Au Conseil législatif, sur un total de 24 membres, on dénombre 19 libéraux, 4 unionistes et 1 conservateur (Thomas Chapais). Hector Laferté demeure président du Conseil. Philippe Brais, leader du gouvernement à la Chambre haute, demeure ministre sans portefeuille dans le cabinet Godbout. Un ami du premier ministre, Cyrille Vaillancourt, fait son entrée au Conseil pour la division de La Durantaye, succédant à Alfred-Valère Roy, décédé en fonction⁵. Le conseiller Pamphile-Réal Du Tremblay, quant à lui, est nommé sénateur, mais décide de suivre le précédent de Thomas Chapais et de cumuler les deux fonctions. Dans son journal personnel, Hector Laferté écrit à ce sujet : « C'est un bien mauvais exemple, pour un millionnaire, que de vouloir ainsi accaparer les deux positions, alors que les sessions ont lieu en même temps à Ottawa et à Québec⁶. »

En la Chambre basse, l'ancien président Valmore Bienvenue ayant été nommé au cabinet ministériel, il fallait procéder à l'élection d'un nouvel orateur. Lors de la première séance du 23 février 1943, Cyrille Dumaine accède à la haute fonction alors que Charles Delagrave devient vice-président. Les journalistes ne peuvent s'empêcher de souligner que les deux hommes sont notaires de profession.

Une autre figure fait son entrée en Chambre : Antoine Lemieux devient, le 1^{er} octobre 1942, greffier de l'Assemblée législative. « M. le greffier Lemieux n'est pas une figure nouvelle puisqu'il a été l'adjoint du regretté M. Geoffron au cours de la dernière session », souligne le correspondant parlementaire du *Canada*⁷. Celui-ci succède à Louis-Philippe Geoffron – décédé en fonction le 3 septembre – qui occupait ce poste depuis 40 ans.

Deux hommes, deux attitudes : Joseph-Adélar Godbout et Maurice Le Noblet Duplessis

En 1943, le premier ministre Adélar Godbout se targue toujours de donner à la province « une administration progressive mais prudente⁸ ». En Chambre, il lance des affirmations telles que : « Nous ne faisons pas des pas de géant mais nous allons de l'avant » (25 février) ou encore, « Je revendique avec calme, mais c'est fort le calme » (6 mai). Ses députés suivent l'exemple. Le ministre Wilfrid Hamel rapporte que « le gouvernement actuel procède avec sagesse. Nous ne faisons pas de grandes réalisations, dit-il, mais nous agissons. Nous n'agissons pas trop vite. Le gouvernement ne parle pas fort mais a des réalisations à son crédit » (7 avril).

Quand bien même, de l'avis du premier ministre, le gouvernement a « dirigé la province depuis trois ans pendant la période la plus bouleversée de son histoire. Et malgré cela, poursuit-il, je ne crois pas qu'aucun autre gouvernement ait pris des initiatives plus fécondes » (13 mai). Il est vrai que l'administration de Godbout se démarque par ses législations progressistes. Parmi ces actifs, il y a le droit de vote pour les femmes, en 1940, et l'admission des femmes à la pratique du droit, en 1941; il y a aussi une loi pour ouvrir une délégation du Québec à New York, en 1940⁹.

En revanche, Godbout se révèle incapable de concilier sa vision progressiste avec la défense des droits du Québec. Certes, depuis son accession au pouvoir en 1939, il s'était installé un climat de bonne entente entre Québec et Ottawa. Pour Maurice Duplessis, qui sait faire

preuve d'habileté lorsque vient le temps de faire vibrer la corde nationaliste canadienne-française, il apparaît clairement que les « ministres du cabinet et le gouvernement tout entier [...] auraient besoin d'un tuteur, d'un curateur et d'un administrateur pour leur indiquer leurs devoirs et leur apprendre à revendiquer nos droits » (26 mai).

René Chaloult, lui aussi, est à même de constater que le premier ministre du Québec est plus souvent qu'autrement au diapason avec le premier ministre du Canada. Dans ses mémoires, il écrit : « À mesure que la propagande d'Ottawa s'organise et s'amplifie, Adélard Godbout hausse le ton de ses discours. Il commence à nous entretenir de l'Angleterre, gardienne et protectrice de nos droits, de croisade pour la chrétienté et la civilisation, de la défense des peuples minoritaires¹⁰ ». En dépit de ces critiques cependant, Godbout restait, selon Chaloult, « un orateur parlementaire aussi puissant que redoutable [...] »¹¹ ».

Godbout, sans jamais renier sa fierté d'être Canadien français, demeure attaché au Canada, sa patrie, « avec les institutions britanniques qui nous protègent, les seules au monde, ajoute-t-il, qui permettent au député de Lotbinière (M. Chaloult) de parler comme il parle depuis 40 mois de guerre ». Le premier ministre faisait indirectement référence au procès de Chaloult qui avait été accusé de s'être opposé publiquement à la conscription obligatoire pour le service outre-mer. Ce dernier avait été acquitté le 3 août 1942.

Toujours à propos de l'effort de guerre, Godbout considère maintenant que la conscription est nécessaire pour mener à la victoire des Alliés. Le 14 avril, le premier ministre affirme en ce sens que :

nous ne nous battons pas pour les Anglais ou pour les Français ni pour les Américains mais avec eux pour assurer la survie des choses que nous considérons comme essentielles. Nous nous battons pour nos enfants, pour la liberté de parole, de pensée, de religion, et pour les traditions familiales qui nous ont été transmises de génération en génération. Nous nous battons pour que la liberté continue de régner en ce pays, nous nous battons contre la barbarie et contre ses méthodes. Il faut soutenir notre effort de guerre et les Canadiens français ne se laisseront pas détourner de ce but qui est de sauvegarder la paix et la justice dans le monde entier, entre les nations et les individus.

Selon le premier ministre, il ne faut jamais oublier en toile de fond que (15 juin) : nous appartenons à un pays où la majorité n'est pas de notre langue. Il nous faut penser aux nôtres qui vivent dans les autres provinces et qui souffrent cruellement des contre-coups des déclarations inconsidérées et irréfléchies de certains députés de cette Chambre et en particulier de celles du député de Lotbinière. Je suis même plus nationaliste que le député de Lotbinière en ce sens que je veux réellement le bien des miens au point de subir des attaques injustes dans certains milieux. Je suis nationaliste dans le sens que je veux préparer l'avenir des miens. Mais parce que nous aimons les nôtres, nous n'avons pas le droit de faire des injustices aux autres. Ce que nous réclamons pour les nôtres dans le reste du pays, il nous faut le donner d'abord en notre province à ceux qui ne sont pas de notre langue.

« Nous ne sommes plus maîtres chez nous. » Voilà comment le chef de l'opposition commente la politique du premier ministre. Il lui reproche surtout sa volte-face sur la question de la conscription et remet en cause l'entente fiscale permettant à Ottawa, depuis 1942, de percevoir l'impôt provincial sur le revenu des particuliers et des entreprises contre un versement annuel fixe. Il va plus loin (25 février) :

Si nous avons la conscription, c'est dû en grande partie au premier ministre, qui ne sait pas se tenir debout vis-à-vis d'Ottawa. [...] Grâce à sa connivence explicite ou tacite, Ottawa a poursuivi son chemin vers la ruine de la province, vers la ruine de nos fruits les plus chers. Le gouvernement Godbout a laissé Ottawa spolier le Québec de ses droits et s'emparer du plus clair de ses revenus.

Duplessis veut bien croire en la sincérité du premier ministre lorsque celui-ci déclare aimer l'autonomie provinciale (14 avril) : « Il l'aime d'une façon frivole et volage, à la Carmen: "Si je t'aime, prends garde à toi" », précise-t-il avec ironie.

Déterminé comme jamais à reprendre le pouvoir, Duplessis est ni plus ni moins en train de préparer les élections, plus d'un an à l'avance. En avril 1943, il dira à la radio : « Nous payons de notre sang, de notre âme, de notre vie nationale, la défaite de l'Union nationale de 1939¹². » En Chambre, il critique ses adversaires et ne manque aucune occasion pour parler d'autonomie provinciale. Selon lui et pour une grande partie de l'électorat francophone, le premier ministre semble être à la remorque des volontés du gouvernement libéral fédéral, surtout à cause de son attitude devant le plébiscite de 1942¹³. Chose certaine, comme le souligne si bien Paul Beaulieu, député de l'Union nationale dans Saint-Jean-Napierville : « Chaque fois que les hommes publics se permettent de discuter la conscription, ils soulèvent des tempêtes que l'on pourrait comparer au souffle puissant du nordet de chez nous. Le mot conscription, dont on a fait un épouvantail, lui-même est devenu plus dangereux qu'une tonne de dynamite. » (17 mars)

Les électeurs se souviennent encore que Godbout avait promis, lors de la campagne électorale de 1939, de remettre sa démission et de combattre son parti si la conscription était appliquée au Québec. De sorte qu'en 1943, la popularité personnelle de Godbout est à son plus bas. Des libéraux songeaient d'ailleurs à le remplacer. À brève échéance donc, bien que sept sièges étaient vacants à l'Assemblée législative, Godbout ne souhaite pas risquer de perdre encore du terrain en déclenchant des élections complémentaires.

Le chef de l'opposition ne ménage pas les reproches sur cette question des élections. À la séance du 18 mars, il tient des propos très durs:

Seuls les pays dirigés par des Hitler, Mussolini et Staline ignorent cette pratique. Ils ne font pas d'élections; le gouvernement provincial actuel non plus. Pourtant, sous l'Union nationale, une loi a été passée obligeant le gouvernement à faire des élections dans les cinq mois lorsqu'un siège devient vacant pour une cause ou pour une autre. Jamais un siège n'est resté vacant sous l'Union nationale. Il fallait le régime actuel pour imiter Hitler dans ce qu'il y a de pire: le mépris de la démocratie. [...] Les soldats canadiens se battent outre-mer pour la démocratie et le gouvernement de la province de Québec donne le spectacle d'une administration antidémocratique. Le gouvernement qui demande aux jeunes gens d'aller affronter les balles n'est même pas capable d'affronter les bulletins de vote. Vraiment, Hitler, qui ne fait pas d'élections, doit être fier d'avoir trouvé un imitateur dans la personne du premier ministre de cette province.

En guise de réponse, Godbout explique que si son gouvernement retarde les élections, c'est parce qu'il ne veut pas « jeter la population dans une campagne électorale à l'une des périodes les plus troublées de [son] histoire ».

Il va sans dire, Duplessis est en grande forme en 1943. Cette situation contraste avec la dernière session, alors qu'il avait été hospitalisé de mars à avril 1942. C'est après cette convalescence de quatre mois, dit-on, qu'il aurait pris la décision de renoncer définitivement à l'alcool¹⁴.

Le discours du trône

Le lieutenant-gouverneur Eugène Fiset lit le discours inaugural pour présenter le programme législatif de « son » gouvernement. Le cérémonial se déroule dans la plus pure tradition parlementaire britannique. Dans *La Presse*, on ne signale qu'un léger changement par rapport aux années antérieures : « Cette année, la garde d'honneur avait pris une forme particulière. Au lieu d'être formée d'officiers de la Garnison, elle était faite des membres du Québec Arsenal Protective¹⁵. »

Hector Laferté, le président du Conseil législatif, collige ses souvenirs en cette journée du 23 février 1943 :

Lors du discours du trône, d'après le protocole, le premier ministre se met sur la deuxième marche du trône et ses collègues, un peu plus bas. Or, [Téléspore-Damien] Bouchard était à sa gauche, de l'autre côté et était sur le même pied d'égalité que le gouverneur, plus haut que le premier ministre. En voyant ce spectacle, Oscar Drouin, à côté de lui et pour suivre cet exemple sans doute, avait un pied près de Bouchard et un autre plus bas. Je me demandais si l'opposition ne s'emparerait pas de ce fait pour casser du sucre sur la tête du gouvernement et dire que Bouchard voulait avoir la place du premier ministre. De plus, Paquin, [secrétaire] du gouverneur depuis plusieurs années, apporta le discours du trône au gouverneur avant la nomination de l'Orateur de la Chambre basse, alors que j'ai dû gesticuler et le faire reculer pour empêcher cette gaffe de se commettre¹⁶.

Tout de suite après l'élection du président de l'Assemblée législative, la députation se dirige au Salon rouge pour entendre le discours du trône. En inaugurant la nouvelle session, le lieutenant-gouverneur remercie d'abord la Providence d'avoir préservé la population du Québec contre les dévastations de la guerre. Sur une note positive, il croit que les Québécois peuvent « espérer qu'une paix juste et durable mettra bientôt fin au pire fléau que le monde ait connu ».

Plusieurs mesures du gouvernement sont proposées en prévision de l'après-guerre. « En prévision du retour à une vie économique normale » et « pour faire face aux problèmes d'après-guerre », le gouvernement entend créer un conseil d'orientation économique.

De même, « pour répondre au vœu du Conseil de l'instruction publique », les députés devront se prononcer sur l'opportunité de rendre la fréquentation scolaire obligatoire et gratuite. Le bien-être social et « la protection de la famille, fondement de la société chrétienne » font également partie des soucis du gouvernement : dans ce cadre, les députés devront étudier l'établissement d'un système provincial d'assurance-maladie.

Le discours d'ouverture fait aussi état d'un projet d'étatisation de forces hydrauliques, d'un vaste programme de colonisation, du retour des pêcheries des Îles-de-la-Madeleine à la juridiction provinciale et de la création d'une commission du service civil¹⁷.

Au Salon vert, après une dizaine de discours, l'adresse en réponse au discours du trône est adoptée le 3 mars. Le chef de l'opposition tire cette conclusion (25 février) : « Le discours du trône ne parle donc pas d'hier, presque pas d'aujourd'hui et un peu plus de demain, comme si le gouvernement était intéressé à faire oublier hier, à passer sous silence aujourd'hui et à tâcher de diriger les regards vers les problèmes à venir. »

Les finances publiques

L'honorable James Arthur Mathewson, trésorier de la province, lit son discours sur le budget le 25 mars. Au regret de tous, le premier ministre doit s'absenter ce jour-là. Il est au chevet de son père dont l'état de santé ne fait que se détériorer. Le lendemain, Eugène Godbout, qui fut député libéral dans Témiscouata de 1921 à 1923, meurt à l'âge de 86 ans.

Pour cette année financière, l'état des revenus ordinaires totalise une somme de plus de 90 000 000 \$. On note un recul dans les revenus de la province. Les mesures imposées par les régisseurs fédéraux sur l'alcool et la circulation automobile ont entraîné une perte pour le Trésor¹⁸.

L'exercice financier de 1942-1943 se termine tout de même par un excédent de près de 8 000 000 \$. Comme le souligne le trésorier : « Nous ne recherchons pas les gros surplus, car les gros surplus sont l'indice que les taxes sont trop élevées. Nous nous contentons d'un excédent raisonnable que nous appliquons à la réduction de la dette. »

Dans cette administration, le département du Trésor accapare 23 % du budget total. Le trésorier explique que l'augmentation des dépenses ordinaires dans ce département est liée à « des taux légèrement plus élevés sur les obligations à longue échéance, des allocations de vie chère et des pensions versées à un nombre supérieur de fonctionnaires. L'expansion des services

sociaux, ajoute-t-il, a occasionné d'autres augmentations auxquelles il a nécessairement fallu faire face ».

Qui plus est, l'assiette fiscale de la province consacre 16 % de ses revenus à la Voirie, 10 % à l'Instruction publique, 7,6 % au Travail, 6,8 % à la Santé et Bien-Être Social et 6,8 % à l'Agriculture.

Paul Beaulieu, député de l'Union nationale, fait part de ses critiques. Selon ses calculs, le bilan total de l'administration ordinaire de la province se chiffrait plutôt à un déficit de 82 680 000 \$¹⁹.

Les faits marquants de la session

Les débats en Chambre sont souvent dirigés en réaction avec la politique fédérale. De l'avis du président Dumaine, « on parle plus souvent de questions fédérales que de questions provinciales » dans le Parlement de Québec (30 mars).

Le député René Chaloult n'est pas étranger à cette situation. Dans ses mémoires, il écrit : « Plus la situation se corsait en Europe, plus la propagande de participation illimitée s'intensifiait au Canada et plus je multipliais mes motions, mes plaidoyers contre la guerre, la circonscription²⁰. » Au cours de la session de 1943, le député de Lotbinière inscrit six motions spéciales sur le feuilleton pour exprimer les regrets de la Législature contre certaines décisions prises par Ottawa.

Le chef de l'opposition partage cette ligne de pensée. Pour défendre les droits de l'Assemblée législative et les privilèges des députés, Duplessis croit également que « la liberté doit exister à l'Assemblée législative de discuter même les questions et les politiques fédérales » (13 mai).

Sinon, dans l'ensemble, les travaux de la Chambre permettent aux libéraux de mettre en lumière les mérites de leur administration et de rappeler les extravagances du précédent gouvernement de Duplessis. Ils insistent, entre autres choses, sur les millions consacrés au Jardin botanique de Montréal et à l'île Sainte-Hélène. Les unionistes, quant à eux, ne manquent pas de reprocher au premier ministre son zèle à soutenir l'effort de guerre, et ce, au sacrifice de l'autonomie provinciale.

Au-delà de ces débats d'idées, le gouvernement libéral fait adopter plusieurs lois progressistes en 1943. L'une d'elles, l'instruction obligatoire, est un fleuron qui fait la fierté des ministériels. Le premier ministre reçoit notamment les éloges du ministre Bouchard disant de lui qu'il « restera dans l'histoire comme le modèle des hommes publics qui ne craignent pas de prendre des attitudes fermes pour guider les populations vers le progrès » (4 mai).

Un total de 84 projets de loi sont présentés à l'Assemblée législative et, de ce nombre, 79 sont sanctionnés par le lieutenant-gouverneur.

La fréquentation scolaire obligatoire

La question de l'instruction obligatoire n'est pas nouvelle à l'Assemblée législative. En 1892, en 1901, en 1912 et en 1918-1919, des projets de loi en ce sens ont été défaits par les parlementaires. En 1943 cependant, le contexte est favorable à l'adoption d'une telle mesure. Non seulement le Québec est-il maintenant le seul État en Amérique du Nord à ne pas avoir de loi quant à l'obligation scolaire, mais en plus le cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve a reconnu le bien fondé d'une pareille loi.

Le cabinet ministériel était déjà convaincu de la pertinence du projet de la fréquentation scolaire obligatoire et gratuite pour les enfants de 6 à 14 ans. Le secrétaire de la province, Hector Perrier, devait néanmoins rallier le caucus libéral à son projet. Plusieurs s'y opposaient, raconte Perrier. Mais l'assentiment des députés fut tout de même facile à obtenir²¹.

Le 7 avril, le secrétaire présente le bill 21, sous les applaudissements des députés de la droite. Lors de la seconde lecture du projet de loi, Perrier cite de nombreuses statistiques pour

justifier la pertinence de cette « législation historique ». Il montre que 75 % des élèves terminent leur scolarité à l'âge de 12 ou 13 ans. Il insiste également sur le fort taux d'absentéisme dans les écoles primaires. À la fin, il explique que le projet de loi sur la fréquentation scolaire obligatoire est présenté aussi « pour contrer la négligence de certains parents » et « pour éviter que les enfants ne deviennent des "parias" ».

Perrier démontre que l'instruction est un gage de succès dans la vie. Il termine son discours ainsi :

M. l'Orateur, le projet de loi que j'ai l'honneur de présenter constitue un grand pas en avant, une mesure efficace et féconde. Comme le disait Jules LeMaitre: « Tout le monde concourt à faire l'histoire. Il importe donc pour chacun de nous, pour sa part infime, de la faire belle. » Nous écrivons dans les annales éducationnelles de notre province l'une des plus belles et des plus brillantes pages d'histoire. Je suis certain que chaque membre de la Chambre sera heureux d'y apposer sa signature. Nous sommes assurés que nous servons bien la province et que nous accomplissons en faveur des générations qui montent un acte de clairvoyance, de sagesse et de vrai patriotisme. (15 avril)

T.-D. Bouchard, ministre de la Voirie, ne tarit pas d'éloges à propos de cette mesure. Lui qui s'était fait le porte-parole de l'instruction obligatoire en 1918-1919, tient à remercier le Parti libéral et son chef. « Lorsqu'on fera l'histoire politique de notre province, dit-il, leurs noms resteront attachés à cette histoire parce que la loi que nous votons en ce moment constituera un des points tournants du progrès de notre peuple. » (4 mai)

Quant à l'enseignement de l'histoire – qui soulèvera encore les passions au XXI^e siècle –, Thomas Guerin, député libéral dans Montréal-Sainte-Anne et historien, profite de son droit de parole pour faire une suggestion²²:

Je me dois, M. l'Orateur, de mentionner une dernière chose: la nécessité de créer une histoire de ce Dominion qui soit pertinente et impartiale. Nos histoires françaises, dit-il, ne nous parlent que de l'ancien régime et traitent avec légèreté l'histoire moderne du Canada. Les histoires anglaises ne donnent justice ni à Henri IV ni aux Louis. Les lys de France ne sont pas morts en 1763 et les feuilles d'érable bourgeoñaient longtemps avant Champlain et Montcalm. Ensemble elles doivent fleurir sur les pages de notre histoire. Et je suggère que le gouvernement fasse motion pour que le Parlement fédéral nomme un comité, composé des meilleurs historiens de toutes les provinces pour travailler ensemble et pour nous donner une histoire vraie, non biaisée, patriotique de notre pays. Ce n'est que lorsque nous aurons cela que nous pourrons sentir que nous avons un Canada qui sera un Canada pour nous tous. (29 avril)

De l'autre côté de la Chambre, la plupart des députés de l'Union nationale s'opposent au projet de loi²³. Ils n'hésitent pas à citer les écrits de Thomas Chapais ou de sir Lomer Gouin qui s'étaient jadis prononcés contre ce projet. Les arguments de l'opposition reposent sur le fait qu'il y a quantité d'écoles qui ne sont pas à l'épreuve du feu ou qui ne répondent pas aux meilleures conditions d'hygiène. Duplessis n'est donc pas prêt, dit-il, « à appuyer une législation qui constitue un recul et ne fait qu'aggraver la situation des finances des villes et des municipalités scolaires, une loi qui embarrassera les parents, les enfants, les pauvres gens, les commissions scolaires et les écoles elles-mêmes » (6 mai).

Onésime Gagnon, député unioniste de Matane, se demande, avant d'adopter une telle législation, si tous les moyens de persuasion ont été épuisés pour convaincre les parents d'envoyer d'eux-mêmes leurs enfants à l'école (27 avril). Il cite Clémenceau : « L'État a trop d'enfants pour être un bon père de famille. » Quoi qu'il en soit, poursuit-il, « puisque la grande majorité de l'épiscopat ne s'oppose plus au principe de l'instruction obligatoire ou de la fréquentation obligatoire, je m'incline respectueusement, pourvu que la loi qui la consacre et la sanctionne lui permette d'atteindre sa fin qui est d'assurer au plus grand nombre le bienfait de l'instruction ». Cela dit, il suivra la ligne de parti lorsqu'il faudra voter sur la question.

Tous les arguments apportés par l'opposition ne sont, selon T.-D. Bouchard, que des raisons additionnelles en faveur de la loi :

Elle n'est pas applicable, ont-ils dit, parce qu'il y a des familles trop pauvres pour envoyer tous leurs enfants aux écoles, parce que nous n'avons pas suffisamment d'écoles pour recevoir tous ceux qui sont en âge de scolarité, parce que les écoles sont à de trop grandes distances, parce que les livres coûtent trop cher. Si cet état de choses existe, et il n'y a aucun doute qu'il existe, on admettra qu'il faut le faire disparaître dans tous ces aspects d'importance majeure. La loi d'obligation scolaire, comme le disait M^{gr} le cardinal, "nous fournira l'occasion d'étudier le mal plus à fond et d'intervenir par les moyens les mieux appropriés."
(4 mai)

Le 6 mai, le projet de loi est adopté en troisième lecture et sanctionné le 26 mai 1943. D'autres projets de loi concernant l'instruction seront également étudiés au cours de la session : il s'agit du bill 17 (École de génie électrique), du bill 32 (modifiant la loi de l'instruction publique²⁴) et du bill 57 (Loi de l'enseignement spécialisé).

Commission du service civil

Les libéraux, ayant été au pouvoir de 1897 à 1936, avaient placé une très forte majorité de partisans comme fonctionnaires au sein de l'administration publique. Or, les destitutions qui avaient suivi les élections de 1936 et celles de 1939 montraient l'urgence d'établir une commission du fonctionnarisme indépendante²⁵. Godbout est d'ailleurs « prêt à admettre les erreurs du Parti libéral dans les congédiements et je suis sûr que le chef de l'opposition, sans les admettre, en regrette plusieurs de l'Union nationale [...] » (20 mai).

Le projet de loi du gouvernement s'inspire largement de la Commission de la fonction publique instituée par le fédéral entre 1882 et 1918. De l'avis du premier ministre du Québec, les fonctionnaires qui bénéficieraient de la sécurité d'emploi fourniraient un meilleur rendement.

Pour Duplessis, il n'y a pas de doute qu'une réforme s'impose. Il s'oppose toutefois au projet du gouvernement. Ainsi, dit-il, « quand l'Union nationale reprendra le pouvoir, elle devra accepter les orgies de patronage qui auront été faites » (18 mai). Il s'y refuse. Il avertit le gouvernement qu'il fera rappeler cette loi, sitôt de retour au pouvoir. Ce sera chose faite en 1944²⁶.

La loi, sanctionnée le 22 juin, établit une commission composée de trois membres indépendants de la politique. En vue d'assurer l'impartialité du nouvel organisme, Godbout avait demandé, par deux fois, à Duplessis de désigner un des commissaires. Il s'y refusa²⁷.

L'établissement d'une manufacture de sucre de betterave

Tout en continuant la politique du prêt agricole, du drainage des terres et d'octrois divers aux agriculteurs, les libéraux entendent créer une betteraverie à Saint-Hilaire, en Montérégie. Depuis 1940, le gouvernement avait investi plus d'un million de dollars dans ce projet. Hélas, l'outillage nécessaire au fonctionnement de la raffinerie, acheté au Wisconsin, restait entreposé dans un hangar.

Si le sucre se faisait rare en raison du rationnement, en contrepartie, la guerre provoquait en même temps une pénurie d'acier qui compromettait la construction de la raffinerie de Saint-Hilaire²⁸. En 1943, le projet de loi du gouvernement a donc pour objectif de constituer une corporation de la couronne pour administrer cette betteraverie, avec le pouvoir d'emprunter jusqu'à deux millions de dollars.

L'opposition unioniste use de toutes les ressources du *Règlement* pour retarder son adoption (filibuster). Les 17 députés de l'Union nationale se lèveront à tour de rôle pour dénoncer le « scandale de Saint-Hilaire ». Les députés siègent ainsi: du vendredi 18 juin,

de 11 heures du matin jusqu'à 10 h 57 le samedi 19 juin; trois minutes plus tard, on siège du samedi 19 juin de 11 heures du matin jusqu'à 12 h 05 le 20 juin. Puisque c'est un dimanche, Boucharde dit : « Il est minuit, M. l'Orateur, et la Chambre ne doit pas siéger le jour du Seigneur. »

Il faudra 40 heures de débat pour que le gouvernement fasse adopter le bill 54. Dans *Le Droit*, on rapporte que les membres de l'Union nationale ont lu à peu près tous les volumes qui leur sont tombés sous la main et que l'un d'eux a même apporté une bible en Chambre et en a lu un chapitre²⁹.

Joseph-Mignault-Paul Sauvé

Le député unioniste de Deux-Montagnes ne vient siéger qu'une seule fois à la session de 1943. Le 9 juin, avant de partir pour son service outre-mer avec les Fusiliers Mont-Royal, Paul Sauvé fait une entrée remarquée au Salon vert. Le premier ministre lui rend un bel hommage :

La présence ici aujourd'hui du député de Deux-Montagnes (M. Sauvé) nous cause tellement de plaisir à tous, des deux côtés de l'Assemblée, que je crois de mon devoir de la signaler officiellement. Notre collègue fait honneur à la Législature dans la carrière militaire qu'il a choisie et où il s'est taillé une belle réputation. Il est déjà parvenu au grade de major et je ne doute pas que d'autres titres viendront bientôt reconnaître encore davantage ses qualités. Je lui souhaite une heureuse carrière et, à la veille de son départ, je lui offre nos meilleurs vœux de succès.

Duplessis et Mathewson présentent également de bons vœux. Le trésorier lui assure de pouvoir emporter « dans son voyage les souhaits, les pensées et les prières de tous ses collègues ».

Sauvé est touché. « À la veille de quitter la Chambre pour un voyage comme celui que je vais entreprendre, dit-il, je suis heureux de constater que j'y compte des deux côtés des amitiés précieuses. » Il profite de l'occasion pour adresser des remerciements à ses électeurs de Deux-Montagnes.

Durant sa carrière militaire, Sauvé participera au débarquement en Normandie à titre de commandant en second en 1944. La même année, il sera promu lieutenant-colonel et commandant des Fusiliers Mont-Royal. Il sera décoré de la croix de guerre française et de la médaille d'efficacité pour service rendu.

Souignons la présence d'autres députés « en uniforme au Parlement de Québec ». Lucien Plamondon, député libéral de Porneuf, s'était enrôlé volontairement comme simple soldat; Joseph-Achille Francoeur, député libéral de Montréal-Mercier, fut sergent de réserve dans le régiment de Maisonneuve; et Claude Jodoin, député libéral de Montréal-Saint-Jacques, fut capitaine de réserve dans le 2^e bataillon des Fusiliers Mont-Royal³⁰.

Le travail des femmes

Avec le conflit mondial, les femmes avaient été invitées à intégrer le marché du travail dans les manufactures de guerre. « Aujourd'hui, la place de la femme n'est plus à son foyer », peut-on entendre alors sur les ondes de la radio de Radio-Canada.

Ce « grand problème social » est abordé par les parlementaires. Le 31 mars, Joseph-Achille Francoeur, député libéral dans Montréal-Mercier, propose une motion recommandant au gouvernement fédéral de diriger, pour aider davantage l'effort de guerre, le travail féminin « vers le travail de la ferme où la main-d'œuvre manque actuellement de bras pour la production agricole. Ce qui aurait aussi pour effet de conserver, à nos jeunes personnes de sexe féminin, leur santé et leur avenir³¹ ».

Le 7 avril, les parlementaires poursuivent l'étude de la motion. Joseph-Henri-Albiny Paquette, député unioniste dans Labelle, s'inquiète du fait qu'on est « en train ainsi de détruire la

famille, de saboter ce que nous avons de plus précieux: le foyer canadien ». Il croit que la femme souffre de cette situation qui, dit-il, « l'intoxique, compromet sa santé et sa fécondité ». Il poursuit :

Elles ne pourront jamais fonder de foyers et succéder à nos mères d'aujourd'hui. [...] Au point de vue social, la situation est aussi extrêmement pénible. Les enfants souffrent de l'absence de leurs mères. Ils sont souvent laissés au foyer, sans soins maternels et sans surveillance adéquate. Dans la plupart des cas, ils développent des anémies. Il y a bien les garderies où on dit qu'ils sont gardés, mais les jeunes enfants, qui y sont placés sous la surveillance de gardes dévouées manquent de l'amour et des soins maternels continuels indispensables à leur âge. Dans les autres cas, les enfants font l'école buissonnière. [...] Il n'est pas étonnant de constater que la criminalité juvénile augmente, dans les mêmes proportions effarantes, du reste, que la maternité illégitime. Et la natalité diminue.

La majorité de nos femmes sont sobres, mais la proportion grandit aussi des femmes et des jeunes filles qui, victimes des circonstances, prennent l'habitude des liqueurs alcooliques. Le gouvernement devrait s'occuper activement de cette question. De plus, le travail de la femme hors de son foyer crée chez elle un désir d'émancipation. Elle acquiert des habitudes de luxe qui cadrent mal avec celles du foyer, généralement. Elle perd le goût de vivre au foyer. Le manque de cohésion dans le travail féminin détruit l'esprit religieux, la foi!

Edgar Rochette, ministre du Travail, intervient dans le débat. Il fait d'abord état d'une conférence des ministres du Travail de toutes les provinces à Ottawa, les 8 et 9 février 1943, pour discuter la question du travail des femmes la nuit dans les usines. Il a lui-même, dit-il, visité un arsenal du gouvernement fédéral, à Valcartier : « J'ai été agréablement surpris de voir toutes les mesures prises pour la protection des travailleuses contre les accidents physiques et les accidents mortels ». Paquette lui rétorque alors qu'il y a « plus de péchés mortels que d'accidents mortels »!

Le 10 juin, Chaloult intervient dans le débat en parlant du programme du Bloc populaire canadien. Le député n'accepte pas de voir des femmes « conscrits » à travailler dans les usines de guerre :

On dit: rien n'importe, sauf la victoire. Je crois qu'il y a bien des choses qui importent encore plus, et l'une d'elles, c'est la conservation de la famille. Il faut garder intacte la cellule fondamentale de notre société, la famille. Pour les Canadiens français, la préservation de l'intégrité du foyer et de la famille est vitale et importe plus que la victoire militaire car la famille forme notre rempart et notre élément primordial de survivance ethnique.

Chaloult énumère les inconvénients du travail féminin à l'usine de guerre. Selon les médecins, explique-t-il, les femmes sont exposées à des dangers physiques et moraux, aux brûlures, à la désorganisation du système nerveux, à l'infécondité, aux maladies de cœur, aux chocs nerveux, à la hausse des avortements et à la syphilis qui « a augmenté dans une proportion de 10 % depuis l'ouverture des usines de guerre ». Il plaide que « la place de la femme est au foyer, dans sa maison où elle doit jouer son rôle d'épouse et de mère. Elle est faite pour élever une famille et être reine du foyer ».

Francoeur profite de son droit de réplique pour faire retirer sa motion. Duplessis avait pourtant consenti à son adoption sur division, mais Francoeur aurait souhaité qu'elle fût adoptée à l'unanimité. Il se félicite toutefois d'avoir accompli son devoir « en permettant à l'opinion publique de connaître les sentiments de plusieurs membres de la Chambre sur ce grave problème ».

Conseil d'orientation économique

La loi instituant un conseil d'orientation économique est adoptée le 13 mai et sanctionnée le 22 juin 1943. En prévision de la fin du conflit mondial, Godbout tente de placer le gouvernement québécois à l'heure de l'État-providence en créant un programme d'utilisation de la main-d'œuvre³². Le conseil d'orientation économique sera chargé de faire le bilan des ressources de la province dans les secteurs agricole, forestier, industriel, minéral, etc. Jules-André Brillant, président de cet organisme jusqu'en 1946, devra proposer des mesures pour assurer l'utilisation la plus profitable des richesses du Québec. Les débats sur ce projet de loi permettent à Godbout et Duplessis d'échanger sur l'avenir économique des Canadiens français et sur l'autonomie provinciale³³.

Assurance-maladie et allocations familiales

À Ottawa, à la suite du rapport de la commission Rowell-Sirois déposé en 1940, le gouvernement libéral entendait centraliser les finances publiques afin de favoriser le développement économique et social de l'ensemble du Canada. Au Québec, depuis 1939, la question de la sécurité sociale est également l'une des préoccupations du gouvernement Godbout. Car, selon le premier ministre, « il y a de l'inquiétude parmi le peuple à l'heure actuelle au sujet de l'avenir. Une inquiétude d'autant plus grande qu'on ne sait pas quelle sera la situation après la guerre, lorsque tous les salaires actuels viendront à manquer à la fois. [...] Si on veut prévenir la misère après le conflit, il faut être prêt avec des lois sociales [...] » (15 juin). Dans les circonstances, les parlementaires étudient le bill 45 concernant le paiement d'allocations familiales en vertu de conventions collectives de travail et le bill 51 instituant une commission d'assurance-maladie.

En 1943, le gouvernement fédéral entend établir un système complet d'allocations familiales. Étant de juridiction provinciale, il semble que Godbout ait ainsi voulu damer le pion au fédéral en proposant une loi similaire. Duplessis parle plutôt de demi-mesure.

Le gouvernement du Québec souhaite aussi mettre sur pied un régime d'assurance-maladie. Aux Communes, le ministère des Pensions et de la Santé nationale faisait de même en déposant un programme d'assurance sociale. Cependant, la loi du gouvernement Godbout n'est qu'une ébauche de projet : une commission sera mandatée pour étudier la question de l'assurance-maladie afin de présenter une loi d'assurance-maladie à la session de 1944³⁴.

De choses et d'autres...

Durant la session de 1943, les parlementaires traitent de la grève de la Compagnie des tramways de Montréal et de la grève de la compagnie Price Brothers à Kérogami, Jonquière et Riverbend (15 avril). On fait état d'un nouvel accord avec le fédéral, rendant à la province de Québec l'administration des pêcheries des Îles-de-la-Madeleine³⁵. Il y a en outre Hormidas Langlais, député de l'Union nationale des Îles-de-la-Madeleine, qui demande la rétrocession du Labrador, en échange de l'appui et des cadeaux prodigués à l'Angleterre et à Terre-Neuve. René Chaloult, quant à lui, dénonce l'absence de Canadiens français au Conseil national du travail à Ottawa. Les députés votent également la loi pour l'embellissement de la ville de Québec (bill 24), une loi relative au parc national de la Gaspésie (bill 5), une loi instituant un Conseil supérieur du travail (bill 44) et une loi modifiant la loi abolissant les rentes seigneuriales (bill 59).

La Seconde Guerre mondiale oriente naturellement les débats parlementaires. Hitler est servi à toutes les sauces : Duplessis compare souvent Godbout au dictateur. « Le chef de l'opposition prétend que la province a un dictateur à sa tête et deux minutes plus tard, il prétendra que nous manquons de caractère », lui répondra le premier ministre (18 mars).

Enfin, sur l'ensemble des travaux de la session de 1943, l'historien Robert Rumilly fait ces commentaires dans son *Histoire de la province de Québec* :

L'instruction publique et la raffinerie de Saint-Hilaire ont fourni les points saillants de la session, à part les motions et les débats concernant les questions

fédérales. La Chambre n'a pas nationalisé d'entreprises hydroélectriques. Elle a voté la création d'une commission du service civil, d'une commission d'assurance-maladie et d'un conseil d'orientation économique. Elle a reconnu le principe des allocations familiales. Mais les suites pratiques de ces votes restent incertaines³⁶.

On verra plus tard Duplessis abolir la plupart de ces commissions à son retour au pouvoir en 1944.

Faits divers, faits cocasses...

La guerre de 1914-1918

Avec une grande franchise, le premier ministre et le chef de l'opposition expliquent pourquoi ils n'ont pas participé à la Guerre de 1914-1918 :

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je veux profiter de cette occasion pour réfuter des insinuations au sujet de ma conduite durant la première Grande Guerre et qui ne font pas honneur à ceux qui les colportent. Je n'étais pas dans les services armés et ne pouvais physiquement pas être soldat. Voilà la vérité. D'aucuns ont rapporté que j'étais entré au Séminaire de Rimouski pour me préparer à la prêtrise et éviter d'être conscrit. C'est faux.

Oui, c'est une lâcheté de prendre la soutane dans les circonstances dont on parle. J'ai pris la soutane avant la guerre et j'en suis sorti durant la guerre. Je suis entré au Grand Séminaire de Rimouski en septembre 1913. Il n'y avait pas de guerre à ce moment-là et ce n'est évidemment pas la guerre qui a été la cause de ma décision. Je suis sorti du Séminaire en août 1915, en pleine guerre, soit bien longtemps avant les événements auxquels le chef de l'opposition veut faire allusion et dont a parlé une sale presse. Je suis sorti du Grand Séminaire à la suite d'un accident à une jambe qui me rendait inapte au service militaire, même si j'en avais eu le plus ardent désir. Cette blessure fut guérie après plusieurs mois de soins. Je nie absolument les insinuations qu'on a faites à ce sujet. Elles sont fausses et malicieuses.

[...]

M. Duplessis (Trois-Rivières): J'ai cru préférable durant la première Grande Guerre de 1914 de rester chez moi; je faisais mon devoir en protégeant gratuitement les conscrits de chez nous qui étaient pourchassés par les deux gouvernements, le rouge et le bleu, pour entrer dans l'armée. Je faisais mon devoir à l'intérieur, comme je le fais encore maintenant. Je n'ai pas changé d'avis à ce sujet. Cela prend autant de courage de rester chez soi pour défendre les autres que de conseiller aux gens de s'enrôler et de ne pas aller à la guerre. Mon devoir était de rester chez moi et j'y suis resté. Je n'ai pas honte de ce que j'ai fait. (22 juin)

L'esprit de parti

Certains députés de l'opposition dénoncent ouvertement l'esprit de parti qui prime de plus en plus dans le système parlementaire britannique. Dans la campagne du Bloc populaire canadien, Chaloult, au marché Saint-Jacques, avait promis : « Nous allons vous libérer. Dans moins de dix ans, Québec sera débarrassé de l'esprit de parti; Québec sera redevenu indépendant, politiquement et économiquement³⁷. » En Chambre, Camille-Eugène Pouliot, député de l'Union nationale dans Gaspé-Sud, tient des propos similaires :

Il a suffi de trois années, dit-il, pour que la province de Québec, jadis si fière, soit à la remorque du gouvernement central. Le gouvernement provincial devrait apporter certaines modifications à notre système parlementaire. N'est-il pas temps de faire disparaître les mouvements manifestement opposés et restreindre

la multiplication des partis? Pourquoi faut-il voir blanc ou noir, selon que l'on siége à droite ou à gauche de la Chambre?

Pourquoi pas rendre le vote des députés secret lorsqu'ils se prononcent sur une question, ce qui permettrait à chacun de formuler son opinion sans trop d'esprit de parti? Il ne faut pas faire croire à la population que dans l'étude et dans la discussion de toute mesure législative seule l'opinion électorale peut avoir le dernier mot. (8 avril)

Les élections à date fixe

À la séance du 20 mai, Chaloult fait des promesses quant aux élections à date fixe:

On parle d'élections. Le premier ministre nous a laissé entendre qu'il y en aura prochainement. À la bonne heure! Tout en sera heureux. Mais il me paraît étrange que des élections soient décrétées d'après le bon vouloir d'un premier ministre et du gouvernement au moment où il croit que c'est l'intérêt de son parti de le faire. C'est arbitraire et antidémocratique. Le fait de toujours choisir la date qui convient le mieux à un parti, c'est contraire aux intérêts du peuple.

De plus, il y a un grave inconvénient à toujours laisser entendre qu'il y aura des élections, puis à en retarder la date. Cela cause du trouble au sein de la population. Il n'y a pas moyen de préparer convenablement des élections lorsque des rumeurs d'élections naissent et meurent à tout moment. Il vaut mieux faire des élections à date fixe. Lorsque le Bloc populaire sera au pouvoir, et ça ne saurait tarder, il proposera une loi pour la mise en vigueur des élections à date fixe, car l'incertitude et les bruits au sujet des élections paralysent les affaires. Et les élections n'auront pas lieu avant ni après cette date.

Anniversaire de Maurice Duplessis

Lorsque les parlementaires soulignent l'anniversaire du chef de l'opposition, le député Chaloult est absent. Godbout profite de l'occasion pour jouer un tour à son ministre, l'honorable Hector Perrier :

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Comme le député de Lotbinière (M. Chaloult), représentant du Bloc populaire, l'autre groupe d'opposition, n'est pas présent, il serait peut-être bon (en se tournant vers le député de Terrebonne, l'honorable M. Perrier) que quelqu'un parle au nom de ce parti politique pour présenter des vœux au chef de l'opposition.

(Rires)

J'invite donc le député de Terrebonne (l'honorable M. Perrier), vu qu'il appartient généralement au secrétaire de la province de se charger des missions diplomatiques et qu'il a le talent pour ces choses délicates, à présenter les vœux du Bloc populaire au chef de l'opposition.

L'honorable M. Perrier: Je ne peux me dérober à l'aimable invitation de mon chef.

Je suis heureux d'avoir l'occasion probablement unique dans ma vie de représenter officiellement le Bloc Populaire pour offrir des souhaits au chef de l'opposition. Je ne doute pas qu'avec la gentilhommie qui le caractérise, si le député de Lotbinière (M. Chaloult) eût été présent, il se serait fait un devoir de participer à cette manifestation. [...]

Une ambiance bon enfant

L'honorable Hamel : L'opposition veut profiter de mon entrée récente aux Terres et Forêts pour m'embarrasser. Si elle nous menace de nous faire veiller tard, c'est très bien, j'en suis! Pour employer une expression populaire, je dirai que je ne suis pas un "cassex" de veillées.

(Rires)

[...]

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est un plaisir pour nous de veiller sur les intérêts de la province et de surveiller le gouvernement. (11 mars)

Un député prévoyant

En 1943, le gouvernement du Québec signe une convention avec le gouvernement de l'Ontario afin d'étatiser des forces hydrauliques sur la rivière Outaouais, d'une puissance approximative de 400 000 chevaux-vapeur. Dans cette convention, il y a échange de pouvoir hydraulique entre les deux provinces pour une période de 999 ans. Le député J.-Paul Beaulieu, de l'Union nationale s'en inquiète (16 mars):

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville): [...] Le contrat est pour 999 ans. Qu'arrivera-t-il en l'an 2942, alors que le contrat expirera?

Les députés de la droite: Adopté! Adopté!

Christian Blais

Critique des sources

Les membres de la Tribune de la presse à Québec en 1943³⁸

En 1943, les correspondants parlementaires rompent avec la tradition voulant qu'un nouveau président soit élu chaque année. Pour lui témoigner « leur plus haute estime », ils réélisent Joseph Lavergne de *La Patrie* comme président de la Tribune³⁹. Les présidents d'honneur de la « Galerie » sont l'honorable Hector Laferté, président du Conseil législatif, et l'honorable Cyrille Dumaine, président de l'Assemblée législative.

Les autres membres connus de la Tribune de la presse sont : Maurice Bernier, de *L'Événement-Journal*; Calixte Dumas, de *L'Action catholique*; Henri Dutil, du *Soleil*; Damase Potvin (secrétaire-trésorier de la Tribune), de *La Presse*; Louis Robillard, du *Devoir*; Henri St-Pierre (vice-président de la Tribune), du *Montreal Daily Star* et Abel Vineberg, de la *Gazette*⁴⁰.

À cela s'ajoutent les chroniques publiées périodiquement dans *Le Canada*, *Le Droit*, *La Tribune*, le *Quebec Chronicle-Telegraph*, le *Sherbrooke Daily Record*, *Le Montréal-Matin*, *La Terre de chez nous*, *La Gazette du Nord*, *La Voix des Bois Francs*, *The Canadian Labour Press*, *The Standard*, *Le Nouvelliste*, *L'Éclaireur*, *Le Guide*, *L'Avenir du Nord*, *Le Canada-Français et le Franco-Canadien*, *The Standard*, le *Dorchester* et *L'Éclaireur*. Signalons, entre autres, que le journaliste Lévis Lorrain, dans *Le Guide*, publie des discours complets de Duplessis alors que ceux-ci avaient seulement été résumés dans les grands quotidiens⁴¹.

Études de cas : regard critique sur quelques quotidiens⁴²

Les chroniqueurs parlementaires font preuve de neutralité dans leurs comptes rendus des débats. Durant la session parlementaire de 1943, seul René Chaloult revient sur le travail du correspondant du *Canada* pour relever une légère imprécision. Lors de la séance du 8 avril, il fait cette remarque :

Un journal de Montréal, *Le Canada*, m'a fait dire hier que j'étais en faveur de la nationalisation de toutes les industries, sauf peut-être celle de la forêt. Mais je n'ai pas tant généralisé et je n'ai parlé que d'un certain nombre d'industries. Il aurait fallu dire que je me suis prononcé pour la nationalisation de plusieurs industries basiques. Autrement, ce serait du socialisme.

Le Canada du 9 avril 1943 revient sur le propos pour donner les précisions suivantes:

Avant de parler mardi, le député de Lotbinière avait fait remettre aux journalistes un plan de son discours, écrit de sa main et dans lequel on pouvait lire ce qui suit: « M. Chaloult préconise la nationalisation de tous les pouvoirs hydroélectriques, des mines, des banques, des engrais chimiques et caetera (ce qui veut dire "et tout le reste"). »

Dans son discours même, il a déclaré: « Dans les autres pays, la nationalisation devrait être l'exception, mais dans la province de Québec, elle devrait être la règle. »

Le député de Lotbinière a cependant fait une exception en déclarant plus tard: « Je ne suis pas pour la nationalisation de l'industrie de la forêt. »

La conclusion s'imposait que M. Chaloult voulait tout nationaliser, sauf l'industrie forestière. Mais il n'a mentionné que cette dernière comme exception. Les autres étaient comprises dans ces mots de son plan: « Et le reste. »

C'est ce que toute la Chambre a compris et c'est ce que *Le Canada* a publié. Mais M. Chaloult a voulu se corriger.

Il n'en demeure pas moins que les parlementaires ont confiance en la valeur des comptes rendus que publient les membres de la Tribune de la presse. Le premier ministre Godbout, lors d'une fête donnée en l'honneur des journalistes, saisit d'ailleurs l'occasion « pour rendre hommage à l'honnêteté de la presse de la province de Québec⁴³ ».

Le trésorier de la province, Mathewson, ajoute aussi un commentaire qui permet de mieux saisir la portée de certains échanges entre les députés et qui, dans les comptes rendus des débats, prêtent parfois à une mauvaise interprétation. S'adressant au chef de l'opposition, Duplessis, Mathewson fait ce commentaire à la séance du 30 avril :

Je crois que le chef de l'opposition a prononcé des paroles qui dépassent sa pensée. Je sais qu'il le fait plutôt pour me taquiner. Personnellement, il est gentil. Sous prétexte de faire des plaisanteries, quelquefois l'honorable chef de l'opposition dit des choses qui ne devraient pas être dites en cette Chambre. Il dit cela avec sourire et bonhomie. Mais le sourire et la bonhomie ne se traduisent pas sur les journaux. On n'y voit que des paroles froides.

À l'occasion toutefois – dans les préambules qui donnent en substance le contenu des séances –, des journalistes expliquent le climat dans lequel se sont déroulés les débats. Par exemple, on peut lire dans *Le Droit* que « c'est dans une atmosphère particulièrement orageuse » que l'Assemblée législative a fait son travail à la séance du 11 mars⁴⁴. Le même jour, *La Patrie* en fait autant en indiquant qu'il y eut, en Chambre, « une discussion fort animée et prit parfois l'allure des débats d'antan, au temps des hon. Taschereau et Duplessis⁴⁵ ».

Dans un autre registre, bien que *Le Devoir* affiche un ton neutre dans ses comptes rendus, ce quotidien se démarque toutefois par sa volonté de faire « l'éducation du peuple ». En fait, Pierre Vigeant, journaliste du *Devoir* en 1943, dans un article intitulé « La préparation à la carrière politique ou parlementaire », décrit comment il voit le métier de parlementaire. À la une de l'édition du 3 mars 1943, Vigeant se penche sur la question de la procédure parlementaire. La carrière parlementaire exige une préparation, explique-t-il. Le député « devrait se familiariser avec le droit constitutionnel, l'histoire, l'économie politique ». Il termine ainsi :

Ce n'est pas tout d'avoir de bonnes idées : il faut trouver le moyen de les exprimer. Ceux qui ne maîtrisent pas la procédure s'exposent à demeurer parmi les *backbenchers* qui doivent se contenter du discours traditionnel pendant le débat sur l'adresse ou le budget que personne n'écoute et que l'on cite ensuite aux électeurs à même le Hansard pour montrer ce que l'on a dit « sur le parquet de la Chambre ». Il est préférable d'apprendre la procédure dans les manuels que de se la faire enseigner à ses dépens par les adversaires au cours de débats importants où l'on s'enferme et l'on se fait proprement rabrouer⁴⁶.

Le 5 mars, Vigeant insiste cette fois sur l'éloquence parlementaire. Car « les électeurs exigent de la tenue de la part de leurs représentants ». Il s'explique ainsi :

Ces préceptes d'éloquence parlementaire, d'inspiration anglaise, sont aussi de nature à épargner bien des imprudences et des erreurs aux orateurs. Il ne faut jamais brûler ses ponts en politique : c'est une règle de prudence élémentaire. Il n'y a pas de risque à dénoncer, même violemment, les idées, les mesures, les décisions d'un adversaire; il est beaucoup moins sage de s'en prendre à sa personne, de tenter de le discréditer. *Politics make strange bedfellows*. [...] Il est facile de justifier une alliance avec celui dont on a simplement combattu la politique lorsqu'une nouvelle question fournit un terrain d'entente; il est beaucoup moins facile d'expliquer un rapprochement avec celui que l'on traitait encore hier de *traître*, de *voleur* et de *vendu*⁴⁷.

Au passage, Vigeant fait un pied de nez au Parti libéral ainsi qu'à l'Union nationale. Il écrit qu'en cette période de bouleversement « les cadres des vieux partis volent en éclats et que l'on s'achemine vers un nouvel équilibre des forces politiques⁴⁸ ». Avec de tels commentaires,

on comprend mieux pourquoi l'historien Robert Rumilly associe *Le Devoir* au mouvement du Bloc populaire canadien⁴⁹.

Des indices sur le travail des chroniqueurs parlementaires

À l'occasion, les membres de la Tribune de la presse donnent quelques indices sur la pratique de leur métier. Par exemple, dans un préambule du *Soleil*, on peut lire : « Voici un résumé aussi exact que possible des discours des deux chefs de partis⁵⁰. » Dans *L'Événement*, on lit : « Voici la substance des quatre discours de la journée⁵¹. » Dans *Le Nouvelliste*, il est écrit : « Voici un résumé des séances d'hier⁵² » ou encore « Voici de courts résumés des discours prononcés, hier, par M. Émile Boucher et Albiny Paquette pendant le débat sur la conscription pour service outre-mer⁵³. » Même chose dans *L'Action catholique* – alors que l'opposition parle 40 heures sur l'établissement d'une manufacture de sucre de betterave à Saint-Hilaire –, le courriériste écrit : « Voici le compte rendu des principaux incidents de la journée de samedi⁵⁴. » Enfin, parfois ce sont des incidents hors de contrôle qui ont pour conséquence de modifier un compte rendu; c'est ainsi que *Le Devoir* rapporte que : « Le retard du courrier postal du C.P.R. de Québec, occasionné par le déraillement d'un convoi de marchandises, nous contraint à abrégé aujourd'hui le compte rendu de la session provinciale⁵⁵. »

Les termes employés, c'est-à-dire « résumé », « courts résumés », « la substance » et « principaux incidents » nous permettent de mieux comprendre le travail des courriéristes. Si l'objectif premier demeure de rapporter mot à mot les propos des députés, les circonstances amènent parfois les journalistes à abrégé les discours. Notamment, lorsque les discours des députés prennent des proportions considérables, il va de soi que les journaux ne disposent pas de l'espace alloué pour publier les débats dans leur intégralité. Mais tout porte à croire que les chroniqueurs parlementaires exercent leur métier avec minutie.

La ligne éditoriale

Durant la session de 1943, la ligne éditoriale partisane des principaux quotidiens ne transparaît pour ainsi dire jamais dans les chroniques parlementaires. Les titres et les sous-titres qui accompagnent les comptes rendus ne sont pas non plus ponctués de propos partisans.

Le Soleil fait parfois figure d'exception. Dès l'ouverture de la session, le journal du 24 février 1943 rapporte en gros titre que « Le gouvernement Godbout protège la famille québécoise ». Le 26 février, le titre du compte rendu est « M. Godbout défend avec éloquence la province de Québec » et poursuit en parlant de « l'œuvre libérale » en sous-titre. Le 10 mars, sous le titre « Godbout n'a cédé aucun droit de la province de Québec », Henri Dutil parle, en introduction, « d'envolée oratoire » du premier ministre « suivie d'une ovation ». Comme dernier exemple, *Le Soleil* titre avec « Godbout lance une bombe dans le champ de l'Opposition », le 21 juin. Si l'allégeance libérale du *Soleil* n'est un secret pour personne, le journal offre cependant un compte rendu comparable à celui des autres quotidiens.

Malgré les liens partisans qui unissent les partis politiques aux journaux, il arrive que les courriéristes saluent l'éloquence des députés qui siègent sous une bannière « adverse ». C'est le cas avec l'édition de *L'Action catholique* du 4 mars 1943. Ce journal conservateur et nationaliste complimente prudemment le discours de René Chalout : « Le député de Lotbinière n'a pas été moins éloquent qu'au cours de la session précédente. Même phrase élégante, même voix claironnante et même crânerie. Il ne pouvait s'attendre à recueillir des applaudissements, mais il a forcé la Chambre à l'écouter dans un impressionnant silence. »

Bref, lorsque l'on s'en tient seulement aux comptes rendus des courriéristes, il apparaît que les discours des parlementaires ont été rapportés ou résumés avec souci et honnêteté. Sans le travail des membres de la Tribune de la presse, la mémoire politique du Québec n'aurait pas été la même.

Notes de l'introduction historique et de la critique des sources

1. Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, *Québec : quatre siècles d'une capitale*, Québec, Publications du Québec, 2008, 692 p.; Jean-Marie Lebel, *Québec 1608-2008 : Les chroniques de la capitale*, Québec, PUL, 2008; Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain : Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal Express, 1989, tome 2; Jean-Guy Genest, *Vie et œuvre d'Adélard Godbout*, Québec (Ph. D. histoire, Université Laval), 1977, 2 tomes; Jean-Guy Genest, *Godbout*, Sillery, Septentrion, 1996, 385 p.; Conrad Black, *Maurice Duplessis*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1999, 547 p.; Robert Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps*, Montréal, Fides, 1973, 2 tomes; *Notices en langue française du Canadian Catalogue of Books 1921-1949*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1975, *Bulletin bibliographique de la Société des Écrivains canadiens*, Montréal, Éditions de la Société des Écrivains canadiens, 1943, 108 p.; 263 p.; Bilan du siècle, Université de Sherbrooke, <http://www.bilan.usherbrooke.ca>; Michael L. Hadley, opérations des sous-marins allemands, <http://www.thecanadianencyclopedia.com/>
2. Le lieutenant-gouverneur, lors de la prorogation de la session, dira : « La grande victoire que les Alliés ont remportée en Afrique du Nord nous permet d'espérer que nous verrons bientôt la fin de la terrible guerre qui, depuis plus de trois ans, dévaste le monde et endeuille les foyers. Je prie la Providence de hâter la victoire de nos armes et de répandre ses bienfaits sur notre province et notre pays. »
3. Les Canadiens forment autour de 20 % des forces armées alliées qui participent à cette opération dans les Aléoutiennes. Bilan du siècle, Université de Sherbrooke, <http://www.bilan.usherbrooke.ca>
4. P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert et F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain*..., p. 146.
5. Selon Hector Laferté, le nouveau conseiller législatif Vaillancourt fait une impression qui sort réellement de l'ordinaire en proposant l'Adresse. « Il a parlé comme un vieux parlementaire, avec beaucoup d'aisance et comme s'il siégeait depuis très longtemps. Nous avons décidé, poursuit Laferté, de faire relier son discours en brochure et de le distribuer. C'est réellement une grosse acquisition pour le Conseil. » Hector Laferté, *Derrière le trône : Mémoires d'un parlementaire québécois, 1936-1958*, Sillery, Septentrion, 1998, p. 217.
6. H. Laferté, *Derrière le trône*..., p. 212-213.
7. « Échos de la session provinciale », *Le Canada*, 24 février 1943, p. 12.
8. *Le Devoir* du 26 février 1943, cité par J.-G. Genest, *Vie et œuvre d'Adélard Godbout*..., p. 477.
9. C. Blais, G. Gallichan, F. Lemieux et J. Saint-Pierre, *Québec : quatre siècles d'une capitale*, p. 444.
10. René Chaloult, *Mémoires politiques*, Montréal, Éditions du Jour, 1969, p. 131.
11. R. Chaloult, *Mémoires politiques*, p. 134.
12. *Deux hommes, deux attitudes; Pendant que l'Hon. Maurice Duplessis et ses vaillants députés de l'Union nationale luttent dans l'intérêt du peuple, le gouvernement Godbout-Bouchard travaillent [sic] servilement dans l'intérêt du parti "rouge à Québec, rouge à Ottawa"*, Québec, s.n., 1944, p. 1.
13. P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert et F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain*..., p. 154 et 164.
14. Selon *L'Action catholique* du 11 mars 1942, page 3, M. Duplessis a été hospitalisé à l'hôpital Saint-Sacrement de Québec à partir de la fin de décembre 1941 pour subir une intervention chirurgicale. Il aurait quitté en mars cette institution pour terminer sa convalescence dans le sud des États-Unis. Quant à la nature de l'intervention, Robert Rumilly écrit que Duplessis souffrait d'une hernie étranglée et resta hospitalisé jusqu'au 22 avril 1942 en raison d'une pneumonie, après quoi il reprit pour de bon ses activités politiques. Antonio Barrette et Conrad Black ajoutent d'autres détails pertinents. Durant ce séjour à l'hôpital, Duplessis, menacé d'aggraver le diabète dont il souffrait, décida de suivre l'avis des médecins et de réduire sa grande consommation d'alcool. À la fin de 1942, il cessa complètement de boire et soigna son diabète quotidiennement grâce à l'injection d'insuline. Pour en savoir plus, voir : Robert Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps*. Tome 1 (1890-1944), Montréal, Fides, 1973, Coll. « Vies canadiennes », p. 606-610 et 619-620; Conrad Black, *Duplessis. L'ascension*, vol. 1, Montréal, Éditions de l'Homme, 1976, p. 426; Antonio Barrette, *Mémoires*, Montréal, Beauchemin, 1966, p. 375.
15. « Ouverture d'une 4^e session à Québec », *La Presse*, 24 février 1943, p. 27.
16. H. Laferté, *Derrière le trône*..., p. 218.
17. En 1922, le gouvernement fédéral transféra l'administration des pêcheries au Québec, à l'exception des Îles-de-la-Madeleine.
18. Godbout et Mathewson assistent à une conférence des premiers ministres, convoquée par Mackenzie King, à Ottawa, pour rechercher des compensations. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec : La guerre de 1939-1945*, Montréal, Fides, 1969, p. 116.
19. *Ibid.*, p. 141.
20. R. Chaloult, *Mémoires politiques*, p. 136-137.
21. Hector Perrier, entrevue, été 1967, dans J.-G. Genest, *Vie et œuvre d'Adélard Godbout*, p. 495.
22. Un débat similaire se déroule le 3 et 11 mai 1944.
23. Camille Pouliot de l'Union nationale vote avec les ministériels sur le principe de la loi en deuxième lecture.
24. Cette loi de l'instruction publique améliorerait, entre autres, le régime de pension des enseignants retraités. J.-G. Genest, *Vie et œuvre d'Adélard Godbout*, p. 488.
25. J.-G. Genest, *Vie et œuvre d'Adélard Godbout*, p. 520.

26. Hector Laferté fait ce commentaire : « Il est aussi question de former une Commission du Service civil, donnant la pension à 65 ans. Alors pourquoi nous nommer des vieux comme Séguin qui a 70 ans et [J. Ernest] Guertin qui en a 72? », H. Laferté, *Derrière le trône...*, p. 213.
27. J.-G. Genest, *Vie et œuvre d'Adélard Godbout*, p. 521.
28. La construction ne devait être achevée qu'en octobre 1944.
29. *Le Droit* du 19 juin 1943, p. 7.
30. « 2 députés en uniforme au parlement de Québec », *La Presse*, 23 février 1943, p. 11; « Échos de la Session Provinciale », *Le Canada*, 10 mars 1943, p. 12. Claude Jodoin fut lieutenant de réserve, selon cette source.
31. Il y avait eu une motion semblable à la session de 1942.
32. P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert et F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain...*, p. 153; J.-G. Genest, *Vie et œuvre d'Adélard Godbout*, p. 522.
33. R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, p. 183.
34. Pour de plus amples détails sur l'assurance-maladie et les allocations familiales, voir : R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, p. 185-186; J.-G. Genest, *Vie et œuvre d'Adélard Godbout*, p. 508-509; P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert et F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain...*, p. 153.
35. Pour plus de détails, voir : R. Rumilly, *Maurice Duplessis...*, p. 626.
36. *Ibid.*, p. 189.
37. R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, p. 115
38. Voir : Jocelyn Saint-Pierre, *Histoire de la tribune de la presse à Québec, 1871-1959*, Montréal, VLB éditeur, 2007, 315 p.
39. « M. J. Lavergne réélu président de la Galerie de la presse à Québec », *Le Canada*, 24 février 1942, p. 12.
40. Jocelyn Saint-Pierre, *Les membres de la tribune de la presse : liste chronologique, 1871-1989*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1990, Bibliographie et documentation, no 34.
41. *Le Guide* du 10 mars, du 17 mars et du 24 mars 1943.
42. Sur la méthodologie relative à la reconstitution des débats, voir : Gilles Gallichan, « Le Parlement "rapaillé". La méthodologie de la reconstitution des débats », *Les Cahiers des Dix*, no 58 (2004), p. 275-296.
43. « Sur la colline parlementaire », *L'Événement*, 3 mars 1943.
44. « Echech des ministériels sur l'accord hydro-électrique Ontario-Québec », *Le Droit*, 12 mars 1943, p. 1.
45. « Débat autour de l'accord sur les forces hydrauliques », *La Patrie*, 12 mars 1943, p. 4.
46. Pierre Vigeant, « La préparation à la carrière politique ou parlementaire. I. Sport de millionnaire, métier de gueur ou profession utile- La procédure et la tactique parlementaire », *Le Devoir*, 3 mars 1943, p. 1.
47. Pierre Vigeant, « La préparation à la carrière politique ou parlementaire. II. L'éloquence parlementaire – la spécialisation – Études politiques et travail d'équipe », *Le Devoir*, 5 mars 1943, p. 1. Notons que les textes de ces articles ont été retranscrits par Gilles Gallichan dans le *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec*, no 30, vol. 3-4-, décembre 2001, p. 3-6.
48. *Ibid.*
49. R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, p. 130.
50. « M. Godbout défend avec éloquence la province de Québec », *Le Soleil*, 26 février 1943, p. 3.
51. « La session provinciale », *L'Événement*, 19 mars 1943, p. 3.
52. « La séance d'hier à la Chambre fut animée d'un piquant débat », *Le Nouvelliste*, 24 mars 1943, p. 12.
53. « À l'Assemblée Législative », *Le Nouvelliste*, 18 mars 1943, p. 1.
54. « L'opposition a parlé sans interruption durant 40 heures », *L'Action catholique*, 21 juin 1943, p. 3. Il en est de même dans « Débat orageux autour de l'industrie de la betterave à sucre dans la province », *La Patrie*, 19 juin 1943, p. 21, où il est écrit : « Nous donnons ici un résumé du débat des séances de l'après-midi et de la soirée. »
55. « MM. Robidoux et Guérin prononcent leur discours sur l'adoption de l'adresse », *Le Devoir*, 25 février 1943, p. 3.

BIBLIOGRAPHIE

Journaux de base

Action catholique, L'
Canada, Le
Devoir, Le
Événement-Journal, L'
Gazette, The
Montreal Daily Herald, The
Montreal Daily Star, The
Patrie, La
Presse, La
Quebec Chronicle-Telegraph, The
Soleil, Le

Journaux complémentaires

Action, L'
Autorité nouvelle
Avenir du Nord, L'
Berthelais, Le
Bien Public, Le
Bonne parole, La
Boussole, La
Bulletin des agriculteurs, Le
Canada français, Le
Canadian Labour Press, The
Canadien/Le Canadien liberal, Le
Canadien de Thetford, Le
Chronique de Magog, La
Clairon de Saint-Hyacinthe, Le
Clarté, La
Colon, Le
Courrier de Bellechasse, Le
Courrier de Berthierville, Le
Courrier de Laviolette, Le
Courrier de Montmagny, Le
Courrier de Saint-Hyacinthe, Le
Courrier de Sorel, Le
Dorchester, Le
Droit, Le
Drummondville Spokesman, The
Écho de Frontenac, L'
Écho de Lotbinière, L'
Écho de Portneuf-Pressé, L'
Écho de Saint-Justin, L'
Écho du Bas-Saint-Laurent, L'
Écho du Nord, L'
Éclaireur, L'
Étoile de l'Est, L'
Étoile du Nord, L'
Frontière, La
Gazette de Valleyfield, La
Gazette des campagnes, La

Gazette du Nord, La
Guide, Le
Homme libre, L'
Jour, Le
Journal de Waterloo, Le
Mégantic, Le
Messager de Verdun, Le
Monde ouvrier, Le
Montréal-Matin, Le
Nicolétain, Le
Nouvelliste, Le
Ordre, L'
Opinion de Hull, L'
Parole, La
Petit Journal, Le
Peuple, Le
Progrès de L'Islet, Le
Progrès de Valleyfield, Le
Progrès du Golfe, Le
Progrès du Saguenay, Le
Régional, Le
Revue de Granby, La
Rouyn-Noranda Press, The
Saint-Laurent, Le
Sherbrooke Daily Record, The
Sherbrooke Telegram
St. Maurice Valley Chronicle, The
Standard, The
Stanstead Journal, The
Temps, Le
Terre de Chez Nous, La
Tribune, La (Saint-Hyacinthe)
Tribune de Sherbrooke, La
Union des Cantons de l'Est, L'
Unité, L'
Voix de l'Est, La
Voix des Bois-Francs, La
Voix des Mille-Isles, La
Voix du peuple, La

Autres sources

Mitchell, Walter George. *Discours sur le budget prononcé par l'honorable W. G. Mitchell, Trésorier de la province à l'Assemblée législative de Québec, 25 mars 1943.* [s.l.]: 1943. 18 p. Publié également en anglais.

Ordres du jour de l'Assemblée législative de la province de Québec, 1943, Québec 1943.

Procès-verbaux de l'Assemblée législative de la province de Québec, 1943, Québec 1943.

Québec. Prov. *Bills, 3^e session, 14^e Parlement, 1943.*

Québec. Prov. *Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec- Journals of the Legislative Assembly of the Province of Québec, Session de 1943, Vol. LXXVIII, Québec, 1943, ix, 525, xlix, liii p.*

Québec, Prov. *Statuts de la province de Québec - Statutes of the Province of Quebec*, 7
George VI, Québec, Imprimeur du roi, Québec, 1943, xvi, 416 p.

Rapports des comités généraux, 4^e session, 1943.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction historique.....	vii
Critique des sources	xxii
Bibliographie.....	xxviii
Table des matières.....	xxxï
L'Exécutif en 1943	xxxv
Membres de l'Assemblée législative	
Par ordre alphabétique	xxxvii
Par ordre de circonscription	xxxix
Débats	
1 Séance du mardi 23 février 1943.....	1
2 Séance du mercredi 24 février 1943.....	9
3 Séance du jeudi 25 février 1943	19
4 Séance du mardi 2 mars 1943	37
5 Séance du mercredi 3 mars 1943.....	45
6 Séance du jeudi 4 mars 1943.....	63
7 Séance du mardi 9 mars 1943	75
8 Séance du mercredi 10 mars 1943.....	87
9 Séance du jeudi 11 mars 1943.....	97
10 Séance du mardi 16 mars 1943	109
11 Séance du mercredi 17 mars 1943.....	121
12 Séance du jeudi 18 mars 1943.....	137
13 Séance du mardi 23 mars 1943	155
14 Séance du mercredi 24 mars 1943.....	175
15 Séance du jeudi 25 mars 1943.....	191
16 Séance du mardi 30 mars 1943	215
17 Séance du mercredi 31 mars 1943.....	231

18	Séance du jeudi 1 ^{er} avril 1943	243
19	Séance du mardi 6 avril 1943.....	263
20	Séance du mercredi 7 avril 1943.....	279
21	Séance du jeudi 8 avril 1943	293
22	Séance du mardi 13 avril 1943.....	303
23	Séance du mercredi 14 avril 1943.....	319
24	Séance du jeudi 15 avril 1943	337
25	Séance du vendredi 16 avril 1943	351
26	Séance du mardi 27 avril 1943.....	357
27	Séance du mercredi 28 avril 1943.....	373
28	Séance du jeudi 29 avril 1943	381
29	Séance du vendredi 30 avril 1943	399
30	Séance du mardi 4 mai 1943	405
31	Séance du mercredi 5 mai 1943	429
32	Séance du jeudi 6 mai 1943.....	441
33	Séance du vendredi 7 mai 1943.....	465
34	Séance du mardi 11 mai 1943	471
35	Séance du mercredi 12 mai 1943	499
36	Séance du jeudi 13 mai 1943.....	513
37	Séance du vendredi 14 mai 1943.....	535
38	Séance du mardi 18 mai 1943	541
39	Séance du mercredi 19 mai 1943	561
40	Séance du jeudi 20 mai 1943.....	583
41	Séance du vendredi 21 mai 1943.....	601
42	Séance du mardi 25 mai 1943	605
43	Séance du mercredi 26 mai 1943	625
44	Séance du jeudi 27 mai 1943.....	647
45	Séance du vendredi 28 mai 1943.....	665

46 Séance du mardi 8 juin 1943	671
47 Séance du mercredi 9 juin 1943	689
48 Séance du jeudi 10 juin 1943	709
49 Séance du vendredi 11 juin 1943	723
50 Séance du mardi 15 juin 1943	729
51 Séance du mercredi 16 juin 1943	749
52 Séance du jeudi 17 juin 1943	771
53 Séance du vendredi 18 juin 1943	791
54 Séance du samedi 19 juin 1943	803
55 Séance du lundi 21 juin 1943	813
56 Séance du mardi 22 juin 1943	837
Index des participants	867
Index des sujets	899
Index des bills publics et privés	923

L'HONORABLE EUGÈNE FISET

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec

Membres du Conseil exécutif 1943

L'honorable Joseph- Adélarde Godbout, premier ministre, ministre de l'Agriculture et ministre de la Colonisation

L'honorable Oscar Drouin, ministre des Affaires municipales et ministre de l'Industrie et du Commerce

L'honorable Edgar Rochette, ministre du Travail et ministre des Mines et des Pêcheries maritimes

L'honorable Léon Casgrain, procureur général

L'honorable Henri Groulx, ministre de la Santé et du Bien-être social

L'honorable Hector Perrier, secrétaire de la province

L'honorable Wilfrid Hamel, ministre des Terres et Forêts

L'honorable Valmore Bienvenue, ministre de la Chasse et ministre des Pêcheries

L'honorable Téléphore-Damien Bouchard, ministre de la Voirie

L'honorable Georges-Étienne Dansereau, ministre des Travaux publics

L'honorable James Arthur Mathewson, trésorier de la province

L'honorable Frank Lawrence Connors, ministre sans portefeuille

L'honorable Perreault Casgrain, ministre sans portefeuille

L'honorable Henri-René Renault, ministre sans portefeuille

Orateur

L'honorable Cyrille Dumaine

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
par ordre alphabétique

Député	Allégeance politique	Circonscription
ALLARD, Félix	L	Abitibi
BARRETTE, Antonio	UN	Joliette
BEAULAC, Polydore	L	Saint-Maurice
BEAULIEU, Jean-Paul	UN	Saint-Jean-Napierville
BEAULIEU, Joseph-Alphonse	L	Témiscouata
BÉGIN, Joseph-Damase	UN	Dorchester
BIENVENUE, Valmore	L	Bellechasse
BIRON, Henri-Napoléon	L	Nicolet
BONVOULOIR, Emile	L	Iberville
BOUCHARD, François-Xavier	L	Québec
BOUCHARD, Téléphore-Damien	L	Saint-Hyacinthe
BOUCHER, Émile	L	Montréal-Saint-Henri
BOURQUE, John Samuel	UN	Sherbrooke
BULLOCK, Charles Munson	L	Shefford
CARON Alexis	L	Hull
CARON, Joseph-Georges	L	Maisonneuve
CASGRAIN, Léon	L	Kamouraska-Rivière-du-Loup
CASGRAIN, Perreault	L	Gaspé-Nord
CHALOULT, René	L	Lotbinière
CHOQUETTE, Fernand	L	Montmagny
COMEAU, Joseph-Jean-Léopold	L	Montréal-Verdun
DANSEREAU, Georges-Étienne	L	Argenteuil
DELAGRAVE, Charles	L	Québec-Ouest
DESMARAIS, Stanislas-Edmond	L	Richmond
DROUIN, Oscar	L	Québec-Est
DUBREUIL, Joseph-Émile	L	Montréal-Jeanne-Mance
DUFFY, William James	L	Compton
DUFOUR, Joseph	L	Matapédia
DUMAINE, Cyrille	L	Bagot
DUMOULIN, Jacques	L	Montmorency
DUPLESSIS, Maurice Le Noblet	UN	Trois-Rivières
DUVAL, Joseph-Odilon	L	Montcalm
ÉLIE, Antonio	UN	Yamaska
FILLION, Joseph-Ludger	L	Lac-Saint-Jean
FORTIN, Roméo	L	Châteauguay-Laprairie
FRANCOEUR, Joseph-Achille	L	Montréal-Mercier
FRANCOEUR, Joseph-Georges	L	Lévis
FRÉGEAU, Raymond-François	L	Stanstead
GAGNON, Henri-Louis	L	Frontenac
GAGNON, Onésime	UN	Matane
GAUTHIER, Paul	L	Montréal-Laurier
GODBOUT, Joseph-Adélar	L	L'Islet
GOSSELIN, Henri-A.	L	Missisquoi
GOULET, Paul-Oliva	L	Témiscamingue
GROULX, Henri	L	Montréal-Outremont
GUERIN, Thomas	L	Montréal-Sainte-Anne
GUIBORD, Edmond	L	Laviolette
HAMEL, Wilfrid	L	Saint-Sauveur
HARTT, Maurice	L	Montréal-Saint-Louis
HOUDE, Camillien	I	Montréal-Sainte-Marie

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
par ordre alphabétique

Député	Allégeance politique	Circonscription
JODOIN, Claude	L	Montréal-Saint-Jacques
JOYAL, Dorvina-Évariste	L	Chambly
KIRKLAND, Charles-Aimé	L	Jacques-Cartier
LABBÉ, Tancrède	UN	Mégantic
LANGLAIS, Hormisdas	UN	Îles-de-la-Madeleine
LAPOINTE, Thomas	L	Wolfe
LAWN, Edward Charles	L	Pontiac
LEDUC, François-Joseph	L	Laval
LORRAIN, Roméo	UN	Papineau
MARLER, Georges Carlyle	L	Westmount-Saint-Georges
MATHEWSON, James Arthur	L	Montréal-Notre-Dame-de-Grâce
MORIN, Joseph-Philias	UN	Champlain
MORIN, Joseph-William	L	Québec-Centre
NADON, Joseph-Célestin	L	Gatineau
O'CONNOR, Dennis James	L	Huntingdon
PAQUETTE, Joseph-Henri-Albiny	UN	Labelle
PERRIER, Hector	L	Terrebonne
PLAMONDON, Lucien	L	Portneuf
POTVIN, Georges	L	Roberval
POULIOT, Camille-Eugène	UN	Gaspé-Sud
RAJOTTE, Arthur	L	Drummond
RENAULT, Henri-René	L	Beauce
ROBIDOUX, Joseph-Willie	L	Richelieu-Verchères
ROBINSON, Jonathan	UN	Brome
ROCHETTE, Edgar	L	Charlevoix-Saguenay
SABOURIN, Alphide	L	Vaudreuil-Soulanges
SAUVÉ, Delpha	UN	Beauharnois
SAUVÉ, Joseph-Mignault-Paul	UN	Deux-Montagnes
TALBOT, Antonio	UN	Chicoutimi

Allégeance politique :

- I - Indépendant
- L - Libéral
- UN - Union nationale

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
par circonscription

Circonscription	Allégeance politique	Député
ABITIBI	L	Allard, Félix
ARGENTEUIL	L	Dansereau, Georges-Étienne
BAGOT	L	Dumaine, Cyrille
BEAUCE	L	Renault, Henri-René
BEAUHARNOIS	UN	Sauvé, Delpha
BELLECHASSE	L	Bienvenue, Valmore
BROME	UN	Robinson, Jonathan
CHAMBLY	L	Joyal, Dorvina-Évariste
CHAMPLAIN	UN	Morin, Joseph-Philias
CHARLEVOIX-SAGUENAY	L	Rochette, Edgar
CHÂTEAUGUAY-LAPRAIRIE	L	Fortin, Roméo
CHICOUTIMI	UN	Talbot, Antonio
COMPTON	L	Duffy, William James
DEUX-MONTAGNES	UN	Sauvé, Joseph-Mignault-Paul
DORCHESTER	UN	Bégin, Joseph-Damase
DRUMMOND	L	Rajotte, Arthur
FRONTENAC	L	Gagnon, Henri-Louis
GASPÉ-NORD	L	Casgrain, Perreault
GASPÉ-SUD	UN	Pouliot, Camille-Eugène
GATINEAU	L	Nadon, Joseph-Célestin
HULL	L	Caron, Alexis
HUNTINGDON	L	O'Connor, Dennis James
IBERVILLE	L	Bonvouloir, Émile
ÎLES-DE-LA-MADELEINE	UN	Langlais, Hormisdas
JACQUES-CARTIER	L	Kirkland, Charles-Aimé
JOLIETTE	UN	Barrette, Antonio
KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP	L	Casgrain, Léon
LABELLE	UN	Paquette, Joseph-Henri-Albiny
LAC-SAINT-JEAN	L	Fillion, Joseph-Ludger
LAVAL	L	Leduc, François-Joseph
LAVIOLETTE	L	Guibord, Edmond
LÉVIS	L	Francoeur, Joseph-Georges
L'ISLET	L	Godbout, Joseph-Adélard
LOTBINIÈRE	L	Chaloult, René
MAISONNEUVE	L	Caron, Joseph-Georges
MATANE	UN	Gagnon, Onésime
MATAPÉDIA	L	Dufour, Joseph
MÉGANTIC	UN	Labbé, Tancrede
MISSISQUOI	L	Gosselin, Henri-A.
MONTCALM	L	Duval, Joseph-Odilon
MONTMAGNY	L	Choquette, Fernand
MONTMORENCY	L	Dumoulin, Jacques
MONTRÉAL-JEANNE-MANCE	L	Dubreuil, Joseph-Émile
MONTRÉAL-LAURIER	L	Gauthier, Paul
MONTRÉAL-MERCIER	L	Francoeur, Joseph-Achille
MONTRÉAL-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	L	Mathewson, James Arthur
MONTRÉAL-OUTREMONT	L	Groulx, Henri
MONTRÉAL-SAINTE-ANNE	L	Guerin, Thomas
MONTRÉAL-SAINTE-MARIE	I	Houde, Camillien
MONTRÉAL-SAINT-HENRI	L	Boucher, Émile

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
par circonscription

Circonscription	Allégeance politique	Député
MONTRÉAL-SAINT-JACQUES	L	Jodoin, Claude
MONTRÉAL-SAINT-LOUIS	L	Hartt, Maurice
MONTRÉAL-VERDUN	L	Comeau, Joseph-Jean-Léopold
NICOLET	L	Biron, Henri-Napoléon
PAPINEAU	UN	Lorrain, Roméo
PONTIAC	L	Lawn, Edward Charles
PORTNEUF	L	Plamondon, Lucien
QUÉBEC	L	Bouchard, François-Xavier
QUÉBEC-CENTRE	L	Morin, Joseph-William
QUÉBEC-EST	L	Drouin, Oscar
QUÉBEC-OUEST	L	Delagrave, Charles
RICHELIEU-VERCHÈRES	L	Robidoux, Joseph-Willie
RICHMOND	L	Desmarais, Stanislas-Edmond
ROBERVAL	L	Potvin, Georges
SAINT-HYACINTHE	L	Bouchard, Téléphore-Damien
SAINT-JEAN-NAPIERVILLE	UN	Beaulieu, Jean-Paul
SAINT-MAURICE	L	Beaulac, Polydore
SAINT-SAUVEUR	L	Hamel, Wilfrid
SHEFFORD	L	Bullock, Charles Munson
SHERBROOKE	UN	Bourque, John Samuel
STANSTEAD	L	Frégeau, Raymond-François
TÉMISCAMINGUE	L	Goulet, Paul-Oliva
TÉMISCOUATA	L	Beaulieu, Joseph-Alphonse
TERREBONNE	L	Perrier, Hector
TROIS-RIVIÈRES	UN	Duplessis, Maurice Le Noblet
VAUDREUIL-SOULANGES	L	Sabourin, Alphide
WESTMOUNT-SAINT-GEORGES	L	Marler, George Carlyle
WOLFE	L	Lapointe, Thomas
YAMASKA	UN	Élie, Antonio

Allégeance politique :

- I - Indépendant
- L - Libéral
- UN - Union nationale

Séance du mardi 23 février 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

La législature ayant été prorogée le 29 mai 1942, les députés se sont réunis aujourd'hui pour l'ouverture de la troisième session de la vingt et unième législature, après convocation par proclamation pour l'expédition des affaires.

Prière.

M. le Greffier: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Les députés prennent leur siège.

Messages du lieutenant-gouverneur:

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

M. le Greffier: Messieurs, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. le Greffier et les députés se rendent auprès de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil.

M. l'Orateur du Conseil législatif: Honorables Messieurs et Messieurs de l'Assemblée législative, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer la présente législature de la province de Québec avant qu'un Orateur pour l'Assemblée législative ait été choisi suivant la loi, mais, quand ce choix sera fait, il expliquera les motifs de la convocation de la présente législature.

Les députés, précédés du Greffier, reviennent à la salle de l'Assemblée législative¹.

Élection de l'Orateur

L'honorable M. Godbout (L'Islet): M. le greffier, j'ai l'honneur de proposer que M. Cyrille Dumaine, député du collège électoral de Bagot, soit

élu Orateur de la Chambre et prenne place au fauteuil en cette qualité.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Je seconde la proposition.

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. le Greffier, je suis surpris que le premier ministre, selon l'usage, n'ait pas fait l'éloge de celui qu'il proposait comme Orateur de la Chambre et qu'il n'ait pas dit par qui il était secondé pour appuyer sa motion, étant donné que l'honorable député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard) a été dans l'obligation de se lever pour dire qu'il appuyait la motion du premier ministre.

Comme le député n'a pas d'éloges de son député de Bagot (M. Dumaine), comme Orateur, je vais dire quelque chose comme chef de l'opposition.

Je suis député à l'Assemblée législative depuis déjà bientôt 16 ans et il ne m'est jamais arrivé d'avoir vu, au cours d'un même Parlement, trois Orateurs se succéder.

L'honorable Bernard Bissonnette est parti pour un monde meilleur et est monté sur le Banc, à la Cour d'appel, pour rendre justice. L'honorable Valmore Bienvenue, lui, est parti pour un monde moins bon et surtout plus court, pour être ministre. Depuis les élections de 1939, il y a eu beaucoup de changements, mais ces changements ne sont rien en comparaison de ce qui va se produire prochainement.

Nous connaissons tous le député de Bagot. Il n'y a pas de doute qu'il soit animé d'un esprit de justice et d'impartialité. Le nouvel Orateur peut être convaincu que l'opposition coopérera entièrement et sincèrement avec lui dans toutes ses attitudes pour faire respecter la lettre et l'esprit des règlements de la Chambre et aussi les droits de la minorité représentée en cette Chambre par l'opposition. Les règlements sont faits surtout pour protéger les droits des minorités.

Au reste, je félicite le nouvel élu et exprime ma certitude que l'honorable représentant de Bagot saura présider avec dignité et impartialité les délibérations de la Chambre.

M. le Greffier soumet la motion à la Chambre.

Adopté *nemine contradicente*.

M. le Greffier déclare M. Cyrille Dumaine dûment élu Orateur de la Chambre. Ce dernier est

alors conduit au fauteuil présidentiel par les honorables M. Godbout et M. Bouchard.

(Applaudissements)

M. l'Orateur, arrivé au degré supérieur de l'estrade, exprime ses remerciements à la Chambre comme suit:

Messieurs, je remercie sincèrement la Chambre du grand honneur qu'elle vient de me faire en me choisissant pour son Orateur, et je la prie de croire que je m'efforcerai toujours de mériter sa confiance.

Je n'ignore pas que je suis peu qualifié pour occuper le poste important qui m'est assigné; aussi je compte sur la bienveillance et le concours de tous les membres de la Chambre pour remplir avec fermeté et impartialité les devoirs qui vont m'incomber.

J'aime à espérer que la Chambre entière voudra bien, à l'occasion, m'aider à défendre nos droits et nos privilèges, à faire respecter notre règlement et à maintenir la liberté de discussion que nos usages ont consacrée.

(La séance est suspendue pendant quelques minutes)²

Alors, M. l'Orateur prend place au fauteuil et la masse, qui auparavant était sous le bureau, est posée sur le bureau.

(Applaudissements)

Messages du lieutenant-gouverneur:

M. l'Orateur informe la Chambre que M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, a apporté un second message dont il fait lecture:

M. l'Orateur, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur, précédé de la masse et suivi des députés, se rend à la barre du Conseil législatif.

M. l'Orateur de l'Assemblée législative: Monsieur le lieutenant-gouverneur, l'Assemblée législative m'a choisi pour son Orateur, bien que je ne me sente pas très qualifié pour remplir le poste important auquel elle m'a appelé.

Si, dans l'exercice des fonctions de ma charge, il m'arrive de commettre quelque erreur, je

désire que ce soit à moi que l'on impute cette erreur et non à la Chambre dont je suis le serviteur.

M. l'Orateur du Conseil législatif:

M. l'Orateur, je suis chargé par l'honorable lieutenant-gouverneur de vous exprimer l'entière confiance de Sa Majesté dans vos talents, dans votre intelligence et dans votre aptitude à remplir les importants devoirs du haut poste d'Orateur de l'Assemblée législative auquel vous avez été élu, et de vous informer que Sa Majesté vous reconnaît pour Orateur de l'Assemblée législative.

Je suis aussi chargé de vous assurer que l'Assemblée législative aura libre accès auprès de l'honorable lieutenant-gouverneur en temps opportun et qu'il interprétera toujours de la manière la plus favorable ses délibérations ainsi que vos paroles et vos actes.

Les députés, précédés de M. l'Orateur, reviennent dans la salle de l'Assemblée législative.

M. l'Orateur de l'Assemblée législative:

J'ai l'honneur de faire rapport que cette Chambre vient de se rendre dans la salle des séances du Conseil législatif, que là, j'ai informé l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur que l'Assemblée législative m'avait choisi pour son Orateur; que j'ai aussi, au nom de cette Chambre, réclamé tous ses droits et privilèges et demandé qu'elle jouisse de la liberté de discussion, qu'elle ait accès auprès de M. le lieutenant-gouverneur lorsque les circonstances l'exigeront, et qu'il veuille bien interpréter favorablement tous les gestes et délibérations de cette Chambre; que, sur ce, M. le lieutenant-gouverneur a bien voulu déclarer qu'il reconnaissait volontiers à notre Assemblée tous les privilèges que lui accorde la Constitution, qu'elle aurait, en temps opportun, un accès facile auprès de lui, et qu'il interpréterait toujours favorablement nos délibérations, nos paroles et nos actes.

Nouveau greffier de l'Assemblée législative

M. l'Orateur de l'Assemblée législative:

J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, par lettres patentes scellées du grand sceau de la province, M. Antoine Lemieux, avocat et conseil du roi, de la cité de Québec, a été nommé greffier de l'Assemblée législative en remplacement du très regretté M. Louis-Philippe Geoffrion, et que le nouveau greffier a prêté les serments d'office et d'allégeance suivant les exigences de la loi.

Projets de loi:**Prestation
des serments d'office**

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 1 relatif à la prestation des serments d'office.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

**Discours
du trône³**

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire rapport que, lorsque cette Chambre s'est rendue, aujourd'hui, auprès de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur, dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de lire un discours à l'adresse des deux Chambres de la Législature de cette province, et que, pour prévenir toute erreur, j'en ai obtenu une copie dont je vais donner lecture à la Chambre.

Honorables messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

En inaugurant cette quatrième session de la vingt et unième législature, il nous incombe de remercier Dieu d'avoir daigné préserver notre population civile des dévastations de la guerre, bien que les ennemis de la civilisation soient venus porter leurs attaques jusque dans nos eaux territoriales.

Depuis la prorogation des Chambres en mai dernier, notre Législature a subi des deuils cruels. La mort nous a enlevé successivement le docteur Alfred-Valère Roy, conseiller législatif, M. Louis-Philippe Geoffrion, greffier de l'Assemblée législative, le docteur Louis-Joseph Moreault, député de Rimouski, M. Henri Panet, député de Rouville, et, il y a quelques jours à peine, deux membres du cabinet, les honorables MM. Thisdel et Bastien. Nous garderons tous un fidèle souvenir de ces regrettés disparus.

L'abondante récolte dont la Providence nous a gratifiés en 1942 servira non seulement à nourrir nos armées, mais à secourir les peuples infortunés que les armées alliées libèrent du joug nazi. Nous ne saurions mieux leur témoigner notre vive sympathie.

Le sort des armes favorise de plus en plus les vaillantes Nations Unies, et nous pouvons espérer qu'une paix juste et durable mettra bientôt fin au pire fléau que le monde ait connu.

Pour que notre province soit en état de faire face aux problèmes d'après-guerre, mon gouvernement s'applique à pratiquer une rigoureuse économie dans son administration financière. Grâce à cette politique, il a pu subvenir à toutes les dépenses du dernier exercice, y compris les déboursés au compte de capital, sans recourir à des emprunts publics. La solidité du crédit de notre province s'est affirmée dans l'empressement que nos épargnants ont récemment mis à fournir les dix-huit millions de dollars requis pour effectuer le remboursement d'obligations échues.

Les exigences de la guerre et les besoins de notre population nous invitent à intensifier notre production agricole et à activer notre industrie laitière. Non content d'assurer un meilleur drainage, de hâter le défrichement de nouvelles terres et de donner plus d'expansion aux écoles d'agriculture, le gouvernement se propose de faire bénéficier nos campagnes d'un service d'électricité plus étendu. La convention qu'il vient de signer avec le gouvernement de l'Ontario lui permettra d'étatiser des forces hydrauliques susceptibles d'un aménagement d'une puissance approximative de 400,000 chevaux-vapeur.

Une loi vous sera soumise qui vise à fournir aux colons disposés à s'établir dans de nouvelles régions une organisation semblable à celle qui existe dans nos vieilles paroisses. Ces régions offriront ainsi plus d'attraits à ceux qui se trouveront sans emploi par suite de la démobilisation des armées et de la désaffectation des usines de guerre.

Dans le but de sauvegarder notre domaine forestier et d'en assurer une exploitation plus rationnelle et plus profitable, mon gouvernement a inauguré une politique de voirie forestière dont on peut attendre les plus heureux résultats. Il se propose également de multiplier nos colonies forestières et de leur donner un nouvel essor.

Tout en continuant à améliorer nos grandes artères de communication et à répondre aux besoins les plus pressants de nos districts ruraux, notre ministère de la Voirie est à dresser un plan d'ensemble qui emploiera notre main-d'œuvre au lendemain de la guerre et contribuera à prévenir le chômage.

Nos richesses minières servent admirablement les industries de guerre. Grâce aux mesures prises par le gouvernement, l'extraction des métaux communs s'opère à un rythme constamment accéléré.

Nos pêcheries prennent aussi plus d'importance. Pour en hâter le développement, mon gouvernement

projette d'accorder des garanties de crédit aux pêcheurs et d'accroître la capacité des entrepôts frigorifiques. Par suite d'une entente conclue avec Ottawa, les pêcheries des Îles-de-la-Madeleine cesseront d'être administrées par le gouvernement fédéral et seront entièrement soumises à la juridiction provinciale.

En prévision du retour à une vie économique normale, le gouvernement entend attribuer un rôle plus important à nos agences commerciales, et améliorer les conditions générales en protégeant particulièrement le petit industriel et le petit commerçant.

Le bien-être social fait l'objet de notre constante sollicitude. Une commission sera nommée en vue d'apporter une solution aux problèmes qui se posent dans ce domaine. Elle sera spécialement chargée de donner suite aux recommandations de la Commission d'enquête sur l'assistance publique, par l'établissement d'un système provincial d'assurance-maladie s'appliquant à notre population rurale aussi bien qu'à celles des villes, et sauvegardant les intérêts de la famille.

Soucieux d'améliorer le sort de la classe ouvrière, mon gouvernement vous demandera d'élargir les dispositions relatives aux maladies professionnelles, afin d'accorder une indemnité à certaines catégories de victimes qui sont actuellement privées de cet avantage.

Une loi vous sera présentée, qui tend à encourager l'épargne, en rendant plus généreuses certaines exemptions de droits de succession.

Vous serez priés de créer une commission du service civil et vous déciderez s'il est à propos de constituer dès maintenant, pour faire face aux problèmes d'après-guerre, un conseil d'orientation économique.

Pour répondre au vœu du Conseil de l'instruction publique, vous serez invités à vous prononcer sur l'opportunité de rendre la fréquentation scolaire obligatoire et gratuite pour les enfants de leur sixième à leur quatorzième année.

Vous devrez considérer si nos écoles d'industrie ne pourraient pas mieux s'adapter aux besoins des temps présents et accorder à l'enfance une protection plus efficace.

Vous aurez à légiférer sur diverses autres matières d'intérêt général.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes du dernier exercice seront déposés devant vous.

Vous serez invités à voter les crédits requis pour la prochaine année fiscale.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Le gouvernement désire porter une attention toute spéciale au bien-être de la famille qui est le fondement de la société chrétienne. C'est pourquoi il a cru devoir augmenter l'allocation réservée aux mères nécessiteuses, et il entend placer la protection de la famille au premier rang de ses préoccupations dans l'étude de tout plan de sécurité sociale.

Dans les temps difficiles que nous traversons, notre population fait preuve d'un esprit d'ordre, de calme et d'assurance qui l'honore hautement. Je sais que vous aurez à cœur de la bien servir au cours de la présente session, et je prie la divine Providence de bénir vos travaux.

Prise en considération du discours du trône

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que le discours du trône, prononcé devant les deux Chambres de la Législature, soit pris en considération à la prochaine séance.

Adopté.

Institution des comités permanents

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que les comités permanents suivants soient institués:

1. un comité des privilèges et des élections;
2. un comité des règlements;
3. un comité des comptes publics;
4. un comité des chemins de fer et autres moyens de communication;
5. un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation;
6. un comité des industries et du commerce;
7. un comité du Code municipal;
8. un comité des bills privés en général;
9. un comité des bills publics en général;
10. un comité de la Bibliothèque de la Législature;
11. un comité des impressions législatives.

Et que chacun de ces comités soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et de toutes les matières que la Chambre lui aura renvoyées ou qui sont de sa compétence, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations

et ses vues sur ces affaires et ces matières, et à envoyer chercher les personnes, les pièces et les dossiers dont il aura besoin.

Adopté.

Comité spécial

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose qu'un comité spécial de onze membres soit institué pour choisir les membres ainsi que le président de chaque comité permanent dont la Chambre vient de décider la formation et pour fixer le nombre des membres ainsi que le quorum de chacun de ces comités, et que les honorables MM. Godbout, Bouchard et Mathewson; MM. Duplessis, Bourque, Delagrave, Dumoulin, Francoeur (Montréal-Mercier), Gagnon, Lawn et Leduc forment ledit comité spécial.

Adopté.

Messages du lieutenant-gouverneur:

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) transmet à M. l'Orateur les messages suivants de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur:

Nominations dans le service civil

M. l'Orateur lit comme suit le premier message:

Eugène Fiset, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative une copie des arrêtés en conseil concernant les nominations et promotions faites dans le service civil depuis la dernière session.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, 23 février 1943
(Document de la session no 3)

Imprimeur du Roi

M. l'Orateur lit comme suit le second message:

Eugène Fiset, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'Imprimeur du Roi, indiquant le nombre

d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en main, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits Statuts.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, 23 février 1943
(Document de la session no 4)

Ajournement en signe de deuil

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose, appuyé par le représentant de Trois-Rivières (M. Duplessis), que cette Chambre s'ajourne maintenant, par respect pour la mémoire des honorables MM. Cléophas Bastien, député de Berthier et ministre de la Colonisation, Louis-Joseph Thisdel, député de Maskinongé et ministre d'État, et de MM. Louis-Joseph Moreault, député de Rimouski, Henri-P. Panet, député de Rouville, et de M. Louis-Philippe Geoffrion, greffier de la Chambre, qui sont morts depuis la clôture de la dernière session⁴.

C'est avec le plus profond regret que je veux signaler à cette Chambre la disparition de deux de mes collègues du cabinet, de deux de nos députés et de notre ancien greffier. Nous avons été profondément éprouvés par la Providence, mais nous nous soumettons avec émotion à l'épreuve qu'Elle nous a envoyée, et nous tâcherons de la supporter dans l'esprit qu'elle nous demande et avec un souvenir ému des services signalés qu'ils ont rendus.

L'honorable Cléophas Bastien a été pour nous tous un compagnon charmant; il fut un serviteur fidèle de sa province et il apportait à la Législature le concours de ses brillantes lumières. S'il a été ardent dans les luttes politiques, on sait quelle délicatesse il déployait en toute circonstance. Je perds en lui un collègue précieux, un ami bon et loyal.

L'honorable Louis-Joseph Thisdel était mon conseiller intime au ministère de l'Agriculture. J'avais besoin de lui et de ses lumières pour diriger le ministère de l'Agriculture. Chacun se souviendra de ses qualités de parfait gentilhomme. C'était un homme de jugement.

Dans la personne du Dr Louis-Joseph Moreault, député de Rimouski, je perds non

seulement un collègue inestimable en tous points, mais un insigne bienfaiteur, car je crois lui devoir un peu la vie. Il fut à certaines époques mon médecin. Il aurait pu briller sur n'importe quel théâtre de la médecine. Il était bon médecin par la haute connaissance de son art et la générosité de son cœur. Il aurait été le meilleur médecin dans n'importe quelle institution.

M. Henri Panet, député de Rouville, a été un compagnon charmant pour tous ses collègues. Son dévouement à ses électeurs était au-dessus de la mesure. Non seulement il s'intéressait à ses électeurs, mais il allait au-devant de leurs requêtes. Il lui arrivait souvent de se plaindre qu'on n'avait pas assez souvent recours à ses services. Nous déplorons vivement sa mort.

Nous avons perdu en même temps notre ancien greffier, M. Louis-Philippe Geoffrion. C'était une belle figure du Canada français. C'était un homme de droiture et d'une culture hors pair. Ministres et députés ont eu souvent à lui dire merci pour un service rendu ou pour avoir bénéficié de ses conseils.

On se souviendra de tous ces disparus. Nous espérons que la terre sera légère à nos chers disparus et que d'un monde meilleur ils continueront à nous aider de leurs lumières. Nous en avons besoin en ces jours d'épreuve pour notre pays et pour le monde entier. À leur épouse, à leurs enfants, à leur famille, j'offre le témoignage de notre amitié et du souvenir ineffaçable de ceux que nous pleurons avec eux.

J'ai donc l'honneur de proposer que la Chambre s'ajourne par respect pour la mémoire des honorables MM. Bastien et Thisdel et de MM. Moreault, Panet et Geoffrion.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je seconde avec plaisir la proposition de l'honorable premier ministre. Depuis 1939, quinze conseillers législatifs et députés ont rendu leur âme à Dieu.

Je suis entré en cette Chambre en même temps que l'honorable M. Bastien, soit en 1927. Il a toujours été élu dans son comté natal. C'est là un magnifique témoignage. C'était un libéral sincère, partisan convaincu, loyal et très attaché au chef du gouvernement. Sa mort foudroyante nous a causé un vif chagrin et d'innombrables regrets.

Le comté voisin de Berthier, Maskinongé, a été éprouvé lui aussi par la mort de son député. Je connaissais M. Thisdel. Il fut tour à tour maire de sa paroisse, préfet de comté de Maskinongé, député et ministre d'État. C'était un gentilhomme et un homme honnête.

Personne n'oubliera la franche camaraderie et le dévouement à la médecine du Dr Moreault. M. Panet, quant à lui, a eu une carrière plus courte, mais bien remplie.

Il me semble que la Législature ne sera pas complète sans la présence de notre ancien greffier. C'était un cœur d'or, une haute intelligence, un patriote sincère, un homme loyal et humainement parfait.

À toutes ses qualités, M. Geoffrion joignait la gentilhomme. Sa mort est une perte pour la Chambre, la province et la race. On dit: Le roi est mort! Vive le roi! M. Geoffrion est remplacé par un homme digne de la fonction et qui saura, je le sais, se pénétrer des exemples de son illustre devancier.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Au nom des députés de langue anglaise, je veux à mon tour rendre hommage à nos chers collègues disparus.

Le Dr Moreault était celui que je connaissais depuis le plus longtemps. C'était un vieil ami que j'estimais beaucoup.

J'admire ce grand gentilhomme, l'honorable M. Thisdel, Écossais d'origine, qui faisait honneur aux deux races dont il était issu.

L'honorable M. Bastien était élevé aux sommets par ses seuls mérites. C'était un grand cœur. M. Panet, suivant une expression chère au chef de l'opposition, avait des adversaires mais pas d'ennemis.

Nous avons toujours reconnu la science de M. Geoffrion, notre ancien greffier, et nous ressentons la lourde perte que la Chambre a subie.

Aux familles en deuil, j'offre mes sincères condoléances.

La motion est adoptée.

La séance est levée à 5 heures.

NOTES

1. Selon *L'Événement-Journal* du 24 février 1943, à la page 3, il est précisément 3 h 15 lorsque les députés reviennent à l'Assemblée.

2. *Le Canada* du 24 février 1943, à la page 12, précise que la suspension a duré un quart d'heure et que, lorsque le président est reparu dans le costume traditionnel de l'Orateur, il a été ovationné par la Chambre.

3. Selon la procédure parlementaire, le texte du *Discours du trône* fait l'objet de deux lectures, une première fois à la salle du Conseil législatif par le lieutenant-gouverneur, et une seconde fois par l'Orateur de l'Assemblée législative, à la salle de l'Assemblée législative. Les députés peuvent toutefois exempter l'Orateur de procéder à cette seconde lecture. Selon les *Journaux de l'Assemblée législative*, à la page 5, rien n'indique que cette exemption ait été accordée à l'Orateur. De plus, aucun quotidien ne mentionne ni ne fait référence à cette possible exemption. Conformément aux *Journaux de l'Assemblée législative*, il est fort probable que l'Orateur ait repris la lecture du discours du trône. Toutefois, seule la lecture à l'Assemblée législative n'est retenue dans le présent contexte, afin d'éviter une répétition du texte qui ne comporte aucun élément nouveau. De plus, lorsque la lecture retenue est celle ayant eu lieu au Conseil législatif, il est clairement indiqué qu'elle a été effectuée par le lieutenant-gouverneur.

4. *Le Canada* du 24 février 1943, à la page 12, précise que des couronnes de fleurs ont été déposées sur les bureaux des disparus.

Séance du mercredi 24 février 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Présentation de pétitions:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre:

- de la cité de Salaberry-de-Valleyfield, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Sauvé, Beauharnois);

- de la cité du Cap-de-la-Madeleine, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Morin, Champlain);

- d'Arthur Bouchard et son épouse, dame Clara Côté, demandant l'adoption d'une loi amendant certaines clauses de leur contrat de mariage (M. Desmarais);

- de la ville de Montréal-Est, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Leduc);

- d'Armand Éthier et autres, demandant l'adoption d'une loi érigeant certains territoires en municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Maurice de Bois-des-Filion (M. Leduc);

- d'Union économique d'habitations, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un acte de vente par la cité de Montréal à l'Union économique d'habitations (M. Dubreuil);

- des commissaires d'écoles de la municipalité de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi légalisant les actes faits par eux depuis le 24 mars 1911 (M. Guibord);

- de Melvin Salmonovitz, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Salmon (M. Hartt);

- de la ville de LaSalle, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Kirkland);

- de la municipalité du village de Saint-Jérôme, demandant l'adoption d'une loi pour imposer et prélever une taxe spéciale dite taxe de vente (M. Fillion);

- de la paroisse de Sainte-Foy, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de zonage et de construction (M. Bouchard, Québec-Comté);

- de dame May Fair Wilson, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de dame Margaret Orr Wilson (M. Marler);

- de dame Nellie Belle Small et autres, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un acte de transfert (M. Marler);

- de la Commission des écoles catholiques de Verdun, demandant l'adoption d'une loi concernant ses finances (M. Boucher);

- d'Édouard Bourbeau, demandant l'adoption d'une loi modifiant les termes d'un acte de donation (M. Francoeur, Montréal-Mercier);

- de la ville d'Iberville, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Bonvouloir);

- de Jacques Villeneuve et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph-Octave Villeneuve (M. Gauthier).

Rapports du comité spécial:**L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):**

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité des onze chargé de préparer et de soumettre une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre. Voici le rapport:

Votre comité a choisi l'honorable M. Bouchard (Sainte-Hyacinthe) pour son président.

Votre comité a nommé le président et les membres de chaque comité permanent et a fixé le nombre des membres et le quorum de chacun de ces comités ainsi qu'il suit:

Comité permanent des règlements:

Président: L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord).

Les honorables MM. Bienvenue, Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Dansereau, Perrier, Gagnon; MM. Bullock, Boucher, Chaloult, Choquette, Gauthier, Langlais, Potvin, Robinson, Talbot.

Nombre des membres: 15.

Quorum: 4.

Comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication:

Président: L'honorable M. Leduc.

Les honorables MM. Bienvenue, Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Groulx, Hamel, Mathewson, Duplessis, Bourque, Paquette;

MM. Barrette, Beaulieu (Témiscouata), Bonvouloir, Bullock, Caron (Hull), Desmarais, Francoeur (Lévis), Gosselin, Guibord, Hartt, Jodoin, Kirkland, Lorrain, Morin (Québec-Centre), Rajotte, Robinson.

Nombre des membres: 25.

Quorum: 5.

Comité permanent des privilèges et élections:

Président: M. Boucher.

Les honorables MM. Bienvenue, Drouin, Duplessis, Gagnon; MM. Allard, Beaulac, Biron, Caron (Maisonneuve), Comeau, Duffy, Dufour, Fortin, Francoeur (Montréal-Mercier), Gagnon, Goulet, Joyal, Lawn, Lorrain, O'Connor, Pouliot, Sauvé, Talbot.

Nombre des membres: 23.

Quorum: 5.

Comité permanent des bills privés en général:

Président: M. Dumoulin.

Les honorables MM. Godbout, Bienvenue, Bouchard (Saint-Hyacinthe), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Dansereau, Drouin, Groulx, Hamel, Mathewson, Perrier, Renault, Rochette, Leduc, Duplessis, Bourque, Élie, Gagnon, Paquette, Sauvé; MM. Allard, Barrette, Beaulac, Beaulieu (Témiscouata), Beaulieu (Saint-Jean), Bégin, Biron, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Boucher, Bullock, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Chaloult, Choquette, Comeau, Delagrave, Desmarais, Dubreuil, Duffy, Dufour, Duval, Fillion, Fortin, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Frégeau, Gagnon, Gauthier, Guerin, Gosselin, Goulet, Guibord, Hartt, Houde, Jodoin, Joyal, Kirkland, Labbé, Langlais, Lapointe, Lawn, Lorrain, Marler, Morin (Champlain), Morin (Québec-Centre), Nadon, O'Connor, Plamondon, Potvin, Pouliot, Rajotte, Robidoux, Robinson, Sabourin, Sauvé, Talbot,

Nombre des membres: 78.

Quorum: 10.

Comité permanent du Code municipal:

Président: M. Beaulieu (Témiscouata).

Les honorables MM. Bienvenue, Bouchard (Saint-Hyacinthe), Casgrain (Gaspé-Nord), Drouin, Perrier, Renault, Élie, Gagnon; MM. Beaulieu (Saint-Jean), Biron, Bouchard (Québec-Comté), Chaloult, Delagrave, Dubreuil, Duval, Fillion, Gagnon, Joyal, Kirkland, Lapointe, Marler, Nadon, Plamondon, Rajotte, Talbot.

Nombre des membres: 26.

Quorum: 6.

Comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation:

Président: L'honorable M. Godbout.

Les honorables MM. Bienvenue, Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Hamel, Renault, Duplessis, Élie, Gagnon, Paquette, Sauvé; MM. Allard, Barrette, Beaulieu (Saint-Jean), Beaulieu (Témiscouata), Bégin, Bonvouloir, Bullock Choquette, Desmarais, Duffy, Dufour, Dumoulin, Duval, Fillion, Fortin, Francoeur (Montréal-Mercier), Frégeau, Gagnon, Gosselin, Goulet, Jodoin, Joyal, Labbé, Langlais, Lapointe, Lawn, Lorrain, Marler, Morin (Champlain), Nadon, O'Connor, Plamondon, Potvin, Pouliot, Rajotte, Robidoux, Robinson, Sabourin, Sauvé, Talbot.

Nombre des membres: 51.

Quorum: 5.

Comité permanent des comptes publics:

Président: M. Choquette.

Les honorables MM. Bienvenue, Bouchard (Saint-Hyacinthe), Mathewson, Rochette, Leduc, Duplessis, Bourque; MM. Beaulieu (Saint-Jean), Bégin, Boucher, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Dubreuil, Duffy, Dumoulin, Francoeur (Montréal-Mercier), Gauthier, Guerin, Lorrain, Marler, Talbot.

Nombre des membres: 22.

Quorum: 7.

Comité permanent des bills publics en général:

Président: L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup).

Les honorables MM. Bienvenue, Bouchard (Saint-Hyacinthe), Casgrain (Gaspé-Nord), Dansereau, Drouin, Groulx, Hamel, Mathewson, Renault, Rochette, Leduc, Duplessis, Bourque, Gagnon, Paquette; MM. Allard, Barrette, Beaulieu (Saint-Jean), Beaulieu (Témiscouata), Biron, Boucher, Caron (Hull), Chaloult, Choquette, Comeau, Delagrave, Dumoulin, Francoeur (Montréal-Mercier), Gauthier, Hartt, Jodoin, Kirkland, Labbé, Marler, Morin (Québec-Centre), Plamondon, Potvin, Pouliot, Robinson, Talbot.

Nombre des membres: 41.

Quorum: 7.

Comité permanent des industries et du commerce:

Président: M. Dubreuil.

Les honorables MM. Dansereau, Drouin, Groulx, Renault, Leduc, Bourque, Gagnon; MM. Barrette, Beaulac, Bégin, Biron, Bouchard (Québec-Comté), Caron (Maisonneuve), Choquette, Comeau, Desmarais, Duffy, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Frégeau, Gosselin,

Goulet, Guerin, Hartt, Langlais, Lawn, Lorrain, Morin (Champlain), Sauvé.

Nombre des membres: 30.

Quorum: 7.

Comité permanent des impressions législatives:

Les honorables MM. Bienvenue, Bouchard (Saint-Hyacinthe), Mathewson, Renault, Bourque; MM. Bégin, Gosselin, Lawn, Lorrain, Morin (Québec-Centre), Robidoux.

Comité permanent de la Bibliothèque:

Les honorables MM. Bienvenue, Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Groulx, Perrier, Paquette; MM. Beaulieu (Saint-Jean), Choquette, Comeau, Duffy, Dumoulin, Gauthier, Lawn, Potvin, Talbot.

Le rapport est adopté.

**Adresse en réponse
au discours du trône**

M. Robidoux (Richelieu-Verchères) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Sainte-Anne (M. Guerin), que l'adresse suivante soit présentée à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur:

À l'honorable Monsieur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec,

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer, afin de faire connaître les motifs de la convocation des Chambres.

M. l'Orateur, vous avez compté en cette Chambre beaucoup d'amis, mais le rayonnement de votre personnalité vous a assuré de nombreuses amitiés dans toute la province. Je remercie l'honorable premier ministre qui m'a fait grand honneur en me confiant une tâche qui appartient généralement aux jeunes.

L'honneur de proposer l'adoption de l'adresse rejaillit sur les électeurs de Richelieu-Verchères, qui habitent un des plus beaux comtés de la province, un des coins de terre les premiers ouverts à la civilisation en Amérique. Je déplore, dit-il, la mort de deux ministres de la couronne, de deux députés, et du greffier de la Chambre.

La présente session commence dans une heure difficile de l'histoire du monde, une heure qui pourrait marquer un tournant dans l'histoire de la province de Québec. L'heure est solennelle sans être désespérée, mais elle n'est pas de celles où le peuple peut se laisser aller à un optimisme exagéré. On souffre, ici comme ailleurs, et la province de Québec souffre comme toutes les Nations Unies des répercussions de la tragédie qui se joue en Europe, de l'autre côté des océans, et dont le dernier acte n'est pas encore arrivé. Notre peuple a éprouvé les commotions causées par ce cataclysme, mais ce peuple, épris d'amour pour ses institutions démocratiques, a dès le début montré sa bonne volonté, et il a laissé voir qu'il comprenait l'obligation de faire quelque chose pour sauver la civilisation.

Le peuple canadien-français a fait sa large part dans l'armée active et territoriale, dans l'aviation et sur les mers, quelles que soient les opinions exprimées en dehors de cette Chambre et de la province. Notre peuple a fait sa part; il a porté le fardeau de la guerre jusqu'à la limite de ses capacités et il n'a pas peur de comparer son rôle à celui des autres depuis le début des hostilités jusqu'à maintenant. La guerre n'est pas finie, mais on voit poindre le signe avant-coureur du soleil de la victoire.

Le monde civilisé commence à entrevoir la victoire, mais il nous faudra encore consentir de gros sacrifices avant la fin du conflit et on devra augmenter la production dans tous les domaines. Les Nations Unies veulent qu'on les arme et qu'on les nourrisse: c'est leur plus pressant besoin à l'heure actuelle. En Chine comme en Russie, on réclame des armes et de la nourriture, mais il ne faut pas mettre en danger la vie intérieure du pays. C'est un grave problème qui n'est pas au-delà de la capacité des administrateurs de la province, et j'exprime ma confiance dans le premier ministre et dans ses collègues pour régler ce problème dans le meilleur intérêt des administrés.

Grâce à une saine administration financière, la province se trouve dans des conditions excellentes. Le gouvernement a pu rencontrer toutes ses obligations à même ses revenus, sans emprunter, et le peuple en a éprouvé une grande satisfaction et du soulagement. Récemment, grâce à la réputation de notre province sur les marchés financiers, un emprunt de \$18,000,000, pour payer un emprunt échu, était enlevé en quelques minutes par les épargnants. C'est une belle marque de confiance que les Canadiens français ont donnée au gouvernement

dirigé par le premier ministre. Le seul fait que notre province ait pu rencontrer ses besoins sans emprunter, et trouver ainsi, en l'espace de quelques heures, un montant de \$18,000,000 pour racheter des obligations, ce seul fait indique que la confiance dans l'état de nos finances est restée inébranlable au cœur du peuple de cette province.

On sait, chez nous, que le gouvernement peut trouver dans la fertilité de nos terres, dans la solidité des bras de nos ouvriers, tout ce qu'il faut pour que la province continue de jouer son rôle parmi les nations unies.

J'admire le premier ministre d'avoir eu le courage de se présenter devant le peuple pour lui demander de doubler sa production dans tous les domaines. Il savait à qui il s'adressait, et le peuple répondra magnifiquement à cette demande parce qu'il sait qui lui demande ces sacrifices. Y a-t-il jamais eu un homme mieux qualifié à la tête de l'administration de l'agriculture en cette province que le premier ministre (l'honorable M. Godbout)? Y eut-il jamais une direction plus sage, plus propre à rendre notre production agricole plus payante et plus abondante que celle du premier ministre?

(Applaudissements)

Il ne faut pas s'arrêter en si bonne voie. Le gouvernement a fait beaucoup pour les agriculteurs, mais je me demande si ce serait trop exiger de l'économie provinciale que de suggérer l'augmentation des octrois aux fermiers de chez nous, une production double en 1943, à un moment où la vie semble sombre pour eux, en face de la rareté de main-d'œuvre, d'instruments aratoires, de grains de semence et même d'animaux, qui s'annonce. Il faudra que le ministère de l'Agriculture ait les yeux largement ouverts sur la classe agricole cette année. Il faudra aider le cultivateur dans tous les domaines où il exerce son activité; il faudra aussi le favoriser dans l'écoulement de ses produits en lui procurant sans cesse des marchés nouveaux, au moyen des agences commerciales de la province. On a déjà commencé ce travail et il faudra le poursuivre avec assiduité.

Je demande au ministère de parfaire notre voirie rurale, de voir à ce que les cultivateurs des rangs aient des routes carrossables pour sortir facilement de chez eux, à bonne heure le printemps et tard l'automne. Certes, la confection des grandes routes nationales sera de plus en plus essentielle, mais il faudrait profiter des restrictions actuelles et du fait que les touristes sont devenus très rares pour donner un nouvel essor à la construction de routes de paroisses dans les campagnes.

Je souhaite ainsi que l'on aménage, à côté des grandes artères, des routes provinciales qui seraient carrossables toute l'année ou presque. Il y a en effet certaines régions de la province où les voies et les moyens de communication sont limités et laissent à désirer. D'où le besoin de se doter de routes carrossables à l'année qui permettraient aux cultivateurs d'avoir un accès permanent au marché.

Je félicite le gouvernement d'avoir lancé une politique d'amélioration de la colonisation. Au lieu d'envoyer le pauvre colon, hache sur l'épaule, abattre le premier arbre sur son lot, au bout d'un rang en pleine solitude, le premier ministre a inauguré sa politique de mécanisation qui rend de si grands services et fait tant augurer de bien dans l'avenir. On construit des routes, on abat des arbres, on construit des demeures, des écoles et des églises, et ce n'est qu'alors qu'on invite le colon à se rendre sur son lot. Quelle différence avec l'ancien système!

Je félicite encore le gouvernement de sa nouvelle politique de voirie forestière qui permettra de pénétrer plus avant dans la forêt pour aller chercher les arbres plus gros.

Je rends hommage à l'honorable secrétaire de la province (M. Perrier) pour le travail admirable qu'il a accompli dans le domaine de l'instruction publique depuis que l'honorable premier ministre l'a appelé à faire partie de son ministère. J'insiste pour qu'on multiplie les écoles rurales, les écoles techniques, les écoles d'industrie et les écoles de beaux-arts. J'affirme qu'on ne doit pas ménager pour donner des salaires raisonnables à ceux et celles qui sont chargés de l'instruction de nos enfants.

J'approuve sans restriction l'instruction obligatoire de l'enfant et je souhaite que l'on ait, le plus vite possible, dans la province, l'uniformité des livres.

Je rappelle qu'à Sorel de vastes usines ont été établies grâce à l'esprit d'entreprise de certains hommes d'affaires canadiens-français. Ces usines emploient près de 11,000 ouvriers, et sur ce nombre, 500 ou 600 jeunes gens suivent les cours d'apprentissage pour apprendre un métier. Près de ces usines, est établie une école d'arts et métiers, pour permettre à des talents de se développer.

Je me demande s'il n'y aurait pas lieu de fonder une école d'industrie dans ce centre, comme dans certains autres. Je demande que l'on fasse une revue des écoles techniques provinciales pour établir s'il ne serait pas sage d'en établir d'autres, pour former des jeunes à devenir des gens d'entreprise comme les grands chefs d'industrie dont je viens de parler.

Nous pouvons dès maintenant nous attendre à ce que beaucoup d'Européens chercheront, après la guerre, à émigrer au Canada et à vivre une vie paisible dans notre province. C'est une question qu'il ne nous appartiendra pas de décider, mais les décisions prises auront leur répercussion ici, et il est bon de nous préparer à faire face aux événements.

Je suis fier d'avoir entendu M. le premier ministre affirmer qu'il ne voulait pas que les Canadiens français soient des scieurs de bois et des porteurs d'eau au service des autres. Pour ne pas être noyés dans ce conflit des peuples, pourquoi n'ajouterions-nous pas à la force des berceaux, à laquelle nous devons notre survivance, la force des cerveaux? Il nous faut songer aux progrès intellectuels. L'union de ces deux forces permettra à notre peuple, quoi qu'il arrive, de jouer encore le premier rôle dans la Confédération, comme il l'a fait hier et le fait aujourd'hui.

(Applaudissements)

M. Guerin (Montréal-Sainte-Anne):

M. l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter de tout cœur. Votre choix nous a beaucoup plu. J'espère que vous occuperez longtemps le fauteuil de la présidence.

Je remercie à mon tour le premier ministre et, comme le représentant de Richelieu-Verchères (M. Robidoux), je tiens à faire l'éloge des députés et de l'ancien greffier disparu. Je déplore ces deuils qui ont éprouvé la Chambre et la province depuis la dernière session. J'exprime les regrets de la province de la mort de S. E. Mgr Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, et du très révérend M. Carlisle, évêque anglican de Montréal. Il fait, dit-il, une revue des principales mesures annoncées par le discours du trône, j'insiste particulièrement, dit-il, sur les questions de l'enseignement et des finances publiques.

Il est en effet de bon augure de constater qu'une loi rendant obligatoire l'enseignement aux enfants jusqu'à 14 ans sera édictée. Une mesure relative à l'enseignement obligatoire s'imposait depuis longtemps. La province de Québec a été beaucoup trop lente à élever son système éducatif au niveau de celui des autres provinces et des autres pays du Commonwealth britannique.

C'est un droit inaliénable pour tout enfant qui naît en ce monde de s'attendre à recevoir une éducation à la hauteur de ses espoirs et de ses ambitions. Dans bien des cas, les enfants de cette province ont été laissés à la porte de l'ignorance. Nous avons entretenu cette idée archaïque que l'instruction des enfants doit être laissée entièrement

à la discrétion des parents, quelles que soient leur ignorance des choses de la vie et leur pauvreté. Heureusement, le gouvernement veut corriger cette situation. La petite contribution, qui jusqu'ici a été payée par les parents, sera désormais soldée par la province.

Comment des parents qui ont eux-mêmes été privés d'éducation peuvent-ils juger de l'importance qu'il y a de donner à leurs enfants une instruction approfondie? Il est bon que le gouvernement fasse des lois pour faire disparaître les déplorables déficiences qui ont accablé cette province trop d'années.

Après l'instruction obligatoire, il faudra adopter une mesure corollaire: la gratuité des livres. Cette mesure viendra lorsque les comités catholique et protestant du Conseil de l'instruction publique auront mené à bonne fin le travail qu'ils ont entrepris pour l'uniformité des manuels scolaires.

L'assurance-maladie requiert une étude qui déborderait amplement le temps dont nous disposons cet après-midi, mais je recommanderais fortement à cette commission d'envisager l'opportunité d'une procédure appuyée sur le rapport Beveridge, mais adaptée à la mentalité et aux besoins de notre population, de sorte à les servir pleinement.

Une mesure permettant d'installer les colons dans des centres déjà organisés pour les recevoir soulagerait grandement la détresse de ces gens qui entrent en forêt et se retrouvent trop souvent isolés et exténués par le combat qu'ils doivent livrer avec la nature.

Fidèle à l'affection paternelle qu'il éprouve pour son peuple, ce gouvernement doit bâtir des hameaux prêts à accueillir ces colons, où l'on trouvera des routes, des maisons, des écoles et des églises, aussi bien que du bétail et 10 acres de terre défrichée pour chaque famille qui s'y implantera.

Le gouvernement a l'intention de verser des subsides pour secourir les petits commerçants et les petits manufacturiers, afin d'assurer leur succès. Ces montants de quelques cents dollars vont être versés en réalité pour développer l'instinct commercial chez les habitants et lancer de petites industries qui fructifieront, espérons-le, qui feront beaucoup pour la prospérité générale, et participeront ainsi au bien-être de la population.

Le gouvernement provincial, note-t-il, s'apprête à reprendre le contrôle des pêcheries des Îles-de-la-Madeleine. La politique financière du gouvernement actuel est de rétablir la confiance du public dans la solvabilité du gouvernement de Québec, alors que le gouvernement de l'Union

nationale a vidé les coffres du Trésor et qu'il a dissipé le crédit public au taux de \$1,000,000 par semaine.

Le trésorier provincial actuel (l'honorable M. Mathewson) s'est attelé à la tâche et il a pu réduire la dette provinciale au taux de \$100,000 par semaine. Au cours de l'année fiscale terminée le 31 mars dernier, le surplus fut de \$1,900,000 au lieu de \$300,000 qu'on anticipait, et durant l'année terminée, les emprunts du gouvernement n'ont eu pour but que de rembourser des emprunts précédents. C'est cette politique saine qui a rétabli le crédit de la province. Récemment, un emprunt de \$18,000,000 était souscrit en quelques minutes. Nous vivons selon nos moyens et il faudra continuer cette saine politique.

La proposition du gouvernement d'établir un conseil consultatif en matière économique, en prévision de l'après-guerre, sera non seulement d'une grande utilité pour la province, mais favorisera une coopération plus étroite entre les diverses parties de la province qui aujourd'hui se trouvent éloignées.

Je fais un appel en faveur de la réhabilitation des soldats qui ont servi dans les forces canadiennes d'outre-mer, et qui ont combattu pour notre sécurité, pour qu'ils soient bien traités après la guerre. Je demande que toute l'énergie nécessaire soit déployée afin de leur assurer le meilleur avenir possible. On devrait leur donner la préférence dans les emplois. Les députés libéraux ont été contents de voir l'importance donnée à la législation sociale dans le discours du trône et je félicite l'honorable premier ministre de ces excellentes initiatives.

Pour la première fois depuis 1759, des navires ennemis ont remonté le cours du Saint-Laurent. Les collines qui longent le fleuve en ont été les témoins. Des Canadiens français sont morts sur le sol de France, sur ses côtes rocailleuses de la patrie de leurs ancêtres, afin que nous et d'autres peuples conservions notre liberté. Notre province se sert de l'épée pour la lutte de l'humanité. Si les menaces ne sont pas encore toutes dissipées, les nuages se dispersent petit à petit et le soleil de la victoire commence à se lever à l'horizon. J'espère sincèrement que Québec marchera la tête haute lorsqu'elle participera à l'éclat de la victoire et que la paix sera rétablie. L'isolationnisme n'a plus sa raison d'être quand l'ennemi est à nos portes.

Qui sait si les silhouettes des navires ennemis ne réapparaîtront pas dans nos eaux l'été prochain pour semer la mort et la terreur dans nos campagnes? Nous devons espérer sincèrement que la victoire advienne plus tôt que prévu, mais nous savons tous que l'issue de cette guerre dépend ultimement des États-Unis. Nous faisons partie intégrante de l'un, et

sommes liés à l'autre par le sang. Dans le cadre de cette victoire, la position de notre province doit être claire et éminente. Notre culture, notre civilisation, notre art nous appartient, mais nous devons les diffuser partout à travers ce grand pays et dans tous les pays. Nos enfants doivent être partout des Canadiens, aussi bien dans les plaines et aux Rocheuses que dans les villes et les forêts de la province de Québec.

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose, appuyé par le représentant de Matane (M. Gagnon) que le débat soit ajourné.

Adopté. Le débat est ajourné.

Dépôt de documents:

Rapport du ministre de l'Agriculture

L'honorable M. Godbout (L'Islet) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre de l'Agriculture de la province de Québec pour l'année finissant le 31 mars 1942. (Document de la session no 5)

Rapport du ministre de la Colonisation

L'honorable M. Godbout (L'Islet) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre de la Colonisation de la province de Québec pour l'année finissant le 31 mars 1942. (Document de la session no 6)

État des mandats spéciaux

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport relatif aux mandats spéciaux émis en vertu de rapports du Conseil et de l'article 10 du chapitre 72 des Statuts refondus de la province de Québec, 1941, pendant la vacance du Parlement, préparé par l'auditeur de la province. (Voir le tableau à la page suivante)

Rapport relatif aux mandats spéciaux émis en vertu de rapports du Conseil et de l'article 10, chapitre 72, des Statuts refondus de la province de Québec, 1941, pendant la vacance du Parlement, préparé par l'auditeur de la province.

<i>Service et rapports du Conseil</i>		<i>Montant</i>	<i>Dépendé</i>	<i>Non dépendé</i>
1.	Mines: Construction et équipement d'une atelier de traitement des minerais de tungstène, Val-d'Or..... (A.C. 1908, du 30 juillet 1942)	\$ 14,000.00	\$ 13,990.66	\$ 9.34
2.	Terres et Forêts: Extinction des incendies forestiers (A.C. 1970, du 12 août 1942)	51,000.00	51,000.00
3.	Affaires municipales, Industrie et Commerce: Canada Peat Moss, Limited (A.C. 2098, du 21 août 1942)	10,000.00	10,000.00
4.	Agriculture: Prime sur le fromage..... (A.C. 2422, du 25 septembre 1942)	425,000.00	351,008.26	73,991.74
5.	Agriculture: Pour achat de machines agricoles destinées à la culture de la betterave à sucre..... (A.C. 2783, du 22 octobre 1942)	95,000.00	81,894.25	13,105.75
6.	Terres et Forêts: Extinction des incendies forestiers (A.C. 2954, du 5 novembre 1942)	75,000.00	75,000.00
7.	Mines et Pêcheries maritimes: <i>Services des Pêcheries maritimes :</i> Construction de neigères et d'entrepôts frigorifiques..... (A.C. 2998, du 5 novembre 1942)	45,000.00	33,176.15	11,823.85
8.	Conseil exécutif: Octroi pour venir en aide aux sinistrés de la paroisse de Marsoui (A.C. 3082, du 20 novembre 1942)	1,500.00	1,500.00

Rapport relatif aux mandats spéciaux émis en vertu de rapports du Conseil et de l'article 10, chapitre 72, des Statuts refondus de la province de Québec, 1941, pendant la vacance du Parlement, préparé par l'auditeur de la province.

<i>Service et rapports du Conseil</i>		<i>Montant</i>	<i>Dépendé</i>	<i>Non dépendé</i>
9.	Agriculture:			
	Aide à la culture de grains mélangés (A.C. 3086, du 20 novembre 1942)	80,000.00	73,639.93	6,360.07
10.	Agriculture:			
	Pour le paiement du transport de la pierre à chaux employée pour l'amendement des sols acides (A.C. 3087, du 20 novembre 1942)	70,000.00	67,139.77	2,860.23
11.	Législation:			
	<i>Assemblée législative :</i>			
	Traitements, dépenses contingentes, etc. (A.C. 3381, du 12 décembre 1942)	75,000.00	41,184.12	33,815.83
12.	Terres et Forêts:			
	Protection des forêts (A.C. 3587, du 24 décembre 1942)	135,000.00	116,488.97	18,511.03
13.	Mines:			
	<i>Dépenses en immobilisations :</i>			
	Construction d'un chemin donnant accès au gisement de molybdène de la Dome Exploration Co. (Québec), Limited, dans le canton de Preissac, comté d'Abitibi (A.C. 54, du 13 janvier 1943)	29,000.00	22,554.96	6,445.04
14.	Colonisation:			
	Service de la surveillance et de l'aide aux colons Service de l'établissement des colons (A.C. 89, du 15 janvier 1942)	105,000.00 75,000.00	63,461.35 53,537.94	41,538.65 21,462.06
15.	Voirie:			
	Pour solder dépenses essentielles à l'entretien des chemins de la province pendant la présente année financière (A.C. 238, du 3 février 1943)	500,000.00	178,991.20	321,008.80

Rapport relatif aux mandats spéciaux émis en vertu de rapports du Conseil et de l'article 10, chapitre 72, des Statuts refondus de la province de Québec, 1941, pendant la vacance du Parlement, préparé par l'auditeur de la province.

<i>Service et rapports du Conseil</i>		<i>Montant</i>	<i>Dépensé</i>	<i>Non dépensé</i>
16.	Pêcheries maritimes: Pour venir en aide aux sinistrés des comtés de Gaspé-Nord, Gaspé-Sud et Saguenay, qui ont subi des dommages considérables à la suite d'un raz de marée, le 2 décembre 1942 (A.C. 196, du 23 janvier 1943)	13,525.00	13,525.00
17.	Terres et Forêts: Pour l'achat, par le gouvernement de la province à la Compagnie Quebec Pulp & Paper Corporation, en faillite, de certains blocs isolés de forêts situés dans les comtés de Roberval et Chicoutimi..... (A.C. 274, du 2 février 1943)	95,000.00	95,000.00
18.	Voirie: Dépenses générales (A.C. 308, du 10 février 1943)	86,800.00	4,262.61	85,537.39
19.	Procureur général: Dépenses d'administration et d'entretien des palais de justice et prisons, la police des liqueurs et les poursuites au criminel..... (A.C. 325, du 10 février 1943)	135,000.00	24,130.17	110,869.83
20.	Pêcheries maritimes: Loi du service civil - Traitements..... (A.C. 343, du 10 février 1943)	3,100.00	1,029.14	2,070.86
21.	Terres et Forêts: <i>Commission des eaux courantes :</i> Pour paiement de certains travaux de protection exécutés par la Commission des eaux courantes sur les rives de la Rivière-à-Mars, entre les municipalités de Bagotville et de Port-Alfred..... (A.C. 366, du 12 février 1943)	18,800.00	16,658.65	2,141.35

Rapport relatif aux mandats spéciaux émis en vertu de rapports du Conseil et de l'article 10, chapitre 72, des Statuts refondus de la province de Québec, 1941, pendant la vacance du Parlement, préparé par l'auditeur de la province.

<i>Service et rapports du Conseil</i>		<i>Montant</i>	<i>Dépendé</i>	<i>Non dépendé</i>
22.	Trésor:			
	Allocations de vie chère (A.C. 389, du 17 février 1943)	80,000.00	80,000.00
		\$2,217,725.00	\$1,280,648.13	\$937,076.87

Département du Trésor, bureau de l'auditeur

Québec, le 24 février 1943

L'auditeur de la province,
A.-J. Dolbec

(Document de la session no 7)

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 5 h 15.

Séance du jeudi 25 février 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Présentation de pétitions:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre:

- de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Delagrave);
- de la cité de Sorel, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Robidoux).

Lecture de pétitions:

Les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- de la cité de Salaberry-de-Valleyfield, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Sauvé, Beauharnois);
- de la cité du Cap-de-la-Madeleine, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Morin, Champlain);
- d'Arthur Bouchard et son épouse, dame Clara Côté, demandant l'adoption d'une loi amendant certaines clauses de leur contrat de mariage (M. Desmarais);
- de la ville de Montréal-Est, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Leduc);
- d'Armand Éthier et autres, demandant l'adoption d'une loi érigeant certains territoires en municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Maurice de Bois-des-Filion (M. Leduc);
- d'Union économique d'habitations, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un acte de vente par la cité de Montréal à l'Union économique d'habitations (M. Dubreuil);
- des commissaires d'écoles de la municipalité de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi légalisant les actes faits par eux depuis le 24 mars 1911 (M. Guibord);
- de Melvin Salmonovitz, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Salmon (M. Hartt);

- de la ville de LaSalle, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Kirkland);
- de la municipalité du village de Saint-Jérôme, demandant l'adoption d'une loi pour imposer et prélever une taxe spéciale dite taxe de vente (M. Fillion);
- de la paroisse de Sainte-Foy, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de zonage et de construction (M. Bouchard, Québec-Comté);
- de dame May Fair Wilson, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de dame Margaret Orr Wilson (M. Marler);
- de dame Nellie Belle Small et autres, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un acte de transfert (M. Marler);
- de la Commission des écoles catholiques de Verdun, demandant l'adoption d'une loi concernant ses finances (M. Boucher);
- d'Édouard Bourbeau, demandant l'adoption d'une loi modifiant les termes d'un acte de donation (M. Francoeur, Montréal-Mercier);
- de la ville d'Iberville, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Bonvouloir);
- de Jacques Villeneuve et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph-Octave Villeneuve (M. Gauthier).

Messages du Conseil législatif:

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Conseil législatif

Le 24 février 1943

Résolu: Que les honorables MM. Baribeau, Bovey, Brillant, Chapais, Connors, Laferté, Nicol, Raymond et Simard forment un comité permanent pour aider le président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, dans la mesure où les intérêts du Conseil législatif sont en cause, et pour représenter cette Chambre dans le comité mixte des deux Chambres chargé d'administrer la Bibliothèque;

Que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Ordonné que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

**Comité mixte
de la Bibliothèque de la Législature**

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que la Chambre envoie un message au Conseil législatif pour l'informer que les honorables MM. Bienvenue, Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Casgrain (Gaspé-Nord), Groulx, Perrier et Paquette; MM. Choquette, Comeau, Duffy, Dumoulin, Gauthier, Lawn, Potvin et Talbot constitueront le comité permanent de la Bibliothèque de la Législature en tant que les intérêts de l'Assemblée législative sont en cause et qu'ils représenteront celle-ci comme membres du comité mixte des deux chambres chargé de l'administration de la Bibliothèque; et que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Adopté.

**Comité mixte
des impressions législatives**

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à l'Assemblée pour instituer un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. Bienvenue, Bouchard (Saint-Hyacinthe), Mathewson, Renault et Bourque; et MM. Bégin, Gosselin, Lawn, Lorrain, Morin (Québec-Centre) et Robidoux représenteront l'Assemblée dans ledit comité mixte; et que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Adopté.

Dépôt de documents:

**Régie
des services publics**

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport annuel de la Régie des services publics, pour la période commençant le 1er avril 1941 et se terminant le 31 mars 1942. (Document de la session no 8)

**Régie des services publics
(Division de l'électricité)**

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) dépose sur le bureau de la

Chambre le second rapport de la Régie des services publics, du 1er avril 1941 au 31 mars 1942. Division de l'électricité. (Document de la session no 9)

**Rapport du ministre
de la Chasse et de la Pêche**

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre de la Chasse et de la Pêche pour l'année finissant le 31 mars 1942. (Document de la session no 10)

**Adresse en réponse
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mercredi le 24 février courant, sur la motion proposée par M. Robidoux (Richelieu-Verchères), dont elle a été saisie le même jour: Que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur:

À l'honorable lieutenant-gouverneur
de la province de Québec,

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les motifs de la convocation des Chambres.

M. Duplessis (Trois-Rivières)¹: Le discours du trône, que nous sommes appelés à discuter et à étudier comporte les caractéristiques du plaidoyer du récidiviste impénitent à la veille de recevoir la sentence que ses méfaits lui ont méritée. Le gouvernement voudrait régler les problèmes d'après-guerre, quand il n'est pas capable de régler les problèmes actuels. Si les électeurs se fient au passé pour juger de l'actuel parti au pouvoir, les promesses dont était fait le discours du trône, on le sait bien, ne seront jamais tenues. Le discours du trône ne parle donc pas d'hier, presque pas d'aujourd'hui et un peu plus de demain, comme si le gouvernement était intéressé à faire oublier hier, à passer sous silence aujourd'hui et à tâcher de diriger les regards vers les problèmes à venir.

Le proposeur de l'adresse parle avec facilité. Le secondeur aussi mérite des félicitations. Tous deux ont fait preuve d'une puissante imagination dans leurs éloges du gouvernement².

Pour bien juger les deux partis politiques en présence, celui des libéraux et celui de l'opposition, pour savoir quelles garanties d'avenir ils offrent à la province de Québec, il faut considérer leurs actes. Je puis donc comparer ce que le gouvernement actuel a fait à ce que l'Union nationale a fait en trois ans de 1936 à 1939. Et je demande à mes auditeurs de comparer les réalisations des libéraux à celles de l'Union nationale. La majorité des ministres actuels du gouvernement sont des héritiers politiques du gouvernement libéral qui a précédé l'Union nationale. Tous ces gens doivent porter, à cause de l'appui qu'ils ont accordé au régime antérieur, la responsabilité des actes par le gouvernement Taschereau.

Quand l'Union nationale a pris le pouvoir, le 25 août 1936, la province n'avait pas de pensions de vieillesse, pas de pensions aux aveugles, pas d'aide aux mères nécessiteuses, aux orphelins, pas de crédit agricole. L'agriculture se débattait dans le marasme, suivant l'expression d'un ancien ministre de l'Agriculture.

Il n'y avait pas d'Office des salaires raisonnables; les régimes précédents celui de l'Union nationale avaient créé un tribunal pour le salaire masculin. Les ouvriers n'étaient pas protégés; ni l'ouvrier ni le cultivateur ne recevaient l'aide et l'assistance nécessaires.

Nous avons changé tout cela et nous avons instauré une politique sociale qui était nouvelle et qui a donné satisfaction. Le régime des libéraux a créé, favorisé et maintenu le monopole du capital-argent au lieu de se préoccuper du capital humain. L'Union nationale n'a pas l'ambition de croire que tous ses actes ont été parfaits. Elle a commis des erreurs. Mais, *perseverare diabolicum*, persévérer comme le gouvernement, c'est diabolique.

(Rires à droite)

Au cours d'une pérégrination, j'ai visité le petit parc Montmorency où s'élève le monument de Cartier. J'y ai lu: "Pour assurer notre existence, il faut nous cramponner au sol, il faut céder à nos enfants la langue de nos ancêtres et la propriété du sol." C'est la politique de l'Union nationale. C'est l'inspiration qui a donné naissance au prêt agricole. Garder pour les nôtres la propriété du sol, c'est poser un acte fécond et patriotique contre la dictature économique; le sol est à la base de toute notre structure économique. Garder les gens de chez-nous sur le sol, c'est conserver à la province de Québec des traditions et des coutumes qui nous sont chères et dont la campagne est la banque nationale par excellence. Garder sur la terre les cultivateurs et les

filis de cultivateurs, c'est mettre en pratique une politique vraiment familiale et patriotique. C'est ce que l'Union nationale a fait; l'Union nationale a posé un acte dont les répercussions profondes et les avantages patriotiques se feront sentir pendant des années à venir.

Dès son arrivée au pouvoir l'Union nationale s'est mise en devoir de ramener à la terre et d'y garder les fils de cultivateurs qui étaient partis ou qui voulaient quitter la terre paternelle. Le cultivateur était dans l'embarras et il fallait lui venir en aide, puisqu'il est la grande base de notre survivance et de notre stabilité économique. L'Union nationale a permis d'établir des centaines de cultivateurs, de les garder sur la terre. L'Union nationale a créé un crédit agricole et elle a baissé le taux d'intérêt à 3 %, posant de nouveau comme principe que l'argent doit servir et non asservir.

Le prêt agricole a eu pour conséquence de faire baisser les autres taux d'intérêt à la campagne, au grand avantage des cultivateurs, et de donner confiance au petit prêteur qui hésitait à prêter, à cause des déclarations mensongères de M. Taschereau qui disaient "que les cultivateurs payaient mal leurs dettes". Le prêt agricole a été un acte régénérateur dont l'effet se fera sentir longtemps dans la province de Québec.

L'octroi du prêt agricole aidera considérablement à régler les problèmes de l'après-guerre; les cultivateurs resteront sur leur terre et nous n'aurons plus le spectacle malheureux que nous avons constaté, particulièrement après la dernière guerre. Le prêt agricole institué par l'Union nationale est une garantie et c'est l'application de politiques semblables qui assure la primauté du capital humain.

Nous avons encouragé la coopération, un des articles de notre programme, la vraie coopération, celle qui est indépendante des gouvernements, pour le bien de la collectivité. Nous avons voté \$150,000 aux coopérateurs et les résultats ont été merveilleux dans tous les domaines. Nous avons donné des écoles d'Agriculture à Nicolet, à Gaspé, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, au Lac-Saint-Jean et à Ville-Marie. Nous avons drainé les terres pour les rendre à la culture. Nous avons passé une loi pour mettre à la disposition du service du drainage un montant illimité pour donner à la province des terres jusque là improductive.

Ah! Le gouvernement parle de tout cela dans le discours du trône. Nous avons un gouvernement qui parle. Nous, nous agissons. Sous le régime précédant celui de l'Union nationale, les ouvriers n'avaient pas de salaires, les bûcherons étaient

martyrisés, les lois de l'hygiène dans les chantiers n'étaient pas respectées, l'accidenté n'avait pas le droit de choisir son propre médecin en cas d'accident, il devait choisir entre le droit commun et la Commission des accidents de travail.

Nous avons réglé la question ouvrière dans la province de Québec en multipliant les conventions collectives et aussi par la loi du salaire minimum. L'Union nationale a créé une Commission des accidents du travail avec, pour la première fois, un ouvrier, M. J.-L. Labrèche, comme membre. L'Union nationale a créé un Office des salaires raisonnables avec deux ouvriers comme représentants. Nous avons augmenté les salaires des ouvriers de millions et de millions de dollars. Nous avons légiféré pour rendre insaisissable une partie du salaire des ouvriers. Et les salaires des bûcherons ont été augmentés de millions de dollars dans les chantiers. Nous avons légiféré pour la protection du capital humain et de la jeunesse.

À l'arrivée de l'Union nationale au pouvoir, la situation économique provinciale était épouvantable. Les trusts menaient la province et aussi le gouvernement. L'épargne populaire était engloutie; les ministres se faisaient donner des directorats de compagnies, pour encourager les gens à acheter des obligations sans aucune valeur. L'Union nationale a remédié à la situation. Elle a empêché les ministres d'être directeurs de compagnies posant en principe que l'argent doit servir et non asservir.

Les compagnies d'électricité pressuraient la population. Je ne suis pas un "électromane" car je crois qu'il vaut mieux avoir à manger avec une lampe à l'huile que d'être sans pain et avoir une lampe électrique. Et je ne suis pas un de ceux qui croient que les problèmes relatifs à l'électricité peuvent être résolus du jour au lendemain, que le règlement de la question électrique serait une panacée universelle. Mais le gouvernement de l'Union nationale a lutté contre les trusts. Nous avons d'abord dit aux compagnies "vous allez baisser vos taux d'électricité". Personne de bonne foi ne peut nier que la Montreal Light, Heat and Power a baissé ses taux de \$400,000 par année à Montréal, que le Qubec Power a baissé ses taux de \$150,000 à Québec par année, que la Nesbitt Thompson a baissé ses taux d'environ \$150,000 par année. Le gouvernement de l'Union nationale a le premier à établir la concurrence de l'État dans le domaine de l'électricité en établissant une usine et une centrale de distribution hydroélectrique dans le Témiscamingue. Nous avons bâti cette centrale en Abitibi et en

agissant ainsi nous avons empêché la Noranda de pressurer les autres compagnies et d'étouffer le développement minier dans le nord-ouest du Québec en paralysant l'industrie et la production minière.

M. Murdoch de la Noranda est venu nous trouver, il voulait nous vendre sa chute d'eau et ses plans et il nous a offert \$3,000,000 pour ce pouvoir d'eau. Nous avons répondu que nous le ferions évaluer avant de conclure toute transaction. Trois experts en ont établi la valeur. Ils disaient que cela valait tout au plus \$667,500³ avec les plans et devis. J'ai dit: "Nous ne paierons que \$500,000". L'offre a été acceptée par M. Murdoch et nous ne l'avons en effet payé que \$500,000. Le gouvernement a compris et a fait comprendre aux industriels qu'ils n'étaient pas dans la province de l'aluminium mais dans la province de Québec. L'Union nationale avait préparé un projet de système de distribution électrique pour le Lac-Saint-Jean, à base coopérative, système en vertu duquel le gouvernement aurait détenu 60 % des actions et les particuliers, 40 %.

Il y avait, dans la province de Québec, des gens qui, de connivence avec les autorités, adoraient le veau d'or. Ces gens-là prétendaient que pour payer légalement il fallait payer en or. L'Union nationale, confirmant sa politique que l'argent doit servir et non asservir, a fait voter une loi pour abolir l'étalon or, dans la province. Si la piastre ordinaire était bonne pour les ouvriers, les cultivateurs, elle serait également bonne pour les gros capitalistes. C'est notre gouvernement qui a eu le courage de mettre l'or à sa place.

Lorsque nous sommes allés à la conférence provinciale à Ottawa, en 1936, j'ai dit au gouvernement d'Ottawa "que le taux d'intérêt était trop considérable". La loi fédérale favorisait l'esclavage de l'homme. Le gouvernement fédéral n'a voulu rien faire, et lorsque l'Union nationale a commencé la session suivante, nous avons obtenu une baisse du taux général de l'intérêt à 3 %.

Nous avons obligé les trusts comme la Montreal Light, la Compagnie des tramways de Montréal et la Compagnie de Téléphone Bell à verser des centaines de milliers de dollars à la ville de Montréal. La Montreal Light Heat and Power a payé à la métropole deux montants, \$950,000 et \$1,250,000 et le Bell Telephone, une somme de \$350,000. Voilà de l'initiative féconde. C'est de cette façon que le gouvernement de l'Union nationale travaillait à rétablir le crédit de Montréal. Le gouvernement de l'Union nationale rétablissait le crédit municipal, il aidait les municipalités; le gouvernement actuel, comme ses prédécesseurs, est

en train de ruiner les municipalités en leur imposant des charges. Nous avons passé une loi pour protéger la jeunesse, pour empêcher le travail dangereux des enfants dans les institutions commerciales ou industrielles, et nous avons vu à la protection de la jeunesse, à la protection de la famille.

Avant l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale, les chômeurs, les jeunes de la province étaient prisonniers de la détresse, de l'angoisse, du découragement, et les régimes précédents à l'Union nationale donnaient aux chômeurs, comme consolation, de la misère, du mépris et de l'abandon. L'Union nationale est venue en aide aux chômeurs; nous avons donné du pain, nous avons rétabli la confiance, nous avons permis aux pères de famille de faire instruire ses enfants, nous avons réhabilité les chômeurs au travail et nous avons fait servir l'argent pour l'être humain, et non pas l'être humain pour l'argent.

Nous avons fait des travaux productifs dans toutes les parties de la province; nous avons fait travailler l'homme pour produire, comme c'est son rôle. Nous protégeons la famille en donnant au chef de famille le moyen de faire éduquer ses enfants. Nous avons bâti des parcs d'amusement afin que les jeunes enfants puissent avoir un endroit où prendre leurs ébats afin de les protéger contre les idées subversives. En aidant les chômeurs, l'Union nationale a aidé la famille.

Nous avons bâti le Jardin botanique qui fait l'orgueil de la ville de Montréal et de toute la province, qui est un encouragement au tourisme, une source de richesse, jardin qui enseigne à la génération qui pousse la solidarité, la conservation et le respect que nous devons avoir pour les choses matérielles.

Nous avons diminué les frais sur les saisies-arrêt. Nous avons donné à l'ouvrier le bénéfice d'un salaire de \$12 par semaine insaisissable. Nous avons amélioré les conventions collectives de travail. Le gouvernement de l'Union nationale a donné les pensions aux vieillards et aux aveugles, les pensions aux mères nécessiteuses, le crédit agricole aux cultivateurs.

Nous avons établi une École des pêcheries à Sainte-Anne-de-la-Pocatière; nous avons établi une École des mines pour donner l'avantage à la jeunesse de faire valoir ses talents; nous avons bâti des hôpitaux; une mine-école pour donner à ceux qui ne voulaient pas se diriger vers des professions, l'opportunité de recevoir des salaires qui leur permettent de faire vivre leur famille. Nous avons établi une École supérieure de commerce à Québec.

Voilà autant d'initiatives fécondes qui comportent des garanties pour demain, pour la durée de la guerre et pour l'après-guerre.

Avant l'arrivée de l'Union nationale au pouvoir, il n'y avait jamais eu de colonisation effective dans la province. Le marchand de bois, adversaire irréductible du colon, était roi et maître des lots de colonisation pendant les seize premiers mois. Le colon n'était pas maître chez lui. L'Union nationale a eu le courage de passer une loi pour dire que le colon serait libre. C'est l'Union nationale qui a séparé le domaine forestier du domaine de colonisation. Ce fut une grande réforme. Nous avons donné à la colonisation des terrains à Grande Vallée; nous avons établi une coopérative à Grande Vallée. Mon régime a libéré le colon de toute servitude vis-à-vis du marchand de bois, sur son lot, et consolidé les vieilles paroisses. Nous avons bâti des centaines d'écoles pour les colons, des églises.

Le gouvernement actuel parle d'un plan de colonisation. Le nouveau plan de colonisation du gouvernement ne me dit rien qui vaille. Le gouvernement actuel dit qu'il va bâtir des paroisses avant que le colon s'y rende. Mais c'est la promesse d'un régime moribond qui a tout juste le souffle qu'il faut pour faire des promesses avant de mourir. Le gouvernement actuel est l'héritier, l'ami du régime antérieur à l'Union nationale. Je vois ici un ancien ministre de la colonisation, celui qui a établi une colonie sur un lac, et, au printemps, lors du dégel, les colons ont failli se noyer.

Nous avons eu aussi une bonne politique de voirie. Le gouvernement de l'Union nationale a construit des chemins et fait disparaître 20 traverses à niveau. Elle a sauvé des vies humaines, a protégé le capital humain et répondu à un besoin qui existait depuis longtemps. L'Union nationale a raccourci de 20 milles la distance entre Québec et Montréal et c'est encore mon gouvernement qui a construit un chemin à travers la péninsule de Gaspé pour éviter un détour de 300 milles aux Gaspésiens qui voulaient aller du sud au nord ou vice versa. Je regrette que le gouvernement n'ait pas continué la construction de la route reliant la Baie-des-Chaleurs au fleuve Saint-Laurent. Cette route eût été utile à la défense de nos côtes.

Nous avons bâti des chemins absolument nécessaires, entre autres le chemin Baie Comeau-Portneuf, lequel donnait au comté de Saguenay des facilités de communication avec le comté de Charlevoix. Nous avons bâti la route Senneterre-Mont-Laurier qui permet à Québec de retirer le bénéfice de l'exploitation minière, car auparavant ce

commerce s'en allait dans les autres provinces. Nous avons bâti la route Sainte-Anne de Beaupré. Aujourd'hui, cette route a été mise de côté et nous avons des routes croches et étroites comme autrefois; nous avons vu le gouvernement suspendre les travaux sur cette route et laisser la population du comté de Montmorency dans la situation où le régime Taschereau l'avait laissée.

Le premier ministre, malgré le ministre de la Voirie (l'honorable M. Bouchard), a voulu que toutes les routes passent par Saint-Hyacinthe, comme tous les chemins mènent à Rome.

(Rires)

Le premier ministre a profité de la maladie du député de Saint-Hyacinthe pour faire construire encore plus de routes vers Saint-Hyacinthe. Il a forcé son collègue à dépenser tout l'argent de son ministère pour la confection de routes à Saint-Hyacinthe afin de nuire à la carrière du ministre. Nous avons les routes Saint-Hyacinthe-Québec, Québec-Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe-Montréal, Montréal-Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe-New York et New York-Saint-Hyacinthe.

Personnellement, je ne pense pas qu'il était si important de relier Saint-Hyacinthe à New York, surtout que le fameux boulevard que l'on a fait construire, et qui relie New York à Québec, aboutit à un terrain de pacage, à un champ de patates, dans l'État de New York. Cette route était inutile parce que nous avons une dizaine d'autres routes qui conduisent aux États-Unis.

Nous avons actuellement la route Lévis-Jackman, la route de Coaticook, la route Malone. Nous n'avons pas besoin de celle que le gouvernement fait construire. Il eut mieux valu construire des routes nécessaires à la protection de notre territoire, en Gaspésie et sur la Côte-Nord. L'Union nationale a réalisé plus d'œuvres, en trois ans, que le régime précédent en 15 ans. Nous, de l'Union nationale, nous construisions des chemins pour venir en aide aux gens des comtés.

Toutes ces œuvres démontrent l'orientation de notre politique vers la sauvegarde du capital humain, le respect des droits des cultivateurs, le respect des droits de la colonisation, l'aide aux ouvriers, aux bûcherons, l'aide aux malades. Nous avons réalisé, dans l'espace de trois ans, ce qu'aucun gouvernement n'a pu réaliser dans 15 ans. Le gouvernement de Taschereau était un gouvernement de "pitons" et il avait accumulé dans les banques des chèques sans fonds pour plusieurs millions par jour et sur lesquels la province payait l'intérêt. Régime qui a fait souffrir les colons, les hôpitaux, les

ouvriers, les cultivateurs, qui ne payait pas ses comptes. L'Union nationale a réalisé, fait des travaux, donné de l'ouvrage. L'Union nationale a semé des consolations et des œuvres tandis que le régime actuel ne sème que de la misère, du découragement et la détresse.

À ceux qui disent que j'ai nuï au crédit de la province, je cite le témoignage d'une revue financière publiée par Dominion Securities Corporation Limited, à l'appui du contraire qui montre que Moody donne, dans ses statistiques le même crédit, au point de vue financier, au Canada, à la province de Québec et à la province d'Ontario. Elle ajoutait que le Québec avait la plus basse dette per capita de toutes les provinces à l'exception de l'Île du Prince-Édouard. C'était alors à la fin de l'administration de l'Union nationale et nos dépenses étaient en réalité des placements.

Je m'élève aussi contre le délai des élections partielles dans le cas particulier des deux plus anciens sièges vacants, ceux d'Arthabaska et de l'Assomption, car le gouvernement a maintenant la liberté de déclarer des élections partielles à une date qui lui convient. Jamais il n'y avait de siège vacant sous l'Union nationale. Je rappelle que l'Union nationale avait voté une loi pour protéger le droit de vote des électeurs, obligeant le gouvernement à faire des élections complémentaires dans un délai maximum de cinq mois. Jamais, donc, il n'y avait de sièges vacants sous l'Union nationale.

Le gouvernement actuel a par une loi décrété en 1940 qu'aucune élection complémentaire ne serait tenue en temps de guerre et, peu après, il a ordonné la tenue de scrutins⁴: dans Terrebonne, dans Mégantic avec le résultat que vous savez, dans Saint-Jean qui était un comté libéral depuis cent ans et qui pour la première fois a élu un membre de l'Union nationale. Et le printemps dernier, alors que j'étais à l'hôpital, on a fait quatre autres élections, et tout cela en dépit de la loi passée pour dire que c'était criminel de faire des élections en temps de guerre. Les adversaires qui ont reproché à celui qui vous parle de faire des élections ont fait des élections générales en pleine guerre.

Dernièrement, en Angleterre, il y a eu des élections partielles. Il y en a eu en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Alberta, au Manitoba, en Colombie-Canadienne. Ici, il y a plusieurs sièges vacants, en ce moment; nous en avons sept et le gouvernement n'a pas le courage d'aller au peuple. Il trouve sans doute que les électeurs sont mieux représentés lorsque les sièges sont vacants. De l'autre côté de la Chambre, tout le monde veut être

ministre, juge ou conseiller législatif, ou avoir une autre position rémunératrice. C'est un sauve-qui-peut général avant la grande débâcle qui s'en vient. Je dis au premier ministre: peu importe si ses collègues n'ont pas confiance, c'est un devoir impérieux du gouvernement de faire des élections pour que les sièges vacants actuels soient remplis et que les électeurs de ces comtés soient représentés.

On parle de guerre. Il est temps de prendre des positions définies. Nous nous battons pour la démocratie en ce moment. Mais qu'est-ce que la démocratie, sinon l'exercice du droit de vote, en tout temps et en tout lieu. M. Mackenzie King disait, en 1940, citant une parole de Lincoln: "Nous ne pouvons pas avoir de gouvernement libre sans élection". Des élections, il faut en faire en tout temps, surtout en temps de guerre.

Nous combattons un homme qui ne veut pas d'élections. Hitler ne fait pas d'élections. Pourquoi l'imiter? Hitler manque à sa parole. Pourquoi l'imiter? Hitler pressure les minorités. Pourquoi l'imiter? Et, pourtant, nous l'imitons. Tout le monde dans la province de Québec veut la défaite d'Hitler et de ses méthodes. Mais nous n'avons pas peur de dire que nos sacrifices seront vains si pour sauvegarder la démocratie ailleurs nous perdons la démocratie chez nous.

Hitler, c'est l'Union nationale qui l'a combattu quand c'était le temps, quand il fallait prévoir, lorsqu'il a voulu mettre la main sur Anticosti pour y établir ses amis. On a dit que nous avions vendu des plans aux Allemands. Ces plans pouvaient être obtenus n'importe où. Ces plans ont été vendus par le député de Québec-Est (l'honorable M. Drouin). C'est peut-être pour cela qu'il est sorti du cabinet de l'Union nationale, parce que nous voulions combattre Hitler. Lorsque le consul allemand a fait produire un film de propagande nazie à Montréal, c'est moi qui ai fait saisir le film.

Le premier ministre vient d'annoncer que désormais les cultivateurs pourront rester sur la terre. Il dit qu'il a obtenu ça d'Ottawa. Quel manque de logique et quel retard! Il déclarait l'autre jour au banquet des éleveurs que les cultivateurs qui étaient en retard, même depuis neuf ou dix mois, n'avaient qu'à s'inscrire et ne seraient pas inquiétés. C'est dire que l'on conscrit les cultivateurs depuis 18 mois, que certains jeunes agriculteurs, de l'aveu même du chef du gouvernement, ont reçu leur avis il y a 9 et 18 mois. Les revendications du premier ministre sont arrivées bien tard. Pourquoi avoir laissé appeler les jeunes agriculteurs et avoir laissé désorganiser l'agriculture?

Le gouvernement provincial actuel est responsable de la conscription pratiquée sous le nom trompeur et hypocrite de mobilisation. Si nous avons la conscription, c'est dû en grande partie au premier ministre, qui ne sait pas se tenir debout vis-à-vis d'Ottawa. Il ne faut pas oublier que les Canadiens français, à Ottawa, ne sont pas des étrangers. Il aurait fallu des hommes qui se tiennent debout. Il faut avoir quelqu'un qui ait le courage de protester en notre nom. Les Canadiens français ne paient-ils pas des taxes comme les autres et parfois plus que les autres?

Ottawa a procédé par étapes. On a commencé par laisser les chômeurs et le peuple crever de faim. Tout d'abord, le ministre de la Voirie n'a pas donné de travail aux jeunes hommes. On a défendu aux industriels d'employer des hommes de 18 à 45 ans⁵, les limites d'âge pour le service ont été augmentées et les conditions de travail ont été rendues particulièrement difficiles et décourageantes, tout ça dans un même but odieux. Les administrateurs provinciaux ont laissé s'établir la conscription la plus odieuse, la plus canaille et la plus vile qui soit n'importe où dans le monde en ne donnant pas de travail aux ouvriers, en refusant des bourses d'études aux ouvriers, en paralysant les conditions d'avancement de nos jeunes gens, ce qui facilitait l'enrôlement.

Pendant ce temps, le premier ministre disait tantôt oui, tantôt non, tantôt rien. Il n'a rien fait pour empêcher la conscription. Sa promesse de démissionner, il l'a oubliée et il a préféré assister aux banquets offerts aux ministres fédéraux. Grâce à sa connivence explicite ou tacite, Ottawa a poursuivi son chemin vers la ruine de la province, vers la ruine de nos fruits les plus chers. Le gouvernement Godbout a laissé Ottawa spolier le Québec de ses droits et s'emparer du plus clair de ses revenus. Nous ne sommes plus maîtres chez nous!

L'autonomie consiste à être maître chez soi. J'encourage l'autonomie de la province et mes premières pensées vont aux Canadiens français, gardiens et protecteurs en tout. Mais ceci ne veut pas dire que je suis contre les autres nations ou que je ne veux rien d'autre que le meilleur des traitements pour les minorités. Ces minorités ont toujours été traitées avec générosité et elles vont être respectées par les Canadiens français du Québec, et j'ai bien l'intention de faire en sorte qu'elles soient traitées de la même façon par les autres provinces. Mais ces derniers veulent demeurer maîtres chez eux et nous voulons que l'on respecte nos mentalités et nos traditions. Cependant, aucun problème ne pourra être résolu après la guerre tant que la population de cette

province ne se sentira pas chez elle dans sa propre province. Certains ont dit que ces discussions à propos de l'autonomie du Québec ne devraient pas exister, mais il est certain que le gens de cette province ont autant droit à l'autonomie que la population de l'Ulster.

D'après certaines gens, c'est s'isoler que de réclamer ses droits. Je préfère l'isolement dans la protection de nos droits et de la justice que l'avachissement dans le déshonneur et dans l'abandon de nos droits. Si l'Union nationale était au pouvoir, pas un seul gouvernement, qu'il soit bleu, rouge ou caille, n'oserait empiéter sur les droits de la province de Québec.

L'Union nationale n'a jamais rien cédé de nos droits. L'Union nationale a toujours protégé nos droits les plus chers et l'autonomie de la province peu importe le gouvernement au pouvoir à Ottawa. Elle s'est opposée à toutes les tentatives de centralisation. Ottawa, de connivence avec Québec, veut s'emparer de notre Code civil, de notre radio, de nos hôpitaux. Sans consulter les provinces, Ottawa a créé, lorsque l'Union nationale était au pouvoir, la commission Rowell-Sirois. Lorsque cette Commission a voulu s'ingérer dans les affaires de la province de Québec, l'Union nationale s'est objectée et le gouvernement de la province, par l'entremise de M. L.-Emery Beaulieu, un des avocats les plus éminents du Barreau canadien, a dit courtoisement mais vigoureusement: "Vous ne toucherez jamais à nos droits. L'autonomie, c'est le gardien de tout ce que nous avons de plus cher. Nous respectons votre opinion, mais quant au mandat que vous voulez exercer, la province de Québec vous dit halte-là."

Et tant que l'Union nationale a été au pouvoir, jamais les commissaires n'ont eu l'audace de sortir leur rapport, qui n'est sorti des oubliettes qu'après le départ de l'Union nationale. À l'heure actuelle, la province de Québec est tellement sacrifiée, que s'il n'y a pas un réveil et un redressement immédiat, les prérogatives qui nous sont chères et qui ont coûté tant de luttes, de sang et d'héroïsme vont sombrer dans l'abîme des abandons et des trahisons.

M. King a écrit à celui qui vous parle pour obtenir un amendement à la Constitution dans le but d'établir un système d'assurance-chômage, nous avons refusé. J'ai répondu au gouvernement d'Ottawa: "Nous sommes prêts à établir un système d'assurance-chômage, mais jamais sur le tombeau de nos libertés. Faites un système concurrent, analogue à celui des pensions de vieillesse, et si la loi protège les droits de Québec, nous l'accepterons."

Sous le gouvernement actuel, on a créé un précédent dangereux. Sur une simple lettre, on a amendé la Constitution pour donner tous les pouvoirs au fédéral en matière d'assurance-chômage. On a ainsi ouvert la porte à d'autres concessions et l'on a permis au fédéral de réglementer chez nous les conditions de travail.

Les contributions des ouvriers retirées en vertu de la loi, établie avec le consentement et la complicité du premier ministre, servent en grande partie à financer la guerre. M. Ilsley déclarait, au mois de décembre 1940: "Avec les contributions des ouvriers, nous allons pouvoir financer la guerre". Aujourd'hui, les ouvriers du Québec reçoivent des chèques qui n'équivalent, en somme, qu'à des reçus, et les taxes qu'ils paient ne servent qu'à payer les dépenses d'une bureaucratie détestable à Ottawa. Le gouvernement actuel reste insensible devant les salaires de famine payés à nos ouvriers. Les bureaucrates d'Ottawa ont tout rationné, même le bon sens, et la province les a laissés faire.

Ottawa s'est emparé de la fixation des salaires, de la loi des conventions collectives. L'Office des salaires raisonnables a été mis de côté. On vient de composer à Ottawa un tribunal d'arbitrage composé de trois représentants et pas un seul représentant canadien-français n'a été nommé.

Nous ne demandons pas autre chose que le respect de nos droits, pas autre chose que la reconnaissance de notre situation. Nous ne sommes pas des étrangers dans la province de Québec et au Canada. Nous sommes les pionniers, nous sommes maîtres chez nous. Pas un gouvernement n'a le droit de venir s'immiscer dans notre législation sociale. Aucun gouvernement qui a du cœur ne devrait laisser faire le gouvernement fédéral qui, non seulement paye des salaires de famine aux ouvriers de la province de Québec quand les ouvriers de l'Ontario reçoivent des salaires de prince, mais crée un tribunal d'arbitrage pour les ouvriers, et ne nomme aucun représentant de la province de Québec.

Ottawa a fait plus. Il s'est emparé de nos droits en matière de taxation sur le revenu des corporations, des banques, des compagnies d'utilité publique; on a cédé, avec la connivence du gouvernement actuel, le plus clair de nos revenus. Nous avons cédé nos droits mêmes, et non pas seulement l'exercice de ces droits. Si nous voulons régler les problèmes qui surgiront après la guerre, nous aurons besoin de nos revenus qui sont cédés à Ottawa pour un plat de lentilles.

Dans une brochure datant de 1890, je lisais l'extrait d'un discours fait par un homme public

ayant joué un rôle important. Sir Wilfrid Laurier disait ceci: "C'est un principe tout à fait faux que celui d'après lequel un gouvernement perçoit les revenus et un autre gouvernement les dépense. Cela devra toujours conduire à l'extravagance. Il est établi maintenant que les subsides donnés aux provinces sont insuffisants; aussi ont-ils été augmentés à maintes reprises, et ces augmentations successives, faites sans règle, sans proportion, constituent en réalité un système de corruption entre les mains du gouvernement fédéral. Et trop souvent cette augmentation des subsides n'a été la part du gouvernement fédéral, que le paiement de la note en récompense des trahisons politiques." Le grand homme ne pensait pas que cela s'appliquerait aujourd'hui à ceux qui foulent aux pieds ses enseignements.

On dira que nous pouvons les reprendre n'importe quand. Je dis non; tant que le gouvernement actuel sera là, Ottawa n'a qu'à dire un mot et le gouvernement de Québec dit oui. Le gouvernement de Québec est comme les gladiateurs qui, allant se faire éventrer pour le plaisir des puissants de Rome, saluaient les empereurs en disant: *César morituri te salutant*.

Ottawa a ensuite imposé la conscription, une conscription qu'on déguise sous le nom de mobilisation. Le premier ministre, et les ministres actuels, qui devaient démissionner si pareille chose arrivait, assistent aux banquets des ministres fédéraux et les aident dans leurs élections. Les dénonciations se sont changées en approbation constante. Ottawa s'est même emparé de notre Code civil qui est un rempart, un vrai celui-là, et un maintien de nos caractéristiques, en empiétant dans le domaine des loyers, ce qui est un accaparement révoltant.

Ottawa est allé encore plus loin. Il a eu l'audace de s'emparer de la radio. Et Québec n'a rien fait. Ottawa a désormais juridiction sur la radio et il se trouve ainsi maître de la censure; très dangereuse situation. D'ailleurs, on a permis à Hitler de faire un discours à Radio-Canada. On a fait une traduction française et anglaise du discours prononcé par Hitler à Dantzig et l'on n'a pas voulu irradier les discours des représentants du peuple et du premier ministre du temps. Tout pour Hitler, censure et bâillon pour l'Union nationale. Cette question de la radio dépasse les questions de partis, et quand j'étais au pouvoir, je l'ai dit au gouvernement d'Ottawa.

La radio est de plus en plus un puissant moyen éducatif et l'éducation est du domaine des provinces. Lorsque l'Union nationale sera retournée au pouvoir, elle fera reconnaître les droits provinciaux

en matière de radiodiffusion, là comme ailleurs, et le gouvernement fédéral devra observer ces règlements. Je fais la promesse que, quand je serai au pouvoir, je ne tolérerai aucune transgression des droits de la province, peu importe qui est au pouvoir à Ottawa à ce moment-là. Je suis prêt à collaborer avec n'importe quel gouvernement qui protégera les droits de Québec, mais je combattrai tous les gouvernements qui voudront empiéter sur les droits de la province.

En 1918, le gouvernement Gouin a eu le courage de faire adopter un arrêté ministériel niant au fédéral le droit d'intervenir dans les emprunts contractés par les provinces. J'affirme que tous les autres chefs libéraux qui ont précédé le premier ministre actuel, en commençant par Mercier, ont toujours été les champions de l'autonomie provinciale. Il faut leur rendre ce mérite là. On a cédé à Ottawa une bureaucratie de "one dollar a year man", une bureaucratie qui rationne tout, surtout le bon sens, la vérité et la justice. Contre tout cela, le gouvernement actuel de Québec n'a rien dit, n'a rien fait, mais a assisté aux banquets des ministres qui faisaient cela. Aujourd'hui, dans la province de Québec, on ne peut pas construire une maison, allumer une lumière, stationner une auto sans la permission des pantins d'Ottawa.

Ottawa est en train de consommer son infamie, avec la connivence de certains membres du Parti conservateurs et de la C.C.F. Il se fait même une campagne à la radio contre laquelle je proteste. Il y a tous les dimanches soirs à la radio des émissions où des personnes prétendent que les questions éducationnelles seraient réglées par la centralisation des pouvoirs éducationnels, c'est-à-dire par Ottawa. Qu'est-ce que le premier ministre dit? Absolument rien. En matière d'éducation, ce n'est pas la première fois que le fédéral fait une campagne pour s'accaparer de ces droits. Nous sommes prêts à mourir, s'il le faut, pour la protection de nos droits en matière d'éducation. Avant longtemps, ce sera Ottawa qui mènera dans la province de Québec.

Les Canadiens français ont des droits partout au Canada. Mais nous avons avant tout un coin de terre qui nous appartient et qui nous est aussi cher que l'Ulster est cher à ceux qui ne voulaient pas s'unir à l'Irlande du Sud, et c'est la province de Québec. La province de Québec est pour nous la patrie, parce qu'elle a été le berceau de toutes les revendications populaires et du gouvernement responsable. Parce que nos ancêtres ont écrit de leur sang les pages de notre civilisation, parce que leur héroïsme, leur abnégation a contribué à écrire dans l'histoire américaine des pages d'or qui sont un titre

de gloire. Nous ne demandons de faveur à personne; nous ne voulons mener personne, mais nous voulons faire respecter nos droits et mettre en pratique ce vieux dicton: Le droit fait la force. Nous sommes une minorité par le nombre mais une majorité par les droits.

Je remercie enfin la Providence de m'avoir conservé la vie, au cours d'une récente maladie, et de m'avoir même accordé un regain de santé. Je lui dois beaucoup, mais je lui dois surtout le plaisir de dire et de ressentir ce que je dis, à l'heure grave que nous traversons, au tournant de notre histoire, à cette époque difficile. C'est avec plaisir, de tout mon cœur, de toute mon âme, que je placerais toujours dans la balance des destinées de la province de Québec, de ma race, toute l'énergie et tous les talents que la Providence m'a donnés!

L'honorable M. Godbout (L'Islet)⁶: M. l'Orateur, vous me permettez tout d'abord de vous féliciter du beau témoignage que vous ont rendu vos collègues en vous élisant au poste élevé que vous occupez. Connaissant votre valeur personnelle, je n'ai pas été surpris de la façon unanime dont votre élection a été accueillie par la Chambre et la province. Je sais que vous donnerez une égale mesure de justice à tous les membres de cette Assemblée.

Il poursuit avec un éloge funèbre des disparus et de feu le Dr A.-V. Roy, conseiller législatif de la division de la Durantaye. Il offre, dit-il, ses félicitations au député de Richelieu-Verchères (M. Robidoux), proposeur de l'adresse en réponse au discours du trône, et au second le député de Montréal-Sainte-Anne (M. Guerin), puis il rend hommage au nouveau greffier de l'Assemblée législative, (Me A. Lemieux). Sa connaissance de la procédure, poursuit-il, la clarté de son esprit, sa science du droit nous assurent qu'il rendra à la Chambre les mêmes services que M. Geoffrion a rendus.

Il adresse ensuite, dit-il, un hommage à Son Excellence Mgr Pelletier, le nouvel et deuxième auxiliaire de Québec, dont le sacre a eu lieu il y a deux jours en la basilique. Par sa culture et sa vaste expérience des gens et de la vie, affirme-t-il, le nouvel évêque nous offre la garantie de continuer la lignée brillante des archevêques et évêques de Québec. J'ai remarqué de façon toute particulière la devise du nouvel évêque: "Collaborer à l'Évangile". Entre l'autorité civile et l'autorité religieuse, il doit y avoir collaboration, et aucune défiance ne doit exister parce que tous deux sont chargés de l'avenir de la

nation. Au nom de toute la Chambre, je veux l'assurer de notre désir de collaborer entièrement et cordialement avec lui à l'Évangile et à l'œuvre féconde qu'il accomplira au sein de l'Église canadienne, en travaillant au maintien de l'esprit chrétien qu'il nous prêche.

(Applaudissements)

Le récent remaniement du cabinet a placé à la tête de tous les ministères des hommes soucieux de l'avenir qui veulent donner à la province une politique d'administration progressive mais prudente. J'ajoute que toute la province s'est rendu compte que j'ai voulu m'entourer d'hommes aux vues larges, qui regardent en avant, vers le progrès. Et le gouvernement actuel, par sa composition, offre d'aussi bonnes garanties d'honnêteté, de dévouement, de compétence que n'importe quel autre gouvernement.

Progressif, le gouvernement regarde vers l'avenir et c'est l'avenir qu'il faut préparer et non ressasser le passé. Bien que le gouvernement soit parfois l'objet des critiques de l'opposition, il ne faut pas prendre ces critiques plus au sérieux que ne le fait l'opposition elle-même. La plupart des critiques qu'a faites le chef de l'opposition étaient à base de tactiques. Mais je dois dire que mon ministère offre autant de garanties que celui de l'Union nationale, de 1936 à 1939, au point de vue du pouvoir central.

Cependant, pour répondre à ces modestes critiques, je m'étonne que le chef de l'opposition m'ait reproché de ne pas garder mes regards suffisamment tournés vers le passé et de les plonger dans l'avenir. Ce reproche ne cadre pas avec le moto que l'ancien chef de l'Union nationale (sic) avait toujours sur les lèvres: "Gouverner, c'est prévoir". Gouverner, c'est regarder le plus loin possible dans l'avenir pour tirer des événements le plus de profit possible pour les nôtres. Plus que jamais, gouverner c'est prévoir. Malgré les reproches du chef de l'opposition, nous continuerons à regarder dans l'avenir.

Nous voulons toujours progresser. Nous voulons faire du Canada une grande patrie. Nous ferons grandir notre pays, à condition de regarder au-delà des frontières de notre province. Ce que sera demain, personne ne peut le prédire. Si petit que nous soyons, il faut que nous apportions notre contribution à la préparation de l'avenir que nous voulons tous merveilleux. Nous le faisons avec anxiété, mais aussi avec confiance, car nous avons foi dans la population de cette province.

Le monde est complètement bouleversé. Il faut rechercher ce que sera le monde de demain.

Quand nous aurons déposé les armes, la guerre commencera, car l'enjeu de la guerre devra se décider. Nous nous battons pour demain, pour la liberté de conscience, en un mot pour tout ce qui fait la valeur de la vie. De quoi demain sera-t-il fait? Personne ne peut le prévoir, mais il faut s'efforcer d'en rechercher les indices et c'est pourquoi le gouvernement regarde sans cesse vers l'avenir, n'en déplaise au chef de l'opposition. J'ai confiance que nous pourrions imposer nos politiques par la force de nos convictions et la générosité de nos pensées.

Il faut protéger toutes les familles canadiennes et surtout celles de la province de Québec. C'est pour cela que nous mettons à la base de nos politiques la protection des familles, le noyau essentiel de la société, contre les dangers et les misères de l'après-guerre. Demain se décidera l'enjeu de la guerre. Notre cruelle lutte présente sera vaine si nous ne réussissons pas à mettre nos familles canadiennes françaises à l'abri de la misère, si nous n'avons pas préparé un ordre meilleur, si nous n'avons pas préparé la politique sociale de l'avenir. Il faut préparer la société de demain sur d'autres bases.

Je voudrais que la province de Québec contribue à apporter des lumières dans la solution de l'angoissant problème qui se pose à l'approche de la fin de la guerre. Dans tous les domaines, le domaine matériel, social, industriel, dans le domaine de l'instruction publique, dans celui de nos relations extérieures, nous continuerons à progresser. Nous ne nous contenterons pas de rester assis sur ce qui a été fait. Pour cela aussi il faut regarder vers l'avenir.

Le Canada doit jouer un rôle prépondérant dans le monde de demain. Il ne pourra jouer un grand rôle que dans l'harmonie, la tolérance et la paix entre les provinces, entre les races, il nous faut la paix dans le pays. Nous continuerons de regarder vers l'avenir en n'oubliant pas le passé. Énergiques et irréductibles sur les questions de principes, nous voulons tendre la main de l'amitié à tous ceux-là qui voudront travailler avec nous à la grandeur de la patrie canadienne.

Mon honorable ami, le chef de l'opposition, a énuméré ce qu'il a fait. Mais il a été bien inexact. Pour rendre cette liste plus impressionnante, il s'est vu obligé d'emprunter les œuvres du gouvernement libéral. C'est un gouvernement libéral qui a créé les pensions de vieillesse de même que les pensions aux aveugles et encouragé la coopération.

Le chef de l'opposition ne devrait pas parler de la générosité de son régime en faveur des coopératives, puisqu'il a paralysé lui-même la coopération pendant des mois pour des fins politiques.

Quand le chef de l'opposition était au pouvoir, la coopération était synonyme de contrôle arbitraire sur chaque étape des activités en agriculture et en colonisation. En 1937, la Coopérative fédérée, la principale des coopératives, a été placée sous le contrôle d'un M. Bouchard, organisateur de l'Union nationale dans Dorchester. Pendant plusieurs mois, ce monsieur a paralysé toutes les opérations de la Coopérative fédérée dans l'espoir de trouver une petite bête noire dans l'administration de ces mauvais libéraux, et surtout de découvrir quelque chose qui eut pu embarrasser le gouvernement. Il n'a rien trouvé mais les coopérateurs ont attendu, pendant ce temps-là. Et c'est le chef de l'opposition qui parle de coopération!

Je soutiens que s'il y eût jamais un gouvernement animé de l'esprit de parti, c'est bien celui de l'Union nationale. Je parle des trusts. Le chef de l'opposition, qui se faisait passer pour le grand tombeur des trusts, a créé une centrale électrique qui devait faire concurrence à tous les trusts de l'électricité de la province. Je me demande si les directeurs des trusts ont bien frémi en voyant s'élever cette "fameuse" centrale de l'Abitibi, créée par l'Union nationale dans des conditions telles et en un endroit où elle était inopérante pour tout le monde excepté pour les trusts eux-mêmes, et organisée pour montrer que les compagnies peuvent distribuer l'électricité à meilleur marché que les gouvernements. L'Union nationale savait ce qu'elle faisait à ce moment.

Le chef de l'opposition nous dit qu'il s'est débattu devant M. Murdoch pour acheter le pouvoir d'eau nécessaire. Il se vante de n'avoir pas payé \$3,000,000 à la Noranda, qui ne valait pas cela. Je ne vois pas du tout pourquoi il veut tant s'en vanter. Si ce pouvoir ne valait pas \$3,000,000, il n'aurait pas été honnête pour lui de le donner. Et comme il est honnête, je n'en suis pas surpris. Mais cela ne l'empêchait pas de passer avec M. Murdoch un contrat que M. Murdoch trouvait très acceptable. S'il a payé la compagnie Noranda seulement \$500,000 pour ses droits d'hydroélectricité, ça veut dire que c'est tout ce que ça valait. Mais de là à obtenir un quelconque bénéfice pour la province entière en créant cette centrale, il était complètement dans l'erreur. Mais ce que je sais, c'est que la Noranda l'a surpassé. Le chef de l'opposition a vendu à \$25 le cheval-vapeur l'électricité que M. Murdoch s'engageait à revendre aux autres compagnies à un prix de pas moins de \$35.

De plus, j'ajoute que M. Murdoch a eu le dernier mot en organisant, à la centrale du

Témiscamingue, un système de distribution de l'électricité à 25 cycles, comme en Ontario, tandis que nous avons du 60 cycles dans Québec. Changer de système, c'est quelque chose de très coûteux. Tout naturellement, le commerce va à la province qui a le même cycle que la centrale. Cette mesure a eu pour effet de favoriser la province voisine au détriment de la nôtre. Cela faisait surtout l'affaire de M. Murdoch. Cette centrale ne pourra jamais payer parce que les compagnies ont vu à ce qu'elle soit située à l'endroit le moins stratégique.

Voilà une exquise façon de lutter contre les trusts. C'est une curieuse manière de mater le trust de l'électricité. Voilà une farce monumentale de la part de celui qui a voulu étatiser l'électricité en dehors des régions fréquentées, alors qu'il lui eût été si facile de trouver d'autres endroits de la province pour faire une concurrence honnête et loyale au trust de l'électricité et qui aurait pu faire baisser les taux.

Nous ne nous vantons pas de faire frémir les compagnies mais notre gouvernement a obtenu des résultats plus pratiques dans ce domaine. Sur les réseaux de la Shawinigan Water and Power Company et de la Quebec Power Company, les cultivateurs, depuis que nous sommes au pouvoir, paient leur électricité moins cher et les taux y sont meilleurs qu'en aucun endroit de l'Ontario. J'ai gagné ce résultat en discutant et en convainquant les compagnies de la nécessité de donner des taux avantageux.

Et je puis vous dire que nous allons avoir une centrale électrique dans la province de Québec. La province verra bientôt que nous avons tenu notre promesse d'établir aussitôt que possible une centrale de distribution, dès que les conditions permettront à cette centrale de rapporter des bénéfices, non pas en un endroit choisi par les compagnies, mais à l'endroit le plus convenable et au moment le plus opportun. Nous allons aussi doter cette centrale de toute l'assistance et de toutes les installations nécessaires à sa réussite. Et nous mettrons à la disposition de tous les citoyens l'électricité fournie par le gouvernement pour l'avantage de la population entière.

Le chef de l'opposition a dit: "L'Union nationale a créé un crédit agricole et elle a baissé le taux d'intérêt à 3 %, ce qui a amené une baisse des autres taux d'intérêt à la campagne, au grand avantage des cultivateurs", mais il n'a pas baissé le taux de l'intérêt en faveur des petits propriétaires. Il l'a suspendu au-delà de 5 %, ce qui a eu pour effet d'accumuler les charges sur les épaules des propriétaires. Aujourd'hui, quelques-uns se trouvent étouffés pour n'avoir pas prévu ce qui les attendait.

Mon honorable ami n'a été paternel ni pour les municipalités, ni pour les ouvriers dont il a saboté les conventions collectives. Sous l'Union nationale, 90⁷ municipalités étaient en défaut et il ne payait pas ce qu'il devait à Montréal, une créance de \$4,500,000 qu'on avait laissé traîner et que le présent gouvernement a payée. La véritable bienfaitrice et amie du colon et de l'ouvrier est l'administration libérale.

Le chef de l'opposition a au moins admis qu'il avait dépensé beaucoup d'argent.

M. Lorrain (Papineau): Oui, nous avons dépensé, mais nous n'avons pas fait de cadeaux, comme ce fut le cas pour Ottawa!

L'honorable M. Godbout (L'Islet): L'honorable député de Papineau est-il certain qu'il ne s'est pas fait de cadeau sous le régime de l'Union nationale?

M. Lorrain (Papineau): Nous n'avons jamais donné \$1,000,000,000 à un pays plus riche que nous!

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Mais comment l'honorable député appelle-t-il les contrats sans soumissions, à 10 % et 15 % de profit que donnait le gouvernement de l'Union nationale, lorsqu'il payait non seulement 10 % pour le matériel et la nourriture, mais encore 10 % pour faire enterrer la nourriture gaspillée?

Comment faut-il appeler l'argent dépensé pour le Jardin botanique et l'île Sainte-Hélène? Le député ferait mieux de s'intéresser aux affaires de sa province que de parler de questions qu'il ne connaît pas.

Je n'ai pas mission de défendre le gouvernement d'Ottawa, mais je réponds aux attaques. Le gouvernement fédéral n'a jamais fait cadeau de \$1,000,000,000. Il s'est engagé, tel que nous le voulions, à contribuer aux dépenses communes pour la défense du monde civilisé. Afin que cette contribution ne soit pas trop forte en hommes, il l'a donnée en travail, en fabriquant des munitions et des engins de guerre, et ce sont les ouvriers qui en ont bénéficié.

L'argent dépensé a été gagné en partie par les ouvriers du Québec. Ce soi-disant cadeau est seulement notre contribution à la cause défendue de façon si héroïque par les Nations Unies à travers le monde. Nous voulons par ce don montrer aux alliés que le Canada, en plus de contribuer à l'effort de guerre par son héroïque armée, le fait aussi par une contribution financière.

J'ajoute que tout le monde est en faveur d'un jardin botanique, mais qu'on ne peut approuver les \$12,000,000 qui ont été dépensés à cette occasion. Des gens au courant des travaux de ce genre nous ont affirmé que ça valait tout au plus la moitié de ce montant, ce qui est encore fort raisonnable. On ne peut approuver non plus les argents qui ont été consacrés à la construction de pistes de courses aux Trois-Rivières, et autres entreprises analogues de l'Union nationale à Sherbrooke, à Beauharnois et ailleurs, alors que les ouvriers crevaient de faim. Ce n'est pas dépenser dans l'intérêt des contribuables. Il aurait mieux valu faire des œuvres productives.

Le chef de l'opposition a prétendu avoir amélioré les conventions collectives de travail. Je n'ai pas osé le regarder en entendant ces paroles de peur de voir le rouge lui monter à la figure. N'est-ce pas l'Union nationale qui a essayé de ruiner ces mêmes conventions collectives de travail dans la province et qui s'est fait jeter dehors par les ouvriers parce qu'elle avait détruit cette œuvre libérale?

J'accuse l'Union nationale d'avoir essayé de détruire les conventions collectives, d'avoir mis le couteau sur la gorge des ouvriers en leur disant que le gouvernement voulait contrôler toutes leurs conventions. Sous l'Union nationale, qui se prétendait tant amie de l'ouvrier, on accusait les aumôniers et les membres des syndicats ouvriers, je ne dirai pas de bolcheviques, je ne veux pas employer ce mot, mais de révolutionnaires!

Le chef de l'opposition dit qu'il a humanisé les lois de travail. J'espère qu'il ne reparlera plus de cette question et qu'il pensera à la situation qu'il a faite aux colons, avant de parler de colonisation. Car mon honorable ami n'a pas mieux fait pour la colonisation.

Sous l'Union nationale, les colons étaient payés un an et demi en retard. Les contrats de voirie étaient imposés aux colons à des conditions inacceptables. On a vu le ministre de la Colonisation d'alors payer des centaines de piastres aux ouvriers de la Gaspésie pour aller chercher au fond du fleuve un supposé trésor et des documents compromettants pour le parti fédéral.

Nous, nous avons pris à notre charge tout le plan de colonisation, le gouvernement fédéral ne payant plus rien. Le département actuel de la Colonisation, avec un budget réduit de presque la moitié, place plus de colons que l'ancien gouvernement n'en plaçait avec la coopération du gouvernement fédéral et des municipalités. Nous avons augmenté les octrois et les primes de toutes sortes, telle la prime de construction des colons que

nous avons augmentée de \$150. En une seule année, nous avons donné 15,000 animaux aux colons de l'Abitibi. C'est que depuis 1939, l'argent des colons va aux colons. Nous faisons de la colonisation pour ouvrir de nouveaux domaines à l'agriculture, et non pour enrichir des gens ou placer des amis politiques.

Les primes que nous versons aux colons, nous les leur versons à temps. Jamais le colon n'attend son chèque plus d'un mois. Nous ne sommes plus au temps de l'ancien ministre de la Colonisation de l'Union nationale, M. Auger, où on voyait de ces bazars de Noël à la porte du Sauvage et dont tout le monde se souvient, alors que le ministre, nouveau Père Noël, se tenait à la porte du Parlement pour distribuer aux colons des chèques. Il ne disait pas, cependant, qu'il s'agissait de chèques dus depuis un an.

Des ordres ont été donnés, au contraire, sous notre régime pour que les petits montants soient payés les premiers, avant ceux qui sont dus aux municipalités et aux corporations qui peuvent attendre. Les chèques des colons, des cultivateurs, des ouvriers, les chèques des petits, en un mot, passent les premiers partout.

Il n'est plus humain d'envoyer le colon avec une simple hache sur son lot. Nous fournissons de l'outillage aux colons. Nous avons établi le système mécanisé avec 35 ou 37 tracteurs qui font de l'essouchement et même du labour en pays de colonisation. Au-delà de 19,000 acres de terre ont été défrichés à date cette année, grâce à la colonisation motorisée, en plus de ce que les colons ont défrichés eux-mêmes. L'administration libérale a "révolutionné" la colonisation par des primes augmentées et le défrichement motorisé par lequel les jeunes gens passeront sans retard du stage de la colonisation à celui de l'agriculture.

C'est vrai que nous avons fait de grandes artères. Le chef de l'opposition nous reproche d'avoir fait des chemins qui mènent à Saint-Hyacinthe. Je suis prêt à laisser au chef de l'opposition le crédit pour cette autoroute qui va jusqu'à la frontière internationale même s'il en nie la paternité. La route de Saint-Hyacinthe à Montréal, c'est le gouvernement dirigé par le chef de l'opposition qui l'a construite. Le tronçon de la route de Saint-Hyacinthe à Québec, l'Union nationale en avait tracé les plans et avait même commencé les travaux. Des documents l'établissent.

La distance entre Québec et Montréal va s'en trouver raccourcie de 25 à 30 milles. Cette artère va relier la province de Québec à l'État de New York. Nous l'avons étendue depuis, parce que le

gouvernement actuel croit qu'en période de guerre elle peut être utile à l'effort commun du Canada et des États-Unis et à la défense conjointe de l'Amérique. Je suis convaincu, d'autre part, que cette artère, construite par M. Bouchard, fera l'orgueil de notre province et, qu'après les hostilités, elle nous apportera des centaines de milliers de touristes.

Le chef de l'opposition se vante des routes qu'il a faites. Parlons-en des routes de l'Union nationale! Nous avons dépensé \$1,000,000 pour défaire, après un an, la route de bitume de la Gaspésie que l'Union nationale avait construite avec un sixième de pouce d'asphalte. Et c'est le gouvernement libéral qui est à parachever la route de Baie-Comeau qui sera complétée pour la fin de la guerre. Le chef de l'opposition se vante toujours d'avoir fait plus en trois ans que tous les autres gouvernements. Ce que le chef de l'opposition ne dit pas, c'est que les travaux accomplis au temps de nos amis d'en face coûtaient un tiers de plus que les routes actuelles. C'est qu'on donnait des contrats sans soumission, après avoir condamné pendant tant d'années cette façon de procéder. Le chef de l'opposition sait les démolés qu'il a eus avec ses ministres à ce sujet⁸.

Les écoles et les hôpitaux qu'il a construits, il en a déterminé le paiement par annuités. De sorte qu'il oublie de dire que le gouvernement est obligé de payer toutes ces constructions aujourd'hui. Il se vante d'avoir plus accompli en trois ans que le régime libéral précédent en 15 ans. Mais il pourrait plutôt se vanter qu'en trois ans, il a plus endetté la province que tous les autres gouvernements ensemble depuis 72 ans, soit depuis la Confédération. Voilà son œuvre la plus indiscutable.

Mon honorable ami a aussi réclamé, avec une émotion dans la voix, si je ne le connaissais pas si bien je m'y serais laissé gagner moi-même...

(Rires)

... l'autonomie de la province. Comme il oublie vite! Il croit avoir défendu l'autonomie provinciale, mais il lui a causé la pire brèche. Il oublie qu'il a été obligé, lui, tout chef de gouvernement qu'il était, de se mettre à genoux non seulement devant les prêteurs d'argent de la province et du pays, mais aussi devant les prêteurs américains pour tâcher d'obtenir un emprunt. Voilà la meilleure façon de sacrifier l'autonomie de la province: se mettre à la merci des financiers, du pouvoir central, des étrangers même. Voilà qui est dangereux pour l'autonomie!

Après 40 ans de régime libéral, la province était la moins endettée *per capita* de toutes les provinces, celle qui avait le meilleur crédit. M. Bennett l'avait admis lui-même en 1935, disant

qu'elle était la seule solvable. Mais après trois ans de l'Union nationale, le chef de l'opposition ne pouvait plus emprunter cinq sous dans la province de Québec ni dix sous dans le Canada. Il a été obligé d'aller emprunter aux États-Unis à des conditions ruineuses pour la province. C'est ça le véritable bilan de l'Union nationale.

Quant à nous, nous ne dépensons plus l'argent de la province pour les contracteurs mais pour les classes laborieuses. Nous ne gaspillons pas l'argent du peuple. Je suis fier de notre politique de voirie. Pendant longtemps, ceux qui faisaient de l'argent avec les contrats ont critiqué le gouvernement actuel, mais aujourd'hui, tout le monde reconnaît que nous mettons en pratique la seule politique honnête: celle qui consiste à faire faire les travaux par les plus bas soumissionnaires, aux plus bas prix possibles pour les contribuables.

Avec le système du plus bas soumissionnaire, on épargnera des millions à la province et cet argent servira à accomplir d'autres travaux. Les droits de la province, je les ai à cœur. C'est pour cela que dans l'administration, nous demandons des soumissions, chose que l'Union nationale négligeait de faire, car l'argent de la province n'est pas à nous. Grâce à cette politique, tous les citoyens, même les partisans du chef de l'opposition et ceux qui siègent près de lui, reconnaissent que la province a un gouvernement économe, comme il convient en ces temps d'épreuves.

Le chef de l'opposition signale que le gouvernement fédéral a créé un comité de travail de trois membres, trois citoyens de Toronto, et que les Canadiens français n'y sont pas représentés. Je n'ai pas coutume de laisser passer une occasion de revendiquer les droits de ma province. Il y avait une question urgente à régler, une question qui intéressait en premier lieu une autre partie du pays, et pas notre province, puisqu'il était question des aciéries, et cela menaçait de compromettre notre production de guerre. Le comité actuel est provisoire, il est composé de gens intéressés à la partie du pays concernée et sur lesquels on comptait pour régler ce différend. Je puis assurer la Chambre que la province aura son représentant sur ce comité ou sur ce tribunal, et le meilleur que nous puissions trouver. Si elle ne l'a pas encore, c'est que les personnes que nous avons désignées n'ont pu accepter parce qu'elles ne voulaient pas assumer la responsabilité de résoudre ce problème spécifique. Les Canadiens français auront leur représentation, et le premier qui a fait des revendications à ce sujet, c'est le premier ministre actuel.

On dit que nous avons sacrifié des impôts au bénéfice d'Ottawa. Nous n'avons absolument rien cédé dans notre accord avec Ottawa au sujet de nos revenus. Nous avons seulement signé un contrat permettant au gouvernement fédéral de percevoir temporairement certains impôts à notre place, en nous donnant en retour un montant fixe, qui ne peut pas baisser. C'est un contrat temporaire pour la durée de la guerre, auquel elle peut mettre fin en n'importe quel temps. Un contrat qui nous protège contre les diminutions possibles de revenus, par exemple en ce qui concerne la gazoline. À cause de cette garantie, nous sauvons au moins entre \$3,000,000 et \$4,000,000⁹ par année.

Nous coopérons avec Ottawa chaque fois qu'il s'agit de permettre au pouvoir central de remplir son devoir primordial, qui est de défendre nos foyers. Cette coopération avec les autorités fédérales n'était pas synonyme de l'abandon de la position légitime du Québec dans la Confédération, mais un désir sincère de porter sa part du lourd fardeau imposé par la guerre. Le chef de l'opposition l'a très bien compris, nous avons passé ce contrat par devoir sacré. J'ai la conviction que ce devoir, le chef de l'opposition l'aurait accompli comme nous. Mais nous n'avons rien donné, rien cédé. Le chef de l'opposition éviterait de soulever la province sur une question d'autonomie provinciale; que tout ce que j'ai fait avec Ottawa a été de leur donner carte blanche pour utiliser les moyens nécessaires pour gagner cette guerre pour la civilisation et pour cette province.

Le maintien des droits de la province, je l'ai à cœur et j'y songe tous les jours. Tant que je serai premier ministre, personne ne touchera à l'autonomie de cette province. C'est pour cela que, nous du gouvernement, nous regardons la couleur de chaque dollar que nous dépensons, c'est pour cela que nous ne donnons pas de contrat sans soumission, c'est pour cela que nous avons édifié à la province de Québec une renommée financière qui fait notre gloire. Il y a dans les partisans très proches du chef de l'opposition des gens qui l'admettent. C'est par des finances saines que nous garderons notre liberté et notre puissance d'action. C'est par l'indépendance financière que la province pourra mettre dehors ceux qui veulent empiéter sur ses droits et prérogatives.

Mais nous avons un devoir à accomplir: celui de donner au reste du monde et à Ottawa notre coopération pour gagner la guerre. Nous nous sommes assurés qu'on n'établira jamais l'hégémonie du gouvernement fédéral sur des domaines qui nous appartiennent. Nous ne provoquons personne. Nous

ne faisons la lutte à personne. Nous sommes maîtres chez nous parce que nous sommes indépendants chez nous, c'est-à-dire indépendants des puissances d'argent internationales qui ont dansé leur plus belle ronde non pas sous notre régime, mais sous le régime précédent, celui de mon bon ami. Mais, M. l'Orateur, il est 6 heures.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'honorable premier ministre en a-t-il pour longtemps?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Un quart d'heure.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Alors, pourquoi ne pas continuer?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Avec plaisir, merci. Nous avons d'abord rendu notre position financière imprenable en transformant un déficit de \$52,000,000, enregistré la dernière année de l'Union nationale, en un surplus de \$2,000,000, malgré les difficultés créées par la guerre. Nous avons doublé le budget de l'instruction publique, qui, depuis trois ans, a été augmenté de 100 %. Plus de 80 % des institutrices ont reçu cette année \$400. Car nous avons compris que ce n'est pas notre propre argent qu'on dépense.

Nous avons multiplié les sociétés d'agriculture que le gouvernement de l'Union nationale avait essayé de détruire, nous avons rendu aux ouvriers leurs conventions collectives et leur avons assuré des salaires raisonnables, nous avons donné un essor nouveau à la colonisation, à l'instruction publique. La construction d'hospices a été multipliée. Le gouvernement inaugurera bientôt une campagne de nutrition, sous les auspices du ministre de la Santé, pour que notre peuple soit fort, en face des exigences de la vie. Nous ne faisons pas des pas de géant mais nous allons de l'avant.

Nous voulons aller plus loin en donnant un budget plus considérable à l'instruction publique. Cette Chambre sera bientôt appelée à voter un projet de loi pour rendre obligatoire et gratuite l'instruction des enfants de 6 à 14 ans. Avant de faire des lois, il faut être sûr qu'elles conviennent à la mentalité publique. Nous procéderons avec prudence. Nous voulons aussi établir la gratuité des livres pour les enfants, gratuité qui s'impose et nous la donnerons. Mais comme je ne veux pas que mon gouvernement empiète sur un domaine qui n'est pas le sien et qui ne le regarde pas, nous attendrons que le Conseil de l'instruction publique ait choisi les livres que nous

mettrons gratuitement à la disposition du peuple. C'est donc seulement lorsque le Conseil de l'instruction publique nous aura recommandé l'uniformité des manuels, après la fréquentation scolaire obligatoire et gratuite, que nous donnerons celle-là comme nous donnerons celle-ci.

Une chose importe surtout, chez nous: la préparation d'une jeunesse instruite, et bien éduquée, empreinte de sens social et d'un excellent esprit public. Alors nous serons à l'abri de bien des crises. M. l'Orateur, si demain la province avait un mauvais gouvernement, elle en souffrirait cruellement d'autant dans tout son avenir. Nous voulons préparer la jeunesse à l'avenir par une saine politique. Pour cela nous n'attendrons pas que des politiciens lui jettent dans le cœur des semences de mort, les semences de la mort ne devant pas remplacer celles de la vie.

Le Canada est un pays autonome mais hétérogène, car deux grandes races doivent y vivre en harmonie. Nous devons tenir compte de la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons. Si nous faisons croire aux jeunes qu'ils n'ont que des droits et pas de devoirs, nous leur rendons un bien mauvais service. Si nous travaillons à isoler les Canadiens français dans la Confédération, comme le font des gens qui siègent maintenant de l'autre côté de la Chambre, si nous prêchons aux Canadiens français qu'ils doivent s'isoler, nous contribuerons tout simplement à leur ruine.

Ceux qui essaient d'isoler les Canadiens français du reste du Canada sont les pires ennemis de leur race et trahissent nos héros canadiens-français qui se battent à l'étranger dans les armées de la démocratie et de la civilisation chrétienne. Nous sommes ici pour y rester, mais pour y vivre avec d'autres. Si les Canadiens français, en outre de vouloir répandre leur culture française, ont une mission évangélique sur ce continent, pourquoi ne l'accompliraient-ils pas? Ce n'est pas moi qui ai prêché cette doctrine le premier, c'est notre maître à tous. S'il ne nous l'avait pas enseignée, ne serions-nous pas au nombre des Gentils sur cette terre.

Si nous sommes plus intelligents, plus puissants que les autres, pourquoi nous en isoler sur ce continent où nous sommes 3,000,000 à côté de 135,000,000 d'Anglo-Saxons et d'Américains d'autres origines? Le député de Matane (M. Gagnon) le disait plus éloquemment que moi ces jours derniers: "Si le Christ avait été raciste enragé comme nous en connaissons dans cette province, nous serions encore des Gentils."

Je réclame pour le Canada une politique canadienne qui donne des droits égaux aux deux

racés et je promets à la province de Québec que tant que je serai premier ministre, tous ses bons citoyens auront des droits égaux à ceux de tous les autres citoyens du Canada.

Sur la question de la guerre, je veux qu'il soit compris que le gouvernement et la province coopèrent avec Ottawa pour nous sauver. En ce qui concerne la participation du Québec aux politiques de guerre de la Confédération, bien que je ne sois disposé à sacrifier aucun des droits et privilèges de la minorité canadienne-française de la province, je suis pourtant prêt à aller jusqu'au bout pour montrer au reste du pays et à nos alliés en général que la province de Québec est non seulement prête à faire autant que les autres pour défendre la démocratie et la civilisation chrétienne, mais encore plus à cause des circonstances particulières dans lesquelles sa population se trouve.

Pronant une politique de coopération élargie, de générosité, de tolérance, d'harmonie et de bonne volonté, politique que nous devons pratiquer nous-mêmes avant de l'exiger des autres, je lance un appel pour un soutien accru et soutenu à l'effort de guerre du pays. Pendant cette période de guerre, je ne me permettrai pas de dire ni que l'on dise un seul mot qui puisse attiser au Canada le flambeau de la haine entre les races.

Pendant cette période, la plus critique de notre histoire, c'est le devoir essentiel de tout bon Canadien de savoir se taire quelquefois. Pendant que nos travailleurs peinent à l'usine, que nos cultivateurs sur les fermes font rendre à la terre tout ce qu'elle peut produire et que nos soldats donnent leurs fatigues et versent leur sang sur les champs d'honneur, non seulement pour assurer la protection et le salut de notre territoire, mais pour donner à leur patrie une renommée dans le monde, ce qui compte le plus, personne n'a le droit, pour des fins de mesquine politique, pour des motifs purement politiques, personnels et mesquins, de tenir un langage et de faire des déclarations échevelées qui laissent croire et dire que les Canadiens français sont des lâches. Les gens sont trop intelligents pour sacrifier notre futur au prix de petites démonstrations politiques.

(Fixant dans les yeux le député de Lotbinière, M. Chaloult) Je ne veux pas que certains des nôtres sacrifient notre avenir. Les Canadiens français font un effort de guerre plus généreux que n'importe quel peuple, dans les conditions spéciales où ils sont placés et malgré les attaques dont ils sont l'objet. Je suis fier de l'effort de guerre des miens. C'est pour les miens que je me bats dans la vie publique.

On vadrouille de tous côtés et de toutes les façons sur mes raisons d'appuyer et de supporter l'effort de guerre. Elles sont là, mes raisons. Je le fais parce que je ne veux pas que nous soyons des parias demain, mais des chefs, pour que la victoire soit aussi notre victoire. Nos gens se conduisent sur tous les champs de bataille aussi bien et mieux que les autres. Et par des déclarations échevelées, on empêche cet effort d'être reconnu. Pour que la victoire prochaine soit notre victoire à nous, pour qu'on ne nous nie pas cette victoire, qu'il soit reconnu dans le monde que les Canadiens français de la province de Québec ont fait un effort plus généreux que n'importe quel autre groupe ethnique dans le monde, étant donné nos problèmes particuliers, pour toutes ces raisons, je veux qu'on le sache. Il faut qu'existe la fierté de notre race. Et demain, quand viendra la guerre de la diplomatie, je veux que la province de Québec ait son mot à dire pour l'édification d'un monde meilleur, d'un monde avec du cœur, d'un monde où la distribution des richesses sera plus équitable. Mon gouvernement veut qu'il y ait plus de bonheur et plus de protection pour les faibles. Nous voulons être cités en modèle aux autres provinces et au monde entier.

Pour redonner aux Canadiens français la place qui leur est due dans les activités économiques du pays et les leviers de commande, nous avons besoin, à côté de notre culture française et latine, qui est notre plus bel héritage, d'une meilleure connaissance de l'anglais et d'une éducation plus pratique que celle qui a été dispensée jusqu'à maintenant afin que, durant et après la guerre, on puisse dire des Canadiens français qu'ils sont non seulement aussi bien éduqués que leurs compatriotes d'autres nationalités ou d'autres religions, mais aussi mieux préparés à occuper diverses positions à cause de leur bilinguisme et de leurs connaissances du commerce et des sciences appliquées.

Car on ne peut être pauvre et exercer une action dans le monde. C'est pour cela que nous voulons préparer une jeunesse plus instruite. Les Canadiens français n'auraient alors aucune raison d'avoir peur de qui que ce soit. C'est ce que je veux faire comprendre à mes compatriotes.

Ce n'est pas seulement Québec qui est ma patrie, c'est le Canada. Et comme champs d'action pour mes fils, je ne veux pas uniquement le Canada mais l'Amérique tout entière. Pour que la voix de Québec soit entendue dans le concert des nations, je veux que nous nous conduisions mieux, plus généreusement que les autres. Afin d'assurer à tous les citoyens du Canada les mêmes droits et les

mêmes privilèges à travers tout le territoire, pour les inciter à coopérer dans un même esprit de patriotisme et de dévotion aux idéaux représentés par la citoyenneté canadienne, je suis prêt à mettre en jeu mon avenir et celui de mon parti. Voilà pourquoi j'ai pris sur la guerre l'attitude que je tiens, c'est là ma raison d'appuyer l'effort de guerre et je l'accentuerai de jour en jour et de tout cœur.

(Applaudissements à droite)¹⁰

M. Paquette (Labelle) propose, appuyé par le représentant de Sherbrooke (M. Bourque), que le débat soit de nouveau ajourné.

Cette dernière motion est adoptée. Le débat est ajourné.

Ajournement

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain.

Adopté.

La séance est levée à 6 h 20.

NOTES

1. Selon *Le Canada* du 26 février 1943, à la page 7, il est 3 heures lorsque le président donne la parole à M. Duplessis.
2. *Le Canada*, 26 février 1943, à la page 3, fait dire au chef de l'opposition que le proposeur et le secondaire ont "beaucoup parlé d'hier et d'aujourd'hui et un peu plus de demain."
3. \$675,000, selon *L'Événement-Journal* du 26 février 1943, à la page 9; \$600,000, selon *Le Soleil* du 26 février 1943, à la page 6.
4. Huit scrutins, selon *L'Événement-Journal* du 26 février 1943, à la page 9, et sept, selon *L'Action catholique* du 26 février 1943, à la page 9.
5. La *Gazette* du 26 février 1943, à la page 16, mentionne les hommes de 18 à 35 ans.

6. *L'Événement-Journal* du 26 février 1943, à la page 9, précise qu'il est 5 heures lorsque le premier ministre se lève pour prendre la parole.

7. *La Patrie* du 26 février 1943, à la page 4, précise plutôt 98 municipalités en faillite.

8. Le premier ministre fait allusion aux différends que M. Duplessis a eus en 1938 avec son ministre de la Voirie, M. Leduc.

9. *Le Canada* du 26 février 1943, à la page 7, écrit plutôt: "Nous avons même gagné 3 ou 4 millions rien qu'avec le revenu de l'essence."

10. *Le Canada* du 26 février 1943, aux pages 3, mentionne que chacune des phrases de la péroraison du premier ministre a été soulignée par des applaudissements enthousiastes venus même des galeries et qu'après l'ajournement les députés ministériels ont entouré le premier ministre pour l'ovationner et lui chanter "Il a gagné ses épauettes". *Le Devoir* du 26 février 1943, à la page 6, ajoute que le débat a été l'occasion pour les oppositionnistes et les ministériels "de manifester leur enthousiasme envers leur leader par la manière habituelle du claquement des pupitres".

Séance du mardi 2 mars 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Présentation de pétitions:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre:

- des pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac, Inc., et de la corporation municipale de Saint-Benoît-du-Lac, demandant l'adoption d'une loi relative à leur exploitation agricole et à leur mode d'administration civile et municipale (M. Robinson);
- de la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Boucher);
- de J.-Alphonse Martin, demandant l'adoption d'une loi l'admettant à la pratique de l'optique mécanique après avoir subi les examens prévus par la corporation des opticiens d'ordonnance de la province de Québec (M. Biron);
- de l'Association des gardes-malades, enregistrées, de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi organique de la dite association (M. Boucher);
- de Joseph Wilfrid Ellam, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Minshall (M. Boucher);
- de Georges-Armand Dugal, demandant l'adoption d'une loi l'admettant à la pratique de l'optique mécanique après avoir subi les examens prévus par la corporation des opticiens d'ordonnance de la province de Québec (M. Dumoulin).

Lecture de pétitions:

Les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Delagrave);
- de la cité de Sorel, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Robidoux).

Demandes de documents:

**Industrie de sucre
de betterave¹**

M. Duplessis (Trois-Rivières) se dit étonné que le gouvernement n'ait pas déposé la correspondance se rapportant à la création d'une usine pour la fabrication du sucre de betterave, comme il avait été invité à le faire par l'Assemblée législative l'an dernier.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): L'opposition pourra en toute liberté consulter n'importe quel document qui concerne les négociations entamées en vue de l'établissement de cette usine. C'est, rappelle-t-il, le député de Saint-Jean-Napierville (M. Beaulieu) qui avait commandé la production de cette correspondance. Il lui avait été répondu, dans le temps, qu'il pourrait s'entendre avec le ministère de l'Agriculture sur la nature des pièces officielles qu'il aimerait consulter. Je ne sais si, depuis la dernière session, le représentant de Saint-Jean-Napierville s'est prévalu de ce privilège. À tout événement, je réitère à l'opposition l'invitation qu'elle pourra prendre connaissance de tous les documents qui ont trait à la création d'une fabrique de betterave dans la province.

**Adresse en réponse
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné jeudi le 25 février dernier sur la motion proposée par M. Robidoux (Richelieu-Verchères), dont elle a été saisie le mercredi 24 février: Que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur:

À l'honorable lieutenant-gouverneur
de la province de Québec,

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les motifs de la convocation des Chambres.

M. Paquette (Labelle): Je reconnais que l'honorable premier ministre a fait un magnifique

effort oratoire, jeudi dernier. Mais je crains que le premier ministre n'ait pu convaincre la province, malgré cet effort oratoire de la semaine dernière, que Québec n'a cédé aucun droit à Ottawa. Je rappelle les promesses autonomistes du premier ministre lorsqu'il déclarait devant l'attitude catégorique prise en 1939 par l'Union nationale et pour faire contre-pièce à la campagne autonomiste de M. Duplessis: "Je m'engage à ne sacrifier aucune parcelle de notre autonomie." Pourtant, dans le discours du trône de la session de 1941², le premier ministre disait: "Jusqu'ici, nous n'avons rien refusé au gouvernement fédéral et nous continuerons à suivre la même conduite." N'y a-t-il pas là une contradiction flagrante? Cela nous renseigne sur l'état d'esprit du premier ministre et ce n'est pas étonnant, puisqu'il doit son poste à l'intervention du gouvernement fédéral lors des élections provinciales de 1939, qui voulait voir installer le Parti libéral à la fois à Québec et à Ottawa.

En fait, le gouvernement actuel a sacrifié une grande partie des droits et privilèges qui nous sont garantis par la Constitution. Mon parti a inséré dans son programme la question de l'autonomie provinciale et l'a défendue en toutes occasions, lorsqu'il était au pouvoir, contre les empiètements du fédéral. De son côté, le premier ministre nous a montré qu'il était prêt à tout abandonner aux mains de ses amis libéraux à Ottawa. Le premier ministre nous dit maintenant que ce n'est que temporaire et que les revenus et les prérogatives auxquels nous avons renoncé nous seront rendus après la guerre. C'est faire preuve de naïveté, car le premier ministre peut-il me citer un seul cas où un droit, cédé à Ottawa, qui a ensuite été rétrocédé à une province? Jamais cela n'est arrivé.

Passant à la question de l'électricité, il (M. Paquette) se dit convaincu que l'établissement d'une centrale dans le Témiscamingue ne pouvait seul mater les trusts. Je m'étonne, dit-il, que l'ancien régime libéral n'ait pas, comme en Ontario, commencé l'étatisation en temps propice. Si les libéraux, pendant leur régime de 40 ans, avaient su établir une hydro provinciale, pendant qu'il en était temps, alors que nous étions maîtres chez nous, nous n'éprouverions pas autant de difficultés aujourd'hui. Alors que, en Ontario, on procédait à l'étatisation de l'électricité, chez nous, les libéraux vendaient à vil prix nos pouvoirs d'eau, sacrifiaient notre patrimoine à leurs associés politiques pour quelques centaines de dollars, une bouchée de pain, et n'ont rien fait pour protéger les consommateurs contre les prix élevés de l'électricité. Comment les électeurs peuvent-ils

croire qu'ils feront mieux cette fois-ci? Ça me dépasse. Et, aujourd'hui, à cause des erreurs commises dans le passé par les gouvernements libéraux, il faudrait plus d'un milliard de piastres, une somme fabuleuse, pour étatiser l'électricité dans notre province.

Je m'étonne aussi que le premier ministre ait pu dire, il y a deux ans, que la canalisation du fleuve et que l'acquisition des intérêts de la Beauharnois étaient des mesures de guerre et s'imposaient. En 1941, le premier ministre faisait passer une nuit blanche aux députés, sous prétexte qu'il s'agissait d'une mesure urgente, qu'il fallait avoir cette loi pour vaincre Hitler; le projet est resté lettre morte depuis.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je n'ai jamais prétendu que c'était une mesure urgente pour la guerre. J'ai prétendu que le gouvernement américain insistait pour que la canalisation devienne possible, comme mesure de protection additionnelle du continent et que cela pouvait devenir éventuellement urgent. À ce moment on ne pouvait prévoir quelle tournure prendrait la guerre en Europe.

M. Paquette (Labelle) a, dit-il, pourtant puisé la déclaration du premier ministre dans le journal *Le Canada*. Si la canalisation était alors si urgente, il est difficile de concevoir que la loi soit restée lettre morte.

Le premier ministre ne devrait pas se vanter de protéger les ouvriers de la province de Québec et devrait cesser de soudoyer les travailleurs et aller réclamer en leur nom salaire égal pour travail égal. Nos conventions collectives ont été sabotées par les ordonnances fédérales, et je prétends que notre classe ouvrière ne reçoit pas le traitement que prétend le premier ministre. Au lieu d'aller à Ottawa demander des instructions, il vaudrait mieux aller à Ottawa réclamer un salaire égal.

C'est ce que l'ouvrier réclame: la reconnaissance de ses droits, un salaire égal pour un travail égal dans chacune des provinces du pays. Deux bras à Québec valent bien deux bras à Toronto, et à ma connaissance, le coût de la vie n'est pas plus bas ici. C'est le devoir d'un premier ministre de voir à ce que les ouvriers de sa province aient des salaires égaux à ceux payés dans les autres provinces.

Le premier ministre ferait mieux aussi de faire des représentations au sujet des centaines de filles de 14 et 15 ans, presque des enfants, qui partent à 11 heures du soir pour aller passer une nuit blanche dans les usines, au détriment de leur santé et des

liens de famille. La santé publique est à la baisse. La famille est démantibulée et le gouvernement ne bouge pas. J'ai été le premier à protester contre le travail féminin dans les usines, l'an dernier, alors que je présentais la première motion sur ce grave problème.

Je regrette que le gouvernement n'ait pas donné suite à l'avis de la Chambre, à la session dernière, alors que tous les députés ont voté en faveur de cette motion. On a instauré, pour les femmes travaillant dans les usines de guerre, des garderies où les enfants sont laissés hors de tout contrôle parental, et le gouvernement n'a rien fait encore pour protéger le foyer. Depuis lors, les conditions de la santé publique n'ont fait que s'aggraver et on enregistre une déplorable désunion des familles par suite du travail de guerre. Il ne sert à rien de remporter des victoires si on laisse la famille se désagréger. Au surplus, la criminalité juvénile s'accroît d'une façon alarmante. Le gouvernement doit intervenir de manière rigoureuse.

Les démarches que le premier ministre se vante d'avoir faites au sujet de l'exemption des fils de cultivateurs n'ont apparemment pas eu beaucoup de résultats. Il ferait mieux de prendre encore plus leur part s'il veut qu'on produise davantage de nourriture, et je suis d'accord avec cela. Il y a actuellement 50,000 jeunes dans les forces armées qui sont prêts à devenir cultivateurs, et pourquoi les en empêcher? Ces fils de cultivateurs auraient droit d'être exemptés du service militaire, mais ne trouvent aucune issue pour en sortir, quand la terre manque de bras. Un effort de guerre maximal implique que le soldat soit dans l'armée, le cultivateur sur sa terre, l'ouvrier dans l'usine et la femme dans son foyer avec ses enfants.

Le premier ministre ferait mieux aussi de faire des démarches pour obtenir des machines aratoires et un plafonnement qui ne provoquerait pas une crise du bois de chauffage. Car s'il y a une grave disette de bois de chauffage, c'est parce que les colons trouvent plus avantageux d'aller travailler dans les industries de guerre que de couper du bois. On devrait insister auprès d'Ottawa pour que le plafond soit rehaussé quelque peu. Nous avons un pressant besoin de main-d'œuvre agricole, comme aussi de matériel. Je demande donc que le premier ministre réclame avec plus de vigueur que les cultivateurs ne soient pas privés de leur main-d'œuvre et de leur machinerie. Mais il n'est pas exact de dire que les colons sont payés tous les mois. Dans mon comté, des colons n'ont pas reçu leurs primes depuis un an.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): L'honorable député peut-il citer des noms?

M. Paquette (Labelle): Je puis citer, de mémoire, le nom de M. Édouard Corbeil, du Lac des Îles.

Je déplore que le budget de la colonisation soit si réduit qu'il faille remonter de 20 ans en arrière pour trouver un chiffre aussi mince.

Je réclame aussi le parachèvement de la route de Montréal à l'Abitibi. Quant au salaire des institutrices, je soutiens qu'un rapport de l'honorable Henri Groulx, alors secrétaire provincial, a établi qu'en 1936, 895 institutrices recevaient un salaire de \$300 à \$400 et qu'en 1938, après deux ans de régime de l'Union nationale, ce nombre était passé à 6,732. Je reproche donc à l'honorable Hector Perrier d'avoir dit qu'il y a des "Séraphin Poudrier" au sein des commissions scolaires.

Je rappelle en terminant que l'Union nationale ne regardait pas l'avenir pour voir s'il y a des fromages à gruger mais en cherchant partout l'idéal. Le premier ministre a dit que sa patrie n'était pas Québec ni le Canada, mais toute l'Amérique jusqu'à la frontière mexicaine. Tout ce qu'on demande, c'est que le premier ministre se lève sur la Citadelle, agite un drapeau rouge et chante l'Internationale.

Si le premier ministre ne veut pas de la province de Québec comme sa patrie, moi je suis fier de m'en contenter. Je demande plus de fierté nationale et moins d'aplatissement devant les puissances du jour. Il faut que cesse l'inégalité de traitement que nous subissons, si l'on veut réellement l'unité nationale et l'effort total.

Il (M. Paquette) propose, appuyé par le représentant de Beauharnois (M. Sauvé), que la motion en discussion soit amendée en y ajoutant les mots suivants:

"Nous vous soumettons respectueusement que le respect et le maintien de l'autonomie de la province sont essentiels à la protection et à la sauvegarde des droits, prérogatives, traditions et libertés de la province, ainsi qu'à l'unité nationale, et que c'est le devoir impérieux du gouvernement de la province d'adopter, sans délai additionnel, toutes les mesures appropriées afin qu'elle recouvre et garde sa complète autonomie."

Des députés: Adopté!

Des députés: Rejeté!

M. Caron (Hull) veut poursuivre le débat sur la motion principale sans tenir compte de l'amendement.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Point d'ordre. Cet amendement, dit-il, exige d'abord un vote, sans quoi toute discussion future doit être restreinte à l'amendement.

M. Caron (Hull) conteste cette affirmation. Selon les dispositions du Règlement, dit-il, lorsqu'un vote est réclamé, la demande doit être appuyée par au moins cinq députés. Ce n'est pas le cas. Il peut donc poursuivre le débat à la fois sur la motion et sur l'amendement.

M. l'Orateur: Pour la bonne conduite des affaires de la Chambre, il vaut mieux que l'on prenne le vote sur l'amendement.

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise. Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Barrette, Bégin, Bourque, Chaloult, Duplessis, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Morin (Champlain), Paquette, Pouliot, Sauvé (Beauharnois), 13.

Contre: MM. Beaulac, Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Boucher, Bullock, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Comeau, Dansereau, Desmarais, Dubreuil, Duffy, Francoeur (Montréal-Mercier), Gagnon (Frontenac), Godbout, Gosselin, Goulet, Groulx, Guibord, Hamel, Hartt, Jodoin, Joyal, Lawn, Leduc, Mathewson, Morin (Québec-Centre), Perrier, Potvin, Rajotte, Renault, Robidoux, Rochette, Sabourin, 38.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit sur la motion principale.

M. Caron (Hull) félicite le premier ministre de son discours admirable de la semaine dernière. Le premier ministre, dit-il, s'est montré le digne continuateur de la lignée des Cartier, des Lafontaine et des Laurier. J'aimerais signaler à la Chambre le fait probant que toute la presse, sauf une exception, a loué le courage et la franchise de l'honorable premier ministre, même le *Journal* d'Ottawa, qui n'aime ni M. King ni les chefs libéraux.

Le *Journal* n'a pas manqué de commenter avec éloge les paroles de M. Godbout, mettant en regard l'attitude fière de notre premier ministre et la conduite regrettable d'un pasteur Shields.

La fameuse question de l'autonomie, qui a été le cheval de bataille du parti de l'Union nationale depuis sa création, a été tranchée par le peuple en 1939. Les électeurs ont alors décidé que la province n'avait pas besoin de s'isoler, mais plutôt de coopérer avec le gouvernement central, car les Québécois sont tout aussi fiers que leurs compatriotes des autres provinces de leur titre de Canadiens. Ils font leur part et sont fiers de participer pleinement à l'effort de guerre qui est mené.

La prétendue cession de nos droits dont a parlé le député de Labelle (M. Paquette) n'est qu'une vieille rengaine électorale. La province de Québec n'a cédé aucun de ses droits. En collaborant avec Ottawa pour gagner la guerre, nous n'avons fait que ce qu'ont fait les autres provinces. Comme les autres provinces, le Québec a consenti à collaborer avec Ottawa parce qu'il était essentiel que le Canada tout entier se donnât la main pour gagner la guerre. Nous avons consenti des sacrifices pour la durée de la guerre, seulement. Il s'agit d'une situation temporaire. Après la guerre, nous reprendrons ce que nous avons cédé.

Si nous ne les avons pas consentis, le pouvoir central, en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, eût pu s'arroger tous les droits dont il peut avoir besoin en temps de guerre. Au lieu de cela, le premier ministre King s'est empressé d'obtenir le consentement des provinces et de bien préciser qu'elles recouvreraient leur entière autonomie une fois la guerre terminée. Le premier ministre a bien fait de collaborer avec le gouvernement central pour la durée du conflit et quiconque ayant à cœur les meilleurs intérêts du pays et de la province ne doit lui reprocher d'avoir fait son devoir.

J'accuse le chef de l'Union nationale et le député de Labelle d'avoir fait un retour sur la politique libérale, en matière de l'électricité, pour faire tout simplement excuser l'inaction de l'Union nationale. L'expropriation des usines électriques coûterait aujourd'hui quelque chose, tout comme il y a 10 ans, mais elle pourrait toujours s'effectuer présentement tout comme au temps du gouvernement de l'Union nationale, de 1936 à 1939. Même si l'étatisation coûtait cher, les services incalculables qu'elle rendrait à la population nous justifieraient de l'entreprendre. L'étatisation de l'électricité apportera à la province des profits innombrables.

Les frais d'étatisation de l'électricité nous seraient ainsi grandement remboursés, comme le cas est arrivé en Ontario. À Hull, où l'on subit la concurrence de compagnies de l'Ontario, les taux sont plus bas que nulle part ailleurs, dans le Québec.

Je conviens qu'après la guerre, tous les stocks baisseront tout comme après la dernière guerre; on pourra alors étatiser à meilleur compte et payer même les parts à leur valeur réelle. Nous devrions procéder à l'étatisation en payant la valeur réelle des actions, seulement. Ce serait la meilleure façon de procéder.

Parlant du salaire des ouvriers, il (M. Caron) fait remarquer que, dans certains domaines, ils sont plus élevés qu'en Ontario. Je dis aussi, affirme-t-il, que l'Union nationale a tout fait pour saboter nos lois ouvrières et s'est attiré la réprobation des syndicats ouvriers. Les bills 19 et 20 étaient immoraux: ils servaient à favoriser des amis du gouvernement d'alors. Au lieu de protéger la classe ouvrière, on protégeait les entrepreneurs. L'Union nationale devrait être la dernière à critiquer en ce domaine.

J'affirme de plus qu'en vertu d'un arrêté ministériel, avec effet rétroactif, l'Union nationale a privé des centaines d'institutrices des salaires raisonnables qui leur étaient alors garantis. Je rappelle effectivement que le 22 décembre 1938, l'Union nationale a passé un arrêté ministériel qui annulait l'effet de l'ordonnance numéro 4 accordant le salaire de \$300 aux institutrices.

Quant à l'affaire du colon du Lac des Îles: M. Édouard Corbeil, dont mon honorable ami a cité le nom, est un cas bien clair. D'après le député de Labelle, M. Corbeil aurait attendu indûment le paiement de ses primes de colonisation. Des documents fournis par des employés du ministère démontrent que le gouvernement ne doit rien à M. Corbeil. Il n'a pas reçu de prime parce qu'il n'a fait aucune demande. De plus, il occupe le lot 8 du rang 3 au Lac des Îles et son lot est patenté depuis 1911. En voilà un colon! Chaque fois que le député de Labelle parle, il sert à ses auditeurs un tissu d'inexactitudes.

J'affirme donc que le plan de colonisation du gouvernement et le projet d'électrification rurale donneront une chance assurée de succès à ceux qui voudront s'établir sur des terres.

Je suis heureux de constater que le gouvernement développera davantage la voirie de 2e et 3e classes, ce qui nous assurera un plus grand développement forestier et touristique. Il faut voir que la population locale et le tourisme en bénéficieront très considérablement.

L'assurance-maladie s'impose si l'on veut protéger la femme et les enfants contre la maladie prolongée du mari. De plus, il est nécessaire que l'État organise ses services de telle façon que la

famille nombreuse ne tombe jamais dans la misère. À cause du manque de bien-être, certains parents ne font pas leur devoir. Je ne vois qu'une seule solution au problème: c'est que le gouvernement étudie la possibilité d'établir les allocations familiales et fasse revivre la commission Montpetit, cette Commission des assurances sociales dont la fonction était d'une grande nécessité, en y ajoutant le nom du R.P. Lebel, s. j.

Je suggère aussi, pour aider les familles nombreuses, la disparition de la taxe de succession sur les polices d'assurance de moins de \$5,000. Je suggère que le trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson) se penche sur la question.

Je suis heureux de la mesure du gouvernement pour imposer l'instruction obligatoire. J'aurais préféré, cependant, qu'on l'étendit jusqu'aux garçons âgés de 16 ans, mais je peux comprendre la sagesse de vouloir y aller progressivement. Cette mesure signifie que l'on pourra contraindre les parents qui négligent de remplir leur devoir. J'espère que l'uniformité des livres suivra, sous le contrôle du comité catholique, et que le gouvernement achètera suffisamment de manuels pour en distribuer gratuitement aux enfants pauvres ou encore les prêter. Sur les 32 grammaires en circulation, il y en a certainement une qui est meilleure que les autres.

En faisant imprimer les livres en très grandes quantités, le gouvernement pourrait les vendre à un prix très bas. Telles que sont les choses actuellement, il a été démontré que, lorsqu'une famille déménage dans un autre quartier, la nouvelle école exige des livres différents, ce qui représente des sacrifices exorbitants pour les parents de familles nombreuses qui sont alors contraints de racheter de nouveaux livres.

Il (M. Caron) réclame le bulletin secret pour l'élection des commissaires d'écoles afin d'éviter les intimidations et la mainmise de la petite politique. À l'heure actuelle, dit-il, un groupe financier peut prendre le contrôle des élections et c'est l'une des raisons qui expliquent que les instituteurs soient si mal payés, puisque ce groupe impose ses vues aux commissaires qu'ils ont fait élire. Il souhaite des pouvoirs plus étendus au surintendant sur les commissions scolaires, de sorte à ce qu'il puisse s'occuper des commissaires réfractaires.

Il demande aussi aux autorités, au nom de la moralité publique, de prendre des mesures pour éviter l'erreur qu'on a commise ailleurs en laissant les grands hôtels, à cause des circonstances

présentes, remplacer les "bell-boys" par des jeunes filles. Il voit effectivement dans ce remplacement un grave danger pour la moralité.

M. Bégin (Dorchester): Les gouvernements qui se sont succédé à la tête de la province n'ont pas fait leur devoir en ce qui concerne l'établissement des jeunes. Aussi a-t-on vu la moitié des familles canadiennes françaises émigrer aux États-Unis. On aurait dû retenir les Canadiens français chez eux. Dispersés comme ils le sont présentement, par millions aux États-Unis, ils ont perdu leur influence et la main-d'œuvre est en constante régression au Canada. Les gouvernements, trop soumis aux puissances d'argent, ont concédé à de grosses compagnies nos plus belles terres boisées. Ces compagnies avaient des intérêts opposés à ceux de la colonisation. Elles se sont servies de nos propres ressources pour faire de nous des serviteurs et des subalternes.

La partisanerie politique et l'incompétence des officiers chargés de diriger la colonisation ont achevé de paralyser le mouvement. J'affirme donc que notre manque de préparation dans le domaine de la colonisation a eu sa répercussion sur notre situation politique et causé la diminution de notre influence à Ottawa. Nos forêts, nos grands cours d'eau, notre sol minéralisé, nos services publics sont contrôlés par des étrangers à notre race. Cette main-mise s'est exercée sur notre patrimoine de 1897 à 1936.

À l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale, la colonisation, qui avait été un fiasco sous le régime Taschereau, était dans une situation déplorable. Il n'y avait ni méthode de colonisation, ni classification des terres. Notre manque de préparation nous avait coûté inutilement, jusque-là, des millions de piastres. Des familles vivaient dans la misère noire, en pleine forêt.

Pour réparer les erreurs de l'ancien régime, l'Union nationale a séparé le domaine forestier du domaine de la colonisation, fait classer les terres, non seulement au point de vue de la qualité du bois mais aussi au point de vue de la qualité de la terre. Elle a fait rentrer dans le domaine public des terres propices à la culture et a fait cesser le pillage des lots par les marchands de bois. Puis elle a rendu le colon libre sur son lot.

Il (M. Bégin) propose, appuyé par le représentant de Papineau (M. Lorrain), que le débat soit ajourné.

Cette dernière motion est adoptée. Le débat est ajourné.

Dépôt de documents:

Rapport du ministre des Mines

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre des Mines de la province de Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1942. (Document de la session no 11)

Rapport du ministre des Travaux publics et du Bureau de reconstruction économique

L'honorable M. Dansereau (Argenteuil) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre des Travaux publics de la province de Québec, et du Bureau de reconstruction économique, pour l'année finissant le 31 mars 1942. (Document de la session no 12)

Nomination d'un instituteur à Trois-Rivières

M. Duplessis (Trois-Rivières) proteste contre la nomination d'un professeur à l'École Technique de Trois-Rivières. Le gouvernement a nommé un gentilhomme, a-t-il dit. Mais sur les 27 élèves qui se sont inscrits à cette école, 24 ont cessé de suivre les cours parce qu'ils ne comprenaient pas le professeur. Il n'y avait rien à comprendre. Chez nous, à Trois-Rivières, les gens aiment être bien renseignés, tant au point de vue technique qu'au point de vue politique...

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): Le chef de l'opposition a communiqué avec moi à ce sujet, au cours de la journée. Nous allons faire une enquête immédiatement. Il ne faudrait pas que cette situation extraordinaire se continue. Si le professeur est réellement incompetent, il sera incessamment destitué. Par ailleurs, il est possible que les 24 élèves qui ont discontinué leurs cours soient fils de partisans de l'Union nationale, ce qui expliquerait qu'ils n'ont rien compris à l'enseignement de leur professeur.

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 6 heures.

NOTES

1. Le chef de l'opposition fait référence à une demande faite lors de la séance du 6 mai 1942.

2. *La Presse* du 3 mars 1943, à la page 6, et *La Patrie* du 3 mars 1943, à la page 14, affirment que cette déclaration fut faite en 1942.

Séance du mercredi 3 mars 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Lecture de pétitions:

Les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- des pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac, Inc., et de la corporation municipale de Saint-Benoît-du-Lac, demandant l'adoption d'une loi relative à leur exploitation agricole et à leur mode d'administration civile et municipale (M. Robinson);

- de la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Boucher);

- de J.-Alphonse Martin, demandant l'adoption d'une loi l'admettant à la pratique de l'optique mécanique après avoir subi les examens prévus par la corporation des opticiens d'ordonnance de la province de Québec (M. Biron);

- de l'Association des gardes-malades, enregistrées, de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi organique de la dite association (M. Boucher);

- de Joseph Wilfrid Ellam, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Minshall (M. Boucher);

- de Georges-Armand Dugal, demandant l'adoption d'une loi l'admettant à la pratique de l'optique mécanique après avoir subi les examens prévus par la corporation des opticiens d'ordonnance de la province de Québec (M. Dumoulin).

Rapports des comités permanents:

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent des règlements.

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de la cité de Salaberry-de-Valleyfield, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de Arthur Bouchard, et son épouse dame Clara Côté, demandant l'adoption d'une loi amendant certaines clauses de leur contrat de mariage;

- de Melvin Salmonovitz, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Salmon;

- de dame May Fair Wilson, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de dame Margaret Orr Wilson;

- de dame Nellie Belle Small et autres, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un acte de transfert;

- de la Commission des écoles catholiques de Verdun, demandant l'adoption d'une loi concernant ses finances;

- de la ville d'Iberville, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- des commissaires d'écoles de la municipalité de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi légalisant les actes faits par eux depuis le 24 mars 1911;

- de la ville de LaSalle, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de Jacques Villeneuve et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph-Octave Villeneuve;

- de la cité du Cap-de-la-Madeleine, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

Projets de loi:

Charte de
Salaberry de Valleyfield

M. Sauvé (Beauharnois) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 104 modifiant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Melvin Salmonovitz

M. Hartt (Montréal-Saint-Louis) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 101 changeant le nom de Melvin "Salmonovitz" en celui de Melvin "Salmon".

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Cap-de-la-Madeleine

M. Morin (Champlain) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 116 concernant la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

**Contrat de mariage
de Arthur Bouchard et Clara Côté**

M. Desmarais (Richmond) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 108 modifiant le contrat de mariage de Arthur Bouchard et Clara Côté.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Charte
d'Iberville**

M. Bonvouloir (Iberville) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 105 modifiant la charte de la ville d'Iberville.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

**Succession de
Joseph Octave Villeneuve**

M. Gauthier (Montréal-Laurier) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 122 concernant la succession de l'honorable Joseph Octave Villeneuve.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

**Commission des écoles catholiques
de Verdun**

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 120 concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

**Testament de
Kathleen McIntyre**

M. Marler (Westmount-Saint-Georges) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 102 ratifiant un acte de transfert par Nellie Belle Small, veuve de feu Duncan McIntyre, à la National Trust Company, Limited.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

**Commissaires d'écoles
de La Tuque**

M. Guibord (Laviolette) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 110 constituant en corporation les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de La Tuque.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

**Succession
de Margaret Orr**

M. Marler (Westmount-Saint-Georges) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 123 concernant la succession de feu dame Margaret Orr, veuve de feu James Wilson.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Questions et réponses:

**Magistrats de district
et juges de la paix**

M. Lorrain (Papineau): Depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 24 février 1943 inclusivement:

1. Combien de magistrats de district ont été nommés par le gouvernement de la province?
2. Quel est le salaire de chacun desdits magistrats de district?
3. Combien de juges des sessions de la paix ont été nommés par le gouvernement de la province?
4. Quel est le salaire de chacun desdits juges des sessions de la paix?

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): 1. 9;

2. Celui fixé par la loi (S.R.Q., 1941, chapitre 15, article 272);
3. 4;
4. Celui fixé par la loi (S.R.Q., 1941, chapitre 15, article 219).

En plus, un juge des Sessions a été nommé magistrat de district et il reçoit seulement le traitement des juges des Sessions. Un juge des Sessions, nommé durant cette période de temps, est décédé.

**Substituts de la couronne,
district de Montréal**

M. Lorrain (Papineau): Depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 24 février 1943 inclusivement:

1. Combien le gouvernement de la province a-t-il nommé de substituts de la couronne pour le district de Montréal?
2. Quels sont les noms de chacun desdits substituts de la couronne?
3. Quel est le salaire payé à chacun desdits substituts de la couronne?

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): 1. 11.

2. Substitut senior en chef: Fauteux, Gérard; Substituts seniors: Legrand, Omer; Long, John W.; Sénécal, Antoine; Substituts juniors: Béliveau, Lucien; Larivée, René; McNaughton, Allen; Ouimet, Roger; Prévost, Claude; Reid, George F.; Tellier, Jean.

3. Le substitut senior en chef, \$6,000 par année; les substituts seniors, \$5,000 par année chacun; et les substituts juniors, \$3,000 par année chacun.

Substituts de la couronne, district de Québec

M. Lorrain (Papineau): Depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 24 février 1943 inclusivement:

1. Combien le gouvernement de la province a-t-il nommé de substituts de la couronne pour le district de Québec?

2. Quels sont les noms de chacun desdits substituts de la couronne?

3. Quel est le salaire payé à chacun desdits substituts de la couronne?

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): 1. 4.

2. Substituts seniors: Boisvert, Maurice; Marquis, Eugène; Substituts juniors: Lesage, Jean; Roy, Paul.

3. Les substituts seniors, \$5,000 par année chacun; les substituts juniors, \$3,000 par année chacun.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mardi le 2 mars courant sur la motion proposée par M. Robidoux (Richelieu-Verchères), dont elle a été saisie le mercredi 24 février dernier: Que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur:

À l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec,

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les motifs de la convocation des Chambres.

M. Bégin (Dorchester) continue son exposé comparatif de la politique de colonisation sous les libéraux et sous l'Union nationale.

En trois ans, dit-il, l'Union nationale a travaillé à la solution du problème de la désertion des campagnes en plaçant plus de 16,440 familles¹ et fils de cultivateurs, c'est-à-dire plus de Canadiens qu'il ne s'en trouvait au Canada lors de la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre. Dans le même laps de temps, le gouvernement actuel n'a placé que 2,700 familles. De plus, le gouvernement Duplessis a fait voter, à sa première session régulière, plus de \$10,000,000 pour fins de colonisation.

Passant aux paroisses naissantes, il (M. Bégin) signale que l'administration précédente a construit 56² presbytères, 79 chapelles et au-delà de 344 écoles dans les établissements neufs.

Grâce aux secours de l'Union nationale, de 1936 et 1935, il s'est construit, ajoute-t-il, plus de 7,000 maisons de colons, un nombre considérable de granges, étables, poulaillers. La fromagerie, la menuiserie, la cordonnerie, dans chaque groupement, ont été établies.

Parlant du drainage des terres dans les colonies, il affirme que de 1936 à 1939, l'Union nationale rendit propre à la culture au-delà de 100,000 acres de terres noyées, que les libéraux avaient déjà colonisées sans tenir compte de l'état de ces terres. Depuis 1924, dit-il, le gouvernement paie des primes de défrichement et de labour. Fixées à \$4 l'acre au début, la prime de défrichement fut portée à \$8 puis à \$12, la veille de l'élection de 1927, pour être réduite à \$10 une fois l'élection passée. En trois ans, l'Union nationale a payé des primes de défrichement, de labour et d'ensemencement pour un montant de \$3,069,927.06.

Avant l'Union nationale, la voirie de colonisation était à peu près inexistante. De 1930 à 1936, par exemple, la dépense moyenne pour la confection et l'entretien de ces chemins, dans l'Abitibi, n'était que de \$60,000. Pendant les trois années de l'Union nationale, il se construisit dans la province 1,732 milles de chemins en pleine forêt, 2,545 milles³ de sentiers impraticables furent transformés en chemins pour le trafic lourd, au-delà de 7,500 milles de chemin furent réparés, plus de 400 ponts construits ou réparés. Le gouvernement actuel, au chapitre de la voirie de colonisation, n'a pas même réalisé la dixième partie de ce que nous avons accompli.

La seule augmentation, nous la trouvons dans les prix payés pour le rachat des lots de la compagnie Fraser, qui, il n'y a pas très longtemps transportait à

la province au-delà de 40,000 acres de terre à raison de \$1,370 du lot de 100 acres, alors que, sous le régime de l'Union nationale, on avait payé pour des lots semblables de la même compagnie, \$225.34.

L'honorable premier ministre affirmait la semaine dernière, que le gouvernement a distribué 15,000 têtes de bétail en Abitibi; mais il n'y a pas moyen, même dans les rapports de son ministère, de justifier la moitié de ce chiffre.

Le premier ministre, au temps où il était ministre de la Colonisation, a laissé piller le Trésor de la province par des amis politiques qui réparèrent leurs autos aux frais de la province. Des montants de \$40 à \$100 par mois sont payés par le ministère de la Colonisation et par celui des Terres et Forêts à des personnes qui n'ont pas fait une heure d'ouvrage pour la province depuis trois ans. Il déplore, dit-il, le favoritisme et l'ingérence politique dans le domaine de la colonisation.

La province de Québec, que le premier ministre ne veut pas accepter pour sa patrie, se prépare à lui rendre sa liberté pour qu'il puisse aller ailleurs se faire choisir comme président des républiques d'Amérique.

Il (M. Bégin) propose, appuyé par le représentant de Champlain (M. Morin), que la motion en discussion soit amendée en y ajoutant les mots suivants:

"Nous vous soumettons respectueusement que la taxe de vente, imposée par le gouvernement de la province, est nuisible aux meilleurs intérêts de la province, préjudiciable aux familles nombreuses et qu'elle devrait être abolie sans délai additionnel."

M. Caron (Hull) déclare qu'il partage les vues exprimées dans l'amendement. C'est un fait connu que j'ai toujours été contre la taxe de vente provinciale. Je le suis encore. Mais je devrai voter contre l'amendement de l'opposition, parce que je constate qu'il a pour but, non pas de faire disparaître la taxe de vente mais tout simplement d'embêter le gouvernement et retarder son travail. Cet amendement est seulement un piège pour m'éloigner du gouvernement. Je voterai contre parce que j'approuve les orientations générales de l'administration. Le proposeur et le secondé ainsi que le chef de l'opposition savent qu'ils n'aboutiront à rien avec l'amendement.

M. Chaloult (Lotbinière) est favorable, lui aussi, à l'abolition de la taxe de vente, mais il soumet que la motion implique un vote de non-confiance à l'adresse du gouvernement. Hier, dit-il, sur une

question de première importance, je n'ai pas hésité à voter avec l'opposition. Aujourd'hui, il ne s'agit que d'une question secondaire. Sur une question d'importance secondaire, je n'ai pas l'intention de faire le jeu de l'opposition, aujourd'hui, pas plus que je ne veux faire le jeu du gouvernement. C'est l'attitude que je prendrai souvent en cette Chambre. Je ne voterai pas.

En vertu de la coutume parlementaire, le député qui ne vote pas doit sortir de la Chambre, mais à Westminster, les députés qui ne votent pas peuvent rester à leur siège.

M. l'Orateur: Je crois, en effet, qu'en vertu des règlements, un député doit se retirer s'il ne vote pas. On doit s'en tenir à la coutume parlementaire généralement suivie⁴.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'Union nationale s'est toujours opposée à la taxe de vente qu'elle juge souverainement injuste parce qu'elle entrave le commerce, place la province dans un état d'infériorité et frappe les familles nombreuses. La taxe de vente soulève des plaintes nombreuses et ce n'est pas nécessaire. J'ai été élu pour représenter le peuple, ici, et non pas sortir de la Chambre quand c'est le temps de prendre mes responsabilités. La motion du député de Dorchester (M. Bégin) exprime un désir et formule un vœu. L'opposition n'a pas d'autre moyen à sa disposition et il n'est pas question d'agir simplement pour embêter le gouvernement. Je me demande d'ailleurs pourquoi le gouvernement hésiterait à abolir cette taxe.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): Le député sait-il que, l'an dernier, la ville de Trois-Rivières⁵ a demandé, au comité, de lui permettre d'imposer la taxe de vente chez elle?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je représente Trois-Rivières ici depuis 16 ans et je connais mieux le sentiment de la population et les affaires de mon comté que le député de Terrebonne ne connaît celles du sien. J'ajouterais que je me suis opposé à cette taxe pour Trois-Rivières et je l'ai dit aux gens du conseil municipal. Il s'agissait alors d'une taxe municipale.

La taxe de vente est une taxe indirecte, alors que seule la taxe directe est du domaine de la législation provinciale. Dans le cas présent, il s'agit d'une taxe provinciale. On taxe tout: le chapelet de celui qui prie, les cierges qu'on met autour du cadavre, le cerceuil. La taxe de vente actuelle est injuste, et il a fallu utiliser un moyen détourné pour

la percevoir, c'est-à-dire faire de chaque commerçant un employé du gouvernement contre son gré. C'est un encouragement à la fraude. Si les députés de cette Chambre votent contre l'amendement du député de Dorchester (M. Bégin), ils voteront en faveur de la taxe de vente provinciale. Il ne s'agit pas d'un vote de confiance. Il s'agit de savoir tout simplement si les ministériels sont pour ou contre le maintien de la taxe de vente.

Cette taxe est la taxe de la taxe. À l'heure où le fardeau des impôts publics est si déprimant, c'est le devoir du gouvernement de soulager la population en abolissant la taxe de vente. Je sais que le gouvernement est embêté. Et s'il est embêté, ce n'est pas notre faute. Je sais que le gouvernement n'aime pas le peuple. Il faut que les députés de cette Chambre réalisent qu'ils savent ce qu'ils font, en votant. Les succès n'intéressent pas l'Union nationale. Nous voulons, nous, protéger le peuple. Ça prenait un député ministériel pour dire que, quand on réclame pour le peuple, on embête le gouvernement.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Le chef de l'opposition s'est toujours occupé de la question de taxe de vente. N'a-t-il pas promis, cependant, d'abolir la taxe de vente à Montréal; pourtant, il n'en a rien fait durant ses trois ans de régime.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Point d'ordre. Je nie ce que dit le premier ministre. Je n'ai jamais promis d'abolir la taxe de vente municipale de Montréal. J'ai demandé à la population de s'élire un conseil municipal qui serait opposé à cette taxe et qui s'engagerait à l'abolir.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Mon honorable ami avait aussi promis, à Montréal, d'abolir la taxe sur les ponts de péages. Ce fait est confirmé dans la *Gazette*, un journal qui a l'habitude d'interpréter correctement les sentiments du leader de l'opposition. L'a-t-il fait durant ses trois ans de régime? Jamais.

M. l'Orateur, il y a là-dedans une grave question de principe. Nous, nous voulons administrer honnêtement les affaires de la province et l'argent du peuple, c'est-à-dire en montrant au peuple où va son argent, en payant nos dépenses courantes et même une partie de nos dépenses à capital à même nos revenus. Le chef de l'opposition a bien pu ne pas imposer de taxe de vente, mais il reportait sur les générations futures le fardeau des dépenses extravagantes que le gouvernement faisait.

Nous ne voulons pas laisser aux générations futures le poids des dépenses folles d'une administration extravagante qui ne payait pas ses comptes. Nous ne voulons pas de la méthode antipatriotique de l'Union nationale d'administrer sur le dos des générations futures. Nous allons, au contraire, payer nos dépenses au fur et à mesure et payer nos dépenses à compte capital avec nos revenus courants autant que nous le pouvons; et c'est cette méthode qui a fait du gouvernement actuel le plus populaire qu'il y ait eu. Cette taxe de vente est juste parce qu'elle frappe toutes les classes, selon leurs moyens, parce qu'on a exempté l'alimentation et les choses essentielles à la vie.

Mon honorable ami réclame des élections. Les plus embêtés, quand viendront les élections, ce ne sont pas ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, mais ceux qui sont de l'autre côté et les partisans de l'Union nationale. En 1939, avant notre arrivée au pouvoir, durant la campagne électorale, nous avons dit au peuple notre désir de vivre selon nos moyens et de cesser d'hypothéquer l'avenir. Le peuple a confiance en nous parce que les taxes que nous avons dû imposer, nous les avons annoncées d'avance. Nous l'avons averti que nous serions forcés d'agir ainsi pour faire face à l'imprévoyance de l'Union nationale et aux dettes accumulées de 1936 à 1939. Nous avons tenu parole et si les taxes sont lourdes ce n'est pas la faute du gouvernement libéral ni celle du peuple de cette province, mais bien celle de l'Union nationale qui a endetté la province pour des dizaines d'années à venir, en administrant avec imprévoyance. Les grands généreux avec l'argent des autres ne sont pas ceux qui prennent véritablement les intérêts du peuple.

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville): Il faut en finir avec cette légende que les taxes sont imposées pour payer les dépenses de l'Union nationale. Il ne faut pas oublier une chose, c'est que toutes les dépenses de l'Union nationale ne coûtent à la province que \$3,500,000 par année, en intérêt et en amortissement, alors que la seule taxe de vente rapporte plus de \$12,000,000⁶ par année, et que les taxes dépasseront ce montant cette année. Depuis trois ans, la dette a continué de monter, de jour en jour, malgré l'imposition des taxes. C'est une fausseté de dire que la taxe de vente a été créée pour payer les dettes de l'Union nationale. La taxe de vente n'existe pas en Ontario. Elle est dommageable pour le peuple et pour l'industrie qui, sans elle, viendrait s'installer chez-nous. C'est pour cela que l'Union nationale veut l'abolition de cette taxe.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Les discours de l'opposition me rappellent ceux de l'Union nationale en 1939, quand le thème de leur campagne était la question de l'autonomie provinciale. La véritable raison pour laquelle le chef de l'opposition (M. Duplessis) a fait appel au peuple, c'est que le gouvernement ne pouvait plus emprunter d'argent et ne pouvait plus faire face aux conséquences de sa politique financière. Nous assistons à la même comédie qu'en 1936 et tout le monde sait, pour les avoir entendus, que nos honorables amis de la gauche clamaient alors qu'on devait abolir toutes les taxes.

Si l'on s'en rapporte au *Petit catéchisme* de l'Union nationale, le régime Duplessis devait abolir 111⁷ ou 112 taxes. Qu'est-il arrivé? Au lieu de tenir promesse, toutes ces taxes sont restées en vigueur, sauf une, la réduction du montant des permis de conduire une automobile, qui a été réduite de \$5 à \$2.50. Bien au contraire, à la même session, l'Union nationale se reprenait en haussant de deux sous la taxe sur l'essence et en augmentant la taxe sur les successions et sur les corporations.

Si le chef de l'opposition a fait des élections si précipitamment ce n'était pas du tout pour nous empêcher d'aller à la guerre mais parce qu'il ne pouvait plus emprunter. Le chef de l'opposition l'a avoué lui-même.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je n'ai jamais dit que nous ne pouvions plus emprunter. Au contraire, car peu de temps avant l'élection, en août 1939, nous avons emprunté \$30,000,000 des États-Unis, l'un des pays les plus puissants du monde, sur l'un des plus grands marchés financiers du monde, celui de New York.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Si mon bon ami ne l'a pas dit, nous, nous l'avons dit et le peuple nous a cru. C'est le principal. Il était prévu en 1939 que n'importe quel gouvernement devrait imposer des taxes. Le *Financial Post*, de la province voisine, disait que la province de Québec avait, parmi les provinces de la Confédération, perdu le premier rang au point de vue financier et que tout nouveau gouvernement devrait imposer des taxes.

Je suis heureux de voir le chef de l'opposition en excellente santé. Nous avons imposé des taxes parce que c'était nécessaire. Nous avons devant nous les mêmes farceurs qu'en 1936, et lorsque viendront les élections, le peuple s'en rendra facilement compte.

M. Lorrain (Papineau): La province est exploitée de toutes parts et le gouvernement se choque quand on lui demande de secourir le peuple. La taxe de vente, c'est mille taxes en une seule taxe puisqu'elle s'applique aux mille commodités de la vie.

L'amendement est clair. Le représentant de Dorchester (M. Bégin) demande à faire disparaître une taxe odieuse. Nous avons devant nous un gouvernement moribond. Il n'est pas décidé à bien faire. La population connaît maintenant le gouvernement actuel. Les murailles sont écroulées depuis 1939. Les serments sont oubliés. Je me demande pourquoi le premier ministre ne tient pas d'élections partielles. Que le premier ministre fasse donc des élections, que le gouvernement vienne devant le peuple avec la question de la taxe de vente dans les comtés actuellement vacants. Lui qui se vante d'une si grande popularité, il devrait la mesurer dans Arthabaska et l'Assomption, par exemple.

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise⁸. Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Bourque, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Lorrain, Morin (Champlain), Paquette, Pouliot, Sauvé (Beauharnois), Talbot, 14.

Contre: MM. Allard, Beaulac, Bienvenue, Biron, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Boucher, Bullock, Caron (Hull), Caron (Maisonnette), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Comeau, Dansereau, Desmarais, Dubreuil, Dufour, Duval, Fillion, Fortin, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Gagnon (Frontenac), Gauthier, Godbout, Gosselin, Goulet, Groulx, Guerin, Guibord, Hamel, Hartt, Jodoin, Joyal, Kirkland, Lapointe, Lawn, Leduc, Marler, Mathewson, Morin (Québec-Centre), Perrier, Plamondon, Potvin, Rajotte, Robidoux, Rochette, Sabourin, 48.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit sur la motion principale.

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): Nous venons d'entendre une sorte de roman-feuilleton dû à la plume élégante du député de Dorchester (M. Bégin). Que la Chambre me permette de le ramener à la réalité. Il existe dans la province de Québec, une chevalerie du mérite agricole, aussi belle que celle de l'armée. Or, dans le rapport du Mérite agricole de 1929, on peut lire qu'un colon,

parti de Sainte-Germaine de Dorchester⁹ devenu un cultivateur prospère et heureux à Notre-Dame de Palmerolle, dans la grande région de l'Abitibi, a été lauréat de la médaille d'argent, cette année-là. Cet excellent agriculteur, père de douze enfants, se trouvait alors en possession de 100 acres de terre défrichée et d'un actif d'une valeur de \$16,000, des bâtiments superbes, un cheptel dont s'enorgueilliraient les cultivateurs de nos plus vieilles paroisses. Ce colon, parti huit ans auparavant, a obtenu ces succès par son travail et grâce à la sage politique de colonisation des gouvernements libéraux. Cet homme, dont l'exemple prouve que l'on faisait de la belle et bonne colonisation sous les administrations libérales, n'est autre que M. Bégin, père du député actuel de Dorchester, qui nous a peint hier un si sombre tableau de la colonisation sous les régimes libéraux et qui répète aujourd'hui que les gouvernements libéraux n'avaient jamais rien fait pour les colons. Le ministre de la Colonisation de l'époque, l'honorable Henry L. Auger, était plus pressé de dépenser de l'argent dans une folle course au trésor le long de la côte de Gaspé que d'attirer des colons dans la province.

De 1921 à 1936, 142 paroisses nouvelles ont été ouvertes dans la province: avec une moyenne de 800 personnes par paroisse, cela fait une population totale de 100,000 personnes¹⁰ établies. Chacune des paroisses nouvelles représente des richesses créées d'une valeur de \$500,000. L'actif de la province a été ainsi accru d'environ \$75,000,000.

C'est sous les administrations libérales que l'on a créé un ministère de la Colonisation, distinct du ministère des Terres, présidé tout d'abord par l'honorable Charles Devlin puis par l'honorable Honoré Mercier et par l'honorable Joseph-Édouard Perrault, qui a donné un si grand essor à la colonisation de 1919 à 1929.

C'est encore sous les administrations libérales que les primes de défrichement ont été inaugurées, en 1923 et que des terres patentées abandonnées ont été achetées pour les rendre à la colonisation. C'est un gouvernement libéral qui a voté \$10,000,000 pour la colonisation en 1935. Je rappelle que le premier ministre actuel a mis en application, afin que les colons ne soient pas astreints à un travail de bêtes de somme, une politique d'essouchage et de labour motorisé en vertu de laquelle 16,856 acres ont été essouchées, en 1941, et 19,952 en 1942.

Un vif essor a été donné aux sociétés diocésaines de colonisation, dont le fondateur fut Mgr Auguste Boulet, du Collège de Sainte-Anne.

Sous l'Union nationale, ces sociétés diocésaines se sont plaintes d'avoir été maltraitées et leurs suggestions ont été laissées de côté.

Sous les administrations libérales encore, les primes de construction des maisons et des étables ont été portées de \$100 à \$250 à \$300; le gouvernement a rétabli, tout en l'augmentant de \$50 à \$75 la prime de construction de grange que l'Union avait également abolie. L'Union nationale a essayé de saboter la politique de colonisation du Parti libéral. On a vu son ministre de la Colonisation s'entourer d'incompétents, même d'un repris de justice, qui ne connaissait rien dans cette question primordiale! C'est cet homme qui a signé un contrat avec un scaphandrier pour la recherche d'un trésor, sous forme d'épaves et de coffre-fort, non loin du Cap-Desrosiers, en Gaspésie. Le contrat stipulait que l'on devait séparer le butin à part égale et c'est le gouvernement de l'Union nationale qui a payé les frais de voyage. L'affaire fut découverte quand le scaphandrier envoya son compte au gouvernement libéral, après la chute du chef de l'Union nationale.

L'Union nationale a saboté la politique de colonisation du Parti libéral, je le répète. Exemples: abolition de l'Ordre du mérite agricole des colons, qui est en voie d'être rétabli; abrogation de la loi du rachat des terres patentées en 1937 - on est obligé de la remettre en vigueur l'année suivante tant les protestations sont véhémentes - abandon du plan fédéral de 1937 à 1939. Un fait certain, c'est que dans la Colonisation, comme en tout autre domaine, nous faisons du bon, du solide, et du durable et que la province de Québec devient un exemple pour les autres provinces. Notre province est citée en exemple dans ce domaine et elle a un chef qui sait nous faire respecter dans toutes les provinces.

Je félicite le premier ministre de l'attitude et la façon courageuse de guider son peuple qu'il prend et qui lui vaut l'admiration et les hommages de tout le Canada. Le premier ministre a donné à sa province une politique qui lui permet de marcher le front haut dans la Confédération. Nous voulons développer nos richesses, au premier rang desquelles je place notre richesse morale, la fierté nationale. Des théoriciens de salon, des patriotes en vase clos, des intellectuels ratés croient avoir reçu non pas du peuple, mais d'eux-mêmes, un mandat pour tout chambarder et pour diriger la province. Ils s'attaquent à notre système parlementaire et à nos hommes publics, qu'ils dénigrent dans l'esprit du peuple, en disant qu'ils n'ont ni noblesse, ni idéal, les accusant d'être les amis des trusts; eux, ils ont le trust du patriotisme.

Nous avons à nous battre présentement contre des dictatures. Cherchez partout et vous trouverez toujours à l'origine de ces dictatures le fait qu'on a décrié les institutions parlementaires, comme en France, par exemple. C'est une mentalité qu'il faut combattre. Si la démocratie a des défauts, si le système parlementaire a des inconvénients, c'est encore le système de la liberté, le seul système qui permette au peuple, s'il n'est pas satisfait de ses gouvernants, même les gouvernants imprévoyants, de les chasser du pouvoir sans révolution. Pourquoi tenter de faire croire que les gouvernants sont menés par les trusts et qu'ils ne cherchent que leur intérêt personnel?

Sauf exception, les hommes politiques de tous les partis cherchent sincèrement le bien de leur province et c'est rendre un bien mauvais service au peuple que de travailler à abaisser dans son esprit ceux qui ont la lourde responsabilité de diriger la nation. Tous les hommes sincères devraient se donner la main pour faire respecter nos institutions. Nous sommes attachés à notre civilisation. Nous la chérissons. Pourquoi ne pas faire rayonner au Canada et en Amérique cette vraie pensée française qui est la nôtre dans un esprit de générosité? Nous avons à la tête de la province un chef qui la guide avec fermeté. Je suis convaincu que sa politique a l'approbation du peuple, qui veut que nous nous respections nous-même, si nous voulons être respectés des autres. C'est une mission que les Canadiens français peuvent remplir dans l'ordre et la dignité.

(Applaudissements)

M. l'Orateur demande si l'adresse sera votée¹¹.

M. Chaloult (Lotbinière)¹² félicite l'Orateur de sa nomination et se dit assuré de sa protection, à laquelle il a droit, puisqu'il est à lui seul tout son parti à la Chambre, chef, whip et membre, et que c'est le devoir de l'Orateur de protéger de son autorité les minorités. Il a, dit-il, bien l'intention de donner sa franche opinion sur les effets de la guerre au Canada et dans la province de Québec même s'il devait faire face à la menace d'un camp de concentration, aux critiques du *Star* et de la *Gazette*, et aux attaques de ses adversaires politiques, qu'elles viennent du Québec ou d'ailleurs.

Je remercie le premier ministre du siège qu'il a bien voulu me donner, près de M. Camillien Houde et du représentant de Montmagny (M. Choquette)¹³, mon avocat dans le procès criminel que j'ai subi à Montréal. J'ai compris que dans le premier cas, c'est peut-être un discret avertissement, et que dans le

second cas, c'est peut-être un appel à la prudence. Je tiendrai compte des avertissements, mais je parlerai avec ma franchise habituelle.

Je rappelle que j'ai été élu, en 1939, avec l'appui loyal et la collaboration du Parti libéral, sous l'étiquette libérale-nationale. J'ai bien précisé mes positions en arrivant en Chambre. À mes électeurs, durant l'élection, j'ai déclaré que je voulais conserver ma parfaite liberté d'action tout en collaborant avec les libéraux. J'ai promis, alors, de rester indépendant et fidèle à mes idées nationalistes et à mes principes, promesse que je tiendrai.

Je rappelle également que lors de mon premier discours en Chambre, j'ai déclaré au premier ministre qu'il était un parfait gentilhomme et que j'entendais me conduire envers lui de la même manière, mais que je ne renonçais pas à mon indépendance, que je gardais toutes mes idées sociales et nationales, que je continuerais à lutter pour notre libération économique. Je suis et je resterai nationaliste.

Il a pu, déclare-t-il, changer de parti et d'étiquette, mais il a toujours été fidèle à ses idées. J'ai toujours suivi la même ligne de conduite.

Je remercie le Parti libéral de la loyauté, de la bienveillance et de la générosité qu'on m'a témoignées, au risque de déplaire à quelques-uns de mes amis. C'est la vérité, et la vérité m'est chère. C'est mon devoir de dire ce que je pense. Il ajoute qu'il aura l'occasion de faire la lutte au premier ministre, de la faire vigoureusement, mais que cela ne l'empêche pas de dire aujourd'hui que, s'il a collaboré avec le Parti libéral, cela est dû à la bienveillance, à l'amabilité à son endroit du chef du gouvernement et à sa largeur d'esprit.

Je veux aussi souligner l'amitié qui me lie au député de Montmorency (M. Dumoulin) et remercier mon collègue de Montmagny (M. Choquette), qui m'a défendu avec une générosité et une science légale remarquable. J'espère que je ne les compromettai pas en leur faisant des compliments.

Il m'est arrivé dans le passé de voter parfois pour et parfois contre le gouvernement, et je me suis même abstenu de voter. Il pourra arriver que je ne partage pas toutes les idées du gouvernement comme de ne pas endosser toutes celles de l'opposition, et que je sois obligé de m'abstenir d'enregistrer mon vote. L'abstention est un privilège que tous les Parlements du régime britannique reconnaissent. Je pourrai me tromper, mais je serai toujours de bonne foi.

Depuis la dernière session, j'ai subi un procès. J'ai été traîné devant les tribunaux par le gouvernement fédéral pour un discours prononcé au

marché Saint-Jacques, à Montréal. Le gouvernement fédéral m'a refusé de comparaître devant un jury, alors que cette faveur a été accordée au lieutenant-colonel Drew, de l'Ontario, un député accusé comme moi de contravention aux règles de la défense du Canada. L'explication est facile: je portais un nom français et il portait un nom anglais.

Plus que cela, quand j'ai été acquitté, on a retiré tout de suite l'accusation portée contre M. Drew. Preuve de l'inégalité de traitement accordé aux Canadiens français. Je n'attaque pas le ministre de la Justice, M. Saint-Laurent, mais la majorité du gouvernement. C'est la faute aux éléments antifrçais qui se trouvent à Ottawa. Je sais fort bien qu'à Ottawa, les Canadiens français ne comptent pour rien, et que c'est la majorité qui décide.

Pour donner une autre preuve du traitement spécial accordé aux nôtres, je cite le cas du Dr Pierre Gauthier, député de Portneuf, traîné devant les tribunaux pour une affaire de \$10. Alors qu'on me faisait subir un grand procès à grands renforts de publicité, un officier de langue anglaise, dans l'Ontario, subissait en même temps un procès à huis clos en cour martiale. Le Dr Gauthier était organisateur du Bloc populaire canadien et pendant le procès, deux et trois fois par jour, Radio-Canada pendant tout le temps que dura le procès, ne parlait que de l'organisateur du Bloc populaire canadien. Je fais remarquer également que Tim Buck¹⁴ et ses communistes sont en liberté, que le pasteur Shields¹⁵ continue de travailler contre l'unité nationale, ce sont pourtant les pires fauteurs de désunion nationale, mais que Camillien Houde, mon voisin de pupitre, reste toujours enfermé pour une offense qui méritait une autre procédure.

L'honorable M. Godbout (L'Islet) demande de suspendre la séance pour une raison spéciale¹⁶.

M. l'Orateur: Les délibérations reprendront à 8 h 30.

La Chambre suspend ses travaux à 6 heures.

Reprise de la séance à 8 h 30¹⁷

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, suspendu ce jour, sur la motion proposée par M. Robidoux (Richelieu-Verchères),

dont elle a été saisie le mercredi 24 février dernier: Que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur:

À l'honorable lieutenant-gouverneur
de la province de Québec,

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les motifs de la convocation des Chambres.

M. Chalout (Lotbinière): Quand on nous demande d'aller nous battre pour la justice de l'autre côté des mers, d'accepter la conscription, il pourrait être important de défendre et de respecter chez nous cette même justice. Notre organisation parlementaire est fondée sur la liberté et c'est l'essence de la démocratie que la liberté des citoyens.

Il n'y a plus de liberté au Canada. On devrait commencer à la défendre ici avant d'aller se battre pour elle en Afrique du Nord et partout dans le monde. Je comprends bien que le pays est en guerre, mais il y a plus de liberté en Angleterre et aux États-Unis qu'au Canada et plus de liberté à Toronto que dans notre province lorsqu'il s'agit de parler des questions de guerre. Quand on demande l'impôt du sang, il faut respecter la justice, la Constitution et la liberté pour lesquelles on nous demande de mourir à l'étranger. Je cite à ce propos un passage du discours prononcé par M. Henri Bourassa, le 30 novembre dernier, au cours de la campagne d'Outremont: "On viole présentement les principes fondamentaux de l'ordre public britannique. C'est comme citoyen britannique que je viens vous dire de voter contre le candidat du gouvernement le plus antibritannique que nous ayons connu depuis les jours de Lord Metcalfe. Au cours de la dernière guerre, poursuivait M. Bourassa, je me suis élevé contre les abus mais on n'a jamais été aussi loin qu'aujourd'hui. Le dernier voyage de Mackenzie King en Angleterre en 1937 et la visite du Roi et de la Reine au Canada en 1939¹⁸ lui ont tourné la tête. On peut limiter la liberté en temps de guerre et non la supprimer."

Je suis l'un de ceux qui ont appuyé M. King à toutes les élections depuis 1926. En tant que Canadien français et ancien partisan, je proteste contre le traitement qu'il nous inflige. J'ai bien le droit de lui reprocher aujourd'hui à lui qui ne serait pas premier ministre sans la province de Québec, de traiter les Canadiens français comme des parias et

des citoyens de seconde zone. M. King a revendiqué l'autonomie et l'indépendance du Canada et maintenant, par son impérialisme, il détruit ce qu'il fait pour l'autonomie du Canada. Il réduit notre pays à l'état de colonie de la couronne.

Si j'ai cessé de collaborer avec le Parti libéral provincial, d'autre part, c'est que le gouvernement Godbout a été élu en 1939 pour administrer la province, et non pour faire la guerre. Son principal souci n'est pas de faire des réformes, d'adopter des lois urgentes aux points de vue social et économique pour la province, mais de faire la guerre, alors que ce n'est pas son rôle. C'est le rôle dévolu à Ottawa.

En ce qui concerne cette guerre, il est temps que je m'exprime clairement. Le premier ministre, avec beaucoup d'éloquence, a fait de nombreuses déclarations et s'est exprimé de façon très élégante dans les dernières 20 minutes de son discours. Autant j'admire son éloquence, autant je ne puis accepter ses théories. Je respecte ses opinions, mais j'ai aussi le droit d'exprimer les miennes. Je ne crois pas devoir demander la permission à personne dans un Parlement britannique pour parler de la guerre, pour exprimer mon opinion en toute liberté comme cela se fait à Londres et dans tous les Parlements qui professent les mêmes idéaux que les nôtres. À tout événement, je prends cette liberté.

Ce qui m'a paru anormal dans l'attitude du premier ministre, ce n'est pas d'accepter la déclaration de guerre, mais c'est la hantise de vouloir toujours pousser davantage à l'effort de guerre. C'est mon opinion que, si nous avons aujourd'hui une loi de conscription pire qu'en 1917, la faute en est aux libéraux de la province de Québec qui n'ont pas su protester avec assez de force, et au gouvernement, qui a agi de manière à ce qu'elle soit votée, qui n'a pas essayé, en tout cas, d'en empêcher l'adoption.

Ce que je trouve curieux, c'est que le gouvernement de Québec a toujours cherché à pousser l'effort de guerre de cette province à la limite. Jamais King n'aurait passé une loi de conscription s'il avait craint que Québec ne l'eût point accepté. Avec l'opposition de Québec, King n'aurait pu rien faire, il aurait reculé devant la mesure. Il était sûr qu'il n'y aurait point de désordre, car il n'aurait jamais passé cette loi qui a été appliquée de façon plus hypocrite et plus infâme que sous le régime Meighen.

En 1938, j'ai visité l'Allemagne pendant quelques semaines, vers l'époque de la signature des accords de Munich. Je voulais étudier le système qu'on avait mis en vigueur. Je voulais me renseigner aussi sur le fascisme. Après quelques semaines au

pays d'Hitler, j'en avais assez. Je n'ai pas cru devoir me rendre en Italie. Je n'y suis allé que plus tard. Après avoir visité l'Italie j'ai gardé une meilleure opinion de cette dernière. Les illusions que j'avais pu avoir sur le nazisme, je les avais perdues. Je puis affirmer que je n'ai aucune sympathie pour le nazisme; mon antipathie pour le communisme ou d'autres sortes de dictatures économiques n'est pas moindre. À mon avis, nazisme, communisme et totalitarisme sont les trois maux qu'on doit abhorrer également. Le pape a condamné le nazisme, le communisme et la dictature économique sous laquelle nous vivons. Je ne voudrais pas avoir à décider quel système est le plus détestable.

En 1939, j'étais contre la participation à la guerre. C'était mon opinion que le Canada n'avait pas d'affaire dans cette guerre, qu'elle nous conduirait à la conscription. Je sentais que le Canada n'avait rien à gagner de la guerre. Le Canada a déclaré la guerre et après cela, je ne pouvais qu'accepter la décision et souhaiter la victoire des alliés et je suis sûr qu'il n'y avait pas un seul Canadien français qui ne souhaitait pas la victoire. Mais cela ne veut pas dire qu'il faille trouver tout beau de notre côté.

Ce n'est pas une raison pour perdre la tête. Ça ne veut pas dire qu'on doit gober toutes les sornettes et toutes les allégations de notre propagande de guerre, par exemple celle qui veut que nous combattions pour la chrétienté, alors que le chef de la chrétienté, le pape, ne s'est pas prononcé.

Il y a quelque chose de plus important que de gagner la guerre: c'est de ne pas perdre la paix. À quoi nous servira d'avoir gagné la guerre si nous sommes dominés par le communisme, si notre pays est tombé dans la ruine, si nos hommes sont morts sur les champs de bataille, si les femmes remplissent les usines de guerre? Et nous aurons perdu la paix, si le Canada est ruiné, si le peuple et toute la jeunesse canadienne française sont exterminés sur les champs de bataille et si les Canadiens français perdent tous leurs droits. Notre effort de guerre devrait être conforme à nos intérêts et à nos moyens.

Pourquoi sommes-nous en guerre? Parce que l'Angleterre est en guerre. Je cite M. Maxime Raymond pour déclarer que tous les députés de l'Assemblée législative doivent être convaincus que, si l'Angleterre n'avait pas déclaré la guerre en 1939 et que la France ne l'avait fait, le Canada n'aurait pas déclaré la guerre. Pour quels motifs l'Angleterre a-t-elle déclaré la guerre?

Parce que ses intérêts sont en cause, qu'elle a des comptoirs et des colonies à défendre, que son

empire est menacé. But légitime sans doute pour elle mais qui s'explique mal dans notre cas. Nous, nous n'avons pas d'empire à défendre, de comptoirs à protéger. Voilà pourquoi je dis que notre effort de guerre doit être proportionné à nos moyens et à nos intérêts.

Il y a de grandes puissances engagées dans ce conflit. D'abord les États-Unis avec 130,000,000 de population; la Russie avec 180,000,000 et la Chine avec autour de 400,000,000, qui sont présentement unies contre les puissances de l'Axis. On a exigé du Canada, qui compte seulement environ 11,000,000 de population, qu'il fournisse des milliers et des milliers de soldats alors que ces grandes puissances pouvaient en fournir un nombre illimité. Des puissants peuvent fournir des hommes par millions, dépenser des montants fabuleux, mais ce n'est pas le cas d'un pays de 11,000,000 d'âmes comme le Canada dont les moyens sont très limités.

Ce n'est pas à nous à fournir des millions de soldats quand la Russie et la Chine et d'autres pays peuplés peuvent en tirer des millions parmi leur population. Je peux admirer M. Cardin à divers points de vue, mais je trouve sa conduite inconséquente, après avoir demandé de voter "oui" au plébiscite. M. Cardin disait précisément qu'il fallait accepter la guerre, mais ne pas exagérer, ne pas précipiter notre pays dans l'abîme et risquer de ruiner le Canada. Sur cette question, M. Cardin parle comme nous. Il demande aux Canadiens français de se tenir debout.

D'ailleurs, est-ce qu'il serait défendu, à nous, Canadiens français, d'exprimer dans la province de Québec les idées que le Parti libéral a exprimées pendant 25 ans? On ne peut pas en faire un crime. Qu'on se rappelle donc la motion Francoeur, dans cette même Législature, le discours et l'attitude de Sir Lomer Gouin, les discours des chefs libéraux en 1917. Je crois que nous avons le droit de dire aujourd'hui ce que les libéraux disaient alors. Je veux défendre les idées prêchées par les libéraux pendant 25 ans. Rien ne m'empêchera de jouer ce rôle.

On dit qu'on se bat pour la chrétienté. C'est très émuant. La thèse est ancienne et a servi de prétexte à nombre de guerres anciennes. Des deux côtés de la barricade, on a toujours prétendu cela. Lors de la guerre des Boers en 1899 le Canada avait un contingent. On fit même chanter une messe, au départ; on se battait pour la chrétienté. Sir Wilfrid Laurier prononça une pieuse allocution: "Vous allez combattre pour la liberté religieuse et la civilisation", disait-il, "Jamais guerre plus juste n'a été entreprise". Et pourtant, l'histoire nous apprend qu'il n'y eut jamais de guerre plus injuste. En Afrique, les Anglais

se battaient pour conquérir des mines d'or. Chose certaine, nos amis communistes ne se battent pas pour la chrétienté.

Le député cite à ce sujet les remarques d'un député israélien, à Londres.

Je serais heureux de savoir si mon honorable ami de Montréal-Saint-Louis (M. Hartt), se bat pour la chrétienté.

M. Hartt (Montréal-Saint-Louis): Est-ce une question ou une envolée oratoire?

M. Chaloult (Lotbinière): (Ne répond pas) Le premier ministre nous dit assez souvent - je ne cite pas textuellement, mais je crois interpréter sa pensée - songeons donc moins à nos droits pour parler davantage de nos obligations.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Sur cette question, l'honorable député a certainement mal interprété ma pensée. J'ai demandé à mes compatriotes de ne pas oublier leurs devoirs, mais sans jamais laisser entendre qu'ils devaient oublier leurs droits. C'est en accomplissant leurs devoirs qu'ils obtiendront sûrement leurs droits.

M. Chaloult (Lotbinière): L'explication ne clarifie pas grand-chose. Qui a pu dire que les Canadiens français n'ont pas fait leur devoir? Alors, si les nôtres font leur devoir, il n'est plus question de leur prêcher. Nous sommes traités comme des citoyens de seconde zone et un premier ministre canadien-français a l'obligation de réclamer leurs droits. C'est ce que font les autres premiers ministres. C'est à lui à réclamer les droits qui sont dus aux Canadiens français. Ici, nos droits sont foulés aux pieds tous les jours. Notre premier ministre sait que notre peuple, qui est minoritaire dans d'autres provinces, n'est pas traité avec la moitié de la justice qu'on accorde à la minorité de cette province.

Je cite le cas des nôtres au Manitoba, en Acadie. Nous ne sommes pas antianglais. Nous savons que nous aurions la sympathie d'une grande partie de la population anglaise de ce pays, si cette même population n'était trompée par une presse malhonnête, telle que le *Star* et la *Gazette*, et le *Globe and Mail* de Toronto. La plupart de nos compatriotes de langue anglaise seraient heureux de la reconnaissance de nos droits.

Le premier ministre est l'ami de M. King. S'il lui parlait avec courage, nous aurions notre part de justice. Il devrait lui demander notre dû. Le "fair-

play", ça existe pour tout le monde. Si le premier ministre de cette province disait à M. King: " Nous voulons collaborer, mais vous allez nous traiter justement dans l'armée, dans la marine, dans l'aviation, vous allez nous donner notre part dans l'administration, il obtiendrait le redressement de nos droits. Je trouve indécent de voir nos soldats canadiens français soient commandés en anglais. Je demande qu'on voie à ce que nos régiments soient commandés dans notre langue. Je voudrais faire remarquer que les soldats de de Gaulle et de Giraud ne sont pas commandés en anglais et qu'on ne peut demander à quelqu'un de se dévouer pour une cause patriotique en se servant d'une langue qui n'est pas la sienne.

Je réclame un traitement égal pour les ouvriers. Ceux d'Arvida furent traités de saboteurs parce qu'ils étaient Canadiens français, mais quand les métallurgistes de sont allés en grève illégale, M. King s'est occupé d'eux, eux n'étaient pas des saboteurs, parce qu'ils étaient Anglais. Les Canadiens français étaient-ils des esclaves? N'avaient-ils pas le droit de vouloir être respectés? Si le premier ministre disait à M. King: nous ne pourrions collaborer, si vous ne nous accordez ce qui nous est dû, M. King changerait d'attitude. M. King est un homme d'affaires et devrait être raisonnable. Mais on ne demande rien.

Je ne fais que demander justice et équité pour les miens. Je l'ai fait jusqu'ici et si vous appelez cela soulever des préjugés que de lutter pour les droits de nos gens, je continuerai d'en soulever. Ce n'est pas le camp de concentration qui me fait peur. Je ne crains pas les intimidations. On pourra prétendre que ce n'est pas le temps de réclamer. Quand nous versons notre sang, il me semble que c'est plus temps que jamais.

Il y en a qui essaient de dire que mes opinions sont celles de quelques têtes brûlées. Je sais que les idées que j'exprime là ne sont pas celles d'une minorité. Ce sont celles qu'appuie 80 % de notre population, celles de la majorité canadienne française. On peut s'en rendre compte en parcourant la province comme je l'ai fait. Chaque député dans son for intérieur croit ce que je dis.

Pour le prouver, il s'excuse d'avoir à citer une enquête Gallup, dans laquelle il est mis en cause. D'après cette enquête, 74 % pensaient comme lui. Et le rapport ajoutait que la publicité seule autour d'un procès ne pouvait avoir produit ce résultat.

Ce rôle qu'il a assumé avec son groupe dont le chef est M. Maxime Raymond, de défendre avant tout les intérêts de ses compatriotes, n'est pas un rôle facile.

Les idées que nous exprimons, sont les idées de la province. Le premier ministre dira peut-être: oui, vous avez la tâche facile. Vous flattez les passions populaires. D'abord, si je croyais que les idées que nous préconisons ne sont pas bonnes, je ne les exprimerais pas. Ensuite, si on croit que notre rôle est aussi facile que cela, qu'on essaie de le jouer, qu'on se mette à dos les puissances d'argent, les trusts, les partis politiques, l'impérialisme. On est exposé à la calomnie, aux procès, au chantage, à la peine de se séparer de vieux amis politiques. La tâche n'est pas si facile que cela, on s'en rendra compte¹⁹.

La partie la plus pénible du rôle que je joue est probablement la perte des excellents amis que je comptais de l'autre côté de la Chambre. Il est dur de rompre avec des amis comme ceux-là. Mais j'ai passé ma vie à défendre les Canadiens français et je continuerai à les défendre²⁰.

Il (M. Chaloult) parle d'électricité²¹. La question électrique reste stationnaire dans la province, peu importe le gouvernement au pouvoir, prétend-il. Trois gouvernements ont passé des lois sur la municipalisation et la nationalisation. Cette question reste sous le gouvernement Godbout ce qu'elle a été sous le gouvernement Taschereau et sous le gouvernement Duplessis: du bourrage de crânes pour le peuple au profit du monopole, le maître de la politique chez nous. Ces trois gouvernements ont passé des lois sur l'électricité, des lois sur la municipalisation et la nationalisation. Dans les trois cas, le résultat fut nul.

Les trusts dominent les vieux partis et le peuple sous ce régime devra subir un appauvrissement continu et endurer sa misère sans cesse croissante jusqu'au jour qui semble enfin arriver où il se dépouillera définitivement de l'esprit de parti.

En 1941, le présent gouvernement a fait voter par la Chambre une loi autorisant le gouvernement à étatiser la Beauharnois. Ce n'était pas la peine pour le premier ministre de s'indigner contre la motion qui devait envoyer le bill de la Beauharnois à six mois. Il y a deux ans de cela et rien n'a été fait. Et je vous assure que rien ne sera même commencé. Les taux n'ont été réduits que pour nuire à la nationalisation. Quant au chef de l'opposition, je lui rappelle qu'il a édifié une centrale en Témiscamingue pendant que les compagnies d'électricité en construisaient une 10 fois plus forte sur la rivière Saint-Maurice.

On ne peut invoquer le prétexte de la guerre. Malgré la guerre, on a construit à Shipshaw la plus puissante centrale d'énergie électrique du monde.

D'ailleurs, le premier ministre ne disait-il pas en 1941 que cette loi d'étatisation était nécessaire à la poursuite de la guerre et à l'organisation de l'après-guerre? "Nous avons le devoir de nationaliser l'électricité au point de vue économique et social et pour la grandeur de la province et du pays", disait-il.

Il (M. Chaloult) se montre sceptique au sujet des réductions de taux annoncées par le premier ministre, il dit qu'on tenait le même langage en 1937.

M. l'Orateur avertit le député que son temps est écoulé.

M. Chaloult (Lotbinière): En conclusion, je ne crois pas que nous puissions obtenir la libération économique et les réformes nécessaires avec les vieux partis. C'est pourquoi j'ai contribué à fonder le Bloc populaire canadien avec M. Maxime Raymond. Et c'est mon intention de parcourir tous les comtés de la province, même toutes les paroisses s'il le faut, pour préconiser une politique plus canadienne et plus québécoise.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): En entendant le chef de l'opposition (M. Duplessis) vanter son régime, ses œuvres et les bienfaits dont il a comblé la province, je me suis demandé comment il se fait que notre population a été si ingrate envers lui, en 1939, et pourquoi le peuple a fait sauter son gouvernement, comme on dit, les quatre fers en l'air. C'est que le peuple le connaît maintenant, le député de Trois-Rivières. Le député remplit en Chambre, parfois, son rôle très bien comme chef de l'opposition. Il y avait 14 points dans le discours du trône et cependant le chef de l'opposition n'a pas attaqué un seul de ces points et il n'a pas fait entendre une seule critique. Il s'est contenté de parler des œuvres de l'Union nationale et de ressasser les vieilles rengaines de son répertoire politique. Et Dieu sait s'il en a!

Il s'est dit prêt à collaborer avec les gouvernements fédéraux mais quand c'était des libéraux, il n'a jamais voulu s'entendre avec eux. Il reproche au chef de l'opposition de ne vouloir rien trouver de bon dans les mesures adoptées par Ottawa; pourtant, dit-il, sur des centaines d'ordonnances, il doit s'en trouver au moins quelques-unes d'acceptables. Par exemple, le peuple de cette province bénit l'ordonnance sur les loyers. Elles sont venues à leur heure. Autrement il y aurait des propriétaires qui abuseraient de leurs locataires.

Le chef de l'opposition a parlé de la guerre non pas pour aider à l'effort de guerre, mais pour

embarrasser Ottawa, parce que c'est un gouvernement libéral, et mousser les intérêts de son parti. Jamais le chef de l'opposition n'a donné aucun crédit au gouvernement King. D'après le thème autonomiste du chef de l'opposition, chaque province devrait porter la guerre contre Ottawa. Il se proclame le champion de l'autonomie, mais à l'en croire, c'est la province qui se battrait le plus souvent avec ses voisines qui ferait le mieux respecter son autonomie. Il préconise une autonomie avec des gants de boxe.

L'autonomie n'est pas en danger à Québec ni ailleurs. Les craintes du chef de l'opposition ne sont que des chimères, des épouvantails. Quand c'est ennuyant, on le sort, cet épouvantail, et on l'agite. Aux États-Unis les divers États s'entendent bien avec le fédéral quand il s'agit de la guerre et de la lutte à l'ennemi commun. Que le chef de l'opposition se tourne encore vers les États-Unis pour s'inspirer de cet exemple, où la plus parfaite harmonie règne dans les 48 États qui font un effort de guerre considérable, comme il s'est tourné vers eux pour emprunter \$30,000,000.

La législation de l'Union nationale n'a pas été très brillante. À chaque session il fallait faire beaucoup de travail pour amender ou changer les lois adoptées précédemment. L'Union nationale a-t-elle fait plus que tous les autres gouvernements depuis la Confédération? Je réponds comme dans le *Petit catéchisme*: Oui. Comment? Voici qu'en l'espace de 165 semaines²² l'Union Nationale a augmenté la dette de la province de \$210,000,000 ou de \$1,272,000 par semaine. Ce sont des semaines sociales qui coûtent cher.

Il (M. Bienvenue) ironise sur les lamentations de l'opposition sur le sort de nos populations françaises du Québec. À entendre les députés de la gauche, dit-il, nous sommes tous pauvres et nous crevons de faim. J'ai eu honte pour ma race, mais je me suis demandé pourquoi, après le pactole de l'Union nationale, pourquoi le peuple de la province de Québec a voulu retourner à sa misère.

Depuis quelques années, le député de Lotbinière (M. Chaloult) a fait bon ménage avec le Parti libéral. Il a dit qu'il avait reçu un meilleur traitement avec nous que sous l'Union nationale. Il a dit de bonnes choses dans son discours. Mais il ne peut pas, même avec les meilleures dispositions, comprendre les opinions du député de Lotbinière et de ses amis du Bloc populaire.

Il (M. Bienvenue) reproche au député de Lotbinière ses attitudes pessimistes, défaitistes. Il a été, dit-il, membre du parti dirigé par le député de Trois-Rivières et plus tard membre du Parti libéral. Il se trouve à présent dans un état d'isolation dans

lequel il veut entraîner la population du Québec. Pourquoi cette instabilité dans ses jugements et ses opinions? Et surtout pourquoi cet isolement? Il dit qu'il veut travailler pour le bien de la race canadienne-française. S'il est vrai que le député de Lotbinière a des amis des deux côtés de la Chambre, pourquoi s'isole-t-il au point d'être le chef et l'unique représentant de son parti en cette Chambre?

Croit-il faire œuvre utile et son patriotisme est-il bien inspiré en se plaçant dans une sorte de *no man's land*? Il est, sans l'appui ni d'un côté de la Chambre ni de l'autre, impuissant à travailler pour la réalisation des idées qui lui sont chères. Est-ce un bon moyen de travailler pour sa race? Il ne peut être avec tout le monde à la fois. Que peut-il, seul? Que peut faire un homme, si intelligent soit-il, contre le monde entier? Il est seul et désire le rester. Où cet isolement le conduira-t-il? Où cela conduira-t-il ses compatriotes? En s'isolant, comme il le fait, en faisant "bloc" à part, est-ce cela qui va enrichir notre peuple? Si la province l'écoutait, elle serait comme lui, isolée, sans appui et sans force.

Il a été élu en 1939, tout comme les autres membres de la Chambre, mais personne ne siège seul comme lui. Le député de Lotbinière veut pour sa province une situation pareille à la sienne, il voudrait faire une réserve française bardée d'isolationnisme, une réserve d'où rien ne sortirait, mais où rien n'entrerait non plus. En quoi cela va-t-il avancer notre peuple?

L'isolement ne peut apporter que la pauvreté et la misère. Ce n'est pas en s'isolant, dans sa tour d'ivoire que notre peuple va s'enrichir et atteindre à la supériorité économique que le député de Lotbinière rêve pour sa race. Ce n'est pas en tournant le dos à tout le monde, en se proclamant de grands patriotes, en levant les bras en croix ou au ciel que certaines gens donneront du pain et du bonheur à notre population. Son éloquence ne mènera à rien.

Quand il parle de coopération, mon ami parle-t-il seulement de celle avec son voisin sur la ferme la plus proche ou dans le comté à côté du sien? N'avons-nous pas des voisins aussi dans les autres provinces, dans les États plus au sud et dans les rangs de tous nos alliés dans cette guerre? Nous avons besoin de tous nos voisins, spécialement en ces temps de crise. C'est plutôt en coopérant avec nos voisins dans nos villages et dans nos villes, avec les autres provinces, avec Ottawa, avec des États de toute l'Amérique, avec nos alliés, en présentant un front uni toujours que nous ferons quelque chose pour les nôtres du Québec. La coopération est une condition nécessaire de la prospérité.

Gare à l'isolationnisme. L'isolement ou l'isolationnisme et la neutralité ont causé la ruine et la défaite de presque tous les petits pays d'Europe et tous ont été pris parce qu'ils se sont isolés des autres. Ils ont été engloutis dans leur isolationnisme, leur racisme. C'est le cas des pays baltes, etc. Le député de Lotbinière sait que tous ces petits pays ont été absorbés et dominés par l'ennemi à cause d'un manque de préparation, parce qu'ils se sont isolés, se sont drapés dans une neutralité qui leur a été fatale. Qu'il se rappelle l'exemple de la France, du Danemark, de la Norvège, de la Belgique, de la Hollande, qui paient chèrement, aujourd'hui, leurs erreurs politiques. Ne pouvons-nous pas tirer une leçon de cela?

L'isolationnisme n'a pas rapporté gros en Europe et ne rapportera pas plus ici. Quand le peuple s'inspirera des malheurs qu'a causés le défaitisme, il réalisera bien vite les funestes conséquences de la doctrine que prêche mon honorable ami. Je ne suis pas surpris que le député de Lotbinière soit le seul en cette Chambre à prôner ces idées.

Mes remarques à ce sujet s'adressent aussi à tous les patriotes, à toutes ces ligues à noms grandiloquents, qu'elles portent le nom de Ligue pour la défense du Canada, ou autres. Elles se déclarent toutes anxieuses de défendre le Canada. Quel est le but de la Ligue pour la défense du Canada? D'après son nom, c'était apparemment de défendre le Canada, mais le défendre où? Chez nous, ces ligues insinuent que nous dépensons trop d'argent pour la guerre et elles refusent au gouvernement de prendre les moyens de nous défendre. Nos libertés et nos croyances ne valent-elles pas quelques milliards!

Les membres de la Ligue de la défense du Canada admettent qu'il y a des sous-marins dans le Saint-Laurent et sautent sur ce fait pour critiquer le gouvernement fédéral de ne point nous protéger. Le Canada est attaqué chez lui et cependant il y a des gens qui veulent gagner la paix avant de gagner la guerre. C'est fou. Ces gens ne veulent pas que nos soldats se battent à l'extérieur du Canada. Ce sont les amis du député de Lotbinière. Ils ne veulent pas que nos hommes aillent à l'étranger, même sur une base volontaire. Le député a dit qu'il était contre toute participation à l'effort de guerre. Il semble que ses amis aussi le soient. D'après leurs théories, il faudrait attendre, pour nous battre, que tous les Russes et tous les Chinois, qui sont des millions, se battent pour nous, soient morts alors que la guerre est rendue chez nous. Comme il y en a 500,000,000, il n'y a pas de presse! Belle théorie, que celle de ces

messieurs de la Ligue! Ces mêmes gens qui trouvent toujours que nous dépensons trop pour la guerre critiquent en disant que notre territoire est mal défendu. Ils voudraient que chaque pays allié attende l'ennemi chez lui.

Le ministre des services navals (M. Macdonald) nous a dit aujourd'hui à Québec que 20 navires ont été coulés dans le golfe Saint-Laurent. Que fait donc la Ligue pour la défense du Canada? Les membres de cette Ligue et leurs partisans, qui adhèrent au principe de base que les Canadiens devraient se battre seulement pour leur famille et leur patrie, se sont retirés parce qu'ils ne pouvaient aller jusqu'à la côte du Pacifique, dans l'Ouest, en Ontario, à Montréal ou même jusqu'à Trois-Rivières, ces endroits n'étant pas leur patrie. Les partisans de la Ligue - les Laurentiens - ne voudraient pas défendre la Colombie, si les Japonais débarquaient à Vancouver. Ils ne voudraient pas défendre Ontario parce qu'il y a là des orangistes qui veulent nous manger. Si les Japonais arrivaient à Montréal, ils seraient absents dans les Cantons-de-l'Est à tenir des assemblées. Si nos ennemis étaient à Trois-Rivières, ils diraient: "Les Trifluviens vont en manger, une ronde". Certains pourraient faire un effort pour défendre Trois-Rivières parce qu'il y tant de gens sympathiques dans cette ville. Sinon, ils les attendraient à Québec et lorsqu'ils arriveraient à Québec, par la Haute Ville, ils les attendraient à la Basse Ville. Et, quand les Japonais déferleraient par Spencer Wood, quelques-uns des amis du député de Lotbinière voudraient attendre qu'ils aient atteint Saint-Roch. Voilà comment ces gens comprennent la défense du Canada. Finalement, d'après leurs théories, chaque soldat devrait attendre l'ennemi dans sa propre maison.

Revenons au bon sérieux. Il faut déplorer cette campagne défaitiste et empoisonnée des isolationnistes de tout acabit qui distille son poison dans nos journaux et un quotidien de Montréal, spécialement. Ce n'est pas de cette façon qu'on sauvera notre liberté. C'est une campagne qu'aucun régime fasciste ne permettrait. Elle serait vite réprimée dans certains pays. Elle provoquerait en pays fasciste la suppression non seulement du journal mais de ceux qui le publient. On tente de semer la peur parmi notre population dans un but politique, pour l'empêcher de faire son devoir. Comme si le mal d'une conquête allemande n'était pas pire que la peur.

Tous les patriotes doivent s'unir pour l'arrêter. C'est le moyen le plus inavouable qui puisse être pris et que je connaisse pour spéculer sur la crédulité des gens. Il est déplorable qu'il y ait au

Québec des groupes et des individus qui sont prêts à satisfaire leurs préjugés et leurs rancunes personnelles. Il faut s'unir pour mettre fin à cette campagne. Il y a en dehors du Québec des centaines de milliers de Canadiens francophones qui ont compté sur le Québec pour créer une unité nationale basée sur le respect des droits et des privilèges de tous les individus qui composent la population de ce pays.

M. l'Orateur: Le représentant de Bellechasse n'en a plus que pour deux minutes.

M. Duplessis (Trois-Rivières) consent, dit-il, que le représentant de Bellechasse parle 10 minutes de plus.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Ah! on dit: "On dépense trop d'argent". Ne vaut-il pas mieux dépenser notre argent et rester libres? Ne vaut-il pas mieux dépenser \$5,000,000,000 que de payer \$1,000,000,000²³ par jour, comme la France, parce qu'elle est occupée par l'Allemagne? Ce n'est pas avec des discours que les Allemands vont prendre peur. Hitler ne craint pas les discours. Qu'est-ce qui resterait au député de Lotbinière, à ses proches, à ses compatriotes, aux institutions qui lui sont chères, à nos églises, à nos communautés, à nos monuments si, pour avoir marchandé sur les millions, nous étions vaincus? Que le représentant de Lotbinière songe aux conséquences d'une défaite des Nations Unies et il s'apercevra qu'il est dans l'erreur. On n'aura la victoire qu'avec des soldats, des armes, des munitions, et tout cela coûte de l'argent. À l'opposé de l'attitude du Bloc populaire canadien et de la Ligue pour la défense du Canada, celle des gouvernements canadien et provinciaux, y compris le Québec, a été de décider que la meilleure façon de défendre le pays était de tenir l'ennemi loin des rives canadiennes. Pour cela, ils étaient prêts à en payer le prix, même s'il s'élevait à des milliards de dollars, parce qu'ils pensaient que, quelle que soit la dépense, la liberté était à ce prix.

Il (M. Bienvenue) fustige ceux qui veulent faire passer les hommes politiques pour des bandits et les partis politiques pour des antres de crimes. Il trouve étrange, dit-il, que des hommes qui ont été membres de ces partis depuis 10, 15 et 20 ans pensent soudain qu'ils étaient entourés de voleurs et de bandits. Le député de Lotbinière a dit qu'il était contre les vieux partis.

M. Chalout (Lotbinière): J'ai seulement parlé de l'esprit de parti.

M. Francoeur (Montréal-Mercier): Alors vous n'avez pas d'esprit.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): La différence est imperceptible. Les gens du Bloc se disent contre les partis politiques qu'ils veulent faire disparaître, et ils viennent de fonder un parti. Qu'ils appellent cela un mouvement ou un bloc, c'est toujours un parti. Ce parti aurait un chef et des lieutenants et, quand il arriverait au pouvoir - et le député de Lotbinière a déjà déclaré que son parti ne pourra arriver au pouvoir avant 10 ans - le chef deviendrait premier ministre et ses lieutenants deviendraient ministres, ce qui en ferait un parti politique comme les autres.

Pour ma part, malgré les diatribes du député de Lotbinière (M. Chaloult), j'ai confiance aux hommes politiques. Il rappelle au député de Lotbinière que, quelle que soit la direction ou la composition de son nouveau groupe, ce dernier doit admettre qu'il y a des gens honnêtes dans les vieux partis.

Il lui rappelle également, dit-il, que si jamais son groupe prend le pouvoir, le député s'apercevra que les partis qui l'ont précédé comptent parmi leurs membres des hommes honnêtes et d'ardents patriotes, qu'ils proviennent du Parti conservateur, du Parti libéral ou de l'Union nationale. Le député de Lotbinière s'apercevra tôt ou tard que, s'il veut aider sa province ou ses compatriotes, le meilleur moyen de le faire est de se joindre à un de ces vieux partis, où il sera à même de contribuer à la grandeur et à la prospérité du pays.

Nos partis politiques sont honnêtes parce qu'ils sont composés d'honnêtes gens, et ceux qui ont passé 15 à 20 ans de leur vie dans ces partis auraient mauvaise grâce d'insister là-dessus. D'ailleurs, par quoi remplacerait-on ces partis politiques? Que l'on nomme le nouveau système "Bloc de ci ou de ça", il faudra toujours des ministres et des députés. La couleur de la chemise ne change rien aux hommes qui les portent et ne change pas le bon sens. Le peuple n'a pas besoin, aujourd'hui, d'un gouvernement de chemises mais d'un gouvernement d'hommes de bon sens. Que mon honorable ami prenne donc position clairement. Qu'il se cherche une place à son goût, qu'il choisisse un côté ou l'autre de la Chambre, mais dès qu'il en aura choisi une, qu'il la garde au moins pendant six mois.

Un cynique a déjà dit que la race canadienne-française est morte de bêtises. La nationalité canadienne-française n'est pas morte, bien au contraire; elle est bien vivante et rayonne partout.

Mais si jamais la santé de la race canadienne-française devenait compromise, malgré les sages directives de nos évêques, si jamais il lui arrivait de mourir, je crois qu'elle mourrait empoisonnée par ceux qui, comme le Bloc, sèment le pessimisme, le défaitisme, et tous ces courants d'idées mauvaises qu'Hitler a inventés avec Goebbels, son ministre de la Propagande, pour semer la division et monter les citoyens d'un même pays et pour soulever les pays les uns contre les autres.

Malheur aux empoisonneurs de nations, à ceux qui soulèvent les questions de races! On parle de fonctionnarisme à Ottawa. On oublie qu'il n'y a que 2 % de citoyens de langue anglaise parmi les fonctionnaires provinciaux, alors que les Canadiens anglais forment dans la province une proportion de 13 % de la population. Malheur donc à ceux qui veulent soulever le Québec contre les autres provinces, comme l'a fait, ce soir, le représentant de Lotbinière. Il me semble qu'il y aurait encore moyen de le convertir.

M. Chaloult (Lotbinière): Ça va être difficile.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Si le député de Lotbinière a pu dire ici ce soir tout ce qu'il a dit, s'il a pu soulever des préjugés en s'en vantant, c'est parce qu'il y a de l'autre côté des mers des soldats de chez nous qui sont là-bas à tenir la guerre loin de nos rives, c'est parce que des patriotes ont compris leur devoir. Il y a des soldats outremer pour le protéger, nous protéger et protéger tous les autres.

Mon ami le député de Lotbinière a cru bon de mettre sur le même pied les Russes, les fascistes et les autres. Il a eu tort car, bien que n'ayant aucun mandat pour défendre la Russie ou le communisme, j'aime mieux les Russes qui se battent pour nous que les Nazis, qui se battent contre nous.

Je lui demande de revenir à des meilleurs sentiments, de chercher dans les paroles de notre évêque, de Son Éminence le cardinal Villeneuve et de Son Excellence Mgr Vachon, les directives que nous sommes heureux de suivre, nous, les pauvres pêcheurs.

Il (l'honorable M. Bienvenue) demande au député de Lotbinière de reconsidérer ses positions et de s'asseoir avec l'un ou l'autre parti de la Chambre, mais non de rester où il est.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Vu que l'adresse ne renferme rien de contentieux, qu'elle constitue une expression de remerciements à l'endroit du lieutenant-gouverneur, je consens à ce qu'elle soit votée.

La motion principale est mise aux voix et la Chambre l'adopte. L'adresse est adoptée.

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 11 h 15²⁴.

NOTES

1. *Le Soleil* et *La Presse* du 4 mars 1943, aux pages 3 et 14 respectivement, écrivent 16,460 familles.
2. *La Presse* du 4 mars 1943, à la page 14, écrit 53 presbytères.
3. *Le Soleil* du 4 mars 1943, à la page 3, écrit plutôt 545 milles de chemins impraticables.
4. M. Chaloult quitte alors la Chambre, selon *Le Devoir* du 4 mars 1943, à la page 7.
5. *L'Action catholique* du 4 mars 1943, à la page 8, écrit que c'est le député de Trois-Rivières qui a demandé l'imposition de la taxe pour cette cité.
6. "\$15,000,000" selon *Montréal-Matin* du 4 mars 1943, à la page 5.
7. *Le Soleil* du 4 mars 1943, à la page 3, note 110 ou 112 taxes.
8. *Le Soleil* du 4 mars 1943, à la page 10, écrit: "On prit alors le vote, selon les strictes lignes de partis et l'amendement de l'opposition fut battu par 47 à 14."
9. *L'Événement-Journal* du 4 mars 1943, à la page 4, écrit plutôt que le colon était parti de Sainte-Martine de Dorchester.
10. *Le Canada* du 4 mars 1943, à la page 12, écrit 150,000 personnes.
11. "Personne ne se lève, à droite ou à gauche, et on croit, un moment, que le débat est terminé. Mais M. René Chaloult est bientôt sur pieds et commence son discours" selon *L'Événement-Journal* du 4 mars 1943, à la page 4.
12. *L'Action catholique* du 4 mars 1943, à la page 3, écrit à propos du discours du député de Lotbinière (M. Chaloult): "Le député de Lotbinière (M. Chaloult) n'a pas été moins éloquent qu'au cours des sessions précédentes. Même phrase élégante, même voix claironnante et même crânerie. Il ne pouvait s'attendre à recueillir des applaudissements, mais il a forcé la Chambre à l'écouter dans un impressionnant silence." *Le Devoir* du 4 mars 1943, à la page 7, mentionne cependant deux ou trois interruptions de "back-benchers".
13. "(...) son avocat au procès qui lui a été intenté par le fédéral", précise *L'Événement* du 4 mars 1943, à la page 4.
14. Timothy Buck (1891-1973). Né à Beccles en Angleterre. Il émigre au Canada en 1910. Machiniste de profession, il milite d'abord dans le mouvement ouvrier à Toronto puis participe à la fondation du Parti communiste du Canada en 1921. Secrétaire général du parti de 1929 à 1962. Accusé de sédition, il sera incarcéré de 1932 à 1934. Entre 1935 et 1958, Buck, à six reprises, brigue les suffrages pour obtenir un siège aux Communes, sans toutefois réussir à se faire élire.
15. Pasteur baptiste de Toronto qui tenait des propos haineux contre l'Église catholique et contre les Canadiens français. Voir à ce sujet Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, tome XXXIX: *La guerre de 1939-1945. Le plébiscite*, Montréal, Fides, 1969, à la page 12.
16. "Une centaine de membres de l'Association libérale de Saint-Denis-Dorion, à Montréal, tous électeurs de M. Paul Gauthier, N. P., député de Montréal-Laurier, à l'Assemblée législative, auxquels s'étaient joints plusieurs électeurs du comté de Terrebonne et des comtés de Montréal-Mercier et de Laval, sont arrivés hier midi, à Québec, et ont assisté à la séance de la Chambre, hier après-midi. Hier soir, ils ont reçu à dîner, au Café du Parlement, en l'honneur du premier ministre de la province", selon *L'Événement* du 4 mars 1943, à la page 9.
17. *Le Devoir* du 4 mars 1943, à la page 2, précise qu'il est 9 heures.

18. *L'Action catholique* du 4 mars 1943, à la page 8, résume autrement cette citation: "un passage du discours dans lequel l'ancien chef nationaliste déclare que la liberté n'a jamais été aussi bridée que par le petit-fils de Mackenzie."

19. *Le Devoir* du 4 mars 1943, à la page 2, mentionne que le temps alloué à M. Chaloult, une heure, touche à sa fin et qu'il doit abrégé son discours.

20. À ce moment du discours de M. Chaloult, *La Patrie* du 4 mars 1943, à la page 4, lui fait dire: "Au point de vue d'autonomie provinciale, je partage l'opinion de l'honorable Maurice Duplessis." Ce passage s'avère particulièrement douteux à la lumière des comptes rendus lus dans les autres quotidiens, alors que M. Chaloult associe le gouvernement Duplessis aux gouvernements libéraux précédents, qui ont laissé la province à la merci des compagnies électriques, comme le démontre le paragraphe suivant.

21. *Le Devoir* du 4 mars 1943, à la page 2, laisse entendre que la question de l'électricité explique la rupture de Chaloult et du Parti libéral: "Il donne comme un des motifs de sa rupture avec la rupture avec le Parti libéral la question de l'électricité."

22. *L'Événement* du 4 mars 1943, à la page 4, cite 163 semaines.

23. "\$8,000,000" selon *La Tribune* du 4 mars 1943, à la page 10.

24. *The Montreal Daily Star* du 4 mars 1943, à la page 5, mentionne qu'il était 11 h 30 lorsque l'adresse fut votée.

Séance du jeudi 4 mars 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports des comités permanents:

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent des règlements.

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de la ville de Montréal-Est, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;
- de la municipalité du village de Saint-Jérôme, demandant l'adoption d'une loi pour imposer et prélever une taxe spéciale dite taxe de vente;
- de Édouard Bourbeau, demandant l'adoption d'une loi modifiant les termes d'un acte de donation;
- de Joseph Wilfred Ellam, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Minshall.

Subsides

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je comprends qu'il s'agit de motions préliminaires comme il y en a au début de chaque session. Le gouvernement n'est pas prêt à procéder. Sa législation n'est pas prête. J'aimerais savoir du ministre à quelle date il s'attend de prononcer son discours du budget.

Nous sommes au 6 mars et l'exercice financier prend fin le 31 du mois. Il est bien tard pour commencer la discussion sur ce sujet. Nous sommes prêts à collaborer, mais pas au détriment de la bonne administration.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Le discours du budget sera prononcé beaucoup plus tôt qu'il ne l'a jamais été

sous l'Union nationale. Je puis même dire que le budget supplémentaire sera présenté très bientôt.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le gouvernement a tardé à ouvrir la session parce qu'il craignait de rencontrer les représentants du peuple, qui ont droit, en vertu de notre régime parlementaire, de surveiller la dépense des deniers publics. Sous l'Union nationale, la session s'ouvrait toujours au début de l'année, bien que l'exercice financier se terminât alors le 30 juin. La formation du comité des voies et moyens, dont le rôle est d'indiquer comment les sommes accordées par la couronne seront levées et d'où elles seront tirées, fait bien comprendre la nécessité de remplir les vacances à l'Assemblée législative, pour que le peuple ait son mot à dire dans les octrois d'argent au gouvernement. Le gouvernement a peur aussi de faire des élections, car il y a plusieurs fauteuils vides en Chambre. Le gouvernement défranchise ainsi les électeurs de ces comtés, en ne leur donnant pas de représentant à l'Assemblée législative.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Nous ne sommes pas pressés de convoquer les Chambres, nous. Ce n'était pas la même chose sous l'Union nationale, qui convoquait les Chambres au début de l'année parce que, même avant janvier, sous ce régime, on commençait à manquer d'argent. Dès le mois de décembre, le Trésor était à sec et il fallait faire voter les subsides le plus vite possible. Chez nous, il en reste toujours pour finir l'année car nous ne le donnons pas aux favoris.

Sous notre régime, ce n'est pas le nombre de députés qui compte, ce qui importe surtout, c'est que les députés présents soient capables de bien remplir leurs devoirs et d'exprimer leur opinion. Ce qui faisait défaut sous l'Union nationale. Du temps de l'Union nationale toute la province était défranchisée parce que du côté des ministériels seul le chef de l'Union nationale parlait. Du côté de l'opposition, on sait quelle vie on faisait aux libéraux qui constituaient l'opposition. Mon honorable ami, qui disposait de 80 députés, avait toute une machine d'organisée pour empêcher les 5 ou 6 députés de l'opposition du temps de revendiquer les droits du peuple. Dès qu'ils se levaient pour parler, le chef du gouvernement donnait le signal des interruptions.

M. Lorrain (Papineau): Les députés n'ont pas été consultés sur une dépense de \$1,000,000 par

mandats spéciaux, depuis la dernière session. Le gouvernement s'est lancé dans la scandaleuse affaire de l'industrie du sucre de betterave et les députés n'ont pas eu leur mot à dire.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Sous l'Union nationale il n'y avait que le représentant de Trois-Rivières qui parlait. Je me souviens bien que quand le représentant de Lotbinière (M. Chaloult) voulait prendre la parole c'est le premier ministre du temps qui donnait le signal de l'interrompre.

Si l'opposition a voulu prendre le gouvernement par surprise et lui jouer un tour en votant l'adresse mercredi soir, elle en sera quitte pour ses frais. Elle va s'apercevoir la semaine prochaine que le programme législatif du gouvernement est prêt, comme en fait foi l'ordre du jour où apparaissent une demi-douzaine de mesures ministérielles. Je n'ai jamais eu peur du représentant de Trois-Rivières alors qu'il était dans toute sa splendeur et je n'en ai pas plus peur aujourd'hui, même s'il est entouré de vaillants lutteurs comme le député de Papineau (M. Lorrain). Si le représentant de Trois-Rivières veut une session courte, qu'il parle moins.

La motion est adoptée.

Voies et moyens

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour prendre en considération les voies et moyens de payer les subsides à accorder à Sa Majesté.

Adopté.

Orateur suppléant et président des comités pléniers

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Notre-Dame-de-Grâce (l'honorable M. Mathewson), que M. Charles Delagrave, député du collège électoral de Québec-Ouest, soit élu président des comités pléniers de la Chambre.

M. Duplessis (Trois-Rivières) fait des compliments au nouveau vice-président, à qui il souhaite toute l'impartialité nécessaire, et l'assure de son entière coopération. Il reproche au chef du gouvernement de n'avoir pas fait son éloge. Cette nomination, dit-il, a sûrement été faite à dessein: le

gouvernement a rendu service au député de Québec-Ouest (M. Delagrave) parce que ce dernier, vu ses nouvelles fonctions qui le dispensent de prendre part aux débats, ne sera pas dans l'obligation de dénoncer son chef, le premier ministre, et son collègue à Ottawa, l'honorable C. G. Power, député de Québec-Sud, qui se sont engagés à démissionner si Ottawa établissait la conscription.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Une coutume veut que cette élection soit faite sans discours *nemine contradicente*.

Il se réjouit que ce choix soit unanimement approuvé.

L'éloge du représentant de Québec-Ouest n'est pas nécessaire, dit-il, parce que le député de Québec-Ouest compte parmi les membres les plus éminents de la Chambre. D'ailleurs ses mérites sont connus et il a toutes les qualités qu'il faut pour bien diriger les délibérations de la Chambre.

Comme tous les bleus de la province, le chef de l'opposition est déçu de voir que le gouvernement fédéral ne veuille pas établir la conscription. Qu'il se rassure et s'encourage, car il est encore pour longtemps dans l'eau bouillante. M. King a réussi ce tour de force de maintenir le système de volontariat pour service outre-mer à une quotité suffisante après trois ans de guerre, et je comprends que cela ne puisse faire plaisir au chef de l'opposition. Le peuple le réalise, lui. Il sait que si M. King abandonnait la direction du gouvernement, le matin, pour être remplacé par un ami de nos amis l'après-midi du même jour, nous aurions aussitôt la conscription.

La motion est adoptée.

Projets de loi:

Joseph Wilfred Ellam

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 107 changeant le nom de Joseph Wilfred Ellam en celui de Joseph Minshall.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Charte de LaSalle

M. Kirkland (Jacques-Cartier) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 118 modifiant la charte de la ville LaSalle.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Municipalité de Saint-Jérôme

M. Fillion (Lac-Saint-Jean) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 124 concernant la municipalité du village de Saint-Jérôme.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Donation entre Joseph-Octave Bourbeau et Édouard Bourbeau

M. Francoeur (Montréal-Mercier) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 117 concernant un acte de donation entre Joseph-Octave Bourbeau et Édouard Bourbeau.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Charte de Montréal-Est

M. Leduc (Laval) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 106 modifiant la charte de la ville de Montréal-Est.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Questions et réponses:

Revenus des permis de chasse et de pêche

M. Lorrain (Papineau) pour **M. Bourque (Sherbrooke)**: Depuis le 25 avril 1940 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, combien a été payé à la province relativement aux permis spéciaux décrétés par l'article 2 du chapitre 30, 4 George VI, intitulé: Loi modifiant la loi de la pêche, et relativement aux permis spéciaux décrétés par l'article 8 du chapitre 31, 4 George VI, intitulé: Loi modifiant la Loi de la chasse?

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): \$196,026.63.

Demandes de documents:

Salaire minimum

M. Duplessis (Trois-Rivières) pour **M. Barrette (Joliette)** propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie

authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 1^{er} août 1938 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant à la loi des salaires raisonnables (1 George VI, chapitre 50 et ses amendements) ainsi qu'à la loi du salaire minimum (4 George VI, chapitre 39 et ses amendements).

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Le salaire minimum que la province paie, maintenant, est plus élevé que le salaire raisonnable sous l'Union nationale.

La motion est adoptée.

Règlement avec les Sulpiciens

M. Duplessis (Trois-Rivières) pour **M. Barrette (Joliette)** propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 27 mai 1937 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant au chapitre 2, 1 George VI, loi relative au règlement équitable des questions concernant les meilleurs intérêts de la province et des Sulpiciens.

Il (M. Duplessis) rend hommage à l'œuvre admirable accomplie par les Sulpiciens au Canada, fait l'exposé des difficultés financières qu'ils avaient à rencontrer en 1937, et reproche à l'ancienne administration libérale de n'avoir pas pris les mesures pour leur venir en aide. L'Union nationale, dit-il, a sauvé les Sulpiciens de la faillite et leur a permis de continuer leur œuvre éducative et religieuse. Le gouvernement Mercier avait remis \$400,000 aux Jésuites. L'Union nationale a fait mieux. La province a garanti les engagements de la communauté et a conclu une entente avec la Banque de Montréal pour un nouvel emprunt de \$4,500,000 à un taux réduit de 2%, et grâce à l'esprit de collaboration et à la générosité de la banque, la communauté a pu sauver 6% ou 7% en intérêt composé tous les trois mois, sur ses dettes.

En faisant réduire à un taux d'intérêt vraiment avantageux, les créances de la Metropolitan Assurance Company de trois banques du Québec et des obligataires contre les Sulpiciens, l'Union nationale a sauvé à cette communauté au-delà de \$1,000,000.

C'est l'Union nationale qui a réglé l'affaire des Sulpiciens et je regrette que le gouvernement actuel ait gâté le travail accompli en s'emparant des biens des Sulpiciens à Oka et en nommant comme fiduciaires des propriétés de Saint-Sulpice, M. J.-A.-A. Leclair, organisateur du Parti libéral dans le district de Montréal, et qu'il ait également nommé celui-ci maire d'une municipalité créée à Oka à partir d'une propriété appartenant à la communauté.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): Le chef de l'opposition fait de son mieux pour faire un ballon politique de ces questions. Je proteste contre l'audace avec laquelle le chef de l'opposition, suivant son habitude, a mêlé le sentiment religieux à ses cabales politiques, en parlant de Saint-Sulpice.

Il se vante que c'est l'Union nationale qui a pris l'engagement de venir en aide aux messieurs de Saint-Sulpice et qui a fait passer une loi pour garantir leurs dettes. Mais c'est le gouvernement libéral de l'honorable représentant de L'Islet (l'honorable M. Godbout), selon un usage courant, qui fait honneur à l'engagement - et avec quel plaisir! Le gouvernement actuel n'a rien épargné pour régler un problème très compliqué. C'est le gouvernement actuel qui a obtenu pour le paiement des dettes de Saint-Sulpice un taux réduit de 2 %, ce que le chef de l'opposition n'aurait pu faire lui-même, car il avait ruiné le crédit de la province. Pourquoi mon honorable ami veut-il nous donner l'impression qu'il se sert des communautés religieuses comme d'un tremplin politique?

Cela ne devrait être. C'est faire preuve d'une déplorable démagogie. Quant à nous, nous sommes toujours heureux d'agir et de servir les communautés, en ayant toutefois la décence de ne pas exploiter ces services pour des fins électorales. Pour ce qui est de cette affaire, le chef de l'opposition a trompé tant de monde dans le passé qu'il ne trompe plus personne. En 1935, une loi a été préparée par le gouvernement libéral pour régler d'un coup le problème des Sulpiciens et celui de l'Université de Montréal. Le chef de l'opposition ayant bloqué le bill 33, je demande à nos amis d'en face d'avoir la décence de se taire. Saint-Sulpice, et l'Université de Montréal doivent rester bien au-dessus des considérations politiques, toutes deux étant de caractère national et religieux.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Si le secrétaire de la province (l'honorable M. Perrier) remet sur le tapis le problème de l'Université, je demanderai le droit de lui répondre.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): Puisque cela fatigue le chef de l'opposition, je ne parlerai que des Sulpiciens. Je répète que nous serons toujours heureux d'aider les messieurs de Saint-Sulpice, comme nous l'avons fait, et que nous ne chercherons jamais à nous faire du capital avec ce que la province, par son gouvernement, fait pour les communautés religieuses.

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville): Le ministre admettra que l'Union nationale avait tout de même conclu un accord avec les créanciers. Mgr Maurault, recteur de l'Université de Montréal, écrivait au premier ministre du temps: "Vous avez sauvé Saint-Sulpice." Dans toute cette affaire, les libéraux se sont contentés de nommer à la place des anciens administrateurs M. A.-A. Leclair, organisateur du parti. Quant au bill 33 dont a parlé le secrétaire de la province, le chef de l'opposition n'a pu le bloquer parce que celui-ci n'a jamais été soumis en Chambre.

La motion est adoptée.

Dépôt de documents:

Commission d'enquête sur les hôpitaux

L'honorable M. Groulx (Montréal-Outremont) dépose, sur le bureau de la Chambre, le premier rapport de la Commission d'enquête sur les hôpitaux, Québec, février 1943. (Document de la session no 13)

Commission d'enquête sur les hôpitaux, problème légal de l'assistance

L'honorable M. Groulx (Montréal-Outremont) dépose, sur le bureau de la Chambre, le deuxième rapport de la Commission provinciale d'enquête sur les hôpitaux *re* le problème légal de l'assistance. Québec, février 1943¹. (Document de la session no 14)

Demandes de documents:

Protection du golfe Saint-Laurent contre l'Axe

M. Gagnon (Matane) pour **M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine)**² propose, selon l'ordre du

jour, qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance échangée par le gouvernement de la province de Québec, aucun de ses membres ou officiers, avec le gouvernement du Canada, aucun de ses membres ou officiers, ou avec toute corporation municipale de la province, aucun de ses membres ou officiers, depuis le 1er décembre 1937 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant à la protection du golfe Saint-Laurent et de cette partie de la province comprenant les comtés de Gaspé, des Îles-de-la-Madeleine, de Matane de Bonaventure et de Charlevoix-Saguenay, contre les attaques et les assauts des puissances de l'Axe.

Il (M. Gagnon) rend hommage au député des Îles-de-la-Madeleine (M. Langlais), qui s'est beaucoup occupé de cette question. La protection du Saint-Laurent est à l'ordre du jour, dit-il. Le ministre de la Chasse (M. Bienvenue) a soulevé la question hier soir et le ministre de la Marine, M. Macdonald, vient de dire au Canadian Club à Québec, cette semaine, que vingt navires ont été coulés par des sous-marins dans le Saint-Laurent l'été dernier³. Il veut jouer sur les mots en faisant une distinction entre le fleuve et le golfe Saint-Laurent, quand il n'y a pas de délimitation entre les deux. Il prétend ne pouvoir garder nos navires près de nos côtes. Je cite sa parole: "On ne déplacera pas un seul bateau de l'escadre de l'Atlantique pour la défense du Saint-Laurent."

J'affirme, et je prends la responsabilité de ce que je dis, qu'au-delà de trente navires ont été coulés par des sous-marins. Pourtant M. Saint-Laurent (ministre de la Justice) avait affirmé que le nombre des navires torpillés variait entre 10 et 15.

Notre intention en présentant cette motion, c'est de demander au gouvernement provincial de faire, auprès du pouvoir central à Ottawa, les revendications qui s'imposent afin que la population de cette région reçoive la protection à laquelle elle a droit. Le gouvernement de Québec devrait tenir tête à Ottawa et demander une protection adéquate contre les sous-marins ennemis pour la région du bas du fleuve.

La politique de l'Union nationale prévoyait, dès 1939⁴, ce qui devait arriver. À ce moment il y avait des rumeurs de guerre et mon chef, avec sa clairvoyance habituelle, refusa de vendre à un syndicat allemand l'Île d'Anticosti, qui constitue un bastion de défense naturelle.

En plein jour, cet été, à Métis Beach, où l'honorable trésorier de la province (l'honorable

M. Mathewson) a une résidence d'été, un bateau a été coulé. Sur les entrefaites - la Sûreté provinciale a en main les dossiers qui confirment ce que je dis - un espion allemand a été arrêté à New Carlisle à bord d'un train, et des documents précieux ont été récupérés. Il a été surpris en flagrant délit de donner des renseignements précieux sur la défense du Saint-Laurent⁵. Il ajoute qu'il a les noms des navires impliqués ainsi que les dates de leur torpillage. Il cite les dates suivantes de quelques-uns de ces torpillages: les 5 et 15 août, le 10 septembre: 5 navires, dont deux destroyers américains ont été coulés; quelques jours après et, à peu près au même moment, une corvette canadienne était perdue le 12 septembre; et 3 navires le 15 septembre. Tous ces coulages ont eu lieu dans le fleuve et le golfe et démontrent que la navigation n'était pas assez protégée.

On n'a rien fait pour empêcher les torpillages dans le Saint-Laurent. L'été dernier, à 7 heures du matin, un navire a été coulé près de Natashquan, sur la Rive-Nord, au nord de la pointe est de l'Île d'Anticosti. Le maire de l'endroit a téléphoné à l'aéroport de Mont-Joli qui téléphona à Ottawa pour obtenir l'autorisation d'envoyer un bombardier sur les lieux. Ottawa a appelé la Gendarmerie royale du Canada à Matane pour demander si un navire avait été coulé. La Gendarmerie royale a dû entrer en contact avec Natashquan. Comme les communications téléphoniques étaient mauvaises, il y a eu quelque retard. Éventuellement, la Gendarmerie royale du Canada a informé Ottawa qu'un navire avait été coulé, et Ottawa a téléphoné enfin à Mont-Joli pour envoyer un bombardier, avec le résultat que les bombardiers ne sont arrivés sur les lieux que 8 heures après le désastre ou ne sont même pas apparus. Le sous-marin était parti.

Quinze jours avant le torpillage du traversier Cap Breton-Terre-Neuve, le Caribou, au cours duquel 1,376 hommes ont péri, il assista, dit-il, à une réunion à Gaspé-Nord et avisa le ministre fédéral de l'aviation, C. G. Power, de l'imminence d'une attaque contre le traversier, ajoutant qu'à moins d'un renforcement de la protection, le bateau risquait d'être torpillé. Mais rien n'a été fait pour prévenir le drame.

Il est, ajoute-t-il, catégoriquement opposé à toute suggestion visant la fermeture de la navigation sur le Saint-Laurent cette année et, en plus de préconiser une meilleure protection globale de la part des autorités fédérales, il demande s'il ne serait pas possible d'utiliser un système modernisé de détection sous-marine à bord d'une série de navires, afin

d'éliminer ou à tout le moins atténuer la menace sous-marine sur la côte de Gaspé et la Côte-Nord.

Le Saint-Laurent est une artère vitale non seulement au point de vue national mais aussi du point de vue commercial et agricole dans le Bas-Saint-Laurent, et même au point de vue international. Si l'on ferme la navigation sur cette artère l'été prochain, ainsi qu'on le suggère en certains milieux, la province de Québec, la ville de Québec et la ville de Montréal vont en souffrir un préjudice énorme. Cela voudrait dire la mort de l'activité économique de cette région; cela causerait un préjudice grave à toute la province.

Sur une distance de 600 milles, du côté nord, de Tadoussac au Labrador, les côtes sont dépourvues de chemin de fer. Le seul moyen de locomotion pour ravitailler la population, hormis l'avion, est le bateau. Le service téléphonique n'existe pas dans une grande partie de ces régions. On n'a pas le droit de paralyser toute une région pour s'exempter de prendre les moyens de défense voulus.

Un bon réseau de routes stratégiques favoriserait la défense de la Gaspésie et de la Côte-Nord. À ce propos, il regrette que le gouvernement actuel n'ait pas cru bon de continuer la construction de la route qui devait traverser la péninsule, de l'est à l'ouest, handicapant ainsi la défense côtière, car les routes sont les seuls moyens de communication dans ce coin de la province.

Aucune des routes construites depuis 1939 ne peut servir les besoins de défense. Nous accusons un retard de deux ou trois ans par rapport à la guerre. Des routes de défense doivent être construites immédiatement. La population sait qu'on n'a rien fait pour la protéger. Et si M. Frédéric Dorion a été élu député de Charlevoix-Saguenay au fédéral, c'est parce qu'il avait pour slogan: "Défendons nos côtes!"

Il (M. Gagnon) fait l'éloge du comté de Matane d'où sont partis 1,000 jeunes gens pour aller s'enrôler dans les forces armées du Canada.

Contrairement à ce qu'on nous affirme de manière officielle, nous savons tous qu'il serait dans les faits facile de défendre le Saint-Laurent, et je suis persuadé que, si le gouvernement de Québec faisait des représentations auprès du gouvernement fédéral, celui-ci agirait immédiatement.

Le devoir du gouvernement provincial est de demander au gouvernement fédéral d'assurer la défense du Saint-Laurent et de la population patriote et laborieuse qui habite toute la région du Bas-Saint-Laurent, et que des mesures soient prises pour empêcher que le fleuve soit fermé à la navigation, ce qui mettrait la province dans un très grand embarras.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Je dois dire à mon honorable ami que j'ai vu les plans de défense du Saint-Laurent et qu'ils ont été préparés avec soin.

M. Gagnon (Matane): Nous avons réclamé une protection complète, mais au lieu de défendre la population, on arrête la correspondance pour en faire une censure qui ne tient pas debout. On voulait que la vérité et l'incurie ne soient pas connues, tout simplement. J'ai reçu une lettre protestant contre la censure du service postal qui me paraît être une des seules mesures que l'on ait prises. Il (M. Gagnon) donne lecture de cette lettre⁷ critiquant les mesures prises par Ottawa à ce sujet.

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): Qui a signé cette lettre?

M. Gagnon (Matane): Il s'agit d'un personnage extrêmement important. Je communiquerai le nom du signataire à mon honorable ami. Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt national de le dévoiler publiquement.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je crois que ce n'est pas non plus dans l'intérêt de celui qui l'a signée.

M. Gagnon (Matane): Le député de Gaspé-Nord (l'honorable M. Casgrain), qui est ministre, a dû recevoir des lettres censurées lui-même.

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): Oui, et j'ai été satisfait, car les rumeurs disaient qu'il y avait des espions sur les côtes.

M. Gagnon (Matane): Le gouvernement fédéral a pris une autre mesure ridicule. Il décrète l'obscurité sur la côte du Saint-Laurent. Chose étrange, l'obscurité des demeures de la Gaspésie a été décrétée trois jours avant la tenue d'une assemblée du chef de l'Union nationale dans le Bas-du-Fleuve. Et, pendant ce temps, les phares étaient allumés et les quais étaient illuminés sur le fleuve, ce qui est un excellent point de repère pour l'ennemi. L'obscurité ne nous a pas empêchés de tenir une belle assemblée.

Les vrais moyens pour nous protéger contre les sous-marins et les espions nazis, on néglige de les prendre. Le gouvernement provincial a au moins le pouvoir de revendication auprès d'Ottawa. La région du Bas-Saint-Laurent est représentée dans le cabinet

par cinq ministres provinciaux qui sont délégués des comtés riverains du Saint-Laurent et il devrait se trouver parmi eux quelqu'un d'assez courageux pour faire à Ottawa les représentations nécessaires pour faire protéger la population qu'ils représentent. Le gouvernement a-t-il fait des démarches auprès d'Ottawa pour la protection du golfe et des comtés bas-québécois contre les attaques et les assauts des puissances de l'axe?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je me suis réjoui d'entendre la première partie du discours du député de Matane (M. Gagnon). J'ai cru que lui et son chef avaient enfin changé d'attitude et d'idée sur l'opportunité de défendre le pays. Je le félicite d'avoir prononcé ce discours courageux, car ces mêmes gens n'avaient pas de mots assez violents pour critiquer Ottawa dans ses dépenses pour la défense nationale. Tout le monde se rappelle que le chef de l'opposition à la session de 1940, au début de la guerre lorsqu'il était encore au pouvoir, disait tous les jours: "Le gouvernement fédéral achète des canons au lieu de donner du pain au peuple". Le député de Matane réalise, aujourd'hui, qu'il en faut des canons pour se défendre. Il en réclame pour la Gaspésie.

Mon bon ami a dit: "Il y a trente bateaux de coulés." Il y a eu des bateaux coulés par l'ennemi, non seulement dans le Saint-Laurent, mais dans le monde entier. Sur la question du nombre de ceux qui ont eu ce triste sort, je ne doute pas de la sincérité du représentant de Matane; mais, entre sa parole et celle du ministre de la Marine qui a dit que le nombre des navires coulés est de vingt, je préfère le témoignage du ministre de la Défense nationale pour les affaires navales, M. Macdonald, qui est renseigné. M. Macdonald est un honnête homme et il sait ce dont il parle. Je n'ai pas raison de douter de sa parole.

Pendant les trois ans qu'ils ont été au pouvoir, le député de Matane et son chef n'ont pas cessé de reprocher au gouvernement d'Ottawa de trop dépenser pour la défense du pays. Pendant longtemps, donc, l'opposition a reproché au gouvernement fédéral de penser à la protection du Canada. Et je me rappelais tantôt l'amusante façon dont l'honorable ministre de la Chasse et des Pêcheries nous décrivait hier soir l'arrivée d'une armée ennemie en Canada et sa progression vers nos villes et nos villages. L'ennemi est maintenant aux portes de Matane et ça fait mal. Maintenant, l'opposition réclame la protection de nos côtes.

Dans la deuxième partie de son discours, le député de Matane a critiqué une mesure nécessaire à la protection du Saint-Laurent. Il réclame plus de

protection, et en même temps, il critique l'obscurcissement, la censure. Tout le monde sait que nous sommes exposés à l'activité des espions, qu'il y a peut-être des bases de sous-marins ennemis pas très loin de nos côtes. Peut-être pas dans le Saint-Laurent, mais, possiblement, à Terre-Neuve. Il faut donc prendre les moyens nécessaires de se protéger contre toutes les éventualités. Il faut faire des sacrifices et la censure postale en est un bien petit, car il peut bien se trouver là, comme il peut s'en trouver ailleurs, des traîtres à la patrie.

Le fédéral prend toutes les mesures possibles de protection. Il fait son devoir. Je ne puis dévoiler tout ce que j'ai su sur les moyens de protection que l'on a pris, mais la semaine prochaine je l'espère, quand j'aurai obtenu par une entente avec qui de droit l'autorisation de révéler certaine correspondance et certaines choses, bien que nécessairement incomplètes, sans nuire aux règlements de la défense, on se rendra compte que des mesures de protection ont été prises et que le premier ministre de la province a correspondu avec Ottawa pour signaler certains dangers.

On se rendra compte de ce qu'il a fait pour la protection de nos côtes et que nous avons une organisation efficace pour protéger la population civile de cette région. Si on veut assurer la protection et la sécurité de nos côtes, il faut prendre les mesures de protection nécessaires et ceux qui protestent contre celles-ci, comme l'auteur de la lettre que l'on nous a lue, devraient rougir. Il faut accepter des sacrifices et celui de la censure des lettres en est un bien petit.

Le député de Matane a fait des gorges-chaudes au sujet de l'obscurcissement en Gaspésie et des assemblées de l'Union nationale. Personne ne croira la prétention du député de Matane à l'effet que le décret d'obscurcissement a été annoncé à l'occasion d'une assemblée de l'Union nationale. La tournée du chef de l'opposition en Gaspésie n'a pas eu le succès qu'il en attendait. Jamais une tournée politique n'aura eu autant de succès pour ceux qui siègent du côté du gouvernement à Québec et à Ottawa que celle du chef de l'opposition. C'est pour cette raison qu'il n'a même pas voulu la terminer. Elle n'a pas duré longtemps. On a pensé qu'on pouvait soulever la population, mais on a vite constaté que ça ne réussissait pas. Ses exagérations ont dégoûté le peuple.

M. Gagnon (Matane): Ce n'est pas ce qu'on nous disait. Des gens nous ont déclaré: "Le fédéral nous apporte l'obscurcissement et vous nous apportez la lumière."

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Avez-vous dit cela à vos auditeurs en présentant votre chef?

M. Gagnon (Matane): Oui.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Et le croyiez-vous? L'honorable député a dit cela en présentant son chef. Il a dit cela sans rire.

La tournée du chef de l'opposition dans le Bas-du-Fleuve n'a ému personne. Quel est l'homme sérieux qui va prétendre que l'on a ordonné l'obscurité à cause des assemblées de l'Union nationale? On nous dit: "Les lumières des phares étaient allumées." Il est faux que les quais soient restés illuminés lors de l'obscurcissement. Les phares ne peuvent guider les obus des sous-marins désireux de bombarder les villages et ne conduisent pas aux rivages.

L'honorable chef de l'opposition peut bien sourire mais son sourire ne changera rien aux lois élémentaires de la physique et de la navigation. Un gardien a pu commettre une erreur, mais il ne faut pas en imputer le blâme au gouvernement. On a laissé des phares illuminés sur le fleuve, mais ces phares ne comportent aucun danger pour la population. Ce qui importe, c'est que les villages soient plongés dans l'obscurité. La défense du Saint-Laurent est bien organisée et la population peut être tranquille. Que l'opposition et les alarmistes se rassurent!

Le député de Matane (M. Gagnon) - il l'admettra lui-même à la réflexion - ne devrait pas critiquer les mesures du gouvernement fédéral pour assurer la protection du pays, qu'il réclame avec raison, mais, hélas, non sans partisanerie politique.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le premier ministre fait de la politique avec cette question. On m'a raconté que, l'automne dernier, sur la côte de Gaspé, des sous-marins faisaient surface au large, en plein jour, et pendant plus d'une heure et demie. Une fois, deux navires ont été coulés au même endroit et rien n'a été fait à ce sujet. On a laissé la Gaspésie sans défense et les autorités militaires canadiennes ont prétendu que la protection du Saint-Laurent pouvait se réaliser avec un maximum de résultats et un minimum de moyens. Je demande que l'on utilise plus de bombardiers dans cette région.

Quand j'ai demandé à M. King, en 1939, de contribuer à raison de 50 % au soulagement du chômage et que M. King a refusé en disant qu'il n'avait pas d'argent, j'ai dit: "Le gouvernement fédéral trouve de l'argent pour fabriquer des canons,

mais il n'en a pas pour nourrir la population" et je suis encore en droit de dire qu'il est plus important de donner du pain aux ouvriers et aux chômeurs que d'acheter des canons, si la situation est la même qu'au temps de la crise économique.

Le premier ministre se fait tellement le serviteur d'Ottawa qu'il cherche à excuser Ottawa, aussi fautif soit-il, plutôt que de réclamer plus de protection pour sa province. Il est plus important de défendre notre province que d'envoyer nos gens à l'étranger. Charité bien ordonnée commence par soi-même. Il faut d'abord éteindre le feu chez nous.

Il n'a pas de leçon de loyauté à recevoir du gouvernement, dit-il, qui fait fi des principes élémentaires de la loyauté que sont la vérité, la sincérité et la fermeté. Les gouvernements de Québec et d'Ottawa sont si peu conscients de leur responsabilité en matière de défense de guerre qu'au bout de trois ans de conflit, la région du Bas-du-Fleuve non seulement manque d'une protection aérienne et navale adéquate, mais n'a même pas les routes militaires suffisantes pour sa défense. Même les lignes de téléphone et de télégraphe laissent à désirer et les services ferroviaires sont pour la plupart insatisfaisants.

Pour la défense ou la non-défense du Saint-Laurent, il semblerait qu'Ottawa agit de complicité avec les Allemands. Le gouvernement aurait voulu laisser torpiller les navires dans le golfe Saint-Laurent qu'il ne s'y serait pas pris autrement. Mon avis est qu'il vaut mieux défendre le Canada que d'aller défendre les pays étrangers. Il est ridicule de vouloir faire des secrets avec des choses que l'ennemi connaît lui-même. Ceux qui font tant de secrets ont quelque chose à cacher. Les sous-marins ont attaqué nos côtes et Ottawa censure les lettres.

Il (M. Duplessis) propose, appuyé par le représentant de Matane (M. Gagnon), que le débat soit ajourné.

Cette dernière motion est adoptée. Le débat est ajourné.

Projets de loi:

Charte de Salaberry de Valleyfield

M. Sauvé (Beauharnois) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 104 modifiant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Cap-de-la-Madeleine

M. Morin (Champlain) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 116 concernant la cité du Cap-de-la-Madeleine, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte d'Iberville

M. Bonvouloir (Iberville) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 105 modifiant la charte de la ville d'Iberville soit, maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Commission des écoles catholiques de Verdun

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 120 concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Commissaires d'écoles de La Tuque

M. Guibord (Laviolette) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 110 constituant en corporation les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de La Tuque soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Contrat de mariage de Arthur Bouchard et Clara Côté

M. Desmarais (Richmond) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 108 modifiant le contrat de mariage de Arthur Bouchard et Clara Côté soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Succession de Joseph Octave Villeneuve

M. Gauthier (Montréal-Laurier) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 122 concernant la

succession de l'honorable Joseph Octave Villeneuve soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Testament de Kathleen McIntyre

M. Marler (Westmount-Saint-Georges) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 102 concernant certaines dispositions du testament de Kathleen McIntyre, ci-devant épouse de Andrew C. Hersey, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Succession de Margaret Orr

M. Marler (Westmount-Saint-Georges) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 123 concernant la succession de feu dame Margaret Orr, veuve de feu James Wilson, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Melvin Salmonovitz

M. Hartt (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 101 changeant le nom de Melvin "Salmonovitz" en celui de Melvin "Salmon" soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté, après division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Dépôt de documents:

Remises des droits et peines

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) dépose sur le bureau de la Chambre l'état détaillé des remises des droits et des peines, préparé conformément aux dispositions de l'article 45, c. 73, S.R. 1941. (Document de la session no 15)

Chemins de fer, statistiques

L'honorable M. Dansereau (Argenteuil) dépose sur le bureau de la Chambre les états, rapports et statistiques des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1941. (Document de la session no 16)

Chemins de fer, rapport

L'honorable M. Dansereau (Argenteuil) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport des chemins de fer pour l'année expirant le 31 décembre 1941. (Document de la session no 17)

Ajournement

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain.

Adopté.

La séance est levée à 5 h 40.

NOTES

1. Le Canada du 5 mars 1943, à la page 12, présente les conclusions dudit rapport:

Votre Commission a bien l'honneur de vous recommander:

1^o l'adoption par la Législature de Québec et d'après les prérogatives qui lui sont conférées par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, d'une législation posant les principes d'un système d'assurance-maladie généralisée, comportant une contribution tripartite de l'État, du patron et de l'employé;

2^o que la Législature prévoit le calcul de la prime d'assurance par cellule familiale et non sur une base individuelle; que, de plus, tous les membres de la famille aient accès aux prestations et soient assurés au même titre que les célibataires;

3^o la formation d'une commission chargée de la mise en exécution de la loi qui aura la responsabilité:

I. Après consultation des corps intéressés de préparer le système d'assurance, y compris la nature des prestations, la modalité d'hospitalisation, la nature des soins à domicile, la forme des institutions d'assurance, la fixation de la prime, etc.;

II. d'établir les proportions de contribution:

A. de l'État, du patron et de l'employé dans le cas des salariés;

B. de l'État et des individus, soit propriétaires d'entreprises individuelles, soit professionnels, soit faisant partie des industries agricoles et forestières;

III. de recommander les moyens appropriés pour le paiement des primes dans les cas d'indigence;

IV. de prévoir les modalités de l'assistance médicale à ceux qui ne bénéficient pas du plan d'assurance-maladie (visiteurs, personnes ayant domicile temporaire, etc.);

V. qu'enfin, la législation tienne compte du risque d'aliénation mentale et que le plan d'assurance soit élaboré en conséquence.

En vertu d'un arrêté ministériel du 20 août 1941, la Commission était "tenue de faire rapport au ministère de la Santé et du Bien-être social et au ministère du Travail sur les remèdes qu'il convient d'apporter aux difficultés constatées".

À cette époque, les raisons suivantes avaient incité le gouvernement à faire enquête:

A. nécessité du maintien au plus haut degré d'efficacité des institutions publiques d'hospitalisation de même que des maisons d'aliénés;

B. précarité de la situation financière et économique de ces institutions en raison de l'état de guerre et de l'augmentation des prix;

C. répercussions inévitables des conditions d'ordre financiers des hôpitaux et des institutions d'aliénés sur les salaires de leurs employés et leur niveau de vie;

D. demandes répétées de l'Association des employés d'hôpitaux de Montréal au gouvernement de la province et aux institutions en vue de l'ajustement des salaires d'hôpitaux.

Quelques mois plus tard un second arrêté ministériel venait étendre considérablement le champ de l'enquête de la Commission et lui ordonnait de faire au gouvernement, "les suggestions jugées à propos pour l'amélioration de la situation générale des conditions d'hospitalisation dans la province".

Le rapport se termine ainsi: "Il est évident que le système d'assurance-maladie généralisée est de beaucoup supérieur à notre système d'assistance, en théorie et en pratique; son institution dans la province aurait pour conséquence l'élimination des nombreuses difficultés que votre Commission a constatées et serait dans l'intérêt général de notre population."

2. En l'absence du représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Langlais), parrain de la motion, (*L'Événement-Journal* du 5 mars 1943, à la page 4) retenu chez lui par la grippe, (*L'Action catholique* du 5 mars 1943, à la page 3), c'est le représentant de Matane (M. Gagnon) qui présente la motion. (*L'Événement* du 5 mars 1943, à la page 4).

3. Le représentant de Bellechasse (l'honorable M. Bienvenue) avait cité une déclaration faite à Québec la veille par le ministre de la marine, l'honorable Angus Macdonald, selon *Le Canada* du 5 mars 1943, à la page 12.

4. "1938" selon *Le Nouvelliste* du 5 mars 1943, à la page 3.

5. *L'Événement-Journal* du 5 mars 1943, à la page 4, mentionne que cette arrestation a eu lieu à l'automne.

6. *Le Chronicle Telegraph* du 5 mars 1943, à la page 3, écrit: "Le Caribou, qui fait la navette entre Sydney, N. S., et Port aux Basques, Terre-Neuve, a été torpillé et coulé dans le Détroit de Cabot en octobre dernier. 137 hommes sont morts."

7. Selon *Le Soleil* du 5 mars 1943, à la page 3, cette lettre est apparemment signée par un curé de la péninsule.

Séance du mardi 9 mars 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Taxation des commissaires et syndics d'écoles de Laprairie

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose, appuyé par le député de Montréal-Laurier (M. Gauthier), que les articles 615 et 616 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition des commissaires et des syndics d'écoles de la municipalité de la ville de Laprairie demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 9, Édouard VII, chapitre 92, pour régulariser les modes de taxation des commissaires et des syndics d'écoles de la municipalité de la ville de Laprairie, et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Adopté.

Présentation et lecture de pétitions:

La pétition suivante est présentée, lue et reçue:
- des commissaires et des syndics d'écoles de la municipalité de la ville de Laprairie, demandant l'adoption d'une loi amendant la Loi 9, Édouard VII, chapitre 92, pour régulariser les modes de taxation des commissaires et des syndics d'écoles de la municipalité de la ville de Laprairie (M. Boucher).

Projets de loi:**Enregistrement**

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 2 modifiant certaines dispositions du Code civil relatives à l'enregistrement.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Code de procédure civile

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose qu'il lui soit permis de

présenter le bill 3 modifiant le Code de procédure civile.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Loi concernant les Statuts

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 4 modifiant la loi concernant les Statuts.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Parc national de la Gaspésie

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 5 relatif au parc national de la Gaspésie.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Des explications!

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Il s'agit de permettre la prospection au parc de la Gaspésie. Nous sommes informés qu'il s'y trouve de l'acier.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Office du tourisme et de la publicité

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 8 concernant l'Office du tourisme et de la publicité.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Commission du service civil

L'honorable M. Godbout (L'Islet) demande la permission de présenter le bill 7 instituant une commission du service civil.

M. Duplessis (Trois-Rivières) s'oppose, en s'appuyant sur l'article 533 des règlements, à la première lecture du projet parce qu'il n'est pas distribué.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Que l'honorable chef de l'opposition lise l'article 534 et il verra que l'honorable premier ministre est parfaitement dans l'ordre.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Rivière Outaouais

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) demande la permission de présenter le bill 10 ratifiant une convention concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Comité permanent des règlements

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que le nombre des membres du comité permanent des règlements de la Chambre soit augmenté de trois et que MM. Francoeur (Montréal-Mercier), Joyal et Lorrain soient nommés membres dudit comité.

Adopté.

Questions et réponses:

Taxe de vente

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville): Relativement à la taxe de vente instituée par le chapitre 14, 4 George VI, et intitulée: Loi établissant un impôt sur les ventes en détail dans la province, depuis le 22 juin 1940 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement:

a) Combien le gouvernement de la province a-t-il perçu?

b) Combien est-il dû au gouvernement de la province?

c) Combien de poursuites ou de procédures légales ont été intentées par le gouvernement de la province?

d) Combien d'amendes ou de pénalités ont été réclamées par le gouvernement de la province et pour quelle somme totale?

e) Combien d'amendes ou de pénalités ont été payées à la province et pour quel montant global?

f) À combien se chiffre le total des frais, débours, honoraires ou émoluments payés à la province et à ses avocats ou procureurs?

g) Quel est le total des frais, débours, honoraires ou émoluments dû à la province?

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): a) \$30,159,710.67;

b) \$123,276.28, sujet à vérification;

c) 2,465;

d) La pénalité prévue par la loi (chapitre 88, S.R.Q. 1941);

e) 1,596; \$17,039.60, suivant rapports reçus à date;

f) \$11,785.50;

g) Le gouvernement n'a pas les renseignements voulus pour donner le chiffre exact demandé par cette question.

Impôt sur le tabac

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville): Relativement au chapitre 15, 4 George VI, intitulé: Loi de l'impôt sur le tabac, depuis le 22 juin 1940 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement:

a) Combien le gouvernement de la province a-t-il perçu?

b) Combien est-il dû au gouvernement de la province?

c) Combien de poursuites ou de procédures légales ont été intentées par le gouvernement de la province?

d) Combien d'amendes ou de pénalités ont été réclamées par le gouvernement de la province et pour quelle somme totale?

e) Combien d'amendes ou de pénalités ont été payées à la province et pour quel montant global?

f) À combien se chiffre le total des frais, débours, honoraires ou émoluments payés à la province et à ses avocats ou procureurs?

g) Quel est le total des frais, débours, honoraires ou émoluments dû à la province?

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): a) \$7,760,261.82;

b) \$45,941.26, sujet à vérification;

c) 10;

d) La pénalité prévue par la loi (chap. 87, S.R.Q. 1941);

e) 8; \$90;

f) \$36.70;

g) Aucun.

Assistance publique

M. Lorrain (Papineau): Concernant la loi de l'assistance publique de Québec, combien le gouvernement de la province a-t-il payé relativement à des obligations ou à des engagements contractés avant le 8 novembre 1939?

a) Depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 1^{er} août 1941 exclusivement?

b) Depuis le 1^{er} août 1941 inclusivement jusqu'au 1^{er} juin 1942 exclusivement?

c) Depuis le 1^{er} juin 1942 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement?

L'honorable M. Groulx (Montréal-Outremont):

- a) \$2,907,306.57;
- b) \$1,274,325.60;
- c) \$1,273,074.80.

**Mandat spécial,
Cockshutt Plow Québec Ltd.**

M. Lorrain (Papineau): 1. À qui le gouvernement de la province a-t-il payé la somme de \$81,894.25 qui a fait l'objet du mandat spécial, arrêté ministériel no 2783, en date du 22 octobre 1942?

2. Quand lesdits paiements ont-ils été effectués?

3. Quelle est la nature des comptes ou réclamations que le gouvernement de la province aurait ainsi payés?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): 1.

Cockshutt Plow Quebec Limited;

- 2. 15 janvier 1943;
- 3. Semoirs, sarcleurs et arracheuses.

Questions de privilège:

Salaires ouvriers

M. Duplessis (Trois-Rivières): Question de privilège. Il veut faire écho, dit-il, aux griefs concernant les taux de salaires payés aux travailleurs de cette province pour les travaux de guerre soumis par des associations ouvrières.

Les ouvriers des fabriques d'outils de Montréal, les outilleurs reçoivent un salaire minimum de \$43.20 plus \$1.50 de bonus indexé au coût de la vie, un total de \$44.70 pour 48 heures de travail par semaine. Dans une autre usine de Montréal, le salaire est de \$43.20 plus \$4.25 de bonus indexé au coût de la vie, un total de \$47.45. À Vancouver, le salaire hebdomadaire est de \$50.85; à Fort William, il est de \$48.07; à Toronto, c'est \$48.22. Dans une autre usine de Toronto, le taux est de \$48.71 et à Winnipeg il est de \$46.30 pour le même travail.

Les machinistes gagnent, incluant le bonus indexé au coût de la vie aux usines Fairchild et Vickers, à Montréal, \$38.90¹; à une autre usine de Montréal, \$42.65; à Vancouver, \$48.45; à Fort William, \$48.07; à Toronto, \$41.02, à une autre usine de Toronto, \$41.51 et à Winnipeg, \$43.90. Les

journaliers eux-mêmes touchent un salaire de \$38.40 à Montréal, et de \$43.20 à Vancouver.

Il y a inégalité de traitement aussi pour les ouvriers de la production dans notre province. Ceux des usines Fairchild et Vickers, à Montréal, ont un salaire hebdomadaire de \$26.45, tandis que l'on paie \$31.67 aux ouvriers qui font le même travail, à Fort William.

Il (M. Duplessis) demande au gouvernement de faire les représentations qui s'imposent pour que cette différence des gages disparaisse. Il n'y a pas de raison, dit-il, pour que les ouvriers de Québec reçoivent moins que ceux d'ailleurs pour l'exécution des travaux fédéraux.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): Le chef de l'opposition fait évidemment allusion aux salaires dans l'avionnerie. La question des salaires dans l'avionnerie est actuellement soumise au War Labor Board. J'ai été informé de ces variantes il y a déjà quelques temps et j'ai commencé une enquête qui me fait croire déjà qu'il y a de l'exagération dans ce domaine. Pour m'en rendre mieux compte, dans l'intérêt des ouvriers de ma province, j'ai immédiatement nommé deux inspecteurs, gens de très grande expérience, qui font actuellement enquête sur les lieux et qui doivent me faire rapport par écrit dès qu'ils auront recueilli les renseignements nécessaires. Ils nous exposeront les faits tels qu'ils existent.

Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il existe des variations dans les taux de salaires entre les différentes provinces ou entre plusieurs villes mais on ne peut dire que, d'une façon générale, les salaires payés dans notre province sont inférieurs à ceux des autres provinces. Mais s'il y a des salaires moins élevés dans Québec, il y en a aussi de plus élevés. Dans la chaussure, par exemple. Pour prouver qu'il y a de l'exagération en généralisant certains cas particuliers, je vous dirai, M. l'Orateur, que l'été dernier, lorsque se sont réunis les représentants de l'Association nationale de la chaussure, composée d'hommes d'affaires de toutes les provinces du Canada, des gens de Toronto ont prétendu qu'il y avait discrimination dans le domaine des salaires et on a proposé un barème de salaires pour tout le Canada, un salaire uniforme, en prenant comme base les salaires payés dans la province de Québec. Des délégués de l'Ontario se sont alors énergiquement opposés à ce procédé en disant que les salaires des cordonniers québécois étaient trop élevés.

C'est une question très complexe et difficile et on n'a pas le droit de dire que les salaires payés

dans Québec sont, d'une façon générale, plus bas qu'ailleurs. Si cela est vrai, la situation sera corrigée. Quoi qu'il en soit, la question des divergences de salaires est actuellement devant le War Labor Board, notamment concernant les salaires et les conditions de travail dans les avionneries.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Mais nous n'avons pas de représentant au Conseil fédéral.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): Il y a M. Roger Brossard, de Montréal et M. Georges Hodge, aviseur technique de la province de Québec près du Conseil national du travail. Je suis sûr que les commissaires feront leur travail de façon judicieuse, avec clairvoyance et justice dans tout le Canada et que la province en tirera un bon parti.

Demandes de documents:

Protection du golfe Saint-Laurent contre l'Axe

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné jeudi le 4 mars, sur la motion du représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Langlais) proposant qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance échangée par le gouvernement de la province de Québec, aucun de ses membres ou officiers, avec le gouvernement du Canada, aucun de ses membres ou officiers, ou avec toute corporation municipale de la province, aucun de ses membres ou officiers, depuis le 1^{er} décembre 1937 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant à la protection du golfe Saint-Laurent et de cette partie de la province comprenant les comtés de Gaspé, des Îles-de-la-Madeleine, de Matane, de Bonaventure et de Charlevoix-Saguenay, contre les attaques et les assauts des puissances de l'Axe.

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine): Nous sommes bien moins protégés contre les sous-marins que nous l'étions jadis contre les contrebandiers. En 1939, un pilote-aviateur, un commandant de sous-marin et un colonel de l'armée allemande ont passé une partie de l'été dans un certain secteur de notre domaine maritime. Des sondages ont été exécutés, des cartes marines dressées. Le département de la Justice fédéral a été averti du travail de ces étrangers, mais on les a laissés partir et traverser aux États-Unis

sans les inquiéter, 15 jours avant la déclaration de la guerre, sans qu'ils eussent même satisfait aux exigences de la loi de l'immigration. Combien de pauvres marins, de ces héros obscurs, furent victimes de ce laisser-faire inqualifiable!

En 1938, lors de la crise de Munich, un bateau de commerce allemand prenait un chargement de bois de pulpe à Pictou. Au moment où la guerre semblait inévitable, ces gens ont quitté le port de Pictou en pleine nuit, sans même avoir obtenu leur visa de départ des autorités et en arrachant une partie du quai. La crise passée, le bateau revint terminer son chargement. Les autorités fédérales leur chargèrent les dommages, mais bien que le navire fût passible d'une forte amende, on le laissa repartir sans autre ennui.

Lors de l'autre guerre, nous possédions des défenses tellement efficaces que pas un seul bateau de commerce, ni aucun transport de troupe ne fut coulé, de 1914 à 1918, bien que les sous-marins allemands aient maraudé dans l'estuaire du Saint-Laurent.

L'année dernière, à pareille date, je proposais à cette Assemblée des moyens de défense de nos côtes et de nos eaux; je veux y revenir cette année, parce que je constate que malgré nos avertissements Ottawa n'a pas bougé. Nous avons perdu plus de trente bateaux de commerce torpillés dans l'estuaire du fleuve, et, j'ajouterais, malgré les vantardises à la Goebbels des honorables ministres de l'Air et de la Marine qui disaient: "Pas un seul sous-marin ne pourrait rester plus de 24 heures dans l'estuaire du Saint-Laurent sans être repéré et coulé".

C'est un fait que les U-boats allemands ont villégiaturé dans nos eaux intérieures tout l'été. Leur lieu de prédilection était la Pointe-aux-Anglais, sur la Côte-Nord. Le soir, à la tombée du jour, les sous-marins axistes émergeaient et demeuraient en surface le temps nécessaire pour faire prendre le frais à leurs équipages, nettoyer leur bateau et charger leur batterie de propulsion en plongée.

La chose s'est répétée assez souvent pour qu'on soit justifié de se demander comment il se fait que l'ennemi puisse aussi souvent utiliser un endroit déterminé de notre domaine côtier sans être inquiété. Il cite aussi, dit-il, l'arrestation d'un espion allemand par la police provinciale et le récit publié dans la *Gazette* du 15 octobre 1942, où M. Octave Gendron, gardien du phare de Métis, a raconté que le 10 juillet précédent, un sous-marin ennemi est demeuré une heure hors de l'eau à un quart de mille de son phare, pendant une soirée de danse à l'un des chalets de Métis.

Je ne comprends pas pourquoi on se butte à ne pas fermer le détroit de Belle-Isle avec des filets d'acier, chose parfaitement réalisable, puisque, pendant la dernière guerre, la Manche, beaucoup plus large, fut ainsi protégée, et ces filets d'acier devinrent le cimetière de nombreux sous-marins. Il suggère aussi, dit-il, de faire patrouiller le détroit de Cabot par des patrouilleurs en nombre suffisant, puis d'établir des appareils détecteurs sur les phares et à différents endroits le long de la côte comme ceux utilisés sur les bateaux patrouilleurs lors de l'autre guerre.

Les bateaux devraient se déplacer en convois de 20 et être protégés par 8 ou 10 corvettes et des bases navales devraient être installées le long de la côte. Si le ministre de la Marine avait agi au lieu de jouer avec les mots, nous n'aurions pas assisté à la mort de nos braves marins et à la destruction de plusieurs vaisseaux commerciaux et de quelques-uns de nos bateaux de guerre. Nos pêcheurs n'auraient pas eu à se plaindre que leur attirail de pêche avait été emporté par les sous-marins qui passaient en-dessous de leurs bateaux de pêche.

Il (M. Langlais) proteste contre l'injure que l'on a faite à la population de la Gaspésie en ouvrant et en censurant ses lettres et vante la position unique des Îles-de-la-Madeleine, qui sont en quelque sorte la sentinelle avancée qui pourrait nous protéger, si on y organisait une base navale et aérienne, tandis qu'il n'y a présentement aucun canon.

Il s'attaque à une déclaration du premier ministre la semaine dernière, quand celui-ci affirma que les feux des phares ne peuvent aider les sous-marins, et que seules les lumières des maisons sont dangereuses. Il cite le témoignage d'un pilote, dans lequel ce dernier avance que n'importe quel marin sait que les lumières des villages sont inutiles pour se guider et que la navigation nocturne n'est possible qu'au moyen des phares, des bouées et des sifflets à des endroits déterminés sur les cartes marines.

Il proteste contre la possibilité qu'on ferme le Saint-Laurent à la navigation. Cette décision apporterait la misère à une population considérable, tout en dépréciant davantage la valeur de tous les ports, au bénéfice de ceux de Saint-Jean et de Halifax, qu'il faudrait équiper de façon plus énorme pour répondre aux exigences du trafic augmenté que cette mesure leur assurerait.

Pourquoi, poursuit-il, le ministre MacDonald ne donne-t-il pas les chiffres sur les torpillages dans la baie de Fundy et au large des côtes de la Nouvelle-Écosse? Aurait-il peur de nuire aux intérêts des ports de Saint-Jean et de Halifax? Craindrait-il qu'on

veuille les fermer parce que moins avantageux que ceux du Saint-Laurent?

Il (M. Langlais) critique la décision du gouvernement fédéral de distribuer des masques à gaz en Gaspésie contre paiement, seulement. Est-il juste, dit-il, qu'une famille de pêcheurs, qui élève de nombreux enfants, soit forcée de dépenser \$10, \$15 ou \$20 pour sa protection?

Il supplie les intéressés de protéger d'abord notre propre territoire et nos eaux intérieures. Ne jouons pas sur les mots. Cessons les grands discours et agissons.

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord):

Nul plus que moi ne tient à ce que la Gaspésie et tout autre pays soient bien défendus dans cette guerre, mais on conviendra avec moi que la meilleure partie du discours de mon honorable ami - discours sincère, je le crois - fut celle où il s'est écrié: Cessons nos grands discours et posons des actes! Pourtant, nous avons entendu plusieurs discours sur cette motion.

Mon bon ami a posé des questions à M. Angus MacDonald, ministre de la Marine. Cependant, cet homme est à Ottawa. Ces questions, cette supplique, ce n'est pas ici qu'il faut les poser, c'est au Parlement d'Ottawa. Personne, à l'Assemblée législative, ne possède les lumières nécessaires, les connaissances voulues et n'est qualifié pour discuter dans les détails des questions de stratégie navale, alors que le député des Îles-de-la-Madeleine et le chef de l'opposition comptent à Ottawa des disciples et amis comme MM. Sasseville Roy et Frédéric Dorion à qui ils devraient laisser le soin d'exprimer leurs pensées sur les affaires fédérales et qui pourraient soulever la question au ministre des Services navals. Ce sont eux qui auraient dû faire le discours du chef de l'opposition et du député des Îles-de-la-Madeleine (M. Langlais). Poser des questions au gouvernement de la province sur l'organisation de la défense de nos côtes, c'est demander une chose à laquelle pas un ministre ne peut répondre sans, tout au moins, manque de discrétion.

Le député des Îles-de-la-Madeleine devrait envoyer son discours, si bourré de plus de défense, au généralissime des armées de terre et de mer, pour qu'il en fasse son profit au plus vite. Le député des Îles-de-la-Madeleine s'est plaint de la censure des lettres, qui a été établie pendant quelques jours en Gaspésie. Quand un espion écrit une lettre, il n'écrit pas sur l'enveloppe: "Si cette lettre n'est pas réclamée, retournez-la à l'espion X". Il prend un nom respectable, qui n'éveille pas les soupçons, pour

remplir sa mission au service de l'ennemi. Ce n'est qu'en censurant qu'on peut découvrir ses agissements. Et si un espion a été arrêté dans cette partie du pays, il peut y en avoir d'autres.

Quant au nombre de navires coulés, il n'a pas pour mission, dit-il, de défendre le ministre de la Marine qui a répondu qu'il n'y en a eu vingt coulés dans le fleuve, le golfe et les détroits. Mes honorables amis de l'opposition semblent mieux renseignés que les autorités fédérales sur ces événements. Le ministre de la Marine, qui sait que le député de Matane (M. Gagnon) est un homme sérieux, est plus en mesure de soutenir que vingt navires ont été coulés que le député de Matane, selon lequel il y a eu plus de trente torpillages. Je préfère prendre en compte les chiffres clairs, précis et dignes de confiance du ministre canadien de la Marine Angus MacDonald plutôt que ceux, vagues et présomptueux, des parlementaires québécois membres de l'Union nationale. Si le chef de l'opposition et le député de Matane sont si certains de leur affaire, qu'ils donnent les noms des navires coulés. Qu'ils acceptent l'offre du ministre fédéral qui veut créer un comité d'enquête dont le député de Trois-Rivières et le député de Matane pourront choisir l'un des membres. Cette offre est juste et elle prouve que M. MacDonald n'a pas peur de prouver la vérité de ce qu'il affirme.

Que pouvons-nous faire, à la Législature de Québec pour mieux défendre les côtes de la Gaspésie? Malgré cela, le député des Îles-de-la-Madeleine répète l'affirmation du député de Matane. Le député de Matane avait dit aussi que deux destroyers américains avaient été coulés dans le Saint-Laurent. Le ministre des Services navals a déclaré alors que mon honorable ami le député de Matane était mal informé

M. Gagnon (Matane): Le ministre ne sait-il pas que le gouvernement américain a cédé quelques-uns de ses destroyers au Canada?²

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): Et voilà comment l'opposition joue sur les mots! Le député de Matane n'affirme plus que deux destroyers américains ont été coulés. Nos amis d'en face tentent de préparer leur élection sur le dos de la défense nationale. Quand le gouvernement canadien, avant la guerre, votait \$30,000,000 pour organiser la défense de nos côtes, l'opposition criait qu'il valait mieux acheter du beurre.

Nous devrions nous mettre au travail et administrer notre province, laissant au gouvernement fédéral le soin de nous défendre. J'ai confiance à nos

marins, à nos soldats, à nos aviateurs pour assurer notre protection. Je ne dis pas que, discrètement, nous ne devons pas faire de représentations à Ottawa. J'ai fait des représentations moi-même, sans tapage, relativement à la défense du Saint-Laurent et de la Gaspésie et j'ai peut-être obtenu plus que les députés de l'opposition; mais je ne puis malheureusement révéler ici le résultat de mon travail. Ce n'est pas à moi à annoncer la politique du fédéral. Il appartient aux ministres concernés d'en faire la révélation.

Attendons à cet été et nous verrons si nous aurons le téléphone de Sainte-Anne-des-Monts à Gaspé, si nous aurons des soldats et des canons sur nos côtes. Peut-être le ministre des Services navals jugera-t-il plus sage de ne pas informer l'ennemi qu'il a placé des canons à tel et tel endroit. Nous avons des armées à défendre. Ne nuisons pas à leur travail par de vains discours. Cessons de faire la guerre en pantoufles et d'être des stratèges de clubs ou de salon. Taisons-nous, car nos militaires, nos marins et nos aviateurs, qui offrent leur vie pour notre protection, ne parlent pas, eux, et travaillent dans le silence.

Je rends hommage à la mémoire du pilote Jacques Chevier, cet héroïque officier de l'aviation³ canadien-français qui a trouvé la mort en devoir dans le Bas-du-Fleuve, il y a quelques mois, en faisant la chasse aux sous-marins ennemis dans le golfe, après avoir communiqué le matin même.

M. Pouliot (Gaspé-Sud) n'entend pas entrer, dit-il, dans la critique de ce qui a été accompli ou omis dans la défense de nos côtes. Il n'est pas tant intéressé à critiquer les omissions qui ont peut-être eu lieu dans le passé qu'à se préparer adéquatement pour l'avenir, averti qu'il est que le danger est réel et que la population du Bas-Saint-Laurent a droit à une protection contre les futures opérations de l'ennemi autant qu'il est humainement possible de le faire. Mais, ajoute-t-il, il est d'opinion qu'il ne fait pas fausse route en s'adressant à la Législature de Québec pour faire des suggestions. Pourquoi, par exemple, les autorités militaires ne coopèrent-elles pas plus intimement avec la population civile des comtés riverains du fleuve et du golfe? Elles ont besoin du concours de la population. Il devrait y avoir une entente plus effective entre les autorités chargées de la défense de nos côtes et la population riveraine. Cette dernière ne devrait pas agir comme chien et chat, car si elle se désintéresse de ces questions de défense et de lutte aux espions et aux sous-marins il faudra beaucoup plus de temps aux soldats et aux policiers fédéraux pour dépister l'ennemi.

L'affaire des sous-marins n'est pas une affaire imaginaire et la distance augmente le danger dans lequel se trouve la population. De mon avis, la Gaspésie est au bout du monde. Les moyens de communication par téléphone n'y sont pas adéquats. Il n'y a pas de lignes entre Sainte-Anne-des-Monts et Gaspé et il appartiendrait au gouvernement de Québec de faire les démarches nécessaires pour doter la péninsule de ce service public. Quant aux bureaux de télégraphe, ils sont éloignés les uns des autres et le service y est très mal organisé.

Pourquoi le gouvernement provincial ne s'occupe-t-il pas d'établir une ligne de téléphone dans cette région? Dans la Baie-des-Chaleurs, où le téléphone existe déjà, les communications téléphoniques ne fonctionnent pas depuis minuit jusqu'au matin, de même que le dimanche. Pourquoi ne force-t-on pas la compagnie à donner un service de 24 heures? L'établissement de ces services de communication rendrait service à la population de cette contrée et serait très utile à la défense nationale.

Il demande au ministre de la Voirie (l'honorable M. Bouchard) de faire des chemins dans la Gaspésie et il lui souhaite bonne santé⁴.

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine): Le représentant de Gaspé-Nord (l'honorable M. Casgrain) n'a rien dit qui mérite d'être relevé et il n'y a pas lieu de prolonger le débat.

La motion est adoptée.

Labrador

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine) propose, selon l'ordre du jour, qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance échangée par le gouvernement de la province de Québec, aucun de ses membres ou officiers, avec le gouvernement du Canada, aucun de ses membres ou officiers, depuis le 1er janvier 1925 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, concernant les droits et les intérêts de la province de Québec et du Canada et les prétentions et acquisitions de Terre-Neuve relativement au Labrador.

M. Duplessis (Trois-Rivières): À la veille des élections, le premier ministre a voulu lancer une bombe. Au cours d'une conférence de presse, il a appris aux journalistes qu'il est en pourparlers avec Ottawa afin de faire rétrocéder à la province le

territoire du Labrador donné à Terre-Neuve. Ce sont des démarches tardives, dont les résultats seront nuls.

C'est depuis 1908 que les libéraux agitent cette question et que le statut du Labrador est en contestation. Sir Lomer Gouin annonçait alors dans le discours du trône le projet de ramener cette partie de notre pays à la province de Québec, dans une tentative de protéger ce qui était alors considéré comme partie intégrante du territoire de l'Ungava, acquis récemment par la province et les revendications de la colonie de Terre-Neuve. Les libéraux voulaient soumettre toute la question aux tribunaux. Le discours mentionnait: Terre-Neuve a accepté notre proposition de soumettre ces revendications à propos de la question du Labrador au Conseil privé de Londres. La question en est restée là pendant un certain temps. Mais ils n'ont pas pris des moyens efficaces, ils se sont contentés de faire des discours vides et n'ont jamais obtenu d'autres résultats que ceux de nous faire perdre le Labrador. À ce moment-là, si nous avions eu des gens prévoyants à la tête du gouvernement et qu'ils avaient voulu s'occuper sérieusement de la question, il aurait été possible et facile de s'entendre amicalement et de façon raisonnable avec Terre-Neuve, sans passer par le Conseil privé et sans recourir à des procédures coûteuses et inutiles.

Les limites du Labrador terre-neuvien recèlent l'une des plus puissantes et des plus belles chutes d'eau au monde, la chute Hamilton; les richesses de son sous-sol sont excessivement vastes, du minerai de fer tout particulièrement, qui n'a pas de supérieur au monde.

En 1913, le gouvernement libéral du temps soumettait une première fois la question de la propriété du Labrador au Conseil privé d'Angleterre. Une cause fut instituée contre la Grand River Pulp, qu'on accusait d'empiéter sur le territoire canadien, mais il n'y eut pas de suites⁵.

Ce n'est qu'en 1927 que le premier ministre Taschereau avec M. Charles Lanctôt comme conseil partirent "avec la bande" pour le Conseil privé, mais revinrent sans tambour ni trompettes. Il (M. Duplessis) mentionne des factures exorbitantes. Cette cause a coûté des milliers et des milliers de piastres à la province, si cher que le gouvernement ne voulut pas donner de détails. On organisa même dans les hôtels de Montréal, des "parties" et des caucus sous le prétexte de discuter le problème, et nous avons perdu tous nos droits à la propriété de ce territoire. Le Conseil privé décida que le territoire du Labrador appartenait à Terre-Neuve parce que les dossiers de la province et des gouvernements de la

Confédération étaient mal préparés. Plus tard encore, le gouvernement de Terre-Neuve essaya de vendre ce territoire au Québec, mais les négociations n'aboutirent à rien.

L'ancien premier ministre, M. Taschereau, n'a pas pris tous les moyens à sa disposition pour arriver à son but qui était de réincorporer dans le domaine de la province un pays si riche. Nous avons perdu ces limites, qui furent fixées à notre désavantage, à cause de l'imprévoyance, du manque de préparation et de l'insouciance du régime libéral et je dirai même du gouvernement conservateur d'alors, à Ottawa.

À la session suivante, M. Taschereau a prononcé un discours en Chambre dans lequel il critiquait la décision du Conseil privé et blâmait les juges. Il prétendait que les juges de ce tribunal avaient sacrifié les intérêts de la justice devant les intérêts des capitaux anglais, à Terre-Neuve. Il déclara que des mesures concernant la vente des ressources nationales du Labrador avaient été discutées avant même que le Conseil privé entende les parties intéressées.

Il est maintenant temps de régler la question du Labrador sans avoir recours aux tribunaux extérieurs. L'île de Terre-Neuve est actuellement en faillite sous un régime de curatelle, donc administré par Londres et sous le contrôle d'une commission anglaise. Il serait facile au gouvernement de Québec de profiter des circonstances et de se faire restituer les mines, les chutes, les forêts et les terres arables que renferme le Labrador. Il n'est pas logique qu'on laisse à Terre-Neuve la propriété d'un territoire qu'elle ne peut exploiter.

Nous avons des soldats canadiens mobilisés pour défendre Terre-Neuve, nous y dépensons des millions. Si le gouvernement provincial actuel voulait faire une pression à Ottawa, s'il savait se tenir debout, si ses protestations à Ottawa n'étaient pas si faibles et ses abandons si nombreux, il serait juste et raisonnable de demander, comme dédommagement pour cet argent que le Canada dépense, dont 30 % vient de la province de Québec, qu'Ottawa dise aux administrateurs de ce dominion: vous allez remettre en retour à la province de Québec, comme compensation, la partie québécoise du Labrador terre-neuvien.

Quand j'étais premier ministre, on m'a dit que les richesses minières du Labrador étaient inestimables. Ces richesses doivent nous être rendues. On ne devrait pas aider Terre-Neuve à se défendre s'il ne rend pas le Labrador à ses véritables propriétaires.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): À entendre les députés de l'opposition, nous avons des responsabilités très graves en cette Chambre, puisqu'ils nous tiennent responsables de tout ce qui se fait et ne se fait pas à Ottawa. Ils ne nous ont pas dit un mot ni du discours du trône ni de politique provinciale depuis le début de la session. Ils ne parlent que de politique et d'affaires fédérales. Aujourd'hui, parce que le gouvernement provincial veut collaborer avec Ottawa pour le redressement de certains torts, ils cherchent à lui reprocher des choses qui se sont passées en 1908, en 1913, en 1917 et en 1920, et tous les actes des régimes libéraux précédents, dans la province.

Le chef de l'opposition voudrait que l'on prie le fédéral de réclamer nos droits au sujet du Labrador. Mais pendant les trois années de son régime à lui, qu'a-t-il fait pour nous faire rétrocéder le Labrador? Absolument rien. A-t-il fait le moindre geste dans le sens indiqué par le chef de l'opposition depuis qu'on parle de cette question sur le parquet de l'Assemblée législative? Et aujourd'hui, il voudrait que nous obtenions des résultats avant même de réclamer. Pendant trois ans d'administration saine, le gouvernement libéral de Québec a pu redresser une foule de torts causés par les trois années du régime Duplessis, mais c'est un peu fort de demander au premier ministre et à ses collègues de prendre l'endos de ce qui s'est fait dans la province en 36 années, depuis 1907.

Je peux lui dire qu'au lieu de faire des discours, mon gouvernement ne perd aucune occasion de demander le redressement des droits de Québec. Nous accomplissons des démarches pour que ce riche territoire rentre dans le domaine de la province, aussi rapidement et aussi aisément que possible. Au lieu de parler beaucoup, nous agissons. J'ai commencé des pourparlers avec Ottawa et je vais continuer. Je ne cesserai que je n'aie réussi à obtenir justice pour ma province.

Mon honorable ami n'a pas le droit de prêter des paroles à un homme qui n'est pas ici aujourd'hui pour lui répondre. Il a mis dans la bouche de M. Taschereau des paroles qu'il n'a probablement jamais prononcées.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre. J'étais en Chambre et je les ai entendus.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): La Chambre et la province connaissent assez le caractère même du juriste éminent qu'était M. Taschereau. Son

respect pour les prérogatives des juges est la meilleure garantie qu'il ne se serait jamais permis de critiquer les juges du Conseil privé, la plus haute instance judiciaire de l'Empire, de la manière dont parle le chef de l'opposition.

Le chef de l'opposition est revenu sur les prétendues concessions du présent gouvernement. Au sujet du Labrador comme sur tous les autres sujets, nous n'avons rien cédé, pas une miette de nos droits et de nos privilèges au pouvoir central d'Ottawa. Nous ne sommes à la remorque de personne. Nous ne nous mettons à genoux devant qui que ce soit. Le gouvernement présent est fort parce qu'il ne dépend de personne et parce qu'il est indépendant de toutes les puissances.

Notre crédit nous permet de nous soustraire à la domination de l'argent étranger. Nous avons conservé à la province sa principale force, son indépendance financière. Nous sommes maîtres chez nous et entendons le rester. Le chef de l'opposition peut continuer, s'il le veut, à pleurer sur les prérogatives que dans son imagination, nous aurions cédées.

Le peuple lui, sait que jamais un gouvernement n'a plus scrupuleusement pris toutes les mesures pour conserver notre autonomie. Jamais gouvernement n'a gardé et n'a défendu plus jalousement et avec succès les prérogatives de la province. Le peuple sait que nous avons gardé pour la province le droit de s'administrer elle-même sans prendre d'ordre de personne. C'est une chose connue dans la province. Tout le monde sait aussi que le gouvernement qui a cédé quelque chose, ce n'est pas le mien, et que certain gouvernement du passé fut souvent prêt à céder ses droits aux gens de l'extérieur comme de l'intérieur.

Il y a des soldats canadiens à Terre-Neuve, mais il y a aussi des soldats américains. Les États-Unis y font aussi leur grande part, ainsi que les Terre-Neuviens Ensemble, ils défendent non seulement la cause du Québec et du Canada, mais aussi celle des Nations Unies.

Je ne puis mettre cette Chambre au courant des négociations en cours, car on sait que sur une question aussi importante, il faut parler avec discrétion. On peut cependant être assuré que nous réalisons la valeur de ce qu'il y a au Labrador. Mais au lieu de faire des discours, nous agissons. Les finances de la province ont été assainies, ce qui permettra au gouvernement libéral de faire le nécessaire quand le temps sera venu. Nous voulons faire rentrer dans le domaine de la province le territoire du Labrador, et cela, sans rien céder de nos

droits. Nous gardons nos prérogatives dans tous les domaines et je défie le chef de l'opposition de citer une parcelle de droits que nous aurions cédée à Ottawa. Le chef de l'opposition n'aura pas tant de plaisir quand le peuple sera appelé à juger les œuvres de l'un et de l'autre groupe⁶.

Pendant le débat sur l'adresse, beaucoup de choses ont été dites du côté de l'opposition à propos de la collaboration du gouvernement de cette province avec le gouvernement central, et la plupart de ces déclarations étaient négatives. À entendre les discours des députés de l'opposition, on dirait que le gouvernement du dominion est un gouvernement ennemi des provinces et du pays, que c'est le gouvernement d'Hitler, que c'est un gouvernement en guerre avec nous. On tente constamment de créer une division imaginaire entre Ottawa et Québec. Que dirait l'opposition si nous tentions de faire la même chose dans le domaine des municipalités et du gouvernement provincial?

On a tort de faire croire qu'il y a une lutte constante entre Ottawa et Québec. Ce sont pourtant les provinces qui ont donné naissance au gouvernement fédéral en créant la Confédération, qui fut donc créée par nous, pour nous, suivant des données fixées par nos représentants, et pour maintenir le pacte de la Confédération, une coopération doit exister entre le fédéral et les provinces sans céder un seul de nos droits. Le gouvernement fédéral n'est pas là pour faire la guerre aux provinces mais pour travailler dans l'intérêt du pays et c'est ce qu'il fait, n'en déplaise au chef de l'opposition. Les gens qui nous administrent à Ottawa, c'est nous qui les avons nommés pour que tous, ensemble, nous collaborions au bonheur du pays.

Le gouvernement du Canada a été choisi et administré selon la volonté de ceux qui l'ont appuyé aux deux Chambres du Parlement fédéral, à la Chambre des communes et au Sénat. Ces élus, qui proviennent des neuf provinces, ont été choisis par la population en général et font leur possible pour gérer les affaires et les problèmes nationaux dans le meilleur intérêt du peuple. Ce n'est pas l'Angleterre qui nous a imposé la Confédération. C'est nous qui l'avons créée. Nous devons respecter notre pacte et en exiger le respect par tous ses membres.

Ceux qui prêchent le contraire, qui essaient de créer de l'antagonisme entre Ottawa et les provinces rendent un bien mauvais service à tout le pays. Celui qui ne comprend pas cela n'est pas un bon Canadien et, s'il n'est pas un bon Canadien, il n'est pas un bon Québécois. Le peuple n'est pas

dupe: il comprend bien la situation et, quand on tente de le diviser sur ces questions, il garde dans son cœur des rancœurs qu'il assouviра aux prochaines élections. Ces gens qui ne travaillent constamment qu'à créer des divisions seront jugés comme ils le méritent quand viendront les élections, que nous sommes libres de faire quand nous le voudrons. Nous en fixerons la date nous-mêmes, nous avons amplement le temps.

Le chef de l'opposition parle toujours d'élections prochaines, mais je puis dire, en passant, que le trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson), contrairement à ce que l'on a vu sous le régime précédent, a encore assez d'argent pour choisir jusqu'au jour de la semaine pour présenter son budget et pour la tenue du prochain scrutin. Donc, rien ne presse. Ce n'était pas la même chose sous l'Union nationale.

Le peuple jugera que la province est administrée par des hommes qui veulent faire quelque chose pour le bien-être de sa population. Le gouvernement provincial actuel s'occupe de ses affaires, s'emploie à agrandir notre patrimoine et à nous garder une chose précieuse entre toutes: notre réputation.

(Applaudissements)

M. Gagnon (Matane) se dit surpris des déclarations du premier ministre. S'il est vrai qu'il vient d'entamer des négociations, il est bien en retard. Il reproche, dit-il, au gouvernement de n'avoir pas travaillé à établir les frontières qui séparent la province de Québec du Labrador, afin de donner aux Canadiens l'opportunité d'exploiter les mines de la région. Il blâme le gouvernement Gouin d'avoir refusé d'acheter le Labrador pour \$10,000,000 en 1908. On a, ajoute-t-il, préféré aller plaider au Conseil privé. Pourquoi n'a-t-on pas d'abord soumis la question à notre Cour suprême?

L'opposition a toujours été intéressée par la question du Labrador. Dès 1940, le chef de l'opposition et moi-même avons attiré l'attention du premier ministre sur la question du Labrador, sur l'importance des richesses du Labrador.

Il a lui-même, dit-il, fait l'historique de la question. Aucune procédure n'a été prise. L'an dernier encore, lors du débat sur le budget des mines, il est revenu sur le sujet. Le régime libéral n'a pas réussi parce qu'il n'a pas pris les moyens pour le faire. Tout le monde sait cela aujourd'hui.

En passant, au sujet du Conseil privé, il n'a, dit-il, rien à dire concernant la plus haute instance judiciaire de l'Empire et se déclare favorable à

l'abolition des appels au Conseil privé, comme conséquence du Statut de Westminster, si ce Statut nous a apporté notre indépendance. Les juges de la Cour suprême, qui sont les juristes les plus éminents du pays, peuvent facilement disposer de tous les litiges canadiens. Le Canada, pays libre, devrait faire disparaître ses dernières entraves. Il (M. Gagnon) réclame aussi un drapeau pour le Canada.

L'opposition nie que le siège du gouvernement est à Ottawa, mais, dit-il, maintient que des précautions doivent être prises pour qu'après la guerre les droits et les privilèges cédés temporairement par la province lui soient remis, surtout quand on prend en compte les milliards de dollars dépensés conjointement pour la guerre de la guerre.

Le gouvernement américain a aussi les yeux sur le Labrador. Il a, ajoute-t-il, été étonné d'entendre M. King dire qu'il fallait s'adresser d'abord à Terre-Neuve, c'est à dire à un pays en faillite, pour faire valoir nos droits à la possession du Labrador. À Terre-Neuve, il n'y a pas de gouvernement responsable. Le pays est administré par une commission nommée par le gouvernement impérial.

Ce n'est pas faire injure à Ottawa que de lui dire que les provinces doivent maintenir leurs prérogatives. Ce n'est pas menacer la province d'une révolution que d'exiger cela. À ceux qui s'étonnent ou se scandalisent de la prétendue lutte que certaines provinces peuvent livrer au gouvernement fédéral, il établit, explique-t-il, qu'une lutte de cette nature se poursuit dans tous les pays à système fédéraliste. Dans toutes les confédérations, le pouvoir central a tendance à vouloir tout centraliser, tout accaparer. Nous en avons l'exemple le plus frappant à Ottawa.

Les provinces ont donné la vie à l'organisation centrale, elles lui ont cédé une partie de leur souveraineté sous certaines conditions établies par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Elles étaient prêtes à coopérer avec cette organisation sur certaines questions nationales tout en ayant toujours à l'esprit qu'il est plus difficile de récupérer des pouvoirs perdus que de les donner. Et tous les pays nous fournissent cette vieille leçon d'histoire: dès qu'un État a abandonné un droit, jamais il ne lui a été rétrocedé, autrement que par le moyen d'une guerre civile.

C'est pourquoi les provinces doivent être sans cesse au guet, pour ne pas perdre leurs privilèges et leurs prérogatives. En vertu de la Constitution de 1867, les provinces sont des entités souveraines. Hitler a justement commencé son règne

de domination en faisant disparaître les petits États. Ces droits provinciaux sont encore plus importants pour nous, qui sommes une province française. Nous avons tout intérêt à ce que nos affaires ne soient pas réglées par un Parlement où nous sommes en minorité.

Le trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson) endure dans ses bureaux des vérificateurs d'Ottawa qui surveillent la rentrée de certaines taxes. Il importe peu qu'on nous réserve nos droits, si l'on ne nous laisse pas d'argent pour les faire valoir. Sans revenus, les provinces seront réduites à la mendicité et perdront fatalement leur autonomie.

Nous assistons, en ce moment, aux manœuvres de centralisateurs qui, dépités de la faillite de l'enquête Rowell-Sirois, tentent d'obtenir subrepticement ce qu'ils n'ont pu avoir ouvertement. Il ne faut pas multiplier les promesses de collaboration, car elles nous conduiront fatalement à l'abdication.

Je serai le premier à me réjouir si jamais le Labrador est rétrocédé à la province de Québec. Mettons donc un terme à nos abandons avant qu'il ne soit trop tard.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse) propose que le débat soit ajourné.

Adopté. Le débat est ajourné.

Dépôt de documents:

Pensions

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport sur les arrêtés du conseil du lieutenant-gouverneur en conseil, signés depuis le 26 février 1942, préparé conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi des pensions (chapitre 13, S.R.). (Document de la session no 18)

Cautionnements des officiers publics

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) dépose sur le bureau de la Chambre l'état des cautionnements fournis par les officiers publics (y compris les huissiers), du gouvernement de la province de Québec, tel que requis par le chapitre 10, article 42, S.R.Q., 1941. (Document de la session no 19)

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée.

NOTES

1. *L'Événement-Journal* du 10 mars 1943, à la page 3, mentionne plutôt \$39.90.

2. *Le Canada* du 10 mars 1943, à la page 12, exprime cette phrase différemment: "L'honorable ministre ignore-t-il que le gouvernement américain a fait cadeau d'un certain nombre de destroyers à l'Angleterre avant d'entrer en guerre?"

3. *Le Soleil* du 10 mars 1943, à la page 4, écrit qu'il était marin.

4. Le nom du ministre de la Voirie (l'honorable M. Bouchard) est vivement applaudi par les députés de la droite, selon *Le Soleil* du 10 mars 1943, à la page 4.

5. Les mésententes entre Québec et Terre-Neuve à propos du Labrador débutent en 1902, lorsque Terre-Neuve accorde à la Grand River Pulp and Lumber Company des droits de coupe de bois de part et d'autre de la rivière Hamilton, c'est-à-dire sur des territoires qui, selon les prétentions de Québec, appartiennent à la province. Dès 1904, le Canada et Terre-Neuve s'accordent pour soumettre leur différend au Conseil privé, mais cette entente ne se confirme officiellement qu'en 1920. Entre-temps toutefois, il y a quelques tractations officieuses entre les gouvernants en vue plutôt de vendre le Labrador à la province de Québec. Ces pourparlers n'aboutissent pas.

La cause du Labrador est finalement entendue par le Conseil privé en octobre 1926. Au même moment, Londres est le théâtre d'une importante conférence impériale. MM. Taschereau et Lanctôt sont sur place pour voir aux intérêts du Québec dans la cause qui l'oppose à Terre-Neuve. Ils sont accompagnés de M. Amédée Geoffrion. M. Bourassa y est aussi, de même que le conseiller législatif Philippe-Jacques Paradis, qui, selon Paul

Sauvé, s'y était rendu pour féliciter le premier ministre d'alors, tellement on était convaincu au Québec du succès de la province dans cette affaire. Voir à ce sujet Henri Dorion, *La frontière Québec-Terre-Neuve, contribution à l'étude systématique des frontières*, Québec, PUL, 1963, aux pages 56-69, 101; René Castonguay, *Débats de l'Assemblée législative*, 4e session, 1927, vol. 2, à la page 751; Robert Rumilly, *Histoire de la Province*, XXVIII, *La rue Saint-Jacques*, Montréal, Fides, 1940, aux pages 263-268.

6. Le premier ministre répond ainsi au chef de l'opposition qui sourit au défi que lui a lancé M. Godbout, selon *Le Soleil* du 10 mars 1943, à la page 3.

Séance du mercredi 10 mars 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports des comités permanents:

M. Dumoulin (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 101 changeant le nom de Melvin "Salmonovitz" en celui de Melvin "Salmon";

- bill 110 constituant en corporation les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de La Tuque.

Et, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 105 modifiant la charte de la ville d'Iberville.

Votre comité recommande que l'article 621 du Règlement soit suspendu et que les délais pour la présentation des bills privés soient prolongés au 18 mars courant, inclusivement, et de dispenser du paiement des droits additionnels, prescrits par le paragraphe 1 de l'article 653 du Règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de cette prolongation de délai.

Le rapport est adopté.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse):

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 122 concernant la succession de l'honorable Joseph-Octave Villeneuve.

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord):

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de la cité de Sorel, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

- de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de l'Union économique d'habitation, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un acte de vente par la cité de Montréal à l'Union économique d'habitations;

- des commissaires et des syndics d'écoles de la municipalité de la ville de Laprairie demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 9, Édouard VII, chapitre 92, pour régulariser les modes de taxation des commissaires et des syndics d'écoles de la municipalité de la ville de Laprairie.

Votre comité recommande que l'article 621 du Règlement soit suspendu et que les délais pour la présentation des bills privés soient prolongés au 18 mars courant, inclusivement, et de dispenser du paiement des droits additionnels, prescrits par le paragraphe 1 de l'article 653 du Règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de cette prolongation de délai.

Le rapport est adopté.

Projets de loi:**Vente de lots à****l'Union économique d'habitations**

M. Dubreuil (Montréal-Jeanne-Mance) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 113 confirmant et ratifiant la vente de certains lots par la cité de Montréal à l'Union économique d'habitations.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Taxation des**commissaires de LaPrairie**

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 103 pour régulariser le mode de taxation des commissaires et des syndics d'écoles de la municipalité de la ville de Laprairie.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Charte de Québec

M. Delagrave (Québec-Ouest) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 114 modifiant la charte de la cité de Québec.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Charte de Sorel

M. Robidoux (Richelieu-Verchères) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 111 modifiant la charte de la cité de Sorel.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Loi du travail des prisonniers

L'honorable M. Godbout (L'Islet) pour **l'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup)** propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 9 modifiant la loi du travail des prisonniers.

Le bill permettra à plus de prisonniers de travailler hors des murs de la prison. Il vise à assurer une embauche favorable pour les prisonniers de la province, même après une deuxième offense. En même temps, le gouvernement aidera à résoudre la pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans certaines industries.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Départements des Affaires municipales et de l'Industrie et du Commerce

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 11 concernant les départements des Affaires municipales et de l'Industrie et du Commerce.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Conseil d'orientation économique

L'honorable M. Godbout (L'Islet) demande la permission de présenter le bill 12 instituant un Conseil d'orientation économique.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Loi des accidents du travail

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 177 amendant la loi concernant les accidents du travail et protégeant les ouvriers victimes de maladies industrielles.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Demandes de documents:

Pêche aux homards

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance échangée par le gouvernement de la province de Québec, aucun de ses membres ou officiers, avec le gouvernement du Canada, aucun de ses membres ou officiers, relativement à la pêche aux homards aux Îles-de-la-Madeleine et à la mise sur le marché des produits de cette pêche, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement.

Les pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, par une ordonnance fédérale, ont été dépouillés, au profit de quelques courtiers, des bénéfices légitimes qu'ils auraient pu toucher sur les homards de la saison de 1942. Cette ordonnance rendue publique le 9 avril 1942 imposait des prix maxima sur le homard: \$28 pour la caisse de 48 boîtes de une livre, ou \$16.50 pour une caisse de 96 boîtes de un quart de livre¹. Dans la même période, si on les avait laissés libres de profiter du marché américain, nos pêcheurs auraient obtenu \$35 la caisse.

Or, voici ce qui se produit. La période de pêche s'étend du 10 de mai au 22 juillet. On remet, chaque matin, à l'usine le fruit de la pêche, qui est immédiatement mis en conserve. Il est habituellement vendu à l'avance, au prix du marché. C'est dire que quand l'ordonnance fut rendue, les pêcheurs étaient condamnés à ne toucher que les prix maxima qu'elle indiquait, et, le 26 juillet, quand la saison de pêche était finie, tout le homard était déjà entre les mains des courtiers.

Le 10 août, une autre ordonnance fut publiée annonçant que la précédente était annulée, c'est-à-dire qu'il n'y avait plus de plafond. Ce qui revient à dire qu'on a forcé les pêcheurs à se soumettre aux trois ou quatre courtiers qui achètent habituellement leur production, en laissant de côté les offres de \$35 que leur transmettaient directement des intéressés américains. Mais quand il n'y eut plus de danger de concurrence, on rendit le marché libre, de sorte que les grossistes, qui détenaient toute la production de 1942, avaient la chance d'en disposer sans limite de prix. D'un trait de plume, les courtiers ont pu réaliser un profit de \$4 à \$5 la caisse. Cela était manifestement injuste pour les pauvres pêcheurs. Ces derniers étaient obligés il y a quelques années de vendre leur

homard à \$18 au plus, parce que les conditions du marché ne leur étaient pas favorables. Maintenant qu'ils auraient une occasion de se rembourser quelque peu, les autorités fédérales sont intervenues, au détriment des pêcheurs et au bénéfice des courtiers.

Cette année, il semble qu'on veuille recommencer le même jeu. On a annoncé récemment que le prix du homard sera de nouveau plafonné. Ce sont encore les pêcheurs qui en souffriront. C'est ce qui arrive quand le gouvernement fédéral abandonne à une bureaucratie l'administration du pays.

L'administrateur du poisson à la Commission des prix, M. MacLean, était autrefois président d'une firme qui s'occupait de l'emballage de la sardine. Nous avons à Ottawa des "one dollar a year men" qui sont placés dans une situation telle qu'ils peuvent, en prétendant travailler gratuitement pour le public, coûter plus cher au pays que s'ils recevaient un salaire.

S'il s'agissait d'une denrée de première nécessité, je comprendrais la nécessité de protéger les petits consommateurs. Mais il est reconnu que le homard est un produit de luxe, destiné aux tables des plus favorisés. Pourquoi alors ne pas permettre au premier producteur, celui qui n'a que cela pour gagner sa vie, de tirer quelque compensation pour les années dures qu'il a subies avec un courage qui ne s'est pas démenti?

Il demande au ministre des Pêcheries, dit-il, de bien étudier la question et de s'entendre avec ses amis du fédéral afin de ne plus permettre un jeu semblable, sur le dos de nos pêcheurs. Il demande l'abolition du plafonnement des prix du homard, ou, s'il doit y avoir plafonnement, que celui-ci soit établi de manière permanente.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Je dois tout d'abord dire au député des Îles-de-la-Madeleine, en le remerciant d'avoir soulevé cette importante question du plafonnement des prix, qu'il n'y a pas de correspondance entre Ottawa et Québec à ce sujet² parce que, jusqu'à cette année, les pêcheries des Îles-de-la-Madeleine ont été sous la juridiction du gouvernement fédéral. Il doit cependant y avoir de la correspondance échangée entre lui et les intéressés au sujet du plafonnement et, bien que sa motion n'en demande pas la production, je serais heureux de la lire pour mon information et dans l'intérêt des pêcheurs, afin que le gouvernement en fasse son profit.

Quant au prix du homard, il n'est sujet à aucun plafonnement cette année en ce qui concerne

le pêcheur et le producteur. J'ai ici l'ordonnance fédérale en date du 18 janvier 1943 et elle ne fixe aucun prix qui doit être payé aux pêcheurs. Mais l'ordonnance décrète que les marchands de gros doivent se contenter d'un profit de 25 %³ et les marchands de détail d'un profit de 33 %.

Le député des Îles-de-la-Madeleine (M. Langlais) a assisté à un récent congrès de pêcheurs. Il nous a aidés de ses lumières et il sait que nous avons recherché les moyens de protéger le plus possible nos pêcheurs. D'ailleurs, l'Université Laval maintient en Gaspésie, à Grande-Rivière, une station de biologie, dirigée par le Dr Jean-Louis Tremblay, qui fait des travaux extrêmement utiles pour les pêcheurs de homard. Nos biologistes seront heureux de fournir des renseignements aux pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine lorsque ceux-ci redeviendront nos frères dans le domaine des pêcheries, puisque les pêcheries des Îles doivent, à la demande du gouvernement de Québec, être rendues à la province.

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine): La dernière ordonnance au sujet des prix du homard n'est pas très claire. Je suis sous l'impression qu'il y a un plafonnement réel. Je remercie le ministre de sa coopération. Pourrais-je avoir plusieurs copies du rapport du Dr Tremblay pour les transmettre à mes coopératives?

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): En voici une et je l'envoie tout de suite à mon honorable ami.

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine): La construction de viviers dans le Saint-Laurent permettrait de garder les homards chez nous au lieu de les expédier à Montréal en passant par Halifax et Boston. On supprimerait ainsi bien des intermédiaires et les consommateurs en profiteront tout aussi bien que les pêcheurs. L'an dernier, les pêcheurs ont vendu leur homard 8 sous la livre alors qu'on le revendait 75 sous la livre aux États-Unis et aux Montréalais. Il y a là une trop forte différence.

La motion est adoptée.

Pouvoirs d'eau

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en

conseil de la province, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, relativement à la concession, à la location, à l'acquisition ou à l'aliénation de pouvoirs d'eau dans la province et à la construction, réparation, agrandissement ou reconstruction d'écluses ou de barrages relatifs aux pouvoirs d'eau dans la province.

Cette question des richesses naturelles de la province est de la plus haute importance, principalement en ce qui concerne nos pouvoirs d'eau. Les pouvoirs hydrauliques ont été donnés à un peuple pour assurer sa survivance ethnique. Ces richesses, qui sont le patrimoine du peuple, doivent être exploitées au bénéfice du peuple et nous devons donner toute latitude au capital honnêtement investi dans un tel développement. Mais nos immenses ressources naturelles, particulièrement nos forces hydrauliques, qui se placent au troisième rang dans le monde entier, ont été sacrifiées pour une bouchée de pain par les administrations libérales alors qu'il faut plutôt travailler à mettre en valeur ces richesses extraordinaires.

La situation était difficile et pratiquement insoluble en 1936. Jamais la province n'avait été autant assujettie aux trusts. Mais à son avènement le gouvernement de l'Union nationale, qui se trouvait en face de faits accomplis, se mit résolument à la tâche pour corriger cette situation. Nous avons permis le développement de nouveaux pouvoirs hydrauliques au bénéfice de la population.

Lorsque j'étais au pouvoir, j'ai fait faire à la province le premier pas vers l'émancipation des consommateurs québécois par rapport aux trusts de l'électricité. Nous étions de véritables dirigeants de la province. Néanmoins, si l'on retrouve d'énormes monopoles aujourd'hui dans la province et s'ils assujettissent la population, c'est dû à l'inconsidération, la négligence, l'inattention et la connivence des libéraux qui ont été au pouvoir avant 1936 et depuis 1939.

En remontant l'histoire de ce gouvernement depuis les trois dernières années, il est aisé de démontrer qu'il est constitué de descendants de ces lignées de politiciens qui, avant 1936 et pendant 40 ans, ont gouverné la province de manière imprudente et sans aucune vision et qui se dévouaient à la défense des intérêts des compagnies. C'est un droit et un devoir pour un gouvernement que de protéger et d'encourager le développement des possibilités de la province en pouvoirs d'eau dans le meilleur intérêt de notre province et de nos gens, mais les administrations libérales précédentes de manière générale et celle-ci en particulier, ont lamentablement

échoué. À la faveur des lois qui ont été passées, il s'est créé de gigantesques monopoles qui sont à la base de la dictature économique que nous déplorons. Notre patrimoine est devenu pour nous une chaîne dont les mailles se sont de plus en plus resserrées.

Pendant ce temps, l'Ontario jetait littéralement les bases d'un système d'étatisation de l'électricité et la développait conformément aux intérêts du peuple. Ici, les pères spirituels des dirigeants actuels ont liquidé nos ressources naturelles pour une bouchée de pain et le gouvernement aujourd'hui fait de même.

Le gouvernement actuel se vante d'avoir fait baisser les taux d'électricité à Montréal, mais l'Union nationale a voulu travailler pour faire bénéficier le peuple de nos immenses ressources hydroélectriques et a fait baisser les taux à Québec et à Montréal. La Régie fit baisser les taux de l'électricité de la Montreal Power, de la Quebec Power, tout en forçant la Montreal Light Heat and Power à construire des lignes de transmission d'une valeur \$1,000,000. Grâce à l'Union nationale, les populations des villes de Montréal et de Québec, même celles des municipalités, ont pu épargner des centaines de milliers de dollars par année.

Puis le gouvernement créa, pour faire concurrence au trust de l'énergie électrique, dans une des régions les plus riches de la province, au Témiscamingue, la première centrale électrique d'État, qui amena une réduction du taux de la Northern Power Company de \$1,000,000 par année. Cette centrale s'avéra une expérience saine et progressive dans un endroit stratégique. Cependant, le gouvernement actuel n'a pas voulu poursuivre cette expérience, afin de ne pas nuire à ses amis de la Quebec Northern.

De plus, nous, de l'Union nationale, nous avons remis dans le domaine public de nombreux pouvoirs d'eau, notamment celui vendu au sénateur Tobin, ceux de la Compagnie Price, de la Gatineau Power, et de Windsor Mills. En 1939, M. R. E. Powell, président de l'Aluminum Company of Canada, est venu me voir à Québec pour me demander le droit de développer un nombre plus considérable de chevaux-vapeur sur les chutes de la Péribonka⁴. Il ne reproche pas à la compagnie d'avoir fait cette demande, et croit du reste que M. Powell est un homme sympathique.

Mais il s'est donné la peine d'obtenir du Département des Terres et Forêts un rapport qui démontre que lui et la compagnie possédaient à cette époque 150,000 chevaux-vapeur non utilisés. Donc à ce moment-là, la compagnie n'en avait pas besoin. Cette réserve n'était pas nécessaire, nuisible et non

garantie. C'est l'Union nationale qui lui a dit qu'il ne toucherait pas au pouvoir de la Péribonka. Pensant que le pouvoir de la Péribonka était idéal pour un développement coopératif d'État, j'ai rejeté sa requête de manière irrévocable, en disant que jamais la province de Québec ne deviendrait la province de l'aluminium.

Le gouvernement actuel a tout fait pour saper les effets bénéfiques des politiques de l'Union nationale. Car, à son arrivée au pouvoir, l'Aluminium Co. revint à la charge. Le pouvoir de la Péribonka, M. Powell l'a obtenu du gouvernement de Québec d'une façon scandaleuse. Le gouvernement actuel s'est rendu aux exigences de la compagnie en lui cédant un des plus riches et un des derniers pouvoirs d'eau de la province. De la part de ce gouvernement, c'est un crime. Il a autorisé l'exploitation de la Péribonka pour permettre à la Compagnie de l'Aluminium d'agrandir ses usines.

La compagnie n'a pas perdu de temps à mettre en branle le développement. Ils ont fait fi des lois existantes en la matière, car les travaux furent commencés avant que les autorisations nécessaires aient été obtenues. Un immense territoire, des centaines d'arpents furent inondés pour l'usine d'Arvida. On ne coupa même pas le bois pour le donner aux pauvres, et aucun inventaire des ressources ne fut fait avant l'inondation, qu'il s'agisse des ressources minières, forestières ou agricoles. On a permis cela sans protéger les richesses minières de la région.

Du temps où il était premier ministre, on lui a dit que les ressources affectées représentaient des possibilités énormes. De plus, un contrat scandaleux fut accordé à la compagnie Price pour le transport aux Passes Dangereuses. L'Aluminium Corporation est devenue reine et maîtresse absolue de la région du Saguenay et de celle du Lac-Saint-Jean, tout cela à cause de son emprise sur le gouvernement actuel.

L'Union nationale avait prévu et avait réparé le mal fait. Le gouvernement actuel bâtit des hydros statutaires. C'est tout ce qu'il fait. Le gouvernement est un état de léthargie. Il y a deux ans, on a passé une nuit blanche en Chambre, forcés de siéger jusqu'à 7 heures du matin, pour discuter le bill de l'étatisation de la Beauharnois, sous prétexte que ça pressait. Mais rien n'a été fait depuis. Ce qui semblait être une mesure d'urgence alors n'a pas été réalisée. Et voici qu'aujourd'hui, le gouvernement dit que ce n'est pas le temps d'étatiser.

Et durant cette période de léthargie, on a laissé développer prématurément et établir sur la

Péribonka une entreprise hydroélectrique plus importante que celle de la Beauharnois. Par ce fait, la province a perdu sa dernière grande ressource de pouvoir d'eau dans la région du Lac-Saint-Jean, son seul point d'appui pour lutter dans le domaine économique. Le développement du Lac-Saint-Jean et sa précipitation, avec l'arrivée de ce gouvernement, illustre à merveille la façon de faire de cette administration.

Le gouvernement de Québec n'a pas le courage de réagir contre Ottawa. Ce dernier taxe même les comptes de l'électricité. Les taxes imposées par Ottawa sur nos ressources naturelles sont absolument inconstitutionnelles. Les richesses appartiennent à la couronne, et la couronne et Ottawa ne peuvent les imposer. Comment se fait-il alors qu'Ottawa taxe les gens de notre province en fonction de la quantité d'électricité qu'ils consomment? Il est indéniable que les richesses de la province de Québec nous appartiennent, et pourtant elles sont taxées, alors qu'en Ontario, l'on ne paie pas les taxes qui se paient dans notre province, parce qu'ils ont là-bas leur propre système d'État. Cette taxe sur une ressource aussi importante que l'électricité nous désavantage sur le plan de la compétition industrielle par rapport à l'Ontario. Québec devrait intervenir auprès d'Ottawa, sans nullement vouloir entraver notre effort de guerre.

Et nous allons intervenir, nous, lorsque nous reviendrons au pouvoir, ce qui ne saura retarder car le peuple réclame des élections à grands cris. Le gouvernement actuel, avant de mourir aux mains d'un électorat pressé d'en finir, devrait faire acte de contrition et devrait faire les recommandations qui s'imposent pour récupérer nos ressources naturelles. Mais il continue les abus de l'ancien régime libéral. Je ne m'attends à aucun repentir que ce soit de la part du gouvernement et je ne crois pas non plus que nous aurons le temps pour cela. Je pourrais néanmoins lui accorder un repentir de dernière minute et lui donner l'occasion de se prononcer à nouveau contre l'imposition fédérale des richesses de Québec. Qu'avant de mourir le gouvernement réclame au moins nos droits!

Le gouvernement actuel est un régime de réformes irréalisées et irréalisables, tandis que sous l'Union nationale, on donnait une administration saine, on faisait des œuvres, on réparait les ruines, on orientait. L'Union nationale a jeté des jalons en vue de nous débarrasser de la dictature économique. Le présent gouvernement n'a même pas le courage de défendre ce qui nous reste de biens, de ressources naturelles, contre les empiètements d'Ottawa.

M. Beaulieu (Témiscouata) propose, appuyé par le représentant de Drummond (M. Rajotte), que le débat soit ajourné.

Adopté. Le débat est ajourné.

Réglementation relative à la vente d'alcool

M. Lorrain (Papineau) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant à la Commission des liqueurs de Québec.

M. Duplessis (Trois-Rivières): La prohibition, c'est une utopie de fanatiques, d'extrémistes, d'hypocrites. La tempérance, prônée dans une campagne raisonnable, est beaucoup plus nécessaire qu'une réglementation fédérale édictée par des autocrates hitlériens.

En 1922, un gouvernement libéral a établi la Régie des liqueurs dans la province de Québec. On s'en est vanté, mais ce système existait en Russie sous Pierre le Grand et le grand Alexandre. La Suède a également précédé notre province en cette matière, et ils ont connu là-bas un débat semblable à celui que nous avons eu dans notre province lors de l'entrée en vigueur de la loi. Je reconnais que le gouvernement du temps a amélioré notablement les conditions qui existaient avant sa loi, car nous avions eu le régime de la prohibition qui encourage l'immoralité et l'ivrognerie, mais des abus intolérables sont survenus dans cette administration, et ils doivent être condamnés.

En arrivant au pouvoir, nous avons fait disparaître la Commission en remplaçant les commissaires par des gérants à Montréal et à Québec. Nous avons aussi économisé \$67,000 en frais d'administration et nous avons augmenté les salaires des petits employés de cet organisme provincial de \$137,000³. C'est de toute façon la Commission des liqueurs qui réglemente la vente des liqueurs dans la province. Prohibition: utopie. Tempérance: parfait. Tempérance dans l'usage, le langage, l'application: j'en suis. La tempérance, c'est nécessaire.

Mais nous avons à Ottawa, où des employés dirigent les affaires sans consulter les représentants du peuple et s'arrogent des pouvoirs à rendre Hitler jaloux, un gouvernement qui, en intervenant pour faire réduire les heures de vente des liqueurs dans la

province de Québec, a tenu compte des pressions déployées par les prohibitionnistes et nous a imposé des restrictions sur la consommation de liqueurs et de bière que le gouvernement de la province n'aurait jamais dû accepter. Cette réglementation ne répond ni aux besoins du peuple, ni aux droits de la province, ni à la justice.

J'ai moi-même entendu M. King, lors de l'adresse qu'il a faite à la radio, menacer les provinces en leur disant que, selon la loi des mesures de guerre, Ottawa a le droit d'imposer des restrictions, mais qu'il leur était possible d'éviter cette ingérence en adoptant elles-mêmes certaines mesures restrictives. En mettant de telles restrictions en vigueur, le premier ministre King a outrepassé des droits provinciaux et cela a provoqué une réelle indignation dans la province de Québec. La province n'a pas de leçons à recevoir de ce côté. C'est de l'intimidation scandaleuse, le pire chantage, et M. King aurait mérité un blâme pour avoir proféré de telles paroles.

Sur cette question des alcools, l'autonomie de la province a été mise de côté. Québec s'est complètement soumis à Ottawa. Forcer ainsi les provinces à appliquer cette mesure restrictive - les enjoindre, à toutes fins pratiques, d'accepter l'offre - c'est attiser un mécontentement de plus parmi la population à une époque où tout devrait être fait pour éviter les ressentiments. Le système imposé par Ottawa va à l'encontre du bien public en général et constitue une insulte à notre province tempérée qui ne se mêle pas de régir les autres provinces, mais n'entend pas pour autant se faire imposer les vues de ses voisins.

C'est une réglementation qui permet à ceux qui ont de l'argent de boire et d'avoir des stocks de liqueurs et d'obtenir ce qu'ils veulent et autant qu'ils en désirent, et qui empêche ceux qui sont tempérants et ne cherchent pas à excéder une quantité quotidienne raisonnable, de prendre un verre de bière quand il est raisonnable de le faire. Il y a là une question sociale importante à étudier. Avec cette réglementation provinciale souverainement injuste, déloyale, qui s'avère une menace pour l'application de la loi, et favorise à ceux qui aiment le désordre et les idées subversives, nous allons voir fleurir comme nous ne l'avons jamais vu l'activité des contrebandiers; des semences de troubles et de malaise vont s'ajouter aux autres et mettre en péril l'ordre social.

Cette réglementation n'a aucun sens commun, car lorsque les pauvres ouvriers ne peuvent satisfaire des goûts légitimes alors que les plus fortunés peuvent se gaver, c'est très dangereux au point de

vue social. Avec les règlements actuels, l'on perd le contrôle de la vente des alcools. Et c'est dangereux pour la santé et la vie de nos citoyens. Il y a des gens qui, sincères et de bonne foi, sont pour la prohibition. Si nous n'avions pas fait l'expérience de ce système, je dirais que ça vaut la peine d'être essayé. Mais nous avons les faits. Ils nous prouvent que la tempérance, qui s'établit avec l'éducation, est infiniment supérieure à la prohibition qui nous amène un cortège de misère et d'hypocrisie.

Le régime de la contrebande va ressusciter dans cette province, avec tous les maux qui en découlent. Nous allons avoir la situation intolérable des "bootleggers" et des "racketteers" qui vont réaliser des profits exorbitants au détriment de la province dans ses droits légitimes. Les revenus de la province vont aller aux contrebandiers, à ceux qui violent les lois. De plus, c'est très dangereux pour la santé publique de favoriser par des restrictions trop drastiques la vente de boissons frelatées.

L'opinion publique ne permettra jamais l'application d'une telle réglementation dans la province de Québec. La population s'oppose énergiquement à ces restrictions. La population de la province de Québec, qui a une mentalité et des caractéristiques bien à elle et que nous nous devons de respecter dans cette question aussi bien que dans d'autres, n'a pas besoin de restrictions autocratiques et de réglementation tracassières. C'est le devoir du gouvernement de faire entendre la voix de la province sur les conséquences de cette réglementation de la vente des alcools, source de ferments de désordre social, de cette nouvelle tentative d'enfreindre l'autonomie de Québec. Il ne faut pas donner à l'étranger l'impression que seules les restrictions sévères et tyranniques ont chance de réussir dans la province de Québec. Notre peuple et notre population ouvrière sont tempérants et respectueux des lois. J'espère que le gouvernement provincial fera entendre la voix du Québec à Ottawa.

L'honorable M. Godbout (L'Islet) félicite le chef de l'opposition d'avoir soulevé cette question et d'avoir exposé clairement ses vues sur la tempérance. Je remerciais mon honorable ami avec plus d'enthousiasme s'il nous avait dit en quoi il se plaint de la réglementation de la vente des alcools, qui lui semble mauvaise, et comment elle ne peut promouvoir la tempérance dans la province de Québec. Il aurait, dit-il, aimé recevoir des critiques constructives de la part du chef de l'opposition concernant la nouvelle réglementation. Mais rien de la sorte n'a été présenté. Nous n'avons changé que

les heures de vente des établissements qui opèrent sous le contrôle de la Commission des liqueurs de Québec. Rien de plus. Qui prétendra que cela interfère avec une consommation raisonnable d'alcool et de bière?

Il ne doute pas, ajoute-t-il, du désir du représentant de Trois-Rivières de voir la population observer la tempérance; mais c'est aussi le but que le gouvernement veut atteindre. Le représentant de Trois-Rivières nous a parlé de la tempérance en paroles, d'ailleurs il devrait être tempérant dans ses paroles, mais c'est la tempérance dans l'usage de liqueurs alcooliques que nous avons et nous l'obtenons en diminuant les heures de vente des magasins de la Régie.

D'ailleurs, le chef de l'opposition admettra que cela était nécessaire. Dans toutes les guerres, les gouvernements ont jugé nécessaire d'imposer certaines restrictions. À la faveur de la guerre, il y a un relâchement moral dans la population, surtout dans les milieux de la jeunesse, à cause des circonstances particulières dans lesquelles elle se trouve plongée. Le chef de l'opposition sait comme tout le monde que, dans une période de guerre, c'est la jeunesse qui augmente la consommation des alcools, tandis que les gens d'âge mûr la diminuent. Si le chef de l'opposition ne sait pas cela, il devrait se taire.

On a voulu protéger cette classe importante de notre société, celle de la jeunesse, appelée de ce temps-ci à de fréquents déplacements, qui a plus d'argent et de temps à sa disposition et qui trouve l'occasion d'abus dommageables puisqu'ils jouissent de bons salaires, de congés réguliers et qu'ils se trouvent éloignés de la maison et de l'influence bénéfique de leur famille. Les jeunes soldats et les jeunes gens, les jeunes filles qui travaillent dans les industries de guerre, sont enrôlés dans l'armée ou dans les services auxiliaires de l'armée, obtiennent des congés qu'ils viennent passer dans les grandes villes où ils sont exposés à une trop grande liberté. Et c'est un mal pour la communauté. S'il y a eu augmentation de la consommation, pourquoi et comment le chef de l'opposition peut-il nous reprocher d'imposer des restrictions, de diminuer les occasions et d'avoir encouragé la tempérance?

Le gouvernement a laissé une liberté relative aux citoyens. Il a répondu à l'appel des sociologues, des corps publics, des corps professionnels, des marchands, et de tous ceux que l'augmentation de la consommation chez les jeunes effrayait et il a réglementé les heures de vente. Il existait une situation anormale et une situation anormale exige

des mesures anormales. De toutes les parties de la province, nous avons reçu des appels et nous avons réglementé les heures. Le chef de l'opposition est illogique et il se met dans une situation intenable lorsqu'il nous reproche d'avoir réduit les heures de vente de la bière et des boissons. Nous avons permis la vente de la bière aux heures de vente des épiceries. Le chef de l'opposition tentera-t-il de nous faire croire qu'il est nécessaire de donner une plus grande liberté que celle-là? Est-ce que la vente de la bière est plus essentielle à la jeunesse que le pain et le lait pour les enfants?

Les gens raisonnables peuvent encore avoir des liqueurs dans une mesure raisonnable. Le chef de l'opposition, qui dit préférer la tempérance à la prohibition, ne devrait pas nous en vouloir de faire des lois pour favoriser la tempérance sans imposer la prohibition. Les seules restrictions concernent les heures de vente et c'est nous, pas d'autres, qui avons réglé cette affaire après consultation avec des sociologues de grande réputation. Le cabinet provincial n'a obéi en aucune façon aux dictées d'Ottawa. Notre devoir était de protéger la jeunesse et nous l'avons fait. Je ne suis pas plus prohibitionniste que le chef de l'opposition. Mais je suis tempérant et je voudrais que notre population restât tempérante comme elle l'a toujours été.

J'admets qu'au début on a mal interprété ces restrictions en certains milieux. Des organisations ouvrières ont d'abord pensé que nous allions trop loin. Elles sont venues me chicaner à ce propos à Montréal il y a 15 jours. Elles ont avoué qu'elles s'étaient trompées. On nous a prêté du désordre dans les usines de guerre. On ne comprenait pas très bien, alors la portée des restrictions. Et pas plus tard que lundi dernier, des citoyens témoins de désordres dans des usines de guerre, et bon nombre de ces mécontents du début, venaient me remercier à Montréal de ce que nous avons fait. Tout le monde se calme, se rend compte de la sagesse de ces restrictions et est satisfait. Toute la population comprendra que nous avons agi pour le bien général.

S'il y a des sacrifices à faire, il vaut mieux les faire dans les choses qui ne sont pas nécessaires et essentielles à la vie. Ottawa nous a demandé de diminuer la consommation de la bière de 10 %. Encore une fois qui prétendra que cela empêche une vente et une consommation raisonnables de bière? Il y a peut-être eu une diminution temporaire, mais cela n'a rien à voir avec la réglementation en question. Une réduction de 10 % de la consommation de bière ne signifie pas que l'on tente de dissuader les gens d'une consommation raisonnable. Et ce

n'est pas un incitatif pour les prohibitionnistes à poursuivre leurs efforts dans le pays et dans la province.

Quand on rationne le beurre, le sucre, la viande, que le lait se fait rare, lorsque des milliers de gens meurent de faim en Europe, dans des pays qui sont nos alliés, les gens raisonnables ne peuvent trouver extravagante et ne peuvent nous reprocher une réduction de 10 % de la consommation de la bière et d'un moins grand nombre d'heures de vente. Ceux qui se plaignent ne sont pas des gens qu'on peut qualifier de raisonnables.

Notre jeunesse est bonne, mais en temps de guerre elle est plus exposée. C'est le devoir du gouvernement de la protéger et le gouvernement n'a pas failli à sa tâche. J'admets avec le député de Trois-Rivières que la prohibition est une utopie. C'est l'éducation qui compte. Nos restrictions ont pu paraître un peu sévères au début, mais au bout de deux semaines, on nous en a félicité. Je suis certain que le chef de l'opposition, quand il aura réfléchi, nous en félicitera lui-même.

La motion est adoptée.

Un député propose de passer sans discussion des motions.

M. Duplessis (Trois-Rivières): On pourrait peut-être appeler la motion Chaloult sur la guerre.

Les députés rient⁶.

Force motrice en temps de guerre

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 22 juin 1940 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant au chapitre 12, 4 George VI, intitulé: Loi du contrôle de la force motrice en temps de guerre.

Adopté.

Curatelle des aliénés non interdits

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la

Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 18 mars 1938 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant au chapitre 80, 2 George VI, intitulé: Loi relative à la curatelle des aliénés non interdits.

Adopté.

Transfert de concessions forestières

M. Bourque (Sherbrooke) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 1^{er} janvier 1937 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant aux primes de transfert de concessions forestières.

Adopté.

Session de la Législature

M. Lorrain (Papineau) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 1^{er} décembre 1942 inclusivement jusqu'au 17 février 1943 inclusivement, et se rapportant à la session de la Législature de Québec.

Adopté.

Assistance publique

M. Lorrain (Papineau) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 3 mars 1943 inclusivement, relativement à la loi de l'assistance publique de Québec.

Adopté.

Impôt sur le tabac

M. Lorrain (Papineau) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une

adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 22 juin 1940 inclusivement jusqu'au 3 mars 1943 inclusivement, relativement à la loi de l'impôt sur le tabac instituée par le chapitre 15, 4 George VI.

Adopté.

Impôt sur la vente en détail

M. Lorrain (Papineau) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 22 juin 1940 inclusivement jusqu'au 3 mars 1943 inclusivement, relativement à la taxe de vente instituée par le chapitre 14, 4 George VI, et intitulée: loi établissant un impôt sur les ventes en détail dans la province.

Adopté.

Projets de loi:

Commission du service civil

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill 7 instituant une commission du service civil.

Adopté.

Rivière Outaouais

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) propose que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 10 ratifiant une convention concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais.

Adopté.

Joseph Wilfred Ellam

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose selon l'ordre du jour, que le bill 107 changeant le nom de Joseph Wilfred Ellam en celui de Joseph Minshall soit maintenant lu une deuxième fois.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il ne faudrait pas confondre la Législature avec les fonts baptismaux.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de LaSalle

M. Kirkland (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 118 modifiant la charte de la ville LaSalle soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Municipalité de Saint-Jérôme

M. Fillion (Lac-Saint-Jean) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 124 concernant la municipalité du village de Saint-Jérôme soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de Montréal-Est

M. Leduc (Laval) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 106 modifiant la charte de la ville de Montréal-Est soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Donation entre Joseph-Octave Bourbeau et Édouard Bourbeau

M. Francoeur (Montréal-Mercier) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 117 concernant un acte de donation entre Joseph-Octave Bourbeau et Édouard Bourbeau soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Dépôt de documents:

Éclairage à fluorescence

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date du 22 mai 1942, pour la production de copie de

l'ordonnance de la Régie des services publics relativement à l'usage des lampes à fluorescence, aussi bien que copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la province de Québec ou aucun de ses membres, officiers ou employés, la Régie des services publics ou aucun de ses membres, officiers ou employés, et toute personne, société, compagnie ou corporation relativement à l'usage de l'éclairage à fluorescence. (Document de la session no 20)

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 6 heures.

NOTES

1. Selon *Le Canada* du 11 mars 1943, à la page 10, les pêcheurs ont dû vendre leur homard \$18 la caisse de 96 boîtes quand, sur le marché américain, on leur en offrait \$35.
2. *Le Devoir* du 11 mars 1943, à la page 7, écrit plutôt que le ministère ne possède pas la correspondance demandée.
3. 20 % selon *La Presse* du 11 mars 1943, à la page 17.
4. *Le Soleil* du 11 mars 1943, à la page 7, parle plutôt de la Shipshaw. *La Gazette* du 11 mars 1943, à la page 7, écrit plutôt: "Powell a demandé la concession des droits des pouvoirs de la Péribonka".
5. *Le Soleil* du 11 mars 1943, à la page 3, cite respectivement \$65,000 et \$100,000, tandis que le *Star*, du 11 mars 1943, à la page 5, avance \$65,000 et \$137,000. *La Patrie* du 11 mars 1943, à la page 12, écrit que les salaires des petits employés ont été augmentés de \$130,000.
6. Il se produisit alors un rire général, à commencer par le représentant de Lotbinière (M. Chaloult) lui-même, selon *La Patrie* du 11 mars 1943, à la page 12.

Séance du jeudi 11 mars 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Woman's General
Hospital**

M. Marler (Westmount-Saint-Georges) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Sainte-Anne (M. Guerin), que les articles 615 et 616 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de The Woman's General Hospital, demandant l'adoption d'une loi amendement sa charte, et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Adopté, après division.

Présentation et lecture de pétitions:

La pétition suivante est présentée, lue et reçue:

- de The Woman's General Hospital, demandant l'adoption d'une loi amendement sa charte.

Rapports des comités permanents:

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent des bills publics en général.

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

- bill 108 modifiant le contrat de mariage de Arthur Bouchard et Clara Côté.

Projets de loi:**Techniciens dentaires**

M. Gauthier (Montréal-Laurier) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 175 concernant les techniciens dentaires.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Questions de privilège:

**Salaires des ouvriers
en temps de guerre**

M. Duplessis (Trois-Rivières): Question de privilège! Concernant les salaires dans les avionneries de la province de Québec, j'ai dit mardi dernier que les salaires payés à nos ouvriers ne correspondent pas à ceux que reçoivent les ouvriers d'autres provinces pour le même travail. Le ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) a prétendu que d'une façon générale, nos salaires dans la province de Québec ne sont pas plus bas que dans les autres provinces pour les travaux de guerre sous la juridiction du gouvernement fédéral et il a ajouté que deux représentants de la province ont été nommés dans le War Labor Board. Dans cette affaire, le gouvernement provincial a ignoré la classe ouvrière du Québec et la poursuit en justice. À ce propos je reçois, aujourd'hui, un message des unions ouvrières qui me disent que la déclaration du ministre était prématurée et demandent que les représentants de la province soient choisis par les unions ouvrières.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): J'ai accompagné le ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) à Ottawa. Ses représentations au gouvernement d'Ottawa au sujet de la représentation de notre province dans le Conseil du travail en temps de guerre ont été faites en ma présence et elles ont été écoutées. Tous deux, nous avons fait aux autorités les représentations que nous ont fait parvenir les organisations ouvrières. Les affirmations du ministre étaient vraies et exactes. Quand même le chef de l'opposition recevrait des messages, cela ne changerait rien à la situation et à la vérité des faits.

Il peut très bien exister des variations dans les salaires entre le Québec et l'Ontario. Il ne faut pas s'en scandaliser. Même dans les conventions collectives nous avons accepté le principe de ces divergences. C'est ainsi que les salaires sont plus élevés dans certains domaines ici, et plus élevés dans d'autres domaines en Ontario. Le gouvernement de Québec, non seulement le gouvernement libéral mais aussi celui de l'Union nationale, a toujours reconnu cette différence dans les salaires. Les gages sont basés sur le coût de la vie et ils peuvent être, par exemple, plus élevés dans la région de Montréal que dans Québec parce que le coût de la vie est plus bas ici.

Les représentations commencées à Ottawa vont se continuer et elles seront écoutées. Je suis sûr que nous en arriverons à une conclusion avantageuse pour les ouvriers et la province de Québec.

Questions et réponses:

Permis pour vente de métaux précieux bruts

M. Bourque (Sherbrooke): Depuis le 22 juin 1940 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, combien a été payé à la province relativement aux permis décrétés par les articles 3 et 4, du chapitre 29, 4 George VI, relative à la vente des métaux précieux bruts?

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): \$164.80.

Projets de loi:

Force hydraulique de la rivière Outaouais

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill 10 ratifiant une convention concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) informe l'Assemblée que l'honorable lieutenant-gouverneur a pris connaissance dudit projet de résolutions et qu'il en recommande l'objet à la Chambre.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Adopté.

En comité:

Présidence de M. Delagrave (Québec-Ouest)¹

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) propose: 1. Que la convention reproduite comme annexe A de la loi qui accompagne les présentes résolutions, comme elle a été signée par les parties contractantes, soit par les présentes ratifiée et confirmée dans la mesure où elle relève de la

juridiction de cette Législature et il est déclaré qu'elle lie Sa Majesté le roi au nom de la province de Québec et la Commission des eaux courantes de Québec; en conséquence le ministre des Terres et Forêts et la Commission des eaux courantes de Québec sont, chacun d'eux, autorisés à faire tous les actes et choses nécessaires pour en exécuter les clauses.

2. Que l'arrêté du gouverneur général en conseil, reproduit comme annexe B de ladite loi, soit par les présentes ratifié et confirmé dans la mesure où cette Législature a juridiction pour ce faire.

3. Que nonobstant toute disposition de toute autre loi, tous les terrains loués à The Hydro-Electric Power Commission of Ontario par ladite convention ou sur lesquels il lui est accordé un droit de submersion de même que tous les droits, ouvrages et améliorations requis pour leur utilisation complète et la production d'énergie, seront exempts de toutes taxes ou contributions provinciales et de toutes taxes ou contributions municipales et scolaires, et The Hydro-Electric Power Commission of Ontario sera entièrement exempte de toutes taxes et contributions provinciales, municipales et scolaires qui pourraient lui être imposées à raison de quelque acte accompli en vertu de ladite convention ou en découlant.

Le bill 10 présentement soumis à la Chambre, comporte la ratification d'une entente intervenue en janvier dernier, entre les provinces d'Ontario et de Québec, au sujet des forces hydrauliques de la section interprovinciale de la rivière Outaouais. Rappelons qu'en vertu de la loi 6 George VI, chapitre 33 adoptée à la dernière session de la Législature, le lieutenant-gouverneur en conseil pouvait autoriser le ministre des Terres et Forêts à signer cette entente au nom de la province.

La convention proposée pour ratification, est un échange de forces hydrauliques de puissance respective aussi égale que possible et à des conditions mutuellement réciproques et² équivalentes.

D'une manière générale, cette convention favorisera la mise en valeur de riches forces hydrauliques jusqu'ici inexploitées, et ce, probablement à cause de la complexité des dispositions administratives requises pour leur aménagement. En effet, pourquoi les chutes et rapides de la rivière Outaouais, qui sépare les deux provinces sur une distance de près de 400 milles, ne sont-ils pas aussi bien utilisés que les forces hydrauliques des autres grands cours d'eau de la rive nord, la Lièvre, la Gatineau, le Saint-Maurice et le Saguenay? Pourtant, elles ne sont pas tellement éloignées des grands centres de consommation et se trouvent économiquement aménageables.

Mais, si l'on songe à la multiplicité des accords à conclure, dans les conditions antérieures à la convention récemment signée, on peut raisonnablement se demander s'ils ne posaient pas un obstacle sérieux à la réalisation de tout projet. En effet, dans la partie interprovinciale, il fallait un accord entre les exploitants conjoints, un accord entre chaque province et son concessionnaire, un accord avec Ottawa pour les droits du dominion, un accord dans les deux provinces au sujet des bénéfices à dériver des emmagasins existants ou possibles, des accords avec les différentes compagnies de Québec et d'Ontario pour le flottage du bois, etc. Tout cela est réglé par notre contrat. Nous croyons sincèrement que la simplification apportée à toutes ces procédures profitera aux deux parties intéressées au développement de leurs ressources naturelles.

Examinons brièvement les principales caractéristiques de la rivière Outaouais au point de vue forces hydrauliques. D'une longueur approximative de 750 milles, elle forme la limite entre les territoires des provinces de Québec et d'Ontario, sur une distance de près de 400 milles, depuis les environs de Montréal jusqu'à la tête du lac Témiscamingue. Sur ce parcours de 400 milles, elle présente une dénivellation totale d'environ 530 pieds.

De ces 530 pieds, il n'y a présentement qu'environ 147 pieds aménagés comme suit:

Chutes Chaudières à Ottawa	37 pds
Les Chats.....	53 pds
Bryson (sur ½ de la rivière)	57 pds

Il reste donc disponible une dénivellation totale d'environ 383 pieds répartie entre les sites connus sous les noms de Fourneau & Cave (70 pieds), Des Joachims (129 pieds), Paquette (20 pieds), Rocher Fendu (70 pieds), Chenaux (35 pieds), et Carillon (59 pieds), le tout suivant le tableau des forces hydrauliques publié par le gouvernement fédéral, en 1928, et qui évalue ainsi la puissance de ces chutes

Site	Puissance		
	<i>Hauteur de chute</i>	<i>Au débit minimum ordinaire</i>	<i>Au débit ordinaire de six mois</i>
	<i>Pieds</i>	<i>HP</i>	<i>HP</i>
Fourneau et Cave ..	70	51,000	84,800
Joachims.....	129	107,000	178,000

Paquette	20	20,000	33,300
Rocher Fondu	70	79,000	131,100
Chenaux.....	35	39,000	65,700
Carillon.....	59	128,500	213,200
Total.....	383	424,5000	706,100

À la suite de négociations poursuivies entre les gouvernements d'Ontario et de Québec, un comité conjoint d'ingénieurs des deux provinces fut nommé: MM. John Dibblee, O. Holden et S. W. Black pour l'Ontario et O. Lefebvre, A.-B. Normandin, J. W. McCammon et R. Latreille pour Québec. Ce comité proposa la répartition suivante des sites des forces hydrauliques de l'Outaouais inférieure, lesquels jusque là, étaient la propriété divisée des deux provinces. Les six rapides furent divisés comme ceci: les rapides Fourneau & Cave, Des Joachims, la moitié du rapide Paquette et le rapide Chenaux pour l'Ontario; la moitié du rapide Paquette, les rapides Rocher Fendu, Carillon, pour Québec.

Nous pouvons résumer comme suit les grands principes de la convention entre les deux provinciaux présentement soumise pour ratification:

1. Chaque province accorde à l'autre, en des sites de puissance à peu près équivalents, les forces hydrauliques qui lui appartiennent ainsi que les terrains de la couronne et autres droits requis pour aménager ces chutes et élever l'eau au niveau convenu.

2. D'une manière générale, chaque province qui aménagera dans les conditions prévues, un des sites présentement échangés, paiera pour les dommages résultants sur son territoire et sur celui de sa voisine.

À Carillon cependant, pour les expropriations et dommages prévus du côté ontarien, Québec ne sera pas tenue de verser un montant supérieur à \$2,462,933. Pour la période qui précédera le versement par Québec de ce montant de \$2,462,933, Ontario ne sera pas tenue de payer la redevance de \$1 par chevaux-vapeur-an pour l'électricité produite à l'usine projetée des Joachims, afin de compenser Ontario pour la plus-value que pourront acquérir les terrains et droits à être achetés pour Québec par Ontario en territoire ontarien, au site de Carillon.

3. Quant aux barrages-réservoirs qui ont été construits ou pourront l'être avec l'assentiment des quatre parties contractantes, il est entendu que chaque province dédommagera l'autre du coût total des travaux actuellement construits ou à être construits, dans la proportion où elle bénéficiera de

l'énergie additionnelle disponible. Cette proportion s'établit généralement en prenant la hauteur de charge en un site particulier par rapport à la somme des hauteurs de charge utilisées par la rivière.

Outre le fait déjà signalé que cette convention facilitera le développement des ressources naturelles détenues par Québec et Ontario, sur la rivière Outaouais, ajoutons que chaque province y trouve aussi des avantages qui lui sont propres.

Ainsi Québec obtient le site de Carillon, le plus rapproché des grands centres de consommation d'électricité du district de Montréal et de la vallée du Saint-Laurent. Carillon se trouve à 40 milles seulement de Montréal, alors que l'usine des Joachims sera localisée à environ 290 milles, suivant le tracé possible de la ligne de transmission requise, et il en résulterait une économie d'au moins \$6,000,000 dans le coût de construction de cette dernière seulement, et sans tenir compte des pertes considérables dans la transmission de l'énergie.

Québec obtient aussi le site de Rocher Fendu et nous savons que dans ces limites, les forces hydrauliques du chenal Grand Calumet, situées entièrement dans notre province, sont déjà exploitées par Gatineau Power Co. Avec le droit aux forces hydrauliques de l'autre branche de la rivière Outaouais, Québec disposera des facilités requises pour assurer la régularisation du débit dans ces deux chenaux et l'érection d'ouvrages de contrôle appropriés.

Ontario de son côté pourra bénéficier, entre autres, du site des Joachims qu'elle projeterait d'aménager aussitôt que possible, et l'énergie générée à cet endroit ne se trouve qu'à environ 200 milles de Toronto, le principal centre de consommation, alors que le site de Carillon s'en trouverait distant d'environ 290 milles. La province de Québec acquiert, sans bourse délier, des pouvoirs d'eau d'un potentiel considérable dont on tirera grand profit dans l'avenir.

D'une manière générale, par sa participation au contrat présenté à la Chambre pour ratification, Québec montre un excellent esprit de bon voisinage à l'égard de la province d'Ontario en lui permettant de bénéficier rapidement de sites de forces hydrauliques desquels cette dernière retirera l'énergie électrique instamment requise. En même temps, sans que nos réserves en forces hydrauliques soient le moins affectées, Québec rentre en possession complète de sites qu'elle pourra librement aménager lorsque les besoins le requerront et elle pose un pas de plus dans un vaste programme de réintégration dans le patrimoine national des sources productives d'énergie hydroélectrique.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Les ingénieurs ont-ils fait un rapport écrit au ministre?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Il n'y a pas de rapport écrit.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il existe un rapport d'ingénieurs. Le ministre est obligé de le produire. Nous avons le droit d'avoir les informations techniques. On ne doit rien cacher.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): On devrait laisser le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Hamel) parler. Il n'existe pas de rapports écrits.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Le rapport, c'est le contrat annexé au bill.

M. Gagnon (Matane): Le ministre a-t-il oui ou non des rapports du genre? Je le demande au ministre des Terres et Forêts.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Je déclare qu'il n'existe pas de rapports écrits de la part des ingénieurs. Ce sont des rapports oraux. Leurs recherches et leurs échanges de vue se sont déroulés de vive voix. Le contrat que je soumetts à la Chambre constitue le rapport des ingénieurs. Tout y est condensé.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Cette affaire d'entente est tellement importante qu'elle n'a pu se faire de bouche à bouche.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Je ne fais que mon devoir. On devrait me donner une chance. Je suis un nouveau ministre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre affirme qu'il n'existe pas d'autres rapports écrits que ce qui est contenu dans l'entente, que l'on trouve dans le projet de loi?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Oui.

M. Gagnon (Matane): Alors, il n'y a pas de rapport?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Très bien. Mais il est absolument inconcevable et impossible que dans une question comme celle-là, le gouvernement n'ait pas obtenu un rapport technique écrit de la part des ingénieurs. Alors le ministre n'a rien fait.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): J'admettrai que sur les questions techniques, je m'en suis rapporté aux ingénieurs et aux renseignements que me donnent les experts.

(Applaudissements à droite)

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Des rapports écrits n'étaient pas nécessaires. On s'est servi de la carte pour travailler. Le chef de l'opposition est hors d'ordre, et il le sait, et de plus il est hors des convenances. D'après les règlements, un député n'a pas le droit de douter de la parole d'un membre de l'Assemblée législative. L'opposition veut causer des embarras au nouveau ministre. Elle ne devrait pas prendre cette attitude sur une question aussi importante.

M. Gagnon (Matane): Le ministre veut nous faire croire des choses impossibles. Je trouve étrange, inadmissible et sans précédent ce fait que les ingénieurs n'auraient laissé aucune communication ou proposition écrite sur leurs observations et leurs recommandations. Le ministre des Terres et Forêts doit dire la vérité.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): On ne peut mettre en doute la parole du ministre. Le député de Matane n'a pas le droit de dire cela du ministre. Son attitude et sa conduite me surprennent et m'étonnent tout particulièrement.

M. Gagnon (Matane): Jamais la province ne croira le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Hamel).

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Le député de Matane n'a pas le droit de mettre en doute la parole du ministre.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): Le ministre des Terres et Forêts a affirmé de son siège de député qu'il n'existait pas de rapports écrits. Le député de Matane doit accepter cette déclaration et prendre sa parole.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre des Terres et Forêts a déclaré qu'il n'avait pas de rapport, mais ses déclarations prouvent qu'il en a un. Il vient de nous exposer une question très compliquée et de la plus haute importance. Aucune personne qui a la tête sur les épaules ne pourra nous faire croire que le gouvernement a été assez imprévoyant pour n'avoir exigé aucun rapport écrit.

Les ministres font de l'obstruction à leur collègue. Personne ne croira le ministre des Terres et Forêts.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je soulève un point d'ordre! Le chef de l'opposition est hors d'ordre!

M. le président: Je renvoie le point d'ordre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Très bien, le nouveau vice-président rejette le point d'ordre qui n'est pas le mien, mais bien celui du premier ministre.

(Rire général)

Le gouvernement a tout simplement accepté et fait écho au rapport des ingénieurs pour cette entente. Mais ce ne sont pas les ingénieurs qui sont responsables au peuple, c'est le gouvernement. Les ingénieurs n'ont pas reçu de mandat du peuple pour administrer la province et ils doivent se borner à faire rapport. Le gouvernement a le droit de se renseigner, mais c'est à lui de prendre les décisions.

Le ministre oublie qu'il se greffe à ce projet, en outre d'une question technique d'échange de forces hydrauliques entre deux provinces, une importante question légale et constitutionnelle. Il existe un changement de propriété entre Ontario et Québec. Le ministre aurait dû consulter des hommes de loi. Il s'est placé dans une position intenable en affirmant qu'il n'a pas reçu de rapport écrit de ses techniciens comme de ceux d'Ontario. Va-t-on prétendre que le gouvernement n'a à sa disposition qu'un rapport verbal et mental et qu'il va s'en contenter?

Dans une certaine région, la province cède son droit de propriété. Il y a là une question de droit civil, en ce qui concerne, par exemple, les expropriations à faire pour le développement des rapides de Carillon. Des droits riverains entrent en jeu. Il faudra passer les lignes de transmissions sur les terrains des particuliers qui auront des droits à faire valoir. Des avocats ont dû être consultés à ce sujet!

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Des aviseurs légaux ont été consultés et ont étudié la question.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Les aviseurs légaux ont-ils fait des rapports écrits?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Non. Tout est dans le bill.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je le regrette pour le ministre, qui est très sympathique. Il commence mal sa carrière. Dans une question transcendante comme celle qu'il nous soumet, il est inacceptable que le gouvernement n'ait pas un rapport des aviseurs légaux. Tout a été fait mentalement. Mais voyons... Alors, il n'y a pas eu d'opinion légale?

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): Le chef de l'opposition s'étonne que le ministre ait compris lorsque les ingénieurs et les avocats lui ont expliqué le contrat! Il doit prendre la parole du ministre des Terres et Forêts. Je soulève la question d'ordre!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je veux donner au ministre une chance de sortir de sa position insoutenable, de se refaire une position, et de s'expliquer. Je lui pose ces questions pour lui rendre service. Je veux lui donner l'occasion de montrer que le gouvernement n'a rien à cacher dans cette affaire. Le député de Terrebonne ne veut pas que l'on vienne à l'aide du ministre des Terres et Forêts. Je ne voudrais pas que l'on croie que le ministre n'a pas pris les précautions élémentaires.

M. le président: Le chef de l'opposition parle-t-il sur le point d'ordre?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Oui. Est-ce que je fatigue le président du comité?

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): À mon tour, je soulève la question d'ordre. Le chef de l'opposition ne fatigue personne. Nous avons toujours beaucoup de plaisir à l'entendre.

M. le président: À l'ordre messieurs! Le ministre a dit qu'il n'y avait qu'un rapport complet qui est le contrat lui-même.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Je rappellerai au chef de l'opposition que la Législature a adopté une loi l'an dernier autorisant la signature de ce contrat. Mais, à cause de certains délais, il a fallu revenir pour faire ratifier le contrat entre les deux provinces. Le projet de loi est basé sur cette loi, qui donnait tous les pouvoirs au gouvernement et qui réglait la question légale.

Toutes ces questions ont déjà été longuement discutées et réglées lorsque nous avons adopté cette loi. L'aspect légal de l'échange entre Ontario et

Québec n'est donc plus en cause et il est oiseux de parler d'opinions légales à produire.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Si le gouvernement a tous les pouvoirs pour l'entente actuelle, pourquoi alors passer une nouvelle loi?

Est-ce que les provinces ont le droit de changer leurs limites par de simples ententes? Et il y a la question des tribunaux qui devront avoir juridiction pour les expropriations. Procèdera-t-on suivant les lois de l'Ontario ou les nôtres? La Législature de Québec peut-elle donner juridiction à l'Ontario sur des territoires appartenant à Québec? Est-ce que ce seront les tribunaux de l'Ontario qui auront juridiction pour juger des expropriations des terrains de la province de Québec et vice-versa? Autant de questions constitutionnelles qui se posent. Et le ministre ne peut soumettre une opinion légale!

Nous voulons nous renseigner. Et le ministre vient nous dire que tout s'est fait de bouche en bouche sur les questions de cette importance. Même des hommes publics d'Ontario, avec lesquels je ne m'entends pas 90 fois sur 100, ont dit que le contrat qu'on veut faire ratifier était inacceptable pour Ontario. Ce marché a été répudié par une grande partie de la population de l'Ontario. Pour la vente d'une petite propriété, pour louer une maison ou pour constituer une hypothèque de \$500, on exige un écrit. Et pour aliéner une part importante du territoire et du patrimoine de Québec on n'exigerait pas d'écrit? Que le ministre nous donne donc tout simplement des renseignements!

L'honorable M. Godbout (L'Islet): L'attitude de l'opposition me surprend. Un notaire qui prépare un contrat pour la vente ou l'échange d'une maison n'est pas obligé de faire rapport et de donner une opinion écrite aux parties contractantes. Le notaire ne doit-il pas tout simplement préparer un contrat que les parties signent si les conditions leur en sont acceptables? C'est ce que le gouvernement a fait dans ce cas-ci.

L'opinion des officiers techniques se trouve dans le contrat lui-même. Quant à la partie légale, elle a été préparée, après étude approfondie par les avocats du département. Toutes ces questions ont été étudiées attentivement depuis un an, entre les deux provinces, conjointement par les officiers légaux et les officiers techniques. Le chef de l'opposition peut en être assuré. L'opposition oublie que lorsque nous discutons un contrat pour la province, de ce côté-ci de la Chambre, nous le faisons avec notre esprit. De l'autre côté, on l'étudie verbalement.

Le chef de l'opposition n'a demandé aucun renseignement jusqu'ici. Qu'il dise ce qu'il veut savoir. Mais qu'il ne s'attende pas à ce que nos avocats soient tenus de donner une opinion légale écrite sur chaque clause du contrat.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Les limites des deux provinces ne sont nullement changées par ce contrat.

M. Gagnon (Matane): On est censé aussi parler avec notre esprit.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Il n'y eut pas d'écrits.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le premier ministre a déjà signé des écrits, où plus tard, il a déclaré qu'il y est fait serment par oubli ou par distraction.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je n'ai jamais pris de tels engagements.

M. Duplessis (Trois-Rivières): La déclaration du premier ministre a été publiée dans les journaux.

Un député: Il y a aussi l'écrit de Paul Gouin.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Si le ministre des Terres et Forêts persiste à dire qu'il n'a pas eu de rapports écrits pour l'entente entre Ontario et Québec, j'établirai clairement les faits bientôt. Et on s'arrangera avec cela.

M. Gagnon (Matane): C'est la première fois qu'un gouvernement prend de telles responsabilités sans s'être au préalable procuré des rapports.

M. le président rappelle les députés à l'ordre.

M. Gagnon (Matane) et M. Duplessis (Trois-Rivières) répliquent au président.

M. Lorrain (Papineau) prend part au débat.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Le chef de l'opposition fait de l'obstruction et retarde inutilement l'étude du bill. L'opposition peut bien faire de l'obstruction, oublier les règlements de la Chambre, mais elle ne changera rien à la question.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Pour la dernière fois, je demande au ministre de nous dire s'il existe

dans ses filières des opinions légales écrites et des opinions techniques écrites. J'espère que plus tard, quand j'aurai prouvé qu'il en a, on ne me reprochera pas de n'avoir pas mis le ministre sur ses gardes.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Je ne crains pas les menaces et tout cela se règlera en temps et lieu.

M. Gagnon (Matane): Personne ne peut nous faire croire que le ministre n'a pas d'opinions écrites. Ce serait la première fois depuis la Confédération, que dis-je, dans aucun Parlement britannique, qu'un gouvernement aurait pris un engagement qui doit le lier pour 999 ans, dans une affaire de pareille importance, sans avoir eu l'élémentaire prévoyance d'exiger de ses techniciens et de ses avocats des rapports écrits.

Voici une entente qui va engager le crédit de la province pour 999 ans. Et le ministre veut nous faire croire que tout a été décidé autour d'une table par des experts qui se parlaient mentalement? Voyez-vous des ingénieurs, qui se parlent mentalement autour d'une table? Si le ministre pense qu'il va nous faire avaler ça, il se trompe. Nous ne voulons pas faire de l'obstruction. Mais nous sommes prêts à siéger jusqu'à demain midi, s'il le faut, sans se coucher, si le ministre ne veut pas produire les rapports. Et les résolutions ne seront pas adoptées. Elles ne passeront pas aujourd'hui! La conduite du ministre des Terres et Forêts va surprendre la population. Et s'il veut nous traiter comme des enfants, nous allons lui appliquer le même remède.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Je ne veux pas dire que nous avons fait un meilleur marché qu'Ontario. Les faits sont là dans le contrat. Je présente ce bill à la Chambre avec la meilleure bonne foi au monde. J'ai dit que, dans la préparation de ce contrat, nous avons consulté les ingénieurs et les avocats de mon ministère. J'ai fait un contrat dans le meilleur intérêt de la province et avec l'esprit d'un bon voisin à l'égard de l'Ontario. Nous avons cherché à être équitables.

L'opposition veut profiter de mon entrée récente aux Terres et Forêts pour m'embarrasser. Si elle nous menace de nous faire veiller tard, c'est très bien, j'en suis! Pour employer une expression populaire, je dirai que je ne suis pas un "casseux" de veillées.

(Rires)

On siègera aussi longtemps que l'opposition le voudra, mais pour arriver au même résultat. Je suis

certain que la Chambre ratifiera le contrat qui nous donne plus que nous n'avions.

M. Duplessis (Trois-Rivières): On nous demande de consentir à une entente qui prive la province de Québec de droits civils essentiels, comme, par exemple, en ce qui concerne l'inondation des terrains avoisinants les pouvoirs d'eau, les expropriations, etc. Le gouvernement n'a pas tenu compte des possibilités agricoles, forestières et minières des terrains qui seront inondés. Et l'on prétend que l'on ne s'est pas renseigné, que toutes les correspondances de Québec à Toronto se sont faites verbalement. On n'a pu communiquer verbalement ou mentalement entre Québec et Toronto. Un ministre doit être informé avant de présenter une loi.

Le premier ministre a dit que son gouvernement était un gouvernement d'esprit de parti. Qu'est-ce que le gouvernement a à cacher en ne voulant pas produire les rapports? Est-ce que ces rapports ne seraient pas conformes à l'entente? Est-ce que les opinions des juristes et des ingénieurs sont de nature à faire naître des doutes sur l'entente proposée? Sur quoi allons-nous nous baser pour étudier ce contrat quand le ministre dit qu'il n'est pas renseigné?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Le chef de l'opposition n'a pas le droit de dire cela. Le ministre est parfaitement renseigné. Nous n'avons jamais refusé de donner les renseignements voulus. Mais on n'a pas été capable, encore, de l'autre côté de la Chambre, de lui dire quels renseignements l'on désire. Le chef de l'opposition n'en a même jamais demandé. Quels renseignements veut-on?

Si le chef de l'opposition veut avoir des réponses et des explications, qu'il pose des questions. Mais que l'opposition cesse son obstruction. Le député de Matane dit que le projet ne passera pas aujourd'hui. Alors que l'opposition prenne la responsabilité des retards qu'elle cause volontairement. Elle ne devrait pas faire perdre inutilement son temps à l'Assemblée en vaines discussions. C'est le peuple qui va payer pour ces retards. Chaque jour de session coûte au peuple \$6,000. S'il faut dépenser \$7,000 ou \$8,000 à écouter l'opposition, la Chambre se reprendra en veillant tard. Si l'opposition veut veiller, nous sommes capables de veiller avec elle s'il le faut. Il est arrivé une fois à l'opposition de veiller jusqu'à 7 heures du matin. La même chose pourra se produire encore. Le temps perdu devra être repris.

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est un plaisir pour nous de veiller sur les intérêts de la province et de surveiller le gouvernement. Le ministère a eu un an pour étudier cette mesure et il nous demande aujourd'hui de l'adopter à la vapeur tout en refusant de fournir les données essentielles. Quand nous avons veillé toute la nuit en 1941, c'était pour le bill de la Beauharnois, un bill qui pressait s'il fallait en croire le gouvernement. Il pressait tellement qu'on ne l'a pas encore appliqué. Le gouvernement veut abuser de sa force numérique. Il y en a un autre en Europe qui fait la même chose: il s'appelle Hitler. Nous voulons combattre pour la démocratie, pour le droit qu'ont les représentants du peuple d'obtenir les renseignements voulus.

À Beauharnois, à 15 milles de la métropole canadienne, il y a un pouvoir que le gouvernement s'est fait donner le droit de développer. Pourquoi changer les limites de la province pour développer un pouvoir situé à 40 milles de Montréal? Est-ce que la Montreal Light, Heat and Power est assez puissante pour empêcher le gouvernement d'étatiser la Beauharnois et l'obliger à changer les limites de la province? Au lieu d'aller développer le pouvoir de Carillon, la province aurait dû développer le pouvoir de la Beauharnois, où les lignes de transmissions sont construites.

Le premier ministre ne devrait pas parler de temps perdu quand il a retardé l'ouverture de la session tant qu'il a pu. Nous avons commencé la session en retard, parce que les lois n'étaient pas prêtes. Et les lois ne sont pas encore prêtes. Et si n'eût été de nos motions, il n'y aurait rien eu à faire ici depuis le début de la session. On parle de veiller, oui, nous allons veiller sur les intérêts de la province, même s'il fallait siéger 24 heures consécutives. Et c'est le premier ministre qui vient parler de retard ou d'obstruction. Les séances ne commencent qu'à trois heures et demie, l'après-midi pour finir à six heures moins vingt. Veiller, oui, mais il faut aussi surveiller le gouvernement et le jour et la nuit. Nous avons devant nous un gouvernement de dictature. Que le premier ministre reste avec son ami Hitler. Nous, nous sommes avec le peuple. Je me charge du premier ministre d'ici les prochaines élections et alors le peuple s'en chargera.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Je n'ai pas de rapport écrit à communiquer. Le bill présentement devant la Chambre est la conclusion même des études faites par les ingénieurs et les juristes et constitue leur rapport écrit complet et consciencieux, si instamment réclamé par la gauche.

Si l'on veut des renseignements, qu'on nous les demande et je tâcherai d'y répondre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Quel est le potentiel d'électricité échangé par le contrat?

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): Est-ce que le chef de l'opposition va commencer à parler?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le député de Terrebonne doit avoir des oreilles assez grandes pour entendre que je parle.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): En vertu de la convention, le rapide des Joachims, qui va à l'Ontario, peut donner un potentiel de 345,100 chevaux-vapeur, et il y aura à la disposition de Québec un potentiel de 361,000 chevaux-vapeur, soit 16,000 chevaux-vapeur de plus.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Que paieront Ontario et Québec?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Ontario paiera le coût de toutes les expropriations nécessaires au rapide des Joachims; Québec paiera \$2,462,933 au maximum de ce qu'elle devra payer pour les expropriations et les dommages causés, lorsqu'elle jugera à propos de développer le pouvoir de Carillon. Elle pourra payer moins, mais elle ne pourra payer plus. C'est une protection pour notre province car le montant est fixé sur la valeur actuelle des terrains et de la propriété et non pas celle au moment de l'expropriation. S'il n'en avait pas été ainsi, la valeur des terrains eût pu augmenter au fur et à mesure des améliorations.

M. Duplessis (Trois-Rivières) s'étonne que la même obligation n'ait pas été faite à l'Ontario, qu'on ne lui ait pas fixé un montant pour les expropriations du côté de Québec. Supposons que les propriétés d'Ontario augmentent de valeur lorsque Québec les expropriera pour son développement de Carillon. Pourquoi avoir fixé le prix que Québec paiera? Et que payera l'Ontario pour ses propres expropriations? Un tel plan est ridicule, injuste et boiteux.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Si la province de Québec obtient des avantages, je suis surpris que le chef de l'opposition s'intéresse au sort de la province d'Ontario plus qu'à nos avantages dans ce contrat. Le montant que payera l'Ontario sera fixé suivant la procédure ordinaire. L'Ontario

n'a pas senti le besoin de se protéger en fixant un maximum, car elle a l'intention de développer tout de suite les pouvoirs qui constituent sa part du partage. Elle expropriera suivant la valeur d'aujourd'hui. Mais la province de Québec ne développera peut-être le pouvoir de Carillon que dans 15 ou 20 ans.

La majeure partie du territoire impliqué dans le projet des rapides de Carillon est comprise dans les comtés ontariens de Prescott et Hawkesbury, mais Québec n'a pas encore de projet précis concernant cette connexion et on ne connaît pas à ce moment-ci la localisation et la valeur des propriétés à être expropriées ou inondées dans le futur. Si la valeur des propriétés inondées augmente, la province ne sera pas tenue de payer plus que \$2,462,933.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le gouvernement de Québec est exposé à payer trop cher, car il n'a pas prévu les changements qui peuvent survenir sur la propriété à la suite d'incendies, de démolitions, etc. Maintenant que la somme mentionnée a été décidée, Québec perdrait beaucoup si des édifices existant en Ontario étaient détruits et non remplacés. De même, l'Ontario perdrait beaucoup si la valeur actuelle augmentait d'ici à ce que Québec décide d'aller de l'avant avec les travaux qu'il a en tête. Pourquoi se rendre à Carillon, à 40 milles de Montréal, pour avoir un pouvoir, alors qu'il s'en trouve un à 18 milles de Montréal, soit à Beauharnois, et qu'il se trouve dans des conditions beaucoup plus avantageuses?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): À Carillon, ça ne coûtera pas un sou.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Carillon n'a pas été donné pour rien.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité n'a pas fini de délibérer et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Il est ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Succession de Joseph Octave Villeneuve

M. Gauthier (Montréal-Laurier) propose, selon l'ordre du jour, que M. l'Orateur quitte

maintenant le fauteuil et que cette Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 122 concernant la succession de l'honorable Joseph Octave Villeneuve.

Adopté.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 122 sans l'amender.

M. Gauthier (Montréal-Laurier) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Charte d'Iberville

M. Bonvouloir (Iberville) propose, selon l'ordre du jour, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que cette Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 105 modifiant la charte de la ville d'Iberville.

Adopté.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 105 sans l'amender.

M. Bonvouloir (Iberville) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté, après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Vente de lots à l'Union économique d'habitations

M. Dubreuil (Montréal-Jeanne-Mance) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 113 confirmant et ratifiant la vente de certains lots par la cité de Montréal à l'Union économique d'habitations soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Taxation des commissaires de LaPrairie

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 103 pour régulariser

le mode de taxation des commissaires et des syndics d'écoles de la municipalité de la ville de LaPrairie soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de Québec

M. Delagrave (Québec-Ouest) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 114 modifiant la charte de la cité de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de Sorel

M. Robinson (Brome) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 111 modifiant la charte de la cité de Sorel soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Dépôt de documents:

Impôt sur la vente en détail

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse, en date du 10 mars 1943, demandant la production d'une copie de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 22 juin 1940 inclusivement jusqu'au 3 mars 1943 inclusivement, relativement à la taxe de vente instituée par le chapitre 14, 4 George VI, et intitulé: Loi établissant un impôt sur les ventes en détail dans la province. (Document de la session no 21)

Salaires ouvriers

M. Duplessis (Trois-Rivières): Les présidents de deux organisations du travail du Québec ont critiqué les futures nominations de Roger Brassard et de Georges Hodge de Montréal au Conseil fédéral du travail en temps de guerre.

Il lit le télégramme auquel il a fait allusion au début de la séance:

"Honorable Adélar Godbout,

"Nous regrettons amèrement l'attitude de notre gouvernement à notre endroit. C'est un Conseil

national et non un sénat où on envoie des hommes se reposer pour leur vie. Maintenant que le gouvernement a appointé sans nous consulter nos représentants à ce dit conseil national du travail, pouvons-nous vous appointer un ministre des finances sans vous consulter, de même qu'un ministre du Travail.

"Paul Fournier, président, Conseil des métiers et du travail

"Elphège Beaudouin, président de la Fédération provinciale de Québec."

L'honorable M. Godbout (L'Islet): MM. Roger Brassard et Georges Hodge, qui ont été désignés par la province pour faire partie du War Labor Board, sont parfaitement au courant de notre législation ouvrière, des questions sociales et des besoins des travailleurs. Ils sont donc parfaitement qualifiés pour la charge qu'on leur a confiée. Les candidats retenus sont capables de défendre les intérêts des travailleurs québécois et je suis certain que leur choix sera ratifié par la majorité des unions ouvrières à la demande desquelles ils ont été choisis. Il suggère, dit-il, au chef de l'opposition de mentionner ce fait aux signataires du télégramme.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je leur dirai dans ma réponse que le gouvernement continue de persécuter les ouvriers.

Ajournement

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain.

Adopté.

La séance est levée à 5 h 45.

NOTES

1. *Le Canada* du 12 mars 1943, à la page 12, écrit que M. Delagrave "a été chaleureusement applaudi en prenant son fauteuil."

2. D'autres journaux du vendredi 12 mars, comme *La Patrie* du 12 mars 1943, à la page 4, ou *Le Soleil*

du 12 mars 1943, à la page 10, disent plutôt "réciproques ou équivalentes".

Séance du mardi 16 mars 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!¹

Questions et réponses:

Emprunts du gouvernement depuis 1939

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville): Depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement:

a) Combien le gouvernement de la province a-t-il emprunté?

b) Combien le gouvernement de la province a-t-il payé, en centins et en dollars, à quelque titre ou pour quelque cause que ce soit, relativement à ces emprunts?

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce):

a) \$ 65,000,000.00	Consolidation des dettes en cours, et renouvellement de l'échéance du 1 ^{er} septembre 1939
15,000,000.00	Nouvelle émission du 1 ^{er} février 1941 pour consolider le déficit de l'année 1939-40.
2,400,000.00	Nouvelle émission du 1 ^{er} février 1941 pour solder reliquat de compte à la ville de Montréal pour la période antérieure à 1940.
<u>105,850,000.00</u>	Renouvellements d'emprunts.
<u>\$188,250,000.00</u>	

b) \$ 93,422.67

M. Duplessis (Trois-Rivières): La réponse est erronée et incomplète, elle montre un faux tableau de la situation des emprunts gouvernementaux.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Les données ont été préparées par mon département et dressent le portrait exact de la situation à cet égard.

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est faux. Le ministre ne sait pas qu'ils sont erronés. Il est incompétent pour le poste qu'il occupe.

Des députés de la droite soulèvent des points d'ordre.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Point d'ordre! Je demande au chef de l'opposition de retirer ses paroles!

M. l'Orateur accorde le point d'ordre et demande au chef de l'opposition de retirer ses paroles.

M. Duplessis (Trois-Rivières): La réponse est incomplète et erronée!²

Paiements et remises de la Commission des liqueurs

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville): Depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement:

a) Combien le gouvernement de la province a-t-il reçu ou retiré de la Commission des liqueurs de Québec?

b) À quelle date tous et chacun des paiements ou remises faits par la Commission des liqueurs de Québec au gouvernement de la province ont-ils été effectués?

c) Quel est le montant payé ou remis au gouvernement de la province par la Commission des liqueurs de Québec à chacune des dates mentionnées au paragraphe b) de la présente question?

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): a) \$30,932,727.65, y compris la taxe du chômage au montant de \$2,632,727.65.

b)		c)
	1939	
22 novembre		\$ 45,188.85
21 décembre.....		40,091.25
	1940	
8 janvier		1,000,000.00

16 janvier	750,000.00	15 décembre.....	150,000.00
25 janvier	100,002.95	20 décembre.....	250,000.00
26 janvier	500,000.00	22 décembre.....	69,041.20
21 février.....	43,272.00	27 décembre.....	500,000.00
29 février.....	500,000.00	30 décembre.....	1,000,000.00
18 mars.....	39,102.45		
20 avril.....	48,471.40	1942	
29 avril.....	900,000.00		
20 mai.....	45,571.45	7 janvier.....	1,500,000.00
25 juin.....	1,000,000.00	23 janvier.....	100,000.00
26 juin.....	49,350.10	24 janvier.....	160,318.30
12 juillet.....	300,000.00	31 janvier.....	200,000.00
23 juillet.....	47,382.90	14 février.....	250,000.00
16 août.....	500,000.00	25 février.....	370,592.55
24 août.....	39,665.45	6 mars.....	375,000.00
30 août.....	500,000.00	21 mars.....	100,000.00
26 septembre.....	51,351.65	24 mars.....	64,425.75
30 septembre.....	500,000.00	31 mars.....	200,000.00
24 octobre.....	49,620.60	14 avril.....	400,000.00
27 novembre.....	58,963.45	23 avril.....	200,000.00
30 novembre.....	300,000.00	24 avril.....	64,413.80
28 décembre.....	59,889.85	1 ^{er} mai.....	250,000.00
31 décembre.....	700,000.00	8 mai.....	250,000.00
		15 mai.....	200,000.00
1941		23 mai.....	74,273.35
		27 mai.....	250,000.00
8 janvier.....	750,000.00	30 mai.....	150,000.00
11 janvier.....	750,000.00	5 juin.....	150,000.00
22 janvier.....	1,000,000.00	11 juin.....	250,000.00
30 janvier.....	129,010.80	22 juin.....	68,109.55
25 février.....	52,420.40	23 juin.....	250,000.00
21 mars.....	50,788.80	30 juin.....	250,000.00
24 avril.....	49,674.45	20 juillet.....	250,000.00
30 avril.....	1,000,000.00	22 juillet.....	250,000.00
21 mai.....	53,558.20	23 juillet.....	71,483.35
11 juin.....	800,000.00	27 juillet.....	100,000.00
21 juin.....	300,000.00	1 août.....	200,000.00
23 juin.....	48,526.60	15 août.....	250,000.00
5 juillet.....	200,000.00	21 août.....	157,344.10
17 juillet.....	350,000.00	27 août.....	100,000.00
23 juillet.....	45,283.45	11 septembre.....	250,000.00
25 juillet.....	300,000.00	21 septembre.....	200,000.00
31 juillet.....	200,000.00	24 septembre.....	68,868.75
9 août.....	300,000.00	26 septembre.....	150,000.00
22 août.....	273,995.80	3 octobre.....	300,000.00
12 septembre.....	200,000.00	27 octobre.....	79,388.10
20 septembre.....	150,000.00	29 décembre.....	85,718.90
22 septembre.....	65,469.70	31 décembre.....	500,000.00
20 octobre.....	250,000.00		
23 octobre.....	63,118.65	1943	
30 octobre.....	200,000.00		
24 novembre.....	75,374.55	11 janvier.....	1,000,000.00
2 décembre.....	200,000.00	12 janvier.....	750,000.00

20 janvier	250,000.00
30 janvier	430,811.60
6 février.....	250,000.00
9 février.....	<u>500,000.00</u>

\$ 30,932,727.65

Plaques d'automobile

M. Bourque (Sherbrooke): 1. Depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 1^{er} décembre 1940 exclusivement, le gouvernement de la province a-t-il acheté des plaques d'automobile?

Dans l'affirmative:

a) Combien de ces plaques ont été livrées au, et achetées par le gouvernement?

b) Combien de ces plaques ont été payées par le gouvernement?

c) Combien le gouvernement a-t-il payé pour chacune de ces plaques?

d) De qui ces plaques ont-elles été achetées?

e) Quel est le prix chargé par le gouvernement, pour chacune de ces plaques, à ceux qui les ont achetées?

2. Depuis le 1^{er} décembre 1940 inclusivement jusqu'au 1^{er} décembre 1941 exclusivement, le gouvernement de la province a-t-il acheté des plaques d'automobile?

Dans l'affirmative:

a) Combien de ces plaques ont été livrées au, et achetées par le gouvernement?

b) Combien de ces plaques ont été payées par le gouvernement?

c) Combien le gouvernement a-t-il payé pour chacune de ces plaques?

d) De qui ces plaques ont-elles été achetées?

e) Quel est le prix chargé par le gouvernement, pour chacune de ces plaques, à ceux qui les ont achetées?

3. Depuis le 1^{er} décembre 1941 inclusivement jusqu'au 1^{er} janvier 1943 inclusivement, le gouvernement de la province a-t-il acheté des plaques d'automobile?

Dans l'affirmative:

a) Combien de ces plaques ont été livrées au, et achetées par le gouvernement?

b) Combien de ces plaques ont été payées par le gouvernement?

c) Combien le gouvernement a-t-il payé pour chacune de ces plaques?

d) De qui ces plaques ont-elles été achetées?

e) Quel est le prix chargé par le gouvernement, pour chacune de ces plaques, à ceux qui les ont achetées?

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): 1. Pendant cette période, les plaques pour l'année de licence 1940 furent livrées au gouvernement de la province suivant un contrat intervenu le 31 mai 1938, passé à la suite d'un arrêté ministériel en date du 13 mai 1938, pour la fabrication des plaques de deux années de licence 1939 et 1940.

a) 241,800 plaques doubles et 12,000 plaques simples (pour remorques) furent livrées au gouvernement;

b) 241,800 plaques doubles et 12,000 plaques simples;

c) 9.8 centins pour un jeu de deux plaques et 5.2 centins pour une plaque;

d) General Steel Wares, Limited, Montreal;

e) Le prix payé pour l'usage des plaques requis par l'article 26 de la loi des véhicules automobiles, est de 0.50 dans le cas des remorques et de \$1.00 dans tous les autres cas;

2. Oui; le gouvernement a, durant cette période de temps, donné un contrat pour la fabrication des plaques requises pour les deux années de licence 1941 et 1942.

a) 249,600 plaques doubles et 12,000 plaques simples (pour remorques) furent livrées au gouvernement;

b) 241,800 plaques doubles et 12,000 plaques simples;

c) 11 centins pour un jeu de deux plaques et 6.3 centins pour une plaque;

d) General Steel Wares, Limited, Montreal;

e) Le prix pour payer l'usage des plaques requis par l'article 26 de la loi des véhicules automobiles, est de 0.50 dans le cas des remorques et de \$1.00 dans tous les autres cas

3. Pendant la période mentionnée, les plaques requises pour l'année de licence 1942 furent livrées suivant le contrat donné antérieurement pour les deux années de licence 1941 et 1942; le 15 octobre 1942, un contrat pour la fabrication des plaques de l'année de licence 1943 fut donné.

a) 54,350 plaques doubles et 211,150 plaques simples, pour l'année de licence 1942, furent livrées, et 35,690 plaques simples, pour l'année 1943, furent livrées;

b) 54,350 plaques doubles et 211,150 plaques simples;

c) 11 centins pour un jeu de deux plaques et 6.3 centins pour une plaque;

d) General Steel Wares, Limited, Montreal;

e) Le prix payé pour l'usage de la plaque requis par l'article 26 de la loi des véhicules automobiles, est de \$0.50 dans le cas des remorques et de \$1.00 dans tous les autres cas.

Comptes publics

M. Duplessis (Trois-Rivières): Pourquoi n'a-t-on pas fait un tableau des *Comptes publics*, comme ce devrait être le cas? Le gouvernement est tenu, en vertu de la loi, de présenter les *Comptes publics* avant la session ou, du moins, dans les premiers jours.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) promet qu'ils seront produits très prochainement. Il prononcera le discours du budget de l'exercice financier 1943-1944 la semaine prochaine, probablement mardi. Mon discours est presque prêt, mais je ne peux en révéler la teneur avant de la prononcer devant la Chambre.

M. Duplessis (Trois-Rivières) reproche au gouvernement d'être en retard pour la production des *Comptes publics* de l'année 1941-1942.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Mardi prochain, déclare-t-il, il déposera en même temps que le budget le volume des *Comptes publics* ainsi que le budget supplémentaire pour l'exercice en cours. Jamais sous le régime de l'Union nationale, on n'a été prêt si vite à présenter le budget aux députés.

Projets de loi:

Forces hydrauliques de la rivière Outaouais

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le bill 10 ratifiant une convention concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais.³

En comité:

Présidence de M. Delagrave (Québec-Ouest)⁴

Le comité poursuit l'étude du projet de résolutions soumis par le représentant de (Saint-Sauveur (l'honorable M. Hamel), et dont le texte se lit comme suit:

1. Que la convention reproduite comme annexe A de la loi qui accompagne les présentes résolutions, comme elle a été signée par les parties contractantes, soit par les présentes ratifiée et confirmée dans la mesure où elle relève de la juridiction de cette Législature et il est déclaré qu'elle lie Sa Majesté le roi au nom de la province de Québec et la Commission des eaux courantes de Québec; en conséquence le ministre des Terres et Forêts et la Commission des eaux courantes de Québec sont, chacun d'eux, autorisés à faire tous les actes et choses nécessaires pour en exécuter les clauses.

2. Que l'arrêté du gouverneur général en conseil, reproduit comme annexe B de ladite loi, soit par les présentes ratifié et confirmé dans la mesure où cette Législature a juridiction pour ce faire.

3. Que nonobstant toute disposition de toute autre loi, tous les terrains loués à The Hydro-Electric Power Commission of Ontario par ladite convention ou sur lesquels il lui est accordé un droit de submersion de même que tous les droits, ouvrages et améliorations requis pour leur utilisation complète et la production d'énergie, seront exempts de toutes taxes ou contributions provinciales et de toutes taxes ou contributions municipales et scolaires, et The Hydro-Electric Power Commission of Ontario sera entièrement exempte de toutes taxes et contributions provinciales, municipales et scolaires qui pourraient lui être imposées à raison de quelque acte accompli en vertu de ladite convention ou en découlant.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Quand le gouvernement va-t-il exploiter le rapide de Carillon que Québec obtient par l'échange?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Rien n'a été envisagé ou projeté à cet effet. Il n'y a pas de date fixée ni de moment de déterminé. Le gouvernement veut avoir ce pouvoir disponible pour le moment où il croira opportun de le développer. Ce sera prochainement.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Cela veut dire quand? Qu'est-ce que cela veut dire, prochainement? Il y a deux ans, l'on nous a fait ici passer toute une nuit pour faire adopter le bill sur l'expropriation de la Beauharnois. On disait alors que c'était pour être fait prochainement. Et pourtant il n'y a rien eu de fait depuis.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): J'ai dit prochainement, pris dans le sens le plus large du mot.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Tous les droits de la province de Québec, au sens de la nouvelle loi, sont cédés à la province voisine, et, cependant, selon le gouvernement et le ministre des Terres et Forêts, on n'a consulté personne, ou du moins on n'a pas de rapports écrits de la part des techniciens et des aviseurs légaux sur cette affaire de l'Outaouais. Le ministre n'a rien à produire sur une question de cette importance? Dans notre province, le gouvernement a tout fait mentalement et verbalement. Si le gouvernement se contente de rapports verbaux et mentaux, l'opposition ne se contentera pas d'un vote verbal et mental. L'absence de rapports écrits des ingénieurs et des avocats sur une loi qui assujettit une partie de la province aux lois de l'Ontario entraînera des dépenses de centaines de mille piastres⁵ et fera inonder une partie riche en ressources naturelles de notre territoire.

Le gouvernement ne se rend pas compte de la gravité du problème. La Chambre est appelée à étudier une loi de la plus haute importance et le gouvernement avoue qu'il n'a pas de rapports légaux ni techniques écrits sur ce développement de pouvoirs. Le gouvernement n'a pas pris de précautions préliminaires. En n'ayant pas eu l'élémentaire prudence d'exiger des rapports écrits, le gouvernement oublie ses responsabilités. En Ontario, où on compile cartes et rapports à volonté, le gouvernement a fait imprimer un rapport sur le projet et l'Union nationale est obligée de s'en inspirer pour se renseigner sur la question. Vraiment, le gouvernement se place dans une position intenable; on dirait qu'il a quelque chose à cacher à la veille des élections. C'est la première fois qu'un gouvernement cède les droits d'une province sans produire de rapport.

L'an dernier, le gouvernement s'est fait autoriser à conclure une entente. Pourquoi une autre loi est-elle nécessaire cette année, si tout a été prévu?

La rivière Outaouais traverse les deux provinces sur une grande distance. Les développements qui doivent s'y faire auront leurs répercussions sur la colonisation, l'agriculture et les mines. De plus, dit-il, il trouve étrange qu'on dise que Québec et Ontario feraient mieux de développer chacune leurs sites spécifiques et que par ailleurs le site Paquette doit être développé conjointement par les deux provinces. Ça ne marche pas.

Le gouvernement fait preuve d'un manque de respect des droits de la province. Le ministre, la semaine dernière, a réclamé la pitié de l'opposition parce qu'il était tout nouveau à son poste. Je lui ai demandé jeudi dernier s'il avait eu des opinions écrites. Il m'a répondu: Non.

Le député de Sherbrooke (M. Bourque) a inscrit au *Feuilleton* une motion pour production de la correspondance entre les gouvernements des deux provinces et la Commission des eaux courantes et l'Ontario Hydro Commission concernant le développement des sites de la rivière Outaouais. Le but de cette motion est d'obtenir une déclaration écrite de la part du gouvernement faisant état du fait qu'il n'a reçu aucun rapport écrit. On sera bien obligé de fournir des détails.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Je suis obligé de soulever un point d'ordre pour dire que je n'ai jamais répondu de cette façon. Je n'ai jamais demandé aux députés de l'opposition d'avoir pitié de moi. Tout ce que j'ai dit, c'est que je les remerciais de leur délicatesse en organisant un barrage de questions pour empêcher l'adoption des résolutions. On ne me laissait pas la chance d'expliquer le projet de loi⁶.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Quel est le débit possible de la chute de Carillon et de la rivière Outaouais par seconde à chaque rapide? Et pourquoi le Québec a-t-il accepté de partager avec Ontario le pouvoir d'eau Paquette?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): C'est une question technique. Mais je peux tout de même fournir ce détail pour certains des rapides. Le débit à la seconde du site des Joachims, que développera l'Ontario, est de 14,200 pieds cubes, tandis que le débit de Carillon, que le Québec développera, est de 38,000 pieds cubes. De plus, le contrat partage équitablement entre les deux provinces les pouvoirs hydrauliques à développer. C'est pour cette raison que le site Paquette a été divisé en deux parties.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Où le ministre prend-il ses renseignements?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Ces renseignements sont puisés dans les rapports du service hydraulique fédéral et dans certains rapports de compagnies.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il existe donc un rapport! Mais vous voyez comment le gouvernement est à la remorque du fédéral et des compagnies! Il (M. Duplessis) se plaint du fait que le ministre ait recours à des gens de l'extérieur pour obtenir ses informations.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): C'est une publication officielle faite par Ottawa avec la collaboration de la Commission des eaux courantes. C'est un rapport daté de 1928.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il est inconcevable qu'on se base sur des rapports de 1928, vieux de 15 ans, pour une loi de 1943, dont la portée est très considérable. Les conditions ont dû bien changer depuis ce temps-là: comme par exemple le débit des eaux et ainsi de suite. Le débit d'une rivière évolue. Le développement par l'Ontario des sites plus en amont pourrait affecter le débit de Carillon. N'y a-t-il pas de rapports plus récents? C'est une curieuse façon d'agir, de la part du gouvernement. C'est aussi une curieuse manière de faire savoir au public, à la veille des élections, qu'il n'a rien reçu de la part de ses ingénieurs concernant un tel projet. Le ministre sait-il où la rivière Outaouais prend sa source?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) n'en est pas sûr, mais il croit que sa source est située au Témiscamingue.

M. Duplessis (Trois-Rivières) n'est pas très épaté par cette réponse.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): Quel était le nom de la femme de Job?

Les députés rient.

M. Duplessis (Trois-Rivières) répond au député de Terrebonne.

La rivière Outaouais, ajoute-t-il, prend sa source dans le Lac Victoria, qui alimente également d'autres cours. Il doit y avoir des rapports concernant les divers rapides du lac et les répercussions du premier développement sur celui, éventuel, de Carillon. L'Ontario aura les pouvoirs situés au nord et Québec les pouvoirs situés plus au sud. Quelles sont donc les conditions et les répercussions du développement conjoint de ces pouvoirs d'eau entre les deux provinces?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Le chef de l'opposition ne manque pas d'expérience, mais il manque sûrement de mémoire. La loi votée l'an dernier par la Législature et autorisant la signature du contrat présentement devant la Chambre a servi de base à la rédaction de ce contrat. Elle détermine les chutes cédées à l'Ontario et celles que

la province s'est réservées ainsi que toutes les conditions auxquelles les pouvoirs énumérés doivent être développés. Nos experts avaient instructions de rédiger un rapport suivant la loi de 1942 et c'est ce qu'ils ont fait. C'est l'an dernier que le chef de l'opposition aurait dû critiquer! Mais s'il veut des renseignements additionnels, nous les lui donnerons avec plaisir.

M. Duplessis (Trois-Rivières) ne voit pas comment cela serait possible, étant donné que tout a été fait mentalement et que rien n'a été mis sur papier.

Si la loi de l'an dernier couvrait le cas et que tout avait été prévu, pourquoi une nouvelle loi cette année? Si elle ne couvrait pas le cas, pourquoi, alors, l'avoir présentée? Il qualifie la mesure d'odieuse trahison.

L'an dernier, l'opposition a voté contre la loi et je sais comment elle votera cette année! Pour chaque vote qu'enregistrera la Chambre, l'opposition votera à nouveau contre le bill, si l'information demandée n'est pas fournie.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Dans l'Ontario, où l'opposition est conservatrice, si elle n'est pas d'Union nationale, est-ce que l'on s'est opposé au contrat? Le chef de l'opposition n'a pas répondu à la question que je lui pose. C'est son privilège de ne pas répondre. Le colonel Georges Drew⁷ n'a-t-il pas dénoncé le contrat en question comme trop avantageux pour la province de Québec? Apparemment, les oppositionnistes ontariens ont voté avec le gouvernement et considèrent que cette mesure est dans l'intérêt de la province.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je ne m'occupe pas de ce qu'on fait à Toronto ou à Ottawa. Je ne m'occupe que de questions québécoises. Je ne sais pas comment on a voté en Ontario.

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): L'honorable chef de l'opposition me permettra-t-il de lui demander si, sérieusement, il n'a pas pris la peine de se renseigner sur la façon dont l'Assemblée législative ontarienne a discuté ce contrat entre les deux provinces?

M. Duplessis (Trois-Rivières): On veut jouer sur les mots dans le bill actuellement devant nous. Le gouvernement a fait cadeau à l'Ontario d'une partie de domaine public de la province de Québec. En vertu

de quel droit le gouvernement de Québec s'arroge le droit de céder à l'Ontario les droits et une partie de la province de Québec? Le gouvernement actuel ne s'est sûrement pas lancé dans une entente d'une telle importance sans consulter experts et aviseurs légaux. Pourquoi ne pas produire les résultats de ces consultations?

La loi de 1942 comme celle de cette année ne sont pas constitutionnelles. Pas un gouvernement n'a le droit de changer les limites de la province. Ces limites ont été fixées lors de la signature du pacte confédératif et elles ne peuvent être modifiées par une loi provinciale. Aucune loi provinciale ne peut subordonner une partie de la population de son territoire à la juridiction des autres provinces, et c'est ce que ce bill propose de faire. Conséquemment, aucun gouvernement n'a le droit de décréter qu'une partie de la population du Québec sera subordonnée aux lois de l'Ontario. C'est tellement vrai, qu'on a annexé au projet de loi un arrêté ministériel du gouvernement fédéral qui autorise ces développements hydroélectriques mais impose comme condition qu'ils ne devront pas nuire aux droits fédéraux de navigation et à la navigation en général sur la rivière Outaouais. Il ne donne pas le droit de changer les limites des provinces. Cela n'a jamais été fait par aucune province.

Or, cet arrêté ministériel a été passé en vertu de la loi des mesures de guerre parce que ces forces hydrauliques additionnelles développées serviront aux industries de guerre. Mais personne ne peut dire que la loi sur les mesures de guerre, passée sous le gouvernement Borden en 1914 et dénoncée par les libéraux pendant 25 ans, confère au gouvernement fédéral d'Ottawa le droit de ratifier un contrat d'une durée de 999 ans, soit pour une autre période que celle de la guerre, simplement en conférant au gouvernement les droits et les pouvoirs du gouvernement du dominion ou des Législatures provinciales. La loi des mesures de guerre ne peut conférer l'autorité qu'accorde cette loi et pourtant le gouvernement est prêt à s'appuyer sur un si faible pilier et engager les provinces pour plusieurs millions de dollars en dommages. C'est sans doute pour cela que le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Hamel) a dit à la Chambre n'avoir aucun document écrit à présenter.

Ce qu'Ottawa aurait dû faire pour donner plein effet à cette entente Québec-Ontario, c'est adopter une loi spéciale. On ne l'a pas fait pour des raisons qu'il ne peut exposer dans le détail. Cependant, dit-il, il insiste pour dire que l'opposition n'abandonnera jamais la défense des droits de la province et qu'elle combattra ce bill jusqu'au bout.

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): Ottawa a donné son consentement à l'entente parce que la rivière Outaouais est navigable sur certaines de ses parties. Elle est donc du domaine fédéral. La province de Québec n'abandonne aucun de ses droits. Au surplus, le présent bill ne sera pas caduc après que la loi des mesures de guerre sera devenue inopérante.

M. Duplessis (Trois-Rivières): J'ajouterais, de plus, que les *Journaux de l'Assemblée législative* de 1942 sont faux au sujet de ce débat. L'opposition, l'an dernier, a été jusqu'à la dernière minute contre l'entente. Pourtant, l'index des *Procès-verbaux* de la Chambre a semé la confusion sur la question. On a probablement fait cela pour empêcher le public de prendre clairement connaissance du vote de l'Union nationale sur la question.

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): J'ai ici les journaux en question, et ils nous révèlent qu'en effet l'opposition a voté contre. Les votes ont été enregistrés en toute bonne foi. En quoi sont-ils faux?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je n'ai jamais vu un gouvernement si peu informé!

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): Vous oubliez le vôtre!

M. Gagnon (Matane): La province va aliéner 2,700 acres⁸ de l'une des parties les plus richement boisées de notre territoire pour une période de 999 ans. Ce n'est pas une question à traiter à la légère. Le gouvernement n'a pas pris la peine de s'enquérir de la valeur du terrain qui doit être abandonné ni les précautions élémentaires afin de s'assurer de la richesse agricole, forestière et minière de ce territoire. La région est riche en ressources minières. Pour peu, c'est l'une des propriétés minières les plus riches de la région: près du lac Victoria, on trouve l'une des mines les plus prometteuses de la province, la mine Belleterre. On la cède pour 999 ans. Dans le comté de Témiscamingue se trouve l'une des plus belles forêts de pin blanc qu'il nous reste. La Législature est invitée à céder tout cela, sans avoir de rapport sur l'importance des ressources naturelles qu'on y trouve.

Le gouvernement ontarien a cru bon de faire publier une brochure⁹ contenant la correspondance échangée entre lui et la Commission de l'Hydro sur ce projet ainsi qu'un rapport des experts. Ici, dans notre province, le gouvernement se rit des

prérogatives des députés en disant qu'il n'a que des rapports verbaux et mentaux à soumettre. Il est évident que le gouvernement de Québec aime un peu trop se faire mener par Ottawa.

En vertu du contrat, Québec devra payer à l'Ontario \$2,400,000 et on n'a aucun rapport pour justifier ce montant. Le contrat projeté est humiliant pour notre province. Le gouvernement fait preuve d'imprévoyance. Après avoir laissé inonder de vastes étendues au Lac-Saint-Jean, on en est rendu à payer des octrois pour la coupe du bois de chauffage.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Le député de Matane n'est pas sérieux en disant que nous cédon 2,700 acres qui auraient servi à l'établissement de colons. Il n'a pas lu attentivement le contrat. Il est question du lit de la rivière Outaouais. Il admettra avec moi qu'il serait difficile d'y établir des colons. 1,300 acres de terre seront inondées dans la province à la suite de l'exhaussement des eaux de la rivière Outaouais. Pour ce qui est de ces terrains, l'Ontario paiera les dommages pour les terres boisées louées à la Consolidated Paper et à la Canadian International Paper. Nous n'avons rien oublié.

M. Gagnon (Matane): Le contrat dit que le niveau de l'eau va être élevé de 575 pieds.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Au-dessus du niveau de la mer!

M. Gagnon (Matane): Alors, toutes les précautions ont été prises?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Toutes. Nos experts ont consulté tous les services.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre vient de dire que les compagnies seront indemnisées pour leurs terres boisées qui seront inondées. La province ne le sera pas, elle! Le déboisement affecte jusqu'au climat. Si le gouvernement d'Ontario a coupé du bois sur la propriété avoisinant les rapides, il ne nous paiera rien?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Sur le fond du terrain lui-même, l'Hydro de l'Ontario nous paiera le montant de \$1 le cheval-vapeur sur la moitié des pouvoirs d'eau que l'Ontario développera. Quant à la partie boisée, le département des Terres et Forêts exigera d'elle le paiement du droit de coupe que les exploitants sont tenus de lui payer.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Pourquoi le contrat n'a-t-il pas été fait devant notaire? Il est vrai qu'il n'y a pas de notaire dans Ontario, mais il y en a chez nous. Dans la province de Québec, tout contrat comportant une aliénation de propriété foncière doit être passé devant notaire. Le contrat qu'on nous demande de ratifier cède à l'Ontario une partie importante de notre patrimoine et il n'est pas fait devant notaire, ce qui est une violation de notre droit civil.

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): Le contrat ne lèse en rien les droits civils. Il contient une clause disant que la loi de Québec s'appliquera dans la mesure où le contrat s'appliquera à des propriétés et des droits dans notre province. Toutes les lois de la province continueront de s'appliquer pour toutes les propriétés situées dans la province de Québec.

Lorsqu'on fait un contrat entre les deux plus vieilles provinces du dominion, deux provinces souveraines et autonomes, jouissant de leur pleine autonomie, il n'est pas nécessaire d'avoir un notaire, bien que j'aie le plus grand respect pour cette noble profession. En somme, c'est un contrat qui peut s'assimiler à un traité international. Le contrat est signé par les ministres des Terres et Forêts des deux provinces et les premiers ministres des deux provinces ont signé comme témoins. Peut-on obtenir plus de garanties? Les deux provinces ne font qu'échanger des pouvoirs d'eau et de petites portions de territoire afin de faciliter l'exploitation des pouvoirs d'eau. Il demande à l'opposition de faire de la rivière Outaouais non pas une barrière entre les deux provinces voisines, mais plutôt un lien de plus au sein de l'unité nationale.

L'honorable député de Matane, dont je reconnais les connaissances, en droit, a aussi peur de l'intervention d'Ottawa après la guerre. Mais Ottawa a approuvé le contrat quant à ses droits. Et il est inadmissible de penser que le pouvoir fédéral oserait intervenir dans un contrat fait par les deux plus vieilles provinces du dominion; et qu'il retirerait aux deux principales provinces du pays, une fois la guerre terminée, l'autorisation de poursuivre leurs développements hydrauliques; parce que cette autorisation a été accordée en vertu de la loi sur les mesures de guerre. Les droits du Québec ont été protégés et pas un seul de ces droits n'a été sacrifié.

L'Ontario nous donne des avantages équivalents à ceux que nous lui avons consentis. Pourquoi tenter, de l'autre côté, de trouver des motifs funestes cachés derrière cette entente? La mesure est claire et le

contrat qui l'accompagne est long, mais il est aussi clair et juste et tout ce qu'il y a de régulier, et il a été étudié à fond par les experts des deux provinces.

J'espère que ce débat sur les forces hydrauliques d'une rivière située près de la capitale de notre pays, sera maintenu à un haut niveau. La loi et le contrat devront être discutés avec honnêteté et sérieux. L'honorable chef de l'opposition n'a pas voulu nous dire comment le contrat a été accueilli par l'Assemblée législative de l'Ontario. C'est là un point intéressant pourtant. Le gouvernement ne veut pas brusquer les choses, mais il ne faut pas laisser la province sous l'impression que l'opposition considère l'Assemblée législative comme un parlement modèle de collège. Il faut discuter sérieusement une question aussi importante.

M. Gagnon (Matane): Si le contrat est si beau que ça, pourquoi en cacher les détails? L'Ontario n'a pas eu peur de se procurer des rapports écrits et de fournir aux représentants du peuple tous les documents voulus. Nous discutons depuis trois heures sans autre fondation qu'une déclaration du ministre disant qu'il y a eu des rapports verbaux et mentaux. C'est ça qui jette du doute sur le contrat en question.

M. Duplessis (Trois-Rivières) s'en prend au député de Gaspé-Nord. Le voilà, dit-il, qui plane dans le droit international. Il trouve que nos questions ne sont pas sérieuses. L'aliénation d'une partie importante de la province, ce n'est pas sérieux pour le ministre! C'est de la minutie!

Le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Hamel) peut-il fournir des détails précis sur les possibilités agricoles, minières et autres des terrains cédés à l'Ontario?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Les techniciens ont pris, dans les divers ministères intéressés, tous les renseignements voulus et leurs conclusions se trouvent consignées dans le contrat lui-même.

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville): Le potentiel hydroélectrique cédé sur l'Outaouais est plus important que celui de la Beauharnois. Nous sommes ici pour protéger nos ressources naturelles dont une grande partie a déjà été abandonnée. Québec doit prendre ses précautions. Ce n'est pas une question de bonne entente, comme on l'a allégué, mais une question de patriotisme bien compris et d'affaires.

L'opposition n'a pas d'objection à collaborer avec l'Ontario, mais elle n'est pas ici pour protéger les droits de l'Ontario, qui sait protéger ses droits elle-même. Dès 1910, elle a nationalisé l'électricité. De 1910 à 1936, les régimes libéraux de notre province ont préféré céder à vil prix nos chutes et tous nos pouvoirs d'eau. Aujourd'hui, nous sommes en état d'infériorité vis-à-vis de l'Ontario bien que nous soyons plus riches que la province voisine en pouvoirs d'eau.

Ce contrat qu'on nous demande de ratifier prévoit un échange de pouvoirs. On nous dit que l'Ontario veut exploiter tout de suite les chutes qui lui sont allouées en propre, tandis que la province de Québec ne profitera que plus tard des pouvoirs qui lui reviennent. Il n'y a donc rien qui presse pour notre province. L'opposition désapprouve donc cette mesure, à moins qu'on ne lui démontre l'équité de la transaction et qu'on produise des rapports écrits satisfaisants qui éclaireront la portée de cette entente, comme elle est en droit de le réclamer. Nous voulons des données précises. Le contrat est pour 999 ans. Qu'arrivera-t-il en l'an 2942, alors que le contrat expirera?

Les députés de la droite: Adopté! Adopté!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Un instant! Le gouvernement est pressé quand il s'agit de vendre la province, mais il l'est moins quand il s'agit de donner des renseignements utiles. Il se dépêche de faire tout le mal qu'il peut avant de disparaître aux prochaines élections.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) tente d'intervenir.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre peut prendre son siège, lui qui fait des rapports faux, comme il l'a fait au cours de l'après-midi!

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Je demande au chef de l'opposition de retirer ses paroles!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Non, je ne retirerai pas.

Le gouvernement Taschereau a passé une loi interdisant l'exportation de l'électricité; pourtant, la convention entre Ontario et Québec au sujet de l'Outaouais autorise l'Hydro ontarienne à exporter le courant électrique en dehors de notre province. Les ressources naturelles doivent d'abord profiter à la

population de la province de Québec et non à la population d'une autre province et nous avons le devoir de les conserver. On dirait que le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour se rendre impopulaire.

Le meilleur moyen de favoriser l'harmonie entre les deux provinces, ce n'est pas de créer des réserves unilatérales, mais de favoriser les contacts quotidiens en favorisant l'exploitation en commun des ressources communes aux deux provinces. Par ce projet de loi, on veut faire une division qui répugne à la nature, à la géographie, à l'histoire et à la Constitution. Le gouvernement donne l'impression de vouloir établir une muraille de Chine entre le Québec et l'Ontario.

Si l'Ontario a besoin de plus d'énergie électrique, il n'est pas besoin, pour cela, de saborder les droits et les prérogatives de la province de Québec. Le pouvoir de la Beauharnois peut lui fournir toute l'énergie dont elle a besoin et il n'est pas besoin de saboter notre Constitution pour donner satisfaction à nos voisins. N'allons pas donner le spectacle d'une trahison et d'un abandon de cette nature.

Les députés de la droite: Adopté! Adopté!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Non... Non...

M. Gagnon (Matane): Jamais...

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine): Nous avons enfin quelque documentation sur l'Outaouais, mais elle vient d'Ontario! Le gouvernement de Québec n'a rien à mettre devant nous! Nous avons fait venir du gouvernement de l'Ontario des documents et une carte de cette province pour nous renseigner sur cette affaire. La voici! Il est humiliant de constater qu'il faille s'adresser à l'Ontario pour avoir les renseignements dont nous avons besoin pour discuter ce bill. Au lieu d'exporter de l'électricité en Ontario, on préfère exporter les chutes en bloc¹⁰.

Il entend, dit-il, protéger les mines, les terres et les forêts de cette riche région.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): Ne perdez pas la carte de l'Ontario!¹¹

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): En voici un plan¹² qui n'a jamais été demandé. Sans quoi on l'aurait fourni.

Un député de la gauche: Veut-on nous passer un Québec?¹³

M. Duplessis (Trois-Rivières) se demande si les rapports, qui ont dû normalement être faits, ne sont pas plutôt défavorables.

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine): Très bien, peut-être que demain nous réussirons peut-être à avoir autres choses de la part du gouvernement.

M. Robinson (Brome): La province a perdu des droits. Dans certains cas peut-être était-ce inévitable, mais il craint, dit-il, que pour ce cas précis ce ne soit qu'un élément de plus ajouté à la liste des malheurs à venir. Le gouvernement se joue du public. Sur un projet de cette envergure, la province a le droit de savoir ce qu'on va faire de ses ressources. Trop de privilèges et de prérogatives qui nous appartiennent nous sont enlevés, sous prétexte que c'est la guerre. Je ne dis pas que nous ne devrions pas coopérer. Mes vues sur la coopération sont bien connues. Je suis en faveur de la coopération entre les provinces et avec le fédéral, et je comprends et approuve la nécessité du secret en temps de guerre. Ottawa et Ontario ont caché certaines choses sous le couvert de la guerre. Sous le couvert de la guerre, on nous a enlevé aussi bien des choses. Mais cette loi n'a rien à voir avec la guerre. C'est un projet qui a débuté avant la guerre et la province est en droit de savoir ce qui doit advenir de son capital.

Nous le savons tous, bien évidemment, et ce que nous désirons le plus, c'est de gagner la guerre. Il faut d'abord songer à gagner la guerre. La province de Québec veut la victoire. Mais il est injuste et inepte, et une chose odieuse pour tout gouvernement, de faire de la politique, sous prétexte que nous sommes en guerre, avec des questions qui n'ont rien à voir avec la guerre.

Le développement de la rivière Outaouais pourrait s'avérer aussi important que celui de Beauharnois, mais en aucun cas a-t-il été aussi profitable. Tout ce que je peux ajouter à ce qu'a déjà dit mon chef, c'est qu'on devrait nous remettre tous les documents et toute l'information possible pour que le public soit informé. On aurait même dû nous les fournir sans que nous ayons à les demander. Tout ce qui concerne l'entente actuelle avec l'Ontario aurait dû être produit, et particulièrement après ce qui s'est passé dans le dossier Beauharnois.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Suivant les renseignements que j'ai obtenus, le potentiel total d'énergie électrique que concerne l'entente n'est pas de 500,000 chevaux-vapeur, mais de

1,200,000 chevaux-vapeur. La Commission hydroélectrique ontarienne profite dans ce marché avec la Commission des eaux courantes de Québec, car celle-là reçoit 6,000 chevaux-vapeur de plus. Pour résumer, c'est une erreur impardonnable de se servir de la guerre pour couvrir une trahison et un abandon aussi odieux de nos droits.

Il (M. Duplessis) ajoute un mot sur le drapeau de Carillon.

Il s'oppose à l'adoption des deuxième et troisième résolutions, bien qu'il consente comme toute l'opposition à l'adoption de la première résolution.

La première résolution est adoptée.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité n'a pas fini de délibérer et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Il est ordonné que le comité siéger de nouveau à la prochaine séance.

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 5 h 40.

NOTES

1. En l'absence du premier ministre, retenu au chevet de son père depuis lundi, c'est l'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe) qui préside le travail de la Chambre. *Le Devoir* du 17 mars 1943, à la page 2, écrit que le ministre se remet d'une grave maladie et qu'il "ménage visiblement ses forces". Le journal ajoute qu'on "remarque assez souvent son absence à la Chambre, il n'intervient que rarement et sans prononcer de discours".

2. On abandonne finalement cette question, mais sans qu'aucune rétractation n'ait été prononcée, nous

apprenons *The Montreal Daily Star* du 17 mars 1943, à la page 5.

3. Selon *Le Canada* du 17 mars 1943, à la page 10, il est environ 3 h 30 lorsque la Chambre reprend ce débat.

4. Le représentant de Québec-Centre (M. Morin) a aussi occupé le fauteuil, prenant la relève de M. Delagrave, selon *Le Canada* du 17 mars 1943, à la page 10.

5. *L'Action catholique* du 17 mars 1943, à la page 4, écrit plutôt "des dépenses de plusieurs millions de dollars".

6. Le journaliste de la *Gazette* du 17 mars 1943, à la page 10, écrit: "C'est le premier ministre qui, la semaine dernière, a dit qu'il (M. Hamel) devrait avoir la chance d'expliquer son bill sans être interrompu, vu que c'était sa première mesure."

7. Il est le chef de l'opposition à Toronto, selon *Le Canada* du 17 mars 1943, à la page 10.

8. *L'Action catholique* du 17 mars 1943, à la page 4, note plutôt 2,750 acres.

9. Il semble, selon *The Gazette* du 17 mars 1943, à la page 10, qu'il en ait une copie entre les mains.

10. Le représentant de Saint-Sauveur (l'honorable M. Hamel) lui envoie porter une carte géographique des sites de la rivière Outaouais, préparée par son département, selon *L'Événement-Journal* du 17 mars 1943, à la page 4.

11. *Le Canada* du 17 mars 1943, à la page 10, écrit: "Le mot a mis la Chambre de belle humeur pour une minute mais cela n'a pas duré. L'obstruction a continué de plus belle."

12. Selon *Le Devoir* du 17 mars 1943, à la page 2, le député de Saint-Sauveur (l'honorable M. Hamel) offre des cartes et des données québécoises aux députés de la gauche.

13. *Le Devoir* du 17 mars 1943, à la page 2, explique que cette intervention constitue une réaction devant l'absence de production de rapports de la part du gouvernement québécois et qu'il s'agit d'une formule bien locale.

Séance du mercredi 17 mars 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports des comités permanents:

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatrième rapport du comité permanent des règlements.

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de la paroisse de Sainte-Foy, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de zonage et de construction;

- de Georges-Armand Dugal, demandant l'adoption d'une loi l'admettant à la pratique de l'optique mécanique, après avoir subi les examens prévus par la Corporation des opticiens d'ordonnance de la province de Québec;

- de J.-Alphonse Martin, demandant l'adoption d'une loi l'admettant à la pratique de l'optique mécanique après avoir subi les examens prévus par la Corporation des opticiens d'ordonnance de la province de Québec;

- de la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendement sa charte;

- de l'Association des garde-malades enregistrées de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendement la loi organique de la dite association.

Votre comité est aussi d'opinion que la pétition de The Woman's Hospital, demandant l'adoption d'une loi amendement sa charte, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par la pétitionnaire est régulier et conforme à la pétition et à l'avis qui en a été donné, que cette pétition n'a pas été suffisamment annoncée, mais que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Le rapport est adopté, après division.

M. Dumoulin (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent des bills privés en général.

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 124 concernant la municipalité du village de Saint-Jérôme;

- bill 113 confirmant et ratifiant la vente de certains lots par la cité de Montréal à l'Union Économique d'Habitations;

- bill 107 changeant le nom de Joseph Wilfred Ellam en celui de Joseph Minshall.

Et, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 106 modifiant la charte de la ville de Montréal-Est.

Projets de loi:**Charte
de Verdun**

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 109 modifiant la charte de la cité de Verdun.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Sainte-Foy

M. Bouchard (Québec-Comté) propose qu'il lui soit permis présenter le bill 115 conférant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse de Sainte-Foy, comté de Québec.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Georges-Armand Dugal

M. Dumoulin (Montmorency) propose qu'il lui soit permis présenter le bill 125 autorisant la Corporation des opticiens d'ordonnances de la province de Québec à admettre Georges-Armand Dugal au nombre de ses membres, après examens.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

J.-Alphonse Martin

M. Biron (Nicolet) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 126 autorisant la Corporation des opticiens d'ordonnances de la province de Québec à admettre J.-Alphonse Martin au nombre de ses membres, après examens.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Association des gardes-malades

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 112 modifiant la charte de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

The Woman's General Hospital

M. Marler (Westmount-Saint-Georges) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 129 modifiant la charte de The Woman's General Hospital.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Maladie de M. Eugène Godbout

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre, à droite comme à gauche de l'Orateur, ont appris avec émotion et chagrin la grave maladie du père du premier ministre, M. Eugène Godbout. Il est de mon devoir de présenter des regrets sincères. Au nom de l'Union nationale et en mon nom personnel, au nom aussi de tous les députés de cette Chambre, j'offre au premier ministre les vœux que nous formons pour que la Providence conserve encore longtemps à son affection et à l'estime de la population de la province de Québec son vénérable père. Je suis également certain d'être l'écho de tous les sentiments des membres de la Chambre en disant à l'honorable premier ministre que nous partageons son anxiété.

Heureusement, les journaux nous apprennent aujourd'hui de meilleures nouvelles, puisqu'il s'est produit un mieux sensible dans l'état du malade. Il paraît même que le vénérable octogénaire est en voie de rétablissement. Nous désirons exprimer au premier ministre nos souhaits sincères pour que la Providence aide son vénérable père à triompher de la maladie et pour le voir revenu bientôt complètement à la santé, afin que le premier ministre le conserve encore pour longtemps. Je souhaite que M. Eugène Godbout vive encore de longues années.

(Applaudissements de toute la Chambre)

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je remercie sincèrement le chef de l'opposition pour ce témoignage de sympathies. Les nouvelles sont meilleures, il est vrai, aujourd'hui. Mon père se rétablit doucement. Mais elles ne me permettent pas

cependant d'avoir une confiance inébranlable dans le retour à la santé de mon père. Sa principale maladie, ce pour quoi il reste un cas assez grave, est son âge, puisqu'il a 86 ans. Le chef de l'opposition a toujours entretenu à l'égard de son père et de sa mère les sentiments de vénération et d'amitié que j'ai gardés pour les miens. Je sais que mon honorable ami de Trois-Rivières avait en particulier pour son père, l'honorable juge Duplessis, qu'il a malheureusement perdu il y a plusieurs années, un culte égal à celui que j'ai pour le mien. C'est là le motif de ce qu'il vient de dire. Il était donc tout désigné pour m'offrir ce témoignage de regrets, pour lequel je le remercie beaucoup.

J'admire le chef de l'opposition pour son admiration de ceux qui nous ont donné la vie. Son geste, sa sympathie et celle de tous mes collègues me touchent profondément. Je leur en exprime ma vive gratitude.

Fête des Irlandais

L'honorable M. Godbout (L'Islet): C'est aujourd'hui la fête des Irlandais, la Saint-Patrice¹, patron d'une partie importante de notre population par le nombre et la qualité.

Les Irlandais se sont montrés de braves citoyens d'un pays libre. Agressifs en toutes choses, toujours de belle humeur, compétents, ils ont beaucoup de personnalité et ils comptent parmi nos meilleurs citoyens. Ils constituent une minorité, mais une minorité active et énergique. Ils sont conscients de leurs responsabilités et ils s'en acquittent avec patriotisme, intelligence et loyauté. Ils sont un actif pour notre pays tout entier et pour la province, leur petite patrie, où ils se sont toujours identifiés avec nos œuvres et avec tous les mouvements de progrès de la province.

En ce jour de leur fête nationale, il me fait plaisir de présenter aux membres de la Chambre qui ont du sang irlandais dans les veines et à leurs compatriotes de la province et de tout le Canada nos hommages, nos félicitations et nos vœux de succès les plus sincères.

M. Duplessis (Trois-Rivières): La fête nationale des Irlandais mérite d'être tout particulièrement signalée. Ils se font remarquer par leur courage et leur attachement à leur race. Les Canadiens français et les Irlandais ont ceci de commun, entre autres choses, qu'ils constituent, les uns et les autres, une minorité. Nos luttes ont souvent été similaires aux leurs. Nous devrions adopter l'attitude des Irlandais

quant à la défense de nos droits et privilèges ainsi que pour la sauvegarde de nos traditions.

Nous admirons particulièrement chez les Irlandais leur ténacité, leur admiration sans borne pour le culte de la liberté de parole et de pensée, qu'ils aiment avec raison. Ceci est un exemple pour nous. Il est nécessaire de respecter les opinions des autres. Les Irlandais ne partagent pas tous les mêmes vues sur les différents problèmes. C'est ainsi que les Irlandais du Sud ne pensent pas comme les Irlandais du Nord de l'Irlande. Et les Irlandais du Sud ne pensent pas comme les Irlandais du Canada et de la province de Québec. Nous avons là une manifestation de leur amour de la liberté, une preuve de leur liberté de pensée.

Mais l'Irlande nous donne un autre exemple: comme les Irlandais, en Irlande, une petite île, ont deux Parlements. À plus forte raison devons-nous, dans la province de Québec, tenir à l'autonomie et conserver notre Législature, en plus du pouvoir central. Les Canadiens français veulent le maintien de notre Législature.

M. Lawn (Pontiac) remercie ses collègues, le premier ministre et le chef de l'opposition.

Je remercie les Canadiens français qui ont accueilli nos ancêtres avec tant de cordialité et qui continuent de nous prouver leur amitié. Je vais prier et demander à notre patron Saint Patrice de leur rendre, par sa puissante intercession auprès du Tout Puissant, ce qu'ils ont fait pour nous, pour qu'Il donne toujours à la province un bon gouvernement comme celui que nous avons et une Assemblée législative semblable à celle qui siège aujourd'hui à Québec de même que pour le succès de la population de la province.

M. O'Connor (Huntingdon) remercie aussi ses collègues de leurs délicates paroles.

Différend ouvrier

M. Duplessis (Trois-Rivières) donne lecture d'un télégramme qu'il a reçu de M. Georges Daoust, de Valleyfield, au nom des employés de la Canadian Brown. Ces ouvriers, dit-il, se plaignent des conditions et des heures de travail. Ils trouvent que l'on met beaucoup de temps à redresser leurs griefs. Il y a menace de grève, à moins que le gouvernement n'intervienne.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): Les revendications de ces ouvriers ne

sont pas devant le gouvernement provincial. Elles ont dû être soumises au Conseil régional du travail qui siègeait justement au parlement hier et je sais qu'il existe un tribunal fédéral, qui s'occupe de leurs affaires.

Motions des députés:

Conscription pour service outre-mer

M. Chaloult (Lotbinière): Je propose, que l'Assemblée législative, attendu que le gouvernement fédéral...

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière (M. Chaloult) a-t-il un secondeur?

M. Chaloult (Lotbinière): Je vais lire ma motion d'abord, et je verrai ensuite.

M. l'Orateur: La Chambre doit savoir maintenant si la motion est secondée.

M. Chaloult (Lotbinière): Je veux tout simplement lire ma motion. La motion est ici; les députés peuvent la voir. Elle est sur le *Feuilleton* depuis plusieurs jours et l'on a sans doute eu le temps d'en prendre connaissance. J'invite donc un membre de la Chambre, de la droite ou de la gauche, à bien vouloir la seconder.

(Personne ne répond)

Alors, je vais demander à l'honorable député de Chicoutimi (M. Talbot), dont je viens de visiter le comté - j'en arrive justement - de seconder ma motion.

(Le représentant de Chicoutimi (M. Talbot) ne bouge pas)

Eh bien, je vais demander à l'honorable député de Joliette (M. Barrette) de seconder ma motion...

(Le représentant de Joliette, M. Barrette, ne bouge pas non plus)

... ou au député de Saint-Jean-Napierville (M. Beaulieu), ou à n'importe quel membre de la droite.

(Personne ne se lève)

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville): Que le député de Lotbinière ne me demande pas de seconder sa motion!

M. Bourque (Sherbrooke)³: Ne demandez pas au député de Sherbrooke (M. Bourque)!

M. Chaloult (Lotbinière): Il s'agit d'une motion contre la conscription qui blâme le gouvernement fédéral. Je constate que ni à droite, ni à gauche, il ne se trouve personne pour la seconder. Je présume que personne ne veut blâmer le gouvernement fédéral. J'en conclus donc que des deux côtés de la Chambre, on est également satisfait de la politique fédérale d'Ottawa et que tous sont pour la conscription. Alors je n'ai plus qu'à retirer ma motion. Je la retire.

M. l'Orateur: La motion est retirée et elle doit être rayée de l'ordre du jour.

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville) M. l'Orateur...

Des députés: La motion est retirée!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Il n'y a rien devant la chambre qui permette de faire un discours.

L'honorable M. Godbout (L'Islet) appelle la motion du député de Témiscouata (M. Beaulieu)

M. l'Orateur donne la parole au député de Témiscouata (M. Beaulieu).

M. Beaulieu (Témiscouata): M. l'Orateur...

M. l'Orateur: Je suis obligé de demander à l'honorable député s'il a un seconneur pour sa motion.

M. Beaulieu (Témiscouata): Oui, le seconneur est l'honorable député de Montréal-Saint-Henri (M. Boucher).

Donc, en conséquence, M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer l'adoption de la motion suivante:

Que l'Assemblée législative:

Attendu que cette Chambre a été saisie l'année dernière d'une motion réaffirmant sa ferme détermination de continuer l'effort de guerre jusqu'à victoire finale;

Attendu que cette Chambre s'est prononcée sur cette question et qu'elle a affirmé son indéfectible volonté de soutenir le meilleur effort de guerre possible et qu'elle a exprimé le vœu que le gouvernement fédéral s'en tienne à une politique de volontariat et n'impose pas la conscription pour le service outre-mer;

Cette Chambre réitère le vœu qu'elle a exprimé l'an dernier et prie le gouvernement fédéral de n'adopter aucune mesure pour mettre en force la conscription pour service outre-mer.

Il (M. Beaulieu) félicite l'Orateur pour son élection et offre des condoléances aux familles des ministres et députés décédés depuis la dernière session.

Ma motion, dit-il, a suscité à date bien des débats et elle a donné lieu à bien des expressions d'opinions, la question de la conscription n'étant pas une question nouvelle. Chaque fois que les hommes publics se permettent de discuter la conscription, ils soulèvent des tempêtes que l'on pourrait comparer au souffle puissant du nordet de chez nous. Le mot conscription, dont on a fait un épouvantail, lui-même est devenu plus dangereux qu'une tonne de dynamite.

Un fait demeure, c'est que notre population est opposée irrévocablement à la conscription des hommes pour outre-mer. Cette population sait que les Canadiens sont prêts à répondre volontairement à toutes les exigences de la guerre et les Canadiens français sont du même avis. Mais la population de la province de Québec qui, depuis septembre 1939, a montré tant de bonne volonté, tant de véritable esprit national, tant de loyale coopération envers le reste du pays et qui, dans tous les domaines, a donné un effort de titan et a admirablement répondu aux appels qu'on lui a lancés, la population du Québec ne peut tolérer de coercition. La province ne veut pas qu'on force ses fils à aller se battre sous d'autres cieux alors que le gigantesque effort de guerre de la nation les réclame ici.

De partout, des pays étrangers comme des autres provinces, sont venus des témoignages d'appréciation. On cite maintenant Québec en exemple au reste du pays et on cite les déclarations vraiment canadiennes du premier ministre de la province et de Son Excellence le cardinal Villeneuve, chef de l'Église canadienne.

Le premier ministre déclarait dans les débats de la Chambre le 29 avril 1942: "Les Canadiens français ne sont pas des lâches, ils veulent comme tous les autres Canadiens d'autres origines un effort de guerre complet, mais ils sont désireux de prendre surtout les moyens qu'ils jugent les plus efficaces pour la protection du pays. Personne n'a le droit de dire que les Canadiens français ne sont pas prêts à tout pour défendre le pays et ses institutions". On ne peut mettre en doute le patriotisme des Canadiens français.

Les Canadiens français font leur devoir dans cette guerre. Depuis le début du conflit, notre population a compris admirablement son rôle. Il n'a pas eu besoin de mentionner comment les fils et les filles de la province ont répondu à l'appel du pays. Cet effort est admirable. À ce sujet, M. Léo Cox écrivait en décembre dernier, dans la revue *Canadian Business*, que l'on a calomnié la province de Québec.

À l'heure actuelle, il n'y a pas moins de 16 unités canadiennes-françaises dans l'armée active. Le premier régiment à compléter ses cadres au pays a été un régiment canadien-français, le régiment de Maisonneuve; les nôtres servent pour une proportion de 50 % dans un grand nombre de régiments canadiens-anglais; leur bravoure et leur héroïsme ont été démontrés lors du coup de main à Dieppe; plus de 200 Canadiens français se trouvaient parmi les héros de Hong Kong; le général McNaughton les a comblés d'éloges à plusieurs reprises; les volontaires de langue française se trouvent partout dans tous les régiments et sous toutes les armes; ils s'y distinguent en Angleterre, et dans chaque partie du monde.

N'y a-t-il pas lieu d'être orgueilleux d'une telle participation? Et cela ne nous donne-t-il pas droit d'exprimer à l'autorité constituée, le gouvernement central, et à nos compatriotes des autres provinces notre véritable sentiment sur la façon dont nous voulons continuer de servir? Il se demande si les membres du Parlement réalisent jusqu'à quel point leurs électeurs ont participé à cette guerre.

Même effort admirable des nôtres dans la marine où plus de 12,000 des nôtres servent, soit dans la marine marchande, soit dans la marine de guerre⁴. D'après des statistiques officielles, il y a approximativement 35,000 marins canadiens sur les navires marchands enregistrés au Canada. De ce total, un tiers est composé de Canadiens français qui naviguent sur toutes les mers du monde et servent sur la première ligne de feu. Ils sont aux premières lignes dans la lutte contre les sous-marins. Au 30 juin 1942, on rapportait la mort ou la disparition de 160 marins canadiens-français dans cette branche du service, 18 autres sont prisonniers de guerre, 110 sont détenus dans ces camps de concentration. Ils n'ont pas été forcés d'aller à la mer, mais se sont engagés volontairement dans un corps militaire des plus dangereux.

Dans les armées de l'air, les Canadiens français ont aussi fait preuve d'un héroïsme égal, sinon supérieur parfois à celui de leurs compatriotes de langue anglaise. Les citations accordées aux héros de notre race égalent celles qu'on a données à ceux

des autres nations unies. Au moins une douzaine de nos aviateurs ont été décorés pour leur héroïsme. La contribution fournie par notre province à l'immense plan d'entraînement aérien est connue de tous. Des dizaines d'écoles d'aviation sont aujourd'hui disséminées ici et là dans toutes les régions du Québec et les aviateurs qu'on y forme comptent parmi les meilleurs du Corps d'aviation royale canadien. La nouvelle escadrille canadienne-française, les Alouettes, formée en Angleterre par les soins de l'honorable Charles-G. Power, ministre de l'air, participe maintenant avec honneur à tous les grands raids R.C.A.F. organisés au-dessus de l'Allemagne, de l'Italie et de la France et sur tous les points du globe. Et les marques d'appréciation pour ce que nous avons fait jusqu'ici nous viennent de partout, des États-Unis, des journaux et des revues des provinces voisines.

Il (M. Beaulieu) fait l'éloge de nos ouvriers et de nos ouvrières dans les usines de guerre. Il cite l'appréciation flatteuse d'un article du *Business Week* de Toronto sur la contribution du Canada dans le domaine de la production des munitions de guerre, dans les chantiers maritimes. Il y est dit que dans le domaine de la production de guerre, le Canada français a donné sa plus importante contribution. Nos usines de guerre sont des modèles du genre et on y établit des standards pour tout le reste de l'Amérique. En ce qui concerne la production de guerre, le Canada français y a contribué de manière très importante. La compétence, l'intelligence et la vigueur des travailleurs canadiens français est reconnue partout au pays. Le même journal loue la dextérité des jeunes filles du Québec. Les plus gros tanks fabriqués au Canada viennent d'usines montréalaises et dans l'une de ces usines on emploie plus de 4,000 ouvriers dont 85 % sont de langue française. De plus, notre province tient tête à Ontario dans la production des obus et des cartouches.

Et que dire de nos cultivateurs qui font rendre à la terre tout ce qu'elle peut produire pour nourrir les populations civiles et les armées, comment ils ont répondu avec patriotisme aux appels qui leur ont été lancés par le gouvernement fédéral et le premier ministre. Ainsi, la province s'est distinguée aussi dans le domaine de la production agricole, si importante, dans le conflit actuel. Il félicite le travail magnifique du premier ministre auprès d'Ottawa pour empêcher que la machine armée n'absorbe les bras nécessaires aux travaux de la ferme. Les démarches que le chef du gouvernement a faites auprès des autorités fédérales sont maintenant connues et grâce à lui, les fils de cultivateurs et les

employés de ferme pourront désormais rester chez eux. Leur poste de combat est sur le sillon, à manier la herse ou la charrue, à préparer le sol aux moissons futures, pour faire pousser ce qu'il faut pour nourrir nos soldats et les civils.

On fait grand état du nombre de nos gens qui ne se sont pas rapportés dans le pays. Le *Globe & Mail* de Toronto, un journal qui n'est pas supposé très sympathique aux nôtres, a signalé que sur les 75,000 personnes qui ont négligé de répondre à l'appel de l'armée, l'Ontario arrive en tête de la liste avec 40,000 retardataires et Québec vient en second lieu avec 30,000.

Le député de Lotbinière (M. Chaloult) a prétendu l'an dernier que notre province n'avait pas sa part des contrats de guerre. Les faits démontrent le contraire.

Il les énumère.

Oui, M. l'Orateur, la province de Québec a fait beaucoup pour la guerre, elle continue de faire beaucoup et elle compte mener son effort jusqu'à son extrême limite. Notre monde agricole est disposé à répondre au vibrant appel que lui faisait récemment l'honorable premier ministre et à augmenter sa production. Nos colons valeureux qui peinent sous le harnais sont prêts à ensemençer 100 % de leur espace disponible. Ils réalisent l'importance de la demande qui leur est faite et leur coopération ne fait de doute pour personne. Moi qui les connais bien, surtout ceux de Témiscouata, je puis me porter garant de leur bonne volonté et de leur dévouement.

Puis-je souligner ici, par quelques chiffres, la contribution directe que l'on demande de nos colons et cultivateurs? Dans un discours prononcé récemment à la radio, l'honorable premier ministre disait ceci: "Au commencement de l'an dernier, on vous avait demandé, cultivateurs, de mettre sur le marché une quantité plus considérable de fromage. Votre réponse a été franchement catégorique, cette production a augmenté de quelque 30,000,000 de livres, soit 77 % de plus qu'en 1941. Il en fut de même d'autres produits essentiels de la ferme.

Aujourd'hui, votre gouvernement lance un autre appel. Il vous faudra produire 25 % plus de bacon qu'en 1942, 10 % plus de beurre, 15 % plus d'œufs, 15 % plus de viande de volailles, 20 % plus de pommes de terre, etc."

Et le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) ajoutait "Vous serez peut-être surpris d'apprendre, par exemple, qu'en envoyant un porc en Grande-Bretagne, nous fournissons suffisamment de viande pour alimenter 9 personnes pendant un an. Si notre province augmente sa production de

100,000 porcs, ce qui est à peu près l'objectif fixé, nous serons donc en mesure d'expédier en Angleterre l'approvisionnement nécessaire à l'alimentation de 1,000,000 de citoyens britanniques. D'autre part, si les cultivateurs de notre province atteignent le quota qui leur a été fixé pour la production du beurre, soit environ 7,500,000 de livres de plus qu'en 1942, cela signifie qu'ils mettront sur le marché une quantité de beurre nécessaire à l'alimentation de 300,000 Canadiens, 6,000,000 de douzaines d'œufs de plus tel que demandé, représentent la consommation annuelle d'environ 350,000 Canadiens et 4,000,000 de livres de volailles de plus, la consommation approximative de plus de 300,000 Canadiens. En ensemençant 30,000 acres de plus de pommes de terre, nous obtiendront un surplus de récolte pouvant alimenter de 700,000 à 800,000 de nos concitoyens pendant un an."

M. l'Orateur, lorsque le pays exige de notre population agricole un effort supplémentaire aussi formidable, quand il sait, par expérience, qu'il peut s'attendre de notre part à une contribution aussi loyale que possible, cela ne nous justifie-t-il pas et ne nous permet-il pas, à nous de la province de Québec, de lui répéter que nous ne voulons pas de la conscription des hommes pour service outre-mer? Nous aimons tous notre province et notre pays d'un amour inaltérable. Nous sommes prêts à faire pour le Canada tous les sacrifices qu'exige l'ampleur du conflit dans lequel nous nous sommes engagés. Nos gens se sont inscrits par milliers pour servir à titre volontaire dans les armées de terre, de l'air et de mer.

Nos femmes ont quitté la maison pour revêtir la salopette, pour aller dans les usines de munitions remplir leur tâche de patriote. Là-bas, leurs frères et leurs époux se préparent à se lancer à l'assaut des hordes barbares qui veulent asservir le monde. Tous nos gens, du plus riche jusqu'au plus pauvre, ont délié largement les cordons de leurs bourses pour souscrire généreusement aux emprunts de guerre. Nos gouvernements ont subi des critiques acerbes parce qu'ils ont collaboré loyalement avec le pouvoir central pour hâter la victoire. Partout dans la province de Québec, dans la maison de l'ouvrier comme dans celle de l'agriculteur ou du colon, la pensée de la guerre ne nous quitte pas.

J'affirme donc après mon chef, le premier ministre de la province, dont le patriotisme généreux soulève l'admiration de tous les cœurs canadiens, que la conscription des hommes pour service outre-mer n'est pas nécessaire. Tous nos bras sont requis ici pour assurer le maintien de la production agricole et industrielle. Au dire même des industriels qui étaient

naguère les plus conscriptionnistes du pays, nous avons atteint le point de saturation et nous risquons de saboter l'effort de guerre du Canada et de détruire toute l'économie canadienne en arrachant nos fils à la ferme ou à l'usine. Le volontariat est suffisant: d'un mois à l'autre, il y a suffisamment de volontaires qui offrent leurs services pour assurer la relève indispensable à l'armée de volontaires canadiens outre-mer. Autant nous sommes prêts à manier le fusil et la charrue pour la défense du pays et du continent et à participer à l'effort de guerre en produisant plus, autant il nous répugne de quitter ici une besogne utile pour aller grossir le noyau des unités canadiennes outre-mer où notre population est déjà si largement représentée.

M. Talbot (Chicoutimi): Il est de mon devoir de donner mon opinion, celle de mon parti et celle de mon comté sur cette question de la conscription. Le député de Témiscouata (M. Beaulieu) avait secondé la motion du député de Lotbinière (M. Chaloult), sur le plébiscite, à la dernière session l'an dernier, mais il s'était ensuite défilé, quand la motion fut appelée. C'est l'Union nationale qui l'a aidé. J'ai moi-même sauvé la situation en prenant la parole et en secondant la motion du député de Lotbinière (M. Chaloult).

Tout ce que le député de Lotbinière trouva à dire, c'est qu'il ne chicane pas l'opposition, mais il continua son attitude bienveillante et tout miel à l'égard du gouvernement.

L'Union nationale a combattu pendant deux jours ici au Parlement une motion semblable à celle présentée par le député de Témiscouata (M. Beaulieu). Elle ne peut donc donner son accord cette année à la motion présentée par M. Beaulieu⁵.

L'Union nationale et moi-même n'avons de leçons à recevoir de personne à propos de conscription. Le premier plébiscite sur la conscription, c'est l'Union nationale qui l'a tenu en 1939 et les patriotes à retardement nous combattaient alors.

Lors des élections partielles de 1939, le premier ministre de la province s'est engagé à quitter son parti et à le combattre si un seul Canadien français était non seulement conscrit, mais mobilisé contre son gré sous un régime libéral. Depuis, mis en face de cet engagement, le premier ministre a ravalé cette promesse faite par oubli ou distraction.

D'autres chefs libéraux ont promis que les Canadiens ne seraient pas obligés d'aller faire la guerre à l'étranger. Il (M. Talbot) cite des extraits de discours de MM. King, à Québec en 1935, de M. Ernest Lapointe, en 1937, dans Lotbinière et de

M. Fernand Rinfret, dans Montréal-Saint-Henri en janvier 1938, affirmant que le Canada ne s'intéressait pas aux guerres étrangères, que les dépenses d'armement ne visaient que la défense du Canada. Les libéraux prêchaient alors la doctrine nationaliste pour s'assurer des votes, et nos ministres canadiens-français s'engageaient à voter contre toute conscription pour les guerres extérieures et même à démissionner. Mais ils ont oublié leurs promesses de 25 ans que nous ne participerions pas à ces guerres extérieures.

Pourtant, c'est à cause de ces déclarations, de ces promesses, de ces engagements formels des libéraux, répétés depuis 25 ans, que l'Union nationale a été battue, en 1939. Pendant 25 ans, le Parti libéral a gagné ses batailles électorales en misant sur la question de la circonscription pour les guerres à l'étranger. Le peuple a cru la parole du Parti libéral. Si le gouvernement de l'Union nationale a perdu ses élections en 1939, c'est parce que ses dirigeants ont eu le courage de dire la vérité au sujet de la circonscription aux électeurs du Québec. Maintenant que les libéraux sont placés dans une fausse position à ce sujet, ils essaient d'esquiver leurs responsabilités.

En 1940, nous avons eu les élections générales et ce furent les mêmes promesses. Or, la même année, le gouvernement King passe sa loi de mobilisation, qu'il resserre de plus en plus. Nous avions la loi pour un mois d'abord, puis pour quatre mois et enfin pour toute la durée de la guerre. On a envoyé des mobilisés en dehors du pays et pour tout le temps. Pour forcer les jeunes à s'enrôler, le gouvernement a fait davantage: il a imposé la conscription de la misère et de la faim, en ordonnant aux patrons de n'employer que ceux qui n'étaient pas conscrits.

En dépit de ses promesses, le gouvernement fédéral a établi la pire des mesures de conscription, la plus hypocrite, la plus odieuse que l'on puisse voir. Et cette conscription, nous la devons au Parti libéral fédéral, avec la connivence du Parti libéral provincial.

Pourtant, le fédéral avait pris un engagement envers la seule province de Québec et, en avril dernier, sur le plébiscite, seule la province de Québec pouvait le délier. Le plébiscite est venu et elle n'a pas délié le fédéral. L'immense majorité de la province s'est prononcée pour le maintien de promesses de 25 ans, pour le maintien du contrat signé par M. Lapointe et M. King pour l'enrôlement volontaire. Chicoutimi, pour sa part, a voté non dans la proportion de 95 %.

En dépit de cela, la conscription est appliquée par Ottawa par des arrêtés ministériels, de simples

ordres en conseil, adoptés au cours des récents mois et qui viennent d'être soumis aux Communes. Par ordre en conseil, on envoie nos soldats n'importe où. Le gouvernement peut envoyer nos conscrits aux États-Unis, à Terre-Neuve, en Alaska. Ceci a été établi à la Chambre des communes et signifie une vraie conscription, puisqu'elle permet au gouvernement d'envoyer des soldats canadiens partout sur le continent, en Alaska, à Terre-Neuve ou même aux États-Unis.

Sur cette question, la position de l'Union nationale est assez claire. La motion Beaulieu admet que nous avons la conscription. Elle dit au fédéral: tâchez de ne pas l'appliquer. Mais la loi de conscription est dans les Statuts. Nous l'avons, la conscription. Tout le monde le sait. Cette motion ne nous satisfait pas. Elle devrait être modifiée et je propose un amendement.

Il (M. Talbot) propose, appuyé par le représentant de Joliette (M. Barrette)⁶, que la motion en discussion soit amendée en retranchant tous les mots après "Que" dans la première ligne de cette motion, et en les remplaçant par les suivants:

Attendu que lors des élections générales provinciales tenues le 25 octobre 1939 et lors des élections fédérales tenues au mois de mars 1940, le premier ministre actuel de la province, parlant au nom du gouvernement actuel de la province, le premier ministre actuel du Canada et des ministres influents du gouvernement du Canada, parlant au nom du gouvernement fédéral actuel, ont promis que la participation du Canada à la présente guerre serait modérée et volontaire;

Attendu que les membres de l'Assemblée législative doivent être les serviteurs du peuple et qu'ils doivent faire écho à ses légitimes revendications clairement exprimées, particulièrement, lors du plébiscite tenu le 27 avril 1942;

L'Assemblée législative de la province de Québec se déclare énergiquement opposée à la conscription pour service outre-mer et affirme que c'est l'impérieux devoir de l'Assemblée législative et du gouvernement de la province d'adopter, sans délai additionnel, toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les droits et l'opinion de la province à ce sujet, et, spécialement, les engagements formels qui ont été contractés envers la province relativement à la conscription.

M. Caron (Hull): Je sou mets que cet amendement est hors d'ordre. Je demande à l'Orateur de la Chambre de rejeter cet amendement parce que contraire aux règlements de la Chambre. En vertu de l'article 150 des règlements, nulle motion ne doit être

rédigée dans le style d'un discours, d'un pamphlet ou d'une démonstration. Or l'amendement est rédigé sous forme de discours et de pamphlet politique. De plus, en vertu de l'article 172, un amendement doit se rapporter directement au sujet de la motion principale. Or l'amendement du député de Chicoutimi (M. Talbot) ne se rapporte pas à la question en discussion et il change la nature de la motion principale.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Nous assistons à une scène extraordinaire. L'amendement du député de Chicoutimi (M. Talbot) n'était pas lu que le député de Hull (M. Caron) était debout pour s'y objecter, avant même de l'avoir lu attentivement. Était-ce un geste concerté de la part des forces du gouvernement? La motion du député de Témiscouata (M. Beaulieu) fait allusion au service militaire, à la participation, à la mobilisation, à la conscription. Tous les aspects de la guerre y sont présentés. Elle est très large. Nous avons le droit de faire amender la motion principale. Le sens de l'amendement n'est pas plus large que le sens de la motion.

En outre, M. l'Orateur, cet amendement, que le député de Hull assimile à un pamphlet politique, est à peu près le même que celui présenté l'an dernier par l'opposition. Je me souviens, M. l'Orateur, que, l'an dernier, alors que vous étiez simple député, un amendement fut présenté par l'opposition à une motion que vous avez proposée et qui passera à l'histoire. Nous avons proposé un amendement rédigé à peu près dans les termes que celui qui est devant vous, et qui y ressemble comme un frère jumeau. Et l'Orateur du temps (M. Bienvenue) - c'était un bon Orateur devenu maintenant ministre - ne l'avait pas déclaré hors d'ordre. C'est là un précédent. L'objection du député de Hull (M. Caron) est la manifestation de la crainte que l'on a de se prononcer.

L'amendement du député de Chicoutimi est parfaitement régulier. Le Règlement de la Chambre donne le droit d'amender, de retrancher ou de modifier une motion principale. Je comprends que notre amendement est clair et qu'il ne fait pas l'affaire du gouvernement. Mais nous ne sommes pas ici pour faire l'affaire du gouvernement. Il n'y a pas d'autres manières de le rédiger et l'opposition n'est pas obligée de faire plaisir au premier ministre. M. l'Orateur, nous vous demandons de faire écho aux revendications du peuple.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Par son discours même, sur un simple point d'ordre, le chef de l'opposition donne raison au député de Hull, qui dit que l'amendement

est rédigé dans le style d'un discours ou d'un manifeste électoral. Son discours contient des faits qui ne sont pas exacts. L'an dernier l'amendement de l'opposition n'a pas été écarté, parce qu'aucun point d'ordre n'a été soulevé. La motion Beaulieu demande tout simplement qu'il n'y ait pas de conscription pour outre-mer. L'amendement du député de Chicoutimi est en violation de deux règlements de la Chambre.

M. Labbé (Mégantic): Mais la conscription est passée!

M. l'Orateur: L'objection du député de Hull est si importante que je préfère ajourner ma décision⁸.

Le débat est ajourné.

Demandes de documents:

Forces hydrauliques de la rivière Outaouais

M. Bourque (Sherbrooke) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance entre le gouvernement de la province, aucun de ses membres ou officiers, et le gouvernement d'Ontario, aucun de ses membres ou officiers, et The Hydro-Electric Power Commission of Ontario, aucun de ses membres ou officiers, et la Commission des eaux courantes de Québec, aucun de ses membres ou officiers, et le gouvernement du Canada, aucun de ses membres, depuis le 1^{er} janvier 1941 inclusivement jusqu'au 15 mars 1943 inclusivement, et se rapportant aux questions et problèmes mentionnés ou prévus aux chapitres 33 et 34, 6 George VI, ainsi qu'aux résolutions relatives au bill no 10 (1943) et audit bill no 10, intitulé: Loi ratifiant une convention concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais.

Adopté.

Beauharnois Light, Heat and Power Company

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 17 mai 1941 inclusivement jusqu'au 15 mars 1943 inclusivement,

et se rapportant au chapitre 28, 5 George VI: Loi concernant l'expropriation de Beauharnois Light, Heat and Power Company.

Adopté.

Projets de loi:

Forces hydrauliques de la rivière Outaouais

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le projet de résolutions relatives au bill 10 ratifiant une convention concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais.

Adopté.

En comité:

Présidence de M. Caron (Hull)

Le comité poursuit l'étude de la deuxième résolution soumis par le représentant de Saint-Sauveur (l'honorable M. Hamel) qui se lit comme suit:

2. Que, l'arrêté du gouverneur général en conseil, reproduit comme annexe B de ladite loi, soit par les présentes ratifié et confirmé dans la mesure où cette Législature a juridiction pour ce faire.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le bill ratifie non seulement le contrat passé entre Québec et l'Ontario, mais aussi l'arrêté ministériel par lequel le gouvernement fédéral, en vertu de la loi des mesures de guerre, donne son assentiment à ce contrat. Dans toute cette affaire, c'est Ottawa qui marche avec Québec. En acceptant l'arrêté ministériel fédéral, la province de Québec renonce à ses droits pour 999 ans. Cette loi que nous présente le ministre devient donc une loi d'abandon de nos droits.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): En vertu de cet arrêté ministériel, nous recevons quelque chose d'Ottawa sans ne rien donner en échange. La province doit accepter cette largesse avec reconnaissance. Que le chef de l'opposition prouve que l'on a cédé quelque chose à Ottawa!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ottawa, en vertu de cet arrêté ministériel, pourra, en aucun temps, suspendre les travaux. On pourra changer le

chenal, faire démolir même les écluses pour les fins de la navigation sur cette rivière qui est navigable, et cela pour 999 ans. Les bateaux ne peuvent évidemment passer par-dessus les barrages et on ne peut arrêter la navigation. Le gouvernement fédéral de M. King s'est autorisé de la loi des mesures de guerre faire ratifier autocratiquement les empiètements d'Ottawa. Par là, le bill constitue un encouragement à la tyrannie et au despotisme. Les libéraux maudissaient Borden d'avoir passé la loi des mesures de guerre, et ils demandent aujourd'hui à la Chambre de ratifier ce qu'ils maudissaient autrefois.

M. Hartt (Montréal-Saint-Louis): Le chef de l'opposition devrait s'en tenir à la résolution en discussion, je demanderais au président de rappeler le chef de l'opposition à l'ordre.

M. le président: Je rejette le point d'ordre du député de Montréal-Saint-Louis (M. Hartt). Le chef de l'opposition est dans l'ordre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ottawa conserve des prérogatives. Que recevons-nous d'Ottawa? Il demande au gouvernement d'enlever la clause 2 qu'il prétend être l'instrument donnant au gouvernement d'Ottawa les droits de la province de Québec.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): En vertu de cet arrêté ministériel, Ottawa nous donne quelque chose, et la province doit accepter cette largesse avec reconnaissance. Nous recevons quelque chose, sans ne rien donner en échange.

M. Duplessis (Trois-Rivières) Que recevons-nous d'Ottawa?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Ottawa, au lieu de s'emparer des droits de la province, nous en cède, par la loi des mesures de guerre. Ottawa donne des terres et des droits et le lit de la rivière.

M. Duplessis (Trois-Rivières) soulève des points d'ordre⁹.

Mais le ministre ne sait pas encore que le lit des rivières appartient en propre aux provinces non seulement en vertu de la constitution, mais aussi en vertu des jugements du Conseil privé? Et voici que le ministre veut nous faire croire qu'Ottawa nous donne ce qui nous appartient. Nous ne pouvons donc le recevoir en cadeau. Nous cédonns une grande richesse et on ne nous accorde rien en retour, contrairement à

ce que prétend le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Hamel). Je crains Ottawa et ses prétendus présents.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Ottawa nous donne le droit de développer des pouvoirs d'eau immenses, mais en retour, il se réserve ses droits sur la navigation, qui ont toujours appartenu au gouvernement fédéral.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ottawa a droit à la navigation, mais le lit des rivières reste la propriété des provinces.

La deuxième résolution est adoptée.

Le comité étudie la troisième résolution, qui se lit comme suit:

3. Que nonobstant toute disposition de toute autre loi, tous les terrains loués à The Hydro-Electric Power Commission of Ontario par ladite convention ou sur lesquels il lui est accordé un droit de submersion de même que tous les droits, ouvrages et améliorations requis pour leur utilisation complète et la production d'énergie, seront exempts de toutes taxes ou contributions provinciales et de toutes taxes ou contributions municipales et scolaires, et The Hydro-Electric Power Commission of Ontario sera entièrement exempte de toutes taxes et contributions provinciales, municipales et scolaires qui pourraient lui être imposées à raison de quelque acte accompli en vertu de ladite convention ou en découlant.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le bill cède à la Commission hydroélectrique de l'Ontario des droits qui lui permettront de concurrencer les propriétaires, les compagnies hydroélectriques et les industries de la province de Québec. Cette exemption complète de taxes accordée à l'Hydro ontarienne placera les propriétaires concurrents québécois qui devront en payer dans une situation intolérable et injuste. Ils se trouveront donc en état d'infériorité. À tout prendre, cet article me paraît un abandon considérable de nos droits.

La troisième résolution est adoptée¹⁰.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a adopté des résolutions, lesquelles sont lues.

Il est ordonné que l'examen de ces résolutions soit remis à la prochaine séance.

La Chambre suspend ses travaux à 6 heures.

Reprise de la séance à 9 heures

Conscription pour service outre-mer

Décisions de l'Orateur:

M. l'Orateur: Je suis prêt maintenant à rendre ma décision sur le point d'ordre et de règlement qui a été soulevé cet après-midi par l'honorable député de Hull (M. Caron), à l'encontre de l'amendement proposé par l'honorable député de Chicoutimi (Talbot), à la motion de l'honorable député de Témiscouata (M. Beaulieu).

Le point d'ordre et de règlement qui est soulevé est à l'effet que l'amendement est contraire aux règles 150 et 172 de la Chambre, parce qu'il serait rédigé sous forme de pamphlet politique, de discours ou de démonstration et aussi parce qu'il ne se rapporte pas directement au sujet de la motion principale.

Après avoir soigneusement étudié le Règlement et consulté plusieurs autorités en la matière, je n'ai aucun doute que l'amendement est, en effet, rédigé sous forme de discours et de pamphlet politique et, par conséquent, irrégulier suivant les dispositions de l'article 150 du Règlement.

J'ai d'autant moins de doute à me prononcer que je suis d'avis que la plupart des énonciations de faits que comporte l'amendement ne sont pas indispensables pour justifier ses conclusions et qu'elles ne se trouvent là que pour servir de thème à un discours ou à un pamphlet politique.

Cushing, au paragraphe 1287 de son ouvrage intitulé *Law and Practice of Legislative Assemblies*, s'exprime ainsi: "A motion should not be so long and so minute in what it requires, as to render its adoption contrary to the usual custom of the house; nor should it be argumentative and more in the style of a speech than of a motion; nor should it contain any unnecessary provisions; ..." ¹¹

Dans mon humble opinion, nulles remarques que celles que je trouve dans cet auteur ne peuvent mieux qualifier l'amendement dont on attaque la régularité.

Les Orateurs qui m'ont précédé ont adopté la même manière de voir; qu'il me suffise de référer aux décisions suivantes: *Journaux de l'Assemblée*, année 1916, page 332, *Journaux* de 1922, deuxième session pages 332 et 333; *Journaux* de 1926, page 315.

Il a aussi été décidé, à maintes reprises, qu'une question est irrégulière si elle contient une énonciation de faits qui n'est pas indispensable; par analogie, ces décisions trouvent leur application ici (voir: *Journaux* de 1912, page 85; *Journaux* de 1922, première session, pages 237 et 270; aussi article 670 du Règlement annoté de l'Assemblée législative).

Je maintiens, en conséquence, le point d'ordre et de règlement, et déclare irrégulier l'amendement proposé par l'honorable député de Chicoutimi. (Article 150 du Règlement).

M. Duplessis (Trois-Rivières) en appelle à la Chambre de la décision de M. l'Orateur.

La question: "La décision de l'Orateur sera-t-elle maintenue?", est mise aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Allard, Beaulac, Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Biron, Bouchard (Québec-Comté), Bouchard (Saint-Hyacinthe), Boucher, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Comeau, Dansereau, Delagrave, Drouin, Dubreuil, Duffy, Duval, Fillion, Fortin, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Frégeau, Gagnon (Frontenac), Godbout, Gosselin, Guibord, Hamel, Jodoin, Joyal, Kirkland, Lawn, Leduc, Morin (Québec-Centre), Perrier, Rajotte, Renault, Robidoux, Rochette, Sabourin, 41.

Contre: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Bourque, Chaloult, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Sauvé (Beauharnois), Talbot, 13.

Ainsi, la décision de M. l'Orateur est maintenue.

Le débat se poursuit sur la motion principale.

M. Barrette (Joliette): La motion actuelle veut faire croire que nous n'avons pas la conscription militaire au pays quand l'honorable Mackenzie King lui-même déclarait à la Chambre des communes, le 8 juillet, lors de la discussion sur le bill 80: "Cette mesure permet au gouvernement d'avoir recours, à sa discrétion, à la conscription pour service outre-mer si, à son avis, la situation l'exige."

D'après des admissions publiques des ministres fédéraux, il y a déjà plus d'un an que nos soldats sortent de nos frontières en vertu de cette loi de conscription. Et le gouvernement provincial voudrait faire dire à la Chambre par la motion actuelle que nous n'en croyons rien et qu'il n'est rien?

Le premier ministre répudie un engagement qu'il a pris. C'est précisément en jurant pendant deux ans, par la bouche de tous les ministres fédéraux québécois et par celle des leaders du Parti libéral, qui ont prêché contre la guerre et la conscription quand ils s'adressaient aux Canadiens français et qui ont affirmé sur toutes les tribunes leur opposition irréductible à la conscription, que le régime actuel a été porté au pouvoir en 1939.

Mais le premier ministre, tout comme ses amis d'Ottawa, affirme une chose à un endroit, prend une attitude sur une question puis la modifie du tout au tout quelques jours plus tard, selon qu'il s'adresse à un auditoire canadien-français ou anglais. Ainsi, le 11 décembre 1940, il soutenait devant l'Association libérale Montréal-Mercier: "Ceux qui furent pourchassés dans les bois, en 1914-1918, étaient aussi loyaux que les jeunes gens de 21 ans aujourd'hui". Mais le 9 janvier 1942, parlant en anglais aux membres de la Canadian Fruit Wholesale Association, au Château Frontenac, il disait: "Si j'avais la conviction que la conscription est le dernier moyen de gagner la guerre, je serais en faveur de la conscription."

Le premier ministre promettait aussi de démissionner si jamais un seul Canadien français était mobilisé contre son gré sous un gouvernement libéral. Il croit maintenant qu'il lui suffit de crier que nous n'avons pas la conscription pour détruire l'évidence qui nous accable. Le 8 octobre 1942, parlant devant l'Association des femmes libérales du Québec, le premier ministre déclara qu'il ne le regrettait pas, car nous n'avons pas encore la conscription et nous ne l'aurons pas sous M. King. Pourtant, huit mois auparavant, le 26 janvier 1942, à la Chambre des communes, M. King lui-même disait: "Pour la mobilisation des ressources naturelles aussi bien que du capital humain, il faudra avoir recours à une certaine contrainte - le mot est délicat - tout comme pour la mobilisation des ressources financières!"

Pendant 25 ans, tous les chefs libéraux avaient prêché contre la guerre et la conscription, quand ils s'adressaient aux Canadiens français. Il (M. Barrette) cite aussi un article du *Saturday Night*, le journal le plus impérialiste de Toronto, dans son numéro du 1^{er} février 1941, où il est écrit que parce que le représentant de Trois-Rivières (M. Duplessis)

s'est déclaré contre la conscription, il est devenu une menace pour le pays aux yeux des tories.

Ce fut M. Chubby Powers qui trouva la solution au problème en imposant à ses collègues la tactique qui fut suivie et qui consista à pratiquer un odieux chantage sur la population de la province en menaçant de démissionner si l'électorat réélisait le représentant de Trois-Rivières. Nos amis d'en face ont donc eu l'appui des impérialistes et des "tories" pour battre le chef de l'Union nationale.

Et de toute la phalange de politiciens rouges, un seul a respecté sa parole en démissionnant, alors que le premier ministre actuel s'entête à nier les faits pour s'agripper encore quelque temps à son fauteuil.

Mais le vote donné sur le plébiscite prouve que le peuple ne croit plus à la parole des politiciens libéraux, qu'il les considère comme des farceurs qui ont abusé de la bonne foi des leurs pendant un quart de siècle, pour un misérable avantage politique. J'ai pris l'engagement devant mes électeurs de m'opposer à la conscription et je respecte ma parole en protestant avec énergie chaque fois que l'occasion m'en est fournie.

Il (M. Barrette) propose, appuyé par le représentant de Yamaska (M. Élie), que la motion en discussion soit amendée en retranchant tous les mots après "que", dans la première ligne de cette motion, et en les remplaçant par les suivants:

"L'Assemblée législative de la province de Québec se déclare énergiquement opposée à la conscription pour service outre-mer et affirme que c'est l'impérieux devoir de l'Assemblée législative et du gouvernement de la province de Québec d'adopter, sans délai additionnel, toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les droits et l'opinion de la province à ce sujet, et, spécialement, les engagements formels qui ont été contractés envers la province relativement à la conscription."

Des députés demandent le vote sur cet amendement.

L'amendement est mis aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Bourque, Chaloult, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Paquette, Sauvé (Beauharnois), Talbot, 14.

Contre: MM. Allard, Beaulac, Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Biron, Bouchard (Québec-Comté), Bouchard (Saint-Hyacinthe), Caron

(Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Comeau, Dansereau, Delagrave, Drouin, Dubreuil, Duffy, Duval, Fillion, Fortin, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Gagnon (Frontenac), Gauthier, Godbout, Gosselin, Goulet, Groulx, Guibord, Hamel, Hartt, Jodoin, Joyal, Kirkland, Lawn, Leduc, Marler, Morin (Québec-Centre), Nadon, Perrier, Rajotte, Renault, Robidoux, Rochette, Sabourin, 45.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit sur la motion principale.

M. Duplessis (Trois-Rivières) soulève un point d'ordre à l'effet que la motion principale est à l'encontre de l'article 150 du Règlement.

M. l'Orateur, vous venez de décider - et la Chambre a maintenu votre décision - que l'amendement du député de Chicoutimi (M. Talbot) était contraire aux règlements parce qu'il contenait des "attendus" rédigés dans le style d'un pamphlet ou d'un discours politique.

Je soumetts que la motion du député de Témiscouata (M. Beaulieu), qui contient des attendus de même nature, équivaut tout autant à un pamphlet politique que l'amendement du député de Chicoutimi (M. Talbot). Comme il ne doit pas y avoir deux poids et deux mesures, je demande que la motion en discussion soit déclarée hors d'ordre.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Le point d'ordre est très mal fondé. La motion principale ne ressemble en rien à l'amendement rejeté. Elle ne comporte aucun blâme ni aucune louange, et elle ne saurait être assimilée à un discours ou à un pamphlet politique.

M. l'Orateur: À mon sens, dans la motion Beaulieu, il n'y a rien qui fasse croire à de la propagande électorale et elle est parfaitement conforme aux règlements. On a accepté une motion rédigée sous la même forme l'année dernière. Je renvoie donc le point d'ordre du chef de l'opposition.

M. Duplessis (Trois-Rivières): J'en appelle de votre décision, M. l'Orateur.

La question: "La décision de l'Orateur sera-t-elle maintenue?", est mise aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Allard, Beaulac, Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Biron, Bouchard (Québec-Comté), Boucher, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Chaloult, Comeau, Dansereau, Delagrave, Drouin, Dubreuil, Duffy, Duval, Fillion, Fortin, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Frégeau, Gagnon (Frontenac), Gauthier, Godbout, Gosselin, Goulet, Groulx, Guibord, Hamel, Hartt, Jodoin, Joyal, Kirkland, Lawn, Leduc, Marler, Morin (Québec-Centre), Nadon, Perrier, Rajotte, Renault, Robidoux, Rochette, Sabourin, 47.

Contre: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Bourque, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Paquette, Sauvé (Beauharnois), Talbot, 13.

Ainsi, la décision de M. l'Orateur est maintenue.

Le débat se poursuit sur la motion principale.

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri)¹²: Nous sommes tous contre la guerre. Tous les membres de cette Chambre et tous les citoyens du pays détestent souverainement la guerre et aspirent de tout leur cœur à la paix. Mais tout citoyen libre et indépendant, qui se respecte, aime ses enfants, sa famille, sa province et son pays ne peut offrir de l'encens à un régime édifié sur l'athéisme, la terreur, l'oppression et l'esclavage. Nous ne pouvons être pour l'esclavage. C'est pour cela que nous, du Canada, nous avons déclaré la guerre et que nous la poursuivons: pour éloigner l'agression de nos rives et pour défendre la liberté.

Certains vont dire: c'est de la propagande. Qu'ils relisent donc l'encyclique de Pie XI, en 1937, sur la situation religieuse en Allemagne. Il faut être au courant des atrocités qui se produisent là-bas. Il parle des persécutions religieuses en Allemagne et dans les pays occupés, des traités déchirés, des serments violés. En Allemagne, on persécute les membres du clergé. Les Nazis voulaient s'emparer de l'Empire britannique et ils avaient les yeux sur le Canada.

Il (M. Boucher) décrit ce qu'il adviendra du Canada et de la province de Québec si jamais les forces hitlériennes écrasent l'Empire britannique et les nations unies. Il démontre comment Hitler et ses bandits ont supprimé les droits des religions et des races dans les pays d'Europe qu'ils ont conquis. Ainsi, poursuit-il, que ceux qui disent que c'est de la propagande prennent donc connaissance des atrocités

commises dans les pays conquis. Qu'ils se rappellent que tous les pays de l'Amérique ont déclaré la guerre à l'Axe pour défendre leur liberté. Le Canada aurait été bien le seul à ne pas le faire. Ira-t-on prétendre que nous, au Canada, nous n'étions pas menacés, que nous avions la garantie que l'Allemagne n'envahirait pas notre territoire?

Il félicite l'Union nationale et son chef d'avoir empêché les Allemands de s'intéresser à l'Île d'Anticosti où ils auraient établi une base pour se jeter ensuite sur la province et sur le Canada. C'est pour nous et pour le Canada que nous nous battons.

Tous les Canadiens servent leur pays et le serviront jusqu'à la victoire finale. C'est pour cela que nous avons 600,000 hommes sous les armes, prêts à servir n'importe où, un cinquième de notre population. Toute proportion gardée, notre effort de guerre est supérieur à celui des États-Unis. En regard de notre population, c'est le maximum de ce qu'il nous est possible de faire si nous voulons un effort de guerre rationnel et balancé. La guerre actuelle se fait avec des machines. Notre pays est trop grand, nos côtes trop étendues pour que nous songions à nous départir d'un plus grand nombre d'hommes. La défense d'un pays tel que le Canada nécessite le maintien d'une armée nombreuse sur le sol canadien et il est évident que la conscription n'est pas nécessaire.

Il ne doute pas, dit-il, que l'enrôlement volontaire pour le service outre-mer existe encore et que les recrues, qui sont maintenant au service pour la défense du Canada, ne sont pas obligées de se joindre aux forces actives. Il ne faut connaître ni la loi ni les faits pour dire que nous avons la conscription pour service partout¹³. Il ne connaît personne qui ait été forcé d'aller outre-mer. Des recrues ont été envoyées en Alaska, à Terre-Neuve et au Labrador, mais le peuple canadien, pense-t-il, est assez intelligent pour réaliser que l'Alaska, Terre-Neuve et le Labrador sont des territoires qui doivent être défendus si on veut que le Canada soit protégé. Terre-Neuve et l'Alaska sont considérés comme territoire canadien et les soldats canadiens qu'on y a envoyés défendent, en somme, notre propre territoire. Pas un Canadien n'a été forcé d'aller combattre en Afrique, en Norvège ou ailleurs. Ceux qui sont outre-mer y sont allés de leur plein gré.

C'est pourquoi, ajoute-t-il, il se prononce en faveur du maintien du système de volontariat et de la création d'une forte armée de réserve pour la défense de notre pays et qu'il se dit heureux de seconder la motion du député de Témiscouata (M. Beaulieu).

M. Paquette (Labelle): Après avoir servi quatre ans volontaire à la Première Grande Guerre, j'ai été scandalisé à mon retour au pays, de constater jusqu'à quel point les politiciens libéraux faisaient de la démagogie avec la question de la conscription. Je sais que le premier ministre Godbout, lui, n'a pas marché, dans le temps, dans le sang jusqu'aux genoux, comme l'on dit les libéraux. Ce sont eux qui, par les discours qu'ils ont faits pendant 25 ans, ont réussi à créer dans la province une mentalité réfractaire à la conscription et à faire maudire le mot par toute la province de Québec.

Voilà pourquoi il y a trois ans, on n'a pas voulu employer le mot conscription; on en a choisi un nouveau: la mobilisation. Nous n'avons pas de conscription, mais on vient quand même chercher les jeunes gens chez eux pour les envoyer de force aux casernes. On va même les chercher la nuit dans la demeure de leurs parents. On leur promet que ce n'est que pour un mois, on leur dit plus tard que c'est pour quatre mois, et finalement, on les garde pour la durée de la guerre. Et après cela, le député de Montréal-Saint-Henri (M. Boucher) peut trouver la chose de son goût. C'est là son affaire.

Nous n'avons pas de conscription, mais on oblige les fils de cultivateurs à s'enrôler; bien plus, une fois rendus dans l'armée, on force les jeunes gens à signer pour service outre-mer. Nous n'avons pas de conscription, mais on emploie ainsi toutes sortes de procédés et de moyens qui ne sont pas à l'honneur du pays pour forcer les jeunes à traverser outre-mer. On leur refuse tout emploi s'ils ne s'enrôlent pas. Les jeunes sont dans l'alternative de mourir de faim ou d'endosser l'uniforme. Est-ce cela du volontariat?

Il y a assez longtemps que l'on danse sur la corde raide et que l'on use de subterfuges vis-à-vis de la population, qu'on a recours à des équivoques. Il est temps qu'on dise une fois pour toute et franchement la vérité au peuple et ce qu'on attend de lui, qu'on n'emploie plus des mots qui ne veulent rien dire. Nous avons la conscription, en dépit de toutes les promesses qui ont été faites.

Il n'y a qu'un homme dans la province qui n'a pas perdu la tête: c'est le représentant de Trois-Rivières (M. Duplessis). Le gouvernement provincial s'est mis à la remorque des autorités fédérales. Les politiciens libéraux ont perdu toute notion des réalités. Les membres du gouvernement n'osent même plus se montrer devant les auditoires. Ils ne parlent qu'à la radio. Qu'ils regardent dans un miroir pour savoir s'ils représentent encore quelque chose de ce qu'ils étaient il y a trois ans.

M. Caron (Hull) propose, appuyé par le représentant de Frontenac (M. Gagnon), que le débat soit maintenant ajourné.

Adopté. Le débat est de nouveau ajourné.

Projets de loi:

Melvin Salmonovitz

M. Hartt (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 101 changeant le nom de Melvin "Salmonovitz" en celui de Melvin "Salmon".

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 101 sans l'amender¹⁴.

M. Hartt (Montréal-Saint-Louis) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Commissaires d'écoles de La Tuque

M. Guibord (Lavolette) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 110 constituant en corporation les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de La Tuque.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 110 sans l'amender.

M. Guibord (Lavolette) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Contrat de mariage de Arthur Bouchard et Clara Côté

M. Desmarais (Richmond) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité

plénier pour étudier le bill 108 modifiant le contrat de mariage de Arthur Bouchard et Clara Côté.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 108 sans l'amender.

M. Desmarais (Richmond) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté, après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée.

NOTES

1. Pour souligner l'occasion, plusieurs députés portaient fièrement le "shamrock" à leur boutonnière, du 18 mars 1943, à la page 3.

2. *Le Devoir* du 18 mars 1943, à la page 6, mentionne que les ministériels s'attendaient à ce que M. Chaloult prononce un discours préliminaire à la présentation de sa proposition. La tactique qu'il a choisie déjoue leurs calculs.

3. Il réagit au regard que lui lance M. Chaloult, si l'on en croit *The Gazette* du 18 mars 1943, à la page 6.

4. *Le Canadien* du 18 mars 1943, à la page 12, écrit qu'il y a 15,000 des nôtres dans la marine royale canadienne.

5. Il fait probablement référence aux débats des 12 et 20 mai 1942 entourant une motion au sujet de la conscription pour service outre-mer présentée par M. Dumaine et adoptée dans la nuit du 20 au 21 mai.

6. *L'Événement-Journal* du 18 mars 1943, à la page 3, prétend que la proposition du député de

Chicoutimi (M. Talbot) fut secondée par le député de Saint-Jean-Napierville (M. Beaulieu), contrairement à ce qu'affirme le procès-verbal de la séance.

7. Il s'agit de la motion Dumaine mentionnée plus haut (voir note 5).

8. Le débat prend donc fin immédiatement, à la surprise de tous, selon *L'Événement-Journal* du 18 mars 1943, à la page 4.

9. Selon *Le Soleil* du 18 mars 1943, à la page 8, les points d'ordre du chef de l'opposition n'ont pas de suite.

10. Selon *L'Événement-Journal* du 18 mars 1943, à la page 2, toutes les résolutions sont adoptées après division. Le *Chronicle Telegraph* du 18 mars 1943, à la page 3, note que la discussion a duré environ une heure.

11. *Traduction*: Une motion ne devrait pas être trop longue ni trop détaillée dans ce qu'elle réclame pour rendre son adoption contraire aux coutumes du Parlement. Elle ne doit pas non plus être rédigée dans un style argumentatif ou un style qui se rapproche plus d'un discours que d'une motion. Elle ne doit pas non plus contenir des dispositions inutiles...

12. Il s'agit ici de son premier discours. "J. Émile Boucher (...) fit son premier discours en tant que partisan des politiques de guerre", écrit le *Star* du 18 mars 1943, à la page 5.

13. Il répond ici aux affirmations précédentes du député de Joliette (M. Barrette), selon *L'Événement* du 18 mars 1943, à la page 4.

14. *L'Action catholique* du 18 mars 1943, à la page 3, indique que le projet de loi a été adopté sur division en comité à la suite d'un vote nominatif.

Séance du jeudi 18 mars 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports des comités permanents:

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport du comité permanent des bills publics en général.

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 117 concernant un acte de donation entre Joseph-Octave Bourbeau et Édouard Bourbeau;
- bill 123 concernant la succession de feu dame Margaret Orr, veuve de feu James Wilson.

Votre comité a aussi décidé de faire rapport que le préambule du bill 102, ratifiant un transport de Nellie Belle Small, veuve de feu Duncan McIntyre, à National Trust Company, Limited, n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contradictoire.

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le cinquième rapport du comité permanent des règlements.

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

- de Armand Éthier et autres, demandant l'adoption d'une loi érigeant certains territoires en municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Maurice de Bois-Filion.

M. Dumoulin (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport du comité permanent des bills privés en général.

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 118 modifiant la charte de la ville LaSalle.

Projets de loi:**Commission scolaire de Saint-Maurice-de-Bois-Filion**

M. Leduc (Laval) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 127 érigeant la commission scolaire de la paroisse Saint-Maurice-de-Bois-Filion. Adopté. Le bill est lu une première fois.

Force hydrauliques de la rivière Outaouais

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) propose, selon l'ordre du jour, que les résolutions relatives au bill 10 ratifiant une convention concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais, soit maintenant agréées.

La motion étant mise aux voix, la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Allard, Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Biron, Bouchard (Québec-Comté), Bouchard (Saint-Hyacinthe), Boucher, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Comeau, Dansereau, Delagrave, Desmarais, Drouin, Dubreuil, Duffy, Fortin, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Frégeau, Gauthier, Godbout, Goulet, Groulx, Guibord, Hamel, Hartt, Jodoin, Joyal, Kirkland, Lapointe, Lawn, Marler, Mathewson, Morin (Québec-Centre), Nadon, Perrier, Rajotte, Renault, Robidoux, Rochette, Sabourin, 44.

Contre: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Chaloult, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Sauvè (Beauharnois), Talbot, 12.

Ainsi, la motion est adoptée et les résolutions sont agréées.

Questions de privilège:**Article litigieux**

M. Francoeur (Montréal-Mercier) se lève sur une question de privilège. Il produit un journal de la métropole, intitulé *l'Union*, qu'il présente comme l'organe du Bloc populaire canadien. Il déclare qu'il

a été injurié par cette feuille, qu'on avait voulu le ridiculiser en l'appelant le plombier de Montréal-Mercier et en disant qu'il avait reçu des prébendes. Il lit une partie de l'article qu'il juge diffamatoire¹.

Ces messieurs du Bloc populaire...

M. Chaloult (Lotbinière): L'honorable député n'a pas le droit de faire de discours sur une question de privilège.

M. Francoeur (Montréal-Mercier): Est-ce que le député de Lotbinière a peur?

M. Chaloult (Lotbinière): Ah! Non. Mais je tiens à ce que les règlements de la Chambre soient respectés.

M. l'Orateur fait remarquer au représentant de Montréal-Mercier qu'il n'a pas le droit de faire de discours.

M. Francoeur (Montréal-Mercier): On n'est plus aux temps de 35 et de 36. On n'a pas le droit d'attaquer la réputation des députés. Si on veut la lutte de classe, qu'on y aille, mais...

M. Chaloult (Lotbinière): En vertu de l'article 195, tout député qui soulève une question de privilège peut conclure par une motion ou se borner à réclamer. J'insiste pour que le député de Montréal-Mercier s'en tienne au Règlement.

M. Hartt (Montréal-Saint-Louis): Le député de Lotbinière a tort. Mon honorable ami de Mercier se plaint d'avoir été insulté. Il a lu l'article litigieux. Il ne fait pas de débat. Il se contente de nier ce qui est écrit. Il a le droit de se justifier et de confondre ceux qui l'insultent.

M. Comeau (Montréal-Verdun): Le député de Montréal-Mercier était en train de démontrer qu'on a voulu l'amoinrir en parlant de tel ou tel métier. Dans l'article qu'il a cité, on se sert du mot plombier avec mépris.

M. l'Orateur: Un député a le droit de soulever une question de privilège, mais l'article 195 est assez précis. Il y a aussi le paragraphe 3 de l'article 197, concernant la violation de privilège commise dans un journal. Le député de Montréal-Mercier (M. Francoeur) a parfaitement le droit de se plaindre, mais il n'a pas le droit de faire de discours, ni de provoquer un débat.

M. Francoeur (Montréal-Mercier), déclare-t-il, il ne fera pas de débat, mais est prêt à rencontrer le député de Lotbinière n'importe quand et n'importe où.

M. Chaloult (Lotbinière) s'empresse de relever le défi.

M. Francoeur (Montréal-Mercier): Je n'ai pas peur de la lutte.

M. Chaloult (Lotbinière): Moi non plus, mais je demande qu'on s'en tienne à la question de privilège.

M. Francoeur (Montréal-Mercier) continue à argumenter.

M. Chaloult (Lotbinière) insiste pour qu'on rappelle à l'ordre le député de Montréal-Mercier.

M. Francoeur (Montréal-Mercier): Je ne m'occupe pas de ces petits journaux malsains, mais je nie à tout écrivain du Bloc Populaire le droit d'insulter la profession ou le métier d'un député de cette Chambre.

Or, cette petite feuille essaie de ridiculiser le métier de plombier que j'exerce. Je suis fier d'être un ouvrier. Il s'indigne, dit-il, contre le fait qu'on l'a accusé d'avoir reçu des prébendes.

Je ne suis pas ici pour faire l'affaire des partis politiques. On me connaît. Je n'ai pas peur de défendre mon parti et l'esprit de mon parti. Ce n'est pas comme ces mouvements nouveaux qui n'ont aucun esprit dedans. En 1939...

M. l'Orateur: L'honorable député n'a pas le droit de commencer un discours.

M. Francoeur (Montréal-Mercier): J'ai toujours le droit de parler de ce petit journal, qui se donne pour devise: "Travail, Famille et Patrie". Il a une page consacrée à la défense des ouvriers.

M. l'Orateur: Que l'honorable député s'en tienne à l'article qu'il a cité.

M. Francoeur (Montréal-Mercier): On me permettra toujours de dire d'où vient ce petit journal. C'est un nouveau-né. Il est bi-mensuel et indépendant. Son directeur est Paul de Carignan et il est imprimé chez Eugène Doucet. Qu'en pense le chef de l'opposition?

M. Chaloult (Lotbinière): Vous faites de la réclame au journal.

M. Francoeur (Montréal-Mercier): Les gens du Bloc ont tort de mépriser dans leur journal ceux qui appartiennent aux classes populaires. Si on veut la lutte de classe, nous sommes prêts à l'entreprendre. Je suis plombier de mon métier et je n'ai jamais eu honte de mon origine. Je n'ai jamais cherché, ici ou ailleurs, à soulever des luttes de classes. J'ai de l'admiration pour toutes les classes qui forment l'actif de la province. Je trouve que c'est moins le temps que jamais de soulever les préjugés et les luttes de classes.

M. l'Orateur: Je rappelle l'honorable député à l'ordre.

M. Francoeur (Montréal-Mercier): Je respecte votre décision. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question. Elle intéresse toute la population².

Mauvais état des rues de la métropole

M. Hartt (Montréal-Saint-Louis): Question de privilège. M. Asselin, président de l'exécutif de Montréal, a tenu la Législature responsable du mauvais état des rues de la métropole, la cité étant sous le contrôle de la Commission municipale de Québec.

Il désire, dit-il, attirer l'attention du ministre des Affaires municipales sur cette accusation.

M. l'Orateur: Il s'agit d'une question municipale. La déclaration de M. Asselin ne peut faire l'objet d'une question de privilège.

Chemins de Charlesbourg

M. Duplessis (Trois-Rivières): Question de privilège. Il s'agit d'une affaire urgente et il est de mon devoir de protester. J'ai reçu des plaintes de citoyens des environs de Québec qui ont eu de la peine à se rendre à leur travail. Des centaines de personnes de Loretteville et de Charlesbourg viennent régulièrement à Québec tous les jours.

Or, cet hiver, la route n'a pas été entretenue. À maintes reprises, les gens ont été obligés de faire le voyage à pied ou se sont vus dans l'incapacité de venir à leur travail, dans notre ville. Un homme est même mort, faute de moyens de communication

adéquats. Le mauvais état des chemins a empêché qu'on lui portât secours. Le gouvernement ne fait pas son devoir et je veux attirer l'attention du gouvernement sur cette situation.

M. Dubreuil (Montréal-Jeanne-Mance): Il s'agit encore d'une question municipale. Le même principe que dans le cas du député de Montréal-Saint-Louis (M. Hartt) doit s'appliquer.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Dans tous les Parlements, le chef de l'opposition a le droit de soumettre au gouvernement les problèmes urgents.

M. Hartt (Montréal-Saint-Louis): Dans ce domaine, le chef de l'opposition n'a pas plus de privilèges qu'un autre député.

M. l'Orateur permet au chef de l'opposition de continuer son discours.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je regrette les scènes disgracieuses dont nous sommes témoins. Je parle d'une question provinciale urgente et d'intérêt public. Il y a des usines considérables à Québec et c'est un embarras grave pour les ouvriers de ne pas pouvoir se rendre à Québec parce que les chemins ne sont pas ouverts.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Tout le monde sait que nous avons eu l'hiver le plus fertile en neige et en tempêtes de vent depuis 40 ans. Le même phénomène s'est produit partout. À certains moments, tous les chemins, sans exception, ont été fermés. Le département de la Voirie a fait son devoir. Il a fait tout ce qui était humainement possible pour entretenir les chemins de la région de Québec. C'est même dans cette région que l'entretien a été le meilleur, le mieux réussi. D'ailleurs, le gouvernement n'est pas plus à blâmer que les autorités municipales de Québec, qui ne sont pas maîtres des éléments, pas plus que l'Union nationale ne l'était.

Je sais qu'elles ont fait tout leur possible. Mais n'empêche que pas plus tard qu'hier ça prenait 1 h 30 pour se rendre en auto d'un certain point au Parlement, à cause de l'état des rues. Il n'y a pas blâme à adresser à la ville parce que c'est un cas de force majeure. D'une façon générale, les employés de la Voirie ont fait un excellent travail dans des conditions absolument impossibles, et on devrait les en féliciter au lieu de chercher qui doit être blâmé.

M. Bouchard (Québec-Comté): Est-ce que le chef de l'opposition pourrait me fournir le nom de la personne qui est morte?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je comprends que le député, qui est entrepreneur de pompes funèbres, est intéressé à avoir ce renseignement-là, parce qu'il voudrait l'enterrer.

(Rires)

Motion des députés:

Conscription pour service outre-mer

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mercredi le 17 mars courant, sur la motion du représentant de Témiscouata (M. Beaulieu), dont elle a été saisie le même jour, et qui se lit comme suit:

Que l'Assemblée législative:

Attendu que cette Chambre a été saisie l'année dernière d'une motion réaffirmant sa ferme détermination de continuer l'effort de guerre jusqu'à la victoire finale;

Attendu que cette Chambre s'est prononcée sur cette question et qu'elle a affirmé son indéfectible volonté de soutenir le meilleur effort de guerre possible et qu'elle a exprimé le vœu que le gouvernement fédéral s'en tienne à une politique de volontariat et n'impose pas la conscription pour le service outre-mer;

Réitère le vœu qu'elle a exprimé l'an dernier et prie le gouvernement fédéral de n'adopter aucune mesure pour mettre en force la conscription pour service outre-mer.

M. Caron (Hull): L'opposition fait des motions et des amendements sur cette question de conscription tout simplement pour faire de la petite politique. Je sais que l'Union nationale cherche plus à détruire le Parti libéral qu'à s'opposer à la conscription. Chacun sait qu'Ottawa a le pouvoir, depuis la dernière session, d'imposer la conscription pour outre-mer, mais ceci ne veut pas dire qu'on usera de ce pouvoir. Le premier ministre King a demandé ce pouvoir pour être prêt à faire face à toute urgence.

Mais tout le monde sait que les députés de cette Chambre ont toujours été et seront toujours opposés à l'envoi de troupes outre-mer. Le premier ministre King est demeuré fidèle à son engagement en ne l'appliquant pas, malgré que l'opposition

prétende le contraire. Le premier ministre Godbout n'a jamais promis de démissionner dans l'éventualité qu'un gouvernement fédéral impose la conscription contre la volonté populaire, mais uniquement pour ce qui concerne le service outre-mer. L'opposition tente de déformer la réalité en confondant mobilisation pour la défense du Canada et mobilisation pour le service outre-mer, mais la population ne se laissera pas tromper et gardera sa confiance dans ceux qui ont toujours défendu ses meilleurs intérêts: King à Ottawa et Godbout à Québec. Le premier ministre fait sa pleine part dans la cause du Canada et de la province. Les arguments avancés par l'Union nationale pendant le débat sur la motion Beaulieu ont tellement déformé la vérité, dit-il, qu'il juge nécessaire de rétablir les faits.

Je suis sûr que, tant que nous aurons la confiance en M. King, nous n'aurons pas la conscription pour service outre-mer. Nous avons la mobilisation pour le Canada et je suis prêt à accepter le mot "conscription" si c'est pour le pays seulement. Je suis sûr qu'il n'y a pas un seul Canadien qui refuserait de défendre son pays. D'aucuns n'aiment pas aller outre-mer et c'est naturel. Québec est prêt à faire sa large part, mais volontairement. La minute qu'un parti, à Ottawa, ira trop loin, vous verrez le Québec se lever et défendre ses droits. Oui, la population a encore confiance dans les libéraux.

La motion Beaulieu est claire. Elle ne dit rien d'autre que d'appuyer l'effort de guerre jusqu'au bout, et ce, sans équivoque. Bien qu'elle soit prête à appuyer l'effort de guerre jusqu'au bout, la Législature de Québec s'oppose à la conscription pour service outre-mer et demande au gouvernement fédéral de ne pas l'appliquer; nous sommes opposés à la conscription. Nous ne voulons pas être forcés de faire une chose que nous pouvons faire volontairement. Les Canadiens français ne sont pas des peureux, comme le démontre leur passé, et veulent se battre partout où cela sera nécessaire. Ils ne comprennent pas pourquoi on devrait les y contraindre et n'ont nullement l'intention de l'être.

Ils veulent se battre, mais volontairement. Et nous l'avons démontré, comme on peut s'en rendre compte par le grand nombre de Canadiens français qui parcourent les mers et les océans pour la cause alliée. Les aviateurs canadiens-français se sont couverts de gloire dans la bataille contre l'aviation allemande; les Canadiens français ont défendu Hong Kong; on les a vus également en Afrique du Nord et le courage dont ils ont fait preuve à Dieppe n'est pas près d'être oublié. Par le passé, les Canadiens français ont défendu le Canada contre les invasions

et l'ont sauvé, sous le drapeau britannique, en tant que volontaires. Ils se sont également enrôlés pour la France comme volontaires. La conscription à leurs yeux représente un outrage aux principes mêmes et aux idéaux qui les ont conduits, il y a de cela des siècles, vers les contrées sauvages d'Amérique. Cette mentalité ne pourrait être changée comme cela. Nos amis d'en face devraient plutôt s'appliquer à louer le courage et la vaillance de nos soldats qui se sont enrôlés volontairement et qui se battent partout, au lieu de faire de la critique.

Il félicite, dit-il, le député de Labelle (M. Paquette) du courage dont il a fait preuve au service du Corps médical et dans diverses contrées d'Europe durant la dernière guerre. Mais il ne peut en dire autant de son attitude aujourd'hui.

Le député de Labelle a reproché au Parti libéral sa ferme attitude contre la conscription. Il prétend que le Parti libéral fait de la petite politique avec cette question, mais il oublie d'ajouter qu'ils ne s'opposent qu'à la conscription pour le service outre-mer, et non celle pour la défense du Canada. D'autre part, le député de Labelle (M. Paquette) se sert de la même question contre le Parti libéral dans l'unique but de revenir au pouvoir sous de fausses prétentions.

Le député de Joliette (M. Barrette) a dit que le Parti libéral était contre la conscription depuis 25 ans. Il a l'air de regretter que le Parti libéral ait pris les devants dans cette lutte contre le gouvernement Borden, que le chef de l'opposition appuyait sans honte en 1921. Effectivement, après la dernière Grande Guerre, le chef de l'opposition parlait sur les tribunes politiques en compagnie de ceux qui avaient appuyé MM. Borden et Meighen, en 1917. Il n'a donc pas toujours été aussi violent contre la conscription qu'aujourd'hui. Ce n'est qu'en 1934 qu'il s'est séparé d'Ottawa.

Un député à droite: Il était bleu alors! L'est-il encore?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Point d'ordre! Les gens de chez nous qui me connaissent savent que pendant la dernière guerre comme pendant cette guerre-ci, j'ai toujours été et que je suis encore contre la conscription.

M. Caron (Hull): Je n'ai pas dit que le chef de l'opposition avait appuyé la conscription. Mais rien n'empêche qu'en 1921 le chef de l'opposition s'est trouvé sur les mêmes tribunes politiques que ceux qui avaient partagé les vues de Borden et Meighen. Un député me demande si le chef de

l'opposition est encore bleu. Je crois que oui. Si ma mémoire est bonne, les députés conservateurs d'Ottawa qui l'ont défendu et ont défendu le député de Matane (M. Gagnon) ont prouvé que tous deux sont encore des bleus bien qu'ils ne l'avouent pas.

L'honorable député de Labelle a dit hier qu'il n'y avait qu'un homme qui n'avait pas perdu la tête en cette province et que c'était le chef de l'Union nationale. Je proteste au nom du député de Papineau (M. Lorrain) et de ses collègues de l'opposition. Est-ce que le député de Labelle a voulu dire que tous les autres députés de l'Union nationale avaient perdu la tête? Je me suis senti emporté hier en voyant hier toutes ces belles figures et j'ai eu envie de protester au nom de tous les députés de l'opposition. Le peuple n'a pas perdu la tête, lui, et il prend avec un grain de sel tout ce qui vient de l'opposition. Le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) n'a-t-il pas soulevé un point d'ordre hier, pour nous empêcher de nous prononcer sur la motion du député de Témiscouata (M. Beaulieu) contre la conscription?

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'honorable député n'a pas le droit de m'imputer ce motif.

M. Caron (Hull): Je n'impute rien, mais le procès-verbal nous dit que le chef de l'opposition a soulevé un point d'ordre pour faire déclarer la motion irrégulière.

Ottawa a le droit d'imposer la conscription. Cependant, le fait que le gouvernement fédéral ait demandé le pouvoir d'établir la conscription ne signifie pas qu'il veuille l'appliquer. Il a simplement demandé un pouvoir dont il pourrait avoir besoin. Il possède ce droit depuis la session dernière et il ne l'exercera que dans les cas d'urgence. Lorsque ça presse, on n'a pas le temps de convoquer les Chambres. La situation évolue vite, on l'a vu avec Pearl Harbor et le premier ministre ne voulait pas être pris au dépourvu advenant un cas d'urgence. M. King a tout simplement demandé de lui faire confiance.

Je suis persuadé qu'aussi longtemps que nous aurons confiance en M. King, la conscription pour le service outre-mer ne sera pas appliquée. Nous avons déjà la mobilisation pour le Canada, et je suis prêt à accepter le mot "conscription" si cela ne concerne que la défense du pays, je le répète. La province a confiance en M. King, elle se sent mieux protégée avec lui qu'elle ne le serait avec les amis des membres de l'Union nationale. Oui, nous avons confiance en M. King. Nous le suivrons jusqu'au bout, parce que nous savons qu'il ne tentera pas de tromper les gens de notre province.

La mobilisation ne s'applique que pour la défense du Canada et des territoires qui touchent à notre pays. Lorsque nos soldats se battent en dehors du Canada, c'est pour défendre quand même le Canada. Qui prétendra que le fait d'envoyer des soldats à Terre-Neuve, en Alaska et aux États-Unis constitue une dérogation au principe de défense du Canada? Terre-Neuve, c'est pratiquement dans le Canada, de même que l'Alaska. Pour la défense d'une cause commune, nous avons envoyé des soldats à la défense de ces territoires comme marque de coopération avec notre puissant voisin, les États-Unis, avec lesquels nous avons tout intérêt à maintenir de bonnes relations. Il faut collaborer avec les États-Unis. Il faut conserver l'amitié des États-Unis, laquelle nous est absolument nécessaire. Aucun Canadien sensé n'ira blâmer le gouvernement d'Ottawa d'avoir tenu compte de cette demande de collaboration. Il n'existe pas un seul Canadien français qui ne veuille pas défendre sa mère patrie le Canada, lorsqu'elle est menacée, et son patrimoine.

Nous n'avons pas la conscription pour service outre-mer, n'en déplaise à ce que disent les membres de la gauche. Et nous ne l'aurons pas tant que nous ferons confiance à M. King et que nous appuierons nos députés à Ottawa.

Sur le plébiscite, il n'y a pas à se le cacher, la population de Québec a refusé de délier le gouvernement King de ses engagements. Mais si les Canadiens français ont des privilèges, ils ont aussi des obligations. Québec ne peut mener seul.

L'opposition présente des amendements, parce qu'elle a peur de se prononcer sur la motion Beaulieu.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Nous n'avons pas peur de nous prononcer sur n'importe quoi.

M. Caron (Hull): Le chef de l'opposition eût dû rester à son poste, en 1939, au lieu de déclencher des élections. La population n'aime pas les lâcheurs. J'ai confiance en l'intelligence du peuple de cette province. Les Canadiens français se savent bien dirigés, en ce moment, et ils n'ont pas intérêt à changer d'administrateurs. Je sais que le Parti libéral, tout en restant digne dans ses revendications, continue de défendre l'intérêt et les droits non seulement de la province de Québec et des Canadiens français, mais de tout le Canada. Nous accepterons les sacrifices de cœur joie tant qu'on n'ira pas trop loin. Dès qu'à Ottawa un parti ira trop loin, vous verrez Québec se lever et défendre ses droits. Dès qu'un gouvernement fédéral, quel qu'il

soit, passera la mesure, le premier ministre de cette province et tout le Parti libéral se lèveront. Nous suivrons notre chef parce qu'il a élargi les horizons de notre politique et parce qu'il ne nous trompera jamais.

M. Chaloult (Lotbinière) remercie le député de Témiscouata (M. Beaulieu) d'avoir présenté sa motion. Il est vrai qu'elle a été inscrite trois heures après la mienne, mais je comprends ces choses très humaines et je n'ai pas d'objection à ce que le Parti libéral en ait le mérite pourvu que le bien se fasse. C'est la fin qui compte.

Le député de Chicoutimi (M. Talbot) m'a reproché de manquer de reconnaissance à l'Union nationale. Moi? Pourquoi serais-je reconnaissant? Mais je ne dois rien à l'Union nationale! Il est vrai que l'opposition a loyalement appuyé ma motion l'an dernier. Mais elle ne l'a pas fait pour moi, elle l'a fait dans son propre intérêt. Et en passant, on me permettra de rappeler qu'il y a dans tous les Parlements britanniques une courtoisie à laquelle on ne déroge jamais. Jamais on ne refuse à un député de seconder une motion, ne fut-ce que par courtoisie.

Le député de Hull (M. Caron) a parlé avec feu, mais il a un complexe d'infériorité qui est bien canadien-français. Il a parlé sans cesse de nos prérogatives et de nos privilèges au Canada. Comme si ce n'était pas des droits! Il insiste sur nos obligations, mais nos obligations, nous les remplissons infiniment mieux que les autres. C'est sur nos droits qu'il faut insister. Quand le Parti libéral a-t-il réclamé les droits des Canadiens français? Une seule fois, à ma connaissance. C'est quand le premier ministre a réclamé un représentant pour notre province dans le Conseil national du travail, ce tribunal créé à Ottawa.

Vraiment, à entendre parler ces gens, c'est à croire que nous devrions nous faire pardonner d'être catholiques et français, dans ce pays. On proclame sans cesse que la province de Québec doit faire plus que les autres provinces, que le Canada doit faire plus que les autres pays. Cette mentalité, qui dénote un complexe d'infériorité, explique notre pauvreté économique.

Je voterai pour la motion en discussion parce qu'elle a du bon. Mais elle contient aussi des choses que je n'approuve pas. La motion mentionne dans son préambule que la Chambre a réaffirmé l'an dernier sa ferme détermination de poursuivre l'effort de guerre jusqu'à la victoire finale. Elle parle de notre volonté de soutenir "le meilleur effort de guerre possible". J'aurais préféré qu'on dise "un effort de

guerre proportionné à nos moyens et à nos intérêts". Nos intérêts dans cette guerre ne sont pas les mêmes que ceux de l'Angleterre et nos moyens ne sont pas les mêmes non plus. Et, présentement, notre effort de guerre est beaucoup plus grand que nos moyens et nos intérêts.

Ce serait déjà insensé de faire autant, compte tenu de notre population, que les États-Unis et l'Angleterre. Or, de l'aveu même de MM. King et Churchill, nous faisons plus. Dans un message au premier ministre King, le premier ministre Churchill a dit qu'il ne pouvait comprendre comment le Canada pouvait mener un pareil effort de guerre. Il cite le premier ministre King qui affirmait, dans une adresse prononcée à New York, le 2 décembre dernier, que "si notre population était celle des États-Unis, nous aurions 7,000,000 d'hommes dans les trois forces armées. Nous pourrions avoir 2,000,000 d'hommes outre-mer, 2,000,000 dans les forces locales et 1,500,000 dans l'aviation, 500,000 dans la marine".

C'est insensé, stupide, ruineux. En raison du chiffre de notre population, 11,000,000 d'âmes, nous fournissons plus d'hommes que les États-Unis. Nous, le Canada, le pays le plus pauvre du monde, nous avons donné, l'an dernier, un milliard à l'Angleterre en nature qui est, comme les États-Unis, l'un des pays les plus riches du monde. Et ce n'est pas tout. Nous avons prêté de plus à l'Angleterre \$700,000,000 sans intérêt. Et quelques jours après, l'Angleterre prêtait à la Chine, cette fois avec intérêt. "Business as usual"³. Qu'on ne dise pas que nous ne donnons pas un milliard par année à l'Angleterre, parce qu'au lieu de le donner en argent, nous le donnons en marchandises. C'est exactement le même résultat. On donne un autre milliard sous une forme déguisée, comme on a la conscription sous une forme déguisée.

J'aime mieux la manière franche de Borden et Meighen que la manière hypocrite du gouvernement actuel. Nous faisons plus que les autres, mais on est en train de ruiner toute l'économie du Canada pour des générations et des générations à venir. Les Canadiens français le comprennent bien et nous nous chargeons d'ailleurs de le leur faire comprendre.

J'avais toujours, jusqu'à la guerre actuelle, apprécié la façon dont MM. King et Lapointe avaient orienté le Canada vers une plus grande indépendance politique. Je leur savais gré d'avoir réalisé le Statut de Westminster. Je considérais que M. King avait une belle mentalité canadienne. Mais je ne le reconnais plus, aujourd'hui. Il contredit tout son passé. Le député de Hull prétend que M. King a tenu ses promesses? Voyons donc! Peut-on affirmer une

chose comme celle-là? Tous les députés libéraux savent dans leur for intérieur que M. King a trahi toutes ses promesses. Si on considère l'ampleur des dangers de la guerre et les besoins d'aujourd'hui, je n'accepte pas cet argument voulant que les circonstances aient changé.

Nous vivons, dans ce pays, sous une dictature économique contraignante conduite par une minorité. Il (M. Chalout) poursuit en réitérant ses vieux arguments à l'effet que les Canadiens français sont injustement traités dans le dominion.

On dit que la conscription n'est pas appliquée. Ce que M. King avait promis, c'était de ne pas passer de loi de conscription. Il n'a pas dit qu'il ne passerait pas une loi de conscription pour le service outre-mer. Mais il en a voté une en commençant par la loi de mobilisation. D'ailleurs, c'est idiot de croire qu'on va faire une loi pour ne pas l'appliquer. M. King n'est pas un enfant. Ou bien il était sincère quand il faisait des promesses anti-impérialistes et anti-conscriptionnistes, ou bien il s'est moqué de nous. On ne peut sortir de là.

Une loi de la conscription pour le Canada, nous en avons déjà une. La conscription est appliquée aujourd'hui en pratique, pas directement, mais indirectement d'une manière rigoureuse, d'une manière souvent sale, honteuse. Les gens de Québec savent cela. Les députés de l'opposition ont dit que cela revenait à "s'enrôler ou mourir de faim" pour plusieurs, c'est vrai. Qu'est-ce qui motive l'enrôlement chez plusieurs? Est-ce le combat pour la chrétienté ou pour la démocratie? Restons pratique. Cela se résume à s'enrôler ou mourir de faim. On force les gens à s'enrôler en les privant d'emploi, donc en créant une situation telle que c'est la seule façon pour eux de faire vivre leurs familles.

C'est chose facile quand tous les grands patrons d'industries sont des Anglo-Saxons. Ensuite, on les oblige de signer pour outre-mer en leur faisant entendre que c'est pour eux la seule façon d'être traités convenablement. Croit-on qu'il y ait beaucoup de jeunes gens dans nos armées qui se battent pour la civilisation et la démocratie? Allons donc! Soyons donc francs. J'ai entendu citer des cas de tyrannie contre les Canadiens français dans l'armée. Je comprends que ces choses ne se produisent peut-être pas dans tous les cas, mais je sais qu'on a employé souvent de véritables méthodes de chantage et de tyrannie pour forcer les conscrits à signer pour outre-mer, soit qu'on ait eu des ordres d'Ottawa à cet effet, soit que des officiers aient utilisé ces tactiques de leur propre initiative pour obtenir d'Ottawa des avantages ou des promotions.

Connaissant mes idées, des soldats viennent me voir et me racontent qu'on leur demande - j'admets que ce n'est pas la généralité - de signer pour outre-mer sinon qu'on les enverra dans Ontario pour être commandés par des Anglais. Je leur ai dit: "Donnez-moi des affidavits à cet effet pour que je les lise en Chambre". Vous comprenez qu'ils ne m'en ont pas donnés car ils s'exposeraient.

Qu'on ne dise donc pas que nous n'avons pas la conscription. Le peuple ne vous croit pas. Et ce qui est malheureux, c'est que le peuple perde confiance envers les gouvernements.

Il y a donc dans cette motion des choses que je n'admets pas. Mais elle constitue tout de même un acte plus courageux que la plupart de ceux qui ont été posés par le gouvernement. J'aurais préféré infiniment ma motion. Mais celle-ci constitue tout de même un acte méritoire que j'apprécie et je pense que le peuple va l'apprécier à sa valeur. Je connais les jeunes gens. Si vous les voyez à nos assemblées, vous verriez ce qu'ils pensent.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Je ne voulais pas prendre part à ce débat, mais ce que je viens d'entendre m'oblige à faire quelques réflexions.

Évidemment, M. l'Orateur, cela fait bien de la peine au Bloc populaire - je présume que le député de Lotbinière en fait encore partie bien qu'il change souvent - cela fait bien de la peine au Bloc populaire que le Parti libéral ait été conséquent dans son opposition à la conscription pour le service outre-mer et, qui plus est, qu'elle ne soit pas encore imposée. Cela les oblige à dénaturer les faits de telle sorte à donner l'impression que les libéraux brisent toutes leurs promesses. Le représentant de Lotbinière a bien tort de reprocher à M. King d'avoir changé souvent puisqu'il a lui-même changé de parti bien souvent.

M. Chaloult (Lotbinière): Mais moi, je n'ai pas changé d'idée!

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): On l'a dit: il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'idées. Nous avons, en effet, une loi de conscription - c'est la loi de mobilisation - en vertu de laquelle les jeunes gens sont appelés sous les drapeaux pour défendre notre pays. Mais en quelles circonstances a-t-elle été passée? Des événements insoupçonnés se sont déroulés qui justifient cette mesure. Mon honorable ami, qui aime la France au point d'en parler avec des sanglots dans la voix, sait que cette loi a été passée

après la chute de la France. Lorsque M. King faisait les déclarations que le député de Lotbinière citait tout à l'heure, il ne pouvait pas, comme d'autres, penser que la France serait un jour envahie et conquise par les Allemands.

Personne ne pouvait prévoir que la France serait battue et que l'Angleterre, en 1940, resterait seule contre les hordes nazies de l'Axe qui terrorisent le monde entier. C'est donc à ce moment-là, au moment où la France tombait, où l'Angleterre était seule et où le Canada, notre propre pays, était menacé, exposé au danger de l'invasion, c'est à ce moment que le gouvernement fédéral a imposé la loi de mobilisation. Le Canada avait-il d'autre choix que de se ranger aux côtés de notre civilisation contre l'hitlérisme?

Le gouvernement canadien a adopté la seule politique logique, soit celle d'armer les Canadiens pour la défense du pays. Tous les vrais patriotes, sauf les membres du groupe du représentant de Lotbinière, ont accepté la loi de mobilisation.

Je demande à mon honorable ami si nous avons la conscription pour outre-mer? Quelqu'un a-t-il été envoyé outre-mer contre sa volonté?

M. Chaloult (Lotbinière): On en a envoyé des milliers et des milliers sous une forme de conscription déguisée, hypocrite pire que celle de Borden et de Meighen. Ils ont été forcés, par des moyens détournés, d'aller outre-mer.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): C'est une chose de le dire, c'en est une autre de le démontrer. Il n'y a aucune hypocrisie à défendre son pays. Le Canada est tellement en danger que l'été dernier, il a été attaqué à son tour. Des sous-marins ennemis sont venus couler des navires dans le Saint-Laurent. Mon honorable ami se souvient qu'il s'est trouvé alors des gens pour dire: "ces histoires de coulage, c'est de la vulgaire et insidieuse propagande pour aider le gouvernement King à abroger l'article 3 du bill 80." Mon honorable ami en connaît-il de ces gens-là? Moi, j'en connais et ils ne sont pas loin du député de Lotbinière.

Depuis ce temps, l'attitude de M. King a été plus que justifiée. Quand la loi de mobilisation a été passée, notre pays était en danger. Alors, oubliant qu'ils dénonçaient depuis deux ans la loi de mobilisation, le député de Lotbinière et ses amis ont changé leur fusil d'épaule - non pas le fusil avec lequel ils veulent défendre le Canada contre l'ennemi, mais leur fusil politique - et ont clamé:

"Mackenzie King n'a pas été prévoyant; il n'a pas organisé la défense du Canada!" Le député fédéral de Charlevoix-Saguenay, M. Frédéric Dorion, ami de l'opposition, a fait sa campagne en disant que M. King avait mal protégé notre pays.

M. Chalout (Lotbinière): Je n'ai aucunement pris part à cette campagne.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Le député de Lotbinière est obligé d'admettre que, si le Canada est attaqué, ce sont les Canadiens qui doivent le défendre. Mon honorable ami est-il pour la défense du Canada?

M. Chalout (Lotbinière): Pas dans les autres pays, mais ici, au Canada seulement, oui!

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): C'est la raison d'être de la loi de la mobilisation. Mais avec cette idée, vous faites une œuvre néfaste car vous répandez des germes de honte et de mort. Vous semez, insufflez dans le cœur des jeunes Canadiens français l'idée du défaitisme et une semence de haine à la place de l'idée du patriotisme, avec le résultat qu'ils ne se battront pas plus pour défendre le Canada que pour défendre nos Alliés. Dieu merci, dans l'ensemble, nos jeunes gens ne se sont pas laissés bernier par ces appels. Je connais la jeunesse canadienne. Nos jeunes sont de bons Canadiens, sains d'âme et d'esprit, de bons patriotes.

Je sais que notre jeunesse est brave, courageuse, vaillante, et que, si demain notre pays était envahi, elle se dresserait, fière, pour le défendre au lieu d'écouter le député de Lotbinière. Les gens qui écoutent vos discours ne se sentent aucune envie de prendre les armes, même pour la défense du pays. Vous détruisez ce qu'il y a de mieux au cœur des jeunes gens, l'esprit de sacrifice, l'esprit de patriotisme; vous mettez dans la tête des jeunes qu'ils ne seront jamais appelés à combattre.

C'est malheureux de voir un homme intelligent comme le député de Lotbinière faire une campagne comme celle-là et mettre son talent au service d'une si mauvaise cause. J'ai beaucoup d'estime pour lui. Je parle sans préparation et mes paroles peuvent dépasser ma pensée, mais si j'avais son talent, sa culture, son éloquence, je les emploierais à une cause meilleure que celle qu'il défend aujourd'hui. Pour sa part, dit-il, préfère se battre pour la vraie cause du peuple et de l'État. Il éprouve de la honte de voir un homme de la trempe

du député de Lotbinière dévouer sa vie à la cause de la désunion, alors que l'union est si nécessaire pour remporter la guerre et préparer l'avenir du pays.

M. l'Orateur⁵, toutes les guerres, ont leur lot de profiteurs. Il y en a surtout de deux sortes: la première catégorie, c'est celle des spéculateurs et des "racketeers", qui n'ont ni peur ni honte d'exploiter le malheur et les souffrances des autres pour arriver à leurs fins et s'enrichir. Ceux-là, le peuple les répudie.

Il y a aussi ceux, catégorie encore pire, les plus dangereux, qui, sous prétexte de défendre les droits de leur race et qui se croient les seuls patriotes, profitent des difficultés auxquelles sont confrontés les gouvernements, exploitent le malheur de ceux qui ont combattu et souffert et tous les malheurs qui accompagnent la guerre pour se faire du capital politique. Certains de ces profiteurs sont bien connus du député de Lotbinière. En fait, ils sont assis pas très loin de lui.

Il (M. Casgrain) fait une sortie à l'endroit de tous ceux qui pêchent en eaux troubles. La loi et le camp de concentration empêchent de dépasser une certaine mesure, dit-il, mais on va jusqu'à la limite extrême. Je sais qu'il y a des politiciens qui se montrent prudents en certaines occasions, qu'ils ne vont pas aussi loin qu'ils le voudraient, parce qu'ils craignent le camp de concentration - on l'a vu lors de certain procès - mais lorsqu'ils sont sur les tribunes populaires, ils sont plus audacieux. Ils en disent assez pour semer des discordes dans les cœurs et des dissensions qui seront autant d'idées qui n'avanceront pas notre jeunesse.

Le représentant de Lotbinière prêche la désunion. Que vous le sachiez ou non, vous êtes en train de détruire la loyauté, le patriotisme, l'esprit de combat, le jugement et le sens des proportions de tout bon jeune homme qui commet l'erreur d'assister à vos réunions et de prêter l'oreille à vos appels dangereux et à vos politiques. Je le demande à mon honorable ami, après ses belles assemblées dont on parle, après l'avoir entendu, lui et le Dr Philippe Hamel, combien de jeunes gens seraient prêts à s'enrôler, même pour la défense de leur patrie?

Après les prétendues triomphales assemblées du représentant de Lotbinière (M. Chalout) à Chicoutimi, combien seront disposés à prendre les armes, même pour la défense de leur propre pays? Ah! On plaint la jeunesse! Oui, la jeunesse du Québec est à plaindre et je la plains si elle suit les enseignements qu'on lui donne en certains milieux, les enseignements de ceux qui veulent la guider comme le député de Lotbinière au lieu d'écouter, plutôt, ceux qui savent que leur vrai devoir est de la

préparer à travailler à la grandeur du pays et à aider la province à occuper la place qu'elle doit avoir en ce pays, au sein de cette Confédération. Dieu merci, nos jeunes n'ont pas suivi ces appels. Ce sont de bons Canadiens, sain d'esprit, de bons patriotes qui désirent accomplir leur devoir envers leur pays et sa population.

Le député de Lotbinière aime la France, il nous le dit souvent. Qu'il lise donc les discours que prononçait le général Giraud, dimanche dernier à Alger. Qu'il relise surtout ce passage où ce grand Français, appelant tous les Français de bonne volonté à s'unir pour la cause de la France dans la restauration de sa liberté et le rétablissement de sa prospérité après la guerre. Le général faisait appel à la tolérance, à la compréhension, à l'entraide, sinon à l'amour, affirmant qu'il faut au moins rester unis si nous ne pouvons pas nous aimer. Cet appel devrait être entendu par tous ceux qui, de tous les coins du monde, privilégient l'unité à la désunion et savent qu'on ne gagne rien à semer la discorde et les haines raciales.

Que mon honorable ami qui aime la France emploie donc l'intelligence, la culture et les talents que la Providence lui a donnés à essayer, plutôt, de convaincre nos citoyens qu'il ne faut haïr personne, mais qu'il leur faut, sinon aimer leurs voisins des autres provinces, du moins collaborer avec eux, puisque nous sommes appelés à vivre ensemble.

M. Élie (Yamaska) propose l'ajournement du débat à la semaine prochaine.

L'honorable M. Godbout (L'Islet) s'objecte à la proposition du député de Yamaska. Il vaut mieux, dit-il, en finir immédiatement.

M. Duplessis (Trois-Rivières) fait remarquer que les courriéristes parlementaires, plusieurs autres invités et lui-même doivent se rendre à Spencer Wood et qu'il ne serait pas séant de fausser compagnie au lieutenant-gouverneur. Il ajoute qu'avant la séance une entente a été prise entre le premier ministre et lui-même.

L'honorable M. Godbout (L'Islet) fait remarquer qu'il n'est que 5 h 30 et soutient qu'il a été question de disposer aujourd'hui même de la motion Beaulieu.

M. Lorrain (Papineau): Le Parti libéral a modifié du tout au tout sa politique d'un quart de siècle sur la participation à la guerre et la

conscriptioin. La province est riche en traditions. Il en était une en honneur chez les nôtres, que l'on conservait jalousement depuis les débuts de notre histoire, celle de tenir la parole donnée. Mais un premier ministre est arrivé qui a donné le triste exemple de manquer à une solennelle parole d'honneur. Le chef du gouvernement a violé toutes les promesses qu'il a faites au peuple de cette province. Et la population ne demande qu'à juger au plus tôt ce parti qui s'est glissé au pouvoir à l'aide de ses promesses, mensonges et reniements de 25 ans passés.

(Montrant la reproduction photographiée de l'article) Voici un article paru dans *Le Soleil* du 6 octobre 1939, signé par le premier ministre durant l'élection provinciale, et dans lequel celui-ci promettait sur l'honneur, en pesant chacun de ses mots, de combattre tout régime fédéral qui tenterait de porter atteinte à l'autonomie de la province, même en temps de guerre, et s'engageait à quitter son parti, à le combattre même si un seul Canadien français était mobilisé contre son gré sous un régime libéral.

Répondant ainsi aux déclarations du chef de l'opposition, il établissait donc que celui-ci prévoyait les empiètements faits sur les droits du Québec. Depuis, des milliers des nôtres ont été mobilisés de force s'ils ne répondent pas à l'appel militaire. Le premier ministre peut-il renier ce serment et sa signature aujourd'hui? Pour avoir manqué au serment, le premier ministre actuel de Québec et son parti recevront bientôt leur châtiment.

Il (M. Lorrain) blâme la censure politique de la radio établie par M. Ernest Lapointe à la veille des élections provinciales de 1939. Il reproche aux gouverneurs de Radio-Canada d'avoir permis l'irradiation du discours de Hitler, que nos alliés combattent comme un ennemi de la civilisation et de la chrétienté, et de l'assemblée de Dantzig alors qu'on refusait le même privilège, soit d'exposer des problèmes politiques librement à la radio, au chef de l'Union nationale alors premier ministre de la province. On censurait même, dit-il, comme illégales et dangereuses, certaines déclarations anciennes de MM. Lapointe et Rinfret et on les retranchait de discours d'orateurs de l'Union nationale.

C'est comme cela qu'on comprend la liberté au Canada. Le Parti libéral a beau tenter de jouer la comédie, il n'échappera pas au jugement de la province.

Il cite des extraits de discours de MM. King, Lapointe, Rinfret, Power contre la conscription. M. Lapointe avait déclaré aux Communes, le 9 septembre 1939, au nom de ses collègues québécois: "Nous ne consentirons jamais à la

conscription, nous ne serons jamais membres d'un gouvernement qui essaiera d'appliquer la conscription." M. Lapointe parlait donc alors de toute conscription, et les libéraux sont mal venus de vouloir aujourd'hui déformer ses paroles. Un autre ministre libéral d'Ottawa adjoignait aux mères de famille, au cours des élections provinciales de 1939, de dormir en paix, disant que leurs fils n'iraient pas à la guerre et qu'il n'y aurait pas de conscription tant que les libéraux seraient à Ottawa. M. King déclarait à la Chambre des communes: "Aussi longtemps que je dirigerai les destinées du Parti libéral, il n'y aura pas de conscription."

Les chefs libéraux ont toujours promis que la conscription ne serait jamais établie. Et pas seulement la conscription pour outre-mer, ajoute-t-il, mais la conscription tout simplement. En dépit de toutes ces promesses, le Canada a eu la pire des conscriptions, celle de la famine et de l'hypocrisie.

Mais à cette époque, les chefs libéraux ne chantaient pas la même chanson dans les provinces anglaises. Ainsi, M. T. A. Crerar⁶, l'âme de la conscription dans le cabinet Borden, aujourd'hui ministre de M. King, déclarait à Londres, le 17 novembre 1939, que les représentants du Canada avaient promis jusqu'à la dernière once dans l'effort militaire commun avec l'Angleterre. Et M. Ralston ajoutait aussi un peu plus tard: "Je crois que le Canada demande à mettre jusqu'à la dernière once de ce qu'il a dans cette guerre." Jamais le premier ministre du Canada ne les a désavoués. Ces deux ministres fédéraux sont aussi des chefs que les libéraux actuels à Québec suivent aveuglément.

Vient ensuite M. "Chubby" Power, dont on connaît l'amitié solide avec le premier ministre et qui doit sa fortune politique de député et de ministre à ses luttes et à ses déclarations contre la conscription. Ses promesses ont aussi rejoint les vieilles lunes. Il a voté le rappel de l'article 3, aux Communes, pour imposer la conscription. Et le premier ministre et d'autres ministres l'ont fêté il y a quelques mois, ont sablé le champagne et ont trinqué avec lui en le félicitant. Le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Drouin) s'y trouvait.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) fait une mise au point pour dire qu'il était à New York ce soir-là.

M. Lorrain (Papineau): Je comprends que le premier ministre est sur le gril. Il regrette sans doute ses erreurs passées, ses serments par oubli ou

par distraction. Qu'il les renie aujourd'hui, qu'il renie sa signature et la photo de son serment! Le voici, qu'il le regarde et le nie s'il en est capable. Comment le peuple pourrait-il avoir confiance en des gens qui ont fait tant de promesses et les ont tour à tour reniées?

Le débat est suspendu.

À 6 heures, la Chambre suspend ses travaux.

Reprise de la séance à 9 h 15

Motions des députés:

Conscription pour service outre-mer

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, suspendu ce jour, sur la motion du représentant de Témiscouata (M. Beaulieu), dont elle a été saisie mercredi le 17 mars courant, et qui se lit comme suit:

Que l'Assemblée législative:

Attende que cette Chambre a été saisie l'année dernière d'une motion réaffirmant sa ferme détermination de continuer l'effort de guerre jusqu'à la victoire finale;

Attendu que cette Chambre s'est prononcée sur cette question et qu'elle a affirmé son indéfectible volonté de soutenir le meilleur effort de guerre possible et qu'elle a exprimé le vœu que le gouvernement fédéral s'en tienne à une politique de volontariat et n'impose pas la conscription pour le service outre-mer;

Réitère le vœu qu'elle a exprimé l'an dernier et prie le gouvernement fédéral de n'adopter aucune mesure pour mettre en force la conscription pour service outre-mer.

M. Lorrain (Papineau): Le Parti libéral, pendant 25 ans, en toutes occasions, a dénoncé la conscription et même la participation aux guerres de l'Empire en termes parfois tellement violents qu'ils sont aujourd'hui considérés comme séditieux par la censure. Encore des années après la guerre, on se servait du spectre de la conscription dans les élections non seulement fédérales, mais même provinciales et municipales, et jusque pour les élections de marguilliers!

Aux élections provinciales de l'automne 1939, on avait fait chanter le peuple, de concert avec les patriotes à retardement. Dans l'orchestre ministériel, le premier ministre actuel jouait de la flûte, assis sur une muraille écroulée depuis, et les premiers violons étaient les Tories et impérialistes unis avec les libéraux pour lutter contre l'Union nationale. Ils s'apprétaient à trahir leur mandat sur cette question d'une extrême importance.

Ils firent alors la promesse d'une participation libre, volontaire et modérée à la guerre tout en faisant un emprunt de \$200,000,000 et en immobilisant 25 % de l'actif des banques. Comme preuve, en mars 1939, l'Union nationale refusa de se prêter à une manœuvre dont les fins partisans suscitaient prématurément, inopportunément, des questions contentieuses de nature à soulever d'inutiles animosités⁷. Car tous les chefs libéraux avaient promis qu'il n'y aurait jamais de conscription et ils étaient au pouvoir à Ottawa.

Aux élections fédérales de 1940, ils répétèrent les mêmes promesses qu'ils trahirent bientôt en établissant une conscription de faim et de misère: en empêchant les employeurs de prendre à leur service les jeunes hommes de 18 à 45 ans, en coupant les allocations de chômage, en obligeant les étudiants pauvres qui voulaient obtenir une bourse d'étude à subir un examen médical pour savoir d'abord s'ils étaient aptes au service militaire. C'était la conscription de l'intimidation et du chantage, la plus odieuse. Nous avons aujourd'hui la forme de conscription la plus tyrannique jamais imposée.

Puis on imposa la mobilisation. Ce fut d'abord pour un mois au pays, puis pour quatre mois, puis pour toujours, enfin pour partout.

Au premier plébiscite sur la conscription, l'Union nationale et son chef mettaient avec désintéressement leurs sièges en jeu pour avertir le peuple des trahisons qui se préparaient. L'Union nationale démontra alors son grand souci des intérêts du peuple québécois et celui-ci, appréciant aujourd'hui la prévoyance de notre chef, le ramènera bientôt au pouvoir.

L'Union nationale participa au plébiscite du 27 avril dernier, mais sans chercher à en monopoliser le mérite comme certains patriotes à retardement. C'est qu'elle avait bien avant averti le peuple de se méfier du représentant de L'Islet (l'honorable M. Godbout), que la conscription était la suite logique de la participation. Il existe deux sortes de coupables: ceux qui commettent le crime, mais aussi ceux qui aident à le commettre. Certains patriotards apportèrent les planches et le bois de l'échafaud et

aidèrent à l'ériger. Ces complices posèrent jusqu'à la corde pour pendre les nôtres et déclarèrent ensuite qu'ils ne voulaient pas participer à cette atrocité.

Pour sa part, l'Union nationale a prévenu le peuple de la trahison qui se tramait contre lui. Certains ministériels ont prétendu que nous n'avions pas la conscription et que nous devions avoir confiance à M. King. Au fait, de l'aveu même d'un libéral plus en vue qu'eux, un ami personnel et intime de M. King, l'honorable M. Cardin, nous avons aujourd'hui une conscription pire qu'au temps de MM. Borden et Meighen. Et M. Cardin déclare que M. King a trompé le peuple et ses meilleurs amis.

L'an dernier, j'ai présenté au nom de l'Union nationale une motion claire et précise portant que le gouvernement devait prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que l'on impose la conscription. Mais le régime actuel refusa de l'adopter. Et j'ai été surpris de constater que le député de Lotbinière (M. Chaloult), patriote à retardement, se fit encore son complice en votant contre cette motion. Il trouva même le triste courage de féliciter encore le premier ministre le soir même de ce jour d'humiliation où le premier ministre s'offrit, si M. King le lui demandait, à cirer les bottes des étrangers.

D'après la définition des profiteurs de guerre donnée par le procureur général (l'honorable M. Casgrain), le Parti libéral en fut un à double titre, puisqu'il a pris occasion de la conscription pour se maintenir au pouvoir pendant 25 ans et pour soutirer au peuple des taxes vexatoires.

Il (M. Lorrain) demande au Parti libéral de tenir des élections au plus tôt, car la province a hâte d'avoir à sa tête un gouvernement soucieux de ses intérêts. L'Union nationale, dit-il, n'a de leçons à recevoir de personne. Son attitude fut courageuse, énergique et logique. Elle garde le front haut, car elle n'a pas dévié de sa route digne. Et le peuple la portera bientôt triomphalement au pouvoir, rendant ainsi hommage au patriotisme éclairé et agissant de l'honorable représentant de Trois-Rivières (M. Duplessis), qui a tant fait pour les nôtres et sa province.

M. l'Orateur (Personne ne se levant) déclare la motion adoptée.

M. Comeau (Montréal-Verdun) demande à prendre la parole.

M. l'Orateur: Il est trop tard.

M. Comeau (Montréal-Verdun): Nous n'avons pas même eu l'opportunité de demander le vote sur la motion, M. l'Orateur. Je suis contre la motion, moi!

Dépôt de documents:

Biens des sulpiciens

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse au lieutenant-gouverneur, en date du 4 mars 1943, demandant la production d'une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 27 mai 1937 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant au chapitre 2, 1 George VI, loi relative au règlement équitable des questions concernant les meilleurs intérêts de la province et des sulpiciens. (Document de la session no 22)

Adopté.

Demandes de documents:

Élections partielles

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 1^{er} mai 1942 inclusivement jusqu'au 15 mars 1943 inclusivement, et se rapportant aux élections partielles ou complémentaires à l'Assemblée législative.

L'enjeu du conflit actuel, c'est le triomphe du régime parlementaire sur toutes les formes de totalitarisme. La démocratie ne peut exister si le droit de vote, qui en est la base, n'est pas exercé. Dans toutes les démocraties, il est de pratique courante de combler les sièges vacants après un laps de temps raisonnable. Seuls les pays dirigés par des Hitler, Mussolini et Staline ignorent cette pratique. Ils ne font pas d'élections; le gouvernement provincial actuel non plus. Pourtant, sous l'Union nationale, une loi a été passée obligeant le gouvernement à faire des élections dans les cinq mois lorsqu'un siège devient vacant pour une cause ou pour une autre. Jamais un siège n'est resté vacant sous l'Union

nationale. Il fallait le régime actuel pour imiter Hitler dans ce qu'il y a de pire: le mépris de la démocratie.

Depuis l'accession au pouvoir du gouvernement actuel, nous assistons à un sauve-qui-peut général. Ceux qui ne peuvent pas être nommés juges s'en vont au Conseil législatif. Il y a eu également des deuils. Quelques-uns de ces comtés sont vacants par suite de la mort de leurs représentants. Comme question de faits, à l'heure présente, sept comtés ne sont pas représentés en Chambre et une partie importante de la population se trouve sans représentants. Le premier ministre craint d'affronter le peuple parce qu'il a renié ses promesses de 1939.

Le 20 mai 1942, le député de Joliette (M. Barrette) a fait constater officiellement que les sièges d'Arthabaska et de l'Assomption, deux comtés traditionnellement libéraux, étaient sans représentants, leurs députés ayant été nommés juges. Ces comtés ont été déclarés vacants il y a près d'un an. La loi de l'Union nationale était encore en vigueur et le gouvernement était alors obligé d'émettre des brefs d'élection. C'était le devoir du gouvernement d'y tenir des élections durant les cinq mois qui suivirent. À la suggestion du gouvernement, le Conseil législatif a eu l'audace de faire l'an dernier un amendement à la loi électorale pour dispenser le gouvernement de faire des élections.

Les soldats canadiens se battent outre-mer pour la démocratie et le gouvernement de la province de Québec donne le spectacle d'une administration antidémocratique. Le gouvernement qui demande aux jeunes gens d'aller affronter les balles n'est même pas capable d'affronter les bulletins de vote. Vraiment, Hitler, qui ne fait pas d'élections, doit être fier d'avoir trouvé un imitateur dans la personne du premier ministre de cette province.

Il (M. Duplessis) rappelle toutes les luttes qui ont été livrées pour le gouvernement responsable.

L'Union nationale réclame des élections. L'état de guerre ne doit pas servir de prétexte pour empêcher l'électorat de chacun de ces sept comtés d'avoir un représentant à la Chambre. En Angleterre, dans le dominion, aux États-Unis, et dans d'autres provinces, des élections sont tenues quand même. Si le gouvernement ne fait pas d'élections, il sera un profiteur de guerre.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Vous avez endormi votre collègue, le député de Matane (M. Gagnon)!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le député de Matane endormi vaut mieux que le procureur général éveillé!

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Est-ce pendant qu'il dort qu'il compte ses bateaux?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il vaut mieux compter des bateaux que monter des bateaux au peuple!

M. Gagnon (Matane): Je soulève un point d'ordre! Je demande au procureur général (l'honorable M. Casgrain), qui est censé faire respecter les lois, de respecter la vérité et de retirer ce qu'il a dit.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le procureur s'est tellement endormi dans l'insouciance et l'indolence qu'il a oublié les droits du peuple à se faire représenter.

C'est le devoir impérieux du gouvernement de secouer sa frayeur et de donner à ces comtés la représentation à laquelle ils ont droit. De plus, je ferai remarquer au gouvernement que les Cantons-de-l'Est, où se trouve une partie importante de la population, ne sont plus représentés dans le cabinet provincial depuis le départ de l'ancien procureur général, l'honorable Wilfrid Girouard.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): M. l'Orateur, si vous ne connaissiez comme moi le chef de l'opposition, vous le croiriez pris d'un grand désir d'élections. Il supplie le gouvernement d'aller devant le peuple, il le menace même de ses foudres. Mon gouvernement n'a aucune raison de craindre le jugement du peuple.

L'an dernier, nous avons donné au chef de l'opposition quatre élections partielles pour l'essayer et il les a toutes perdues. Il sait parfaitement que, si nous faisons aujourd'hui sept élections partielles, il les perdrait toutes les sept. Quand, en 1939, il a perdu le pouvoir de la façon, pour un gouvernement, la plus humiliante que l'on sait, il a compris que ce n'est pas seulement nous qui avons été élus; c'est lui qui a été battu.

Depuis cette date, nous avons ajouté à la raison que le peuple avait de rejeter l'Union nationale, celle d'avoir bien administré la province, avec intégrité, avec agressivité. Le chef de l'opposition sait cela et ça lui fait mal autant que de voir que M. King n'a pas appliqué la conscription.

Le chef de l'opposition prétend que la province a un dictateur à sa tête et deux minutes plus tard, il prétendra que nous manquons de caractère. Nous ne sommes pas dictateur et nous entendons administrer la province suivant notre conscience.

Que l'Angleterre fasse des élections, c'est son affaire, que le gouvernement canadien fasse des élections, c'est son affaire. Nous, nous administrons la province. Si nous retardons les élections, c'est parce que nous ne voulons pas jeter la population dans une campagne électorale à l'une des périodes les plus troublées de notre histoire.

Il n'est pas bon, actuellement, de tenir des élections, partielles ou autres, et tant que ma conscience ne me dictera pas une autre ligne de conduite, je m'en tiendrai à cela. Car je suis libre, moi, de faire ou de ne pas faire des élections. Je ne suis pas à la merci des trusts ou des prêteurs d'argent. Le trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson) a administré sagement, et chaque fois que nous voulons renouveler un emprunt de l'Union nationale, nous le faisons souscrire en un quart d'heure. Nous ne devons pas soulever l'opinion populaire sur les tribunes politiques et donner aux autres provinces une mauvaise impression de la population de Québec.

Lorsque sonnera l'heure des élections, le peuple nous votera confiance et nous serons reportés au pouvoir avec une majorité accrue. Nous savons que l'électorat nous réélira presque à l'unanimité. Le peuple ne changera pas d'idée après quatre ans, quand il a affaire aux mêmes hommes. Il divisera entre le parti du chef de l'opposition et le Bloc les quelques partisans qui resteront. Je vois autant de chance au Bloc qu'à l'opposition. Ce n'est pas que j'aie plus confiance dans le Bloc, mais le peuple ne l'a pas encore essayé.

Mon gouvernement, je le répète, n'a aucune raison de craindre le jugement du peuple parce que, pendant trois ans, il a donné à la province et à sa population une administration honnête courageuse et sincère. Et l'électorat le sait. Nous lui avons parlé honnêtement. Sur les grandes questions nationales, nous nous sommes élevés au-dessus de la politique, sans songer à notre popularité. Quand nous appellerons des élections - et ce sera toujours trop tôt pour l'opposition - nous aurons une majorité encore plus forte qu'en 1939.

Le peuple nous retournera au pouvoir, parce que nous lui avons dit la vérité en toute chose. Sur les grandes questions nationales, nous n'avons pas prêché la lâcheté et la trahison, aux jeunes; nous ne leur avons pas offert des mots, mais des actes. Au lieu de sacrifier la jeunesse de notre province par intérêt politique, nous lui avons parlé avec franchise. Nous lui avons donné les moyens de jouer le rôle qui lui revient dans le pays et la province. L'électorat connaît et apprécie ce type de courage.

Le chef de l'opposition a dit que le présent gouvernement avait peur d'affronter l'électorat, mais n'avait pas peur de demander à la jeunesse d'affronter les balles. Ce n'est pas nous qui voulons envoyer les jeunes gens affronter les balles. Au contraire, en réclamant ce qu'en droit et justice nous devons réclamer, nous avons obtenu ce que nous voulions. Avec la politique de coopération que nous avons préconisée, nous avons obtenu que les jeunes gens ne soient pas obligés d'aller affronter les balles. Nous avons justement obtenu que les sacrifices demandés aux jeunes gens restent dans les limites convenables. Nous n'avons pas la conscription parce que M. King a la confiance du peuple, parce qu'il a été maintenu au pouvoir avec l'appui de toutes les provinces; c'est ce qui fait mal au chef de l'opposition, mais ça ne fait pas mal à l'électorat et à la jeunesse.

Sous un régime libéral, le peuple peut faire entendre ses revendications parce que nous respectons ses droits, alors que sous l'Union nationale tous les députés étaient bâillonnés. Nous continuerons à donner à tous les députés de cette Chambre la chance d'exprimer librement leurs opinions parce que nous voulons que le peuple rende un jugement éclairé. Mais des élections à l'heure actuelle ne feraient que jeter le trouble dans l'âme de la population. Il est dans l'intérêt du peuple d'attendre un peu. Nous vivons une période délicate. Il ne faut pas laisser les esprits se troubler. Il ne faut pas que les déclarations qu'on pourra faire sur certaines tribunes politiques causent, à l'étranger, l'impression que ce qui existe chez nous, c'est le contraire de ce qui existe réellement. Une telle impression nous serait défavorable.

Nous ferons des élections quand le moment favorable sera venu. Le peuple se rend compte que nous regardons à ses intérêts et non aux intérêts politiques. Nos adversaires ne récolteront, alors, qu'une partie insignifiante des votes, car le peuple sait que nous voulons bâtir son avenir sur une politique sage et modérée.

(Applaudissements prolongés à droite)

M. Chalout (Lotbinière) trouve le chef de l'opposition trop tragique. Le chef de l'opposition, dit-il, a réclamé des élections au nom de la démocratie. C'est bien beau, mais avons-nous vraiment la démocratie? Des élections, on devrait en avoir, mais je m'en fous parce que je crois que nous n'avons pas la démocratie. N'est-ce pas un roi qui règne sur le Canada? Nous n'avons pas de régime démocratique ici. Nous vivons sous une dictature

économique doublée d'une dictature politique. Mais un régime démocratique n'est peut-être pas pire qu'un autre, à condition qu'il soit amélioré par le corporatisme.

Ce n'est pas le fait d'avoir sept ou huit députés de plus ou de moins qui améliorera sensiblement la législation, mais on doit se conformer aux principes du régime qui nous gouverne. Si nous avons la démocratie, le chef de l'opposition a raison de demander qu'on agisse conformément à ce qui se passe en Angleterre ou aux États-Unis et de réclamer des élections. Le gouvernement n'a pas le droit de toujours choisir le moment qui lui convient le mieux pour faire des élections. Ce serait arbitraire, antidémocratique et hitlérien de ne pas organiser d'élection. Si la loi exige que les vacances soient remplies, elles devraient être remplies.

Le premier ministre est bien ingénu quand il dit: "Si nous tenons des élections dans sept comtés, nous allons les remporter tous les sept." Il est vrai que dans sa position, il a l'habitude d'être admiré et adulé. Je crois même qu'il est sincère, mais ses paroles sont d'une ingénuité! Il est certainement le seul à penser comme cela. J'ai fait des tournées politiques, en ces derniers temps. Partout où nous sommes allés, on nous a dit: inutile de combattre le Parti libéral, ce n'est pas un ennemi pour nous, il n'existe plus. Je sais que pas un seul de ses ministres et que pas deux de ses députés pensent comme le premier ministre, là-dessus. M. King est très impopulaire dans la province, mais le gouvernement provincial est encore plus impopulaire que le gouvernement fédéral.

Je suis loin de prendre les choses au tragique, mais puisqu'on parle de régime démocratique, il faut régir conformément aux principes démocratiques. Je souhaite donc que le premier ministre se rende à la demande du chef de l'opposition et qu'il nous donne des élections dans les sept comtés vacants.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le premier ministre a répondu par des coups de vent. S'il est sûr de gagner, qu'il fasse donc des élections. Ce n'est pas avec des vantardises qu'on va sauver la démocratie. En 1936, il n'était pas en Chambre. Aux prochaines élections, il disparaîtra complètement!

Le peuple a ses droits! C'est le peuple, et non le premier ministre, qui doit décider si nous devons avoir des élections. Le gouvernement ne peut fixer à son gré la date des élections. Autrement, c'est de la dictature.

Quant à soulever la jeunesse, le premier ministre a fait là une grave insulte à notre population.

L'électorat ne serait pas capable de se prononcer alors qu'on se prononce ailleurs! Le peuple se souviendra de cette insulte.

Il (M. Duplessis) rappelle les victoires qu'il a remportées dans Saint-Jean et Mégantic.

C'est le devoir du gouvernement de faire des élections!

La motion est adoptée.

Projets de loi:

Municipalité de Saint-Jérôme

M. Fillion (Lac-Saint-Jean) propose, selon l'ordre du jour, que cette Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 124 concernant la municipalité du village de Saint-Jérôme.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 124 sans l'amender.

M. Fillion (Lac-Saint-Jean) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Joseph Wilfred Ellam

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose, selon l'ordre du jour, que cette Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 107 changeant le nom de Joseph Wilfred Ellam en celui de Joseph Minshall.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 107 sans l'amender.

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté, après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Charte de Montréal-Est

M. Leduc (Laval) propose, selon l'ordre du jour, que cette Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 106 modifiant la charte de la ville de Montréal-Est.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 106 sans l'amender.

M. Leduc (Laval) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté, après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Vente de lots à l'Union économique d'habitations

M. Dubreuil (Montréal-Jeanne-Mance) propose, selon l'ordre du jour, que cette Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 113 confirmant et ratifiant la vente de certains lots par la cité de Montréal à l'Union économique d'habitations.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 113 sans l'amender.

M. Dubreuil (Montréal-Jeanne-Mance) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Charte de Verdun

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 109 modifiant la charte de la cité de Verdun soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Sainte-Foy

M. Bouchard (Québec-Comté) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 115 conférant

certaines pouvoirs à la corporation de la paroisse de Sainte-Foy, comté de Québec, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

The Woman's General Hospital

M. Marler (Westmount-Saint-Georges) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 129 modifiant la charte de The Woman's General Hospital soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Georges-Armand Dugal

M. Dumoulin (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 125 autorisant la Corporation des opticiens d'ordonnances de la province de Québec à admettre Georges-Armand Dugal au nombre de ses membres, après examen, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

J.-Alphonse Martin

M. Biron (Nicolet) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 126 autorisant la Corporation des opticiens d'ordonnances de la province de Québec à admettre J.-Alphonse Martin au nombre de ses membres, après examen, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Ajournement

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera, se trouve ajournée à mardi prochain.

Adopté.

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 11 heures.

NOTES

1. Le journaliste de *L'Action catholique* du 19 mars 1943, à la page 3, écrit que cet article lui a "paru être une réponse à des propos que le député de Mercier a tenus sur le régime Salazar, au Portugal." Notons que M. Francoeur était réellement plombier de son métier.

2. *L'Événement-Journal* du 19 mars 1943, à la page 5, écrivait, à propos de cet échange, que M. Francoeur "provoquait l'hilarité générale avec ses répliques".

3. M. Chaloult a employé l'expression anglaise, selon *L'Action catholique* du 19 mars 1943, à la page 5.

4. *Le Canada* du 19 mars 1943, à la page 12, écrit ici que M. Chaloult fait cette remarque "avec un air de profond dédain".

5. *Le Canada* du 19 mars 1943, à la page 2, note que le procureur général, M. Casgrain, scande ici chacun de ses mots.

6. Thomas Alexander Crerar (1876-1975), homme politique manitobain élu député de Marquette de 1917 à 1925. Il est ministre de l'Agriculture de 1917 à 1919. Il est réélu en 1929 pour être aussitôt nommé ministre des Chemins de fer et Canaux, poste qu'il occupe jusqu'en 1930. Battu aux élections générales de 1930, il est réélu dans Churchill en 1935 et est ministre des Mines, de l'Immigration et de la Colonisation (1935-1936), puis ministre des Mines et Ressources (1936-1945). Nommé sénateur en 1945, il occupera ce poste jusqu'à sa démission en 1966.

7. Il fait peut-être référence à la motion Chaloult inscrite au *Feuilleton* de la Chambre et que Duplessis évite car il ne veut, selon Rumilly, "sans doute, ni procurer un succès à René Chaloult, ni briser l'axe Hepburn-Duplessis. Il ménage, enfin, l'opinion anglo-canadienne". Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, tome XXXVII: *Premier gouvernement Duplessis*, Montréal, Fides, 1940, à la page 192.

Séance du mardi 23 mars 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!¹

Dépôt de documents:

Comptes publics
et rapport de l'auditeur

L'honorable **M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce)** dépose sur le bureau de la Chambre l'*État des Comptes publics* de la province de Québec et le rapport annuel de l'auditeur de la province pour l'exercice clos le 31 mars 1942. (Document de la session no 23)²

Messages du lieutenant-gouverneur:

L'honorable **M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce)** transmet à M. l'Orateur un message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur.

M. l'Orateur lit ledit message comme suit:

L'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget supplémentaire des dépenses pour l'année financière finissant le 31 mars 1943, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

Eugène Fiset

Hôtel du gouvernement,
Québec, le 23 mars 1943
(Document de la session no 2)

L'honorable **M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce)**: L'exercice financier de la province de Québec pour l'année 1941-1942 s'est terminé par un surplus de \$1,988,258.60. Le surplus qui avait été prévu au début de l'an dernier était de

\$1,577,300. Il y a donc une augmentation substantielle du surplus de la province pour l'année 1941-1942. Ce surplus a été établi après paiement d'une somme de \$4,934,558 au fonds d'amortissement et d'un autre montant de \$175,049 au fonds de réserve. Il a été affecté à la réduction de la dette qui a été réduite de \$7,097,865. La dette a été considérablement réduite du fait que les cultivateurs ont remboursé \$2,775,000 des montants qu'ils avaient empruntés au crédit agricole.

M. Duplessis (Trois-Rivières): La session s'est ouverte le 23 février et l'honorable trésorier nous présente les comptes publics le 23 mars. Ces *Comptes publics* ont été imprimés le 10 février, d'après la lettre que l'on trouve au préambule. C'est bien tard, 30 jours après l'ouverture de la session. Je ne comprends pas ce retard extraordinaire et inexplicable du gouvernement, car l'année fiscale finit trois mois plus tard qu'autrefois. En vertu du Règlement, les *Comptes publics* auraient dû être produits le 31 décembre ou tout au plus déposés au plus tard pendant la première semaine de la session, et ces règlements ont été passés alors que l'année fiscale se terminait le 30 juin, au lieu du 31 mars. Pourquoi aussi ce délai dans la présentation du budget supplémentaire qui est pour l'année qui finira à la fin de mars? Il y a de la négligence et le gouvernement ne s'occupe pas des droits des représentants du peuple.

L'honorable **M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce)**: Le chef de l'opposition a tort de se plaindre, car sous le gouvernement de l'Union nationale, qui a présenté des *Comptes publics* durant trois ans et dont il était le chef, les *Comptes publics* et le budget supplémentaire ont été présentés beaucoup en retard à la Chambre. J'ai préparé un petit tableau qui montrera à la Chambre combien peu sérieuses sont les critiques de l'opposition à ce sujet.

La première année, en 1937, les *Comptes publics* ont été présentés à l'Assemblée législative 41 jours après le commencement de la session, la seconde année, en 1938, 34 jours après, la troisième année, en 1939, 42 jours.

Voici le nombre de jours qui se sont écoulés entre l'ouverture de la session et la présentation du budget supplémentaire: Il fut présenté par l'Union nationale 56 jours après l'ouverture de la session en

1937, 71 jours après en 1938 et 97 jours après l'ouverture de la session de 1939.

(Applaudissements à droite)

Il (l'honorable M. Mathewson) propose que le message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur soit renvoyé au comité des subsides, avec le budget supplémentaire qui l'accompagne.

Adopté.

Questions et réponses:

Feux de forêt, 1940

M. Bourque (Sherbrooke): 1. Depuis le 30 mars 1940 jusqu'au 15 novembre 1940, est-ce qu'il y a eu des feux de forêt dans la province?

Dans l'affirmative:

2. À combien se chiffre, en dollars, le total des dommages occasionnés à la province par ces feux de forêt?

3. Comment se répartissent ou se détaillent les dommages ainsi occasionnés à la province par ces feux de forêts?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur):

1.	861 feux.		
2.	\$ 98,545.62.		
3.	Bois marchands.....	6,622.75 acres	\$49,670.62
	Jeunes bois	4,962.75 acres	9,925.50
	Brûlés anciens, brûlés récents, bûchers récents	17,465.50 acres	17,465.50
	Bâtisses et dépôts, matériel et provisions, ponts et écluses, bois empilés.....		\$21,484.00
	Total		\$98,545.62

Feux de forêt, 1941

M. Bourque (Sherbrooke): 1. Depuis le 30 mars 1941 jusqu'au 15 novembre 1941, est-ce qu'il y a eu des feux de forêt dans la province?

Dans l'affirmative:

2. À combien se chiffre, en dollars, le total des dommages occasionnés à la province par ces feux de forêt?

3. Combien se répartissent ou se détaillent les dommages ainsi occasionnés à la province par ces feux de forêt?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur):

1.	1,710 feux.		
2.	\$6,257,200.82.		
3.	Bois marchands .	665,625.25 acres	\$4,992,189.37
	Jeunes bois.....	111,071.00 acres	222,142.00
	Brûlés anciens, brûlés récents, bûchers récents	718,014.00 acres	718,014.00
	Bâtisses et dépôts, matériel et provisions, ponts et écluses, bois empilés.		324,855.45
	Total		\$6,257,200.82

Taxes spéciales

M. Bourque (Sherbrooke): Depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, relativement aux taxes spéciales imposées par le chapitre 45, 16 George V:

1. Combien le gouvernement de la province a-t-il perdu?

2. Combien est-il dû au gouvernement de la province à ce sujet?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): 1.

\$691,523.67.

2. \$49,781.17.

Projets de loi:

Code de procédure civile

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 3 modifiant le Code de procédure civile soit maintenant lu une deuxième fois.

Les principales clauses de ce bill sont pour faire concorder, pour le temps de la guerre, les dispositions du Code de procédure, qui fixe les jours fériés, notamment la date de la fête de la Confédération, avec les jours de fête légale de la loi fédérale modifiée par l'arrêté en conseil du 25 septembre 1942, en vertu de la loi des mesures de guerre, et aussi pour permettre au procureur général d'intervenir sans formalités, sans avis, et sans frais dans les instances où se soulève une question d'ordre public.

Un autre article de ce bill accorde aux ministres du culte, dans les territoires non organisés,

le droit de recevoir le serment. Plusieurs autres articles du Code de procédure civile sont modifiés: articles 29, 33a, 47, 103, 116, 272, 311a, 420b, 687, 1209, 1436. L'article 1210 se trouve abrogé.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Dans le premier cas, le gouvernement de Québec est tellement à la remorque de celui d'Ottawa, qu'il prend la peine d'amender le Code de procédure pour changer la date de la fête de la Confédération, alors que le fédéral a lui-même effectué le changement de date, en vertu de la loi des mesures de guerre, que les libéraux ont maudit pendant 25 ans.

Dans le second cas, le droit d'intervention que s'arroge le procureur général est de la véritable tyrannie et on n'a aucune garantie qu'il ne donnera pas lieu à de graves abus. C'est contraire à l'esprit du Code civil.

Il critique la plupart de ces projets de modification au Code de procédure civile, qu'il trouve inutiles, inopportunes ou même dangereuses.

Adopté après division. Le bill est renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose que la Chambre se forme immédiatement en comité.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

En comité:

Présidence de M. Caron (Hull)

Le comité étudie l'article 1 qui se lit comme suit:

"1. L'article 7 du Code de procédure civile, modifié par l'article 2 de la loi 2 Édouard VIII, chapitre 12 et l'article 2 de la loi 24 George V, chapitre 74, est de nouveau modifié en remplaçant le paragraphe 5 par le suivant:

"5. Le premier lundi de juillet."

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): L'article 1 a pour objet de faire concorder les dispositions de notre Code de procédure civile relatives à la fête de la Confédération avec celles de la loi fédérale modifiée en vertu de la loi des mesures de guerre. Pour la durée de la guerre, la fête sera célébrée le premier lundi de juillet au lieu du 1^{er} juillet qui, cette année, tombe un jeudi.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il y a deux bills au *Feuilleton* pour le changement de la date de la fête de la Confédération. Le gouvernement trouve que ce n'est pas assez d'un bill. Il veut prouver davantage son asservissement. Il est tellement l'esclave de celui d'Ottawa que lorsque le gouvernement fédéral, en vertu de la loi des mesures de guerre que les libéraux ont dénoncée pendant 25 ans, change la date des fêtes légales, la province se croit obligée d'en faire autant. Le gouvernement provincial se soumet encore à une décision d'Ottawa.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Mais non, mais non. Si nous n'adoptons pas ces dispositions, nous serions obligés de célébrer deux fois la fête dans la province. Le jeudi, 1^{er} juillet, et le lundi suivant, le premier lundi de juillet.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le procureur général (l'honorable M. Casgrain) est contre cela? Notre pauvre Confédération, que les libéraux ont tant sabotée... Je comprends que le gouvernement, qui a foulé aux pieds les droits de la Confédération, ne veuille pas célébrer la fête deux fois. Le gouvernement va être dans l'obligation de tenir des élections générales provinciales, malgré lui, à cause de l'indignation populaire. Et avant de mourir, on gave les amis, en leur donnant des contrats d'impression.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Nous sommes prêts à célébrer la fête de la Confédération dignement, convenablement, non pas en soulevant les préjugés populaires, et une fois suffira. On ne peut avoir deux fêtes de la Confédération dans la province de Québec, l'une par Ottawa et l'autre par Québec!

L'article 1 est adopté.

Les articles 2 à 5 sont adoptés.

Le comité étudie l'article 6, qui se lit comme suit:

"6. L'article 116 dudit Code est modifié en remplaçant le premier alinéa par le suivant:

"116. Lorsqu'une pièce de procédure ou un bref doit être signifié hors du district, la signification peut, en l'absence de dispositions contraires, en être faite soit par le shérif ou un huissier du district où siège le tribunal, soit par le shérif ou un huissier du district où la signification doit être faite; mais en

aucun cas, il ne peut être accordé de frais de signification plus élevés que ceux qu'aurait entraîné la signification par l'huissier compétent le plus proche."

Cet article est amendé et se lit désormais comme suit:

"6. L'article 116 dudit Code est remplacé par les suivants:

"116. Lorsqu'une pièce de procédure ou un bref doit être signifié hors du district, la signification peut, en l'absence de dispositions contraires, en être faite soit par le shérif ou un huissier du district où siège le tribunal, soit par le shérif ou un huissier du district où la signification doit être faite.

"116*a*. En aucun cas, il ne peut être accordé de frais de signification plus élevés que ceux qu'aurait entraînés la signification par l'huissier compétent le plus proche.

"116*b*. Les deux articles précédents s'appliquent à l'exécution contre les meubles et aux saisies-arrêts avant ou après jugement."

L'amendement est adopté.

L'article 6 ainsi amendé est adopté.

L'article 7 est adopté.

Le comité étudie les articles 8 et 9 qui se lisent comme suit:

"8. Ledit Code est modifié en insérant, après l'article 311, le suivant:

"311*a*. Dans toute instance touchant l'application d'une disposition d'ordre public, le procureur général, ou son substitut, peut d'office et sans avis, participer à l'enquête et à l'audition comme s'il y était partie."

"9. Ledit Code est modifié en ajoutant, après l'article 420*a*, édicté par l'article 1 de la loi 19 George V, chapitre 83, le suivant:

"420*b*. Les dispositions de l'article 311*a* s'appliquent aux causes par défaut et *ex parte*."

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Les articles 8 et 9 ont pour objet de permettre au procureur général d'intervenir sans formalités et sans frais dans les causes civiles, en première instance, et ce, sans avis lorsqu'il ira de l'intérêt public.

M. Duplessis (Trois-Rivières) y voit de la tyrannie et pense que c'est une intervention injustifiée. C'est, dit-il, une insulte au Banc de dire

aux juges de n'importe quel cour qu'ils sont trop stupides pour décider par eux-mêmes qu'un sujet est d'intérêt public ou non. Il appartient au tribunal seul de décider quand le procureur général doit intervenir. C'est un article arbitraire, un déni de justice. Hitler pâlerait devant un tel amendement, et Staline n'irait pas plus loin.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Il n'y a rien de si mauvais dans cela. Nous voulons tout simplement prévenir des abus.

Cet amendement nous a été demandé par des juges distingués, parce qu'il s'avère nécessaire pour la protection du public.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Nommez-les!

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Par le juge Édouard Fabre Survever, par exemple, lorsqu'il s'agit de causes matrimoniales. Nous voulons tout simplement intervenir dans les causes d'ordre public en général, où le département du procureur général peut éclairer le tribunal.

M. Duplessis (Trois-Rivières): La véritable raison, c'est que le gouvernement veut intervenir dans des cas *d'habeas corpus* contre Ottawa, en vertu de la loi des mesures de guerre, et faire le travail du gouvernement fédéral. Nous sommes ici pour veiller sur les intérêts du peuple. Supposons qu'Ottawa...

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Mon honorable ami ne pense qu'à Ottawa ne parle que d'Ottawa, sans jamais discuter à fond les affaires de la province de Québec. L'amendement n'a d'autre but que d'aider la justice et l'ordre social.

S'il savait combien de fois le procureur général refuse d'intervenir pour Ottawa, il ne dirait pas ce qu'il vient de déclarer.

M. Gagnon (Matane): Qui va juger s'il s'agit d'une question d'ordre public et décider l'intervention?

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Le procureur général. Cela s'adonne qu'il y en a un bon dans le moment.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il est bien modeste!

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Il est meilleur en tout cas qu'un ancien procureur général!

Les articles 8 et 9 sont adoptés.

Les articles 10 et 11 sont adoptés.

Le comité étudie l'article 12, qui se lit comme suit:

"12. L'article 697 dudit Code, modifié par l'article 5 de la loi 1 George V, (1910), chapitre 42, l'article 1 de la loi 25-26 George V, chapitre 102, l'article 6 de la loi 3 George VI, chapitre 96 et l'article 6 de la loi 4 George VI, chapitre 70, est de nouveau modifié en insérant, dans la deuxième ligne du troisième alinéa, après le mot "distribue", les mots "à chaque trimestre".

Cet article est amendé et se lit désormais comme suit:

"12. L'article 697 dudit Code, modifié par l'article 5 de la loi 1 George V, (1910), chapitre 42, l'article 1 de la loi 25-26 George V, chapitre 102, l'article 6 de la loi 3 George VI, chapitre 96 et l'article 6 de la loi 4 George VI, chapitre 70, est de nouveau modifié

"a) en insérant, dans la deuxième ligne du troisième alinéa, après le mot "distribue", les mots, "à chaque trimestre";

"b) en remplaçant l'avant dernier alinéa (sic) par le suivant:

"Les deniers saisis et déposés restent entre les mains du protonotaire qui, s'il n'y a ni opposition ni réclamation, les remet au demandeur, à sa demande, trois jours après qu'ils ont été déposés."

Cet amendement est adopté.

L'article 12 ainsi amendé est adopté.

Le comité étudie l'article 13, qui se lit comme suit:

"13. L'article 1131 dudit Code, remplacé par l'article 16 de la loi 10 George V, chapitre 79, est de nouveau remplacé par le suivant:

"1131. Lorsqu'une pièce de procédure ou un bref doit être signifié hors du district ou du comté, la signification peut, en l'absence de dispositions contraires, en être faite soit par le shérif ou un huissier du district où siège le tribunal, soit par le shérif ou un huissier du district ou la signification doit être faite; mais en aucun cas, il ne peut être accordé de frais de signification plus élevés que ceux

qu'aurait entraînés la signification par l'huissier compétent le plus proche.

"Cette disposition s'applique aussi à l'exécution contre les meubles et aux saisies-arrêts avant ou après jugement."

M. Duplessis (Trois-Rivières): La Cour de magistrat a été substituée à la Cour de circuit, excepté à Montréal où ce tribunal continue d'exister. Or, les juges de la Cour de magistrat ont une juridiction provinciale mais n'ont pas les pouvoirs des juges de la Cour de circuit.

Il s'ensuit des complications assez sérieuses que le procureur général devrait faire disparaître en modifiant la loi.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) fait un signe affirmatif.

L'article 13 est retiré et, en conséquence, les articles suivants sont renumérotés³.

Les articles 13 à 15 sont adoptés.

Le comité étudie l'article 16, qui se lit comme suit:

"16. Le lieutenant-gouverneur pourra, par proclamation, décréter l'abrogation de l'article 1 de la présente loi à compter de la date qu'il jugera à propos de fixer. Cette abrogation aura l'effet de rétablir la disposition remplacée par ledit article comme si la présente loi n'avait jamais été adoptée."

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): L'avant-dernier article stipule que le leader du gouvernement pourra, par proclamation, abroger l'article 1 relativement à la fixation de la fête de la Confédération, à compter de la date qu'il jugera à propos de fixer.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Avec cette question de la guerre, on va trop loin. Tellement loin qu'on se rend ridicule. Loin d'aider l'effort de guerre, on lui nuit. Je me demande en quoi on aidera à gagner la guerre en changeant la date de la fête de la Confédération. Ça doit faire bien peur à Hitler!

M. Francoeur (Montréal-Mercier): Le chef de l'opposition est-il en faveur que les Alliés gagnent la guerre?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Oui, et en faveur aussi que la députation s'améliore.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Elle s'est déjà améliorée depuis 1939.

M. Gagnon (Matane): Si Hitler voyait le député de Montréal-Mercier habillé en soldat, il perdrait connaissance et la guerre serait aussitôt finie.

L'article 16 est adopté.

L'article 17 est adopté.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil.

M. le président fait rapport que le comité a adopté le bill 3 après l'avoir amendé.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose que le bill amendé soit maintenant lu.

Adopté après division.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose que le bill amendé soit maintenant agréé.

Adopté après division.

Loi concernant les Statuts

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 4 modifiant la loi concernant les Statuts, soit maintenant lu une deuxième fois.

Ce projet n'est que la conséquence du précédent. Il s'agit de faire concorder temporairement un article de la loi d'interprétation qui énumère les jours fériés avec la disposition du décret fédéral qui change la date de la fête de la Confédération au premier lundi de juillet, au lieu du 1^{er} juillet ou le premier jour juridique suivant.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le gouvernement provincial est trop asservi à Ottawa. On passe deux lois pour la même chose. C'est du gaspillage.

Adopté, après division. Le bill est renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose que la Chambre se forme immédiatement en comité.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 4 sans l'amender.

Parc national de la Gaspésie

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 5 relatif au parc national de la Gaspésie soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté, après division. Le bill est renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse) propose que la Chambre se forme immédiatement en comité.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

En comité:

Présidence de M. Delagrave (Québec-Ouest)

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): On a découvert qu'il existe au Mont Albert, dans ce parc, des gisements de chrome que l'on veut exploiter au bénéfice de l'effort de guerre des Nations Unies. Le chrome est un métal essentiel que nous exportons (sic) habituellement de la Rhodésie, de la Turquie et des Indes. Maintenant que ces marchés sont fermés, il s'agit d'autoriser les compagnies à extraire ce précieux minerai. Il vaut mieux prendre du chrome en Gaspésie que de l'importer avec grand peine des pays lointains. Les travaux ayant été commencés le 3 juillet 1941, l'article 2 de la loi a un effet rétroactif.

M. Gagnon (Matane): Il n'a pas d'objection, quant à lui, à ce que l'on fasse des recherches sur les gisements de chrome au Mont Albert pour aider à l'effort de guerre. Il n'approuve pas le principe, cependant, qu'on ait toléré pendant deux ans un état de choses que l'on veut légaliser aujourd'hui et il s'élève contre la disposition qui donne au bill un effet rétroactif. La rétroactivité, déclare-t-il, est un mauvais principe. Pourquoi ratifier ce qui s'est fait d'illégal depuis 1941? Pourquoi avoir attendu deux

ans pour présenter ce projet si en fait l'on permet la prospection depuis 1941? C'est donc qu'on voulait favoriser des amis politiques. On a procédé en cachette pour favoriser une grosse corporation, au lieu de procéder à ciel ouvert et de donner la même chance à tous les prospecteurs. On pourrait dépouiller à jamais le parc gaspésien de la plus belle réserve de caribous de la province, au détriment de la faune, des chasseurs et des touristes.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse):

C'est en 1942 que l'attention du gouvernement a été attirée sur la présence de gisements de chrome, au Mont Albert. Il ne se fait de la prospection dans ce parc que depuis l'été de 1942, soit depuis la dernière session.

En 1941, on a fait que des plans. Nous ne voulons rien légaliser, mais on saisit la première opportunité pour présenter cet amendement et permettre les recherches. De toute façon, aucun "claim" n'a encore été concédé et aucune franchise n'a été accordée à personne, de sorte que tous ceux qu'intéresse l'exploitation des gisements de chrome ont chance égale.

M. Gagnon (Matane): À ma connaissance, le gouvernement a permis à d'autres gens que les prospecteurs d'aller dans le parc national et d'y faire des travaux. On procède en cachette. Le ministre sait-il si des gens sont à faire d'autres travaux que la prospection minière dans le parc de la Gaspésie?

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse):

Je vais régler tout de suite la question du favoritisme. Le gouvernement n'a aucun favori à encourager. Si le député de Matane a des amis qui ont de l'argent et qui sont prêts à faire de la prospection en Gaspésie, qu'il me les envoie, ils sont les bienvenus. Je leur ferai obtenir le permis nécessaire. En réponse à une autre question de mon honorable ami, je puis lui dire - on l'a annoncé déjà - qu'il y a des militaires dans le parc national de la Gaspésie.

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord):

Des ingénieurs militaires.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse):

Mais s'objecte-t-il à cela, lui qui a tant réclamé la défense de nos côtes? Il devrait en être heureux.

Cette présence prouve que la défense militaire y est bien organisée et les oppositionnistes sont illogiques s'ils s'en plaignent.

M. Duplessis (Trois-Rivières)⁴: On aurait dû aider d'abord les mineurs de Black Lake, où il y a des

gisements de chrome. Et on va laisser entrer des militaires dans le parc de la Gaspésie, sans au moins la permission du gouvernement de Québec, qui est le propriétaire du parc? Ottawa envahit Gaspé. Ottawa fait ce que Hitler fait, entrer chez les autres sans en demander la permission et le ministre de la Chasse (l'honorable M. Bienvenue) et de la Pêche se dit content!

De plus, le ministre sait-il qu'Ottawa a entrepris la construction d'un poste de radio dans le parc national de la Gaspésie? Si le gouvernement provincial a laissé construire ce poste sur les terrains de la couronne, sans un permis spécial et sans réclamer les droits de la province de Québec en matière de radiodiffusion, droits qui sont méconnus et foulés aux pieds, il manque à son devoir. Guerre ou non, c'est une violation des droits accordés à la province de Québec par l'acte de la Confédération. C'est une trahison odieuse! Il y a assez longtemps qu'Ottawa veut s'emparer de tous nos droits sur la radio, qui est un mode d'éducation.

Le pouvoir central se sert de cette puissance au détriment des Québécois pour les bâillonner, pour empêcher l'exercice du droit de parole. Radio-Canada laisse Hitler parler à la radio et en a empêché celui qui parle en ce moment. Je proteste contre cette nouvelle violation de notre autonomie par Ottawa. Le gouvernement provincial ne devrait pas permettre la construction de cette station sans exiger d'abord qu'Ottawa change sa politique en matière de radiodiffusion.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse):

L'opposition n'agit pas de façon logique. Le chef de l'opposition et le député de Matane ne s'entendent plus, car le chef de l'opposition contredit, là-dessus, les prétentions de son voisin, qui s'est plaint qu'il n'y avait pas de communication suffisante dans la Gaspésie, et voilà que le chef de l'opposition se déclare contre la création d'un moyen de communication aussi rapide que la radio.

Si nous avons un poste de radio, l'opposition devrait s'en réjouir. Est-ce qu'il ne facilitera pas énormément la transmission des ordres militaires pour la défense de nos côtes et spécialement celles de Gaspé? La surveillance contre les sous-marins en sera beaucoup plus efficace. Le député de Matane a dit qu'il était en faveur de la prospection minière.

M. Gagnon (Matane): Je n'ai pas dit cela!

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse):

J'ai pourtant bien entendu mon honorable ami dire qu'il ne s'opposait pas aux travaux de prospection.

M. Duplessis (Trois-Rivières): À Black Lake, tout est organisé, y compris les voies de transport et pourtant on n'y fait rien!

M. Labbé (Mégantic): Il y a du chrome en quantité depuis plus de 60 ans dans le canton de Coleraine, en mon comté. Il s'en trouve aussi dans d'autres parties importantes des Cantons-de-l'Est. Pourquoi aller en chercher si loin?

Lors de la dernière guerre, on en a expédié des milliers de chars. Malheureusement, ces mines ont été fermées plus tard à cause de l'ingérence des gouvernements et l'on a laissé des milliers de mineurs dans le chômage et la misère. Le gouvernement a fait la sourde oreille aux demandes d'aide des mineurs de cette région. Aujourd'hui, on construit un concentrateur à Coleraine et il est à espérer qu'il s'y fera de grands développements dont bénéficiera la population.

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord) veut faire entendre, à ce sujet, le point de vue des gens de Gaspé-Nord, son comté. Il y a contradiction entre les déclarations que viennent de faire les députés de Trois-Rivières et de Matane, et celles qu'ils faisaient, il y a quelque temps, en faveur de la défense du Saint-Laurent. Il n'y a pas de suite dans leurs discours.

Il y a quelque temps, le député de Matane réclamait une meilleure défense de la Gaspésie. Aujourd'hui il dit, avec un air mystérieux: "Il y a d'autres gens que des prospecteurs dans le parc de la Gaspésie?" Le chef de l'opposition, de son côté, nous révèle des secrets militaires: "Il y a des soldats dans la Gaspésie qui construisent un poste de radio. C'est une violation de notre autonomie. Ottawa devrait les retirer."

M. Gagnon (Matane): Je ne suis pas opposé à la construction d'un poste de radio par Ottawa, mais je demande que nous ayons le droit de l'autoriser par une loi si on nous en demande la permission.

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): Voilà la manière de l'opposition d'aider à la défense du Canada! L'opposition réclame la défense du Saint-Laurent quand cela fait son affaire; mais elle critique le gouvernement fédéral dès que l'on prend quelque mesure de sécurité. Quand on leur apprend qu'il y a des indications à l'effet que le gouvernement fédéral opère des travaux de défense en Gaspésie, ils protestent au nom de l'autonomie. Quelle logique! Ils traitent le gouvernement d'Ottawa - l'honorable premier ministre le leur a dit - comme si c'était le gouvernement de l'Allemagne.

L'opposition nous donne ici sa mesure quand il s'agit de questions de guerre. Quand des bateaux étaient coulés, ces gens-là sont-ils allés voir le ministre de la Marine avec des suggestions? Non. Ils sont allés faire une tournée en Gaspésie pour dire à la population qu'elle n'était pas défendue. C'était leur effort de guerre, cette petite tournée.

(Rires et applaudissements à droite)

En apprenant aujourd'hui que des soldats sont en Gaspésie pour améliorer la défense, ils s'indignent et critiquent encore. Le gouvernement fédéral a le devoir de défendre le pays. Pour remplir ce devoir, dans un pays exposé à l'ennemi comme le nôtre et que l'on prétend insuffisamment défendu, des soldats viennent procéder à des travaux pour aider à notre défense. Faudrait-il, pour remplir ce devoir, que le gouvernement fédéral demande la permission au maire ou au curé d'un village ou d'une paroisse de colonisation où un soldat doit être posté?

Les autorités militaires ne devraient pas être obligées de demander la permission à tout le monde avant de prendre des mesures pour la défense de la province. Jamais on a entendu dire dans un pays que les soldats ont besoin de permission pour aller défendre une partie de ce pays contre l'ennemi!

C'est ainsi que ceux de l'opposition comprennent la défense du pays. Le chef de l'opposition et le député de Matane sont assis au même pupitre et ils ne peuvent même pas s'entendre. Tout à l'heure, le député de Matane (M. Gagnon) disait: "Je ne suis pas opposé à la prospection minière". Un moment plus tard, il se déclarait contre. Ils ne sont ni logiques, ni sincères en jugeant ce projet de loi et en réclamant la défense de la Gaspésie, à laquelle ils s'opposent un moment après sous prétexte inqualifiable que nos défenseurs violent notre autonomie! Cela montre le sérieux des députés de l'opposition et le degré de leur remarquable patriotisme. Comme représentant de cette partie de la province à la Chambre, je proteste contre cette attitude de l'opposition.

Et, comme si une telle attitude n'était pas déjà condamnable, ils révèlent en plus aujourd'hui des informations secrètes en Chambre et posent des questions à propos de choses qui sont naturellement secrètes parce qu'elles font partie des mesures de défense du Canada. Nos honorables amis peuvent être satisfaits de leur étrange position, mais je crois pour ma part - et je pense que beaucoup seront d'accord avec moi - que leur contribution à l'unité nationale, leur collaboration avec les autorités, leur effort de guerre et leur patriotisme sont certainement très étranges, c'est le moins que je puisse dire.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ottawa a permis à Hitler de parler à la radio, ici, en 1939, alors que l'on m'a refusé de faire de même, alors que j'étais premier ministre de la province. Ottawa ne devrait pas bâtir un poste de radio en Gaspésie sans au moins reconnaître les droits de la province. Ce bill consacre la perte d'une partie des libertés de la province de Québec. Ne donnons pas à Hitler la preuve qu'il y a à Ottawa un gouvernement qui l'imité. Nous sommes loyaux et prêts à coopérer, cependant la loyauté ne consiste pas à s'aplatir.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Êtes vous prêts à coopérer tout de suite?

Il (l'honorable M. Bienvenue) fournira à la prochaine séance des renseignements au chef de l'opposition à propos de la préparation des plans depuis 1941 ou des compagnies qui ont commencé des travaux de prospection dans la Gaspésie pour la recherche du chrome.

Les articles 1 à 3 sont adoptés.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil.

M. le président fait rapport que le comité a adopté le bill 5 sans l'amender.

Loi du travail des prisonniers

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 9 modifiant la loi du travail des prisonniers soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté, après division. Le bill est renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose que la Chambre se forme immédiatement en comité.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

En comité:

Présidence de M. Delagrave (Québec-Ouest)

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Le projet a pour but de

supprimer la distinction qui existe actuellement au point de vue du travail des personnes condamnées à l'incarcération avec travail forcé. À l'heure actuelle, les personnes qui n'ont subi qu'une condamnation ne peuvent être mises au travail forcé qu'à l'intérieur de la prison, tandis que les récidivistes peuvent être mis au travail en dedans ou au dehors de la prison commune. Avec la nouvelle loi, il en sera ainsi pour tous les prisonniers condamnés au travail forcé. Tous auront les mêmes avantages.

Cette modification a été demandée par les autorités compétentes et, selon ces renseignements, les prisonniers eux-mêmes sont contents de travailler au lieu de flâner sans but.

M. Duplessis (Trois-Rivières): La nouvelle loi pourrait bien donner lieu à des conflits entre le provincial et le fédéral. Le gouvernement a-t-il le droit de réglementer le travail des prisonniers dans les pénitenciers qui relèvent du gouvernement fédéral?

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Ces craintes ne sont pas fondées. Il ne s'agit que des détenus dans les prisons communes.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le gouvernement n'a pas pris soin des chômeurs, qu'on laisse crever de faim, et il se montre plein de sollicitude pour les bandits, qu'on veut faire travailler moyennant rémunération. La sollicitude du gouvernement est plus grande pour ceux qui sont en prison que pour ceux qui n'y sont pas. N'est-ce pas trop de sollicitude pour les prisonniers quand on en a si peu pour les gens honnêtes?

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Mon collègue, le ministre de la Voirie (l'honorable M. Bouchard), a fait preuve de sollicitude pour les chômeurs et moi j'en ai pour les prisonniers, car je veux améliorer leur sort. Le but de la loi n'est pas uniquement de punir, mais de réhabiliter. Je veux que nos prisons soient une clinique qui contribue à la réhabilitation de ceux qui y sont incarcérés plutôt que d'en faire des foyers de récidivistes. Il importerait donc d'y organiser des cliniques de prévention. Le bill lui-même ne présente guère d'inconvénients car l'oisiveté est la mère de tous les vices et tous les prisonniers ne demandent qu'à travailler.

M. Duplessis (Trois-Rivières): La principale réforme dans nos pénitenciers serait de séparer les

jeunes des vieux, les criminels de carrière de ceux qui le sont accidentellement afin qu'elles ne soient plus des centres de contamination criminelle. C'est là que doivent se diriger les activités du gouvernement. À Saint-Vincent-de-Paul, il y a des gens qui n'auraient jamais dû y être envoyés. Leur contact avec des rapaces, des dégénérés, des meurtriers même, est tout à fait préjudiciable.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil.

M. le président fait rapport que le comité a adopté le bill sans l'amender.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté après division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Questions et réponses:

Pont Thompson

M. Bourque (Sherbrooke): Relativement au pont communément appelé pont Thompson (sur le bras du lac De Montigny qui rejoint le lac Lemoine, dans le canton de Dubuisson, comté d'Abitibi), depuis le 12 mars 1941 inclusivement jusqu'au 15 mars 1943 inclusivement:

1. Combien le gouvernement de la province a-t-il dépensé à quelque titre ou pour quelque cause que ce soit?

2. Combien le gouvernement de la province a-t-il dépensé pour la construction dudit pont?

3. Combien le gouvernement de la province a-t-il dépensé pour les chemins d'accès?

4. Combien le gouvernement de la province a-t-il dépensé pour autres travaux accessoires?

5. Combien le gouvernement de la province a-t-il dépensé pour l'acquisition d'immeubles ou de servitudes?

L'honorable M. Dansereau (Argenteuil):

1. \$280,342.58;

2. et 3. \$279,581.95;

4. \$760.63;

5. Aucun montant.

Projets de loi:

Forces hydrauliques de la rivière Outaouais

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur)

propose, selon l'ordre du jour, que le bill 10 ratifiant une convention concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais soit maintenant lu une deuxième fois.

J'ai déjà fourni de nombreux renseignements et une foule d'explications sur cet échange des pouvoirs d'eau de la rivière Outaouais et je m'efforcerai de résumer mon argumentation pour éviter des répétitions.

Le contrat soumis à la Chambre, sous la forme d'un projet de loi, a été basé sur des études faites par quatre ingénieurs éminents, d'une compétence reconnue. Chacune des provinces a conservé l'obligation de supporter les frais du développement de chaque côté de la rivière.

En vertu de l'entente, Québec reçoit un potentiel aménageable de 361,000 chevaux-vapeur et l'Ontario un potentiel de 345,000 chevaux-vapeur. La province de l'Ontario pourra donc développer 428,000 chevaux-vapeur et la province de Québec, 422,000 chevaux-vapeur.

Les deux provinces devront payer les dommages qu'entraîneront les travaux de chaque côté de la rivière. La province de Québec est protégée du fait que le contrat fixe le montant qu'elle devra payer pour les expropriations en Ontario si jamais elle décide de construire le barrage de Carillon. Un arrangement spécial est intervenu à ce sujet: notre province devra payer à l'Ontario, au moment de l'aménagement, un montant de \$2,462,933, convenu par les experts, à titre de dédommagement pour les terrains inondés.

Ottawa a facilité la signature de l'entente et clarifié la situation avec un arrêté ministériel en vertu duquel le gouvernement fédéral cède les terrains qui lui appartiennent et abandonne ses prétentions à certains pouvoirs. Cette intervention d'Ottawa a mis fin aux argumentations des légistes qui n'étaient pas d'accord. On répondra qu'il s'agit de simples prétentions, mais à tout événement, Ottawa a clarifié la situation. Les baux qui ont pu exister disparaissent.

Au sujet du partage équitable des pouvoirs entre les deux provinces, la province de Québec a pris la meilleure partie puisque le pouvoir de Carillon, que notre province obtient, ne se trouve qu'à 40 milles de Montréal, principal centre de distribution, tandis que le pouvoir des Joachims, qui va à l'Ontario, se trouve à 290 milles de Montréal. L'organisme de chaque province qui devra régler la question des expropriations devra agir pour celui de l'autre province, le cas échéant.

Il est entendu que les installations projetées seront exemptes de toutes taxes municipales et scolaires. Mais je me propose d'apporter un amendement qui protégera les intérêts de toutes les municipalités qui devront subir une perte de revenus, par suite de la ratification de l'entente, afin qu'elles soient dédommagées.

L'opposition qui dit que le ministre fait tout mentalement. Dans ce cas, s'il faut admettre qu'un homme ne doit pas travailler avec sa tête, il est facile de comprendre pourquoi l'opposition n'a été que trois ans au pouvoir. Il (M. Hamel) donne lecture d'une lettre du premier ministre de l'Ontario disant que tous les renseignements des ingénieurs de Toronto ont été donnés oralement.

Il relève une série d'objections de l'opposition et soumet que si certains chiffres publiés en Ontario ne concordent pas avec ceux de Québec, relativement aux chevaux-vapeur que l'on pourra développer, on ne pourra mettre en doute la valeur des sources de renseignements sur lesquels le gouvernement a appuyé ses avancées.

Quant au rapide Paquette, dit-il, il sera partagé par les deux provinces, mais il n'y aura pas de développement conjoint. Il n'existera nulle part des développements conjoints.

Le chef de l'opposition se scandalise parce que nous nous sommes servis sans frais des plans préparés par des ingénieurs travaillant pour certaines compagnies. Il y a vu un geste de livrer la province entre les mains des trusts. Il a déjà été premier ministre. Oublie-t-il que lorsqu'il a fait construire sa centrale du Témiscamingue, il a payé \$300,000 à ses amis de la Noranda pour avoir les rapports de leurs ingénieurs et pour se servir de leurs plans?

Un de mes amis m'a dit: La partie haute de l'Outaouais est plus profonde et plus étroite, tandis que la partie basse est moins profonde et plus large. Comme il n'y a rien d'étroit dans le Parti libéral, la province a pris la partie large.

De part et d'autre les ingénieurs ont voulu partager également les avantages du développement de l'Outaouais et ils ont suivi des instructions en ce

sens. Les provinces ont voulu faire un contrat qui respecte les droits des deux parties intéressées.

La province a l'avantage du potentiel et il n'y a pas à craindre d'intervention du gouvernement fédéral au sujet de la navigation. La navigation n'est pas considérable sur l'Outaouais et la construction de barrages ne sera jamais un inconvénient. Certains journaux ontariens ont déclaré que des députés avaient prétendu, à la Législature de Toronto, que les intérêts du Québec étaient trop bien protégés par cette entente et que les droits ontariens avaient été sacrifiés à ceux de la province de Québec. C'est une preuve que le marché conclu par le gouvernement n'est pas si mauvais que cela.

Mais nos ingénieurs n'ont pas essayé de tout amener du côté de Québec. Ils se sont efforcés de partager à environ 50 %. Ils ont conclu une entente suivant la loi de l'an dernier et ont divisé à parts égales les pouvoirs hydrauliques. Nous avons, par surcroît, fait un acte de bon voisinage, et cette loi fait suite à la politique du gouvernement de remettre dans le domaine public les pouvoirs d'eau qui lui serviront plus tard à étatiser l'électricité. Comme conséquence du contrat, Québec aura des facilités pour développer du pouvoir électrique dans des endroits stratégiques. On parle très souvent de la nécessité d'utiliser les ressources naturelles de la province dans l'intérêt de la population. C'est un geste dans ce sens-là que nous venons de faire. Il me semble qu'il s'agit d'un projet que la Chambre devrait accepter avec fierté.

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine) propose que le débat soit ajourné.

Adopté. Le débat est de nouveau ajourné.

La séance est suspendue à 6 heures.

Reprise de la séance à 8 h 45

Projets de loi:

Donation entre Joseph-Octave Bourbeau et Édouard Bourbeau

M. Francoeur (Montréal-Mercier) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 117 concernant un acte de donation entre Joseph-Octave Bourbeau et Édouard Bourbeau.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 117 sans l'amender.

M. Francoeur (Montréal-Mercier) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté, après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Succession de Margaret Orr

M. Marler (Westmount-Saint-Georges) propose la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 123 concernant la succession de feu dame Margaret Orr, veuve de feu James Wilson.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 123 sans l'amender.

M. Marler (Westmount-Saint-Georges) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté, après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Charte de LaSalle

M. Kirkland (Jacques-Cartier) propose la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 118 modifiant la charte de la ville LaSalle.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

En comité:

Présidence de M. Delagrave (Québec-Ouest)

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) présente le bill qui contient une clause permettant à la municipalité de taxer à l'avenir toute la machinerie sur son territoire.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Dans la municipalité de ville LaSalle et autres municipalités de l'île de Montréal, les commissions scolaires catholiques ont à remettre aux compagnies une partie de la taxe scolaire perçue.

En 1925, la Législature imposa une taxe sur la propriété neutre dans l'Île de Montréal en rapport avec la création de la Commission scolaire protestante. La Commission scolaire de ville LaSalle perçoit cette taxe, paie à la Commission protestante sa part, suivant sa population scolaire inscrite, mais ne peut conserver toute sa part pour ses propres besoins.

Suivant un amendement à la loi en 1926, la Commission scolaire catholique ne peut avoir plus de cette source qu'elle avait selon la loi de 1925, avec le résultat que l'an dernier elle eut à remettre \$30,000 à Montreal Light Heat and Power Cons. La même situation existe dans d'autres municipalités de l'Île. Cette situation est anormale.

Les articles 1 à 8 ainsi que le préambule sont adoptés.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a adopté le bill 118 sans l'amender.

M. Kirkland (Jacques-Cartier) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Association des gardes-malades

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 112 modifiant la charte de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Commission scolaire de Saint-Maurice-de-Bois-Filion

M. Leduc (Laval) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 127 érigeant la Commission scolaire de la paroisse Saint-Maurice-de-Bois-Filion soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Forces hydrauliques de la rivière Outaouais

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné ce jour, sur la motion du représentant de Saint-Sauveur (l'honorable M. Hamel), proposant la deuxième lecture du bill 10 ratifiant une convention concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais.

M. Duplessis (Trois-Rivières) trouve le projet de loi d'une gravité exceptionnelle.

C'est la première fois, à ma connaissance, qu'un gouvernement présente un projet de loi ayant pour objet de changer les limites entre deux provinces, d'une façon qui est contraire à la Constitution. La rivière Outaouais divise les provinces d'Ontario et de Québec sur une grande étendue. Le pouvoir d'eau de cette rivière se trouve indivis. En vertu du pacte confédératif, la moitié de la rivière Outaouais et la moitié des pouvoirs d'eau appartient à Québec et l'autre moitié, à l'Ontario. Avec le présent projet de loi que l'Assemblée législative québécoise est appelée à ratifier, on veut changer la ligne de démarcation des deux provinces et donner à la province voisine les forces hydrauliques de l'Outaouais supérieur et à Québec, les forces hydrauliques situées en aval.

Ce projet comporte donc des aspects multiples et des conséquences techniques, juridiques et constitutionnelles très compliquées, difficiles à prévoir et qui peuvent être énormes. Il change les limites de la province et l'Assemblée législative provinciale cède ses droits sur une importante région à l'Hydro ontarienne. Or, le gouvernement, de l'aveu du ministre, sur une question aussi grave, n'a même pas jugé bon de se procurer, en plus des rapports fédéraux et ceux des compagnies, des rapports écrits de ses ingénieurs et de ses conseillers juridiques. Un tel procédé fait preuve d'une incurie et d'une négligence extraordinaire! Il porte à croire qu'il y a, derrière cette mesure, des choses extraordinaires, mystérieuses et louches.

L'Ontario obtient plus dans ce contrat. Pourtant, le gouvernement a conclu l'arrangement et préparé le contrat sans prendre aucune précaution pour sauvegarder les droits de la province de Québec et de sa population. Le projet de loi de l'an dernier qui portait sur le même sujet donnait au gouvernement les pouvoirs pour conclure une entente avec l'Ontario, et l'opposition a voté contre. Le présent projet démontre que le précédent est inefficace. Il doit y avoir quelque chose de

pernicieux dans toute cette affaire. Une entente entre les deux provinces ne doit pas être conclue au détriment du Québec. J'y flaire une autre trahison.

En vertu de l'entente, le pouvoir Paquette sera développé par chacune des provinces sur son territoire respectif. Pourquoi n'avoir pas procédé de la même façon pour les autres pouvoirs? On allègue la bonne entente, mais c'est payer bien cher une union fictive. Je suis en faveur d'une politique de bon voisinage, mais pas aux dépens des droits essentiels de notre province. La présente loi, sanctionnée par Ottawa sous la loi des mesures de guerre, engage la province pour 999 ans, c'est-à-dire pour de nombreuses générations. Ceci est inconstitutionnel car cette loi deviendra caduque en temps de paix.

Les régions québécoises inondées par les exploitations hydrauliques ontariennes le long de l'Outaouais deviennent sujettes aux lois ontariennes, quant aux droits civils. Les propriétaires dont les terrains vont être inondés ne pourront même pas réclamer leurs droits suivant le Code civil et ne pourront plus s'adresser aux tribunaux de leur province, puisque ce projet met de côté des dispositions essentielles de notre Code. Ce n'est pas l'unité nationale que l'on favorise, mais la trahison nationale! Le développement hydroélectrique projeté devrait se faire conjointement avec Ontario, chacun gardant ses droits, et non comme présentement, l'un abandonnant ses droits à l'autre.

Ottawa ne pouvait céder des droits sur les pouvoirs hydroélectriques, parce qu'ils appartiennent exclusivement aux provinces. Le gouvernement n'exerce des droits que sur la navigation. Le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Hamel) devrait savoir que le lit de la rivière appartient aux provinces. Québec a cédé une partie de ses droits.

Québec a demandé à Ottawa de passer un arrêté en conseil en vertu de la loi des mesures de guerre, pour autoriser ce marché, et on demande à l'Assemblée législative de se plier à cette loi maudite si violemment et dénoncée autrefois par les libéraux? La loi des mesures de guerre permet au gouvernement fédéral de saper notre autonomie, de faire de nous des étrangers dans notre province. C'est cela que l'on demande à la Législature de sanctionner? Jamais nous ne consentirons à une trahison semblable.

La loi Hamel demande à une partie de notre population qui a des intérêts de se départir de ses privilèges, si chèrement gagnés, du droit aux brefs de prérogative (*mandamus, habeas corpus*, etc.). Elle cède des centaines de chevaux-vapeur à l'Hydro

ontarienne, qui pourra les exporter et Québec subira cette concurrence à ses dépens, ce qui lui apportera peut-être la ruine et la misère. On devrait appliquer l'embargo sur l'exportation du courant électrique. À divers points de vue, Québec conclut un marché désastreux, dont les conséquences sont incalculables pour nos compatriotes et qui est opposé aux intérêts bien compris de la province. C'est pourquoi je demande au gouvernement d'abandonner ce bill.

M. Chaloult (Lotbinière): Le chef de l'opposition a exagéré. L'autonomie n'est nullement en cause dans ce projet de loi. Je ne vois pas comment son adoption va mettre les droits des Canadiens français en péril. Seulement, je déplore avec l'Union nationale que le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Hamel) n'ait pas fourni à la Chambre les renseignements nécessaires sur le projet, des rapports et des documents qui permettraient aux députés de juger toutes les conséquences de ce projet de loi.

Dans les circonstances, comme je me méfie de la politique du gouvernement en matière d'électricité et que je considère que le gouvernement n'a pas tenu ses engagements en ce domaine particulièrement en ces dernières années; comme par ailleurs ce texte de loi, conçu sous une forme massive, me paraît obscur, qu'il comporte des dispositions inquiétantes et comme sa durée, à 999 ans, est exorbitante, je voterai contre le projet comme j'ai voté contre les résolutions.

Non pas parce que l'autonomie de la province est en danger, mais parce que le contrat me paraît indigeste. Si l'entente était conclue pour 99 ans, on pourrait peut-être la ratifier. Mais 999 ans, c'est ridicule: Il faudrait vivre aussi vieux que Mathusalem pour en voir la fin!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)⁵: Nous sommes habitués au tempérament du chef de l'opposition et nous ne devons pas être étonnés de le voir faire bien des exagérations et tant d'opposition à cet excellent projet de loi. Mais je comprends qu'il est là pour faire de l'opposition... La question est pourtant bien simple. Nous sommes en guerre et la province d'Ontario a besoin de courant électrique additionnel pour son effort de guerre. Par conséquent, l'Ontario a approché le Québec pour discuter de cette question et nous a demandé de faire l'échange.

Elle ne pouvait pas développer les pouvoirs hydrauliques de la rivière Outaouais sans parvenir à un accord avec la province de Québec à cause de ces

droits conjoints. Cependant, elle aurait pu exploiter la moitié de chacun des pouvoirs de l'Outaouais. Mais pour exploiter une chute, il faut faire un barrage sur toute la largeur de la rivière. C'est pourquoi l'Ontario a suggéré que nous sortions de l'indivision et que nous fassions un partage des pouvoirs d'eau.

Ces négociations ont amené l'entente qui est maintenant devant la Chambre. C'est une mesure de guerre nécessaire et qui avantage le Québec. Les forces que nous cédonc en bloc à l'Ontario dans l'échange, des Joachims, sont à 290 milles des centres où nous avons besoin d'électricité, notamment Montréal, le grand marché pour l'électricité. Ceux qui sont au courant du problème savent que le maximum de la distance de transmission du courant entre une chute et une centrale est de 350 milles.

Il n'y a donc pas beaucoup de différence entre 290 milles, site du pouvoir le plus éloigné que nous cédonc, et 350 milles. Comme nous ne pouvons pas déménager la ville de Montréal, et comme on nous a offert dans l'échange les forces de Carillon, situées à 40 milles de Montréal, nous avons conclu le marché. D'autres pouvoirs de moindre importance sont aussi inclus dans le contrat.

Nous avons mis le courant électrique à la portée des Montréalais. Toute la question est là. Il était d'intérêt commun pour les deux provinces de sortir de l'indivision dans laquelle nous plaçait notre voisinage, la partie qui convenait à chacune et de ne pas avoir essayé de développer une puissance commune.

Le projet était conforme aussi à la politique libérale sur le développement de nos forces hydrauliques qui consiste à donner à Québec un pouvoir utilisable et pratique, non en Abitibi, mais près de Montréal. Le marché a rétabli une situation que la géographie rendait impraticable et impossible.

Le Québec a répondu oui à la demande de l'Ontario, mais en posant ses conditions qui ont été acceptées. C'est ce qui explique pourquoi le colonel Drew, chef de l'opposition en Ontario, a dit que c'est la province de Québec qui menait cette affaire. Il est assez étrange d'entendre, ici, le chef de l'opposition dire que nous sommes menés par Ottawa et l'Ontario. Il ne veut pas admettre que c'est nous qui menons. Sa situation n'est pas tenable et elle n'est pas conforme aux faits.

L'entente est conclue dans l'intérêt des deux provinces. Nous avons pris pour nous le pouvoir de Carillon, car c'est un beau pouvoir pour une exploitation d'État, situé à 40 milles seulement de

Montréal. C'est donc un marché avantageux pour la province. En fait, ce contrat garantit de façon équitable les droits des deux parties, contribue à l'effort de guerre de l'Ontario et fournit au Québec une précieuse réserve en électricité.

La politique du Parti libéral dans le domaine de l'électricité est connue. Nous bénéficions d'un pouvoir que la province utilisera en temps utile. Les forces que nous recevrons nous permettront de développer l'électrification rurale et de vendre du courant aux industries et aux consommateurs. J'espère que le député de Lotbinière sortira bientôt de son illusion et de son indécision, car j'espère que bientôt il verra que le gouvernement de la province de Québec se rappelle ce qu'il a dit à la population sur la question de l'électricité. Il verra que le Parti libéral n'a pas changé d'idée. C'est tout ce que je peux dire, pour le moment.

Par cette loi, nous donnons à la province de Québec un pouvoir, celui de Carillon, qui est situé dans un endroit que mon ami le Dr Hamel appelait stratégique. Mon ami le député de Lotbinière l'admettra lui aussi. Quant aux droits cédés à l'Ontario, la province nous a cédé des droits semblables. Et quand l'Ontario vendra de l'électricité aux États-Unis, elle nous aura donné l'équivalence au pouvoir de Carillon. Ce ne seront donc pas nos forces hydrauliques que l'Ontario exportera. Ce fut de la réciprocité bien comprise. Nous ne perdons donc rien.

Quant à la prétention de l'opposition selon laquelle le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Hamel) aurait dit qu'il n'avait pas de rapports écrits, il faut bien définir ce qu'est un rapport. Le ministre des Terres et Forêts n'a pas dit qu'il n'existait aucun rapport écrit. La preuve, c'est que les chiffres qu'il a cités à la Chambre proviennent de documents. Le département est plein de documents et d'écrits sur cette affaire! En fait, le chef de l'opposition, qui a déjà occupé les fonctions de ministre des Terres et Forêts, sait pertinemment, tout comme moi, qu'il existe plein de documents au ministère à la disposition de l'opposition et de la province tout entière.

Naturellement, il fallait que le chef de l'opposition accuse le gouvernement d'Ottawa et critique la loi des mesures de guerre. Ça paraît bien aux yeux de la population, du moins on se l'imagine, d'attaquer les gens d'Ottawa et de parler de trahison. Lorsque la guerre sera finie et que l'on réglera les comptes, on s'apercevra que les traîtres au pays n'étaient pas du côté du Parti libéral.

(Applaudissements à droite)

Les traîtres, ce ne sont pas ceux qui sacrifient leur popularité temporairement pour défendre le peuple, pour servir l'effort de guerre, pour servir la cause de la démocratie et de la liberté; ce ne sont pas ceux qui blâment cette campagne de mécontentement contre les lois fédérales de guerre dans des assemblées publiques ou parmi les organisations affiliées aux isolationnistes à un moment aussi grave de notre histoire.

Tout le monde déplore les tristes nécessités du moment dans lesquelles nous a placés la guerre, où nous voyons nos fils, nos filles et même nos femmes revêtir l'uniforme de guerre pour servir dans les forces armées et les forces auxiliaires, pour pratiquer le patriotisme que nous leur avons enseigné.

Tout le monde déplore que nos femmes et nos filles aillent à l'usine prendre la place des hommes dans la fabrication des munitions, afin de remplacer ceux qui porteront le fusil sur tous les fronts sur terre, sur mer et dans les airs pour nous donner la victoire à laquelle nous aspirons tous si ardemment. Mais c'est la guerre! Nous acceptons les sacrifices comme prix de la victoire.

Ce n'est pas faire œuvre de grand et vrai patriote en ce moment que d'essayer de toutes façons de semer la désunion parmi le peuple et de soulever la population contre chacune des lois que nos députés à Ottawa, pères de famille comme nous, sont appelés à voter pour assurer notre sécurité et pour que l'effort de guerre prenne l'ampleur nécessaire. Ce n'est pas faire de patriotisme que de chercher à faire haïr toutes les lois faites pour nous donner la paix que nous réclamons depuis si longtemps. Ce n'est pas faire œuvre de grand patriote que de prêcher tout ce qui peut plaire aux adversaires du gouvernement, aux nazis et aux fascistes.

Quand nous aurons la victoire, ces gens (pointant les rangs de l'opposition) qui nous critiquent continuellement voudront proclamer qu'ils étaient, eux aussi, pour l'effort de guerre. D'avance, je dis non, ce n'est pas exact! Ceux qui agissent ainsi sèment le mécontentement et découragent ceux qui se sont enrôlés dans l'armée ou dans les usines, sapent l'autorité en temps de guerre, nuisent à l'effort de guerre et font une œuvre de cinquième colonne, même s'ils l'ignorent! Le nazisme et le fascisme bénéficient de leur infâme travail.

Qu'ils appartiennent à des partis ou à des blocs politiques, ils font fausse route. Mais ils ne décourageront pas le gouvernement libéral du Québec de collaborer avec l'Ontario, afin de fournir un moyen supplémentaire vers la victoire et conclure

en même temps un bon marché pour le Québec, marché qui permettra à la province de garder pour plus tard les pouvoirs d'eau nécessaires pour combattre les trusts de l'électricité.

Il existe dans les codes des lois pour les gens qui sèment le mécontentement et la discorde. Il existe des camps de concentration pour ceux qui font un tel travail en toute connaissance de cause. Ils ne peuvent l'ignorer. Si le gouvernement d'Ontario a besoin de courant électrique pour son effort de guerre, donnons-le-lui en échange. Un marché comme celui-là, ça c'est de la coopération, ça c'est aider à l'effort de guerre, ça c'est donner satisfaction à nos soldats, à nos marins et à nos aviateurs!

(Applaudissements à droite)

Ceux qui dans la province comprennent bien l'intérêt du peuple relèguent à l'arrière le mesquin intérêt de leur parti et font comprendre au peuple qu'il doit fournir un effort de guerre loyal. Les vrais patriotes sont ceux qui continuent à prêcher partout dans la province la nécessité du sacrifice comme prix de la victoire et qui collaborent à la promulgation de mesures qui visent à intensifier l'effort de guerre.

Il (M. Bouchard) félicite le ministre des Terres et Forêts d'avoir conclu ce marché qui serait une bonne mesure même si nous n'étions pas en guerre. C'est un marché excellent, patriotique, puisqu'il constitue un moyen supplémentaire d'arriver à la victoire le plus vite possible et conforme à la politique du Parti libéral qui veut réintégrer dans le domaine public, afin de les installer dans des endroits utiles pour le public, les pouvoirs hydroélectriques qui l'aideront à lutter contre les monopoles.

Les monopoles, ils doivent être bien heureux ce soir de l'attitude du chef de l'opposition et du député de Lotbinière contre une loi qui donne à la province de Québec les moyens de créer une centrale électrique.

(Applaudissements à droite)

M. Gagnon (Matane) répond à ce qu'il appelle une mercuriale servie aux esprits indépendants. On peut être fier de ses enfants, déclare-t-il, quand ils revêtent des vêtements sans essayer de se cacher derrière. Mais on n'a pas pour cela le droit d'accuser les autres de trahison.

Il veut relever le défi lancé par le ministre de la Voirie (l'honorable M. Bouchard). Les paroles du ministre sont graves, affirme-t-il. Il a déclaré que lors de la reddition des comptes, les traîtres ne seront pas du côté libéral. Mais je nie à tout député le droit de dire que les traîtres sont de ce côté-ci! Je ne sais si le ministre visait l'opposition ou le député de

Lotbinière. Je sais que le député de Lotbinière (M. Chaloult) est capable de se défendre et pour ma part, je ne suis pas prêt à accepter de pareilles insinuations.

Les véritables traîtres, ce sont ceux qui flattent le peuple⁶, et non ceux qui le mettent en garde contre les législations qui constituent des abandons de nos droits, du calibre de celle qui est devant la Chambre et que le gouvernement veut présentement faire adopter. Nous serions des traîtres? L'opposition de Sa Majesté comprend ses devoirs et veut collaborer, mais il y a différentes manières de le faire. On peut différer d'opinion sur les modes de collaboration. L'opposition est prête à collaborer avec la province d'Ontario pour gagner la guerre, mais elle s'oppose à ce transfert de nos droits.

Comment se fait-il qu'il n'y aurait pas moyen de développer conjointement les rapides de l'Outaouais et qu'il faille absolument céder des droits constitutionnels? Le gouvernement a dit que la province n'est pas prête à faire son développement hydroélectrique sur la rivière Outaouais. Il y a deux ans, on nous a fait siéger toute une nuit pour l'expropriation de la Beauharnois, qui est seulement à 15 milles de Montréal. Et cependant, rien n'a été fait. Et aujourd'hui, on parle d'une nouvelle affaire à 40 milles de distance! Pour ces raisons, la déclaration selon laquelle nous abandonnons des droits à 360 milles de distance à l'Ontario et nous gardons ceux qui sont à 40 milles de Montréal n'a aucun sens. Le ministre de la Voirie (l'honorable M. Bouchard) n'a pas raison d'insister sur le fait d'avoir rapproché des pouvoirs d'eau. Le peuple ne veut pas de développement sur le papier, mais des actes réels!

Il (M. Gagnon) suggère fortement un développement conjoint des pouvoirs d'eau afin que le Québec puisse en bénéficier immédiatement et exprime l'opinion que des ententes meilleures auraient pu être faites.

J'ai encore quelque chose à dire en réponse aux insinuations du ministre. Trahison! Ceux qui, pendant la guerre, se lèvent pour soumettre une opinion, faire même des critiques sont-ils des traîtres à leur pays? Pendant que le trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson)⁷ faisait la dernière guerre, où étaient ceux qui sont ses collègues aujourd'hui? Où était-il, le ministre de la Voirie, lorsque les ministres libéraux de 1914 à 1918 soulevaient le peuple contre la conscription? Où était-il quand ses collègues prêchaient la démagogie et la révolte à Saint-Roch?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)⁸:
Je vais vous le dire où j'étais en 1914...

M. Gagnon (Matane): Quand le ministre a parlé de traître, tout à l'heure, c'est sa conscience qui parlait et lui reprochait son attitude passée, alors que les chefs du Parti libéral faisaient de la démagogie pendant la dernière guerre et après la dernière guerre avec la conscription, lorsqu'en 1924, au cours d'une élection, ils disaient au peuple: Allez-vous voter pour ces maudits bleus dont les mains sont encore tachées du sang de nos fils?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Voulez-vous que je vous le dise où j'étais en 1914?

M. Gagnon (Matane): Voilà le patriotisme de ces gens qui essaient aujourd'hui de se cacher derrière leurs enfants pour faire montre de leur patriotisme. J'en connais d'autres qui ont fait leur devoir. Nous sommes aussi patriotes que n'importe qui! Nos enfants se battraient pour la victoire! Je connais des enfants de membres de l'opposition qui ont commencé dans l'armée au bas de l'échelle. Nos enfants à nous du parti de l'opposition se battent avec autant de courage et de patriotisme que les fils et les filles de certains ministres qui, du jour au lendemain, ont revêtu l'uniforme d'officier et ne font rien d'autre.

Il (M. Gagnon) critique de nouveau le projet de loi et s'élève surtout contre l'absence de rapports écrits. Sur les plans faits en Ontario, dit-il, des lignes de transmission allant jusqu'à Niagara indiquent hors de tout doute l'intention de nos voisins d'exporter de l'électricité aux États-Unis. La loi ne protège pas les droits du Québec, et les droits territoriaux de la province ont été sacrifiés sans juste compensation.

Le ministre peut-il nous dire quand la province sera prête à procéder au développement du rapide de Carillon et de ses pouvoirs?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Prochainement.

M. Gagnon (Matane): En Angleterre et même à Ottawa, un ministre qui donnerait une réponse comme celle-là serait forcé de démissionner. Le contrat projeté est une entente bâtarde et le projet ne satisfait aucun membre de la Chambre, aucun citoyen de la province, ni même l'opinion publique en Ontario.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): La province ne cède pas ses droits et il n'y a pas de changement de frontières.

J'ai été surpris de l'attitude du député de Lotbinière (M. Chaloult). Je trouve drôle qu'il soit

contre le bill. Les baux qui existaient ont été annulés et nous faisons des démarches pour pouvoir utiliser plus facilement nos ressources naturelles. La conséquence de cette initiative sera de faire rentrer dans le domaine de la couronne des pouvoirs d'eau qui serviront plus tard à faire la concurrence d'État aux monopoles. Je croyais que c'était là la politique du député de Lotbinière.

La motion est mise aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Beaulac, Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Biron, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Bouchard (Saint-Hyacinthe), Boucher, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Comeau, Dansereau, Delagrave, Desmarais, Dubreuil, Duffy, Duval, Fortin, Francoeur (Montréal-Mercier), Gagnon (Frontenac), Gauthier, Gosselin, Goulet, Groulx, Guerin, Guibord, Hamel, Marler, Mathewson, Morin (Québec-Centre), Perrier, Plamondon, Potvin, Rajotte, Renault, Rochette, 38.

Contre: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Bourque, Chaloult, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Paquette, 12.

Ainsi, la motion est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) propose que la Chambre se forme immédiatement en comité.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil

En comité:

Présidence de M. Delagrave (Québec-Ouest)

Les articles 1 à 11 sont adoptés.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) apporte un amendement pour sauvegarder les droits des municipalités qui seront affectées et pour faire en sorte que la Commission des eaux courantes du Québec puisse compenser les municipalités qui subissent des dommages et des pertes de revenus à cause de l'inondation de leurs terres provoquée par ces projets de développement dans la province. Ces

coûts feront partie des frais imposés à l'Ontario, tout comme le prix des terres elles-mêmes.

En conséquence, il (l'honorable M. Hamel) propose un nouvel article numéroté 11a. et qui se lit comme suit:

"11a. 1. La Commission des eaux courantes devra indemniser toute municipalité subissant une perte de revenus à raison de la suppression de taxes sur des immeubles acquis par Sa Majesté, en cette province, en vue de l'aménagement de sites faisant l'objet de la convention, annexe "A" des présentes.

"2. La Commission municipale de Québec fixera le montant annuel de cette perte en tenant compte des économies, bénéfices et avantages résultant, pour cette municipalité, de l'acquisition de tels immeubles ou de l'aménagement de tels sites de forces hydrauliques, y compris toutes indemnités versées à cette municipalité à raison de la perte ou de la destruction d'améliorations d'une nature permanente.

"3. La décision de la Commission municipale de Québec sera définitive et sans appel aux tribunaux, mais pourra être révisée tous les cinq ans par ladite commission à la demande d'une partie.

"4. Le montant fixé pour chaque année sera payé à la municipalité par la Commission des eaux courantes le 30 juin de chaque année.

"5. Les obligations de la Commission des eaux courantes en vertu du présent article prendront fin cinquante ans à compter de la date de la convention susmentionnée.

"6. Les commissions scolaires auront droit de bénéficier des dispositions du présent article de la même manière que les municipalités.

"7. Toute indemnité versée en vertu du présent article servira aux mêmes fins que les taxes dont elle tient lieu et la Commission municipale pourra déterminer quelles sont lesdites fins et quelle proportion de l'indemnité est applicable à chacune d'elles."

L'étude de l'article est suspendue.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité n'a pas fini de délibérer et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Il est ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Dépôt de documents:

Session de la Législature

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse, en date du 10 mars 1943, demandant la production de copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 1er décembre 1942 inclusivement jusqu'au 17 février 1943 inclusivement, et se rapportant à la session de la Législature de Québec. (Document de la session no 24)

Curatelle des aliénés non interdits

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse, en date du 10 mars 1943, demandant la production de copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 18 mars 1938 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant au chapitre 80, 2 George VI: loi relative à la curatelle des aliénés non interdits. (Document de la session no 25)

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée.

NOTES

1. M. Damien Bouchard dirige les délibérations du côté de la droite en l'absence de M. Godbout, retourné au chevet de son père à Saint-Éloi de Kamouraska, selon *Le Devoir* du 24 mars 1943, à la page 6.

2. Pour la première fois, selon *L'Événement* du 24 mars 1943, à la page 3, le volume des *Comptes publics de la province de Québec* est présenté en une édition bilingue, en remplacement des versions française et anglaise qui ont été publiées jusqu'ici.

C'est la continuation d'une politique adoptée par le gouvernement Godbout depuis son avènement au pouvoir. Cette formule bilingue et la simplification apportée à la présentation des comptes ont permis à la province de réaliser une économie de 50 %.

3. Cet article a été retiré par erreur, comme le révèle un échange de correspondance entre le greffier en loi de la Législature, M. Louis-Philippe Pigeon, et le leader du Conseil législatif, M. Philippe Brais. Nous reproduisons ici le texte de cette lettre rédigée par le greffier car il explique le sens de la remarque subséquente de M. Duplessis:

"En étudiant, en comité, le bill 3: "Loi modifiant le Code de procédure civile", on a, par erreur, biffé l'art. 13 modifiant l'art. 1131 du Code de procédure, au lieu de remplacer l'art. 13 par un article abrogeant l'art. 1131.

"En deux mots, le but de la modification apportée à l'art. 1131 était de rendre cette disposition semblable à celle de l'art. 116. On s'est rendu compte que l'art. 116 est applicable à la Cour de circuit et à la Cour de Magistrat et que, par conséquent, l'art. 1131 est inutile, mais au lieu de mettre un article pour l'abroger, on a biffé du bill l'article qui le modifiait pour le rendre semblable à l'art. 116. Il faudrait, pour atteindre le but visé, insérer dans le bill, après l'art. 12, le suivant:

"13. L'article 1131 dudit code, remplacé par l'article 16 de la loi 10 George V, chapitre 79, est abrogé."

"Bien entendu, les articles suivants devront être modifiés en changeant le numérotage."

4. *Le Soleil* du 24 mars 1943, à la page 8, laisse entendre que ce n'est qu'à ce moment que commence la discussion en comité plénier.

5. *Le Canada* du 24 mars 1943, à la page 12, écrit que le ministre prononce son premier discours de la session: "Le ministre a retrouvé toute la vigueur de sa jeunesse. Il était en forme et a prononcé, à un moment, des paroles graves et qu'il fallait dire."

6. La phrase telle qu'elle apparaît dans *L'Événement* du 24 mars 1943, à la page 4, se lit plutôt ainsi: "Les véritables traîtres, ce ne sont pas ceux qui flattent le peuple, mais ceux qui le mettent en garde contre les législations qui constituent des abandons de nos droits." Il ne semble pas logique que le député de Matane (M. Gagnon), membre de l'opposition, qui dénonce lui-même l'entente dont il est question, s'exprime de la sorte.

7. M. Mathewson était capitaine du 42^e Régiment canadien des Royal Highlanders entre 1914 et 1918.

8. Le ministre avait quitté son siège et revient en coup de vent pour apostropher le député de Matane (M. Gagnon), selon *L'Action catholique* du 24 mars 1943, à la page 11.

Séance du mercredi 24 mars 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports des comités permanents:

M. Dumoulin (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatrième rapport du comité permanent des bills privés en général.

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 116 concernant la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Le préambule de ce bill a aussi été amendé en y retranchant les trois premiers paragraphes.

- bill 111 modifiant la charte de la cité de Sorel.

Et, sans amendement, le bill suivant:

- bill 103 pour régulariser le mode de taxation des commissaires et des syndic d'écoles de la municipalité de la ville de LaPrairie.

Projets de loi:**Loi des accidents du travail**

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 15 modifiant la loi des accidents du travail.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Motions de condoléances:**Décès de****Sir Edward Beatty**

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)¹: C'est avec un vif regret que j'ai appris la disparition de Sir Edward Beatty. L'ancien président du Pacifique Canadien était l'un des citoyens les plus avantageusement connus au Canada et même à l'étranger. Doué d'un grand sens des affaires, il joua pendant de longues années un rôle de premier plan dans la vie économique du pays.

Sir Edward n'était pas seulement un homme d'affaires averti, mais un universitaire éminent qui s'intéressa toujours aux problèmes de l'éducation et à tout ce qui avait trait à l'avenir de la jeunesse canadienne.

Aussi, en l'absence du premier ministre retenu au chevet de son père, j'ai tenu, au nom des membres du cabinet provincial, à rendre hommage à un grand Canadien dont la mort sera vivement regrettée par tous ceux qui l'ont connu.

Questions de privilège:**Motion du
député de Lotbinière**

M. Chalout (Lotbinière): Question de privilège. J'avais remis au greffier un avis de motion au sujet de dons à l'Angleterre. Je constate que cet avis de motion n'est pas imprimé. Comme ma motion n'apparaît pas au *Feuilleton*, je soulève un point d'ordre. Puis-je savoir pourquoi on ne l'a pas imprimé et puis-je également exposer les raisons pour lesquelles je crois qu'il doit être imprimé?

M. l'Orateur: En effet, j'ai donné ordre au greffier de ne pas l'inscrire à l'ordre du jour. J'ai pris connaissance du texte de l'avis de motion que l'honorable député de Lotbinière a déposé hier après-midi sur la table de cette Chambre. J'en suis venu à la conclusion qu'il contrevient aux dispositions de l'article 150 du Règlement qui se lit comme suit:

"Nulle motion ne doit contrevenir aux dispositions d'une loi, ni contenir des assertions qu'il est interdit de faire ou des expressions dont il est interdit de se servir au cours des débats, ni être rédigée dans le style d'un discours, d'un pamphlet ou d'une démonstration";

Cet avis est aussi contraire aux règles appliquées en Chambre des communes. L'article 365 des règles parlementaires de la Chambre des communes, de Beauséjour, qui se lit comme suit:

"When a notice, publicly given, is obviously irregular or unbecoming, the Speaker has interposed, and the notice has not been received in that form. He has also directed that a notice of motion should not be printed, as being obviously designed to give annoyance."²

Cet avis de motion est, en effet, dans mon opinion, rédigé sous forme de discours, de pamphlet, et d'une démonstration. Me prévalant des dispositions de l'article 143 du Règlement, dont suit le texte:

"Quand un avis renferme des expressions inconvenantes, contient le texte d'une motion irrégulière, ou est autrement irrégulier, l'Orateur peut ordonner de le modifier ou de le mettre de côté."

J'ai décidé de mettre cet avis de motion de côté, et j'ai donné des instructions en conséquence au greffier de cette Chambre.

M. Chaloult (Lotbinière): Je crois que je peux exposer les raisons de ma motion.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Point d'ordre! En vertu de l'article 71 des règlements, une fois que l'Orateur s'est prononcé sur une question, un député n'a pas le droit de critiquer sa décision.

M. Chaloult (Lotbinière): Il est juste que j'aie l'avantage d'exposer mon point de vue. L'article 114 me permet de m'expliquer. En vertu de cet article, tout député peut, avant que cette Chambre n'entame les affaires du jour, demander des renseignements au sujet de la conduite des travaux de la Chambre ou au sujet de quelque autre affaire d'intérêt public.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Non, vous n'avez pas le droit de discuter et l'article 71 est très clair à ce sujet. Tout ce que le député peut faire, c'est d'en appeler de la décision de l'Orateur, si c'est ce qu'il désire.

M. l'Orateur: La Chambre n'a pas été saisie de la motion du député de Lotbinière et, en conséquence, il ne peut en parler.

M. Chaloult (Lotbinière): J'en appelle, alors, de votre décision, M. l'Orateur.

M. l'Orateur: La décision de l'Orateur sera-t-elle maintenue? Ceux qui sont en faveur du maintien de la décision sont priés de dire "oui".³

Les députés de la droite: Oui!

M. l'Orateur: Ceux qui sont contre diront "non".

M. Chaloult (Lotbinière): Non!⁴

M. l'Orateur déclare, les voix étant données, être d'avis que les voix affirmatives l'emportent.⁵

La décision est, en conséquence, maintenue.

Demandes de documents:

Tramways de Montréal

M. Barrette (Joliette) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant au chapitre 104, 1 George VI, loi relative au règlement de la question des tramways de Montréal, et ses amendements.

La population de Montréal est exploitée de la façon la plus provocante par la Montreal Tramways, parce que le régime actuel, imitant exactement ceux qui sont ses pères politiques, laisse la Compagnie violer à sa guise toutes les clauses d'un contrat intervenu en 1917 entre la Compagnie et la ville de Montréal et préparé par des amis du gouvernement libéral du temps.

En 1917, le gouvernement libéral désigna une commission de cinq membres pour préparer un contrat devant lier Montréal mais sans permettre aux représentants choisis par les citoyens d'y figurer. Il s'agissait d'amis des trusts, et la Législature de Québec ratifia, par une loi, le contrat qu'ils avaient élaboré. Ce contrat lie la cité de Montréal et sa population aux trusts et aucune précaution n'a été prise pour protéger les droits de la cité ou des gens.

Des protestations s'élevèrent de partout; le journal *La Presse*, dans un éditorial qui eut du retentissement, dénonça le contrat comme un abus de pouvoir, une usurpation de droits, parce qu'il apportait à la compagnie toutes les garanties d'un bon marché, sans rien offrir en retour aux citoyens de Montréal et qu'il engageait la ville sans son consentement.

En vertu de ce contrat, la Montreal Tramways obtenait le privilège de se payer les profits qu'elle voulait, tout en restant libre de remplir ses obligations, qui étaient toutes conditionnelles. C'est ce qui lui a permis, depuis 1918 jusqu'à ce jour, en dehors des trois années de l'Union nationale, de ne pas s'en tenir à ses obligations tout simplement en affirmant que cela lui était impossible.

L'actif de la compagnie fut soufflé de 50 %, ainsi qu'il arrive pour toutes les compagnies d'utilité publique organisées avec la connivence du gouvernement libéral qui fut l'ancêtre du régime actuel. On fixa la valeur de son capital à \$36,286,295

et la compagnie se fit garantir par le contrat un intérêt de 6%⁶ sur ce capital à même les recettes brutes. Il fut stipulé que cette valeur du capital comprenait tous les avoirs matériels de la compagnie au 31 décembre 1917, mais sans le capital de roulement que la Montreal Tramways s'engageait à fournir au besoin, en se faisant garantir un autre intérêt de 6%. En retour, la compagnie s'engageait à verser à la cité de Montréal, pour toute la durée du contrat, \$500,000 par année à même les recettes brutes, en plus de tous les autres montants auxquels la ville pourrait avoir droit.

Enfin, après le paiement de certaines créances, dont ce \$500,000, la compagnie devait prendre 50% de tout reliquat des recettes brutes pour constituer un fonds d'abaissement des tarifs en vigueur sur son réseau.

Un soi-disant contrôle fut instauré avec la création d'une commission à laquelle le gouvernement de l'époque a pris soin de ne nommer que des amis. Tout ce qu'elle a contrôlé, c'est les intérêts du trust. Les tarifs n'ont pas été réduits et le service a été laissé à l'abandon, mais la compagnie s'est assurée que ses actionnaires aient leur intérêt privilégié de 6% par action diluée.

La compagnie s'est toujours soustraite à ses obligations, en tirant avantage de la clause qui la libérait, si elle prouvait qu'elle était incapable de payer. Ainsi, en soutenant qu'elle ne pouvait payer \$500,000 par année à la cité de Montréal, elle n'avait plus à remettre quoi que ce soit au fonds d'abaissement des tarifs et le tour était joué... contre les usagers du tramway.

Le contrat n'a jamais donné satisfaction. Le gouvernement de l'Union nationale, désireux de mettre un terme à la situation, a mandaté une commission d'enquête pour faire l'inventaire des biens matériels de la compagnie. Entre-temps, l'Union nationale, par la loi 1 George VI, chapitre 104, força la compagnie à payer à la ville de Montréal une somme de \$1,000,000 en quatre versements, puis un autre montant de \$300,000, soit les sommes d'argent que la compagnie lui devait, car ce gouvernement ne subissait pas l'emprise des trusts. Il l'a également forcée à augmenter les salaires de ses employés de plus de \$600,000.

Quand le régime actuel reprit le pouvoir, il eut peur de cette commission nommée par le gouvernement de l'Union nationale, commission qui avait été dure pour ses amis du trust. L'une de ses premières tâches fut de destituer ses membres et de les remplacer par des sympathisants. Mais depuis, comme sous tous les gouvernements libéraux

antérieurs, rien n'a été fait pour améliorer la situation. La Montreal Tramways a cessé de payer, ne respecte plus aucun de ses engagements et continue d'exploiter la population de Montréal de la façon la plus honteuse.

Comme le contrat est valide jusqu'à 1958, donc pour encore 15 ans, le gouvernement devrait intervenir sans délai additionnel afin de soulager la population ouvrière appelée non seulement à payer trop cher pour ses billets de tramway et d'autobus mais aussi à supporter, sous forme de taxes, l'entretien des voies de la compagnie dans une grande partie de la ville.

La population de Montréal n'est pas encore satisfaite et, au nom du public voyageur, je demande une action immédiate du gouvernement. Le peuple est las de se faire bernier.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Je veux que la Chambre et la province retiennent la dernière parole du député de Joliette, car j'entends démontrer qui a berné le peuple dans cette affaire.

Le discours du député de Joliette peut se résumer à cette idée: le peuple est las de se faire bernier. Mais par qui a-t-il été berné? Ce n'est certainement pas par le Parti libéral, mais bien plutôt par l'Union nationale.

À la session de 1936, le représentant de Trois-Rivières (M. Duplessis), qui était alors premier ministre, déclarait vouloir partir en guerre contre la Compagnie des tramways de Montréal. Il présentait une loi pour instituer un tribunal chargé de faire enquête sur les affaires de la compagnie, d'examiner son contrat et de voir si les tarifs imposés étaient justes. Le chef de l'opposition s'écriait alors avec emphase, dans le discours qu'il a prononcé à l'appui de cette loi: "Nous faisons plus en 12 mois que l'ancien régime a fait en 24 ans."

En l'entendant lancer ainsi ses foudres contre les grosses compagnies, les gens crédules pensèrent qu'il avait prononcé l'avis de mort de tous les trusts et de tous les monopoles. Mais il n'en était rien. L'Union nationale ne s'est pas pressée pour exécuter cet arrêt. Pendant deux ans, le grand ennemi des trustards, le député de Trois-Rivières, les oublia et s'endormit.

Il est vrai que quelque temps après son arrivée au pouvoir, il a nommé une commission d'enquête. Mais les membres du tribunal d'enquête n'ont été nommés que le 24 février 1939. On avait oublié un secrétaire, oubli qui ne fut réparé que le 25 mai suivant. Le député de Trois-Rivières se

réveilla en 1939 encore pour amender sa loi de la commission d'enquête afin d'obliger les commissaires à prêter serment.

Les commissaires ne se pressèrent pas. Ils laissèrent passer la période des vacances et se mirent à l'œuvre un peu plus tard. À cause d'un manque de vision ou de la négligence, ce n'est qu'à un mois de la fin du régime qu'elle fut complétée. Finalement, à l'automne de 1939, ils produisirent un volumineux rapport de trois pages dans lequel ils disaient qu'ils avaient commencé à travailler mais qu'ils n'avaient pas eu le temps de se familiariser avec ce que la compagnie avait fait et d'étudier à fond la question.

Au mois de novembre de la même année, après les élections qu'il avait perdues, alors qu'il n'était pratiquement plus premier ministre, mon honorable ami des Trois-Rivières a fait fixer par un arrêté ministériel les traitements des membres de la Commission: \$10,000 au président, \$8,500 au vice-président, et \$8,000 aux commissaires. Voilà comment le chef actuel de l'opposition a mâté le trust du tramway.

Toujours en novembre 1939, quand le gouvernement libéral a pris le pouvoir, il n'y avait à peu près rien de fait. L'administration actuelle, parce qu'elle la voulait plus agissante, réorganisa la Commission. Nous avons demandé aux commissaires de démissionner et ils se sont rendus de bonne grâce à notre demande. Nous les avons remplacés par des commissaires dont nous avons réduit le traitement à \$6,000, sauf pour le président, et qui se sont mis résolument au travail avec de bons résultats. En 1941, on eut un rapport très complet sur les activités de la compagnie et les taux. Les commissaires ont donné satisfaction.

Malheureusement, les conditions actuelles qui prévalent dans le domaine du transport sont tellement spéciales qu'il est bien difficile de se faire une opinion, on ne pouvait trouver les experts voulus pour évaluer les biens de la Montreal Tramways. Il y a encombrement de passagers et la situation est bien compliquée à cause de la guerre. La Commission a dû suspendre son travail. Son président a démissionné et les autres commissaires ne recevront aucun salaire jusqu'à la reprise de leurs fonctions.

Cependant, il y a plus. Le gouvernement de l'Union nationale avait oublié un détail, c'était de faire payer les dépenses de la Commission par la Compagnie de tramways, suivant la loi. Nous n'avons pas oublié ce détail qui a quelque importance. Les commissaires ont réussi à forcer la compagnie des tramways à supporter le coût de l'enquête jusqu'à date et le gouvernement vient de

faire passer un arrêté ministériel l'obligeant à payer les frais de cette enquête commencée en 1939. Voilà toute l'affaire. Elle démontre que les amis des trusts ne sont pas de ce côté-ci, du côté du gouvernement, mais de l'autre côté de la Chambre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je souligne le fait que le procureur général (l'honorable M. Casgrain) n'a pas eu un mot pour les ouvriers, qui se font presser dans les tramways de Montréal. C'est l'ouvrier qui se fait exploiter. Le procureur général s'est contenté de faire de l'humour sur une question aussi importante. Ceci ne donne rien à l'ouvrier. Le procureur général n'a rien dit du contrat et n'a pas jugé bon de prendre la défense des contribuables exploités.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Pourquoi l'Union nationale n'a-t-elle pas protégé les ouvriers, pour le transport, alors qu'elle était au pouvoir?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre veut que je le renseigne. Nous avons fait payer \$1,300,000 à cette compagnie des tramways de Montréal et en plus nous avons fait augmenter les salaires des employés de cette compagnie de \$600,000 par année. Nous, nous n'avons pas seulement parlé, mais nous avons agi!

En passant le contrat de 1918, la Législature, sous la dictée d'un gouvernement libéral, a fait main basse sur l'autonomie de Montréal et lui a imposé un contrat qui liera la métropole jusqu'en 1958, et cela, sans prendre en considération les intérêts de la ville et de ses contribuables. Ce contrat entre la ville de Montréal et la Montreal Tramway était odieux parce qu'il ne protégeait pas les droits des ouvriers, mais garantissait de beaux dividendes aux actionnaires de la compagnie. Sans la loi de l'Union nationale, en 1937, la ville serait encore sous la tutelle de la compagnie.

Le procureur général n'est pas sérieux lorsqu'il affirme que le gouvernement de l'Union nationale n'a rien fait. L'Union nationale a non seulement nommé une commission avec un président et des citoyens bien en vue et désintéressés, mais elle a, de plus, forcé la compagnie à rendre justice aux citoyens et à la ville de Montréal, l'a forcée à se dégorger, comme l'a montré le député de Joliette, et mon gouvernement se préparait à faire plus lorsqu'il a dû abandonner le pouvoir en 1939.

Le gouvernement actuel a écarté les commissaires compétents nommés par l'Union nationale pour les remplacer par des créatures

politiques. Les lois de l'Union nationale étaient tellement bonnes que le gouvernement actuel s'en est servi pour faire payer à la compagnie les frais de l'enquête.

Il (M. Duplessis) reproche au gouvernement d'acquiescer aux restrictions sur le transport décrétées par Ottawa, restrictions dont la compagnie est la seule à bénéficier.

Le service des tramways de Montréal est présentement odieux et inhumain. La situation est intolérable, cependant le gouvernement actuel reste indifférent à toutes les demandes et à toutes les justes doléances des Montréalais. Durant ce temps, le gouvernement provincial se croise les bras.

Sous l'Union nationale, nous avons fait disparaître la source de la propagation du mal en empêchant le mouillage des stocks de la compagnie!

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Que le chef de l'opposition avoue donc plutôt qu'il a beaucoup parlé mais qu'il n'a rien fait!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il est vrai, comme l'a dit le procureur général, que nous n'avons pas fait payer les dépenses de la Commission d'enquête par la Compagnie, mais le ministre reconnaît que nous n'avons pas fixé les salaires des commissaires avant le 8 novembre 1939, en perdant le pouvoir. Ce que le procureur général n'a pas dit, c'est que le gouvernement, en se servant de notre loi, s'est approprié l'œuvre de l'Union nationale!

La motion est adoptée.

Taxes spéciales

M. Bourque (Sherbrooke) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 24 mars 1926 jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant au chapitre 45, 16 George V, relativement aux taxes spéciales imposées par cette loi.

Adopté.

Transport des employés des usines Cherrier

M. Barrette (Joliette) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une

adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance échangée par le gouvernement de la province de Québec, aucun de ses membres ou officiers, avec le gouvernement du Canada, aucun de ses membres ou officiers, et avec toute personne, société ou corporation, depuis janvier 1941 jusqu'à date, relativement aux allocations de transport et concernant les employés des usines Cherrier, particulièrement ceux qui demeurent dans les comtés de Berthier, Joliette, Montcalm et l'Assomption.

Les ouvriers de la région de Montréal, qui travaillent à ces usines, reçoivent une allocation de transport qui couvre à peu près leurs frais de déplacement. Mais on refuse le même privilège aux 3,000 ouvriers de ces mêmes usines qui résident dans les comtés de Joliette, Berthier, Montcalm et l'Assomption.

Les ouvriers des usines Cherrier reçoivent déjà, en moyenne, \$6 de moins par semaine que les ouvriers des usines ontariennes qui font le même travail. Pour ceux qui sont obligés de payer leurs frais de transport, la différence est de \$10 par semaine de moins que les ouvriers de Toronto, Hamilton ou Windsor pour la même besogne.

Tout récemment, une assemblée de protestation fut tenue, au cours de laquelle les ouvriers exposèrent comment 75 % de l'armée de travailleurs, c'est-à-dire ceux de Montréal, profitent du transport gratuit, quand tous les autres doivent déboursier entre \$4 et \$5 par semaine pour leur déplacement. Les premiers touchent une allocation qui défraie à peu près complètement ce qu'ils ont à déboursier de ce chef. Cette différence de traitement est injustifiable. Il faudrait au moins dédommager d'une façon équitable ceux qui sont obligés de \$4 à \$5 par semaine pour se rendre à l'usine. Mais cette revendication ne devrait en aucune façon, causer un préjudice aux gens de Montréal.

Si l'on prouve qu'il est impossible d'organiser des services de transport pour les 3,000 ouvriers des comtés de Joliette, Berthier, Montcalm et l'Assomption, qu'on les dédommage de façon équitable, car si la situation actuelle persiste, cela signifiera qu'on impose à ces derniers des salaires biens moindres que ceux de leurs compagnons pour exactement le même rendement.

Ayant moi-même gagné ma vie par un dur travail manuel pendant 23 ans, je sais pertinemment qu'il est difficile de maintenir le respect des patrons dans le cœur d'un ouvrier qui sent qu'il est victime d'une injustice. Produire est devenu, dans le moment

actuel, notre rôle principal dans le présent conflit. Si l'on désire sincèrement que la production augmente, accordons à tous les ouvriers un traitement satisfaisant et équitable qui les induise à apporter le travail acharné et nécessaire à cette fin.

Les demandes des ouvriers ont été transmises à Ottawa, qui a refusé d'y faire droit. C'est pourquoi j'ai eu recours au seul moyen qui restait. J'espère que les autorités rendront justice aux ouvriers. Il (M. Barrette) prie donc la Chambre d'intervenir en faveur de ces ouvriers.

M. Caron (Hull) propose, appuyé par le représentant de Frontenac (M. Gagnon), que le débat soit maintenant ajourné.

La motion est adoptée.

Motions des députés:

Loteries de bienfaisance

M. Barrette (Joliette) propose, appuyé par le représentant de Papineau (M. Lorrain):

Que l'Assemblée législative:

Attendu que l'opinion publique de la province de Québec est en faveur de l'établissement de loteries honnêtement organisées et dont le produit serait exclusivement employé pour des fins éducationnelles ou d'assistance publique;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir à de nouvelles ressources en faveur de ces œuvres vitales;

Attendu que le Code criminel du Canada, qui relève de la juridiction fédérale, contient des exemptions en faveur de certaines associations de la Grande-Bretagne et de l'Irlande;

Attendu que la province de Québec, conformément à ses traditions, veut rendre justice à tous sans oublier que son premier devoir est de conserver pour elles les revenus qui proviennent de sa population;

Attendu que la loi fédérale de l'observance du dimanche est d'une importance primordiale parce que sa transgression comporte des désavantages dont l'amplitude excède de beaucoup ceux de la transgression de la loi des loteries, et pourtant décrète qu'aucune poursuite en vertu d'icelle ne peut être entreprise sans l'assentiment du procureur général de chaque province;

Attendu que, particulièrement en matière d'éducation, l'autorité de chaque province doit être respectée;

Exprime l'avis que la prohibition de l'article 236 du Code criminel du Canada n'affecte pas les dispositions d'une loi provinciale qui autorise l'organisation et la tenue de loteries pour des fins éducationnelles ou d'assistance publique et que des poursuites pour contravention audit article 236 ne puissent être intentées sans la permission du procureur général de la province de Québec où la contravention a été commise.

Que le greffier de l'Assemblée législative transmette la résolution ci-dessus au très honorable premier ministre du Canada.

M. Chaloult (Lotbinière): Les règlements que l'on a invoqués contre ma motion s'appliquent à celle du député de Joliette. Si ma motion était contraire à l'article 150, parce que rédigée sous la forme d'une déclaration, ou d'un discours politique, celle du député de Joliette est irrégulière pour les mêmes raisons, puisqu'elle contient un long préambule soulevant les mêmes objections qui ont provoqué le rejet de ma propre motion et est absolument semblable à ma motion.

M. l'Orateur demande si le député de Lotbinière réclame le rejet de la motion du député de Joliette.

M. Chaloult (Lotbinière): Non. Je ne fais que signaler la chose et je ne demande pas que la motion soit rejetée. Mais je demande pourquoi les deux motions devraient recevoir un traitement différent.

Ou elles sont recevables, ou alors elles devraient être rejetées toutes deux.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je crois que l'honorable député a raison et que la motion est irrégulière. Et puisqu'un point d'ordre a été soulevé, l'Orateur ne peut que déclarer la motion hors d'ordre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Depuis 30 ans, on prépare toujours les motions avec un préambule. Bien plus, le gouvernement prépare des lois avec un préambule explicatif.

Il (M. Duplessis) demande, pour sauver du temps, qu'on permette au député de Joliette de retrancher les "attendus" et de discuter quand même sa motion.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Il vaut la peine de perdre du temps pour faire les choses régulièrement.

M. l'Orateur: Le député de Lotbinière a raison et je suis prêt à renvoyer la motion.

M. Chaloult (Lotbinière) insiste qu'il ne veut pas que la motion soit mise de côté. Je ne veux pas aller jusque là, dit-il.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe) demande à l'Orateur de rendre sa décision sur le point d'ordre.

M. l'Orateur: Un point d'ordre ayant été soulevé, je suis obligé de décider que la motion est irrégulière, suivant les dispositions de l'article 150 du Règlement. Il la met hors des délibérations.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Nous présenterons la même motion sous une autre forme.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Cela vaut mieux pour la légalité.

Demandes de documents:

Bois de chauffage

M. Bégin (Dorchester) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance entre le gouvernement de la province, aucun de ses membres ou officiers, et le gouvernement fédéral, aucun de ses membres ou officiers, ainsi que toute personne, société ou corporation, depuis le 1^{er} janvier 1942 inclusivement jusqu'au 15 mars 1943 inclusivement, concernant les opérations, les ventes et les échanges se rapportant au bois de chauffage dans la province.

On manquera de 500,000 cordes de bois de chauffage au Canada, cet hiver, de l'aveu même de l'honorable C. D. Howe qui admettait dans une annonce parue récemment dans les journaux que "le gouvernement du Canada se rend compte que la pénurie de bois de chauffage est si grave que même avec l'entière coopération de tous il n'est pas certain que les approvisionnements soient suffisants dans les régions de disette."

On peut s'attendre à de la misère si l'on ne trouve pas de remède à la situation et si les autorités ne prennent pas des mesures radicales. Pour ma part, j'estime qu'il manquera 200,000 cordes dans la province, et à moins que les autorités n'y voient

immédiatement, la situation sera plus que pénible, l'hiver prochain.

Il faut se souvenir que les Américains décrétèrent un embargo sur le charbon, lors de l'autre guerre, quand ils craignirent d'en manquer pour leurs propres besoins. S'imagine-t-on ce que cela signifiera si les circonstances les obligent à recourir à la même mesure?

Il (M. Bégin) analyse les causes qui ont amené ce fâcheux état de choses. Il place en premier lieu le manque de main-d'œuvre, aggravé du fait de la mobilisation qui a privé le cultivateur des bras sur lesquels il avait l'habitude de compter pour ces travaux. On a mobilisé depuis un an presque tous les fils de cultivateurs, dit-il, en dépit de toutes les déclarations contraires.

Le plafonnement des prix a mis les cultivateurs dans une situation telle qu'ils doivent donner leur bois pour rien, le prix de vente ne représentant que le salaire du bûcheron et les frais de transports, ce qui empêche le cultivateur de toucher, par le temps qui court, une rémunération suffisante. Il n'est pas intéressé à se livrer à une entreprise qui ne peut lui apporter un bénéfice raisonnable, et il se contente de couper le bois nécessaire pour ses propres besoins.

Deux autres motifs ont contribué à rendre le problème si aigu. Par une ordonnance publiée en août 1942, on a imposé une limite de 35 milles au rayon de trafic des camions. Or, une grande partie du bois de chauffage était transportée par ce moyen. Il est vrai que la restriction ne s'impose pas dans le cas du bois; mais qui voudra supporter les frais d'exploitation d'un camion pour se limiter à ce seul trafic qui n'est qu'un des travaux pour lesquels l'usage du véhicule était autrefois réservé? Les difficultés du transport sont donc aggravées par ces restrictions sur le camionnage.

Enfin, l'ordonnance fédérale prohibant les ventes à crédit pour une période de plus de deux mois, a complété la besogne. Elle force le consommateur à acquitter son compte le 25 de chaque mois suivant la date de ses achats. Celui qui s'assure une provision de bois est généralement un ouvrier qui n'a pas sous le pouce tout le montant nécessaire pour solder sa note d'un seul coup.

Il (M. Bégin) juge la prime de \$1 la corde accordée par les autorités fédérales insuffisante.

Il énumère les quelques mesures qui, selon lui, aideront à régler le problème. Parmi les principaux moyens, il réclame la libération des fils de cultivateurs et des cultivateurs du service militaire; l'augmentation du plafond actuel, afin que

le producteur soit encouragé par la perspective d'un profit raisonnable; de meilleurs salaires pour les bûcherons et il cite ici l'opinion de *La Terre de Chez Nous*, la revue de l'Association professionnelle des cultivateurs, qui dit: "Depuis quatre ans, le salaire et les prix à forfait n'ont pas augmenté. Les ouvriers des industries de guerre sont payés quatre et cinq fois plus cher que les bûcherons."; accorder des facilités de transport adéquates aux producteurs; permettre le paiement du bois selon une méthode plus en conformité avec les habitudes de nos ouvriers; que le gouvernement organise un plan conçu et administré par les ingénieurs forestiers et les gardes-forestiers de la province; organiser des bataillons forestiers comme ceux que nous avons en Angleterre: Pourquoi serions-nous si bien organisés en dehors et si peu chez nous?; améliorer les chemins de colons, afin que ceux-ci soient en mesure de couper du bois de chauffage avec la certitude de pouvoir le sortir sans trop de difficultés; déclarer l'industrie du bois de chauffage essentielle, afin que ceux qui sont reconnus comme s'y adonnant de bonne foi ne soient pas dérangés; procéder à un inventaire sérieux du nombre d'hommes requis, afin de pouvoir suggérer aux volontaires de se déplacer vers les districts qui en ont le plus besoin.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur):

Le député de Dorchester a soulevé une question très sérieuse. La disette du bois de chauffage tient à trois causes qu'on peut ramener principalement à une seule: la rareté de la main-d'œuvre. Le gouvernement fédéral a accordé une prime de \$1 par corde, et cela aidera sûrement à la solution du problème. Mais même si le problème relève du fédéral, on ne peut s'en désintéresser.

Le gouvernement n'a pas attendu qu'on lui fasse des représentations à ce sujet. Nous prenons les mesures à notre disposition pour favoriser la production et de meilleurs prix afin que la population ne manque pas de bois de chauffage. J'ai multiplié les démarches à Ottawa depuis quelque temps. Le gouvernement fédéral a nommé un contrôleur du combustible pour la province de Québec. Mon département est présentement en communications avec les municipalités. Nous sommes en relations constantes avec le régisseur du bois. Nous coopérons avec toutes les autorités pour prévenir la disette.

Le député de Dorchester ayant parlé des salaires des bûcherons, ce n'est pas dans les grands chantiers que se réglera la question du bois de chauffage.

Il est certain, affirme-t-il, d'avoir la collaboration du gouvernement d'Ottawa pour régler

ce problème épineux et, à tout événement, le gouvernement provincial ne négligera rien pour aider la population à sortir de cette impasse. Pour accélérer la coupe du bois et faciliter le règlement de la question, il a, dit-il, donné ordre de faciliter aux cultivateurs et aux colons l'obtention rapide des permis de coupe du bois de chauffage. Les délais pour l'obtention des droits de coupe ont été supprimés. On a permis de couper du bois sur les terres de la couronne. On a pris toutes les mesures possibles pour améliorer la situation.

Il fait, poursuit-il, appel à la coopération de tous. Je demanderais cependant à nos amis de l'opposition de ne pas faire de politique avec une question aussi grave. J'espère que la motion du député de Dorchester aura une bonne publicité et le moyen, c'est qu'elle soit discutée sérieusement.

M. Paquette (Labelle): Le charbon est très rare et c'est une raison de plus pour parer à la disette du bois. Il attire, dit-il, l'attention du ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Hamel) sur le fait que certaines compagnies ont commencé à exiger des droits de coupe plus élevés, depuis que l'octroi de \$1 a été accordé par le gouvernement. Je ne donnerai pas de noms, mais on m'a dit que ce sont surtout des marchands qui en profitent.

La prime de \$1 la corde est payée par le gouvernement et ce sont les compagnies de bois qui en profitent! Il ne serait pas de mise qu'on profite d'une situation difficile pour continuer à exploiter le bûcheron.

Un député de la droite: Pourquoi cacher des noms?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) s'occupera de cette question si, répond-il, on veut bien lui donner les noms de ces compagnies.

M. Paquette (Labelle): Les noms ont été donnés au sous-ministre du département.

M. Labbé (Mégantic) s'en prend à la Commission des prix et du commerce. Il cite le cas d'un citoyen de sa région qui a payé \$25 d'amende pour avoir perçu un excédent de \$0.25 la corde, parce qu'il était obligé d'aller livrer son bois à une distance de 5 milles. À même le milliard qu'on se prépare à donner, dit-il, on pourrait assurer un salaire raisonnable aux cultivateurs qui veulent couper du bois de chauffage. L'octroi de \$1 devrait être payé au producteur.

M. Gagnon (Matane): Cette question relève, sous plusieurs aspects, du provincial plutôt que du fédéral. J'ai écrit à la Commission des prix et du commerce et on m'a dit qu'elle est sur le point d'émettre une ordonnance en faveur du paiement d'une prime de \$1 la corde de 128 pieds cubes à tout marchand qui signera un contrat pour la coupe du bois du 1^{er} mars au 30 juin. Cette prime sera payée par le marchand au producteur, c'est-à-dire le cultivateur ou le colon.

C'est un non-sens! Je ne veux pas d'intermédiaire! La prime devrait être payée au producteur directement, c'est-à-dire au fermier et au colon. En outre, en vertu de l'ordonnance, il est probable qu'on limitera le paiement de la prime au mois de juillet. On devrait étendre la limite au mois de septembre pour que le bois ait le temps de sécher, cela permettrait la vente de bois plus sec et plus profitable. Cette prime devrait être accordée pour les 12 mois de l'année.

Il (M. Gagnon) soulève la question de l'exemption des fils de cultivateurs du service militaire. Le fédéral, dit-il, a rendu publique une ordonnance libérant du service militaire les fils de cultivateurs. Cela est très bien, mais il faut d'abord être fixé sur ce qu'il faut entendre par fils de cultivateurs. Ces jours derniers, j'ai comparu devant la commission de révision.

Suivant un arrêté ministériel fédéral, on considère comme cultivateur celui qui, au 23 mars 1942, avait comme occupation principale ou complète le travail sur la ferme. Or, en vertu de cette définition, beaucoup de jeunes cultivateurs seront écartés. Plusieurs petites industries et un grand nombre de scieries ont fermé leurs portes et ont cessé leurs opérations dans les campagnes, faute de main-d'œuvre.

Tous ceux qui y travaillaient, jusqu'à ces derniers mois et qui, par conséquent, s'étaient enregistrés comme menuisiers lors de l'inscription nationale, ne seront pas considérés comme fils de cultivateurs, même s'ils travaillent présentement sur une ferme, aux termes de l'arrêté ministériel fédéral. Même si les employés de ces industries ont quitté leur emploi avant le 23 mars 1942, ils ne peuvent être considérés comme fils de cultivateurs, bien qu'ils travaillaient sur la terre. Peu importe qu'ils aient été menuisiers, mécaniciens, forgerons, s'ils sont aujourd'hui occupés aux travaux de la ferme.

Il (M. Gagnon) demande tout particulièrement au gouvernement provincial de faire des représentations pour que cet arrêté soit modifié afin que tout cultivateur *bona fide* tombe sous le coup des exemptions. On pourrait ainsi, dit-il, fournir de la

main-d'œuvre pour la coupe du bois et obtenir la réouverture des petits moulins à scie qui ont dû fermer leurs portes. Ces moulins à scie ont un rôle important à jouer pour la préparation du bois de chauffage.

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine): Il existe dans mon comté une industrie du poisson fumé. La rareté du bois soulève un problème particulier pour mon comté. On a besoin de bois, en effet, pour fumer le poisson, et comme le hareng arrive de bonne heure le printemps, il est urgent d'y voir. Cette industrie ne peut vivre qu'en autant qu'on lui fournisse du bois pour poursuivre ses opérations.

M. Lorrain (Papineau): Le manque d'outils essentiels, comme des scies rondes et des haches qu'on ne peut se procurer, est l'une des causes de la rareté du bois. Je me suis rendu à Ottawa avec une délégation pour réclamer une amélioration de la situation, mais ceux qui m'ont répondu ne semblaient pas qualifiés pour occuper la charge qu'on leur avait confiée. On a encore là une preuve que le gouvernement a négligé de revendiquer nos droits.

Une des conséquences du plafonnement des prix a été la livraison de bois inférieur. C'est ainsi que du tremble a été vendu \$8 la corde.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): Je n'avais pas l'intention de prendre part au débat, mais on m'a souvent interpellé au cours de la discussion et on a mis en cause le ministère du Travail. La motion avait sa raison d'être et j'en étais heureux, mais je tiens à protester devant la province contre la façon dont l'opposition est en voie d'en faire un débat malsain. On a jeté le blâme sur le fédéral. On a voulu ameuter la population contre les restrictions, le plafonnement des prix et les diverses mesures prises par Ottawa et faire un petit débat démagogique pour monter la population contre les hommes qui gouvernent le pays.

De mon siège, je déclare que des hommes politiques tels que M. King se sont placés au rang des plus grands hommes politiques de l'heure présente. M. King, dès les débuts de la guerre, a vu venir l'orage. Il s'est montré un homme puissant, non seulement devant le Canada et l'Amérique mais devant le monde entier.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Point d'ordre! Les remarques du ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) n'ont aucun rapport avec la question du

bois de chauffage. Le ministre n'a pas le droit de vanter M. King à propos de cette motion.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): Les membres de la gauche ont jeté tout le blâme sur le gouvernement fédéral et j'ai le droit de répondre. Je revendique ce qu'il a fait de bon. Je veux tout simplement mettre devant la population ce qu'Ottawa a fait et fait chaque jour pour le bien de la population.

M. Gagnon (Matane): Sur ce terrain, le ministre du Travail peut nous entraîner bien loin.

M. l'Orateur: Le ministre a parfaitement le droit de répondre aux critiques. J'ai été tout près de rappeler plusieurs députés à l'ordre. Mais je demande au ministre de limiter le débat autant que possible sur la motion du bois de chauffage. Je comprends, par contre, qu'il a le droit de parler sur les questions d'Ottawa, mais il devra le faire d'une façon succincte.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): L'honorable ministre provincial du Travail n'a pas à s'occuper de la question du bois de chauffage...

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre dit qu'il est honorable...

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): Non, le ministre du Travail tout court... J'ai tenu à protester même si cette question ne regarde pas le ministère provincial du Travail. Mais on a attaqué le plafonnement des prix. On ne devrait pas faire de critiques semblables. À 25 ans de distance, le peuple sait faire la distinction entre ce qui s'est passé à la guerre de 1914, alors que les profiteurs faisaient monter les prix à des altitudes terrifiantes, et celle d'aujourd'hui. Lors de la première guerre, il y avait un régime conservateur, ami de l'Union nationale, et il n'existait pas de plafonnement. Les prix ont monté à une allure gigantesque et on a eu, ensuite, une grave crise économique, la plus grave de tous les temps, préparée par ce régime conservateur.

Si la population ne souffre pas trop, aujourd'hui, c'est grâce au plafonnement. Sans la Commission des prix et du commerce, la population civile souffrirait encore plus de la guerre que ce n'est le cas présentement. Grâce à la Commission, les prix ne montent pas en flèche. La population réalise ce

que le gouvernement fédéral a fait pour la protéger et je suis sûr qu'elle se comportera dignement, qu'elle ne se laissera pas entraîner par tous les appels démagogiques d'ici la fin de la guerre. Je sais que notre population va continuer à avoir confiance au Parti libéral. Et je promets d'apporter son entière coopération pour trouver une solution au problème.

La motion est adoptée.

Labrador

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mardi le 9 mars courant, sur la motion du représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Langlais), dont elle a été saisie le même jour, proposant qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance échangée par le gouvernement de la province de Québec, aucun de ses membres ou officiers, avec le gouvernement du Canada, aucun de ses membres ou officiers, depuis le 1^{er} janvier 1925 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, concernant les droits et les intérêts de la province de Québec et du Canada et les prétentions et acquisitions de Terre-Neuve relativement au Labrador.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): M. l'Orateur, comme tous les membres de cette Chambre, j'ai été en proie à une grande tristesse, l'autre jour, quand j'ai entendu des discours suscités du côté de l'opposition par la motion du député des Îles-de-la-Madeleine concernant le Labrador. Jusqu'au chef de l'opposition, lui, d'habitude si gai, si gouailleur, et son voisin, le député de Matane, qui veut quand même sourire, qui y sont allés de leurs couplets de complainte. Je dirais sanglots, si nous étions à Chicoutimi.

On dirait vraiment qu'en ce saint temps de carême, les lamentations de Jérémie constituent la lecture de chevet, le soutien moral de nos amis, qu'elles les inspirent. Ils relancent le prophète! Mais les lamentations du prophète ne sont rien auprès des doléances de l'opposition sur tous les sujets.

C'est tout de même déprimant à la longue, ces motions en série, à base de plaintes... et si tout cela était exagéré, transformé ou inexact, je me suis dit qu'il valait la peine d'aller aux faits, de scruter les dossiers, d'examiner les pièces, pour se remonter le moral, d'abord, puis pour vérifier si vraiment on nous a volé, d'un seul coup, quelque 100,000 milles de notre territoire, au Labrador.

Un mot d'abord au sujet de l'histoire de ce territoire.

1. Par le traité de 1763 (De Paris), le Canada a été cédé à l'Angleterre avec le Labrador depuis la rivière Saint-Jean, Anticosti et Îles-de-la-Madeleine à Terre-Neuve.

2. Traité de 1774 - Retour à Québec du Labrador et des Îles ci-dessus.

3. Loi de 1809, 49, George III, 1809. Nouvelle rétrocession du Labrador à Terre-Neuve.

4. Loi 1825. George IV, chapitre 59. Retour partiel du Labrador à la province de Québec.

5. En 1920, Le gouvernement fédéral, dirigé par M. Borden, décide d'un commun accord avec la colonie de Terre-Neuve, de référer la question au Conseil privé. Les deux gouvernements (Canada et Terre-Neuve) nommèrent des avocats pour étudier leurs droits respectifs. En 1924, les deux premiers ministres (Taschereau, de Québec, et Munroe, de Terre-Neuve) eurent une conférence à Montréal mais ne purent en arriver à une entente.

6. Jugement du Conseil Privé, 1^{er} mars 1927, fixant les limites territoriales actuelles.

La province de Québec ne fut pas partie dans la cause.

Les parties litigieuses étaient: le dominion du Canada, d'une part, et la colonie de Terre-Neuve, de l'autre.

Ce sont les avocats du gouvernement fédéral qui ont compilé le dossier, préparé la cause et présenté l'argument à Londres: Lord McMillan, l'ex-juge l'honorable C. J. Doherty et M^e Aimé Geoffrion.

Il est vrai que la province de Québec a fourni le plus d'informations possibles, mais c'était son droit et son devoir de le faire. Pourquoi lui en faire un reproche?

Le "case" du gouvernement fédéral fut préparé en 1925 et signé par l'honorable C. J. Doherty, A. Geoffrion et C. P. Plaxton. Lord McMillan, Stewart Moore et Aimé Geoffrion plaidèrent pour le gouvernement et le 14 juillet 1926, Sir John Simon représenta Terre-Neuve.

Le dossier conjoint comprenait 9 volumes de 300 pages et près de 100 cartes géographiques. Le Factum du Canada avait 85 pages.

Le 11 novembre 1920 eut lieu la première demande de référence au Conseil privé. Elle fut signée par l'honorable C. J. Doherty, le 11 novembre 1920, alors qu'il était ministre de la Justice, dans le gouvernement conservateur. C'est donc un gouvernement conservateur fédéral qui a révélé l'affaire au Conseil privé. Plus tard, le gouvernement est devenu libéral, mais il a gardé comme avocat l'ex-juge Doherty.

Le litige pouvait se résumer ainsi: le dominion prétendait que seul le territoire longeant la côte est sur une profondeur d'environ un mille, du nord au sud, appartenait à Terre-Neuve, soit une bande de terre s'étendant de Cap Chidley au nord à l'Anse Sablon au sud.

Le nœud du litige reposait donc sur la signification du mot "côte" et des cartes géographiques. Terre-Neuve soutenait que la côte du Labrador voulait dire non seulement une langue de terre avoisinant la mer, mais tout un territoire en profondeur, du nord au sud, borné par la mer, s'étendant à l'ouest de la grève jusqu'à la hauteur des terres.

Le Conseil privé a aussi interprété le mot "côtes" (coasts) comme ne voulant pas dire seulement une langue de terre avoisinant la mer, mais tout un territoire de l'intérieur du côté ouest jusqu'au sommet du Labrador. C'était la même décision qu'il en avait été faite pour Gaspé.

Les cartes géographiques de 1656 à 1900 semblent délimiter les frontières de Terre-Neuve à la hauteur des terres du Labrador. Environ 40 cartes produites par chacune des parties en cause font voir un même état de choses favorables à Terre-Neuve.

Les cinq juges du Conseil privé furent unanimes à maintenir les prétentions de Terre-Neuve et à lui attribuer un territoire qui lui avait déjà appartenu pendant de longues années.

C'est le même dénouement, mais sur un théâtre plus grand, que dans toutes les actions pétiatoires ou en bornage. Deux parties réclament un terrain, une seule l'obtient. Les deux pays s'étaient entendus pour faire juger l'affaire: un seul pouvait gagner.

Donc, en résumé, en 1920, Terre-Neuve prétendit que ses droits au Labrador comprenaient tout le territoire de la mer jusqu'à la hauteur des terres à l'ouest. Les deux gouvernements (Canada et Terre-Neuve) en 1920 nommèrent des avocats pour étudier leurs droits respectifs. En 1924, les deux premiers ministres (Québec: M. Taschereau; et M. Munro de Terre-Neuve) eurent une conférence à Montréal mais ne purent en arriver à aucune entente.

Le chef de l'opposition et le député de Matane ont prétendu la semaine dernière, dans cette Chambre, que les négociations entreprises avec le gouvernement fédéral étaient tardives. Ils ont été au pouvoir de 1936 à 1939, qu'ont-ils fait durant ces trois ans et demi? Eux qui savent faire trembler les empires et les gouvernements, pourquoi ne nous ont-ils pas recouvert le Labrador?

Le chef de l'opposition a prétendu qu'avec \$10,000,000, il aurait été possible de racheter ce

territoire. Mais le gouvernement de l'Union nationale nageait dans l'argent. Pourquoi n'avoir pas fait un beau geste?

Le chef de l'opposition prétend-il que les deux parties peuvent gagner dans un procès?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ça arrive des fois!

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Pas pour le monde ordinaire. Au ciel, tout le monde gagne, mais pas sur la terre.

M. Labbé (Mégantic): Qu'est-ce que Charles Lanctôt est allé faire à Londres?

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Il est arrivé à Londres pour apprendre que sa femme était mourante; il est revenu au pays et n'a pas plaidé.

M. Talbot (Chicoutimi): Cela a coûté combien?

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Je parlerai du député de Chicoutimi tout à l'heure.

M. Talbot (Chicoutimi): Tout de suite!

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Non, non, à votre heure.

Le chef de l'opposition a aussi affirmé l'autre jour que la cause du dominion avait été mal préparée, mal présentée et mal plaidée. Je répons au chef de l'opposition en le remerciant au nom de M. Doherty qui n'est plus de ce monde pour lui exprimer sa gratitude. Merci pour MM. Borden et Meighen qui lui avaient confié cette cause.

Quant à Lord McMillan et à M. Geoffrion, avocats d'une réputation internationale, ils sont aux yeux du député de Trois-Rivières (M. Duplessis) des avocats de second ordre. Ils seraient mieux de s'en tenir à la Cour des commissaires ou au tribunal des Juges de Paix.

Avant qu'il ne s'occupât de politique, le chef de l'opposition a pratiqué le droit. Il avait un bureau d'avocat. Il a été procureur, il a intenté des procès et il a plaidé, je le présume, devant toutes les juridictions et dans tous les domaines du droit avec un talent versatile: civil, criminel, commercial, municipal. Il a gagné des causes et il en a perdu, en dépit de son talent. Pourtant, je suis certain qu'il les avait bien préparées.

Est-ce qu'il a cessé de se croire bon avocat, après qu'il eut perdu certaines causes? Sous prétexte qu'il a, au cours de sa pratique, perdu quelques causes, peut-on dire de lui qu'il est un mauvais avocat? C'est le temps pour le député de Chicoutimi de répondre. Il ne répond pas. Il est muet comme une carpe ou une ouananiche.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre! Que le ministre retire ses paroles!

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): L'honorable chef de l'opposition a des lettres et il sait que lorsqu'un homme ne parle pas, on dit qu'il est muet, mais que s'il s'obstine à ne pas parler, on dit qu'il est muet comme une carpe. Il n'y a rien d'injurieux là-dedans.

Est-ce que le chef de l'opposition a cessé de pratiquer? Et prétend-il que la Cour suprême, la Cour d'appel ou même la Cour supérieure ont perdu leur prestige et leur autorité depuis qu'elles auraient décidé contre lui?

Et s'il avait occupé pour le dominion du Canada dans l'affaire du Labrador, croit-il qu'il eût fait mieux que Lord McMillan, le juge Doherty ou M. Aimé Geoffrion?

Je sais qu'il est un grand modeste, mais je l'invite tout de même à répondre à ma question. S'il dit non, de quoi peut-il se plaindre?

Et s'il prétend qu'il eût pu faire mieux que nos avocats, je me permets de lui dire que sa place n'est pas ici. Il perd sa vraie vocation: sa place est celle de Chancelier du Conseil privé.

Quant au député de Matane, j'ai eu l'occasion de plaider quelques fois contre lui. Il a gagné des causes et il en a perdu. Voudrait-il que nous abolissions les tribunaux parce qu'ils ne l'ont pas compris?

En réponse à mon collègue de Bellechasse aux Communes (Louis-Philippe Picard), le premier ministre du Canada a déclaré à la Chambre des communes le 2 mars courant qu'il s'occupait de la rétrocession du Labrador au Canada. La Chambre peut avoir confiance que M. King fera son devoir.

Le chef de l'opposition qui se dit grand patriote, qui s'occupe d'affaires internationales à l'occasion, et d'affaires fédérales tout le temps, devrait se donner un mandat pour aller à Ottawa défendre nos droits et récupérer notre autonomie. Le Parlement fédéral est le seul théâtre qui conviendrait à la mesure de son talent.

Là, il pourrait confondre les méchants et terribles centralisateurs, pourfendre tous les ennemis

de la province. À l'Assemblée législative, forum trop étroit, il étouffe. C'est un théâtre trop modeste. Il serait si utile là-bas à ses compatriotes! Il réglerait d'un même coup toutes les questions, la conscription, les problèmes créés par la guerre et ferait disparaître toutes les ordonnances et les mesures de guerre, aiderait à équilibrer le budget - il connaît ça, les budgets équilibrés! - réglerait les questions scolaires, des pouvoirs d'eau, de chemin de fer, du travail, etc., puis, durant ses vacances, nous rapporterait le Labrador et notre Code Civil qu'on nous a aussi volé, prétend-il.

Voilà une mission digne du chef de l'opposition. Il est le missionnaire digne et capable de la remplir. À quand ce grand départ? La province entière attend la réponse.

(Applaudissements à droite)

À 6 heures, la séance est suspendue.

Reprise de la séance à 8 heures

Demandes de documents:

Labrador

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, suspendu ce jour, sur la motion du représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Langlais), dont elle a été saisie le 9 mars courant, proposant qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance échangée par le gouvernement de la province de Québec, aucun de ses membres ou officiers, avec le gouvernement du Canada, aucun de ses membres ou officiers, depuis le 1^{er} janvier 1925 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, concernant les droits et les intérêts de la province de Québec et du Canada et les prétentions et acquisitions de Terre-Neuve relativement au Labrador.

M. Lorrain (Papineau): Le discours du député de Bellechasse (l'honorable M. Bienvenue) est peu sérieux. Le ministre semble surpris que les députés de l'Union nationale s'attaquent souvent à Ottawa. C'est simplement parce que la tête du Parti libéral est à Ottawa, même si ses pieds sont à Québec. Il a parlé de toutes les côtes, excepté de celles d'Adam.

Le ministre a plaidé devant la Chambre la cause de Terre-Neuve et non pas celle de la province. Mais le ministre a oublié de dire ce que MM. Lanctôt, Taschereau et Geoffrion sont allés faire à Londres en 1927, s'ils n'ont pas plaidé pour Québec. Mais le Parti libéral, qui craint de discuter certaines questions devant la Chambre, trouve plus prudent de faire des déclarations de fins de semaine aux journaux. C'est ce qui est arrivé récemment au sujet du Labrador.

Cette question est pourtant assez ancienne pour les libéraux. Dès 1908, il était déclaré dans le discours du trône de la Législature que cette question serait soumise à l'arbitrage du Conseil privé de Londres. Mais la chose n'alla pas plus loin, sans doute déjà par oubli ou distraction. En 1913, la province poursuivit devant le Conseil privé la Grand River Pulp qu'elle accusait d'empiéter sur le territoire québécois. La cause fut ensuite retirée.

Des années plus tard, en 1927, MM. Taschereau et Lanctôt, l'un premier ministre et l'autre procureur général, décidèrent de faire un voyage luxueux à Londres. Ils partirent, au son de la fanfare, pour aller chercher le Labrador, mais revinrent les mains vides, tête basse, honteux de leur échec, car les limites territoriales avaient été fixées à notre grand désavantage. Tout le procès et ses préparatifs avaient cependant été très dispendieux. Le problème avait été fréquemment discuté en "parties" aux grands hôtels de Montréal...

Pour s'excuser d'être revenu bredouille de Londres, M. Taschereau s'en prit aux juges du Conseil privé. Il déclara en pleine Chambre, d'après *Le Soleil* du 1^{er} avril 1927, "que l'aspect politique avait joué un grand rôle dans la décision rendue par le Conseil privé." Il faisait planer des soupçons sur ce Conseil. Dans un article du même jour, *Le Soleil* demandait "comment il se faisait que le plus haut tribunal de l'Empire, au moyen de considérations plus interprétatives que fondées en réalité, eût détaché de Québec une tranche de pays grande comme l'Allemagne."

Le même journal libéral ajoutait que la décision du Conseil privé n'était pas "un coup de maître", que la province en était affectée et qu'elle avait l'impression d'avoir été victime.

Le peuple blâme, comme alors, le Parti libéral de vouloir faire du camouflage politique avec la question du Labrador.

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine): Au point de vue géologique, le Labrador appartient à la province, car les conformations géologiques du

Labrador ne sont identiques à celles de Terre-Neuve que sur une distance d'une douzaine de milles. Il (M. Langlois) cite à cet égard un article publié dans *L'Action catholique* par M. Damase Potvin. Terre-Neuve, dit-il, ne s'est emparée que d'une seule partie du Labrador, parce que cette partie était riche en mines.

Nous fournissons actuellement à Terre-Neuve des hommes, du matériel de guerre, des moyens de transport et en retour nous devrions exiger qu'on nous rende le territoire qui nous a été enlevé.

Les richesses du Labrador sont immenses. Le saumon y est d'une richesse inappréciable et le jour peut venir où nous aurons des possibilités d'exporter de l'électricité en Angleterre. C'est alors que les chutes Hamilton prendront une valeur inestimable. On devrait prendre les moyens de reprendre le Labrador.

M. Chaloult (Lotbinière): On s'est scandalisé parce qu'on a pu émettre des doutes sur le caractère du Conseil privé. Il est admis, même en Angleterre, que c'est un tribunal politique autant que judiciaire. Le Conseil privé a toujours été contre les Canadiens français.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Le député est absolument hors d'ordre!

M. Chaloult (Lotbinière): Ce tribunal s'est prononcé contre nous dans la question des écoles et sur les questions nationales, mais il nous a favorisés sur la question de l'autonomie provinciale. Mais dans ce dernier cas, cela servait ses fins. C'était de nature à désunir le Canada.

Et remarquez bien que je ne dis rien de scandaleux. Je répète ce que M. Lapointe a dit couramment. M. Meighen lui-même ne s'est pas gêné pour dire à maintes reprises que c'était un tribunal politique autant que judiciaire.

Nous n'avons aucun intérêt à conserver un pareil tribunal. Il faudrait nous en débarrasser. Je suis en faveur de l'abolition des appels au Conseil Privé. Si le gouvernement me permet encore de faire des motions, ce qui me paraît douteux...

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Ah! Non.

M. Chaloult (Lotbinière): ... je me propose bien d'inscrire une motion relative au Conseil privé au cours de la session actuelle.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Projets de loi:

Code de procédure civile

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 3 modifiant le Code de procédure civile soit maintenant lu une troisième fois.

M. Duplessis (Trois-Rivières) s'élève de nouveau contre le droit d'intervention accordé au procureur général dans les causes d'intérêt public.

Adopté après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Loi concernant les Statuts

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 4 modifiant la loi concernant les Statuts soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Parc national de la Gaspésie

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 5 relatif au parc national de la Gaspésie soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Loi des droits sur les successions

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 13 refondant la loi des droits sur les successions.

Adopté.

Forces hydrauliques de la rivière Outaouais

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 10 ratifiant une convention concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais.

En comité:

Présidence de M. Delagrave (Québec-Ouest)

Le comité poursuit l'étude du nouvel article 11a proposé par le député de Saint-Sauveur (l'honorable M. Hamel), qui se lit comme suit:

"11a. 1. La Commission des eaux courantes devra indemniser toute municipalité subissant une perte de revenus à raison de la suppression de taxes sur des immeubles acquis par Sa Majesté, en cette province, en vue de l'aménagement de sites faisant l'objet de la convention, annexe "A" des présentes.

"2. La Commission municipale de Québec fixera le montant annuel de cette perte en tenant compte des économies, bénéfiques et avantages résultant, pour cette municipalité, de l'acquisition de tels immeubles ou de l'aménagement de tels sites de forces hydrauliques, y compris toutes indemnités versées à cette municipalité à raison de la perte ou de la destruction d'améliorations d'une nature permanente.

"3. La décision de la Commission municipale de Québec sera définitive et sans appel aux tribunaux, mais pourra être révisée tous les cinq ans par ladite commission à la demande d'une partie.

"4. Le montant fixé pour chaque année sera payé à la municipalité par la Commission des eaux courantes le 30 juin de chaque année.

"5. Les obligations de la Commission des eaux courantes en vertu du présent article prendront fin cinquante ans à compter de la date de la convention susmentionnée.

"6. Les commissions scolaires auront droit de bénéficier des dispositions du présent article de la même manière que les municipalités.

"7. Toute indemnité versée en vertu du présent article servira aux mêmes fins que les taxes dont elle tient lieu et la Commission municipale pourra déterminer quelles sont lesdites fins et quelle proportion de l'indemnité est applicable à chacune d'elles."

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'amendement n'est pas légal parce qu'il donne à la Commission

municipale des pouvoirs judiciaires. Les indemnités ne seront donc pas décidées par les tribunaux.

Il réclame des rapports officiels.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Comme la copie n'est pas terminée, ces documents seront prêts pour la séance de demain.

M. Duplessis (Trois-Rivières) demande le vote sur l'amendement.

Le nouvel article 11a est mis aux voix et la Chambre se divise. L'amendement est adopté par 35 voix contre 11.

Le nouvel article 11a est adopté.

Les articles 12 à 16 ainsi que le préambule sont adoptés.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a étudié le bill 10 et après l'avoir amendé.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) propose que le bill amendé soit maintenant lu.

La motion est mise aux voix, et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Beulac, Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Bouchard (Québec-Comté), Bouchard (Saint-Hyacinthe), Bullock, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Dansereau, Delagrave, Desmarais, Drouin, Dubreuil, Fillion, Francoeur (Montréal-Mercier), Gauthier, Goulet, Groulx, Guerin, Guibord, Hamel, Jodoin, Joyal, Kirkland, Lawn, Marler, Mathewson, O'Connor, Perrier, Plamondon, Potvin, Renault, Robidoux, 35.

Contre: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Sauvé (Beauharnois), Talbot, 11.

Ainsi, la motion est adoptée.

Le bill amendé est, en conséquence, lu.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) propose que le bill amendé soit maintenant agréé.

Adopté sur le même vote.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté après division, comme dans le cas du vote précédent.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Dépôt de documents:

Élections partielles

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse, en date du 18 mars 1943, demandant la production de copie de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 1er mai 1942 inclusivement, jusqu'au 15 mars 1943 inclusivement, et se rapportant aux élections partielles ou complémentaires à l'Assemblée législative. (Document de la session no 26)

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 11 heures.

NOTES

1. Le député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard) dirige le travail de la Chambre en l'absence de l'honorable Adélar Godbout, écrit *L'Événement-Journal* du 25 mars 1943, à la page 10.

2. *Traduction*: Lorsqu'un avis, donné publiquement, est manifestement irrégulier ou déplacé, l'Orateur doit intervenir et exiger que l'avis soit rédigé autrement. Il stipule également qu'un avis de motion ne doit pas être imprimé, lorsque celui-ci est de toute évidence destiné à occasionner des ennuis.

3. Le vote est pris par assis et debout, indique *Le Canada* du 25 mars 1943, à la page 3.

4. "C'est à peine si on entendit un tout petit "non" du côté de l'opposition," écrit *Le Soleil* du 25 mars 1943, à la page 3. *Le Chronicle* du 25 mars 1943, à la page 3, ajoute: "Des députés du groupe de l'Union nationale, pour la plupart agissant en spectateurs, semblaient s'amuser de la déconfiture de M. Chaloult."

Cependant, M. Chaloult a tout de suite inscrit une nouvelle motion citée dans *La Presse* du 25 mars, à la page 11. Voir aussi à ce sujet la mise au point de Maurice Duplessis à la séance du 30 mars.

5. Il semble, selon *Le Canada* du 25 mars 1943, à la page 12, que le député de Lotbinière (M. Chaloult) ait foudroyé du regard tous ses collègues avant de se taire.

6. *L'Événement-Journal* du 25 mars 1943, à la page 9, écrit 8 %.

Séance du jeudi 25 mars 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports des comités permanents:

M. Dumoulin (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le cinquième rapport du comité permanent des bills privés en général.

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 129 modifiant la charte de The Women's General Hospital;

- bill 115 conférant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse de Sainte-Foy, comté de Québec.

Le préambule de ce projet de loi a été amendé en y retranchant le paragraphe "K".

Votre comité recommande de prolonger au 8 avril, inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels, prescrits par le paragraphe 1 de l'article 653 du Règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces délais.

Le rapport est adopté.

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le sixième rapport du comité permanent des règlements.

Votre comité recommande de prolonger au 8 avril, inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels, prescrits par le paragraphe 1 de l'article 653 du Règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces délais.

Le rapport est adopté.

Explications sur des faits publiés:

Taxe de vente

M. Duplessis (Trois-Rivières) se lève sur une question de privilège pour préciser certaines remarques

qu'il a faites hier, au comité des bills privés, à la suite d'une suggestion du secrétaire provincial concernant l'emploi de la taxe de vente. Certains journaux, dit-il, ont donné une interprétation erronée à mes paroles¹. J'ai déclaré que la suggestion du secrétaire de la province (l'honorable M. Perrier) était intéressante, mais après avoir réitéré mon opposition en principe à la taxe de vente, que je trouve injuste.

Décisions de l'Orateur:

Somme octroyée à l'Angleterre

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière (M. Chaloult) a inscrit sur le *Feuilleton* de la Chambre, aujourd'hui, un avis de motion qui se lit comme suit:

Cette Chambre exprime l'avis:

1. Que, reflétant l'opinion de la très grande majorité des Québécois, cette Chambre regrette que le Parlement canadien ait donné un milliard à l'Angleterre;

2. Que cette Chambre prie le Parlement fédéral de ne pas passer une loi qui comporte un nouveau déboursé d'un milliard.

Cet avis de motion me paraît irrégulier parce qu'il contrevient aux dispositions de l'article 150 du Règlement qui décrète qu'aucune motion ne doit contrevenir aux dispositions d'une loi, ni contenir des assertions qu'il est interdit de faire.

Cet avis de motion contrevient aux dispositions de l'article 39 des règlements concernant la défense du Canada, et qui se lit comme suit:

Nul ne doit:

a. agir de quelque manière, répandre des nouvelles ou faire des déclarations ou affirmations destinées ou propres à causer de la désaffection à l'endroit de Sa Majesté, ou à nuire au succès des forces de Sa Majesté ou des forces de puissances alliées ou associées, ou à porter atteinte aux relations de Sa Majesté avec des puissances étrangères;

b. agir de quelque manière, répandre des nouvelles ou faire des déclarations ou affirmations destinées ou propres à nuire au recrutement, à l'entraînement, à la discipline ou à la gouverne des forces de Sa Majesté; ou

c. agir de quelque manière, répandre des nouvelles ou faire des déclarations ou affirmations destinées ou propres à nuire à la sécurité de l'État ou à la poursuite de la guerre.

Me prévalant des dispositions de l'article 143 du Règlement, j'ordonne de mettre de côté ledit avis de motion, et je donne instruction au greffier de le faire rayer du *Feuilleton*.

M. Chaloult (Lotbinière): J'en appelle de votre décision!

M. l'Orateur: La décision de l'Orateur sera-t-elle maintenue?
Ceux qui sont pour le maintien diront "oui".

Des députés: Oui!

M. l'Orateur: Ceux qui sont contre diront "non".

M. Chaloult (Lotbinière): Non!

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine): Non²!

M. l'Orateur: Je suis d'avis, dit-il, que les voix affirmatives l'emportent.

La décision de l'Orateur est, en conséquence, maintenue.

Questions et réponses:

Forces hydrauliques de la rivière des Outaouais

M. Bourque (Sherbrooke): Depuis le 1^{er} janvier 1941, inclusivement, jusqu'au 15 mars 1943 inclusivement, relativement aux questions ou problèmes mentionnés ou prévus au chapitre 33, 6 George VI, intitulé: Loi concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais, et au chapitre 34, 6 George VI, intitulé: Loi accordant certains pouvoirs à la Commission des eaux courantes de Québec pour détourner dans le chenal du Grand Calumet une partie des eaux de la rivière Outaouais, et aux résolutions relatives au bill 10 (1943) et audit bill 10 ratifiant une convention concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais:

1. Le gouvernement de la province a-t-il demandé des opinions écrites à des ingénieurs ou à des experts ou à des techniciens?

2. Le gouvernement de la province a-t-il reçu une ou des opinions écrites de la part d'une ou de plusieurs personnes mentionnées au paragraphe 1 de la présente question?

3. Le gouvernement de la province a-t-il demandé des opinions écrites à un ou à des avocats?

4. Le gouvernement de la province a-t-il reçu une ou plusieurs opinions écrites de la part des personnes mentionnées au paragraphe 3 de la présente question?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): 1.
Non.

2. Non.

3. Oui.

4. Oui.

Messages du lieutenant-gouverneur:

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) transmet à M. l'Orateur le message suivant de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province.

M. l'Orateur lit ledit message comme suit:

Eugène Fiset, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative le budget des dépenses pour l'année financière finissant le 31 mars 1944, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

Hôtel du Gouvernement
Québec, le 25 mars 1943
(Document de la session no 1)

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose que le message de l'honorable lieutenant-gouverneur soit renvoyé au comité des subsides, avec le budget qui l'accompagne.
Adopté.

Subsides:

Budget supplémentaire 1942-1943

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose, selon l'ordre du jour, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Lorrain (Papineau) propose, appuyé par le représentant de Joliette (M. Barrette), que la motion en discussion soit amendée en retranchant tous les mots après "que" et en y ajoutant les mots suivants:

"L'Assemblée législative de Québec, tout en étant prête à voter les subsides nécessaires à l'administration de la province, regrette que le gouvernement actuel ait diminué les pensions aux vieux et aux vieilles, aux mères nécessiteuses, aux orphelins et aux orphelines, et aux aveugles, et elle déclare que c'est l'impérieux devoir du gouvernement d'adopter, sans délai, toutes les mesures appropriées qui s'imposent pour que toutes ces victimes des conditions humaines ainsi que les familles de la province reçoivent les allocations et les augmentations d'allocations raisonnables et justes."

Avant l'arrivée de l'Union nationale, nous n'avions pas de lois sociales. Le gouvernement trouvait de l'argent pour payer 30 % des pensions fédérales aux vieux et aux vieilles des autres provinces, mais n'en trouvait pas pour ceux du Québec. L'Union nationale a innové dans ce domaine.

Elle est venue au secours des vieux et des vieilles, des orphelins, des mères nécessiteuses, des aveugles. Mais, dès son arrivée au pouvoir, le régime actuel a réduit le montant des pensions qui étaient payées. On a commis une grave injustice à l'égard de la population dans ce domaine des lois sociales.

Je demande au gouvernement de se ressaisir et de donner justice à ces catégories de citoyens dont l'Union nationale avait su comprendre l'infortune.

L'amendement est mis aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Paquette, Pouliot, Talbot, 12.

Contre: MM. Beaulac, Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Biron, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Bouchard (Saint-Hyacinthe), Bullock, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Comeau, Dansereau, Delagrave, Drouin, Dubreuil, Fillion, Fortin, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Frégeau, Gagnon (Frontenac), Gauthier, Gosselin, Goulet, Groulx, Guerin, Guibord,

Hamel, Jodoin, Joyal, Kirkland, Lawn, Leduc, Marler, Mathewson, Morin (Québec-Centre), O'Connor, Perrier, Plamondon, Renault, Robidoux, Rochette, Sabourin, 45³.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale est mise aux voix et la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

En comité:

Présidence de M. Delagrave (Québec-Ouest)

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose: 1. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de trois mille sept cents dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Bibliothèque de la Législature (législation)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

2. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de douze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Service des achats (département du Conseil exécutif)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

3. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de trois cent quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Université de Montréal (département du secrétaire de la province)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

4. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de cinq mille huit cents dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Loi de l'École du meuble, Montréal", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

5. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "École des beaux-arts, Montréal", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

6. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article "École

supérieure du commerce, Québec", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

7. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de dix-huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Éducation en général", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

8. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de deux cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Fonds des écoles élémentaires (département de l'Instruction publique)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

9. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de vingt-quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Écoles normales", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

10. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Enseignement ménager (catholique)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

11. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Hygiène publique de Québec (département de la Santé et du Bien-être social)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

12. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de soixante-six mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Unités sanitaires de comtés", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

13. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de neuf mille trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Loi de la préservation de l'enfance contre la tuberculose", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

14. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Fonds de l'assistance publique", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

15. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Dépenses de voyage (département des Travaux publics)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

16. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Dépenses générales (département des Mines et des Pêcheries maritimes, service des mines)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

17. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Dépenses générales", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

18. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Entrepôts frigorifiques, neigères et hangars de classification", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

19. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Service technique", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

20. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de deux mille sept cents dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Loi des établissements industriels et commerciaux (département du Travail)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

21. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de douze mille quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Loi des bureaux de placement", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

22. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Loi des mécaniciens de machines fixes et loi des appareils sous pression", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

23. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de neuf mille trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Loi des électriciens et des installations électriques et loi des paratonnerres", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

24. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Loi concernant les mécaniciens en tuyauterie", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

25. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Écoles d'agriculture et académies rurales (département de l'Agriculture)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

26. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Service de l'économie rurale", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

27. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de soixante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Service du génie rural", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

28. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Office du drainage", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

29. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de cent quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Service de la grande culture", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

30. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Service de l'horticulture", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

31. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de douze mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa

Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Service de la propagande", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

32. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de neuf mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Loi du service civil (département des Terres et Forêts)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

33. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de quatre-vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Service forestier", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

34. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Chasse et pêche (département de la Chasse et de la Pêche)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

35. Qu'un crédit n'excédant pas la somme de quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Réserve de pêche de la Petite-Rivière-Cascapédia", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

Adopté.

Rapport du comité des subsides:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Il est résolu que la Chambre, à la présente séance, se formera de nouveau en comité des subsides.

Les résolutions du comité sont lues et agréées.

Voies et moyens:

Budget supplémentaire 1942-1943

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose, selon l'ordre du jour, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Adopté. La Chambre se forme en comité des voies et moyens.

En comité:

Présidence de M. Delagrave (Québec-Ouest)

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose: Que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 31 mars 1943, il soit permis de tirer du fonds consolidé du revenu de la province une somme ne dépassant pas \$1,286,400.00.

Adopté.

Rapport du comité des voies et moyens:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a adopté une résolution et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Il est ordonné que la Chambre, à la présente séance, se formera de nouveau en comité des voies et moyens.

La résolution du comité est lue et agréée.

Projets de loi:

Loi des subsides No 1, 1943

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 18 octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1943 et pour d'autres fins.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je réalise une fois de plus par ce budget, pour l'année financière qui se terminera dans six jours, l'imprévoyance et la négligence de l'administration actuelle, incapable de prévoir plusieurs mois d'avance. Mais je songe aussi

à ceux qui pourraient être victimes de cette imprévoyance. Si le budget supplémentaire n'est pas voté aujourd'hui, approuvé par le Conseil législatif mardi prochain, et sanctionné par le lieutenant-gouverneur, des employés de la province ne pourront être payés. Une foule de gens souffriraient de ne pouvoir recevoir ce que le gouvernement leur doit. L'Union nationale ne veut pas imposer ce sort à ces gens et, pour cette raison, je suis prêt à voter le budget supplémentaire immédiatement.

La motion est adoptée.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Subsides:

Crédits provisoires, 1943-1944

Conformément à l'ordre du jour adopté précédemment, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Je proposerai au comité de voter des crédits provisoires.

M. l'Orateur quitte le fauteuil.

En comité:

Présidence de M. Delagrave (Québec-Ouest)

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose: Qu'un crédit n'excédant pas \$9,265,805.83, soit un sixième du montant de chacun des différents articles du budget des dépenses présenté à la Chambre le 25 mars 1943, soit ouvert, à titre d'avance, à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1944.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Pour les raisons déjà énoncées, je suis prêt à voter provisoirement un douzième⁴ du budget de 1943-1944, sous réserve des droits de l'opposition de critiquer et de se prononcer

sur le budget dans l'ensemble ou sur n'importe quel de ses articles.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe) est d'accord.

La résolution est adoptée.

Rapport du comité des subsides:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a adopté une résolution et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Il est ordonné que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera de nouveau en comité des subsides.

La résolution du comité est lue et agréée.

Voies et moyens:

Crédits provisoires, 1943-1944

Conformément à l'ordre du jour adopté précédemment, la Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Je proposerai au comité d'autoriser le paiement des crédits provisoires.

M. l'Orateur quitte le fauteuil.

En comité:

Présidence de M. Delagrave (Québec-Ouest)

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose: Que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés, à titre d'avance, à Sa Majesté pour les dépenses de l'année financière se terminant le 31 mars 1944, il soit permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas \$9,265,805.83.

Adopté.

Rapport du comité des voies et moyens:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a adopté une résolution et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Il est ordonné que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera de nouveau en comité des voies et moyens.

La résolution du comité est lue et agréée.

Projets de loi:

Loi des subsides No 2, 1943

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 19 octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1944 et pour d'autres fins du service public.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Voies et moyens:

Débat sur le budget 1943-1944

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): M. l'Orateur, je me lève pour soumettre la motion traditionnelle par laquelle la Chambre se constitue en comité des voies et moyens, pour examiner les prévisions budgétaires pour l'exercice qui s'ouvrira le 1^{er} avril 1943⁵.

(Applaudissements)

On me permettra de regretter vivement l'absence du premier ministre. C'est la première fois, je crois, depuis de nombreuses années, que je prononce le discours du budget en l'absence du chef du gouvernement, et nous devons tous regretter les

circonstances tragiques qui l'éloignent de cette Chambre. L'honorable premier ministre est auprès de son père, dont l'état de santé cause une si vive anxiété.

Je suis convaincu de me faire l'interprète de tous les députés pour assurer le premier ministre que nous souhaitons tous que son vénérable père triomphe de la maladie. En dépit des nouvelles qui sont peu rassurantes, nous demandons à la Providence de conserver encore longtemps le distingué malade à l'affection des siens, et que Dieu lui permette de faire rayonner encore pendant de longues années la joie que sa présence assure au foyer familial.

Comme l'honorable premier ministre n'est pas avec nous, je veux dire tout de suite à la Chambre que, si l'exposé que je vais présenter démontre une sage administration, c'est au chef du gouvernement qu'en revient le mérite. Le premier ministre est responsable de l'amélioration que l'on constate dans les finances provinciales. C'est lui qui a donné le mot d'ordre et les ministres l'ont suivi. Ils ont travaillé, chacun dans leur sphère, à réduire les dépenses. Je le remercie et je remercie tous mes collègues de leur coopération.

Me serait-il permis tout d'abord d'enregistrer le plaisir qu'ont ressenti tous les membres de cette Chambre à l'occasion de votre élévation à la haute charge d'Orateur de l'Assemblée législative? On a quelquefois signalé que vos fonctions sont celles d'Orateur et non de président de la Chambre. La distinction entre ces deux titres n'est pas seulement une distinction de forme, mais elle consacre la tradition de vos importantes fonctions, parce que c'est vous, M. l'Orateur, qui avez pris la succession de la première personne qui, à la demande du roi, a été choisie par le peuple afin de "parler" au nom du peuple et de déposer ses griefs au pied du trône.

Votre haute charge exige non seulement que vous présidiez les débats de la présente Assemblée législative où nous formulons des lois, mais aussi que vous représentiez l'Assemblée législative en d'autres occasions, en vous adressant au représentant de Sa Majesté, afin de revendiquer les droits de la Chambre et les préserver intacts. Que vous êtes éminemment qualifié pour accomplir ces fonctions, tous les membres de la Chambre le reconnaissent. La fermeté et la justice avec lesquelles vous veillez à l'observation de nos règlements s'allient heureusement à la dignité et à la courtoisie qui constituent vos caractéristiques personnelles.

Il appartient au trésorier, en s'adressant à la Chambre à l'occasion de la soumission du budget, de

passer en revue les événements saillants des 12 mois précédents.

Toutes les activités humaines dans cette province, ainsi que dans le monde civilisé tout entier, ont subi l'influence et ont été dominées par la guerre mondiale qui sévit actuellement sur quatre continents et les sept océans (sic).

La puissance des États de l'Axe, qui avait atteint son apogée en 1942, est, grâce à Dieu, apparemment en voie de déclin, bien que, telle une bête de proie qui a subi une blessure, elle n'en représente pas moins une source de danger extrême.

D'autre part, la force effective des Nations Unies, qui avait atteint son plus bas niveau en 1940 lorsque seules la Grande-Bretagne et la Chine supportaient le choc de l'assaut de l'Axe, est en pleine recrudescence. Notre capacité de faire la guerre a égalé, puis surpassé celle de l'ennemi vers le milieu de 1942; elle augmente encore à un rythme accéléré. La fortune de la bataille semble avoir tourné en notre faveur. L'attaque sensationnelle contre la côte française à Dieppe a constitué la première étape dans nos efforts pour prendre l'initiative. L'expérience et les renseignements qu'ont recueillis, à cet endroit, nos gars canadiens ont contribué à rendre possible l'invasion massive de l'Afrique du Nord par les troupes des États-Unis. Les exploits magnifiques de la huitième Armée britannique, lorsque, de l'Égypte à la Tunisie, elle a balayé le littoral méridional de la Méditerranée, ont été synchronisés et coordonnés avec l'invasion américaine.

Sur un autre front, face à notre ennemi commun, les Russes à Stalingrad ont à la défaite arraché une victoire glorieuse. Leurs exploits surhumains, non seulement en tenant en échec les envahisseurs de leur sol, mais en les repoussant, constituent un chapitre significatif de l'histoire du monde.

En Extrême-Orient, la récente complète destruction d'un convoi ennemi tout entier constitue un heureux présage de l'évolution future de la situation.

Notre pays a joué un rôle non sans importance dans la tournure qu'ont prise les événements. Le gigantesque plan pour l'entraînement des aviateurs, mis à exécution au Canada, a rendu possible le bombardement de Berlin. Le dévouement et la compétence de nos constructeurs de navires ont contribué aux succès magnifiques de notre marine de guerre et de notre marine marchande; ils ont rendu possible le transport d'hommes et de matériaux du littoral du Canada aux quatre coins du monde, où ils peuvent le plus avantageusement être utilisés contre

les forces du mal qui s'acharnent à détruire le christianisme et la civilisation. Notre armée est entraînée et équipée comme elle ne l'a jamais été; elle forme un poignard étincelant dirigé vers le cœur de l'ennemi. Elle frappera en temps opportun.

Ici au pays, nous pouvons à juste titre être fiers du succès qui a couronné nos efforts en matière de production. Nos fermes et nos usines produisent davantage de vivres, de canons, d'obus, de tanks, de vêtements et d'autres approvisionnements qu'à aucun moment dans l'histoire de notre patrie.

C'est en partie grâce à la mise en vigueur des contrôles sur les prix - opération courageuse et d'une difficulté extrême - que nous avons pu conserver notre bon sens et notre stabilité en matière économique. Je demande aux honorables députés de réfléchir un moment sur ce que serait actuellement la situation financière de notre peuple, ici dans notre province, si les prix n'étaient pas contrôlés. Les dépenses qu'engage le gouvernement et qui se chiffrent non pas en millions ni en centaines de millions de dollars, mais en milliers de millions de dollars, auraient entraîné pour notre régime économique une hausse sensationnelle de tous les éléments nécessaires à la vie.

En l'absence de ce contrôle, le locataire paierait un loyer accru dans d'énormes proportions; le coût des provisions et du vêtement aurait subi une très forte augmentation; les combustibles, les dépenses de construction et de nombreux autres éléments entrant en ligne de compte pour déterminer le coût de la vie auraient fait un bond formidable. Le citoyen se serait trouvé doté de plus d'argent, mais aurait eu moins à manger; sa poche aurait été remplie d'un nombre plus considérable de dollars, mais les prix auraient subi une hausse encore plus importante. Il convient de signaler ces faits, afin que notre peuple réalise la nécessité de se discipliner lui-même et d'accepter de bon gré les restrictions qui sont nécessaires et réellement salutaires.

Le gouvernement de Québec s'est efforcé de donner l'exemple à son peuple en ce qui concerne l'application de cette discipline de soi-même à laquelle je viens de faire allusion. Pour ce qui est des aspects financiers de la question, l'administration a été consciente de son devoir d'adapter à ses moyens son train de vie, seule ligne salutaire de conduite en l'occurrence. Loin de moi de prétendre qu'il n'existe pas des cas où il convient de répartir le coût des dépenses de capital sur la durée de l'existence d'un actif, mais, en temps de guerre, nous devrions nous priver de ce qui ne peut être acquitté au seul moyen des revenus.

Résultats définitifs de l'exercice 1941-1942

Les *Comptes publics* pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1942 vous ont été soumis.

Lorsque, le 1^{er} avril 1942, je me suis adressé à la Chambre au sujet du budget, j'ai fait état de prévisions concernant les résultats probables de l'exercice. À l'époque, les prévisions étaient fondées sur l'expérience effective de 11 mois et sur une évaluation d'un mois. Après avoir acquitté tant les dépenses ordinaires que les dépenses de capital, j'envisageais alors un excédent de \$1,577,300. Le résultat final s'est avéré encore plus favorable que les prévisions et, comme les *Comptes publics* le font ressortir, la gestion de l'année s'est traduite par un excédent global de \$1,988,258.60.

Cette somme est affectée à la réduction de la dette nette de la province. D'autre part, un montant de \$4,934,558.10 a été versé dans les fonds d'amortissement institués pour éteindre la dette consolidée. Enfin, d'autres sommes s'élevant au total à \$175,049.03 ont été appliquées comme réserve à certains éléments de l'actif, etc. C'est ainsi qu'une somme totale de \$7,097,865.73 a été affectée à la réduction de la dette de la province.

Pendant l'année 1941-1942, qui fait l'objet de nos présentes observations, la province a assumé, comme obligations directes, les débentures des écoles techniques et professionnelles se chiffrant à une somme nette de \$2,183,430. Ces charges étaient antérieurement traitées comme des obligations indirectes.

En établissant les chiffres qui viennent d'être cités, on n'a pas tenu compte des sommes additionnelles que remboursent les cultivateurs qui ont contracté des emprunts auprès de l'Office du crédit agricole. On constatera que, jusqu'à la fin de mars 1942, ces remboursements se sont élevés à \$2,775,000.

Je tiens à signaler ici que, pendant l'année en cours, à savoir pendant l'année qui se terminera le 31 mars 1943, les remboursements effectués par les cultivateurs ont été encore plus satisfaisants. Beaucoup d'emprunteurs effectuent des paiements dépassant considérablement leurs obligations en vertu du contrat d'emprunt. Sur un total de presque 20,000 prêts (19,974) accordés par l'Office du crédit agricole, 33 paiements seulement étaient en souffrance, le 31 décembre 1942, et, sur ce nombre si restreint, plusieurs cultivateurs avaient été retardés par le mauvais temps et ont depuis acquitté leurs arrérages. Ces paiements ont été faits depuis.

Mais, élément bien plus important que les sommes en jeu, ces chiffres constituent un témoignage frappant de l'honnêteté, de l'esprit

d'économie et de travail ainsi que de l'intégrité fondamentale des cultivateurs de la province de Québec. Ceux-ci ne perdent pas de vue la vérité qui a valu dans tous les temps, à savoir qu'une dette est un fardeau et que le seul moyen honorable de s'en décharger est de rembourser la dette, et ce, aussi rapidement que possible. Le caractère constitue la pierre angulaire du crédit et, dans la province de Québec, cette pierre est solidement posée.

Résultats provisoires de l'exercice 1942-1943

Passant maintenant à la gestion de l'exercice financier 1942-1943 qui se terminera le 31 mars prochain, je sou mets des tableaux qui font ressortir les résultats probables. (Voir les tableaux à la page suivante)

Tableau No 1

Province de Québec

État provisoire du revenu ordinaire
pour l'année financière 1942-1943

11 mois terminés - 1 mois en cours - 12 mois

Revenu ordinaire:*Provenant de taxes:*

Trésor, bureau du revenu:		
Loi des véhicules automobiles.....	6,800,000.00	
Taxe sur la gazoline.....	11,800,000.00	
Droits sur les successions.....	6,800,000.00	
Taxes sur les corporations.....	15,800,000.00	
Taxe sur transferts de valeurs.....	200,000.00	
Licences d'hôtels, restaurants, etc.	330,000.00	
Taxe sur le tabac.....	3,600,000.00	
Taxe de vente.....	13,200,000.00	
Taxe sur le revenu.....	3,125,000.00	
Autres taxes.....	<u>50,000.00</u>	
	61,705,000.00	
Trésor, bureau des assurances.....	130,000.00	
Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits.....	3,300,000.00	
Secrétaire de la province.....	105,000.00	
Travaux publics.....	35,000.00	
Travail.....	85,000.00	
Chasse et Pêche.....	25,000.00	
Procureur général.....	<u>170,000.00</u>	65,555,000.00

Provenant d'autres sources:

Subside de la puissance du Canada basé sur la population.....		2,745,000.00
Intérêts (y compris intérêts sur fonds d'amortissement).....		2,045,000.00
Commission des liqueurs de Québec:		
Compte de commerce.....	9,450,000.00	
Moins: Octroi à l'assistance publique.....	<u>1,000,000.00</u>	8,450,000.00
Richesses naturelles:		
Terres et Forêts.....	8,450,000.00	
Mines.....	1,980,000.00	
Chasse et Pêche.....	435,000.00	
Colonisation.....	<u>130,000.00</u>	10,995,000.00

Tableau No 1

Province de Québec

**État provisoire du revenu ordinaire
pour l'année financière 1942-1943 (suite)**

11 mois terminés - 1 mois en cours - 12 mois

Revenu ordinaire:

Provenant d'autres sources (suite):

Honoraires, divers départements.....	705,000.00
Amendes, divers départements	730,000.00
Contributions municipales:	
Entretien des prisons et des prisonniers.....	50,000.00
Divers, différents départements	<u>1,065,000.00</u>
	<u>\$92,340,000.00</u>

Tableau No 2

Province de Québec

**État provisoire des dépenses ordinaires et de capital
pour l'année financière 1942-1943**

11 mois terminés - 1 mois en cours - 12 mois

Départements	Total	Dépenses	
		Ordinaires	De capital
Affaires municipales, Industrie et Commerce	475,000.00	475,000.00
Agriculture	7,940,000.00	7,390,000.00	550,000.00
Bureau de reconstruction économique.....	515,000.00	65,000.00	450,000.00
Chasse et Pêche.....	555,000.00	555,000.00
Colonisation.....	3,995,000.00	3,095,000.00	900,000.00
Conseil exécutif	1,565,000.00	1,565,000.00
Instruction publique	8,530,000.00	8,530,000.00
Législation.....	750,000.00	750,000.00
Mines et Pêcheries maritimes	1,300,000.00	1,010,000.00	290,000.00
Procureur général	4,465,000.00	4,465,000.00
Santé et Bien-être social.....	5,820,000.00	5,765,000.00	55,000.00
Secrétaire de la province.....	5,110,000.00	4,915,000.00	195,000.00
Terres et Forêts	3,230,000.00	2,845,000.00	385,000.00
Travail.....	6,405,000.00	6,405,000.00
Travaux publics.....	3,180,000.00	2,425,000.00	755,000.00
Trésor	20,900,000.00	20,900,000.00
Voirie	<u>16,685,000.00</u>	<u>7,640,000.00</u>	<u>9,045,000.00</u>
	\$91,420,000.00	\$78,795,000.00	\$12,625,000.00

Sommaire

Compte ordinaire:

Revenus ordinaires.....	92,340,000.00
Dépenses ordinaires	<u>78,795,000.00</u>

Surplus au compte ordinaire	<u>\$13,545,000.00</u>
-----------------------------------	------------------------

Compte capital	<u>\$12,625,000.00</u>
----------------------	------------------------

On constatera que ces tableaux sont basés sur une expérience effective de 11 mois et sur une prévision de un mois.

Les chiffres qui y figurent témoignent qu'une fois de plus, la province de Québec a adapté ses dépenses aux limites de ses moyens, et ce, sur une base globale. Ils font ressortir un excédent global, tant sur les comptes ordinaires que de capital, évalué à \$920,000.

Pourquoi ce beau résultat? Parce que nous avons changé de système. Nous avons dépensé nos revenus, tandis que les administrateurs de l'Union nationale, qui nous ont précédés, en outre de dépenser leurs revenus, ont emprunté pour dépenser davantage, endettant ainsi les générations futures, nos enfants et nos petits-enfants. Sous leur régime, nos prédécesseurs en étaient rendus au point que la Chambre ne pouvait plus contrôler qu'un tiers des dépenses, ce qui est très malsain. Aujourd'hui, sous notre régime, la Chambre contrôle les deux tiers du budget. Le reste est statutaire, presque en entier.

Les revenus, pour une période effective de 11 mois à laquelle on a ajouté une prévision pour un mois, s'élèvent à \$92,340,000. Les dépenses au compte ordinaire, pour la période de 12 mois, sont de \$78,795,000. Cette sage façon de gouverner a donné à la province un excédent de \$13,545,000 au compte ordinaire. De ces chiffres doivent être déduites les dépenses de capital pour les 12 mois se montant à \$12,625,000, ce qui, comme je viens de le signaler, laisse un excédent global de \$920,000.

Je tiens à rappeler que les dépenses comprennent des paiements de plus de \$5,000,000 aux fonds d'amortissement de la province pour la liquidation de ses dettes. D'autre part, j'attire de nouveau l'attention sur les remboursements effectués par l'entremise de l'Office du crédit agricole, qui

s'élèvent maintenant à plus de \$4,500,000, y compris la somme de \$2,775,000 que j'ai déjà mentionnée.

L'excédent de l'année, qui est maintenant évalué à \$920,000, sera affecté à la réduction de la dette nette de la province.

La situation du marché

Malgré les conditions généralement défavorables et difficiles qui ont prévalu dans les marchés financiers depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, celui-ci, sans que la faute lui en soit imputable, a eu à faire face à la tâche herculéenne de consolider ou de faire face à l'échéance de presque 50 % de la dette publique. C'est une tâche à laquelle aucun autre gouvernement provincial n'a eu à faire face dans les limites d'une période aussi courte, et le fait que le gouvernement l'a menée à bonne fin démontre clairement la confiance que placent en sa politique les épargnants.

Pendant l'année 1942-1943, la province n'a effectué aucun emprunt pour les besoins courants, ni pour des dépenses de capital. Plusieurs emprunts en cours sont arrivés à échéance. Les fonds d'amortissement créés à cet effet ont été affectés à la réduction des sommes devenues exigibles et, pour le reliquat, on a eu recours à des opérations de remboursement. Des emprunts de renouvellement s'élevant au total à \$57,525,000 (dont \$37,525,000 représentaient des obligations à long terme offertes au public) ont trouvé acquéreurs sans difficulté. Les demandes ont dépassé les offres et les listes de souscription furent closes quelques heures après leur ouverture. Ces obligations ont dans une large mesure été achetées, pour des fins de placement, par le public de la province, ce qui constitue une particularité très significative et satisfaisante de ces opérations.

En émettant ces emprunts à long terme, le gouvernement s'en est tenu à la politique qu'il s'attache à poursuivre, à savoir de libérer le marché à court terme de la congestion qu'a provoquée la politique imprévoyante dont on s'inspirait, il y a quelques années, lorsque de nombreux emprunts, s'élevant à des sommes très considérables, ont été mis à court terme. Le marché pour les obligations à court terme de la province de Québec a été encombré par l'excédent de l'offre par rapport à la demande. Cette situation est actuellement en voie d'être corrigée, ce que démontre le cours en Bourse des obligations de la province.

Il peut être intéressant de signaler qu'actuellement toutes les obligations à long terme en cours, émises antérieurement à 1936, sauf un ancien emprunt de 1894 payable à Paris, étaient dotées de fonds intégraux d'amortissement, lesquels ont depuis lors été constamment alimentés. En d'autres termes, les fonds d'amortissement accumulés par la province, pour faire face aux dites obligations à leur échéance, seront suffisants pour les rembourser intégralement.

Le gouvernement de l'Union nationale a complètement renoncé à cette pratique vieillie mais éminemment saine; il a réduit à $\frac{1}{2}$ de 1 % les sommes qui devaient être versées dans les fonds d'amortissement. En ce qui concerne les emprunts de remboursement qu'il a contractés, le gouvernement actuel a doublé les dotations aux fonds d'amortissement.

Nous estimons qu'il convient d'affecter toutes les sommes disponibles au remboursement de la dette en cours et d'alléger le fardeau des impôts dans toute la mesure du possible. L'année dernière, nous avons supprimé les péages sur les ponts, une affaire de \$1,400,000; cette année, nous proposons un dégrèvement en ce qui concerne les droits sur les petites successions.

Nous ne recherchons pas les gros surplus, car les gros surplus sont l'indice que les taxes sont trop élevées. Nous nous contentons d'un excédent raisonnable que nous appliquons à la réduction de la dette.

Prévisions pour l'exercice 1943-1944

Passons maintenant aux prévisions budgétaires. Je sou mets des tableaux qui font ressortir les prévisions de revenus et de dépenses pour l'année prochaine, à savoir pour l'exercice 1943-1944. (Voir les tableaux à la page suivante)

Tableau No 3

Province de Québec

État des revenus ordinaires probables
pour l'année financière 1943-1944

Revenu ordinaire:

Provenant de taxes:

Trésor, bureau du revenu:

Loi des véhicules automobiles.....	5,600,000.00
Taxe sur la gazoline.....	11,800,000.00
Droits sur les successions.....	9,500,000.00
Taxes sur corporations.....	15,720,000.00
Taxes sur transferts de valeurs.....	250,000.00
Licences d'hôtels, restaurants, etc.....	335,000.00
Taxe sur le tabac.....	3,700,000.00
Taxe de vente.....	13,000,000.00
Taxe sur le revenu.....	2,470,000.00
Autres taxes.....	<u>44,800.00</u>
	62,419,800.00

Trésor, bureau des assurances.....	128,200.00
Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits.....	2,000,000.00
Secrétaire de la province.....	110,000.00
Travaux publics.....	36,000.00
Travail.....	89,000.00
Chasse.....	20,100.00
Procureur général.....	<u>64,000.00</u>
	64,867,100.00

Provenant d'autres sources:

Subside de la puissance du Canada basé sur la population.....	2,739,129.00
---	--------------

Intérêts:

Provenant du fonds d'amortissement.....	1,500,000.00
Provenant d'autres comptes.....	<u>447,400.00</u>
	1,947,400.00

Commission des liqueurs de Québec:

Compte de commerce.....	8,500,000.00
Moins : Octroi à l'assistance publique.....	<u>1,000,000.00</u>
	7,500,000.00

Richesses naturelles:

Terres et Forêts.....	8,401,000.00
Mines et Pêcheries.....	1,943,300.00
Chasse.....	388,400.00
Colonisation.....	<u>131,500.00</u>
	10,864,200.00

Honoraires, divers départements.....	657,500.00
Amendes, divers départements.....	720,000.00

Contributions municipales:

Entretien des prisonniers.....	48,000.00
Divers, différents départements, etc.....	<u>853,600.00</u>

\$90,196,929.00

Tableau No 4

Province de Québec

Prévisions budgétaires - ordinaires et en immobilisations
pour l'année financière 1942-1943

Départements	Total	Dépenses	
		Ordinaires	En immobilisations
Affaires municipales	124,875.00	124,875.00
Agriculture	6,100,000.00	6,100,000.00
Bureau de reconstruction économique.....	58,000.00	28,000.00	30,000.00
Chasse	527,000.00	527,000.00
Colonisation.....	4,000,000.00	4,000,000.00
Conseil exécutif	1,701,300.00	1,701,300.00
Industrie et Commerce.....	487,890.00	487,890.00
Instruction publique	8,976,970.00	8,976,970.00
Législation.....	728,400.00	728,400.00
Mines.....	711,500.00	711,500.00
Pêcheries	632,900.00	492,900.00	140,000.00
Procureur général	4,559,890.00	4,559,890.00
Santé et Bien-Être Social	6,157,700.00	6,102,700.00	55,000.00
Secrétaire de la province.....	4,931,000.00	4,920,000.00	11,000.00
Terres et Forêts	2,990,800.00	2,660,800.00	330,000.00
Travail.....	6,877,800.00	6,877,800.00
Travaux publics.....	4,740,800.00	3,842,500.00	898,300.00
Trésor	21,099,160.00	21,099,160.00
Voirie	<u>14,517,700.00</u>	<u>8,317,700.00</u>	<u>6,200,000.00</u>
	\$89,923,685.00	\$82,259,385.00	\$7,664,300.00

Sommaire

Compte ordinaire:

Revenus ordinaires.....	\$90,196,929.00
Dépenses ordinaires	<u>82,259,385.00</u>
Surplus au compte ordinaire	<u>\$ 7,937,544.00</u>

Compte "Immobilisations" \$ 7,664,300.00

On constatera que, dans le budget qui vous a été communiqué, il est prévu que toutes les dépenses, tant ordinaires que de capital, seront soldées sur le seul produit des revenus. On envisage, d'autre part, un excédent global de \$273,244.

Les revenus sont évalués à.....	\$90,196,929
Les prévisions de dépenses au compte ordinaire se chiffrent à	<u>82,259,385</u>
Ce qui fait ressortir un excédent des revenus sur les dépenses de.....	<u>\$ 7,937,544</u>

Ce n'est pas sans quelques préoccupations qu'en établissant les chiffres des différents départements pour l'année 1943-1944 j'ai constaté que les dépenses au compte ordinaire semblaient avoir augmenté par rapport à celles du budget présenté il y a un an.

Pour l'année 1942-1943, les prévisions de dépenses ordinaires s'élevaient dans le budget à \$77,931,435. Dans celui du prochain exercice, les dépenses ordinaires sont évaluées à \$82,259,385, ce qui représente une augmentation apparente de \$4,327,950.

Une analyse des prévisions des différents départements explique clairement cette différence; elle est imputable jusqu'à concurrence de \$1,785,000 à de simples transferts du compte capital au compte des dépenses ordinaires. Différentes rubriques qui faisaient antérieurement partie du compte capital étaient d'une nature telle qu'elles ne représentaient pas, pour le gouvernement, des éléments tangibles d'actif correspondants. C'est ainsi, par exemple, que le défrichement des terres pour les colons, les octrois aux municipalités pour la construction ou la réparation de ponts et de chemins municipaux, les travaux d'aménagement des bâtiments publics et d'autres dépenses analogues étaient antérieurement considérés comme des dépenses au compte capital.

On a abouti à la conclusion que ces dépenses rentraient plutôt dans la catégorie des dépenses ordinaires, étant donné notamment qu'elles sont soldées chaque année sur les revenus courants de la province. On a donc procédé à des transferts; si les frais qu'entraînent ces travaux et octrois rentrent maintenant à juste titre dans la catégorie des dépenses ordinaires, qui ont ainsi subi une augmentation proportionnée, il y a eu, en contrepartie, une diminution correspondante au compte capital.

Parmi les autres éléments qui justifient l'augmentation des dépenses ordinaires, je citerai des crédits accrus d'environ \$900,000 pour le département de l'Instruction publique, en sus de l'octroi spécial de \$3,000,000 voté pour la première fois l'année dernière et qui est de nouveau inscrit dans le budget de l'an prochain. La province ayant pris à sa charge l'entretien d'un réseau de routes plus étendu, il est nécessaire de prévoir à ces fins une somme plus considérable que l'année dernière. On a également inscrit au budget une somme requise pour la réparation des ponts.

Le département du Trésor entre également en ligne de compte pour l'augmentation des dépenses ordinaires, en raison des taux légèrement plus élevés sur les obligations à longue échéance, des allocations

de vie chère et des pensions versées à un nombre supérieur de fonctionnaires. L'expansion des services sociaux a occasionné d'autres augmentations auxquelles il a nécessairement fallu faire face.

On s'est attaché à réduire au strict minimum toutes les augmentations des dépenses ordinaires et à ramener les dépenses de capital à un montant n'excédant pas les revenus disponibles.

Le gouvernement est toujours fermement résolu à restreindre ses dépenses aux limites de ses moyens et à équilibrer son budget sur une base globale. Nous ne voulons pas augmenter la dette. Rappelons-nous l'exemple de Terre-Neuve, colonie britannique, qui demandait un gouvernement responsable et n'a pu l'obtenir parce que trop endettée. Dans les limites de l'équilibre budgétaire qui a ainsi été établi, le gouvernement a pourvu une somme qui, l'année prochaine, dépassera \$5,000,000 à valoir sur les dettes du passé, sans compter les remboursements qu'effectuera l'Office du crédit agricole.

L'administration actuelle estime qu'elle a reçu du peuple de la province de Québec le mandat de gérer avec sagesse et prudence les affaires financières de la province. Il ne serait pas justifiable de transmettre aux générations futures une province surchargée de dettes. Il ne pourrait y avoir de menace plus dangereuse pour l'autonomie d'une province quelconque - sauf, bien entendu, une défaite militaire - qu'un fardeau de dettes trop lourd pour ses contribuables. Une province qui se trouverait dans une telle situation serait, jusqu'à un certain point, exposée à être placée sous tutelle. Il n'y a jamais eu, pour l'autonomie de Québec, de menace plus dangereuse que celle qu'a provoquée l'Union nationale en épuisant, en trois courtes années, le crédit de la province après avoir ajouté à la dette publique une somme supérieure au total de la dette après 40 ans d'administration libérale.

L'administration actuelle est résolue et rien ne la détournera de ses intentions de maintenir l'intégrité financière et, ainsi, l'indépendance financière de la province de Québec. Le gouvernement n'a pas hésité à prélever des impôts, pour faire face au fardeau de la dette et aux frais accrus qu'il avait hérités du régime antérieur, et il n'a pas manqué de réduire les dépenses au niveau des limites de ses revenus. En adoptant et poursuivant une telle politique de stabilité et d'ordre financiers, le gouvernement est conscient de son devoir envers les générations futures; il estime, d'autre part, qu'en adoptant une telle ligne de

conduite, il prépare au mieux la province à faire face à la situation qui se présentera inévitablement lorsque la guerre aura été gagnée.

Si nous devons survivre à la tempête de la guerre et aux réactions de la période qui la suivra, il importe d'enseigner à notre peuple la valeur et la nécessité de la discipline et de l'ordre. L'autorité doit être respectée et ceux qui détiennent cette autorité doivent être à la hauteur de leurs responsabilités.

Sur la sécurité sociale, je veux poser le principe suivant: le gouvernement actuel de la province de Québec ne se mettra jamais à genoux devant le veau d'or. Indépendant des puissances d'argent, se basant sur des enseignements immuables, il cherchera toujours à assurer une juste distribution des richesses.

Ce n'est que par la coopération des différentes classes de la population, dans les buts à poursuivre, qu'il nous sera possible de trouver la solution des problèmes d'ordre économique et social qui se poseront. Ces problèmes ne peuvent pas être résolus dans une atmosphère d'instabilité sociale, ni en faisant abstraction de sains principes financiers. Il est faux de penser qu'un gouvernement quelconque puisse, par l'adoption de lois, mettre fin aux difficultés économiques du monde. Le gouvernement n'entend pas s'aventurer dans une législation qui pourrait laisser croire qu'il va faire vivre tout le peuple.

La France, sous la Deuxième République, a voulu adopter le système de Louis Blanc, celui des ateliers nationaux, qui devaient donner du travail à tout le monde. Cet essai a duré moins de trois ans, au bout desquels on a assisté à l'arrivée au pouvoir du prince-président Napoléon Bonaparte qui, de dictateur, s'est proclamé empereur. Et la Seconde République a été suivie du Second Empire, après des élections.

Le travail et l'économie constituent les seules sources de la richesse. Les lois ne peuvent que régler jusqu'à un certain point la répartition des biens de la terre une fois qu'ils ont été produits, mais les lois ne peuvent rien produire. Ceux qui fondent de grandes espérances sur des projets de sécurité sociale subiront une rude déception s'ils ne se rendent pas pleinement compte de cette vérité. L'Allemagne a passé pour le pays le plus avancé, au point de vue légal, dans le domaine de la sécurité sociale. Mais ce n'est pas la loi qui peut régler la sécurité sociale. Il faut une juste répartition des richesses.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Très bien!

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Ces élections n'ont pas eu lieu un mercredi, je suppose!

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Mais il y a dans l'Évangile une autre histoire. C'est celle de l'enfant prodige et du veau gras.

La sécurité sociale

Il convient de signaler en passant que le succès de toute société organisée est en fonction du calibre et de l'envergure de ses dirigeants. Aucun système d'économie sociale ou politique ne peut obtenir des résultats supérieurs à la valeur morale des personnalités appelées à le diriger. Un foyer et du travail pour chaque individu constituent la meilleure forme possible de sécurité sociale.

Par des lois appropriées, le gouvernement peut et tiendra à réprimer la cupidité et les abus de pouvoir. Il atténuera l'effet des coups que le sort assène sur les individus, en en répartissant les conséquences sur la communauté dans son ensemble; il attaquera à sa racine le fléau de la maladie, mais toutes ces initiatives ne doivent pas créer la fausse impression que le gouvernement peut, de par lui-même, créer la richesse. Les impôts que le gouvernement prélève sur le peuple sont ses seules sources de revenus et, sans prospérité, le peuple ne peut s'acquitter de ses taxes. Le gouvernement ne peut pas faire vivre le peuple. En dernière analyse, c'est le peuple qui subvient aux besoins du gouvernement. La sécurité sociale est une phrase vide de sens, à moins qu'elle ne soit liée à l'idée de prospérité et, je le répète, la seule source de la richesse, c'est le travail.

La fonction du gouvernement est de faire tout ce qui est en son pouvoir pour développer l'initiative individuelle. Ce qui donne à la vie économique son impulsion, c'est l'espoir d'une récompense, la possibilité pour chacun de se rendre acquéreur des objets nécessaires à son bien-être personnel et à son avancement, et de mettre les siens à l'abri de la misère. Si, par l'enrégimentation de la vie économique, l'espoir d'une récompense n'est plus proportionné aux efforts de l'homme, si l'on ne peut plus améliorer sa situation en travaillant avec plus d'énergie, l'initiative déperira et disparaîtra et, avec la destruction de l'initiative personnelle, tout progrès humain cessera. On ne doit pas oublier que, de la génération actuelle, plus de personnes gagnent leur pain dans les entreprises nouvelles que dans les entreprises anciennes.

Des industries, dont personne n'avait entendu parler il y a 50 ans, donnent de l'emploi à plus de la moitié de nos travailleurs. La radio, l'automobile, le téléphone, l'aéroplane constituent quelques-unes seulement des entreprises d'un développement récent qui ne sont probablement rien par rapport au potentiel de développement futur. C'est ainsi que l'industrie chimique et les inventions en matière plastique ouvrent des horizons pleins de promesses. Malgré les vastes réalisations qu'elle a déjà accomplies, l'industrie électrique n'en est qu'à ses débuts. L'avion est en passe de révolutionner encore plus profondément le monde du transport que ne l'avaient fait le moteur à combustion interne et l'automobile. Tout le problème de l'alimentation du monde est susceptible d'être radicalement transformé par l'utilisation de la chimie dans l'agriculture et la production de récoltes multiples par la chaleur artificielle.

Ces exemples ne représentent que quelques vagues indications de ce que nous réserve l'avenir, mais, si l'initiative privée est détruite, tous ces avantages nous seront refusés. Pour permettre à l'humanité de progresser, il faut absolument conserver la véritable liberté d'initiative ainsi que la possibilité de pouvoir en toute honnêteté améliorer son sort.

C'est pour garantir cette liberté si essentielle au bien-être général qu'il convient de restreindre l'exercice du pouvoir économique par ceux qui en abusent. Un petit nombre d'individus ont souvent la gérance d'énormes blocs de capitaux, provenant de nombreuses sources. L'extension gigantesque des entreprises modernes rend parfois toute concurrence impossible, d'où un monopole. Monopole signifie puissance et la puissance est susceptible de mener à des abus. Il appartient au gouvernement d'empêcher les abus et, là où ils existent, de les réprimer et de les contrôler. Partout où les concentrations de capitaux sont utilisées comme instrument de dictature économique, il convient et importe que l'État intervienne.

Les observations que je viens de formuler s'appliquent également à d'autres aspects de la puissance économique. Des groupements, quelque légitimes et utiles qu'ils soient pour la protection mutuelle de leurs membres, ne doivent pas pouvoir dégénérer et tomber sous la domination et le contrôle d'une minorité égoïste entendant abuser de ses pouvoirs. Il ne peut y avoir d'État dans l'État. Aucune forme de dictature ne pourra être tolérée et ne sera tolérée. Il convient d'encourager les activités légitimes de l'ensemble de la population et de réprimer les manœuvres antisociales d'une partie quelconque de la communauté.

Conclusion

En vous soumettant des chiffres pour le passé et des projets pour l'avenir, je me rends pleinement compte - et je tiens à insister particulièrement sur cette considération - que toutes nos perspectives d'avenir sont subordonnées à l'accomplissement de la tâche gigantesque qui confronte les Nations Unies - à savoir celle de gagner la guerre.

Nous comprendrons mieux la mesure dans laquelle toutes nos activités dépendent de la réalisation de cette condition préalable, lorsque je rappellerai à la Chambre que notre présence ici, dans cette Assemblée législative, est rendue possible par la bravoure d'hommes qui ont donné leur vie pour éloigner l'ennemi de notre littoral, et grâce au fait que nous n'avons pas perdu la guerre.

Dans le monde tout entier, la nôtre est la seule libre Assemblée législative où le français est couramment parlé. Toutes les libres institutions ont été détruites dans les pays soumis à la domination germanique.

C'est seulement à l'abri des drapeaux déployés des Nations Unies qu'il y a une sécurité quelconque contre la destruction de la liberté et contre la domination des puissances de l'Axe. S'il est vrai que des États neutres subsistent encore, la raison n'en est pas au triomphe du droit; leur survie n'est que le résultat accidentel de l'opportunité: c'est que l'Allemagne et le Japon n'ont pas jugé utile de les ravager, jusqu'ici.

Ne nous faisons pas d'illusions: la tâche à laquelle notre pays et ses Alliés ont encore à faire face n'est pas une tâche facile. Nous n'avons pas encore réellement livré bataille aux armées principales de l'ennemi.

Consacrons-nous donc de nouveau à la tâche qui nous est assignée et gérons nos affaires dans le Parlement de notre province d'une telle manière que, lorsque la bataille aura été gagnée et que le droit d'être libre sera rétabli sur la terre, nous serons en mesure de marcher la tête haute et, regardant qui que ce soit dans les yeux, de dire: La province de Québec a fait sa part.

Je propose, M. l'Orateur, que vous quittiez maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(Applaudissements)

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Langlais), que le débat soit maintenant ajourné.

Adopté.

Projets de loi:

Départements des Affaires municipales et de l'Industrie et du Commerce

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 11 concernant les départements des Affaires municipales et de l'Industrie et du Commerce soit maintenant lu une deuxième fois.

Nous croyons que, dans l'intérêt de l'administration, ces deux ministères doivent être séparés légalement comme ils le sont de fait. Il s'agit donc de confirmer un état de choses qui existe depuis quelques années.

Adopté après division. Le bill est renvoyé au comité plénier de la Chambre.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) propose que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

En comité:

Présidence de M. Delagrave (Québec-Ouest)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Pourquoi a-t-on accordé la préférence au ministre des Affaires municipales (l'honorable M. Drouin) en le faisant avancer d'une rangée, cette année, et pourquoi cette loi qui divise un ministère qui a un tout petit budget?

Il (M. Duplessis) taxe le ministre d'incompétence.

Le gouvernement, dit-il, veut remplacer le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce par le député de Beauce (l'honorable M. Renault) qu'il lui préfère.

L'honorable M. Renault (Beauce) rit de cette boutade.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) rit aussi de cette boutade. Il expose l'activité de son ministère.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Son département est devenu l'un des plus insignifiants de l'administration provinciale, puisque son budget n'est que de \$500,000, sur un budget total de près de \$100,000,000. Le gouvernement ne juge pas le

ministre digne d'administrer autre chose qu'un budget insignifiant. Et ce département insignifiant, il est encore trop important pour le ministre actuel puisqu'on nous demande de le diviser. Je ne sais pas si le député de Québec-Est (l'honorable M. Drouin) se prépare encore à sauter; je sais qu'il a un talent spécial pour les sauts. Je veux dire "sauts" et non pas "sots".

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): C'est en passant à l'Union nationale, de votre côté, qu'il a fait le sot!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Quand il a passé à l'Union nationale, il a fait un saut qui l'a élevé au-dessus de ce qu'il est en réalité. C'est en retournant au Parti libéral qu'il est redevenu le sot qu'il est. J'avertis le ministre: ça ne prendra pas de temps avant que le gouvernement nomme le député de Beauce (l'honorable M. Renault) ministre de l'Industrie et du Commerce. Et le député de Québec-Est (l'honorable M. Drouin), par son bill, ouvre la porte au député de Beauce. M. Drouin aspire, paraît-il, à monter sur le banc.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est): Le chef de l'opposition a parlé de préférence, tout à l'heure. J'ai connu un temps où il a été question de préférences. Je me rappelle qu'en 1936, il m'a préféré à tous les autres en me nommant son ministre senior et en m'invitant à siéger à sa droite. Pour un bon à rien, comme il prétend que je suis, ce n'était pas mal! Le chef de l'opposition a dit dans le temps que j'étais le meilleur ministre des Terres et Forêts depuis la Confédération. Cependant, il a formulé ensuite le même compliment à son successeur, le député de Sherbrooke (M. Bourque).

Quant au budget de mon département, il n'était guère plus considérable du temps de l'Union nationale. Le chef de l'opposition a été le premier à réduire le budget du ministère du Commerce en enlevant à son ami, M. Bilodeau, le service du Tourisme, qui représentait un budget de \$250,000, pour se l'approprier à lui-même. Il aimait à accaparer la grosse part du budget.

D'ailleurs, ce n'est pas notre ambition de dépenser mais d'économiser. Cette division ne coûtera pas un sou de plus à la province. Il ne faut pas calculer l'importance d'un département par les dépenses qu'il fait et par l'ampleur de son budget. Si le chef de l'opposition juge de l'importance d'un ministère à son budget, je me sépare de lui encore. Je ne ferai pas l'énumération de toutes les activités de

mon ministère. Elles sont nombreuses et importantes. Un mot et j'ai fini: il n'y aura pas un seul employé de plus par la division du ministère en deux.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre dit que je l'ai choisi. C'est vrai. Mais je ne l'ai gardé que six mois. Je ne le connaissais pas. Maintenant, je suis heureux qu'il soit là où il est. Le ministre, qui sent le vent, changera peut-être?

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): (Souriant) Parlez-vous du Bloc populaire?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Quand je parle de bloc, je parle de quelque chose de sérieux. Le peuple ne veut plus du gouvernement actuel, et le député de Québec-Est, avec son flair habituel, ne prendra pas de temps à sauter.

Le ministre me dira-t-il pourquoi la loi entre en vigueur le 1^{er} avril? Un sous-ministre sera-t-il nommé pour le département des Affaires municipales?

L'honorable M. Drouin (Québec-Est): S'il faut que quelqu'un coure le poisson d'avril, le chef de l'opposition y a pensé le premier. Mais voici: nous avons un sous-ministre adjoint des Affaires municipales très compétent, M. Émile Morin. Si un sous-ministre du département des Affaires municipales est nommé, ce sera lui très probablement et nous voulons qu'il entre en fonction au début de l'année fiscale, le 1^{er} avril.

Il (M. Drouin) fait l'éloge de la Commission municipale.

Les articles 1 à 7 sont adoptés.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a adopté le bill 11 concernant les départements des Affaires municipales et de l'Industrie et du Commerce sans l'amender.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté après division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Cap-de-la-Madeleine

M. Morin (Champlain) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 116 concernant la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 116 sans l'amender.

M. Morin (Champlain) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Charte de Sorel

M. Robinson (Brome) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 111 modifiant la charte de la cité de Sorel.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 111 sans l'amender.

M. Robinson (Brome) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Taxation des commissaires de La Prairie

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 103 pour régulariser le mode de taxation des commissaires et des syndicats d'écoles de la municipalité de la ville de La Prairie.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 103 sans l'amender.

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Ville de Sainte-Foy

M. Bouchard (Québec-Comté) propose, du consentement unanime, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 115 conférant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse de Sainte-Foy, comté de Québec.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 115 sans l'amender.

M. Bouchard (Québec-Comté) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

The Women's General Hospital

M. Marler (Westmount-Saint-Georges) propose, du consentement unanime, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 129 modifiant la charte de The Women's General Hospital.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 129 sans l'amender.

M. Marler (Westmount-Saint-Georges) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Dépôt de documents:

Pêche au homard

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse

au lieutenant-gouverneur, en date du 10 mars 1943, demandant la production d'une copie de toute correspondance échangée par le gouvernement de la province de Québec, aucun de ses membres ou officiers, avec le gouvernement du Canada, aucun de ses membres ou officiers, relativement à la pêche au homard aux Îles-de-la-Madeleine et à la mise sur le marché des produits de cette pêche, depuis le 8 novembre 1939, inclusivement, jusqu'au 18 février 1943, inclusivement. (Document de la session no 27)

Impôt sur le tabac

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse au lieutenant-gouverneur, en date du 10 mars 1943, demandant la production d'une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 22 juin 1940, inclusivement, jusqu'au 3 mars 1943, inclusivement, relativement à la loi de l'impôt sur le tabac instituée par le chapitre 15, 4 George VI. (Document de la session no 28)

Ajournement

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe) propose que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera, se trouve ajournée à mardi prochain.

Adopté.

La séance est levée à 6 heures.

NOTES

1. Selon *La Presse* du 26 mars 1943, à la page 2, M. Perrier avait dit que, dans la codification des lois municipales qu'on projette actuellement, on devrait accorder une partie de la taxe de vente aux commissions scolaires pour les aider à rencontrer leurs obligations.

2. Le journaliste de *L'Action catholique* du 26 mars 1943, à la page 6, écrit qu'on "prétend que d'autres députés de l'opposition ont également dit non, mais, du haut de la tribune des journalistes, deux voix seules furent entendues".

3. Selon *Le Canada* du 26 mars 1943, à la page 12, M. Chaloult "s'est abstenu de voter sur l'amendement en sortant de la Chambre, lorsque la cloche sonna".

4. *L'Action catholique* du 26 mars 1943, à la page 6, indique bien le "douzième du budget". Selon le document de la session no 1, il s'agit effectivement du "sixième du budget", tel que stipulé par les règlements, soit la somme de \$9,265,805.83.

5. *L'Événement* du 26 mars 1943, à la page 4, explique qu'il est 4 heures, lorsque le trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson) se lève pour prononcer son discours. Il est exactement 5 heures lorsqu'il reprend son siège.

6. 32 paiements en souffrance, selon *Le Canada* du 26 mars 1943, à la page 2.

Séance du mardi 30 mars 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Présence de M. John Bracken¹

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): M. l'Orateur, avant de procéder à l'ordre du jour, je veux souhaiter la bienvenue à l'un de nos plus distingués Canadiens, M. Bracken, chef du Parti progressiste-conservateur qui, pendant 21 ans, a été premier ministre de sa province, le Manitoba. Nous sommes heureux d'avoir sa visite et nous espérons qu'il goûtera l'accueil que lui font la population canadienne-française et l'élément de langue anglaise de notre province. Nous ne partageons pas tous, de ce côté-ci de la Chambre, ses principes et idées politiques (ajoute-t-il en souriant), mais nous sommes quand même heureux de le voir à la tête d'un parti qu'il voudrait voir contribuer au progrès du Canada. Nous sommes heureux de le voir rendre visite à la seule province de langue française dans le dominion, sachant très bien qu'il comprendra notre population et les principes qu'elle défend concernant les problèmes de la nation. Nous l'avons reçu avec plaisir sur le parquet de cette Chambre.

Je sais que l'honorable premier ministre, dont le père fut inhumé hier et qui est absent en ce moment, exprimerait mieux que moi nos sentiments à l'ancien premier ministre du Manitoba. Il aurait accueilli notre hôte mieux que je ne puis le faire. Mais encore une fois, je souhaite la plus cordiale bienvenue et un heureux séjour parmi nous à M. Bracken. Je sais que la province bénéficiera de sa visite.

Il (M Bouchard) espère que, satisfait de sa visite, il gardera un bon souvenir de la province de Québec et des Canadiens français et qu'il y reviendra bientôt.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je suis heureux de m'entendre pour une fois avec le ministre de la Voirie (l'honorable M. Bouchard). Si cela ne m'arrive pas plus souvent, ce n'est pas ma faute. Si nous ne sommes pas toujours du même avis, c'est que ses prétentions ne sont pas toujours conformes à nos principes et ceux du reste de la province. Ce qui est un record presque unique et un grand compliment pour lui. C'est un bel hommage que la population de sa province lui a rendu.

C'est un Canadien distingué que les députés sont heureux de saluer et de recevoir. En venant ici, à la Législature du Québec, j'espère qu'il comprendra le point de vue souvent exprimé ici de l'importance vitale de conserver leurs droits et leur autonomie à toutes les provinces. Comme question de fait, s'il n'y avait pas de Législature provinciale autonome, M. Bracken n'aurait pas été premier ministre de sa province.

Je remarque que notre visiteur est assis à votre droite, M. l'Orateur. C'est de bon augure pour lui et je lui souhaite d'occuper bientôt la même position au Parlement fédéral.

(M. Bracken se lève et la Chambre l'applaudit)

Motions de condoléances:

Décès de M. Eugène Godbout

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): M. l'Orateur, c'est la première séance que tient l'Assemblée législative depuis le décès d'un ancien membre de cette Chambre, M. Eugène Godbout, père de l'honorable premier ministre. Je n'ai pas besoin de faire l'éloge du regretté disparu, qui était connu et estimé dans toute la province. Et je veux en profiter pour exprimer au premier ministre et à sa famille les regrets que la mort de ce distingué citoyen a laissé dans l'âme des ministres et des députés qui siègent dans cette Chambre et qui font partie du gouvernement de la province.

M. Eugène Godbout a été l'un des citoyens les plus distingués de sa province, de cette Assemblée, et l'un des plus nobles représentants de l'une des classes les plus importantes du pays: la classe agricole. Son décès plonge le premier ministre dans un deuil profond et cruel. Le chef du gouvernement peut être assuré des condoléances les plus sincères de tous les membres du gouvernement et de tous les députés, qui prennent une part très grande au deuil dans lequel il est plongé.

Il (M. Bouchard) propose, appuyé par le représentant de Trois-Rivières (M. Duplessis) que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée par respect pour la mémoire de feu M. Eugène Godbout, décédé vendredi le 23 mars et père de l'honorable premier ministre de cette province.

M. Duplessis (Trois-Rivières) seconde la motion du premier ministre intérimaire et, au nom de l'opposition, s'associe à son témoignage de regret.

J'ai appris avec une grande affliction le décès du père du premier ministre. Il faut subir des épreuves de la même nature, dans la vie, pour mesurer toute l'étendue et toute la profondeur de la douleur qui frappe le premier ministre de cette province. Pour ma part, j'ai eu également, il y a quelques années, à déplorer cette épreuve. J'ai eu la douleur de perdre mon père à l'âge de 71 ans, et j'en garde un souvenir bien ému. Je comprends comment le chef du gouvernement doit être frappé dans ses affections.

Plus nos parents vieillissent, M. l'Orateur, plus nous les aimons et les apprécions, parce que nous sommes à même de les comprendre davantage et à mieux apprécier leur dévouement pour leurs enfants. C'est donc une grande épreuve bien cruelle pour le premier ministre, que nous partageons tous avec les membres de sa famille.

M. Eugène Godbout a été ici député de Témiscouata. Il a laissé la réputation d'un homme sincère et convaincu, dévoué aux intérêts de ses électeurs. Je suis sûr d'être l'interprète de tous les députés de l'opposition en réitérant au premier ministre et aux membres de sa famille l'hommage de nos condoléances et de notre sympathie la plus sincère.

M. Chaloult (Lotbinière): De la part du Bloc populaire dont je fais partie et que je représente en cette Chambre, je m'unis au ministre de la Voirie et au chef de l'opposition pour offrir à l'honorable premier ministre l'expression de nos condoléances et de notre vive sympathie pour la mort de son père, M. Eugène Godbout.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): De la part de la minorité anglaise que je représente dans le gouvernement de la province, j'ai le devoir d'offrir au premier ministre de la province nos plus sincères condoléances dans sa rude épreuve. Plusieurs d'entre nous avaient l'honneur de connaître M. Eugène Godbout et tous nous admirions la noblesse de son caractère. M. Eugène Godbout était un gentleman et un parfait citoyen et son passage en cette Chambre a servi utilement la cause de sa classe, celle des cultivateurs, la plus importante de notre province.

M. Hartt (Montréal-Saint-Louis): La minorité que je représente sympathise de tout cœur avec le premier ministre et sa famille. La minorité juive déplore la mort de M. Eugène Godbout et offre à son distingué fils ses plus vives condoléances. Ce monde

est la préparation de l'autre et je suis convaincu que ce gentilhomme qu'était le père du premier ministre a déjà la récompense de ses travaux.

La motion est adoptée.

Explications sur des faits publiés:

Motion du député de Lotbinière

M. Duplessis (Trois-Rivières): Question de privilège! À la fin de la semaine dernière, lorsque la Chambre a pris le vote, par oui et par non, sur une décision du président, rayant du rôle la deuxième motion du représentant de Lotbinière (M. Chaloult), concernant le milliard, certains journaux, que je veux croire de bonne foi, et certaines personnes ont publié et fait des déclarations qui ne concordent pas avec la vérité au sujet de l'attitude de l'opposition à l'Assemblée législative de Québec.

Jeudi, à l'ouverture de la séance, l'Orateur a décidé que la motion du député de Lotbinière (M. Chaloult), relativement au cadeau d'un milliard, devait être rayée de l'ordre du jour pour deux raisons: 1. parce qu'elle était dans la forme d'un pamphlet politique et 2. parce que, d'après l'Orateur, elle contrevenait aux règlements de la Défense du Canada.

Ces journaux et ces personnes ont prétendu que l'Union nationale avait approuvé ou n'avait pas désapprouvé la décision de l'Orateur, particulièrement le motif invoqué par lui au sujet des règlements de la Défense du Canada. Ces journaux ont de plus prétendu que j'avais voté "oui", c'est-à-dire en faveur de la décision.

Or, les faits sont tout autres. Le chef de l'opposition qui parle actuellement et les députés de l'Union nationale présents en Chambre ont déclaré leur opposition et manifesté leur désapprobation à cette décision de l'Orateur. Moi-même et plusieurs autres membres de la gauche avons prononcé un "non" bien franc. Plus que cela, les règlements de la Défense du Canada sont un des nombreux enfants dangereux de la loi des mesures de guerre. Or, suivant la décision de l'Orateur, la motion contrevenait aux règlements de la Défense du Canada.

Or, pendant deux semaines, l'Union nationale, seule en Chambre, a combattu vigoureusement et énergiquement la loi présentée par le gouvernement, en vertu de laquelle on demandait à l'Assemblée législative de ratifier les pouvoirs que déclarait exercer Ottawa en vertu de la loi des mesures de guerre.

En d'autres termes, pendant deux semaines, seule l'opposition provinciale a combattu la mère des règlements de la Défense du Canada et il faut ignorer les faits ou être d'une mauvaise foi évidente pour oser prétendre que l'Union nationale a contencané (sic) les règlements de la Défense du Canada faits sous l'empire de la loi des Mesures de guerre.

Ces assertions sont irréfutables parce qu'elles sont basées sur des faits et ne peuvent être mises en doute par aucune personne honnête et de bonne foi².

Voies et moyens:

Débat sur le budget 1943-1944 (suite)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné jeudi le 25 mars courant, sur la motion du représentant de Montréal-Notre-Dame-de-Grâce (l'honorable M. Mathewson) proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville)³ adresse les compliments d'usage et ses condoléances au premier ministre. Il dit quelques mots aimables en anglais à l'adresse du trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson), pour la courtoisie qu'il manifesta en présentant son budget dans les deux langues⁴.

Le trésorier de la province, poursuit-il, a oublié de mentionner que pour les simples fins de l'administration ordinaire de la province de Québec, sans travaux importants, sans initiative spéciale, sans secours aux chômeurs, le gouvernement actuel a, non pour des buts de guerre, dépensé chaque année, depuis qu'il est au pouvoir, \$35,000,000 de plus que n'importe quel gouvernement antérieur, dont celui de l'Union nationale.

Malgré cela, il a augmenté la dette nette de la province, selon ses propres chiffres, de plus de \$35,000,000 en trois ans, tout en soutirant du peuple, sous forme de taxes, depuis qu'il est au pouvoir, \$47,252,186.67.

Le trésorier a pris soin de déclarer qu'il n'y avait aucune dépense "capital" et que tous les revenus servent uniquement à l'administration. Mais n'importe qui peut constater qu'il s'agit d'une augmentation énorme puisque, pour accomplir moins de travail, il est nécessaire de payer maintenant plus de \$90,000,000 annuellement. Le bilan total de son administration se chiffre donc à un déficit réel de \$82,680,859.32. Aujourd'hui, pour y faire face, le

gouvernement est obligé de percevoir plus de \$13,000,000.

Le trésorier de la province a-t-il bien le droit de crier si fort qu'il veut gagner la guerre quand son gouvernement écrase le peuple sous le fardeau de tant de nouvelles taxes, uniquement pour les besoins de l'administration ordinaire, quand nous n'avons plus de chômeurs, comme au temps de l'Union nationale?

Les libéraux n'ont pas le droit d'affirmer que l'Union nationale a endetté la province en trois ans plus que les libéraux en 40 ans. Selon le rapport de la maison Price, Waterhouse & Co., il fut établi que la dette nette de la province était de \$60,418,037.55 en 1931. En arrivant au pouvoir, en 1936, l'Union nationale reçut une succession de \$160,756,048.90 comme dette nette, soit une augmentation de \$100,338,011.35 en cinq ans. En 1936, le service financier, c'est-à-dire l'intérêt et le remboursement du capital de la dette provinciale, était de \$9,366,336.67. Le même item, en 1940, c'est-à-dire à peine un an après l'Union nationale, coûtait exactement \$13,067,497.90. La différence, soit environ \$3,500,000, représente réellement le coût des dettes dont l'Union nationale a grevé l'actif de la province.

La dette était de \$277,000,000 en 1939 lorsque l'Union nationale est retournée dans l'opposition. Le gouvernement actuel prétend que nous avons porté la dette à près de \$400,000,000, mais je me refuse à croire cela. L'Union nationale n'a augmenté la dette que de \$111,970,193.80. Si l'augmentation de la dette lors des cinq années au pouvoir du Parti libéral n'a produit aucun résultat, c'est tout le contraire pour ce qui est de l'administration de l'Union nationale.

Seulement, il est impossible de savoir exactement ce qui s'est passé de 1931 à 1937, car il n'y a pas de bilan, pas de comptes de revenus et dépenses dans les *Comptes publics*. On en trouve en 1934, mais c'est du camouflage. On n'y tient aucun compte des immobilisations de capital, comme on l'exige aujourd'hui. Pourtant, en étudiant la page 55 des *Comptes publics* de cette année-là, on y découvre \$19,000,000 d'immobilisations de capital dont il n'est pas fait mention dans les bilans.

En 1934, le gouvernement décide de publier un bilan, accusant un déficit de \$5,594,473.48. Mais si on consulte la page 44 des mêmes *Comptes publics*, on s'aperçoit que les dépenses capitales qui n'apparaissent pas au bilan dépassent \$14,000,000, ce qui fait un déficit réel de plus de \$20,000,000 pour cette seule année.

En 1935, le gouvernement libéral admet un déficit de \$4,939,255.91. Mais en lisant la page 43 des *Comptes publics*, nous trouvons des dépenses capitales de \$18,417,713.53.

Il (M. Beaulieu) cite encore d'autres chiffres, avec l'indication de leur provenance officielle. De 1932 à 1936, dit-il, la dette a augmenté de \$100,338,011.35, soit autant que durant le règne de l'Union nationale.

Or, l'Union nationale a des œuvres à son crédit pour l'argent dépensé. Durant son court mandat, l'administration Duplessis a consolidé la position des cultivateurs de Québec sur leur terre en créant la Commission du crédit agricole: \$35,000,000 pour le crédit agricole. Elle a également mis un terme au chômage en entreprenant des travaux publics d'envergure, qui sont à présent un actif net pour la province, tels que des nouvelles routes, de nouveaux ponts, le Jardin botanique de Montréal, les travaux de l'île Saint-Hélène, la pension aux vieillards, aux aveugles, aux mères nécessiteuses...

Il (M. Beaulieu) dénonce l'attitude des libéraux sur la guerre. Leurs chefs d'Ottawa et de Québec, dit-il, de 1917 à aujourd'hui, ont toujours fait des discours tellement violents et empoisonnés qu'ils ont détruit des carrières politiques en traitant les gens de buveurs de sang.

Mais aujourd'hui le gouvernement libéral, à Ottawa comme à Québec, non seulement répète ce qui fut accompli en 1914-1918, mais applique une loi des mesures de guerre, une loi de mobilisation, une loi de contrôle infiniment plus coercitive que tout ce que nous avons eu depuis que le Canada est pays d'Amérique.

Cinq membres de l'opposition, les représentants de Sherbrooke (M. Bourque), de Labelle (M. Paquette), de Gaspé-Sud (M. Pouliot), de Deux-Montagnes (M. Sauvé), de Brome (M. Robinson), ont servi volontairement dans l'une ou l'autre guerre: soit 5 sur 17. Y a-t-il la même proportion du côté du gouvernement?

Un récent procès qui eut lieu à Montréal montre bien où se trouvent les profiteurs de guerre. Pour cacher leurs volte-face, les partisans de l'administration actuelle n'ont pas le droit d'attaquer ceux qui ne font que respecter la parole donnée, alors qu'eux-mêmes ont exploité le peuple pendant 25 ans.

La doctrine de l'Union nationale repose sur la préservation du capital humain, le respect et la sauvegarde de l'autonomie des provinces, le maintien de l'équilibre entre les populations urbaines et rurales, l'attachement des fils de cultivateurs au sol, la mise en pratique des moyens nécessaires à la

solution des problèmes d'après-guerre, en vue de nous préserver des désastres qui nous menacent comme conséquence des attitudes prises au cours de cette guerre en certains milieux. Nous serons contents de la victoire des Nations Unies, mais je n'approuverai jamais que l'on ait endetté le pays pour des milliards même si la victoire nous souriait demain.

Il (M. Beaulieu) parle des dangers de la centralisation. Le gouvernement actuel, dit-il, a complètement aboli l'autonomie de la cité de Montréal, qui ne peut plus aujourd'hui emprunter un cent ou entreprendre quelque amélioration que ce soit sans la permission du gouvernement de Québec ou la Commission municipale, son agent.

En s'acharnant, pendant ses trois années au pouvoir, à vouloir améliorer la position sociale et économique de la population du Québec, le gouvernement Duplessis a fait plus pour préparer les années d'après-guerre que n'ont fait tous les experts dont les plans sont actuellement en circulation.

La meilleure façon de préparer notre province en vue de l'après-guerre, c'est de faire en sorte que les cultivateurs restent sur leur terre, comme ce fut le cas sous la politique de crédit agricole du chef de l'Union nationale; c'est de donner du travail à ceux qui en ont besoin et de s'occuper des nécessiteux, comme on l'a fait de 1936 à 1939.

Le gouvernement peut bien dire qu'après la guerre le gouvernement fédéral rendra aux provinces tout ce qui leur a été pris au nom de l'effort de guerre, mais si un gouvernement socialiste imbu de doctrines centralisatrices arrive au pouvoir après la guerre, comment les provinces feront-elles pour recouvrer leur autonomie perdue? Lorsqu'il est question d'autonomie provinciale, il est plus facile de céder que de reprendre.

On peut en dire autant de la loi sur la sécurité sociale, promise après la guerre par le gouvernement fédéral. Le gouvernement doit d'abord donner l'exemple par le respect de la parole donnée. Il en coûtera des millions de dollars, nous dit-on, pour mettre tout cela en branle. On nous a promis que l'État, l'employeur et l'employé y contribueront également. Mais il faut garder à l'esprit que, d'où que provienne l'argent, c'est toujours la poche du consommateur ou du payeur de taxe qui est la source première.

La taxe de vente a attiré dans les coffres du gouvernement, selon le trésorier, plus de \$30,000,000. C'est une taxe qui n'existe pas en Ontario. Elle pèse quatre fois plus sur les pauvres que sur les riches, selon un expert.

Le trésorier de la province n'a pas annoncé de nouvelles taxes, mais nous avons eu une récente augmentation de la taxe des liqueurs alcooliques pour concorder avec l'augmentation fédérale. À Québec, ils mettent de l'eau dans la boisson et nous charge le même prix qu'ils le feraient pour de l'alcool.

Depuis 1939, le gouvernement actuel a taxé la population pour un montant totalisant jusqu'à \$20,000,000 par année, sur le revenu, le tabac et autres impôts, et lui a sous-tiré un autre \$15,000,000 en taxes déjà existantes. Malgré cela, le gouvernement n'a pas réussi à réduire la dette, comme le prétend le trésorier. La taxe du tabac nous a valu \$8,000,000. Ce sont les cultivateurs et les ouvriers qui en supportent le plus lourd fardeau. En tenant compte de tous les chiffres qu'il a donnés précédemment, le gouvernement, s'il avait eu une politique financière saine, aurait dû diminuer la dette d'au moins \$15,000,000 ou abolir la taxe de vente et la taxe sur le tabac.

C'est sous l'administration de l'Union nationale que le droit à l'organisation a été consacré et appliqué. C'est notre chef qui, récemment, réclamait l'intervention des gouvernements pour obtenir que les salaires payés dans les industries de guerre soient les mêmes dans Québec que dans les autres provinces. C'est grâce à l'Union nationale si des améliorations ont été apportées à la loi des accidents du travail. C'est elle qui organisa l'industrie du tabac dans la région de Joliette. C'est elle qui traita les chômeurs comme des gens civilisés.

Il (M. Beaulieu) traite de certains principes politiques. Il ne faut pas, dit-il, paralyser l'initiative privée, car elle met au service du véritable progrès le talent, le travail et la légitime ambition. C'est le devoir de tout bon gouvernement de ne pas oublier ces vérités fondamentales et de s'en inspirer en légiférant.

Les œuvres de l'Union nationale qui ont endetté la province de \$111,970,000 constituent le meilleur placement que la province pouvait faire. Cela nous a coûté cher, mais la province est remplie de monuments à la gloire de l'Union nationale. Ce n'est pas pour rien que l'on s'attaque de partout à l'Union nationale. L'Union nationale, pendant son passage à la tête de l'administration, a posé des jalons et jeté des bases durables et elle aura sous peu l'occasion de continuer son œuvre si bien commencée.

Le trésorier provincial n'aurait pas dû parler de Terre-Neuve et insister sur le fait que cette colonie a été mise en tutelle par suite du mauvais état de ses finances quand il appartient à un

gouvernement qui a défranchisé les électeurs de Montréal, et surtout quand son gouvernement a abandonné à Ottawa notre principale source de revenus.

Il (M. Beaulieu) reproche au gouvernement provincial d'avoir cédé à Ottawa son droit de prélever des impôts, des droits de succession et d'autres taxes.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le gouvernement ne répond pas au député de Saint-Jean-Napierville (M. Beaulieu)?

Des députés de la droite: Adopté! Adopté!⁵

Des députés de la droite: Il n'a rien dit contre le gouvernement!

M. Paquette (Labelle) demande l'ajournement du débat.

Les députés discutent.

M. Duplessis (Trois-Rivières) et l'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe) interviennent.

À 6 heures, la séance est suspendue.

Reprise de la séance à 8 h 30

Messages du Conseil législatif:

M. l'Orateur informe à la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

- bill 4 modifiant la loi concernant les Statuts;
- bill 11 concernant les départements des Affaires municipales et de l'Industrie et du Commerce.

Conseil législatif

Ordonné que le greffier reporte à l'Assemblée législative le bill 18 octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1943 et pour d'autres fins, et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

Conseil législatif

Ordonné que le greffier reporte à l'Assemblée législative le bill 19 octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1944 et pour d'autres fins du service public, et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

Conseil législatif

Résolu qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative à l'effet de l'informer que le Conseil législatif consent à se joindre à elle, ainsi qu'il en a été prié, pour constituer une commission mixte devant avoir charge des impressions législatives, et qu'il a désigné, pour faire partie de cette commission mixte, les honorables MM. Baribeau, Bovey, Brillant, Connors, Giroux, Grothé, Laferté, Marchand, Martin, Messier, Moreau, Ness, Nicol, Ouellet, Raymond et Vaillancourt, auxquels avait été confiée la surveillance des impressions du Conseil législatif au cours de la présente session.

Ordonné que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

Messages du lieutenant-gouverneur:**Sanction royale**

M. Pierre Gelly, huissier à la verge noire, transmet le message suivant dont M. l'Orateur fait lecture:

M. l'Orateur: Messieurs, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés se rendent à la salle du Conseil législatif.

L'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur veut bien donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

4 Loi modifiant la loi concernant les Statuts;

11 Loi concernant les départements des Affaires municipales et de l'Industrie et du Commerce.

Le Greffier du Conseil législatif: Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

M. l'Orateur de l'Assemblée législative s'adresse alors à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur et lui présente le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction:

18 Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1943 et pour d'autres fins;

19 Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1944 et pour d'autres fins du service public.

Le Greffier du Conseil législatif: Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ces bills.

Les députés reviennent à leur salle de séances.

Voies et moyens:**Débat sur le budget
1943-1944 (suite)**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, suspendu ce jour, sur la motion du représentant de Montréal-Notre-Dame-de-Grâce (l'honorable M. Mathewson) proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Paquette (Labelle): Le présent gouvernement libéral a annoncé des surplus pendant les trois dernières années, mais en même temps, il a accru la dette de la province d'au moins \$35,000,000. Le gouvernement actuel imite le gouvernement Taschereau qui annonçait toujours des surplus et finissait toujours l'année avec des déficits. Ils avaient ainsi pris l'habitude d'accuser des surplus malgré l'augmentation réelle de la dette de la province. En 1939, les libéraux soutenaient que l'Union nationale avait conduit la province à la banqueroute et quinze jours après leur arrivée au pouvoir, avant même d'avoir vu dans les finances provinciales, ils affirmaient que le crédit de la province était devenu excellent. Ce sont des méthodes condamnables et de nature à induire le peuple à se méfier des gouvernements. Ce n'est pas avec des mensonges que nous pouvons administrer la province. Les chiffres présentés par le trésorier de la province dans son discours du budget de jeudi dernier ne donnent pas un aperçu exact de la situation financière de la province.

Le gouvernement de l'Union nationale a dépensé l'argent, il est vrai, mais ces millions ont servi à soulager la misère du peuple et à entreprendre des travaux urgents que réclamait l'état de chômage ou que les gouvernements antérieurs avaient négligés.

Sur les \$110,000,000 dépensés, le gouvernement de l'Union nationale a affecté une bonne partie à la voirie et à l'établissement d'un crédit agricole, ce qui a aidé les cultivateurs à conserver leurs terres.

Il prend note, dit-il, du passage du discours sur le budget où il est dit que les cultivateurs remboursent avec une ponctualité admirable les prêts qu'ils ont obtenus de l'Office du crédit agricole. De l'aveu même du trésorier, les cultivateurs ont fait honneur à leurs engagements et rembourseront, dans une très forte proportion, les prêts consentis. Cependant, le 25 janvier 1937^o, au Club de Réforme de Québec, le premier ministre a qualifié la loi du crédit agricole, votée par l'Union nationale, de "loi la plus néfaste jamais passée dans la province".

Les députés ministériels oseraient-ils aller répéter cette déclaration devant leurs électeurs aujourd'hui? Pourtant des milliers de cultivateurs en ont profité. Ces prêts ont réussi à les sortir de l'impasse, à tel point que le gouvernement Godbout a dû les continuer. Et le trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson), dans son discours de jeudi dernier, reconnaît l'excellence de cette mesure, tout comme il rend hommage à l'honorabilité et au labeur de nos agriculteurs. En tout cas, les milliers de cultivateurs que le Crédit agricole a sauvés de la ruine, les conseils municipaux auxquels il a permis de se faire payer des taxes dues ne pensent pas de la même façon que le premier ministre. Et d'ailleurs, le gouvernement s'est rendu compte de la popularité de cette loi puisqu'il l'a maintenue. Le fait que les cultivateurs ont remboursé près de \$900,000 par anticipation prouve qu'ils sont des hommes d'honneur et qu'ils ne méritaient pas la défiance qu'entretenaient les libéraux à leur égard.

Les prévisions budgétaires pour 1943-1944 sont trop élevées. C'est un bien mauvais moment pour taxer le peuple autant. Il a trop de fardeaux à supporter. L'état de guerre et les sacrifices qu'on exige de tous les contribuables ne permettent pas au gouvernement d'arracher au peuple les \$92,000,000 que nous propose le budget du trésorier. D'autant plus que des sommes considérables sont perçues du petit salarié qui a peine à arriver. Avec les cultivateurs, ce sont eux que les trop lourds fardeaux financiers imposés par le gouvernement oppressent particulièrement.

Il demande, dit-il, au gouvernement de réduire ses dépenses, de façon à faire disparaître la

taxe de vente. Il faut bien se souvenir qu'au moins 50 % des \$12,000,000 de revenus que rapporte cette taxe seront versés par les petits salariés et les petits acheteurs. Les salaires sont plus élevés, je l'admets, parce que nous sommes dans un état de guerre, mais la taxe de vente se trouve à abaisser les salaires de 20 % à 22 % dans certains cas.

Ajoutée aux autres impôts, cette taxe fait fondre leur enveloppe de paie de 40 % à 50 % par semaine. À mon avis, l'ouvrier ne gagne pas assez pour payer toutes les charges qui lui incombent. Cette taxe de vente de 2 % devrait disparaître puisqu'elle est vexatoire, ruineuse et antifamiliale. Un gouvernement qui a le cœur à la bonne place abolirait la taxe de vente le plus rapidement possible.

Il (M. Paquette) plaint la classe agricole qui a encore un revenu insuffisant. On est porté à croire, déclare-t-il, que tout va bien dans ce domaine. Or, sait-on que 38 % des terres sont hypothéquées jusqu'à concurrence de 45 % de leur valeur? C'est que le cultivateur paie trop cher pour ce qu'il est obligé d'acheter. On demande aux cultivateurs de produire davantage tout en leur refusant la main-d'œuvre nécessaire et leur mesquinant les machines aratoires et les possibilités de se procurer des engrais chimiques. Ils ont peine à rencontrer leurs dépenses malgré l'augmentation du prix des produits agricoles. Les charges qui pèsent sur nos agriculteurs de même que le coût de la vie augmentent sans cesse et diminuent leurs revenus, malgré leur prospérité apparente.

Il est vrai que l'on publie à Ottawa un index du coût de la vie, qui tente d'établir que l'augmentation du coût de la vie n'a été que d'environ 20 %, mais c'est pour amuser les braves gens qui lisent les journaux. Le coût de la vie a augmenté en réalité de 50 % et de 60 % dans certains cas. La Commission de contrôle des prix, sensée garder à la baisse le coût de la vie, ne l'a pas empêché de faire des pas de géant, malgré toutes les statistiques publiées à Ottawa. La Commission de contrôle des prix est une commission de parade, une commission inopérante. Elle semble agir, mais ce n'est qu'une façade pour bernier les gens en leur faisant croire qu'on s'occupe de les protéger. Cependant le public, en consultant sa bourse, sait que tout lui coûte très cher.

Il (M. Paquette) réclame des octrois plus généreux pour les chemins de colonisation. Sur 2,800 lots concédés on en a révoqués 2,180. Il demande au gouvernement de donner aux colons des lots boisés et des chemins pour leur permettre de sortir le bois qu'ils coupent. Il réclame la disparition

de ce qu'il appelle le système vexatoire suivant lequel les caisses populaires ne peuvent recevoir les dépôts des corporations scolaires et des conseils municipaux.

Le problème que vit notre province en matière d'éducation est très sérieux. Des centaines de jeunes, hommes et femmes, travaillent pour les industries de la guerre à des salaires plus élevés que ce qu'ils pourraient obtenir dans un emploi ordinaire. Cela explique probablement pourquoi, pendant que l'usine absorbe comme une pieuvre des centaines et des centaines de jeunes filles, des centaines d'écoles sont fermées faute d'instituteurs et d'institutrices, qui sont devenus rares.

Elles ne reçoivent qu'un salaire de \$8 par semaine, alors qu'à l'usine, aux munitions, elles peuvent gagner jusqu'à \$20 par semaine. Elles sont donc attirées aux usines. Le gouvernement devrait donner des octrois encore plus considérables aux commissions scolaires pour leur permettre de mieux payer les institutrices afin de les garder à l'œuvre. Le budget des commissions scolaires a été augmenté. Je remarque que le gouvernement projette de donner un autre \$900,000 au département de l'Instruction publique, cette année, mais cette augmentation est insuffisante. Nous ne devrions nous arrêter devant aucun sacrifice dans nos efforts pour garder toutes les écoles ouvertes.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne):

L'honorable député me permettra-t-il une question?

M. Paquette (Labelle): Non. Je permettrai à l'honorable secrétaire de la province (l'honorable M. Perrier) de faire un discours s'il le veut, mais après moi.

Il y a 130,000 âmes établies depuis 30 ans dans l'Abitibi et le Témiscamingue où le gouvernement a créé un mouvement de colonisation. La province a dépensé \$50,000,000 là-bas, mais on manque de communications. Or, parce que l'Ontario a construit des chemins de fer et des routes, alors que le gouvernement libéral du Québec ne faisait rien, 85 % du commerce de cette région est aujourd'hui attiré vers Toronto. L'Union nationale a commencé à faire une route, la route Montréal-Senneterre, pour récupérer une partie de ce commerce et pour permettre à la population d'avoir un débouché vers le centre de la province. Nous n'avons pas eu le temps de tout faire, les travaux n'ont pas été terminés et la route est restée tortueuse, notamment entre Mont-Laurier et Saint-Jovite, où il y a 860 courbes dont plusieurs sont dangereuses. On ne veut pas finir la

route, parce qu'on a peur de prendre ses responsabilités! L'administration actuelle a même laissé des pans entiers de la route se détériorer. On a peur, en passant la route à tel endroit, de mécontenter et de froisser les intérêts des gens de tel autre village ou de telle paroisse. Seules des considérations mesquines empêchent le parachèvement de la route.

Le gouvernement attache peu d'importance aux ressources naturelles de la province. Les régimes libéraux ont cédé des forces hydrauliques en diverses parties de la province, à vil prix à des financiers, pendant que l'Ontario organisait son Hydro. De 1899 à 1923, la province a vendu pour \$81,791 de pouvoirs d'eau de 1,369,930 chevaux-vapeur, qui auraient pu servir à nous créer une hydro à bon marché. Les gouvernements libéraux de la province ont cédé nos plus belles chutes d'eau pour un plat de lentilles.

Il (M. Paquette) cite plusieurs cas, dont ceux de deux pouvoirs de 200,000 chevaux-vapeur chacun, sur le Saguenay, qui ont été vendus pour la somme totale de \$14,000. Si la province avait toutes ces forces hydrauliques aujourd'hui, dit-il, elle pourrait créer une hydro publique comparable à celle de l'Ontario. Cependant, je crois qu'il sera impossible maintenant de créer une hydro. Le résultat, c'est que la province ne peut plus racheter ses pouvoirs d'eau pour créer une hydro provinciale à moins de dépenser \$1,000,000,000.

Nous avons besoin d'un gouvernement qui sache parler fort en certaines occasions, qui sache faire autre chose que s'incliner et recevoir des ordres d'Ottawa. Le peuple est mécontent.

Il (M. Paquette) défie le député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard) de se faire écouter en assemblée populaire.

Il propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Langlais) que tous les mots après "que", dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"L'Assemblée législative de Québec, tout en étant prête à voter les subsides nécessaires à l'administration de la province, désapprouve le gouvernement actuel de la province d'avoir sacrifié et abandonné une partie importante de l'autonomie de la province et d'avoir négligé de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter l'immunité parlementaire."

M. l'Orateur, dit-il (en souriant), vous êtes si bon et si aimable que si le gouvernement tombe à la suite de ma motion, je ne serai pas satisfait de ne plus vous voir au poste que vous occupez si dignement.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
L'honorable député va être satisfait!

L'amendement est mis aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Bourque, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Langlais, Lorrain, Paquette, Talbot, 11.

Contre: MM. Allard, Beaulac, Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Bouchard (Saint-Hyacinthe), Boucher, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Delagrave, Dubreuil, Duffy, Duval, Fillion, Fortin, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Gagnon (Frontenac), Groulx, Guerin, Hamel, Hartt, Jodoin, Joyal, Marler, Morin (Québec-Centre), Nadon, O'Connor, Perrier, Plamondon, Potvin, Rajotte, Renault, Robidoux, Rochette, Sabourin, 39.

Ainsi, l'amendement est rejeté⁷.

Le débat se poursuit sur la motion principale.

L'honorable M. Renault (Beauce):
M. l'Orateur, malgré les critiques de l'opposition, je crois que nous pouvons dire, sans aucune exagération, que le discours de l'honorable trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson) est l'un des meilleurs discours sur le budget que l'on ait entendus en cette Chambre. Nous y voyons une leçon d'économie politique, une directive pratique et une réalisation parfaite des conditions présentes.

L'honorable trésorier de la province est un homme pondéré; on pourrait lui appliquer, avec à propos, le proverbe suivant: "Le bruit ne fait jamais de bien et le bien ne fait jamais de bruit."

Rien de surprenant donc que le budget présenté par lui, il y a quelques jours, porte le sceau de la rectitude du jugement indispensable aux véritables hommes d'affaires. C'est un budget réaliste qui tient compte de nos moyens et de la situation extrêmement périlleuse que nous traversons; situation apportée par la guerre, calamité qu'il nous faut subir.

Je ne suis pas de ceux qui prétendent que le Canada aurait pu rester neutre dans le conflit actuel et je citerai ici l'opinion d'un homme dont le jugement ne peut être sujet à caution. Je veux parler du grand philosophe catholique, Jacques Maritain. Dans un volume qu'il écrivait récemment, "*Les droits de l'homme et la loi naturelles*", Maritain disait ceci: "La présente guerre nous avertit que le

monde en a fini avec la neutralité. Bon gré, mal gré, les États seront obligés de choisir pour ou contre l'Évangile, ils seront formés par l'esprit totalitaire ou l'esprit chrétien."

Ceci, je pense, correspond aux vues de tous les Canadiens bien pensants. Du reste, le temps n'est pas à la discussion des motifs. Nous sommes en guerre et nous le serons aussi longtemps que nous ne l'aurons pas gagnée, et personne ne peut nier cela.

Le conflit a créé dans toutes les sphères de la vie canadienne des problèmes dont l'acuité est telle que nous avons l'impérieux devoir d'appuyer ceux qui, de par leurs fonctions, sont appelés à les résoudre.

Dans le discours sur le budget, l'honorable trésorier de la province nous prouve, une fois de plus, que le domaine économique lui est très familier; il réalise bien les dangers qui menacent notre population si elle n'accepte pas la discipline et l'ordre dans ses activités.

Une phrase de ce discours m'a frappé tout spécialement, c'est la suivante: "La fonction d'un gouvernement est de faire tout ce qu'il est en son pouvoir pour développer l'initiative individuelle." M. l'Orateur, c'est une phrase à retenir. C'est à quoi il faut viser, ce n'est pas la mort du pécheur mais bien sa conversion. Certes dans le passé, l'initiative privée a pu donner lieu à des abus, parfois des abus criants mais, malgré cela, nous devons nous appliquer à la corriger plutôt qu'à l'étouffer.

L'initiative personnelle est absolument nécessaire si nous voulons que la génération actuelle et celles qui suivront aient l'ambition d'améliorer leur sort et de collaborer au développement de la province et du pays.

Ce budget du trésorier de la province, M. l'Orateur, nous permet de nous rendre compte de la supériorité de l'administration actuelle sur celle de l'Union nationale. Rappelons un peu les derniers quatre mois de cette administration, c'est-à-dire de juillet à novembre 1939. La chose en vaut la peine, puisque dans cette période, l'Union nationale a dépensé en moyenne \$540,556 par jour⁸! Si les conditions financières n'avaient pas obligé ce régime à venir devant le peuple, les dépenses maintenues à cette allure se seraient chiffrées à près de \$200,000,000 pour l'année.

Il fait bon aussi de rappeler certains détails de la comptabilité nationale de 1936 à 1939.

Je répéterai ce que disait déjà l'ancien député de Berthier lorsqu'il parlait de la comptabilité nationale: "L'Union nationale n'a peut-être pas inventé la 5^e colonne, mais elle a inventé une

3^e colonne, celle des dépenses extraordinaires." C'est une colonne de vraie comptabilité politique. Je suis tenté de dire que c'était une colonne bâtarde, car c'est là que l'on plaçait de petits et gros montants illégitimes.

En 1937, cette colonne représentait au-delà du tiers des dépenses ordinaires, elle se chiffrait à \$17,556,413. En 1938, elle représentait la jolie somme de \$16,156,096. Et, en 1939, à \$7,431,016.83.

Pour cette dernière année de 1939, des prévisions apparaissent dans la colonne des dépenses extraordinaires sous l'item "Travail" pour un montant de \$5,326,500 et comme pour dépenses de capital pour un montant de \$5,000,000.

Cette dépense de capital prévue de \$5,000,000 a été dépassée d'une somme de \$17,919,765 faisant un total de \$22,219,765. Voici maintenant quelques échantillons de ces dépenses de capital que nous trouvons en fouillant dans les *Comptes publics*:

Construction de trottoirs et d'égouts municipaux; constructions de salles paroissiales; réparations de systèmes à incendies; amélioration de parcs municipaux; drainage de fermes; enlèvement de la neige dans les rues; entretien de chemins d'hiver; construction de couvents ou d'écoles; creusage de fossés; assainissement de terrains; entretien général et régulier du Jardin zoologique; balayage des rues à Saint-Jean. J'espère que le député de Saint-Jean-Napierville (M. Beaulieu) s'en est bien trouvé!

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville): Je demande à l'honorable ministre de prouver que l'on a balayé les rues à Saint-Jean!

L'honorable M. Renault (Beauce): Si on n'a pas balayé et qu'on a inscrit cette dépense aux *Comptes publics*, où je l'ai vue, c'est encore pire!

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville): On a pu gratter les rues, mais on ne les balaye pas en hiver!

L'honorable M. Renault (Beauce): Je n'ai pas parlé de balayage en hiver.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Nous, nous parlons du balayage du gouvernement!

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): L'honorable chef de l'opposition a connu cela, lui!

L'honorable M. Renault (Beauce): M. l'Orateur, je n'ai pas besoin de donner plus de détails pour

qu'on réalise jusqu'où on pouvait aller avec cette fameuse colonne. Après de telles manipulations, il n'est pas surprenant de lire l'appréciation d'une revue financière qui, dès 1941, disait ce qui suit en parlant du gouvernement dirigé par l'honorable premier ministre actuel: "La politique financière instaurée par la présente administration, permettra certainement à la province de regagner le crédit exceptionnel dont elle jouissait, il y a quelques années, alors que ses obligations se vendaient sur une base de rendement à peu près semblable à celle qu'avaient les obligations du dominion du Canada."

L'honorable député de Saint-Jean-Napierville a fait un long discours en donnant une quantité de chiffres très compliqués. Il a essayé de prouver que le gouvernement de l'Union nationale avait bien administré les finances de la province. Il a tellement vanté l'administration nationale qu'il faudrait se demander comment il se fait que le peuple aurait commis une erreur aussi grave en votant contre cette administration en 1939.

L'honorable député a parlé de l'augmentation de la dette; comme c'est un comptable, il a réussi à faire des chiffres pour démontrer que cette augmentation n'était pas si considérable que l'honorable trésorier de la province l'avait déclaré.

Cependant, les chiffres officiels qui nous sont donnés par des auditeurs étrangers montrent que la dette consolidée, déduction faite du fonds d'amortissement, était: au 30 juin 1937, \$160,878,000; au 30 juin 1940, \$339,805,000; ce qui veut dire une augmentation de \$178,927,000. Ceci signifie que la dette consolidée a été plus que doublée dans ce court espace de temps.

Si je donne des chiffres au 30 juin 1940, c'est parce qu'il faut inclure les emprunts faits dans le but de faire face aux nombreuses obligations de toutes sortes dont on avait hérité.

Maintenant, les chiffres de l'administration actuelle sont les suivants: la dette au 30 juin 1940 était de \$339,805,000 et, au 26 mars 1940, était de \$335,955,000. Donc une diminution de \$3,955,000. Cette diminution s'est faite malgré une augmentation dans le budget de l'instruction publique de \$5,000,000, une augmentation de \$2,000,000 en agriculture et d'une augmentation des intérêts et charges pour la dette de \$6,000,000. Donc, un total de \$13,000,000.

Ceci veut donc dire qu'il a fallu réduire bien des dépenses ailleurs, pour un montant d'environ \$17,000,000 pour arriver à ne pas augmenter le total des dépenses de l'administration.

L'esprit d'économie existe encore dans notre province et nous n'avons qu'à parcourir les districts

raux pour nous en convaincre. Il y avait danger, cependant, que nous ne gardions ce bon esprit, à cause du mauvais exemple qui venait d'en haut, pendant la période de 1936 à 1939.

Je considère que pour un gouvernement aussi bien que pour les individus, il est d'importance capitale de balancer son budget. Si la province de Québec veut conserver son patrimoine et prouver au reste du pays que nous sommes un peuple capable d'administrer ses affaires, il faut absolument vivre suivant nos moyens.

Je suis d'opinion que la population de Québec acceptera les sacrifices nécessaires pour que notre province se place en tête du dominion de façon à mériter de nouveau l'éloge fait par l'ancien chef du député de Matane (M. Gagnon), l'honorable R. B. M. Bennett, lorsqu'il disait que Québec était la seule province solvable au Canada.

Un des faits intéressants à noter dans le discours du budget, c'est l'amélioration financière chez nos cultivateurs; ceux-ci ont enfin une meilleure part du revenu national. Pendant nombre d'années, ces agriculteurs laborieux ont souffert des conditions excessivement désavantageuses: peu de demande pour leurs produits et des prix disproportionnés avec ceux des marchandises manufacturées. L'équilibre nécessaire au bon fonctionnement de notre économie avait été désorganisé depuis nombre d'années, surtout depuis la crise commencée en 1930. La reprise des affaires et le contrôle de l'inflation semblent avoir rétabli l'équilibre normal qui permettra à la classe agricole d'être plus prospère.

Je puis dire ici que cette prospérité agricole s'est reflétée dans d'autres domaines, en particulier dans celui du commerce de détail. Au nom des détaillants de cette province, je dois adresser des remerciements au gouvernement actuel qui a collaboré étroitement à cette amélioration en coopérant financièrement à l'établissement d'un service de techniciens, dirigé par l'Association des marchands détaillants. Ce service permet à la classe de commerçants de moderniser ces établissements, de se renseigner sur les méthodes nouvelles d'administration en général et d'améliorer son système de vente.

Les marchands ne veulent plus critiquer ce qui existe chez d'autres, ils réalisent de plus en plus qu'il est important de se mieux qualifier et c'est pourquoi beaucoup d'entre eux ont su profiter des directives données par ces techniciens.

Je crois que le gouvernement fait un bon placement en encourageant le petit et le moyen commerce et les marchands ont été heureux de

constater dans le discours du trône que c'est l'intention de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Drouin) de continuer dans cette bonne voie.

Maintenant, M. l'Orateur, j'ai remarqué que l'honorable député de Saint-Jean-Napierville (M. Beaulieu) avait parlé de la guerre et surtout de la période de 1914 à 1918, en disant que des orateurs politiques cherchaient à effrayer les gens en leur disant que les jeunes auraient à marcher dans le sang.

Je dois rappeler à l'honorable député que ses amis avaient donné un bel exemple en 1911, lorsqu'ils se déguisaient en soldats, dans une certaine élection partielle, et qu'ils visitaient les familles du comté en prenant les noms des jeunes gens et en disant aux mères de familles qu'avec la Marine Laurier les enfants iraient se faire égorger dans les mers de Chine. C'étaient des amis de l'opposition qui agissaient ainsi. Et, en 1917, il y en avait aussi, plusieurs des amis de l'opposition qui allaient tout aussi loin que les orateurs libéraux en dénonçant ce qui se passait dans le temps.

Avant de reprendre mon siège, M. l'Orateur, je voudrais dire quelques mots de l'importance de notre effort de guerre pour assurer la survivance des Canadiens français dans le domaine économique. Ceux qui ont à cœur le développement commercial et industriel de notre province doivent désirer que cette contribution puisse se comparer à celle des Canadiens des autres provinces.

Les gestes violents n'ont jamais produit autre chose que du trouble. N'est-il pas désolant de constater qu'au moment où les forces de la nation sont tendues vers un même but, l'effort de Québec soit saboté par les parleurs populistes qui n'ont en vue que leur intérêt personnel? M. l'Orateur, les mouvements passionnels n'ont jamais produit que la tempête. Le plus extraordinaire, c'est que ces soi-disant sauveurs de race n'apparaissent généralement qu'au moment où le pays se trouve dans un grand état d'insécurité.

Si j'avais un conseil à donner à ces pourfendeurs, je les inviterais à lire quelque peu l'histoire de l'Écosse. Ils verraient que le peuple écossais, compte tenu de certaines réserves, a connu des difficultés pires que les nôtres. L'Écosse a eu, elle aussi, ses sauveurs de race, alors qu'elle était constamment en lutte contre l'Angleterre. Pendant ces années, Écossais et Anglais se sont battus pour toutes sortes de prétextes. Et ce qui est encore plus grave, les Écossais se battaient entre eux lorsqu'ils ne faisaient pas la guerre aux autres.

Pourtant, la lutte vint à finir et la transformation a commencé quand les protagonistes ont pris la résolution de ne plus se chercher noise à propos de tout et de rien. C'est de là que date l'essor de l'Écosse, lorsqu'elle a cessé ses luttes intestines et ses luttes avec l'Angleterre. L'Écosse et l'Angleterre ont signé un acte d'union et l'Écosse, plutôt que de s'épuiser dans les luttes interminables, s'est mise résolument à la besogne.

Les Écossais se sont mis au travail. Ils ont pris le parti de s'instruire et ils ont cultivé sur tous les plans cet esprit de solidarité si nécessaire au progrès. Dès après la signature de l'acte d'Union, le peuple écossais a vu son commerce et son industrie prendre une forte expansion. C'est à partir de ce moment là, M. l'Orateur, au lieu de crier contre quelqu'un et contre quelque chose, les Écossais se mirent à crier pour quelqu'un et pour quelque chose.

Leur compétence leur a permis de s'imposer graduellement à l'admiration des Anglais de sorte qu'aujourd'hui, les Écossais détiennent les leviers de commande dans l'administration de l'Angleterre et de l'Empire britannique.

M. l'Orateur, l'histoire de l'Écosse ressemble par plus d'un côté à l'histoire de la province de Québec. Malheureusement, si nos pseudo patriotes persistent à distiller, au sein de la masse, les mépris de l'autorité et leur anglophobie irraisonnée, je me demande de quoi sera fait demain. Je tiens pour sincères quelques-uns de ces prédicateurs néophytes mais la plupart n'obéissent qu'à des intérêts sordides: ils flattent le peuple pour mieux le tromper et se bâtir un piédestal.

Plutôt que de poursuivre leur travail de démolition et de prêcher des lubies aux Canadiens français, les discoureurs auxquels je viens de faire allusion devraient bien leur montrer les bienfaits d'une éducation pratique et les avantages qu'ils retireraient à pénétrer un peu plus dans les milieux auxquels ils sont restés jusqu'ici étrangers.

Le patriotisme, le véritable patriotisme, exclut la haine de son semblable. Et, entre les deux formules, qui consistent à provoquer l'admiration des Anglais ou à exciter les passions des Canadiens, je n'hésite pas un seul instant - pas un seul - j'opte pour la première parce que je suis foncièrement convaincu que c'est cette formule qui servira le mieux notre peuple, que c'est elle qui permettra d'avoir une évolution plutôt qu'une révolution, parce qu'enfin elle permettra aux citoyens du pays de se mieux comprendre, et cela, sans distinction d'allégeance politique, de race ou de langue.

Le temps est arrivé, M. l'Orateur, de faire un examen de conscience national et de nous débarrasser, en matière de patriotisme, de cet exclusivisme détestable, et qui a mené d'autres nations à des conséquences aussi désastreuses et qui tend à tout ramener à l'angle provincial. Évidemment, il existe un provincialisme légitime, je dirais même nécessaire, et sans lequel le peuple le mieux doué peut devenir à la longue un invertébré.

Mais, de grâce, de grâce, n'allons donc pas rapetisser à la taille de préjugés des questions qui touchent à des mondes et qu'il faut étudier en tenant compte non seulement des circonstances actuelles, mais des contingences dont pourrait dépendre, pour des siècles à venir, le sort de la nation canadienne française.

À l'heure actuelle, M. l'Orateur, il n'y a qu'une voie possible: c'est celle du sacrifice et, quelle que soit l'opinion de nos théoriciens, personne ne peut en sortir.

À ce sujet, permettez-moi de vous rappeler les paroles que le Prince de l'Église canadienne prononçait à Radio-Canada le 7 février dernier. Parlant de l'attitude des fidèles en face du conflit, Son Éminence le cardinal Villeneuve disait ceci: "Quand il ne peuvent par eux-mêmes juger de la légitimité d'une guerre - et comment le pourraient-ils? - les fidèles peuvent toujours, dans leur jugement moral en la matière, s'en tenir aux décisions prises par les chefs de la nation. Bien plus, une fois que telle déclaration est devenue formelle, elle est loi, d'accord avec les conditions législatives propres à chaque pays, quel que soit le jugement théorique qu'on puisse porter; cette loi oblige tous les citoyens. Autrement, ce serait nier toute valeur pratique aux lois, tout pouvoir véritable aux autorités politiques, ce serait légitimer la sédition!"

Ces paroles n'ont pas été prononcées à la légère et je suis sûr qu'à l'heure actuelle, quantité de ces chefs d'occasion pourraient en faire leur profit.

Il me semble que jusqu'ici nous nous sommes trop complus dans les gargarismes des mots. Sachons donc taire notre devoir - tout notre devoir - en pratiquant un patriotisme positif, éclairé, et qui soit capable de nous amener à jouer, dans le concert des nations, le rôle auquel nous a destiné la Providence.

Ce but, nous l'atteindrons, non pas en élevant autour de la province de Québec des murs de Chine, mais en élargissant nos vues et en devenant plus sociable, si je puis dire, tout en nous réservant le droit de faire entendre nos doléances quand des injustices sont commises à notre endroit.

M. l'Orateur, si nous avons à causer d'améliorer le sort des Canadiens français, il ne faut

pas leur laisser croire qu'ils ont tous les droits et que les autres ont tous les torts. Il faut au contraire amener le Canadien français à se perfectionner lui-même par les moyens mis à sa disposition. Et, à ce sujet, pourquoi les nôtres ne pénétreraient-ils pas davantage au sein des associations à caractère national? Nos avocats, nos médecins, nos commerçants, nos industriels, pour ne mentionner que ceux-là, pourraient et devraient s'efforcer d'appartenir à ces groupements. Si nous voulons comprendre les Canadiens de langue anglaise, il faut les connaître, et pour les connaître, il faut les fréquenter.

Dans tous les domaines, nous avons eu d'excellents ambassadeurs qui ont fait rayonner, en dehors du Québec, la pensée française, et qui ont rendu ainsi, à leurs compatriotes, des services très appréciables. Malheureusement, ils sont trop rares, sans compter que leur travail est souvent entravé par les menées d'agitateurs professionnels.

Je ne veux pas dresser d'épouvantails inutilement, mais prenons garde que, sous la direction de nos faux patriotes, notre isolement aille jusqu'au point de rupture car, si ces gens avaient plus de sens pratique, ils comprendraient que les autres peuvent bien plus facilement vivre sans nous que nous sans eux.

Le meilleur moyen de gagner notre autonomie économique ne réside pas dans notre aptitude à élever des barricades, mais à former des hommes. C'est ce qu'affirmait un économiste canadien français de haute réputation dans une de ses conférences qu'il faisait à Québec en 1940. M. Minville⁹ déplorait chez les nôtres la carence d'orientation professionnelle, qu'il dit responsable en grande partie de notre infériorité économique. D'après lui, les qualités morales et psychologiques de l'homme d'affaires sont les plus importantes et dérivent de l'éducation.

L'esprit pratique fait partie de ces qualités, ainsi que le sens de l'observation pour défendre et promouvoir ses intérêts à travers la vie économique enchevêtrée. Puis, M. Minville mentionne encore parmi les qualités indispensables: une imagination vive, pour lutter contre la concurrence, le souci du détail bien fait, un jugement ferme et pondéré, qualité maîtresse de tout homme, mais surtout de l'homme d'affaires.

M. l'Orateur, il n'est pas question de haine dans ça, et plutôt que d'enseigner le mépris, efforçons-nous donc d'acquérir ces qualités et de les développer, si nous ne les avons déjà. Ce serait là la meilleure façon de nous imposer d'abord, puis d'améliorer sensiblement au point de vue économique

le sort des Canadiens français; et de participer au développement de notre province et, partant, de coopérer à l'essor du beau et grand pays auquel nous sommes fiers d'appartenir.

M. Barrette (Joliette): L'attitude du gouvernement indique bien que les chiffres cités par mon collègue le député de Saint-Jean-Napierville (M. Beaulieu) sont tout à fait exacts. À propos d'une 3^e colonne inventée par l'Union nationale pour les dépenses extraordinaires, il a fallu trouver une colonne pour le déficit des dépenses extraordinaires qui n'apparaissent pas dans les *Comptes publics*, sous l'ancien régime. L'Union nationale sera retournée au pouvoir parce que le peuple est aujourd'hui en mesure de comparer les deux administrations.

Aujourd'hui, le gouvernement est revenu à la politique du laisser-faire et du favoritisme. Les Libéraux ont camouflé des déficits. Ils ont trouvé le moyen d'augmenter la dette provinciale de \$36,000,000¹⁰ depuis 1939.

Ce résultat est d'autant plus frappant que les revenus ont augmenté de \$31,000,000, dont une partie provient de nouvelles taxes, et qu'aucune initiative particulière n'a été prise par le gouvernement. En dépit de cela, on a supprimé 5,214 pensions aux vieillards et on a réduit de 25 % les allocations aux veuves et aux orphelins. Sous le régime actuel, l'argent est dépensé dans les services administratifs, au bénéfice des amis, et le peuple n'a pas un sou. Depuis 1939, on a augmenté d'au moins \$13,000,000 les dépenses de certains de ces services.

Le gouvernement libéral a, avant 1936, complètement oublié les lois sociales.

Il faut noter que sur les \$25,000,000 par année que l'Union nationale a dépensés de 1936 à 1939¹¹, un montant de \$35,000,000 a été prêté aux cultivateurs. Ce régime a en outre exécuté des travaux dans toutes les villes, ce qui constitue un actif correspondant à ce montant pour ces municipalités. Chaque dollar dépensé par l'Union nationale fut un dollar dépensé pour des travaux. Le présent gouvernement perçoit \$47,000,000 de plus chaque année que ne le faisait l'Union nationale, de 1936 à 1939, et il a peu de chose à montrer pour cela, si ce n'est une augmentation de la dette provinciale.

Il (M. Barrette) critique la politique de colonisation du gouvernement. L'Union nationale, dit-il, a dépensé \$4,000,000 pour des chemins de colonisation. Le gouvernement de l'Union nationale a aussi dépensé \$55,000,000 en travaux de chômage.

Malgré tous les reproches qu'on lui fait, l'Union nationale a bien fait de dépenser pour les chômeurs, les cultivateurs, les colons, la voirie et d'accorder des pensions à ceux qui en avaient besoin et qui y avaient droit. Lorsqu'il était au pouvoir, mon gouvernement a toujours gouverné, agi et travaillé pour la population de Québec et dans son meilleur intérêt.

Le gouvernement fédéral, qui prétendait n'avoir pas d'argent pour les chômeurs, quand l'Union nationale lui demandait de faire sa part, a donné l'an dernier \$1,000,000,000 à l'Angleterre, sans rien demander en retour, et il doit renouveler son geste cette année. Comme la province de Québec paye 35 % des taxes fédérales, sa contribution à ce don se chiffre à \$600,000,000, en taxes ou dettes futures. Le gouvernement gaspille l'argent du peuple...

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Point d'ordre! En vertu de l'article 377 des règlements, la discussion sur le budget doit porter sur toutes les questions d'intérêt public, mais doit rester dans les cadres des attributions de la Législature et du gouvernement. Or, le député de Joliette veut parler de questions fédérales. Il n'est donc pas dans l'ordre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Dans le seul Parlement qui nous appartient, on doit avoir le droit de faire écho aux opinions des électeurs du Québec et aux protestations du peuple contre le gaspillage éhonté qui se fait ailleurs, à même les argents du peuple de la province! C'est dans le cadre des attributions de la Législature!

M. l'Orateur rappelle le chef de l'opposition à l'ordre et lui fait remarquer qu'il ne peut prononcer un grand discours sur un point d'ordre.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) intervient.

M. Caron (Hull) intervient.

M. Duplessis (Trois-Rivières): J'ai le droit de discuter l'interprétation de l'article 377. Au surplus, aucun règlement n'interdit au chef de la gauche le droit de parler aussi longtemps qu'il le voudra.

M. Chalout (Lotbinière) partage le point de vue de l'opposition sur le point d'ordre. Depuis le début, dit-il, plusieurs autres députés ministériels, entre autres le député de Beauce (l'honorable M. Renault), mais aussi le député de Saint-Jean-Napierville (M. Beaulieu), ont parlé de questions

fédérales sans être interrompus. Je me réserve le droit de répondre au député de Beauce en particulier.

Des députés mentionnent Hitler et les troubles de 1837-1838.

M. Duplessis (Trois-Rivières) en appelle de la liberté de parole.

M. l'Orateur: Je comprends que la plupart des députés, aujourd'hui, des deux côtés de la Chambre, se sont éloignés des sujets à l'étude et des questions provinciales. Depuis le début de la session, d'ailleurs, j'ai remarqué qu'on parle plus souvent de questions fédérales que de questions provinciales¹². Je demande aux députés de revenir aux questions provinciales. Dans les circonstances, je maintiens le point d'ordre du député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard).

M. Barrette (Joliette): Pendant que la province de Québec souffrait d'une rareté de foin et de bois de chauffage, à Saint-Paul l'Ermite, où se trouvent les usines de guerre Cherrier, le gouvernement fédéral payait des gens pour couper et pour faire brûler du foin sur des terrains expropriés, qui appartiennent maintenant au fédéral.

Vers le même temps, des témoins ont déclaré sous serment avoir vu, au même endroit, des équipes amasser des amas énormes de pièces de bois de toutes dimensions, les arroser de gazoline rationnée et les brûler. Et aujourd'hui, il y a pénurie de bois de chauffage et on se lamente sur cette disette du bois.

Il propose, appuyé par le représentant de Chicoutimi (M. Talbot), que le débat soit maintenant ajourné.

Adopté. Le débat est de nouveau ajourné.

Dépôt de documents:

Transfert de concessions forestières

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse, en date du 10 mars 1943, demandant la production de copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 1^{er} janvier 1937 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant aux primes de transfert de concessions forestières. (Document de la session no 29)

Beauharnois Light, Heat and Power Company

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse, en date du 17 mars 1943, demandant la production de copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 17 mai 1941 inclusivement jusqu'au 15 mars 1943 inclusivement, et se rapportant au chapitre 28, 5 George VI: loi concernant l'expropriation de Beauharnois Light, Heat and Power Company. (Document de la session no 30)

Forces hydrauliques de la rivière Outaouais

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse, en date du 17 mars 1943, demandant la production de copie de toute correspondance entre le gouvernement de la province, aucun de ses membres ou officiers, et le gouvernement d'Ontario, aucun de ses membres ou officiers, et The Hydro-Electric Power Commission of Ontario, aucun de ses membres ou officiers, et la Commission des eaux courantes de Québec, aucun de ses membres ou officiers, et le gouvernement du Canada, aucun de ses membres ou officiers, depuis le 1er janvier 1941 inclusivement jusqu'au 15 mars 1943 inclusivement, et se rapportant aux questions et problèmes mentionnés ou prévus aux chapitres 33 et 34, 6 George VI, ainsi qu'aux résolutions relatives au bill (1943) et audit bill 10 intitulé: Loi ratifiant une convention concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais. (Document de la session no 31)

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 11 heures.

NOTES

1. Sur la réception de M. Bracken au parlement, voir "M. Bracken assiste au début de la séance de l'Assemblée", *L'Événement-Journal* du 31 mars 1943, à la page 3.

2. Cette mise au point de M. Duplessis fut aussi publiée dans un journal du matin, comme l'indique *L'Action catholique* du 31 mars 1943, à la page 9: "Après avoir pris connaissance d'une mise au point de M. Duplessis, dans un journal du matin, sur l'attitude de l'opposition concernant la décision rendue par l'Orateur [...]"

La suite de l'article livre la réaction de M. Chaloult à cette mise au point. Le député de Lotbinière (M. Chaloult) a remis au journal la déclaration suivante, qu'il n'a pas communiquée à la Chambre: "À la faveur d'une question de privilège, M. Duplessis a voulu expliquer son attitude inexplicable sur ma motion condamnant le don de \$2,000,000,000 du Canada à l'Angleterre. Comme les règlements ne me permettent pas de me lever après lui sur une telle procédure, voici ma mise au point: M. Duplessis prétend que ma motion a été rayée de l'ordre du jour "parce qu'elle était dans la forme d'un pamphlet politique". C'est contraire aux faits et les procès verbaux l'établissent. Elle fut rejetée sous le seul prétexte qu'elle contrevenait aux règlements de la Défense du Canada.

"M. Duplessis affirme que l'opposition a désapprouvé la décision du président de la Chambre rejetant ma motion contre les milliards. C'est inexact. Seul M. Hormidas Langlais et moi-même avons répondu non à la question posée. C'est d'ailleurs ce qu'ont rapporté tous les journalistes. Comment se seraient-ils tous trompés? Si d'autres députés ont répondu négativement, ils ont évidemment parlé de manière à n'être pas compris. Et alors..."

"Je reconnais volontiers que l'attitude prise par M. Duplessis est fort ennuyeuse, mais je n'y puis rien. Il ne trouve qu'après coup ce qu'il aurait dû dire ou faire. Il a l'esprit d'escalier."

À ce sujet, *L'Événement* du 31 mars 1943, à la page 10, publie une note dans laquelle la rédaction du journal écrit: "De leur tribune, les journalistes n'ont à peu près tous perçu que deux ou trois "non", sauf celui de M. Chaloult. Ceci soit dit en toute justice pour les courriéristes." *Le Devoir* du 31 mars 1943, à la page 2, pour sa part, rappelle les propos de son courriériste parlementaire: "[...] le courriériste parlementaire du *Devoir* avait souligné, dans son compte-rendu de la séance de jeudi dernier, que lors de la mise aux voix de la décision de l'Orateur rayant du *Feuilleton* la motion Chaloult contre les deux milliards à l'Angleterre, [...] MM. René Chaloult, du Bloc populaire canadien, et Hormidas Langlais, député Union nationale des Îles-de-le-Madeleine, avaient exprimé leur dissidence. [...] Les "non"

exprimés par MM. Chaloult et Langlais sont les deux seuls que nos oreilles ont pu repérer distinctement, et nous les avons notés en toute bonne foi."

3. C'est la deuxième année consécutive que M. Beaulieu ouvre le débat sur le budget. *L'Action catholique* du 31 mars 1943, à la page 14, écrit à ce sujet: "Comme l'an passé, le député de Saint-Jean s'est acquitté avec honneur de la lourde tâche que lui avait confiée son chef. En plus d'être un des plus brillants orateurs de la gauche, M. Beaulieu - comptable de profession - est un des forts en chiffres de l'opposition. Il a trouvé moyen de faire parler les chiffres d'une toute autre manière que le trésorier provincial." Cependant, *Le Canada* du même jour, à la page 10, est plus prudent dans ses louanges: "M. Beaulieu a été un critique bien modéré. Comme il est comptable par profession, il a jugé prudent de ne pas toucher aux chiffres de l'honorable J. A. Mathewson."

4. *Le Soleil* du 31 mars 1943, à la page 8, précise que M. Beaulieu eut la même courtoisie, car il parla quelque temps en anglais.

5. Selon *L'Action catholique* du 31 mars 1943, à la page 14, l'opposition n'avait pas prévu qu'aucun député ministériel ne donne la réplique au député de Saint-Jean, mais elle ne souhaitait pas voter à ce moment.

6. *Le Devoir* du 31 mars 1943, à la page 6, écrit plutôt que M. Godbout a fait cette déclaration en février 1937.

7. *Le Canada* du 31 mars 1943, à la page 10, souligne que la Chambre a disposé en cinq minutes de la motion du député de Labelle (M. Paquette).

8. *Le Canada* du 31 mars 1943, à la page 10, écrit "par semaine".

9. Esdras Minville (1896-1975), professeur et économiste. Professeur (1924-1938), puis directeur (1938-1962) à l'École des hautes études commerciales (HEC). Conseiller technique au ministère du Commerce, de l'Industrie et des Affaires municipales (1936-1939). Il sera notamment membre de la Commission des semaines sociales du Canada, membre de la commission Tremblay (1953-1956) sur les problèmes constitutionnels. Doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal (1950-1957). Durant sa carrière, il collabora à de

nombreuses revues et rédigea plusieurs ouvrages dans lesquels il développa une pensée économique et sociale axée sur le nationalisme qui faisait la promotion de la libération économique des Canadiens français.

10. *Le Chronicle* du 31 mars 1943, à la page 3, écrit plutôt que la dette a augmenté de \$156,000,000.

11. *L'Événement-Journal* du 31 mars 1943, à la page 4, écrit plutôt que l'Union nationale a dépensé \$110,000,000 de 1936 à 1939.

12. *Le Nouvelliste* du 31 mars 1943, à la page 1, attribue plutôt cette dernière phrase au député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard).

Séance du mercredi 31 mars 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports des comités permanents:

M. Dumoulin (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le sixième rapport du comité permanent des bills privés en général.

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill 127 érigeant la commission scolaire de la paroisse Saint-Maurice-de-Bois-Filion.

Et, avec amendements, les bills suivants:

- bill 109 modifiant la charte de la cité de Verdun;

- bill 104 modifiant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield.

Projets de loi:**Loi des constituts**

M. Biron (Nicolet) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 176 modifiant la loi des constituts ou du régime de tenure dans certains districts électoraux.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Demandes de documents:**Cession, location,
et concession de biens forestiers**

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose, qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, relativement à l'échange, à la cession, à la location ou à la concession de biens forestiers appartenant à la province.

Il (M. Duplessis) insiste sur l'importance des forêts dans notre vie économique afin d'assurer la solution des problèmes récents et à venir. En plus de constituer une de nos principales ressources naturelles, dit-il, elles sont le complément nécessaire des pouvoirs hydrauliques dont elles assurent la force. Elles sont indispensables à la régularité des cours d'eau et à la fertilité du sol, car sans elles les terres arables sont improductives. Sans elles, pas de contrôle des éléments. Il faut donc conserver la forêt et la protéger parce que la province de Québec en retire des avantages considérables.

Durant les régimes libéraux précédents, les réserves forestières de la province ont été cédées à des favoris du régime et ont été exploitées de telle manière que, quand l'Union nationale a repris le pouvoir en 1936, des mesures sévères ont dû être prises pour les protéger.

L'Union nationale a pris les mesures nécessaires pour protéger et sauvegarder les forêts, tout d'abord contre les insectes et les fléaux afin d'empêcher la destruction de nos arbres, en faisant venir un expert qui a créé un département et un laboratoire d'entomologie forestière, et ensuite contre le déboisement irraisonné. Il y avait beaucoup à faire, parce que les forêts avaient été dilapidées et déboisées par le régime libéral précédent au détriment de l'industrie du papier.

Cependant, depuis 1939, ces mêmes politiques pernicieuses subsistent. L'industrie forestière est aux prises avec des difficultés sans nombre dont la moindre n'est pas le coût du transport. Il ne reste à la province que trois régions qui sont encore bien boisées, celles de la Matapédia, de la Gaspésie et de la Côte-Nord.

Les gouvernements qui ont précédé celui de l'Union nationale ont vendu les forêts pour des bouchées de pain. Nos forêts n'ont pas donné les revenus qu'on pouvait en attendre. À la veille des élections de 1935, M. C. G. Power, avocat, député fédéral et organisateur politique, avait comme client le gérant général de la Brompton Pulp & Paper, M. de Cotteret, aujourd'hui sous-ministre de l'Aviation, soit sous-ministre de M. Power. M. Cotteret s'occupa de l'échange de lots. Deux ou trois contrats furent passés.

En vertu de cet échange, on donna deux acres et trois dixièmes de notre meilleur domaine boisé, sur la Côte-Nord, pour recevoir en retour une acre de domaine partiellement ou à peu près pas boisé. Une forêt déboisée de peu de valeur!

Un député à droite: Oh! Oh!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Certainement que l'on peut dire une forêt déboisée! Il est étrange de constater que cette transaction s'est opérée à la veille des élections fédérales et provinciales de 1935. L'échange a été bâclé devant le notaire Raoul Demers, de Saint-Romuald, et on a eu recours à des contre-lettres. Pourquoi cela?

Sous l'Union nationale, jamais des échanges de ce genre ne se sont effectués. Les échanges se firent acre pour acre et arbre pour arbre, contrairement aux administrations libérales qui opéraient des échanges de 2 acres et 3/10 boisées contre une acre de terrain déboisé. La province donnait exactement ce qu'elle recevait en retour, pas un arbre, pas une écorce de plus. On plaça même dans les contrats une clause défendant l'exportation du bois aux États-Unis. Comme conséquence, on put établir grâce à l'initiative du ministre des Terres d'alors, une colonie forestière importante à Grande-Vallée, en Gaspésie, au bénéfice des Gaspésiens.

On put aussi travailler à la consolidation des vieilles paroisses car des milliers d'acres y furent rendues à la culture, dans plusieurs comtés, comme dans Rimouski ou Témiscouata. On força même la compagnie Fraser à céder des terrains dans Témiscouata. La colonisation véritable doit se faire par le prolongement des vieilles paroisses!

Il souhaite, dit-il, que le gouvernement actuel suive l'exemple tracé par la politique de son prédécesseur de l'Union nationale dans la conservation de nos forêts, qu'il cesse son marchandage ruineux, son maquignonnage des lots en faveur des grosses compagnies, en vue de garder intact pour notre peuple et pour les générations futures le riche patrimoine forestier que la Providence nous donne en partage et qui constitue un de nos principaux avoirs économiques.

M. Lapointe (Wolfe) propose, appuyé par le représentant de Frontenac (M. Gagnon), que le débat soit maintenant ajourné.

Adopté. Le débat est ajourné.

Pâtes et papier

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la province, aucun de ses membres ou officiers, et le gouvernement fédéral,

aucun de ses membres ou officiers, et toute personne, compagnie, corporation ou société, depuis le 1^{er} janvier 1922 jusqu'au 18 février 1943, et concernant l'industrie du papier et de la pulpe dans la province de Québec, ainsi que le travail, les opérations et le fonctionnement relatifs à ces industries.

Nos forêts représentent une grande richesse. Nous avons dans Québec 20 à 25 moulins à papier, fournissant 51 % de la production canadienne. Le Québec et l'Ontario fabriquent en tout 75 % ou 77 % de la production totale du Canada. Nos moulins donnent des revenus appréciables en payant des impôts aux municipalités et commissions scolaires. C'est donc une industrie fondamentale, donnant des millions en salaires et assurant aux journaliers et aux cultivateurs un supplément de travail rémunérateur, dont ils ont besoin. Elle est aussi un appoint précieux aux corporations municipales.

De 1923 à 1927, il y eut une orgie de construction de moulins à papier. Le régime libéral a vendu nos concessions forestières, des milliers d'acres de forêts, à vil prix, et forcé les compagnies à construire à proximité des usines d'une capacité quotidienne additionnelle de 1,100 tonnes. Il y a eu notamment la construction de trois nouvelles usines, dont celles de Gatineau et de Dolbeau¹.

Il en est résulté une surproduction, qui mit plusieurs compagnies aux portes de la faillite et força le chômage. Et malgré cela, la loi du dimanche était violée sous l'œil paternel du gouvernement. Quand l'Union nationale prit le pouvoir, les moulins du Cap-de-la-Madeleine, de Chicoutimi, de Dolbeau, de Chandler étaient fermés. La surproduction leur avait été fatale.

L'Union nationale réussit à faire reprendre le travail d'une façon permanente au moulin de Chandler, au profit des Gaspésiens. Elle multiplia les démarches pour obtenir la réouverture d'autres moulins. Malheureusement, à cause des conditions économiques défavorables et du peu de temps laissé à sa disposition, des circonstances hors de son contrôle ont empêché le régime de l'Union nationale d'avoir le même résultat et de remettre en opération les usines de Chicoutimi et du Cap-de-la-Madeleine. Mais en trois ans, il était impossible de réparer les ruines accumulées par l'ancienne administration libérale.

L'Union nationale a aussi assuré la stabilisation de l'industrie de la pulpe et du papier en arrêtant la surproduction de l'accumulation des stocks de papier du Québec aux États-Unis. Les "publishers" américains étaient en train de profiter de

l'imprévoyance du gouvernement libéral pour s'accumuler des stocks. Ils auraient pu ensuite dicter leurs volontés, fixer les prix à leur guise. Mais l'Union nationale a vu clair. Quel n'aurait pas été le désastre pendant la crise de chômage, si les moulins avaient été obligés de fermer leurs portes!

Des bureaucrates fédéraux ont adopté un système de contrôle sur la fabrication en vertu duquel certaines usines ferment leurs portes une journée par semaine, tandis que toutes les usines restent ouvertes le dimanche. Cette réduction s'est opérée injustement pour la province de Québec; ce rationnement représente, chez nous, 12 % de la fabrication, tandis qu'il n'est que de 5 % dans les autres provinces. Les restrictions établies sont inconstitutionnelles parce les forêts appartiennent à la province, comme d'ailleurs toutes nos autres ressources naturelles qui sont la propriété exclusive de la province. Ces restrictions sont imposées par des bureaucraties qui veulent se donner de l'importance. Le fédéral détruit l'industrie québécoise du papier.

On donne comme prétexte que nous manquons d'électricité. C'est ridicule. Nous avons plus d'électricité que n'importe quelle autre province. De l'électricité, nous en avons déjà à revendre et, si on n'y prend garde, on va provoquer dans notre province une surproduction d'électricité qui aggravera ou rendra insolubles nos problèmes d'après-guerre. La désorganisation qu'on fait subir aujourd'hui à l'industrie de la pulpe et du papier aura des conséquences très graves après la guerre parce qu'on a rationné de façon injuste.

De plus, rien ne sert de fermer des moulins situés à proximité des centrales d'énergie électrique pour économiser l'électricité, quand on sait que le transport de la même électricité à longue distance, en se servant de lignes de transmission, produit une déperdition considérable de courant électrique. Les bureaucrates ne réalisent pas ça.

L'industrie du papier est une industrie d'un caractère permanent. Et on constate qu'il manque présentement des ouvriers pour cette industrie et cela est dû à l'imprévoyance du gouvernement. Comment se fait-il que l'on n'a pas prévu au manque de main-d'œuvre dans ce domaine? Après la guerre, il faudra que le travail de la forêt se continue! L'on fait actuellement travailler les ouvriers le dimanche, dans les usines de papier. Mais ces mêmes usines observent un jour de repos au milieu de la semaine!

Ce n'est pas ça, observer la loi du travail le dimanche! Sous le prétexte de sauver l'électricité, on jette sur le pavé un nombre considérable d'ouvriers forestiers, et on méprise ainsi le repos dominical, ce

qui pourra avoir de graves conséquences, car le jour où la province de Québec ne respecterait plus le dimanche, nous serions mûrs pour les pires bouleversements sociaux! Pourquoi le procureur général (l'honorable M. Casgrain) tolère-t-il tout cela?

Le taux du dollar est basé sur le chiffre de nos exportations. Nous exportons des millions aux États-Unis. La réduction de la fabrication et de l'exportation du papier a contribué à faire baisser la valeur de la piastre canadienne aux États-Unis. On a diminué nos exportations dans la république voisine et, comme la balance favorable entre nos exportations et nos importations sert de base à la valeur de la piastre canadienne, celle-ci s'est trouvée réduite. C'est là une injustice pour notre population. Le gouvernement actuel de Québec est en train de paralyser le travail qui se poursuit dans les moulins à papier.

Nous diminuons notre production de papier au moment où nous sommes débarrassés de la concurrence scandinave et où nous pourrions prendre le marché américain. Il faut conserver notre place sur ce marché, au point de vue de l'industrie du papier. Dans ce domaine, nous sommes prêts, nous de l'Union nationale, à collaborer avec le gouvernement actuel, même s'il s'agit d'un gouvernement agonisant, pour faire respecter les droits de la province et conserver la place qui nous revient sur le marché américain. Que le gouvernement prenne des mesures pour protéger les ressources naturelles et les travailleurs du Québec contre les empiètements de l'extérieur, de façon à leur permettre de se préparer pour le développement de l'après-guerre.

M. Talbot (Chicoutimi) refait l'histoire de l'industrie de la pulpe dans sa région: l'établissement de Price, pionnière; puis concurrence des pulperies de Chicoutimi; guerre entre les deux; fermeture de la seconde...

Les anciens régimes libéraux, dit-il, n'ont pas aidé la Compagnie des Pulperies, dont M. J.-E.-A. Dubuc, m. p., fut le chef, et qui ferma ses portes vers 1928 ou 1929. Les pulperies de Chicoutimi étaient les grandes pourvoyeuses de papier du marché britannique pendant et après la guerre de 1914. Comme toutes les industries prospères, elles se sont fait des ennemis, d'autant plus qu'elles ont amélioré le sort des ouvriers. C'est dans ces pulperies qu'ont pris naissance les syndicats nationaux catholiques aujourd'hui répandus dans toute la province. Elles n'ont pu résister à la crise économique.

En dépit de ses efforts répétés, l'Union nationale n'a pu rouvrir les usines de Chicoutimi. Les circonstances ne s'y prêtaient pas. Elle a quand

même réussi à sauver la compagnie Price et à remettre en activité les usines de Chandler, qui fonctionnent encore normalement. Ce n'est pas le temps, comme le fait le gouvernement actuel, de mettre les moulins de papier en faillite.

On sait que le gouvernement actuel n'a rien fait depuis 1930 pour améliorer la situation. Il a plutôt voulu protéger l'industrie de l'aluminium. Pourtant, les moulins de Chicoutimi sont prêts à fonctionner, ils constituent un magnifique actif inactif et ont une main-d'œuvre disponible à leur disposition. Le gouvernement actuel a mis fin à tous les espoirs en mettant nos pulperies en faillite, dont la Quebec Pulp and Paper.

Il a permis que leurs concessions forestières sur la Péribonka, d'une valeur de \$7,000,000, soient en partie inondées par les nouveaux barrages de l'Aluminum Company. En un temps où on demande à tout le monde de récupérer, on laisse ces moulins, avec leur outillage considérable, se détériorer dans l'inaction. Ce n'est pas là le moyen d'assurer la réouverture d'une usine.

Il est vrai que l'Aluminum Company emploie actuellement toute la main-d'œuvre disponible dans la région. Mais on est en train de renouveler un état de choses qui a beaucoup nui à Chicoutimi. Quand tout le monde vit d'une seule industrie, tout le monde en souffre lorsque cette industrie périclité. C'est ce qui est arrivé avec les pulperies de Chicoutimi. Aujourd'hui, tout le monde travaille pour l'Aluminum Company. Lorsqu'il y aura crise dans l'industrie de l'aluminium, qu'arrivera-t-il? Si cette industrie venait à manquer, cette faillite serait un désastre pour la région.

La région de Chicoutimi ne demande pas de "mise en faillite". Que le gouvernement fasse autre chose pour cette région!

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Je ne veux répondre à l'opposition que sur un point: le travail du dimanche. Je vais enlever à mon honorable ami le chef de l'opposition ses scrupules, car j'aurais des remords si sa conscience pure était troublée. Pour le reste, je laisse au ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Hamel) le soin de répondre.

En septembre dernier, M. Symington, régisseur de l'électricité, m'a écrit pour me prévenir que les experts prétendaient - et ils prétendent encore - qu'il y avait disette d'électricité, spécialement dans la région de Shawinigan. Ils étaient d'avis qu'il n'y avait pas assez d'énergie électrique pour alimenter les usines des régions de Québec et de Trois-Rivières

spécialement. Ils représentaient que les usines fonctionnaient six jours par semaine et qu'en conséquence, il y avait 350,000 chevaux-vapeur d'inutilisés, le dimanche. M. Symington a proposé que l'on répartisse ces 350,000 chevaux-vapeur sur les sept jours de travail des employés pour permettre aux industries de satisfaire aux besoins croissants de notre effort de guerre.

Il fallait donc que certaines usines prennent congé un jour de semaine plutôt que le dimanche, de façon à répartir les congés des employés sur les sept jours de la semaine et de façon à utiliser chaque jour toute l'énergie disponible. Quelques-unes de ces usines fonctionnent de temps à autre le dimanche et, de cette façon, 50,000 chevaux-vapeur d'électricité supplémentaires par jour sont fournis aux industries de guerre qui en ont besoin.

Comme cette question touchait à l'ordre social - et hautement - j'ai cru de mon devoir de consulter les autorités religieuses compétentes à ce propos. J'ai alors communiqué avec le cardinal Villeneuve, à qui la même demande avait été faite par une lettre semblable à celle que le régisseur nous avait écrite. Le cardinal Villeneuve a été informé par M. Symington lui-même. Le cardinal a soumis la proposition à une réunion des évêques et archevêques de la province.

Ceux-ci déclarèrent, après étude du problème, selon ce que nous apprend une lettre du cardinal, que l'effort de guerre d'une part et le soutien des familles des travailleurs d'autre part justifiaient cette tolérance, qui permettait de donner 50,000 chevaux-vapeur de plus par jour aux industries de guerre. Ils n'avaient donc pas d'objection à permettre aux ouvriers de travailler le dimanche, si réellement la situation était aussi grave et urgente qu'on le prétendait. Sur ce dernier point, les évêques s'en remettaient aux techniciens, à qui ils laissent toute la responsabilité de leurs affirmations.

Nous avons fait à M. Symington la même réponse que Son Éminence mais nous avons conditionné notre tolérance. Si le chef de l'opposition avait su cela, il ne nous aurait fait aucun reproche.

Le gouvernement a donc permis le travail du dimanche, à trois conditions: 1^o que les ouvriers soient avertis qu'il est nécessaire de travailler le dimanche à cause du manque d'électricité, que la situation est grave, qu'il y a urgence et que ce n'est pas un caprice des compagnies; 2^o que les compagnies donnent aux ouvriers le minimum de temps requis pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux; 3^o que cette tolérance du travail du dimanche cesse dès que cesseront les conditions

spéciales qui l'ont motivée, donc à savoir que les travailleurs ne soient obligés de travailler le dimanche que tant que durera cette pénurie d'électricité.

Les ouvriers ont donc travaillé le dimanche parce qu'il y avait urgence, mais il fut donné aux ouvriers le temps d'accomplir leurs devoirs religieux. Ceci a aidé l'industrie de guerre. Dans toute cette affaire, nous avons agi comme de bons citoyens.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) propose que le débat soit maintenant ajourné.
Adopté. Le débat est ajourné.

Motions des députés:

Travail des femmes

M. Francoeur (Montréal-Mercier) propose: Que l'Assemblée législative:

Attendu que cette Chambre, à la session de 1935, a été saisie d'un projet de loi en vertu duquel il était demandé de restreindre le travail féminin, dans la province, de façon à aider les femmes et les jeunes filles ayant absolument besoin d'un emploi, plutôt que celles qui n'en avaient pas besoin;

Vu la guerre actuelle, alors que le pays a besoin de tout son effectif possible masculin pour sa propre défense;

Recommande au gouvernement fédéral, de qui relève la responsabilité de l'effort de guerre, de diriger le travail féminin, pour aider davantage cet effort, vers le travail de la ferme où la main-d'œuvre manque actuellement de bras pour la production agricole. Ce qui aurait aussi pour effet de conserver, à nos jeunes personnes de sexe féminin, leur santé et leur avenir.

M. Chaloult (Lotbinière) soulève un point d'ordre et de règlement.

Je dois protester contre cette motion, parce qu'elle est précédée d'"attendus". Je veux qu'il y ait la même justice pour tout le monde. La motion Francoeur plus que la mienne est rédigée en style de discours ou de démonstration. Par ailleurs, une motion constitue un syllogisme dont les attendus forment les prémisses.

La présente motion est irrégulière parce que faite sous forme de démonstration et, en conséquence, contraire à l'article 150 du Règlement.

Il demande à l'Orateur de la rayer de l'ordre du jour.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je crois que le député de Lotbinière a raison.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Cette question est importante et devrait être discutée. Il suggère, dit-il, que seulement les conclusions de la motion soient réinscrites sur l'ordre du jour, et alors on pourra discuter de cette question.

Voici ce que dit le Règlement:

"150. Nulle motion ne doit contrevenir aux dispositions d'une loi, ni contenir des assertions qu'il est interdit de faire ou des expressions dont il est interdit de se servir au cours des débats, ni être rédigée dans le style d'un discours, d'un pamphlet ou d'une démonstration."

Je l'ai lu parce que les patriotes ignorants ne savent pas lire les règlements, apparemment.

M. l'Orateur: Je réserve ma décision.

Demandes de documents:

Forces hydrauliques de la rivière Outaouais

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil, depuis le 29 mai 1942 inclusivement jusqu'au 15 mars 1943 inclusivement, relativement au chapitre 33, 6 George VI, concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais.

Adopté.

Motions des députés:

Loteries de bienfaisance

M. Barrette (Joliette) propose, appuyé par représentant de Papineau (M. Lorrain):

Que l'Assemblée législative exprime l'avis que la prohibition de l'article 236 du Code criminel du Canada n'affecte pas les dispositions d'une loi provinciale qui autorise l'organisation et la tenue de loteries pour des fins éducationnelles ou d'assistance publique et que des poursuites pour contravention audit article 236 ne puissent être intentées sans la permission du procureur général de la province de Québec où la contravention a été commise.

Que le greffier de l'Assemblée législative transmette la résolution ci-dessus au très honorable premier ministre du Canada.

De telles loteries, soumet-il, garderaient chez nous, pour servir à nos œuvres d'éducation, des millions qui ont servi, pendant longtemps, à la construction des hôpitaux en Irlande ou ailleurs.

Ces tirages populaires commencèrent à l'époque romaine, pour s'arrêter aux fameux "sweepstakes" d'Irlande, organisés en 1930. Le Canada, bien que plus modéré, ne s'embarrasse pas du fait que les loteries étaient illégales. Depuis longtemps, des loteries clandestines y sont organisées pour le moindre prétexte, et ont apporté des centaines de mille dollars aux promoteurs. Y aurait-il plus de mal à prendre un moyen légitime d'utiliser cet argent pour nos écoles, nos hôpitaux, la Croix-Rouge et nos universités?

Il est important d'avoir des laboratoires bien équipés et des hommes de science spécialisés pour conduire les recherches dans le domaine si vaste du savoir, afin, par exemple, de tirer tout le profit possible de nos immenses ressources naturelles. Mais cela n'est possible que si un fonds richement doté assure la continuité des études souvent fort longues qui sont nécessaires.

Quand un savant succombe à la tâche, il faut que l'œuvre se poursuive. C'est l'Université qui prépare ces hommes, et cela nécessite des ressources. On convient qu'avec les ressources financières présentes, cela est impossible.

Notre survivance et notre supériorité dépendent du nombre de compétences sur lesquelles notre province pourra compter. La réalisation de ce sublime idéal sera rendue possible seulement par un enseignement moderne. Pour l'obtenir, il est nécessaire de payer convenablement les professeurs en mesure de préparer nos fils à orner leur cerveau des bienfaits de la culture la meilleure.

Une loterie qui serait tenue trois fois l'an rapporterait un bénéfice net de \$3,000,000 à la province de Québec. Cette somme ferait beaucoup plus pour l'avancement de la province. Elle serait distribuée entre les universités, surtout pour aider à former des professeurs et assurer la poursuite des expériences scientifiques, l'établissement ou l'agrandissement d'hôpitaux pour la lutte à la tuberculose. Elle pourrait aussi servir à bâtir des écoles techniques et elle apporterait des subventions plus élevées à la fédération des œuvres de la charité, à la Croix-Rouge et aux organismes qui viennent en aide aux soldats et à leur famille.

En Australie, de 1929 à 1933, on a dépensé \$12,500,000 pour construire des hôpitaux; on a aménagé 88 maternités, construit des cliniques et des centres de bien-être de l'enfance, tout cela avec les bénéfices des loteries nationales.

Les loteries sont légalisées en France, en Espagne, en Italie, en Russie, en Allemagne, dans l'État libre d'Irlande, en Hollande, en Suède, au Danemark, en Australie, en Argentine, au Mexique et ailleurs. Pourquoi ne le seraient-elles pas ici?

Pour cela, il suffirait de modifier l'article 236 du Code criminel, au dernier alinéa du 6^e paragraphe qui a trait aux exemptions en permettant au procureur général de décider si une poursuite doit être prise lorsqu'il y a contravention.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Je ne partage pas du tout les vues de l'honorable député de Joliette. La question qu'il nous soumet n'est pas nouvelle. On demande en somme de légaliser une forme de jeu. Une telle mesure est contraire à l'ordre public. Là où existent des loteries étatisées, ce sont des loteries nationales.

Un député à gauche: C'est ce que nous voulons!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Oui, mais c'est ce que je ne veux pas! On invoque, pour justifier la suggestion, l'aide aux œuvres de charité. C'est toujours le même prétexte que l'on prend pour tenter de légaliser l'esprit du jeu, qui a causé tant de désastres. Il est possible de trouver à même les revenus que le gouvernement perçoit du peuple l'argent nécessaire au maintien de nos œuvres essentielles. La tenue de loteries mène à toutes sortes d'abus, y compris l'encouragement au jeu, qui affecte plus spécialement les plus jeunes. Il n'est pas conforme à l'intérêt public de donner à nos enfants l'idée qu'ils peuvent s'enrichir avec le jeu de hasard.

On parle de légaliser ou de faire légaliser une opération défendue par le Code criminel, en suggérant que l'application de ce dernier ne s'applique pas aux dispositions de nos Statuts. Si notre loi n'est pas conforme au Code criminel nous faisons quelque chose d'illégal. La Législature n'a pas le droit d'adopter des lois qui viennent en contradiction avec le Code criminel. On peut trouver des moyens légitimes pour financer des institutions éducatives ou de charité sans avoir recours à des moyens illégaux et, par-dessus tout, à des mesures qui tendent à corrompre la jeunesse et à ruiner les familles. Ce sont les loteries.

On vante les loteries comme un moyen facile de trouver de l'argent pour certaines œuvres. C'est vrai. Mais a-t-on songé à ce que coûte la perception de ces revenus, en comparaison des taxes normales? Le coût est de dix fois plus élevé. Mieux vaut trouver les revenus nécessaires par des prélèvements directs.

Nous avons l'obligation de voir à nos institutions d'éducation, à nos malades, à nos vieux. Mais ils n'ont pas été oubliés dans la province de Québec par un gouvernement libéral. Nous n'avons pas besoin de loteries pour verser annuellement \$10,000,000 pour l'hospitalisation et le soin des pauvres. Nous n'avons pas besoin de loteries pour octroyer \$3,500,000 pour la construction de l'Université de Montréal et pour accomplir tout ce qu'a mentionné le député de Joliette (M. Barrette).

J'espère que nous n'aurons pas besoin de pervertir pour éduquer. Il est mieux de trouver les revenus nécessaires par des prélèvements directs que par des moyens détournés. Nous ne voulons pas, par un moyen détourné, inculquer l'esprit du jeu chez nos gens, et il est contraire à l'intérêt et à l'ordre publics que nous donnions à nos enfants l'idée qu'ils peuvent s'enrichir avec les jeux de hasard. Le jeu n'est pas une chose à encourager. Mieux vaut enseigner à nos jeunes à pratiquer l'économie, leur apprendre à s'enrichir en travaillant.

D'ailleurs, je me souviens que nous avons fait l'expérience de la chose, il y a plusieurs années. Nous avons eu la *Loterie du peuple*. Des pères de famille se plaignaient que leurs enfants leur volaient des sous pour acheter des billets, dans les salons de coiffure. Même des femmes volaient leurs maris pour acheter des billets de loterie. Ça tourna si mal que nous avons dû supprimer toutes les loteries. Plusieurs des loteries qui ont fonctionné dans le passé et qui ont raflé des sommes astronomiques aux naïfs de cette province étaient souvent des escroqueries et ont fonctionné de façon malhonnête.

C'est beau à regarder de loin, les loteries, mais c'est bien différent quand on en connaît les inconvénients pratiques. Je dis que le peuple est capable de trouver des fonds par la voie normale de la taxation pour le soin de ses vieux, de ses malades et de ses institutions. Il vaut mieux percevoir des fonds régulièrement sous forme de taxation plutôt que de recourir à un système qui légalise le vice du jeu.

M. Gagnon (Matane): L'opinion du ministre de la Voirie (l'honorable M. Bouchard) me surprend. En 1934, l'Assemblée législative a voté unanimement une loi proposée par l'honorable Athanase David, secondée par M. Duplessis, invitant le gouvernement

fédéral à amender le Code criminel pour permettre l'établissement de loteries, dans la province, pour fins éducationnelles. Et le député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard) était en Chambre et a voté avec les autres membres².

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): La motion disait: "Pourvu que la loterie ne soit pas en contravention du Code criminel." Je n'ai pas voté pour du reste.

Il met, dit-il, au défi le député de Matane de démontrer qu'il a voté pour une telle mesure. Je n'ai pas approuvé cette mesure et j'ai toujours été contre les loteries. Il y en a qui sortent pour s'abstenir de voter³.

M. Gagnon (Matane): Je le sais! Le député de Lotbinière (M. Chaloult) est sorti de la Chambre pour ne pas voter sur une question touchant à des droits, exprimant une opinion de son chef qui, tout malade qu'il est, parle quand même par son programme.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Et quelque temps après le vote de 1934, le député de Matane s'est prononcé contre un projet de loi favorisant les loteries, alors que la Chambre, en deuxième lecture, se divisait sur cette question.

M. Gagnon (Matane): Lorsque l'Assemblée législative s'est prononcée pour en 1934, j'étais député à Ottawa et, avec de nombreux députés libéraux, j'ai voté pour une motion approuvant l'attitude des députés de Québec. J'ai été le second d'une loi proposée dans le même sens, à Ottawa, par le député fédéral de Caribou, M. Fraser. J'ai secondé la proposition car, si le Code criminel défend les loteries, il fait exception pour celles qui sont organisées en faveur des hôpitaux d'Irlande et d'Angleterre.

Je trouve qu'il est ridicule et suprêmement hypocrite de laisser cette exception dans le Code criminel et de défendre les loteries, au Canada, pour aider nos hôpitaux et nos universités. Tout ce que nous demandons, c'est de permettre au peuple de souscrire à des loteries organisées dans le Québec pour de bonnes fins.

Il (M. Gagnon) cite le *Hansard* et lit les noms des députés canadiens-français qui s'étaient prononcés en faveur de ce projet. Ceux, dit-il, qui votèrent en faveur de l'organisation des loteries à ce moment-là comprenaient Sir Eugène Fiset, présentement lieutenant-gouverneur de la province; l'honorable C. G. Power, ministre de l'Air; M. Cyrille Dumaine, présentement Orateur à l'Assemblée législative. Jusqu'à M. Maxime

Raymond, chef du parti du Bloc populaire canadien, qui a voté avec nous! Il n'a pas eu peur d'encourir le blâme de M. Bourassa, qui s'opposait aux loteries. 57 députés en tout ont voté pour les loteries à Ottawa⁴.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Combien ont voté contre?

M. Gagnon (Matane): 105.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Lisez donc les noms des députés fédéraux opposés aux loteries et on entendra, entre autres, le nom du sénateur Arthur Sauvé, ancien chef de l'opposition à Québec. On devrait sortir la question des loteries de la politique.

M. Gagnon (Matane): En 1938, le député Ernest Bertrand proposait aux Communes un autre bill⁵ pour autoriser les loteries et le député de Trois-Rivières, alors premier ministre, ayant été consulté, fit savoir qu'il approuvait la mesure quant à la province de Québec. Les "sweepstakes" existent dans presque tous les pays et fournissent des revenus énormes.

Par la résolution Barrette, on demande au gouvernement fédéral de faire bénéficier la province de Québec de l'exception déjà accordée en faveur des îles britanniques. Il consentirait, dit-il, à la suppression de toutes les loteries s'il le croyait nécessaire, mais ne peut comprendre pourquoi le peuple peut avoir la permission de souscrire aux loteries organisées en Grande-Bretagne et en Irlande. 99 %⁶ de la population est en faveur des loteries pour fins éducatives. Pourquoi ne pas permettre de faire légalement ce qui se fait partout illégalement? Tout le monde achète des billets de loterie. Ceux qui y sont opposés ont peut-être des billets dans leurs poches!

M. Caron (Hull): Je regrette de différer d'opinion avec le ministre de la Voirie (l'honorable M. Bouchard). Je serais heureux que l'on prenne ce moyen pour soulager un peu les payeurs de taxes. La province a besoin d'un plus grand nombre de sanatoriums et de lits d'hôpitaux et elle ne devrait pas refuser la contribution des milliers d'amateurs de "sweepstakes". Cela allégerait d'autant le fardeau des taxes directes imposées au peuple. Avant la guerre, des millions de billets de "sweepstakes" de l'armée, de la marine et de l'Irlande étaient vendus et personne, que je sache, ne s'est appauvri. Et je crois que ceux qui achètent des billets sont quelque peu

plus heureux. Pourquoi ces millions ne seraient-ils pas donnés pour nos institutions canadiennes?

Il faut toujours prendre des chances dans la vie. La vie n'est qu'un "gambling" continu. On vient au monde pour prendre une chance. Je ne connais personne qui ait réussi sans prendre une chance de temps à autre. La chose devrait être permise surtout quand elle permet aux souscripteurs de faire une charité. Personne ne peut dire que nous avons assez de moyens pour prendre soin de nos malades, de nos orphelins et de nos vieillards. Et si nous n'avons pas assez de moyens, c'est que nous n'avons pas assez d'argent pour nous les procurer.

Cependant, je n'aime pas la rédaction de la motion Barrette. Nous n'avons pas le droit de légiférer en matière criminelle. Pour calmer tous les scrupules, je propose d'amender la motion pour qu'elle exprime tout simplement au gouvernement fédéral de la part de l'Assemblée législative d'amender le Code criminel. Je propose appuyé par le représentant de Québec-Centre (M. Morin), un amendement en ce sens:

Que tous les mots après "que", dans la conclusion, soient remplacés par les suivants:

"La prohibition de l'article 236 du Code criminel du Canada devrait être amendée pour permettre aux provinces de décider par elles et pour elles de l'utilité d'établir ou de permettre l'organisation et la tenue de loteries pour fins éducatives ou d'assistance publique, et que des poursuites pour contravention audit article 236 ne puissent être intentées sans la permission du procureur général de chaque province où la contravention a été commise."

Que le greffier de l'Assemblée législative transmette la résolution ci-dessus au très honorable premier ministre du Canada.

M. Duplessis (Trois-Rivières) pose des objections à l'acceptation de cet amendement sous la forme proposée. Cet amendement, dit-il, quoique acceptable, n'est pas clair, et il offre de le clarifier.

Des députés discutent.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose que le débat soit maintenant ajourné.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Non! Non! Continuons donc!

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Le chef de l'opposition parle à la radio ce soir et il devrait ménager sa voix!

Adopté. Le débat est ajourné.

Voies et moyens:

Débat sur le budget 1943-1944 (suite)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mardi le 30 mars courant, sur la motion du représentant de Montréal-Notre-Dame-de-Grâce (l'honorable M. Mathewson) proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Barrette (Joliette): L'argent dépensé par l'administration de l'Union nationale a profité au peuple.

Pendant sept années, le gouvernement libéral a laissé tenter des expériences, dans le district de Joliette, sur la culture du tabac à cigarettes. Mais elles furent si peu encouragées qu'on était sur le point de les abandonner en 1936, quand le gouvernement de l'Union nationale prit le pouvoir. De 1936 à 1939, soit en trois années seulement, grâce aux méthodes sages, sincères et efficaces, notre province s'est enrichie d'un actif agricole de plus de \$4,000,000, dans ce même district avec cette même culture.

Selon un rapport officiel de la Coopérative des tabacs laurentiens, il s'est bâti, de 1936 à 1939, 1,700 maisons, serres, séchoirs et entrepôts, uniquement par les producteurs de tabac jaune. Ceux-ci ont mis en valeur 5,000⁸ arpents de terre jusque là improductive, dans Joliette et les environs, 1,000 arpents dans les comtés de Champlain et Saint-Maurice et 1,000 arpents dans Terrebonne, Richelieu, Soulanges et Huntingdon. En trois ans, ces producteurs ont mis en culture 7,000 arpents de terre qui n'avait jamais rien rapporté auparavant.

La récolte atteint maintenant 5,000,000 de livres de tabac par année. Permettez-moi de signaler ici l'habileté administrative et le dévouement des membres de la Coopérative des tabacs laurentiens. Pionniers dans un domaine qu'on avait négligé, ils ont su éviter les écueils sérieux qui auraient pu tuer l'œuvre, et ils ont érigé une entreprise d'envergure qui contribue grandement à l'accroissement de notre patrimoine agricole et qui assure la vie convenable de plus de 200 cultivateurs qui sont l'orgueil non

seulement de mon comté, mais de toute la classe agricole qui est justement fière de leurs initiatives profitables.

La Coopérative est dotée d'un outillage absolument moderne. À tel point que, chaque année, elle traite entre 60 et 75 wagons de tabac que lui envoient les producteurs de l'Ontario et de la Colombie. Durant l'hiver, c'est-à-dire pendant la saison morte dans nos campagnes, 500 personnes sont employées par la Coopérative. Son bilan montre à l'actif une valeur réelle de \$300,000, sur lequel les cultivateurs ne doivent plus que \$80,000. Pour la récolte et le premier séchage du tabac que traite l'usine de la Coopérative, il faut faire appel à 5,000 personnes pendant quatre mois de l'année. La valeur totale de la récolte est de près de \$1,000,000 annuellement. La Coopérative verse, en salaires, pour la cueillette sur-le-champ et l'empaquetage, plus d'un demi-million de piastres.

Maintenant, M. l'Orateur, permettez-moi de dénoncer une situation fort étrange dont souffrent nos cultivateurs qui produisent du tabac naturel canadien. Ceux de la province de Québec sont appelés à supporter le coût de 80 % environ de la taxe d'accise devenue en vigueur le 1^{er} août 1940 et qui rapporte au Trésor fédéral, pour toutes les provinces, \$175,000 dans une période de huit mois.

Quand des chiffres ont été compilés, le droit d'accise était de \$0.10 par livre. On l'a porté, depuis, à \$0.20. Cela signifie que les producteurs verseront, chaque année, à Ottawa, un montant de \$500,000⁹ environ, dont la seule province de Québec payera 80 %. C'est ça qui menace de miner complètement une industrie qui assurerait l'existence d'un grand nombre de cultivateurs. Je proteste contre ce traitement. Il me semble que le gouvernement devrait s'en occuper, puisque les députés de cette Législature ont été élus précisément pour défendre les droits des contribuables de la province de Québec.

M. Marler (Westmount-Saint-Georges): Dans leurs discours, les membres de l'opposition, en critiquant le budget, imitent le silence prudent et ne parlent jamais de l'histoire financière de leur régime. Ce silence est étrange et il convient de lever le voile pour laisser voir à la population ce que fut la succession laissée par le gouvernement Duplessis au gouvernement Godbout.

Les orateurs de l'Union nationale peuvent bien se leurrer en croyant qu'ils sont les seuls à être fiers de la position du Québec dans la Confédération et qu'ils sont très désireux de préserver son autonomie sans borne. Pourtant, ma famille vit ici

depuis plusieurs générations et elle est fière de ses contacts avec la province. Les membres de notre famille sont tout aussi désireux de préserver l'autonomie du Québec que le chef de l'Union nationale et les membres du parti. Mais nos amis d'en face se sont fait une plate-forme politique avec l'autonomie de la province pour camoufler le pauvre dossier de leur administration et les résultats désastreux de leurs politiques financières durant les trois années de leur régime. Ils ont utilisé le slogan "autonomie" en 1939 dans l'espoir que cela les sauverait du mécontentement des électeurs. Cette plate-forme s'est effondrée sous eux en 1939 parce que le peuple les a renvoyés du pouvoir. Après les élections, ils se sont retrouvés confrontés à l'indignation justifiée du peuple.

Chaque fois que les mots "coopération avec Ottawa" sont prononcés à l'intérieur et à l'extérieur de la Législature, les gens de l'Union nationale brandissent immédiatement le slogan de l'autonomie, car ils croient encore que cela va les aider à leurrer les électeurs et les ramener au pouvoir.

Il refuse, dit-il, d'accepter les déclarations des deux précédents orateurs, soit le député de Saint-Jean-Napierville (M. Beaulieu) et le député de Joliette (M. Barrette), selon lesquelles l'administration financière de l'Union nationale était digne de fierté. Les chiffres et les résultats parlent d'eux-mêmes.

Quand le gouvernement de l'Union nationale prit le pouvoir en 1936, la dette de la province était de \$149,000,000 approximativement, avec un fonds d'amortissement de \$191,000,000. Il y avait alors une dette flottante de \$35,500,000. Nos amis de l'Union nationale peuvent bien vanter leur administration de 1936 à 1939 et ils ont beau jongler avec les chiffres, mais ils ne peuvent les effacer des livres officiels. Il n'en demeure pas moins que, durant cette courte période de pouvoir, ces chiffres démontrent clairement qu'ils ont augmenté la dette de la province plus que les gouvernements précédents ne l'avaient fait durant 69 ans, soit depuis la Confédération en 1867.

Évidemment, le gouvernement de l'Union nationale a trouvé qu'il ne convenait pas à la province de Québec d'avoir une aussi petite dette, et durant les trois années qui suivirent, il augmenta la dette flottante de \$4,000,000 et la dette consolidée de \$130,000,000.

Le gouvernement de l'Union nationale n'a pas augmenté dans des proportions adéquates le fonds d'amortissement. Durant les trois ans de l'Union nationale, le fonds d'amortissement ne fut augmenté que de \$8,000,000.

En 1939, le crédit de la province était épuisé sur les marchés locaux. Alors, la dernière opération financière du gouvernement de l'Union nationale fut d'emprunter \$30,000,000 à New York, remboursables en devises américaines. Le 30 juin 1939, le gouvernement avait en surplus \$5,000,000 d'obligations de la province non vendues. Ces faits constituent le dernier chapitre de l'histoire financière de l'administration de l'Union nationale. En fait, l'Union nationale avait, en trois ans, augmenté la dette fondée du double de celle que tous les autres gouvernements avaient accumulée en 70 ans.

La différence entre l'emprunt de l'Union nationale et celui que le ministre actuel des Finances du Canada vient de contracter, c'est que le Canada avait des obligations qui échéaient sur le marché de New York et que c'était de la saine finance de les renouveler avantagement, tandis que la province de Québec n'avait pas d'échéance avec les États-Unis en 1939. Elle a contracté, sous le régime de l'Union nationale, un emprunt ruineux.

Ce fut la résultante des dépenses folles poursuivies par l'ancien gouvernement de cette province, et le peuple n'oubliera pas ces jours. Comme exemple de dépenses inutiles et folles, il cite, dit-il, la construction d'un restaurant à l'Île Sainte-Hélène, en face de Montréal, où l'on convie le peuple de Montréal.

C'est un bel édifice en pierre naturelle, et on y trouve la cuisine la plus élaborée qui soit, mais qui ne peut servir de repas sans perdre de l'argent, même à \$5 du couvert. Cela m'a fait penser au Trocadero, à Paris. Il n'y manque que la tour Eiffel. Je suis convaincu que si le gouvernement de l'Union nationale avait réussi à emprunter l'argent nécessaire, il aurait aussi construit la tour.

Il y a eu aussi la piscine, construite à 250 verges du fleuve et dans laquelle il n'y aura de l'eau que lorsqu'on détournera le cours du Saint-Laurent!

Le député de Joliette (M. Barrette) a dit qu'une des raisons de l'augmentation de la dette était la création d'un système de prêts agricoles, mais ces sommes prêtées aux fermiers pendant les trois années du régime de l'Union nationale ne sont pas incluses dans l'augmentation de la dette consolidée.

Du 30 juin 1936 au 30 juin 1937, le gouvernement dépensa \$26,132,955.25 de plus que ses revenus. Ce n'était qu'un commencement, car l'Union nationale n'avait pas encore acquis la vitesse qu'elle devait avoir dans sa manière de dépenser. L'année suivante, les dépenses dépassaient les revenus d'une somme de \$35,106,618, et l'année suivante, ce chiffre passait à \$49,272,451. Pour

l'année finie le 30 juin 1940, l'excédent des dépenses sur les revenus était de \$52,545,466. On établissait un record de déficit.

Le député de Saint-Jean-Napierville a avoué franchement que l'Union nationale avait endetté la province de \$177,000,000 en trois ans. Il faut ajouter à cela les \$52,000,000 que le gouvernement actuel a dû emprunter en arrivant au pouvoir pour faire face aux engagements pris par l'Union nationale avant les élections de 1939. Et cela porte l'augmentation de la dette, sous le régime de nos amis d'en face, à \$169,000,000.

L'an dernier, mon bon ami de Saint-Jean nous affirmait que le gouvernement de Québec ne pouvait plus emprunter parce qu'Ottawa s'y opposait. Il n'a pas répété cela cette année parce que le gouvernement de Québec a fait des emprunts de remboursement à des conditions très avantageuses et qui sont un encouragement pour l'avenir. Ces emprunts ont témoigné du bon crédit de la province sous l'administration actuelle.

Il propose, appuyé par le représentant de Saint-Maurice (M. Beaulac), que le débat soit maintenant ajourné.

Adopté. Le débat est de nouveau ajourné.

Dépôt de documents:

Rapport de l'archiviste, 1941-1942

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1941-1942. (Document de la session no 32)

Commission des liqueurs de Québec

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse, en date du 10 mars 1943, demandant la production de copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant à la Commission des liqueurs de Québec. (Document de la session no 33)

Tramways de Montréal

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse,

en date du 24 mars 1943, demandant la production de copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant au chapitre 104, 1 George VI: loi relative au règlement de la question des tramways de Montréal, et ses amendements. (Document de la session no 34)

Taxes spéciales

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse, en date du 24 mars 1943, demandant la production de copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 24 mars 1926 jusqu'au 18 février 1943 inclusivement et se rapportant au chapitre 45, 16 George V, relativement aux taxes spéciales imposées par cette loi. (Document de la session no 35)

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 7 heures.

NOTES

1. La troisième est l'Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills, "une des plus belles industries de Québec", selon *Le Canada* du 1^{er} avril 1943, à la page 10.

2. Le bill 41, proposé par Athanase David le 9 février 1934 et sanctionné le 20 avril de la même année, permettait au lieutenant-gouverneur en conseil d'organiser une loterie pour des fins éducationnelles, (Voir 24 George V, chapitre 6) ce qui était contraire à l'interdiction du Code criminel, article 236. C'est à cette irrégularité qu'Alexandre Taschereau tente de remédier par sa motion du 23 mars 1934. Cette motion fut effectivement secondée par M. Duplessis. Voir *Journal de l'Assemblée*, 1934, aux pages 114, 317, 451.

3. *La Patrie* du 1^{er} avril 1943, à la page 6, fait plutôt dire à M. Bouchard: "Il n'y eut pas de vote alors."

Notons que M. Bouchard était alors Orateur de l'Assemblée législative et qu'à ce titre, n'avait pas à se prononcer sur cette question, indique *The Montreal Daily Star* du 1^{er} avril 1943, à la page 21.

4. Selon le *Journal de la Chambre des communes du Canada*, 1934, à la page 357, il s'agit des personnes suivantes: Asenault, Baribeau, Barrette, Beaubien, Belec, Bell, Bertrand, Boulanger, Bourgeois, Brassat, Casgrain, Denis, Deslauriers, Desrochers, Dubois, Dumaine, Dupré, Dupuis, Fiset (Sir Eugène), Fontaine, Fournier, Gagnon, Girouard, Jean, Laflèche, Mercier (Laurier-Outremont), Mercier (Saint-Henri), Michaud, Morand, Parent, Perras, Raymond, Rhéaume, Rinfret, Roberge, Saint-Père, Séguin, Tétrault, Thauvette, Veniot.

5. Il s'agit du bill 28.

6. "90 %" selon *Le Nouvelliste* du 1^{er} avril 1943, à la page 12.

7. Sur cette conférence radiophonique de M. Duplessis, voir "Duplessis accuse...", *L'Événement-Journal* du 1^{er} avril 1943, à la page 3.

8. "3,000" selon *Le Nouvelliste* du 1^{er} avril 1943, à la page 13.

9. \$50,000 selon *L'Événement-Journal* du 1^{er} avril 1943, à la page 9.

Séance du jeudi 1^{er} avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Emprunts de la paroisse
de Saint-François-Xavier**

M. Talbot (Chicoutimi) propose, appuyé par le représentant de Saint-Jean-Napierville (M. Beaulieu), que les articles 602, 603, 615 et 616 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition des syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, demandant l'adoption d'une loi relativement à leur pouvoir d'emprunt et de renouvellement d'emprunts.

Le bill est présenté à la demande de Son Excellence Monseigneur Melançon. Il s'agit d'une conversion de dettes de cette paroisse.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je soulève un point d'ordre! On devrait suivre les règlements. Il faudrait que cette pétition passe par les voies ordinaires de la procédure.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il y a urgence. On peut mettre de côté les règlements. D'ailleurs, c'est ce que l'on fait, depuis le début de la session pour les bills commerciaux et industriels. Il me semble que pour une affaire demandée par l'autorité religieuse, l'on devrait faire de même, c'est-à-dire suspendre les règlements pour hâter la procédure.

L'honorable M. Godbout (L'Islet) et **l'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** se déclarent prêts à faire franchir rapidement au bill toutes ses étapes, mais ils trouvent que l'urgence n'est pas suffisamment démontrée. Dans ce cas, les règlements de cette Chambre doivent être suivis.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): La motion est contraire au Règlement.

M. l'Orateur: Je réserve ma décision sur le point d'ordre soulevé par le ministre de la Voirie (l'honorable M. Bouchard).

M. Duplessis (Trois-Rivières): Une décision réservée n'avance pas les choses!

Rapports des comités permanents:

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatrième rapport du comité permanent des bills publics en général.

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 125 autorisant la Corporation des opticiens d'ordonnances de la province de Québec à admettre Georges-Armand Dugal au nombre de ses membres, après examen;

- bill 126 autorisant la Corporation des opticiens d'ordonnances de la province de Québec à admettre J.-Alphonse Martin au nombre de ses membres après examen.

Dépôt de documents:

**Ministère de la Chasse et des Pêcheries,
rapport des pêcheries maritimes, 1942**

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre de la Chasse et des Pêcheries de la province de Québec, concernant les activités du département des Pêcheries maritimes pour l'année civile 1942. (Document de la session no 36)

Questions et réponses:

Perceptions pour pensions

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville): 1. Depuis le 31 mars 1942 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, combien le gouvernement de la province a-t-il retiré ou perçu relativement à la loi des pensions, (Statuts refondus 1941), chapitre 13, amendée par 6 George VI, chapitre 14)?

2. Combien est-il dû au gouvernement de la province à ce sujet?

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) 1. \$785,520.07.

2. a) Rien n'était dû au 18 février 1943;
 b) \$1,379,208.57 deviendront dus sur une période maximum de 35 années à partir du 1^{er} avril 1943.

**Raffinerie de sucre
 à Saint-Hilaire**

M. Lorrain (Papineau): Relativement à la manufacture de sucre de betterave, à Saint-Hilaire, comté de Rouville:

1. Depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 20 février 1943 inclusivement, combien le gouvernement de la province a-t-il dépensé, à quelque titre ou pour quelque cause que ce soit?

2. Combien est-il dû par le gouvernement de la province, à quelque titre ou pour quelque cause que ce soit, à ce sujet?

3. À quelle date a été effectué chacun des paiements faits par la province à ce sujet?

4. À quelle date a été contracté chacun des engagements du gouvernement de la province à ce sujet?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): (Voir tableau ci-dessous)

	1	3	4
Rock County Sugar Co.	\$ 27,750.00	25 avril 1941	17 mai 1941
Rock Countu Sugar Co.	123,734.48	28 août 1941	14 mai 1941
Paul Merker.....	8,000.00	12 sept. 1941	1 ^{er} oct. 1941
John D. Kelly.....	92.39	6 oct. 1941	1 ^{er} oct. 1941
Paul Merker.....	138.10	10 oct. 1941	1 ^{er} oct. 1941
Janesville Daily Gazette.....	14.70	10 oct. 1941	1 ^{er} oct. 1941
Paul Merker.....	4,000.00	12 nov. 1941	12 nov. 1941
Canadian National Railways.....	25,000.00	17 nov. 1941	10 oct. 1941
William Plante.....	8,500.00	19 nov. 1941	19 nov. 1941
Napoléon Charbonneau.....	2,200.00	20 nov. 1941	20 nov. 1941
Florimont Authier.....	600.00	21 nov. 1941	21 nov. 1941
Ernest Plante.....	16.65	24 nov. 1941	10 nov. 1941
Napoléon Charbonneau.....	3.00	24 nov. 1941	10 nov. 1941
Municipalité paroisse de Saint-Hilaire.....	37.53	24 nov. 1941	10 nov. 1941
Jacques Jeanotte.....	29.25	11 déc. 1941	28 nov. 1941
C. S. Huntley.....	3.75	15 déc. 1941	1 ^{er} oct. 1941
Garnett Veenstra Racine.....	214.00	18 déc. 1941	1 ^{er} oct. 1941
Paul Merker.....	29.68	18 déc. 1941	1 ^{er} oct. 1941
Paul Merker.....	1,000.00	18 déc. 1941	18 déc. 1941
Paul Merker.....	8,880.00	24 déc. 1941	1 ^{er} oct. 1941
Paul Merker.....	3,330.00	24 déc. 1941	1 ^{er} oct. 1941
Quebec Culvert Corp., Ltd.....	290.00	29 déc. 1941	10 nov. 1941
Quebec Culvert Corp., Ltd.....	183.40	29 déc. 1941	17 nov. 1941
Ernest Plante.....	12.60	15 janv. 1942	16 déc. 1941
Geo. Douville.....	11.70	15 janv. 1942	16 déc. 1941
Mongeau, Robert & Cie.....	61.88	15 janv. 1942	17 déc. 1941
J.-M. Fontaine.....	53.62	15 janv. 1942	17 déc. 1941
La Prévoyance Cie d'Ass.....	100.00	16 janv. 1942	7 janv. 1942
Salaires des ouvriers.....	590.61	16 janv. 1942	1 ^{er} déc. 1941
Imperial Oil Co.....	41.34	21 janv. 1942	15 janv. 1942
W. Normandin.....	71.25	23 janv. 1942	15 janv. 1942
Frs Normand.....	39.60	23 janv. 1942	15 janv. 1942
Service du Génie Rural.....	664.00	28 janv. 1942	25 oct. 1941
O.-A. Desruisseaux.....	31.50	28 janv. 1942	15 janv. 1942
Steel Co. of Canada.....	215.91	2 fév. 1942	11 déc. 1941

<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
Wilfrid Séguin.....	\$53.01	2 fév. 1942	13 janv. 1942
Lionel Noiseux.....	9.00	2 fév. 1942	13 janv. 1942
U. Baril.....	4.47	2 fév. 1942	15 janv. 1942
J.-A. Fréchette.....	.53	2 fév. 1942	16 janv. 1942
J.-M. Perreault.....	3.07	2 fév. 1942	16 janv. 1942
Just Equipment Supply Co.....	6.28	5 fév. 1942	27 janv. 1942
Salaires des ouvriers	264.01	12 fév. 1942	1 ^{er} janv. 1942
International Electric Co.....	11.28	13 fév. 1942	2 fév. 1942
Salaires des ouvriers	127.60	13 fév. 1942	15 janv. 1942
J.-W. Brasseur.....	34.51	14 fév. 1942	28 janv. 1942
J.-M. Fontaine.....	251.75	14 fév. 1942	28 janv. 1942
H. Guillot.....	8.76	14 fév. 1942	28 janv. 1942
W. Plante.....	4.00	14 fév. 1942	28 janv. 1942
Chalifour & Fils.....	9.23	14 fév. 1942	28 janv. 1942
Machinerie Omega, Ltée.....	2.25	14 fév. 1942	28 janv. 1942
J.-A. Fréchette.....	13.49	14 fév. 1942	28 janv. 1942
Napoléon Hamel	9.48	14 fév. 1942	28 janv. 1942
Dussault & Lamoureux, Cie.....	20.93	14 fév. 1942	28 janv. 1942
I. St-George.....	13.03	14 fév. 1942	28 janv. 1942
Jos. Petit.....	7.00	14 fév. 1942	28 janv. 1942
Euclide Hubert.....	15.78	14 fév. 1942	28 janv. 1942
Lionel Noiseux.....	69.26	14 fév. 1942	28 janv. 1942
W. Normandin.....	329.61	16 fév. 1942	2 nov. 1941
J.-E.-M. Desrochers	133.63	17 fév. 1942	19 nov. 1941
Frs. Normand.....	36.23	17 fév. 1942	1 ^{er} déc. 1941
Frs. Normand.....	54.45	17 fév. 1942	15 déc. 1941
Salaires des ouvriers	97.58	23 fév. 1942	30 janv. 1942
Salaires des ouvriers	201.90	27 fév. 1942	15 fév. 1942
Municipalité paroisse de Saint-Hilaire.....	19.79	27 fév. 1942	18 fév. 1942
Chalifoux & Fils.....	.52	27 fév. 1942	20 fév. 1942
I.-L. Lafleur.....	5.50	28 fév. 1942	15 janv. 1942
Imperial Oil Co.....	2.25	28 fév. 1942	15 fév. 1942
Guertin & Frères.....	14.19	28 fév. 1942	11 fév. 1942
René Poudrette.....	9.25	28 fév. 1942	11 fév. 1942
J.-A. Fréchette.....	6.13	28 fév. 1942	11 fév. 1942
I. St-Georges.....	1.25	28 fév. 1942	11 fév. 1942
Lionel Noiseux.....	6.25	28 fév. 1942	11 fév. 1942
Just Equipment & Supply.....	72.53	3 mars 1942	16 fév. 1942
Rock County Sugar Co.....	61,050.00	4 mars 1942	18 fév. 1942
Ministère de la Voirie.....	6,724.21	5 mars 1942	3 déc. 1941
American Crystal Sugar Co.....	11,988.00	10 mars 1942	21 fév. 1942
C.-E. Racine & Co.....	125.71	12 mars 1942	25 oct. 1941
Salaires des ouvriers	148.65	14 mars 1942	15 fév. 1942
Paul Merker.....	8,880.00	16 mars 1942	1 ^{er} oct. 1941
British Sugar Corp., Ltd.....	6,216.00	16 mars 1942	27 fév. 1942
Salaires des ouvriers	209.25	18 mars 1942	1 ^{er} mars 1942
Frs. Normand.....	120.60	19 mars 1942	1 ^{er} fév. 1942
W. Normandin.....	245.22	19 mars 1942	1 ^{er} fév. 1942
Just Equipment Supply Co.....	14.26	19 mars 1942	19 janv. 1942
Imperial Oil Co.....	51.46	21 mars 1942	17 fév. 1942
Steel Co. of Canada, Ltd.....	51.59	23 mars 1942	27 janv. 1942

<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
W. Lafontaine	\$ 3.28	23 mars 1942	12 mars 1942
Munderloh Co.....	175.75	24 mars 1942	25 fév. 1942
Silver Engineering Works, Inc.....	46,842.00	25 mars 1942	16 fév. 1942
Consolidated Products Co.....	12,210.00	26 mars 1942	14 mars 1942
Paul Merker.....	16,650.00	26 mars 1942	12 mars 1942
Truscon Steel Co.....	9,162.00	28 mars 1942	14 fév. 1942
G.-R. Richer.....	2,395.00	28 mars 1942	25 oct. 1941
Canadian National Railway	20,449.97	28 mars 1942	9 oct. 1941
Lionel Noiseux.....	5.00	31 mars 1942	10 mars 1942
J.-A. Fréchette.....	4.30	31 mars 1942	10 mars 1942
Mongeau, Robert, Cie.....	114.29	31 mars 1942	10 mars 1942
Just Equipment Supply Co.....	13.56	7 avril 1942	12 mars 1942
Guertin & Frère.....	4.77	9 avril 1942	23 mars 1942
American Crystal Sugar Co	667.21	9 avril 1942	21 fév. 1942
F.-X. Lambert.....	9.90	13 avril 1942	3 mars 1942
F.-X. Lambert.....	3,694.68	13 avril 1942	3 mars 1942
National Builders Supply, Ltd	222.36	13 avril 1942	3 mars 1942
Accessoires Outillage Ltée	50.52	13 avril 1942	3 mars 1942
Imperial Oil Co	35.50	13 avril 1942	3 mars 1942
J.-H. Fugère.....	1,817.45	13 avril 1942	3 mars 1942
A. Auclair.....	93.26	13 avril 1942	3 mars 1942
J.-A. Fréchette.....	298.52	13 avril 1942	3 mars 1942
J.-A. Laferté	2,010.97	13 avril 1942	3 mars 1942
J.-A. Grière & Sons.....	1,125.14	13 avril 1942	3 mars 1942
Salaires des ouvriers	298.65	16 avril 1942	1 ^{er} mars 1942
Imperial Oil Co	51.02	20 avril 1942	9 avril 1942
Canadian Fairbanks Morse	1.00	20 avril 1942	24 mars 1942
Omer Deserres Ltée	276.85	20 avril 1942	1 ^{er} avril 1942
Imperial Oil Co	73.10	20 avril 1942	28 mars 1942
C.-E. Racine & Co	16.20	20 avril 1942	25 oct. 1941
Canadian National Railways.....	531.29	20 avril 1942	25 oct. 1941
C.-E. Racine & Co	28.00	20 avril 1942	25 oct. 1941
Imperial Oil Co	71.25	20 avril 1942	31 mars 1942
W. Normandin.....	283.97	22 avril 1942	1 ^{er} mars 1942
Frs. Normand	144.93	22 avril 1942	1 ^{er} mars 1942
National Builders Supply, Ltd	1,064.79	22 avril 1942	15 avril 1942
Lionel Noiseux.....	3.25	24 avril 1942	14 avril 1942
A. Charbonneau	30.00	24 avril 1942	14 avril 1942
H. Richard.....	125.00	24 avril 1942	14 avril 1942
J.-W. Brasseur.....	3.54	24 avril 1942	14 avril 1942
René Poudrette.....	5.41	24 avril 1942	14 avril 1942
J.-A. Fréchette.....	5.43	24 avril 1942	14 avril 1942
Canadian National Railways.....	1,481.22	24 avril 1942	25 oct. 1941
Paul Merker.....	8,325.00	30 avril 1942	12 mars 1942
Salaires des ouvriers	329.83	30 avril 1942	15 mars 1942
Salaires des ouvriers	746.33	12 mai 1942	1 ^{er} avril 1942
J.-A. Laferté	28.33	13 mai 1942	3 mars 1942
Steel Co. of Canada.....	6.21	13 mai 1942	29 avril 1942
Truscon Steel Co.....	101.00	13 mai 1942	3 mars 1942
Imperial Oil Co	42.02	16 mai 1942	30 avril 1942
Canadian Industries Ltd.....	76.25	20 mai 1942	5 mai 1942

<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
LaSalle Builders Supply, Ltd.....	\$ 16.00	29 mai 1942	15 mai 1942
National Builders Supply, Ltd.....	37.40	29 mai 1942	15 mai 1942
C.-E. Racine & Co.....	48.00	1 ^{er} juin 1942	25 oct. 1942
Frs. Normand.....	149.60	1 ^{er} juin 1942	1 ^{er} avril 1942
W. Normandin.....	306.97	1 ^{er} juin 1942	1 ^{er} avril 1942
Jean Faille.....	450.00	1 ^{er} juin 1942	18 mai 1942
J.-A. Fréchette.....	160.54	1 ^{er} juin 1942	18 mai 1942
Arsène Burelle.....	20.94	1 ^{er} juin 1942	18 mai 1942
Canadian National Railways.....	30.00	1 ^{er} juin 1942	20 mai 1942
W. Lafontaine.....	2.88	1 ^{er} juin 1942	26 mai 1942
Salaires des ouvriers.....	979.33	1 ^{er} juin 1942	1 ^{er} mai 1942
Canadian Liquid Air Co.....	9.65	6 juin 1942	1 ^{er} juin 1942
Citadelle Brick Ltée.....	223.91	6 juin 1942	1 ^{er} juin 1942
J.-J. Séguin.....	506.25	6 juin 1942	1 ^{er} juin 1942
F.-X. Lambert.....	17,250.00	10 juin 1942	24 fév. 1942
S. S. Mitchell, Co.....	300.33	10 juin 1942	26 mai 1942
Elz. Désautels.....	44.00	10 juin 1942	26 mai 1942
Salaires des ouvriers.....	1,331.03	17 juin 1942	15 mai 1942
Marcel Désautels.....	282.70	18 juin 1942	1 ^{er} juin 1942
Arsène Burelle.....	164.86	18 juin 1942	9 juin 1942
René Poudrette.....	12.07	26 juin 1942	27 mai 1942
Imperial Oil Co.....	39.11	26 juin 1942	1 avril 1942
F.-X. Lambert.....	2,166.46	26 juin 1942	3 mars 1942
B. Chabot.....	20.80	26 juin 1942	3 mars 1942
J.-A. Laferté.....	734.40	26 juin 1942	3 mars 1942
Lalime & Cadorette.....	13.35	26 juin 1942	3 mars 1942
Camille Mercure.....	237.96	26 juin 1942	3 mars 1942
J.-H. Fugère.....	760.44	26 juin 1942	3 mars 1942
Imperial Oil Co.....	55.81	26 juin 1942	1 ^{er} mai 1942
Truscon Steel Co.....	44.00	26 juin 1942	20 juin 1942
Just Equipment Supply, Ltd.....	15.04	26 juin 1942	20 mai 1942
Canadian National Railways.....	13,780.45	26 juin 1942	15 mai 1942
A. Auclair.....	139.88	29 juin 1942	18 mai 1942
Mageau & Frère.....	35.16	29 juin 1942	16 juin 1942
Frs. Normand.....	169.40	29 juin 1942	1 ^{er} mai 1942
Ed. Malo.....	137.04	29 juin 1942	17 juin 1942
W. Normandin.....	288.84	29 juin 1942	1 ^{er} mai 1942
Salaires des ouvriers.....	931.04	29 juin 1942	1 ^{er} juin 1942
Paul Merker.....	4,440.00	30 juin 1942	1 ^{er} oct. 1941
Paul Merker.....	1,137.75	30 juin 1942	30 mars 1942
C.-E. Racine, Co.....	44.00	2 juil. 1942	25 oct. 1941
Odilon Fortin.....	1,711.00	2 juil. 1942	7 mai 1942
Cockshutt Plow Co.....	100.00	9 juil. 1942	26 mai 1942
Cockshutt Plow Co.....	1,168.00	9 juil. 1942	19 mai 1942
Cockshutt Plow Co.....	158.35	9 juil. 1942	26 mai 1942
Salaires des ouvriers.....	1,389.70	11 juil. 1942	15 juin 1942
Elz. Jodoin.....	7.96	13 juil. 1942	27 juin 1942
Wanless Hardware, Ltd.....	900.00	13 juil. 1942	12 mai 1942
Cockshutt Plow Co.....	1.56	13 juil. 1942	26 mai 1942
J.-A. Fréchette.....	55.86	13 juil. 1942	3 mars 1942
Euclide Hubert.....	586.78	13 juil. 1942	3 mars 1942

<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
Michel Chouinard	\$ 2,300.00	13 juil. 1942	3 mars 1942
National Builders Supply, Ltd	27.90	13 juil. 1942	7 juil. 1942
René Poudrette	49.92	13 juil. 1942	7 juil. 1942
A.-L. Brodeur	29.13	13 juil. 1942	7 juil. 1942
La Salle Builders Supply, Ltd	156.00	13 juil. 1942	23 juin 1942
F.-X. Lambert	19,575.00	15 juil. 1942	24 fév. 1942
C.-E. Racine & Co	8.10	21 juil. 1942	5 oct. 1941
Coopérative Fédérée de Québec	31.79	21 juil. 1942	27 avril 1942
Camille Mercure	31.61	21 juil. 1942	16 juin 1942
A. Auclair	95.76	21 juil. 1942	17 juin 1942
G. Authier	172.32	21 juil. 1942	26 juin 1942
Ed. Malo	32.04	21 juil. 1942	26 juin 1942
J.-N. Petit	18.75	21 juil. 1942	30 juin 1942
J.-A. Fréchette	91.64	21 juil. 1942	30 juin 1942
National Builders Supply, Ltd	23.70	21 juil. 1942	30 juin 1942
C.-E. Racine & Co	32.00	21 juil. 1942	25 oct. 1941
Canadian National Railways	1,406.46	23 juil. 1942	15 mai 1942
Imperial Oil Co	85.89	24 juil. 1942	1 mai 1942
Imperial Oil Co	63.73	24 juil. 1942	1 juin 1942
Salaires des ouvriers	864.48	27 juil. 1942	1 juil. 1942
Canadian Liquid Air Co	387.43	29 juil. 1942	20 juil. 1942
I. St-Georges	40.63	29 juil. 1942	20 juil. 1942
Marcel Désautels	8.40	29 juil. 1942	20 juil. 1942
A.-L. Brodeur	27.65	29 juil. 1942	20 juil. 1942
René Poudrette	17.52	29 juil. 1942	20 juil. 1942
Truscon Steel Co	2,656.87	29 juil. 1942	20 juin 1942
Paul Merker	2,775.00	31 juil. 1942	12 mars 1942
Samson & Fillion Ltée	44.41	31 juil. 1942	13 juil. 1942
J.-A. Fréchette	29.00	31 juil. 1942	24 juil. 1942
Omer De Serres Ltée	44.69	31 juil. 1942	24 juil. 1942
National Builders Supply, Ltd	686.28	3 août 1942	3 mars 1942
Mongeau, Robert & Cie	1.00	3 août 1942	10 mars 1942
La Salle Builders Supply, Ltd	6.50	6 août 1942	7 juil. 1942
Salaires des ouvriers	1,430.84	10 août 1942	15 juil. 1942
Elz. Désautels	4.00	17 août 1942	11 août 1942
W. Normandin	26.23	17 août 1942	1 ^{er} juil. 1942
Imperial Oil Co	48.11	18 août 1942	1 ^{er} juin 1942
Imperial Oil Co	64.50	18 août 1942	1 ^{er} juil. 1942
Truscon Steel Co	180.00	21 août 1942	20 juin 1942
Paul Merker	7,770.00	24 août 1942	1 ^{er} oct. 1942
Alphonse Olivier	185.28	1 ^{er} sept. 1942	11 mars 1942
H. Richard	35.00	1 ^{er} sept. 1942	15 août 1942
Dussault & Lamoureux, Cie	7.77	1 ^{er} sept. 1942	15 août 1942
A. Blondin Ltée	30.79	1 ^{er} sept. 1942	15 août 1942
C.-E. Racine & Co	24.00	1 ^{er} sept. 1942	25 oct. 1941
Wanless Hardware, Ltd	588.00	1 ^{er} sept. 1942	4 juin 1942
F.-X. Lambert	28,800.00	1 ^{er} sept. 1942	24 fév. 1942
Auguste Charbonneau	10.00	1 ^{er} sept. 1942	26 août 1942
Salaires des ouvriers	1,253.68	5 sept. 1942	1 ^{er} août 1942
M. R. Allen	115.23	9 sept. 1942	1 ^{er} août 1942
Salaires des ouvriers	1,163.12	12 sept. 1942	15 août 1942

<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
Commission des Accidents du Travail	\$ 8.00	14 sept. 1942	26 août 1942
Euclide Hubert	304.50	14 sept. 1942	31 août 1942
Euclide Hubert	17.28	14 sept. 1942	31 août 1942
F.-X. Lambert	27.11	14 sept. 1942	3 mars 1942
Michel Chouinard	772.00	14 sept. 1942	3 mars 1942
L.-C. Roy	250.00	15 sept. 1942	1 ^{er} sept. 1942
F.-X. Lambert	811.25	17 sept. 1942	3 mars 1942
J.-E.-M. Desrochers	452.50	17 sept. 1942	17 avril 1942
F.-X. Lambert	3,427.61	19 sept. 1942	20 juin 1942
Bell Telephone Co	40.81	24 sept. 1942	1 ^{er} août 1942
J.-A. Fréchette	125.13	25 sept. 1942	3 sept. 1942
A.-L. Brodeur	15.97	25 sept. 1942	3 sept. 1942
Armand Sicotte	725.00	25 sept. 1942	4 sept. 1942
Canadian National Railways	989.38	25 sept. 1942	8 sept. 1942
Commission des Accidents du Travail	8.00	25 sept. 1942	8 sept. 1942
St. Hyacinthe Transport	1.00	25 sept. 1942	8 sept. 1942
Canadian National Railways	9,201.35	25 sept. 1942	8 sept. 1942
La Salle Builders Supply, Ltd	417.31	25 sept. 1942	20 juin 1942
F.-X. Lambert	234.38	25 sept. 1942	3 mars 1942
F.-X. Lambert	442.19	25 sept. 1942	3 mars 1942
J.-A. Fréchette	37.31	25 sept. 1942	17 sept. 1942
J.-A. Fréchette	480.49	25 sept. 1942	20 juin 1942
Salaires des ouvriers	1,119.00	25 sept. 1942	1 ^{er} sept. 1942
J.-A. Fréchette	88.27	25 sept. 1942	3 mars 1942
L.-C. Roy	250.00	30 sept. 1942	1 ^{er} sept. 1942
C. Charbonneau	10.20	5 oct. 1942	17 sept. 1942
Omer de Serres, Ltée	675.07	5 oct. 1942	17 sept. 1942
Canadian Liquid Air Co	252.03	5 oct. 1942	17 sept. 1942
National Builders Supply, Ltd	494.53	5 oct. 1942	20 juin 1942
A. Auclair	430.92	5 oct. 1942	20 juin 1942
J. S. Mitchell Co	625.21	5 oct. 1942	20 juin 1942
J.-J. Séguin & Co	202.50	5 oct. 1942	21 sept. 1942
J.-B. Baillargeon Express50	5 oct. 1942	20 juin 1942
Bell Telephone Co	37.68	5 oct. 1942	1 ^{er} sept. 1942
Atlas Asbestos Co	60.20	5 oct. 1942	1 ^{er} oct. 1942
Rosaire Rousseau	145.02	7 oct. 1942	1 ^{er} août 1942
W. Normandin	6.30	8 oct. 1942	15 sept. 1942
Salaires des ouvriers	1,372.14	8 oct. 1942	15 sept. 1942
Léonard Demers	33.60	13 oct. 1942	28 sept. 1942
G.-H. Rose	377.40	15 oct. 1942	20 août 1942
L.-C. Roy	250.00	15 oct. 1942	1 ^{er} sept. 1942
F.-X. Lambert	1,542.22	15 oct. 1942	3 mars 1942
Henri Gagnon	1,136.04	16 oct. 1942	20 juin 1942
Omer de Serres, Ltée	1,218.71	16 oct. 1942	9 oct. 1942
Salaires des ouvriers	1,428.01	16 oct. 1942	1 ^{er} oct. 1942
Coopérative des Jardiniers-Maréchers	88.00	21 oct. 1942	9 oct. 1942
International Harvester Co	70.04	21 oct. 1942	9 oct. 1942
Champlain Dumontier	95.40	21 oct. 1942	1 ^{er} sept. 1942
Maurice Talbot	14.34	21 oct. 1942	1 ^{er} sept. 1942
Imperial Oil Co	733.28	29 oct. 1942	9 oct. 1942
Frank Burman	831.88	29 oct. 1942	7 oct. 1942

	1	1	3	4
F.-X. Lambert.....		\$ 18,360.00	31 oct. 1942	24 fév. 1942
National Builders Supply, Ltd.		3,749.58	31 oct. 1942	20 juin 1942
F.-X. Lambert.....		10,323.01	31 oct. 1942	20 juin 1942
LaSalle Builders Supply, Ltd.....		1,337.28	31 oct. 1942	20 juin 1942
J.-A. Fréchette.....		194.41	31 oct. 1942	20 juin 1942
Camille Mercure		2,409.43	31 oct. 1942	20 juin 1942
F.-X. Lambert.....		144.74	31 oct. 1942	20 juin 1942
O'Neil & Richard.....		14.47	31 oct. 1942	20 juin 1942
A. Auclair.....		661.24	31 oct. 1942	20 juin 1942
J.-A. Laferté		313.16	31 oct. 1942	20 juin 1942
A. Gagnon		978.28	31 oct. 1942	20 juin 1942
L.-C. Roy		250.00	31 oct. 1942	1 ^{er} sept. 1942
Henry C. Pety		684.48	3 nov. 1942	12 juin 1942
Maurice Talbot.....		115.40	4 nov. 1942	1 ^{er} oct. 1942
L.-C. Roy		199.48	4 nov. 1942	1 ^{er} sept. 1942
Pat Gagnon.....		34.27	4 nov. 1942	26 oct. 1942
C.-E. Racine Co.		35.89	4 nov. 1942	25 oct. 1941
Ahern Safe Co.....		280.00	4 nov. 1942	20 juin 1942
Canadian National Railways.....		6.20	4 nov. 1942	26 oct. 1942
Dr. R. Gagner.....		6.00	4 nov. 1942	26 oct. 1942
Dr. Léo Lague		6.00	4 nov. 1942	26 oct. 1942
Canadian Pacific Express.....		26.99	4 nov. 1942	26 oct. 1942
C.-E. Racine & Co		4.10	4 nov. 1942	25 oct. 1941
F.-X. Lambert.....		12,242.67	4 nov. 1942	20 juin 1942
Truscon Steel Co.....		7,530.93	4 nov. 1942	20 juin 1942
Fisher Scientific Co.....		34.18	4 nov. 1942	2 nov. 1942
Frank Burman		325.04	12 nov. 1942	7 oct. 1942
Avance <i>re</i> : dépenses contingentes		500.00	12 nov. 1942	12 nov. 1942
Rosaire Savard		72.42	12 nov. 1942	15 oct. 1942
L.-C. Roy		250.00	15 nov. 1942	1 ^{er} sept. 1942
A. Auclair.....		479.99	23 nov. 1942	20 juin 1942
W. Lafontaine		10.20	23 nov. 1942	10 nov. 1942
International Harvester Co.....		45.15	23 nov. 1942	14 nov. 1942
Crane Ltd		844.40	23 nov. 1942	20 juin 1942
Henri Gagnon.....		2,222.71	23 nov. 1942	20 juin 1942
National Builders Supply, Ltd		4,108.55	23 nov. 1942	20 juin 1942
J.-A. Fréchette.....		114.57	23 nov. 1942	20 juin 1942
Ant. Bureau.....		85.27	23 nov. 1942	20 juin 1942
J.-A. Laferté		1,020.59	23 nov. 1942	20 juin 1942
F.-X. Lambert.....		88.87	23 nov. 1942	20 juin 1942
Raoul Gaudet		15.87	23 nov. 1942	14 nov. 1942
A. Blondin Ltée.....		7.39	23 nov. 1942	14 nov. 1942
Sherwin Williams Co.....		5.38	23 nov. 1942	14 nov. 1942
Fisher Scientific Co.....		212.56	23 nov. 1942	14 nov. 1942
F.-X. Lambert.....		6,712.15	23 nov. 1942	20 juin 1942
Salaires des ouvriers		1,394.01	23 nov. 1942	2 nov. 1942
Hôtel Balmoral.....		117.83	24 nov. 1942	10 nov. 1942
F.-X. Lambert.....		229.40	24 nov. 1942	20 juin 1942
Henri Lord.....		245.65	24 nov. 1942	10 oct. 1942
Arthur Cormier.....		108.15	24 nov. 1942	10 nov. 1942
Coopérative Fédérée de Québec		2.62	24 nov. 1942	14 nov. 1942

<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
Keuffel & Esser Co.....	\$ 39.04	24 nov. 1942	14 nov. 1942
J.-A. Fréchette.....	53.52	24 nov. 1942	14 nov. 1942
E.-H. Richer.....	4.23	24 nov. 1942	14 nov. 1942
Maurice Talbot.....	71.40	24 nov. 1942	2 nov. 1942
Champlain Dumontier.....	61.30	26 nov. 1942	1 ^{er} oct. 1942
Bell Telephone Co.....	69.28	26 nov. 1942	1 ^{er} oct. 1942
Imprimerie Yamaska.....	18.40	26 nov. 1942	14 nov. 1942
Rosaire Savard.....	67.22	26 nov. 1942	2 nov. 1942
Canadian National Railways.....	149.29	26 nov. 1942	19 nov. 1942
Canadian National Railways.....	16.11	26 nov. 1942	19 nov. 1942
Canadian Pacific Express.....	15.84	26 nov. 1942	19 nov. 1942
Canadian National Railways.....	215.02	26 nov. 1942	19 nov. 1942
Canadian National Express.....	98.27	26 nov. 1942	19 nov. 1942
A. Auclair.....	493.04	26 nov. 1942	20 juin 1942
L.-A. Milot.....	397.20	26 nov. 1942	20 juin 1942
René Poudrette.....	27.00	30 nov. 1942	20 nov. 1942
General Equipment.....	18.98	30 nov. 1942	20 nov. 1942
J.-A. Fréchette.....	9.58	30 nov. 1942	20 nov. 1942
A.-L. Brodeur.....	32.84	30 nov. 1942	20 nov. 1942
L.-C. Roy.....	250.00	30 nov. 1942	1 ^{er} sept. 1942
Forest Steel Wire Co.....	19.60	30 nov. 1942	20 nov. 1942
Champlain Dumontier.....	62.80	30 nov. 1942	2 nov. 1942
Canadian Pacific Railways.....	1,913.79	30 nov. 1942	19 nov. 1942
Pruneau Ltée.....	607.84	30 nov. 1942	20 juin 1942
LaSalle Builders, Ltd.....	652.73	30 nov. 1942	20 juin 1942
F.-X. Lambert.....	246.61	10 nov. 1942	20 juin 1942
F.-X. Lambert.....	260.84	30 nov. 1942	20 juin 1942
St. Hyacinthe Transport, Inc.....	60.65	9 déc. 1942	20 juin 1942
Geo. Rose.....	42.90	9 déc. 1942	2 nov. 1942
Raymond Concrete Pile Co.....	450.00	9 déc. 1942	30 nov. 1942
F.-X. Lambert.....	6,965.16	9 déc. 1942	20 juin 1942
Wanless Hardware, Ltd.....	1,972.00	9 déc. 1942	30 nov. 1942
Bell Telephone Co.....	57.56	9 déc. 1942	2 nov. 1942
Transport de l'Assomption.....	28.60	9 déc. 1942	30 nov. 1942
Brandham-Henderson, Ltd.....	123.75	9 déc. 1942	30 nov. 1942
Hervé Blanchet.....	12.20	9 déc. 1942	2 déc. 1942
Maurice Talbot.....	61.60	9 déc. 1942	15 nov. 1942
Rosaire Savard.....	67.94	9 déc. 1942	15 nov. 1942
Champlain Dumontier.....	55.05	9 déc. 1942	15 nov. 1942
Rosaire Rousseau.....	254.46	14 déc. 1942	1 ^{er} sept. 1942
P.-E. Poirier.....	5.90	14 déc. 1942	4 déc. 1942
J.-N. Petit.....	3.65	14 déc. 1942	4 déc. 1942
International Harvester, Ltd.....	8.29	14 déc. 1942	4 déc. 1942
G. F. Sterne & Sons.....	25.82	14 déc. 1942	20 juin 1942
Frost Steel & Wire Co.....	12.80	14 déc. 1942	20 juin 1942
Fonderie de Beloeil.....	56.91	14 déc. 1942	20 juin 1942
Pruneau Ltée.....	881.82	14 déc. 1942	20 juin 1942
Camille Mercure.....	2,844.51	14 déc. 1942	20 juin 1942
National Builders Supply, Ltd.....	3,078.37	14 déc. 1942	20 juin 1942
St. Bruno Quarry.....	223.88	14 déc. 1942	20 juin 1942
LaSalle Builders Supply, Ltd.....	3,559.78	14 déc. 1942	20 juin 1942

<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
J.-A. Laferté.....	\$ 696.77	14 déc. 1942	20 juin 1942
Mongeau, Robert, Cie.....	282.56	14 déc. 1942	20 juin 1942
Salaires des ouvriers.....	1,779.91	14 déc. 1942	15 nov. 1942
L.-C. Roy.....	257.31	14 déc. 1942	15 nov. 1942
Farr Co.....	1.18	14 déc. 1942	16 nov. 1942
Geo. Rose.....	83.80	14 déc. 1942	16 nov. 1942
Ed. Marchand.....	975.00	14 déc. 1942	5 déc. 1942
L.-C. Roy.....	250.00	15 déc. 1942	1 ^{er} sept. 1942
Frank Burman.....	108.28	17 déc. 1942	7 oct. 1942
Canadian National Railways.....	2,727.98	18 déc. 1942	19 nov. 1942
Canadian Liquid Air Co.....	114.42	18 déc. 1942	4 déc. 1942
Canadian Fairbank-Morse.....	4.87	18 déc. 1942	4 déc. 1942
Euclide Hubert.....	15.10	18 déc. 1942	4 déc. 1942
W. Normandin.....	123.88	18 déc. 1942	2 nov. 1942
L.-C. Roy.....	215.08	18 déc. 1942	2 nov. 1942
F.-X. Lambert.....	6,909.21	18 déc. 1942	20 juin 1942
Henry Disston & Sons.....	1,292.98	21 déc. 1942	30 nov. 1942
Parker Plow Co.....	12.31	21 déc. 1942	2 déc. 1942
Salaires des ouvriers.....	1,757.01	21 déc. 1942	1 ^{er} déc. 1942
Frank Burman.....	1,273.73	23 déc. 1942	7 oct. 1942
Rosaire Savard.....	61.35	23 déc. 1942	1 ^{er} déc. 1942
Maurice Talbot.....	55.95	23 déc. 1942	1 ^{er} déc. 1942
A. Gagnon.....	1,622.88	23 déc. 1942	20 juin 1942
B. Allard.....	15.60	23 déc. 1942	18 déc. 1942
Alex. Bremmer.....	38.64	23 déc. 1942	18 déc. 1942
J.-D. Desrosiers.....	2.50	23 déc. 1942	18 déc. 1942
Station Service Mondor.....	.60	23 déc. 1942	18 déc. 1942
A Derome & Co.....	3.56	23 déc. 1942	18 déc. 1942
E.-H. Richer.....	5.81	23 déc. 1942	18 déc. 1942
L.-C. Roy.....	250.00	31 déc. 1942	1 ^{er} sept. 1942
C.-E. Racine & Co.....	20.50	8 janv. 1943	25 oct. 1941
Théo. Reynolds.....	130.75	8 janv. 1943	2 nov. 1942
F.-X. Lambert.....	5,998.64	8 janv. 1943	20 juin 1942
Champlain Dumontier.....	59.65	8 janv. 1943	1 ^{er} déc. 1942
Dr. R. Gagner.....	33.00	8 janv. 1943	21 déc. 1942
Atlas Asbestos Co.....	.50	8 janv. 1943	21 déc. 1942
A. Leclerc.....	58.00	8 janv. 1943	21 déc. 1942
J.-E.-M. Desrochers.....	5.00	8 janv. 1943	23 déc. 1942
Camille Mercure.....	2,920.24	8 janv. 1943	20 juin 1942
Tourbière de Rivière-Ouelle.....	229.20	8 janv. 1943	20 juin 1942
P. Beaubien & Cie.....	16.30	8 janv. 1943	20 juin 1942
G. F. Sterne & Sons.....	8.55	8 janv. 1943	20 juin 1942
J.-A. Fréchette.....	155.17	8 janv. 1943	20 juin 1942
Tourbière de Rivière-Ouelle.....	428.40	8 janv. 1943	20 juin 1942
Canadian Foundries Supply, Ltd.....	23.07	8 janv. 1943	24 déc. 1942
A. Blondin, Ltée.....	54.44	8 janv. 1943	24 déc. 1942
A. Poudrette.....	11.85	8 janv. 1943	24 déc. 1942
Volcano, Ltée.....	4.90	8 janv. 1943	24 déc. 1942
J.-A. Fréchette.....	39.96	8 janv. 1943	24 déc. 1942
International Harvester Co.....	4.31	8 janv. 1943	24 déc. 1942
Keuffel & Esser Co.....	15.36	8 janv. 1943	24 déc. 1942

	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
Raoul Gaudet	\$ 5.90		8 janv. 1943	24 déc. 1942
A.-L. Brodeur.....	71.14		8 janv. 1943	24 déc. 1942
Laurentide Equipment.....	14.00		8 janv. 1943	24 déc. 1942
Canadian Liquid Air Co.....	104.87		8 janv. 1943	24 déc. 1942
Brandham-Henderson, Ltd.....	57.40		8 janv. 1943	28 déc. 1942
Pachard Electric, Ltd.....	138.92		8 janv. 1943	28 déc. 1942
Raymond Concrete Pile Co.....	488.37		8 janv. 1943	11 déc. 1942
Canadian Fairbanks-Morse Co	72.22		8 janv. 1943	24 nov. 1942
Petite Caisse, dépenses contingentes	220.78		8 janv. 1943	2 nov. 1942
Canadian National Railways.....	1,524.13		8 janv. 1943	21 déc. 1942
Canadian Pacific Railways	414.79		8 janv. 1943	21 déc. 1942
Fisher Scientific Co.....	109.71		8 janv. 1943	28 déc. 1942
L.-C. Roy	230.87		11 janv. 1943	1 ^{er} déc. 1942
F.-X. Lambert.....	10,570.00		11 janv. 1943	24 fév. 1942
J.-H. Dupuis	150.00		14 janv. 1943	1 ^{er} nov. 1942
Jenkins Bros., Ltd	634.20		14 janv. 1943	20 juin 1942
J. S. Mitchell	2,041.90		14 janv. 1943	20 juin 1942
J. S. Mitchell	13,224.54		14 janv. 1943	20 juin 1942
LaSalle Builders Supply, Ltd.....	1,890.25		14 janv. 1943	20 juin 1942
National Builders Supply, Ltd	3,918.62		14 janv. 1943	20 juin 1942
Pruneau, Ltée	783.64		14 janv. 1943	20 juin 1942
Corbeille & Brouillette, Ltée	2.50		14 janv. 1943	9 déc. 1942
J.-E.-M. Desrochers	22.00		14 janv. 1943	23 déc. 1942
Omer De Serres, Ltée.....	334.82		14 janv. 1943	20 juin 1942
Salaires des ouvriers	1,690.30		14 janv. 1943	15 déc. 1942
Champlain Dumontier.....	65.40		14 janv. 1943	15 déc. 1942
Rosaire Savard	48.48		14 janv. 1943	15 déc. 1942
L.-C. Roy	250.00		15 janv. 1943	1 ^{er} sept. 1942
Maurice Talbot.....	42.30		14 janv. 1943	15 déc. 1942
Frank Burman	979.94		22 janv. 1943	7 oct. 1942
Montreal Armature Works, Inc.....	111.00		27 janv. 1943	3 nov. 1942
Canadian National Telegraphs.....	8.32		27 janv. 1943	2 nov. 1942
A. Leclerc.....	6.25		27 janv. 1943	11 déc. 1942
F.-X. Lambert.....	39.46		27 janv. 1943	20 juin 1942
W. Normandin.....	55.58		27 janv. 1943	1 ^{er} déc. 1942
Keuffel & Esser Co.....	5.92		27 janv. 1943	30 déc. 1942
Mongeau, Robert & Cie.....	72.10		27 janv. 1943	20 juin 1942
Laurentide Equipment Co.....	5.12		27 janv. 1943	30 déc. 1942
International Harvester Co.....	9.22		27 janv. 1943	30 déc. 1942
Salaires des ouvriers	1,619.98		27 janv. 1943	1 ^{er} janv. 1943
Champlain Dumontier.....	31.40		27 janv. 1943	1 ^{er} janv. 1943
Rosaire Savard	56.44		27 janv. 1943	1 ^{er} janv. 1943
Maurice Talbot.....	63.00		27 janv. 1943	1 ^{er} janv. 1943
Rosaire Rousseau	178.38		27 janv. 1943	1 ^{er} déc. 1942
Canadian National Railways.....	27.90		27 janv. 1943	30 déc. 1942
L.-C. Roy	250.00		31 janv. 1943	1 ^{er} sept. 1942
Bordereau Octroi pour récolte	8,920.40		9 fév. 1943	1 ^{er} fév. 1943
Bordereau Octroi pour récolte	6,307.47		9 fév. 1943	1 ^{er} fév. 1943
Frank Burman	203.05		11 fév. 1943	7 oct. 1942
W. Normandin.....	108.96		11 fév. 1943	1 ^{er} déc. 1942
Bell Telephone Co	24.12		11 fév. 1943	1 ^{er} déc. 1942

<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
Brian R. Perry	\$ 150.00	11 fév. 1943	27 janv. 1943
Ludger Côté	700.00	11 fév. 1943	20 juin 1942
J.-A. Dupuis	250.00	11 fév. 1943	20 juin 1942
Jean Faille	28.60	11 fév. 1943	20 juin 1942
F.-X. Lambert.....	500.00	11 fév. 1943	20 juin 1942
F.-X. Lambert.....	5,899.91	11 fév. 1943	20 juin 1942
Alphonse Robert	55.94	11 fév. 1943	20 juin 1942
Truscon Steel Co.....	1,224.63	11 fév. 1943	20 juin 1942
René G. Richer.....	3,142.75	11 fév. 1943	25 oct. 1941
Wanless Hardware, Ltd.....	600.00	11 fév. 1943	20 juil. 1942
Salaires des ouvriers	2,562.83	11 fév. 1943	15 janv. 1943
Frank Burman	250.85	11 fév. 1943	7 oct. 1942
Champlain Dumontier.....	75.00	11 fév. 1943	2 janv. 1943
Rosaire Savard	61.97	11 fév. 1943	2 janv. 1943
Petite Caisse Dépenses contingentes	396.25	11 fév. 1943	2 janv. 1943
C. D. Barber	444.50	11 fév. 1943	16 fév. 1942
Silver Engineering Works, Inc.....	13,542.00	11 fév. 1943	16 fév. 1942
Western States Machine Co.....	18,131.46	11 fév. 1943	20 janv. 1943
Jean-Marie Jodoin.....	33.03	11 fév. 1943	20 janv. 1943
Abbé M. Proulx & G. Dionne.....	7,000.00	15 fév. 1943	22 janv. 1943
L.-C. Roy	250.00	15 fév. 1943	1 ^{er} sept. 1942
L.-C. Roy	216.54	17 fév. 1943	1 ^{er} janv. 1943
Maurice Talbot.....	57.00	17 fév. 1943	15 janv. 1943
International Harvester Co.....	2,495.75	17 fév. 1943	20 janv. 1943
Laurentide Equipment Co.....	33.35	17 fév. 1943	20 janv. 1943
François Bouchard	5.00	17 fév. 1943	27 janv. 1943
Brandham-Henderson, Ltd.....	143.51	17 fév. 1943	27 janv. 1943
Arsène Burelle	99.82	17 fév. 1943	27 janv. 1943
Canadian National Railways.....	40.30	17 fév. 1943	27 janv. 1943
Aug. Charbonneau	6.88	17 fév. 1943	27 janv. 1943
Omer De Serres, Ltée.....	51.61	17 fév. 1943	27 janv. 1943
Jean Faille	38.14	17 fév. 1943	27 janv. 1943
J.-A. Fréchette.....	24.83	17 fév. 1943	27 janv. 1943
Euclide Hubert	19.91	17 fév. 1943	27 janv. 1943
Montreal Welding Co	133.64	17 fév. 1943	27 janv. 1943
R. St-Germain	76.51	17 fév. 1943	27 janv. 1943
Canadian Fairbanks-Morse Co	8.47	17 fév. 1943	28 fév. 1943
Chalifoux & Fils	21.66	17 fév. 1943	28 fév. 1943
Dussault & Lamoureux, Ltée.....	19.60	17 fév. 1943	28 fév. 1943
Mongeau, Robert & Cie.....	230.96	17 fév. 1943	20 juin 1943
Lionel Noiseux.....	13.05	17 fév. 1943	20 juin 1943
Alphonse Robert	26.56	17 fév. 1943	20 juin 1943
Consolidated Products Co.....	<u>9,435.00</u>	19 fév. 1943	22 janv. 1943
	\$ 868,199.01		
	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>4</i>
Frank Burman	\$ 979.91		7 oct. 1942
Henry C. Pety.....	65.08		16 juin 1942
Bordereau de salaires au 15-2-43.....	3,037.19		1 ^{er} fév. 1943
L.-C. Roy	250.00		1 ^{er} fév. 1943

	2	2	4
Champlain Dumontier.....		\$ 73.10	1 ^{er} fév. 1943
W. Normandin.....		55.60	1 ^{er} janv. 1943
Maurice Talbot.....		68.70	1 ^{er} fév. 1943
A. Auclair.....	1,348.58		20 juin 1942
A. Auclair.....	489.41		20 juin 1942
Bell Telephone Co.....	64.74		2 janv. 1943
A. Blondin Ltée.....	89.43		9 fév. 1943
Armand-L. Brodeur.....	66.62		9 fév. 1943
Antonio Bureau.....	914.90		20 juin 1942
Arsène Burelle.....	27.95		9 fév. 1943
Canadian Import Co.....	457.25		9 fév. 1943
Canadian Liquid Air Co.....	327.06		9 fév. 1943
Canadian Narional Railways.....	103.00		18 janv. 1943
Bernard Chabot.....	685.52		20 juin 1942
Dussault, Lamoureux & Cie.....	24.43		10 fév. 1943
Crane Ltd.....	153.43		20 juin 1942
Crane Ltd.....	473.03		20 juin 1942
F.-X. Drolet et Cie.....	37.38		20 juin 1942
Équipement Universel, Ltée.....	753.75		4 fév. 1943
J.-A. Fréchette.....	501.44		20 juin 1942
Henri Gagnon.....	1,307.84		20 juin 1942
Henri Gagnon.....	63.96		20 juin 1942
Gérard-Raymond Hamel.....	58.95		5 fév. 1943
Industrial Factors Corp., Ltd.....	828.34		20 juin 1942
Victor Jarret.....	57.60		2 nov. 1942
J.-A. Laferté.....	1,647.38		20 juin 1942
C. Mercure.....	1,390.47		20 juin 1942
Louis-A. Milot.....	53.60		20 juin 1942
National Engineering Supply Co.....	536.32		20 juin 1942
René Poudrette.....	14.78		9 fév. 1943
Pruneau Ltée.....	362.80		20 juin 1942
C.-E. Racine & Cie.....	9.49		21 oct. 1941
Railway & Power Engineering Corp.....	180.00		26 nov. 1942
G. F. Sterne & Sons.....	17.05		20 juin 1942
L. S. Tarshis & Sons.....	59.88		9 fév. 1943
Tourbière de Rivière-Ouelle.....	692.40		20 juin 1942
Canadian National Railways.....	222.54		18 déc. 1942
St. Hyacinthe Transport, Inc.....	.30		5 fév. 1942
International Harvester Co.....	.39		10 fév. 1942
Mongeau, Robert & Cie.....	201.83		14 déc. 1942
F.-X. Drolet & Cie.....	34.79		20 juin 1942
Cockshutt Plow Co.....	6,165.05		8 fév. 1942
Canadian Pacific Railways.....	16.00		2 fév. 1942
C.-E. Racine & Co.....	9.20		21 oct. 1941
Lord & Cie.....	2,852.63		20 juin 1942
Philippe Beaubien & Co.....	496.36		20 juin 1942
Fonderie de Plessisville.....	225.15		20 juin 1942
J. S. Mitchell & Co.....	530.27		20 juin 1942
F.-X. Lambert.....	4,966.71		20 juin 1942
Omer De Serres, Ltée.....	825.66		9 sept. 1942
M. R. Allen.....	602.50		1 ^{er} fév. 1943

2	2	4
F.-X. Lambert.....	<u>16,318.23</u>	20 juin 1942
	\$ 52,275.98	
Engagements non payés; marchandises non livrées.		
		4
Cie Canadienne de Carellages, Ltée	\$ 766.00	20 juin 1942
Harold-G. Boisseau.....	309.00	20 juin 1942
Michel Chouinard, Ltée	4,213.84	20 juin 1942
Jos. Villeneuve, Ltée.....	2,351.00	20 juin 1942
Silver Engineering Works, Inc.....	33,300.00	16 fév. 1942
J. S. Mitchell & Co	3,385.49	23 juin 1942
Railways & Power Engineering, Corp.....	2,550.00	16 sept. 1942
Canadian Ingersoll Rand Co	4,124.64	18 juil. 1942
Western State Machine Co.....	<u>53,900.00</u>	20 janv. 1943
	\$ 104,899.97	

Sommes perçues en taxe de vente

M. Lorrain (Papineau): Depuis le 22 juin 1940 inclusivement jusqu'au 9 mars 1943 inclusivement, relativement à la taxe de vente imposée par les conseils municipaux des cités de Montréal, Québec, Chicoutimi, Trois-Rivières, Valleyfield:

1. Depuis quelle date le gouvernement de la province perçoit-il la dite taxe pour chacune des dites corporations municipales?

2. À combien se chiffre le total des argents perçus par la province, pour faire partie du Trésor de la province?

3. À combien se chiffre le total des argents perçus par la province, pour faire partie du Trésor de la province, relativement à la taxe de vente imposée par le conseil municipal de la cité de Montréal?

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): 1. Montréal: 1^{er} juillet 1940; Québec: 1^{er} juillet 1940; Chicoutimi: 1^{er} juillet 1942; Trois-Rivières: 1^{er} juillet 1942; Valleyfield: 1^{er} janvier 1941.

2. \$323,569.62.

3. \$267,424.00.

Raffinerie de sucre à Saint-Hilaire

M. Lorrain (Papineau): Depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 15 mars 1943 inclusivement, relativement à la manufacture de sucre de betterave,

à Saint-Hilaire, comté de Rouville, combien le gouvernement de la province a-t-il dépensé à quelque titre ou pour quelque cause que ce soit?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): \$898,246.30.

Décès de M. Eugène Godbout

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Les journaux m'ont apporté ce matin, M. l'Orateur, l'écho du geste sympathique de la Chambre en s'ajournant en signe de deuil, avant-hier, par respect pour la mémoire de mon père.

Je remercie d'une façon toute particulière ceux des membres de l'Assemblée législative qui se sont fait les interprètes de tous les groupes, et ma reconnaissance va également à tous les députés qui m'ont si sympathiquement témoigné leurs regrets. Je remercie cordialement aussi mes collègues qui m'ont entouré de leur sympathie durant la période pénible que je viens de traverser.

Il ne m'appartient pas, M. l'Orateur, de faire l'éloge de mon père. Mais je puis bien dire que la province ne perd pas tous les jours de meilleur citoyen. Et je ne crois pas non plus qu'aucune famille n'ait jamais perdu un meilleur père.

Les témoignages de condoléances que j'ai reçus m'ont été infiniment sensibles en cette circonstance douloureuse, comme ils ont été sensibles à toute ma famille, dont je veux me faire l'écho, en ce moment, pour remercier toute la Chambre.

M. Duplessis: Je veux profiter du retour en Chambre du premier ministre pour lui réitérer mes condoléances en mon nom personnel et au nom de l'opposition.

Il faut avoir passé par là pour comprendre l'étendue de la perte que vient de faire le premier ministre. Je suis certain que la vie honorable de son père inspirera toujours toutes ses actions.

Projets de loi:

Office du tourisme et de la publicité

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 8 concernant l'Office du tourisme et de la publicité soit maintenant lu une deuxième fois.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Dans les circonstances, par courtoisie pour le premier ministre, je ne veux pas faire de discussion acerbe, mais je tiens tout de même à noter qu'il s'agit d'une mauvaise loi.

Adopté après division. Le bill est renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Voies et moyens:

Débat sur le budget 1943-1944 (suite)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mercredi le 31 mars courant, sur la motion du représentant de Montréal-Notre-Dame-de-Grâce (l'honorable M. Mathewson) proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Marler (Westmount-Saint-Georges): Les exemples d'extravagances auxquels on a assisté sur l'île Sainte-Hélène ne sont qu'une partie du plan général de dépenses à Montréal, où des sommes substantielles ont été dépensées sans qu'il ne nous en reste rien de bien concret. Il y a le Jardin botanique. Personnellement, je suis un de ceux qui croient que le Jardin botanique est un actif pour la ville de Montréal et pour la province. Je suis, par surcroît, un fervent admirateur du frère Marie-Victorin et de son œuvre. Le frère Marie-Victorin en a la responsabilité et il est parmi les plus grands botanistes du monde.

Mais cela ne veut pas dire que j'approuve les dépenses faites pour le Jardin, pour l'immeuble principal et les serres. L'édifice principal, où se tiennent les expositions, est inachevé, et beaucoup de travail reste à faire sur les parcs. Je n'approuve pas non plus les dépenses faites pour le centre sportif qu'on a construit en face du jardin¹.

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est loin de Westmount!

M. Marler (Westmount-Saint-Georges): Je dois dire au chef de l'opposition que c'est presque assez beau pour attirer les citoyens de Westmount, mais le centre sportif ne peut pas leur être plus utile qu'aux citoyens du quartier où il est bâti. C'est un autre volet d'un grand programme. Le fait est que l'Union nationale a dépensé pour ces monuments plus de \$11,000,000² de l'argent de la province, et la Chambre admettra que c'est un peu cher. C'est un véritable monument à l'extravagance du gouvernement de l'Union nationale.

Dès la glorieuse première année du gouvernement du chef actuel de l'Union nationale, du 30 juin 1936 au 30 juin 1937, les rubriques des dépenses ordinaires, extraordinaires et de capital de la province se sont élevées à la somme de \$72,412,974, pendant que les revenus de la province étaient de \$46,280,019, laissant un déficit global de \$26,132,955. Je ne crois pas qu'il faille juger l'administration de l'Union nationale sur la base des résultats obtenus lors de son exceptionnelle première année. Ce n'était qu'un commencement, car l'Union nationale n'avait pas encore acquis la vitesse qu'elle devait avoir dans sa manière de dépenser. Après cette période d'essai, la machine a finalement réussi à démarrer.

L'année suivante, les dépenses montaient à \$88,450,656 contre des revenus de \$53,344,037, laissant un déficit de \$35,106,618. Au chapitre des déficits, la province fracassait un nouveau record, car aucune administration n'avait auparavant approché un déficit de l'ordre de \$35,000,000. Mais ce n'était pas encore tout à fait un record.

La troisième année, nouvelle progression des dépenses à \$110,108,352 pour des revenus de \$60,836,100, apportant aux Québécois un déficit de \$49,272,451. Un autre record de tous les temps. On pouvait déceler des accents d'inquiétude dans le discours du budget du trésorier en poste, à l'époque. Mais celui-ci dut s'accrocher et voir se contracter un autre emprunt de \$30,000,000 ainsi que de nouvelles dépenses. Pour l'Union nationale, cet emprunt à New York, remboursable en argent américain, signifiait

qu'il lui était désormais impossible d'obtenir plus d'argent sur le marché canadien.

Lorsque le gouvernement de l'Union nationale a rendu l'âme et que le patrimoine insolvable a dû être liquidé par le gouvernement actuel, qui eu, à la suite de cette administration extravagante, la tâche désagréable de donner suite aux promesses de ses prédécesseurs, rien d'étonnant alors que la province ait eu un déficit de \$52,545,466 en 1939-1940.

Ce déficit de \$52,000,000, que le gouvernement actuel a reporté comme étant celui du 30 juin 1940, est la conséquence nécessaire des politiques du gouvernement précédent.

Du 30 juin 1939 au 30 juin 1942, la dette nette a augmenté de \$257,000,000 à \$313,000,000, mais c'est à cause des folles dépenses du gouvernement précédent, et le gouvernement actuel a dû payer ces dettes. Le député de Saint-Jean-Napierville (M. Beaulieu) a avoué franchement que son parti avait endetté la province de \$117,000,000 en trois ans. Il faut ajouter à cela les \$52,000,000 que le gouvernement actuel a dû emprunter en arrivant au pouvoir pour faire face aux engagements pris par l'Union nationale avant les élections de 1939. Et cela porte l'augmentation de la dette, sous le régime de nos amis d'en face, à \$169,000,000.

Le gouvernement libéral actuel a suivi une politique saine et raisonnable dans l'administration des finances de Québec depuis 1939. Le gouvernement actuel s'est attelé à la tâche ardue de réduire les dépenses. Des mesures vigoureuses ont été immédiatement prises pour rétablir la stabilité dans les finances de la province. Pour la période de neuf mois allant jusqu'au 31 mars 1941, le gouvernement a réduit les dépenses de manière substantielle, mais fut incapable de mettre en place immédiatement une politique de paiement progressif. Cependant, pour l'année subséquente se terminant le 31 mars 1942, le trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson) a été en mesure d'annoncer que le budget avait été équilibré.

Le gouvernement a réussi à cumuler un surplus total de \$1,988,000. Il a réduit la dette directe de \$5,000,000 et la dette indirecte d'un autre \$5,000,000, et ce, sans couper dans les services essentiels. Cette année les dépenses annuelles de la province ont été diminuées à \$20,000,000 de moins que ce qui a été dépensé par l'Union nationale dans ses beaux jours, soit de \$110,000,000 sous l'Union nationale, à \$90,000,000, sous l'administration actuelle. Depuis ce temps, la politique de paiement progressif a permis au gouvernement d'afficher un surplus à chaque année.

L'an dernier, mon honorable ami de Saint-Jean (M. Beaulieu) nous affirmait que le gouvernement de Québec ne pouvait plus emprunter parce qu'Ottawa s'y opposait. Il n'a pas répété cela cette année parce que le gouvernement de Québec a fait des emprunts de remboursement à des conditions très avantageuses et qui sont un encouragement pour l'avenir. Ces emprunts ont témoigné du bon crédit de la province sous l'administration actuelle.

L'opposition s'étonne que l'honorable trésorier de la province ait mis en pratique sa politique de dépenser suivant nos moyens, de percevoir des impôts qui n'éprouvent pas les classes populaires afin d'assurer tous les services publics essentiels sans endetter la province. Non seulement l'opposition s'étonne de cette sage politique, mais elle la critique. Pourtant, à l'ère des déficits a succédé celle des surplus. Le trésorier provincial a annoncé récemment un surplus probable de \$273,000 après en avoir prévu un de \$920,000 pour l'année courante. Le gouvernement actuel fait autant d'efforts pour ses gens qu'en a fait le gouvernement de l'Union nationale, mais il dépense avec sagesse. Il s'est acquitté avec succès de la tâche ardue et complexe de rembourser une grande partie de la dette et de changer les mentalités.

La province verra le danger de confier le gouvernement de Québec à des hommes qui ont gardé leurs mauvaises méthodes et un système condamné par le vote populaire.

Le présent gouvernement a fait plus que tout autre pour rétablir la confiance des prêteurs dans le crédit de la province de Québec. Cela provient de ce qu'on paie les dépenses à même les revenus. En regard de cela, le peuple de la province n'hésitera pas à conserver sa confiance au premier ministre et à ses collègues.

M. Talbot (Chicoutimi) présente ses sympathies à l'honorable premier ministre à l'occasion de la mort de son père. Si la sympathie peut alléger une perte aussi cruelle que celle qu'il vient de subir, dit-il, l'honorable premier ministre peut être certain de la sympathie de toute l'opposition.

Le représentant de Westmount-Saint-Georges (M. Marler) aurait pu reprocher à son gouvernement d'avoir mis en tutelle les administrateurs de la ville de Montréal, dont il est l'un des chefs!

À huit jours d'intervalle, nous avons entendu les deux trésoriers de la province: le trésorier en titre et l'aspirant trésorier. Mon admiration pour le trésorier actuel s'est augmentée de tout le désappointement que m'a causé le député de Westmount-Saint-

Georges (M. Marler). Après le discours du député de Saint-Jean-Napierville (M. Beaulieu), je me demande si le trésorier n'a pas choisi lui-même le député de Westmount pour lui répondre afin de montrer à la Chambre qu'il y a au moins un membre de cette Chambre qui parle plus mal que le trésorier de la situation financière de la province.

Les libéraux, et en particulier le représentant de Westmount-Saint-Georges (M. Marler), sont plus raisonnables dans leurs déclarations concernant l'augmentation de la dette sous le gouvernement de l'Union nationale. Le député de Westmount-Saint-Georges a eu un aveu qui mérite d'être noté quand il a reconnu que la dette nette de la province était de \$227,726,242.70³ quand l'Union nationale laissa le pouvoir en 1939. Il a ainsi reconnu que l'Union nationale n'a endetté la province que de \$117,000,000 en trois ans.

Nous sommes bien loin des histoires à dormir debout que nos amis d'en face colportaient pour tromper le peuple. Ainsi, selon *Le Soleil* du 2 octobre 1939, le représentant de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard) prétendait cette année-là: "Le gouvernement Duplessis a réussi en trois ans à accroître la dette publique de \$160,000,000⁴ à \$322,000,000." L'honorable premier ministre déclarait à Saint-Prospère de Dorchester, dans *Le Soleil* du 11 octobre 1939: "M. Duplessis admet une augmentation de \$200,000,000 de la dette." Je vous dis qu'elle est de plus de \$400,000,000.

L'aveu du député de Westmount-Saint-Georges mettra fin à ces exagérations. Lors du débat, les orateurs du gouvernement ont tenté de ridiculiser les données financières relevées par les députés de l'opposition, mais lorsque le temps est venu pour eux de faire leurs propres adresses en réponse, ils se sont rendus à l'évidence et ont utilisé les mêmes données. Le représentant de Westmount-Saint-Georges a eu bien tort de critiquer l'emprunt de \$30,000,000, financé sur le marché de New York par le gouvernement de l'Union nationale, car il devrait savoir qu'avant la guerre toutes les grandes puissances mondiales s'enorgueillissaient de pouvoir y avoir accès. Cela démontre de manière concluante que la province était en bonne santé financière, puisque l'argent a été obtenu seulement après l'approbation de la transaction par le Securities Exchange Board. Son approche est entourée de tellement de difficultés que seuls les gouvernements solides et qui jouissent de la confiance de ces prêteurs sagaces obtiennent le privilège d'y opérer des transactions.

L'Union nationale obtint l'emprunt de \$30,000,000 à un taux de 3 %, un taux bien bas, bien

qu'il y ait de l'échange à payer, 11 %, quand le gouvernement actuel, quelque temps après, dût verser 3½ % au moins pour un emprunt sur le marché canadien. La différence signifie que Québec économisa \$150,000 rien que sur le service des intérêts. Or, cet emprunt n'est remboursable que par sommes de \$1,000,000 par année pendant dix ans pour les premiers \$10,000,000, tandis que le remboursement de la balance s'étend sur une échelle bien plus longue. Si la guerre dure encore au moins dix ans, la province ne paiera pas \$111 mais \$100 pour \$100 qu'elle a emprunté en 1939. Même en payant l'échange sur le montant de \$1,000,000 remboursable chaque année, la province épargne encore \$50,000⁵ de plus environ que si l'emprunt avait été contracté au Canada, dans les conditions d'échange actuelles.

Pour le reste, espérons que la guerre sera finie lorsqu'il sera remboursable et que les conditions d'échange seront normales.

Si tel n'est pas le cas, pourquoi la province serait-elle dans une position inférieure à celle du gouvernement fédéral qui fait présentement un renouvellement d'échange sur un emprunt de \$90,000,000 au même endroit?

L'Union nationale avait apprécié les valeurs spirituelles comme préférables aux biens matériels. Il résume ce qui, dit-il, fut accompli par elle pour aider le peuple.

L'île Sainte-Hélène a été le théâtre de plusieurs hauts faits de notre histoire et le député de Westmount-Saint-Georges, représentant de la haute finance, citadin de Westmount, la partie riche de Montréal, n'aurait pas dû oser critiquer les vastes travaux destinés à soulager le chômage, en particulier ceux qui avaient pour but d'assurer un peu de confort aux pauvres sur l'île de Montréal, car l'Union nationale a transformé l'historique île Sainte-Hélène en un lieu de récréation pour les enfants des ouvriers de Montréal.

(Se tournant vers le trésorier de la province, l'honorable M. Mathewson) L'honorable trésorier a comparé notre dominion autonome à Terre-Neuve, qui est une colonie. Le Statut de Westminster est-il donc un vain mot?

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Je soulève un point d'ordre!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre moi aussi!⁶

M. l'Orateur: J'ai entendu l'honorable trésorier moi-même. Il n'a jamais parlé du Statut de

Westminster et n'a pas comparé le Canada à Terre-Neuve. Je maintiens le point d'ordre du trésorier.

M. Talbot (Chicoutimi): Le premier ministre a cédé aux centralisateurs d'Ottawa tellement de nos privilèges que si cela continue, l'autonomie sera un vain mot et l'esprit du pacte confédératif aura vécu.

Il dénonce, en particulier, le consentement à la modification de la Constitution, sur une simple lettre, sans consultation du peuple ou des Chambres. Aucun des dictateurs que nous combattons, affirme-t-il, n'a eu plus d'audace pour toucher à la Constitution de son pays. Sous prétexte de gagner la guerre, nous avons perdu ce pour quoi nous combattons: la démocratie.

Cet abandon avait pour prétexte l'établissement d'une loi d'assurance-chômage, mais les événements ont démontré, depuis, que cette mesure sera inopérante en temps de crise économique et sert maintenant à apporter des sommes énormes aux administrateurs fédéraux qui les utilisent pour des fins de guerre.

Lors de la conférence fédérale-provinciale pour l'étude du rapport de la commission Rowell-Sirois, les premiers ministres de l'Alberta et de l'Ontario eurent le courage de combattre les tendances centralisatrices de cet organisme qui cherchait à tuer l'autonomie des provinces quand notre premier ministre prouvait, par son silence, qu'il était mûr pour tous les abandons.

Le gouvernement a cédé nos droits sur le Saint-Laurent, une route maritime qui a fait, tour à tour, la richesse de Québec et de Montréal. On invoquait pour justifier ce sacrifice la sempiternelle raison de la guerre. Or, l'année dernière, M. Roosevelt révéla publiquement que la canalisation du Saint-Laurent devait être remise à une époque postérieure à la guerre.

Puis le gouvernement acheta, en 1941, des bâtisses au montant de \$850,000, pour les louer au gouvernement d'Ottawa.

Enfin, l'année dernière, comme nous n'avions plus de Saint-Laurent à céder, le régime actuel abandonna une partie substantielle de ses revenus en renonçant, au profit d'Ottawa, à ses pouvoirs d'imposer des taxes sur le revenu et les corporations. C'était une fois plus, la reconnaissance officielle de la domination du pouvoir central.

Il (M. Talbot) critique les prétentions extravagantes et les accusations qu'ont proférées les libéraux pour remporter les élections de 1939. Il s'en prend également au système de crédit agricole tel que géré par le gouvernement actuel, à la politique des prix et aux politiques fiscales du gouvernement, l'accusant d'être ami et esclave des trusts et des grosses compagnies.

Il dénonce les avantages extraordinaires accordés à la War Time Housing Limited pour la construction de maisons nullement préparées pour les besoins des nôtres et pour notre climat. Pour le même prix, dit-il, des entrepreneurs de chez nous auraient pu construire quelque chose de permanent et de convenable.

Ottawa est si certain de ne rencontrer aucune résistance importante de la part du gouvernement actuel qu'il démolit à coups d'arrêtés ministériels et d'ordonnances l'effet de nos lois françaises. Je m'étonne surtout de l'attitude des libéraux qui dénonçaient la loi des mesures de guerre de 1917 mais qui s'en servent aujourd'hui.

Nous pouvons voir se lever dans la province aujourd'hui l'aube du jour où le parti de l'Union nationale reviendra au pouvoir et rétablira les libertés que nous chérissons tant. Il (M. Talbot) rappelle les luttes menées par son chef pour la sauvegarde de notre autonomie, et il montre, en regard, comment le gouvernement présent, qui a pris le pouvoir à la suite d'un chantage méprisable et qui laisse maintenant pressurer notre peuple. Il cite différents cas pour conclure que le gouvernement d'Ottawa envahit tous les domaines de notre vie individuelle: un chauffeur de 25 ans, dit-il, devra retirer sa voiture de la circulation et se chercher un emploi; le citoyen de Québec doit se soumettre à des règlements de stationnement imposés par des fonctionnaires fédéraux.

C'est du socialisme où il y a à peine plus de liberté qu'en Allemagne ou en Russie!

Dans cet état socialiste que nous a valu la collaboration King-Godbout, les valeurs spirituelles et la personne humaine sont en train de devenir un simple morceau du rouage économique, une machine. L'effort de guerre modéré et libre que promettaient en 1939 les Lapointe, les Godbout, les Power et les autres a conduit tous les hommes d'âge militaire à la caserne et toutes les femmes à l'usine.

Les ouvriers de la province de Québec sont traités en parents pauvres par rapport à ceux des autres provinces. S'ils osent protester, on les insulte, comme cela est arrivé à Arvida. La femme est poussée à l'usine où on la laisse travailler jusqu'à 10 et 11 heures par jour, sans se soucier qu'elle y laisse sa santé et le meilleur d'elle-même. La famille n'est plus respectée et la mère laisse ses enfants dans les garderies pour aller travailler à des œuvres de destruction⁷.

M. Beaulac (Saint-Maurice) propose, appuyé par le représentant de Westmount-Saint-Georges (M. Marler), que le débat soit maintenant ajourné.

Adopté. Le débat est de nouveau ajourné.

Projets de loi:**Commission scolaire de
Saint-Maurice-de-Bois-Filion**

M. Leduc (Laval) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 127 érigeant la Commission scolaire de la paroisse Saint-Maurice-de-Bois-Filion.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 127 sans l'amender.

M. Leduc (Laval) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

**Charte
de Verdun**

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 109 modifiant la charte de la cité de Verdun.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 109 sans l'amender.

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

**Charte de
Salaberry de Valleyfield**

M. Sauvé (Beauharnois) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 104 modifiant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 104 sans l'amender.

M. Sauvé (Beauharnois) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Ajournement

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera, se trouve ajournée à mardi prochain.

Adopté.

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 5 h 30.

NOTES

1. Le représentant de Westmount-Saint-Georges (M. Marler) a parlé pendant une heure, selon *L'Action catholique* du 2 avril 1943, à la page 3.

2. "\$10,000,000" selon *Le Nouvelliste* du 2 avril 1943, à la page 3.

3. Dans *L'Action catholique* du 2 avril 1943, à la page 17, on écrit plutôt \$277,720,243.70.

4. "\$100,000,000" selon *Le Nouvelliste* du 2 avril 1943, à la page 3.

5. *The Gazette* du 2 avril 1943, à la page 14, parle plutôt de \$40,000 par an.

6. *Le Canada* du 2 avril 1943, à la page 10, prétend que M. Duplessis ne veut pas que le trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson) rétablisse les paroles qu'il a prononcées.

7. *L'Action catholique* du 2 avril 1943, à la page 3, précise que le représentant de Chicoutimi (M. Talbot) a parlé pendant une heure.

Séance du mardi 6 avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Questions et réponses:

**Montreal Tramways,
Commission d'enquête E. Beaulieu**

M. Chalout (Lotbinière): Quel a été le coût total de la Commission d'enquête, présidée par M^e Emery Beaulieu, sur les affaires de la Montreal Tramways?

Cette Commission a-t-elle soumis un rapport au gouvernement?

Sinon, pourquoi cette Commission n'a-t-elle pas publié de rapport?

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): \$13,700.32.

Le gouvernement a reçu un document intitulé: *Rapport du comité du tramway*, mentionnant l'objet de la loi, le nombre des séances du comité et l'état des dépenses.

**Montreal Tramways
Commission d'enquête E. Beaugard**

M. Chalout (Lotbinière): Quel a été le coût total de la Commission d'enquête, présidée par monsieur le sénateur Élie Beaugard, sur les affaires de la Montreal Tramways?

Cette Commission a-t-elle soumis un rapport au gouvernement?

Sinon, pourquoi cette Commission n'a-t-elle pas publié de rapport?

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): \$103,824.05.

Le gouvernement a reçu de ce comité un rapport préliminaire sur les conclusions de son enquête et de son travail.

**Montréal Tramways,
avances payées à la Commission d'enquête**

M. Francoeur (Montréal-Mercier): Le gouvernement de la province a-t-il, sous l'autorité de l'article 8 de la loi 1 George VI, chapitre 104, pris des mesures pour se faire rembourser les sommes versées à titre d'avances à la Commission d'enquête présidée par Me Emery Beaulieu et par M. le sénateur Élie Beaugard sur les affaires de la Montreal Tramways?

Dans l'affirmative, qui est appelé à rembourser ces sommes?

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Oui.

La Compagnie des Tramways de Montréal.

Voies et moyens:

**Débat sur le budget
1943-1944 (suite)**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné jeudi le 1^{er} avril courant, sur la motion du représentant de Montréal-Notre-Dame-de-Grâce (l'honorable M. Mathewson) proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Beaulac (Saint-Maurice) félicite tout d'abord l'Orateur de la Chambre pour son élection puis il louange le trésorier provincial d'avoir réussi à présenter des budgets balancés.

Le gouvernement actuel, dit-il, préfère payer ses dépenses au fur et à mesure que d'accroître la dette, comme l'a fait l'Union nationale.

L'opposition perd beaucoup de temps à parler de l'administration Taschereau et à dire qu'elle n'a rien fait. Ils s'imaginent que cela intéresse la population. Non, pas du tout, et si on a pris le peuple avec ce truc-là une fois on ne le prendra pas deux fois!

À entendre les membres de l'Union nationale, il n'y avait rien dans la province avant leur arrivée. Cependant, dans les *Comptes publics* de 1937, l'auditeur, M. Edgar Vézina, qui était un ancien ami politique de l'Union nationale, admettait que sous l'ancien régime, soit sous l'administration Taschereau, on a fait pour \$219,000,000 de travaux. Et on a dit que l'administration Taschereau avait fait crever de

faim les chômeurs! Pour les chômeurs, l'administration Taschereau a dépensé \$56,000,000!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Jamais M. Vézina ne fut pour moi un ami politique. Et d'ailleurs M. Vézina est mort et l'on devrait le laisser tranquille!

M. Beaulac (Saint-Maurice): Nos amis d'en face parlent sans cesse d'Ottawa et du gouvernement King. Tellement, que le peuple en est rendu à croire que c'est le gouvernement d'Ottawa qui siège à Québec. On parle d'autonomie, de censure, de taxes, de guerre, etc., et très peu des problèmes de la province. C'est une tactique pour faire oublier le désastre administratif de l'Union nationale et aussi pour qu'on parle moins de la bonne administration libérale, qui préside aux destinées de la province en ce moment et dirigée par l'honorable premier ministre.

Je ne me laisserai pas prendre au piège! Un de ces messieurs disait l'autre jour: "Ce n'est pas l'Union nationale qui a déclaré la guerre." Je lui réponds: L'Union nationale n'a pas déclaré la guerre à Hitler, mais ce sont les amis de l'Union nationale qui ont déclaré la guerre à la jeunesse en 1917 et c'est l'Union nationale qui a fait la guerre aux ouvriers pendant ses trois ans de régime!

L'opposition prépare ses discours pour la prochaine session, ce qui explique pourquoi elle n'est pas à jour.

Elle crie sans cesse que c'est elle qui a sauvé les cultivateurs en leur donnant le crédit agricole. J'en ai assez de l'entendre parler ainsi! Le crédit agricole est une excellente chose. S'il n'existait pas, nous le fonderions! Mais il n'y a que 15,000 cultivateurs sur 150,000¹ qui ont emprunté du crédit agricole et sur ce nombre de 15,000, au moins 13,000² n'ont fait que changer de créanciers pour profiter du taux d'intérêt réduit.

On nous dit: "Nous avons sauvé les cultivateurs!" Je proteste au nom des 135,000 cultivateurs qui n'ont pas eu recours au crédit agricole, qui soutiennent leurs municipalités, qui ont continué à payer leurs taxes, à souscrire aux emprunts fédéraux, qui ont placé \$30,000,000 de dépôts aux caisses populaires. Ces gens-là n'allaient pas à la ruine! Ils sont solvables; ils n'ont jamais été ruinés et l'Union nationale insulte la classe agricole lorsqu'elle prétend ici chaque jour qu'elle l'a sauvée de la faillite.

Les travaux de chômage organisés par l'Union nationale l'ont été dans le but exprès de faire vendre des matériaux à des amis et de donner des positions à des favoris qui pouvaient à peine se conduire eux-mêmes. À Trois-Rivières, sur le terrain

de l'exposition, on a construit des écuries si belles que bien des chômeurs auraient aimé y demeurer!

Au contraire des avancées de l'Union nationale, le gouvernement actuel a continué de dépenser pour les chômeurs mais dans les limites des revenus de la province. Ainsi, il y a eu des travaux dans Saint-Maurice pour au moins \$100,000.

L'opposition ayant dit que les pensions avaient été diminuées dans la province par l'administration libérale actuelle, je suis allé me renseigner à bonne source et j'ai étudié cette question. J'ai obtenu des renseignements officiels du ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) et voici la vérité: loin de diminuer, les pensions ont augmenté. En 1939, 1,007³ aveugles recevaient des pensions, formant un total de \$376,000⁴; en 1942, 2,146 aveugles étaient pensionnaires de la province, recevant en tout \$499,000.

Pour les mères nécessiteuses, il y a également augmentation. En 1939, 4,700 mères nécessiteuses recevaient des allocations; en 1942, 8,400 et le gouvernement a augmenté considérablement les allocations qui leur sont payées. Par surcroît, la loi a été amendée l'an dernier de façon à permettre au gouvernement de payer une pension aux mères n'ayant qu'un seul enfant et à celles dont le mari, invalide, reste à la maison. Un plus grand nombre pourra ainsi bénéficier de ces pensions.

Un député oppositionniste a dit en Chambre que 5,000 pensions aux vieux et aux vieilles avaient été suspendues. J'ai trouvé cela triste pour les vieux, M. l'Orateur. Ayant eu la naïveté de croire que ce reproche pouvait être fondé, attristé du sort que l'on faisait à ces bons vieux, je suis allé aux informations officielles. Il est vrai qu'il y eut 5,700 pensions de vieillesse annulées. Dans mon comté, des pensions ont été annulées. C'est ainsi qu'un vieux de 70 ans recevait une pension alors qu'un de ses fils était très riche!

M. Gagnon (Matane) paraît tout étonné.

M. Beaulac (Saint-Maurice): Mais savez-vous pourquoi 5,000 pensions ont été suspendues? C'est pour cause de mortalité, M. l'Orateur! Les vieux sont morts! En conséquence, le ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) ne peut plus leur payer de pension. Je proteste au nom des morts!

(Les députés s'amusent)

Les orateurs de l'opposition disent que le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) a été obligé d'emprunter \$51,000,000, à son arrivée au pouvoir, pour payer les comptes laissés en souffrance par le

gouvernement libéral, à ce qu'ils prétendent. Mais en examinant de plus près, on trouve, dans les *Comptes publics*, qu'on a pris sur cette somme \$20,000,000⁵ pour payer des emprunts échus. C'est déjà une jolie diminution. D'ailleurs, en prenant le pouvoir, l'administration actuelle a emprunté \$89,000,000 pour payer les dettes en souffrance et les débetures de l'Union nationale...

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): C'est pour cela qu'il y eut des élections provinciales, en 1939.

M. Beaulac (Saint-Maurice): (Se tournant vers le député de Saint-Jean-Napierville, M. Beaulieu) Le député de Saint-Jean-Napierville, critique financier de l'opposition et comptable de sa profession, fait dire aux chiffres ce qu'il veut. Il les examine avec des lunettes sympathiques ou des lunettes fanatiques, selon que les chiffres lui sont ou non favorables. La dette de la province sous l'Union nationale a augmenté à \$110,000,000⁶, de 1936 à 1939, d'après les chiffres qu'il a lui-même admis.

Il nous a dit que les dettes de l'Union nationale ne coûtaient que \$3,000,000 par année en intérêt et en fonds d'amortissement. Il aurait dû dire que cela coûte plus de \$4,000,000⁷ par année et qu'il en coûtera à la population \$210,000,000 pour tout rembourser, durant une période de 47 ans, les extravagances de cette administration, une dette sans précédent dans notre province! Et ceci, seulement pour le service de la dette!

(Il ouvre les *Comptes publics*) En 1937-1938, les dépenses ordinaires de l'Union nationale furent de \$50,000,000 et ses dépenses extraordinaires de \$16,000,000, soit un total de \$66,000,000. En ajoutant à ce total les dépenses à capital, \$21,000,000⁸, on arrive, en tenant compte des revenus de \$53,000,000⁹ au déficit effarant de \$88,000,000 pour cette année-là seulement. Il y a donc eu un surplus des dépenses sur les revenus de \$35,000,000.

En 1939, l'Union fait les dépenses suivantes: les dépenses ordinaires furent de \$55,000,000 et les dépenses extraordinaires de \$7,500,000 pendant que les dépenses à capital atteignaient \$46,750,000, soit un total de \$110,000,00, avec un déficit de \$49,000,000 puisque les revenus étaient de \$60,000,000. Encore un surplus des dépenses sur les revenus!

Le gouvernement Godbout a pris le pouvoir au mois de novembre 1939 et les coffres étaient vides. Des comptes étaient en souffrance pour des millions et des millions et tout le revenu de l'année était engagé. Cependant, le gouvernement devait

continuer à chauffer les fournaises! En 1940, le total des dépenses fut de \$108,000,000 et les revenus de \$55,000,000. Il faut donc mettre au compte de l'Union nationale les déficits de cette année-là et ils furent plus élevés que les autres, à \$52,000,000.

Pendant trois ans de cette bonne et saine administration de l'Union nationale, le gouvernement Duplessis a dépensé \$306,000,000 alors qu'il n'a encaissé que \$169,000,000 de revenus. L'Union nationale a donc bouclé ses affaires avec un déficit global de plus de \$136,000,000. La dépense moyenne par année a été de \$102,000,000 et la moyenne des revenus de \$56,000,000, ce qui fait que l'on a enregistré un déficit annuel de plus de \$45,000,000 pour chacune des trois années de 1938 à 1940, soit un surplus total des dépenses sur les revenus de \$136,824,000. C'est cela l'administration dont l'Union nationale se vante tant!

Le gouvernement actuel a débuté par un déficit de \$15,945,000 en 1940-1941 puis l'ère des surplus a commencé: \$1,988,813 en 1941-1942. Pour l'année finie le 31 mars, on anticipe un surplus de \$920,000.

En trois ans également les libéraux ont dépensé \$13,000,000 de plus que leurs revenus, depuis 1939. Entre \$136,000,000 et \$13,000,000 il y a une jolie différence. C'est la différence d'une bonne et d'une mauvaise administration!

Et on nous accuse, après cela, d'être des taxeux! Il est exact que, durant les trois années de la saine administration de l'Union nationale, il ne fut pas imposé de taxes. Mais ceci était dû au fait qu'elle n'en avait pas le courage. Mais avec nous, les dépenses sont proportionnées aux revenus.

Il serait intéressant de réduire les taxes, mais il vaut mieux faire aujourd'hui un petit sacrifice que d'endetter la province pour des générations à venir et risquer de la voir tomber en tutelle. L'administration actuelle a posé ce principe qu'il ne fallait pas laisser aux générations futures le poids des dépenses dont la génération actuelle est appelée à bénéficier. Voilà pourquoi il a fallu imposer des taxes. Voilà pourquoi le trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson) a dû imposer de nouvelles taxes et en augmenter, à l'exception des péages abolis et du dégrèvement prochain sur les petites successions. Il lui a aussi fallu passer la hache dans les dépenses afin que les générations futures ne soient pas appelées à solder nos déficits.

La province de Québec a juré en majorité qu'elle ne se laisserait plus prendre à un régime de dépenses comme celui du chef de l'Union nationale. Le peuple est prêt à payer une taxe de vente de 2 %

qui ne concerne ni le loyer, ni les vivres. Quant à réduire les dépenses, l'opposition est-elle capable de citer une dépense qu'on peut raisonnablement réduire? En somme, il n'y a que 25 % du revenu qui est taxé.

Pour un salaire de \$1,200, pour une famille nombreuse moyenne, \$300 sont taxés, c'est-à-dire que le gouvernement perçoit \$6 par année. Ce montant n'est pas aussi exorbitant que l'on pense, si l'on considère les avantages qu'on retire, sous forme de protection assurée aux administrés dans tous les domaines. De plus, cette taxe devrait être perçue par Ottawa. D'ailleurs, M. King a déjà tant et tant de ces taxes qu'une de plus ou de moins, ça ne paraîtra pas trop...

Si nous imposons des taxes, c'est pour payer les extravagances du passé et le peuple le sait et il ne nous en tiendra pas compte parce qu'il n'aime pas qu'on charge ses enfants pendant 47 ans pour des dépenses qu'on aurait pu payer avec les revenus si on avait été plus raisonnable.

En 1942, la province a eu un surplus de \$1,900,000. Les dépenses ont été de \$90,000,000 et les revenus de plus de \$91,000,000.

Le budget de 1943-1944 présenté l'autre jour par le trésorier est un chef-d'œuvre. Le gouvernement entend équilibrer ses dépenses et l'état financier présenté par son trésorier montre qu'il y réussit: continuer le régime des orgies financières du temps de l'Union nationale serait acculer la province à la faillite certaine et à la tutelle!

Mais le trésorier de la province devrait soumettre aux députés des états certifiés plus tôt qu'il ne le fait actuellement, afin que les députés puissent être plus rapidement fixés sur l'état des coffres provinciaux, bien qu'il agisse conformément à la loi. Les grandes organisations financières n'attendent pas si tard pour produire leurs rapports.

Au nom de mes électeurs, au nom de ma province, je félicite l'honorable trésorier de cette sage administration Il a si bien balancé revenus et dépenses, même s'il lui a fallu se servir de la "grand hache", qu'il mérite la confiance de toute la population. Lorsque le gouvernement ira au peuple, il sera maintenu au pouvoir car les citoyens veulent que chaque dollar qu'ils confient au Trésor public soit dépensé honnêtement et sans extravagance.

M. Robinson (Brome)¹⁰ offre ses condoléances au premier ministre pour la mort de son père.

Il félicite le trésorier de la province pour son discours courtois sur le budget.

Il félicite le député de Westmount-Saint-Georges (M. Marler) pour la façon compétente et

ingénieuse dont il traite ce sujet ardu. Je dois mentionner, dit-il, que le député de Westmount-Saint-Georges a manifesté plus de connaissance en traitant des finances que tous les autres députés libéraux qui ont parlé. Même si je ne suis pas d'accord avec tout ce qu'il a dit, je répète qu'il a été plus juste en exposant les faits que n'importe quel des autres députés libéraux. Je lui prédis, à cause de cela, que sa carrière politique ne sera pas longue, car tout ministre ou député qui a manifesté de l'intelligence ou de l'habileté, depuis 1939, a été expédié soit au Conseil législatif, soit sur le banc ou dans un autre poste de tout repos.

Je note que le député de Westmount-Saint-Georges n'est pas différent des autres libéraux au pouvoir en ce qui concerne le Saint-Laurent, parce qu'il avait suggéré lui aussi le détournement du Saint-Laurent quand on parlait des améliorations à apporter à l'île Sainte-Hélène.

Je m'étonne aussi qu'il ait songé à critiquer l'argent dépensé par l'Union nationale pour la transformation de l'île Sainte-Hélène. Pourtant, c'était l'endroit tout désigné pour préparer un lieu d'amusement pour les masses populaires qui n'ont pas, comme les résidents des quartiers fortunés, la possibilité de se rendre, les jours de congé, dans les retraites estivales. L'argent qui fut dépensé à cette entreprise n'a peut-être pas profité aux citoyens de Westmount, mais les pauvres et les déshérités en ont eu le bénéfice. À tel point que le dimanche on a compté jusqu'à 100,000 personnes dans l'île Sainte-Hélène.

Les libéraux n'ont reculé devant aucune exagération, depuis 1939, pour essayer de démontrer que l'Union nationale a dépensé plus que Washington et a acculé la province à la ruine la plus complète. Si on admet leurs déclarations, le "Surhomme" des séries illustrées est bien faible à côté de notre trésorier de la province qui annonçait gravement à la population, quelques semaines après l'élection, qu'il avait déjà réussi à rétablir nos finances sur une base solide. Faisons preuve de bon sens. Est-ce raisonnable de supposer qu'un gouvernement puisse ruiner complètement les finances de la province en l'espace de trois ans par des dépenses insouciantes et extravagantes et qu'un autre gouvernement puisse, en l'espace de quelques semaines, remettre les finances de la province sur des bases solides et pratiques et réparer les dommages déjà causés? Ce scénario n'a aucun sens, même pour les plus partisans et pour ceux qui ont le plus de préjugés. C'est se moquer de l'intelligence des gens, et nos amis devraient réaliser qu'il faut apporter un peu plus de sens commun en traitant cette question.

L'Union nationale a pu commettre des erreurs. Mais ce furent des erreurs honnêtes. Je dois mentionner ici que jamais la minorité anglaise de notre province n'a été aussi bien traitée, n'a eu autant de d'avantages et de privilèges que sous le gouvernement d'Union nationale.

Les rapports de la commission Rowell-Sirois, la Commission fédérale des Valeurs et la Securities Exchange des États-Unis ont assuré que les finances de la province de Québec étaient saines, ce qui est un témoignage bien préférable à celui des politiciens libéraux intéressés.

On peut discuter de ces chiffres indéfiniment. On peut toujours faire dire ce qu'on veut aux chiffres. Cela dépend du point de vue où l'on se place.

L'argent voté sous l'Union nationale a été dépensé honnêtement et la province en a profité. Il a servi à mettre sur pied la première politique routière, a servi à construire des chemins, à aider les universités, catholiques et protestantes, à secourir les vieux et les vieilles, les aveugles, les malades, les mères nécessiteuses, les veuves et les orphelins négligés par le gouvernement libéral.

Il (M. Robinson) insiste sur l'importance sociale du crédit agricole inauguré en 1937.

Tout cela coûte de l'argent, dit-il, mais a-t-on le droit de blâmer le gouvernement de l'Union nationale de s'être penché sur le peuple?

Il reproche aux libéraux certains abus d'administration, comme la construction d'un pont en plein champ sur la terre d'un cultivateur; il les accuse aussi de prononcer un genre de discours à un endroit et un autre genre ailleurs sur le même problème, selon les auditoires, et d'avoir soulevé le cri de race.

On nous a annoncé que des réformes radicales allaient être introduites dans le domaine de l'éducation et que le gouvernement décréterait la fréquentation scolaire obligatoire. Mais on nous a depuis présenté dans les journaux des rapports supposés venir des ministres à l'effet que la mesure qu'on soumettra permettra aux commissions qui le désireront d'appliquer à leur gré la fréquentation obligatoire.

Quant aux reproches du représentant de Westmount-Saint-Georges (M. Marler) à l'effet que l'on a trop parlé des questions fédérales, dans l'Assemblée législative... Mais il ne faudrait pas connaître la machine libérale pour s'en étonner! Le gouvernement libéral de Québec n'est que le partenaire minoritaire de la compagnie libérale dont le bureau-chef est sur la colline parlementaire d'Ottawa et dont le président, gérant-général et contrôleur est l'honorable William Lyon Mackenzie King.

Nous savons tous que la politique de cette compagnie est élaborée et mise en application par le président et ses co-directeurs d'Ottawa sans consulter, dans la plupart des cas, leur associé junior, même si cette politique empiète sur le terrain particulier de celui-ci. Nous avons vu un de ces associés juniors (M. Hepburn) abandonner la partie, donner ses actions à un autre et démissionner du conseil d'administration parce qu'il trouvait que le président de la compagnie n'accordait pas un traitement convenable aux actionnaires minoritaires et que les affaires de la compagnie n'étaient pas conduites selon les règlements de la compagnie.

En résumé, nous savons que M. King fournit la musique et que Québec doit danser. Comment s'étonner, alors, que l'on doive discuter ici, parfois, des problèmes fédéraux? Pour les libéraux, toutes les questions fédérales et provinciales sont reliées entre elles et doivent être discutées plus ou moins en même temps.

Il critique sévèrement les autorités fédérales qui, dit-il, ont toujours adopté la ligne de moindre résistance chaque fois qu'elles étaient confrontées à un problème important.

Il y a un peu plus d'une semaine, les citoyens de Montréal ont souffert de la plus humiliante des expériences de l'histoire de notre pays. Ils ont vu quelques centaines d'hommes défier l'autorité, le gouvernement du dominion et toute la force que celui-ci représente, pour saboter notre effort de guerre par la paralysie totale de notre grand système de transport dans la ville de Montréal, qui a une population de 1,250,000 à une période aussi critique où nous sommes engagés dans la plus terrible guerre que l'humanité ait connue.

Je ne suis pas familier avec les causes de la grève. Je ne sais si la compagnie a été injuste avec ses employés, si elle les traite mal, si les employés ont été injustes pour la compagnie et s'ils sont dans le tort ou si les unions rivales ont été injustes pour les deux parties en cause. Ce qu'il est important de retenir, c'est qu'une grève a eu lieu, qu'elle a duré plus de 48 heures et que l'effort de guerre du Canada en a souffert considérablement.

Le Canada a accompli un travail remarquable dans cette guerre. Il a donné son meilleur et son effort de guerre est aussi grand que celui de n'importe quel pays. Mais cet effort a été fourni souvent en dépit du gouvernement d'Ottawa et non à cause de lui.

C'est le gouvernement fédéral qui n'a pas fait son devoir en permettant à ces quelques centaines d'hommes de lancer un tel défi à l'autorité du

dominion et de s'en tirer sans punition. Aussi longtemps que le gouvernement d'Ottawa n'adoptera pas une ferme attitude à l'égard des grévistes, la paix de notre pays et notre effort de guerre en souffriront.

La façon dont le gouvernement fédéral règle les conflits de travail et les grèves est pour le moins inquiétante aux yeux des hommes qui voient loin. Ceux qui s'intéressent au monde du travail et de l'industrie réalisent que le maintien de la politique adoptée par le ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) dans la grève des tramways et d'autres grèves précédentes va bientôt placer ce pays dans une situation intenable. Il est impardonnable que le ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) permette la paralysie du système de transport de Montréal et le sabotage de son effort de guerre. La presse a déjà démontré que le gouvernement a déjà tout le pouvoir toute l'autorité et l'équipement nécessaires pour empêcher l'arrêt du système de transport. Des mesures appropriées auraient dû être prises pour empêcher qu'une grève paralyse le système de transport de Montréal. Ceux qui voulaient travailler auraient dû être protégés et on aurait dû trouver du remplacement dans l'armée pour ceux qui ne voulaient pas travailler.

La partie alarmante de toute cette affaire n'est pas qu'il y ait eu une grève, mais que quelques centaines de transgresseurs de lois aient été capables de paralyser un important système de transport en temps de guerre.

La grève était illégale. Les lois du pays ont été violées et des propriétés ont été endommagées. Pourtant, aucune réprimande ou punition n'a été infligée ou même envisagée envers les délinquants. Tous les pouvoirs et toute l'autorité nécessaires au gouvernement pour prendre en charge et faire fonctionner le système de transport sont inclus dans les règlements sur la défense du Canada de la loi sur les mesures de guerre. Et, si des pouvoirs supplémentaires étaient nécessaires pour protéger la propriété et les travailleurs, on les trouvera dans le Code criminel à la section 501.

Le ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) a déclaré que la grève des tramways a été réglée, mais dans mon esprit ce n'est pas un vrai règlement. D'ici peu, la Compagnie de tramways ou une compagnie semblable sera confrontée au même problème. Il faut mettre fin à la politique du gouvernement qui est de se dérober, de gagner du temps et de ne tenir aucun compte des conséquences futures du règlement des grèves. En réglant cette grève, le gouvernement a favorisé un bris de contrat et y a même participé - parce qu'il y avait eu un

contrat de conclu entre la Compagnie de tramways et ses employés pour la durée de la guerre.

Alors, qu'est-ce qu'une telle politique peut apporter au progrès et à la stabilité? Comment les employeurs ou les employés peuvent-ils envisager l'avenir avec un quelconque degré de confiance?

L'attitude du gouvernement a révélé une situation alarmante, parce qu'elle permet de prévoir ce qui est susceptible de se produire devant son manque d'énergie. Nous savons que seulement quelques milliers de bandits se sont emparés de l'Allemagne. Nous savons qu'en comparaison, seulement quelques collaborateurs ont paralysé le système de transport et les services publics de la Norvège et ont abandonné le pays à l'Allemagne. Tant que le gouvernement n'adoptera pas une attitude juste et ferme envers les grévistes, la paix et l'effort de guerre de ce pays vont subir de graves conséquences.

Le peuple de ce pays est maintenant plus éveillé et s'attend à voir moins de discussions, de tergiversations et plus d'action de la part d'Ottawa. Je crois pour ma part qu'un jour prochain le peuple de cette province ainsi que des autres provinces va élire moins de politiciateurs et plus d'hommes honnêtes et consciencieux qui vont faire leur devoir comme ils l'entendent en dépit du fait que leur position ne plaise pas toujours à certains électeurs; des hommes qui n'auront pas peur de mots et qui vont voir aux intérêts du peuple de ce pays plutôt qu'aux intérêts de leur parti.

Je profite de l'occasion pour féliciter sincèrement le ministre des Pêcheries (l'honorable M. Bienvenue) pour le discours magistral, révélateur et opportun qu'il a fait en cette Chambre et qu'il a répété ailleurs depuis. Les remarques faites par l'honorable ministre ne peuvent être répétées trop souvent. Le Québec est encore la meilleure province de la Confédération et nous pouvons vivre ensemble, travailler ensemble et être heureux ensemble si nous avons la volonté de prendre, de recevoir et de coopérer. Ici, je dirais que nous devons tous garder en tête - comme nous le faisons, j'en suis sûr - la nécessité de la coopération en cette période, la coopération pour un but unique qui importe à chacun de nous, le but de gagner cette guerre le plus tôt possible.

M. Guibord (Laviolette) adresse un message à ses électeurs.

Il félicite l'Orateur et les nouveaux ministres que le premier ministre a appelés depuis la dernière session à siéger au Conseil. Il félicite le trésorier de

la province (l'honorable M. Mathewson) de sa bonne administration financière et pour avoir fait un exposé aussi clair, aussi précis, aussi rassurant de l'état financier de la province.

Le Parti libéral, en assurant la direction des affaires de la province, a mis fin à la série de déficits monstres qui se répétaient fatalement à chaque année de l'administration de l'Union nationale. C'est cette saine politique financière que le peuple veut voir régner et c'est pour cela qu'en 1939, dans toute la province et particulièrement dans le comté de Laviolette que je représente à la Chambre, la population s'est débarrassée du régime de l'Union nationale pour le remplacer par son fidèle ami, le Parti libéral. C'est d'ailleurs avec une politique de sage administration que le Parti libéral continuera à garder la confiance de l'électorat.

Laviolette est un grand comté, riche en ressources naturelles, dont les pouvoirs d'eau du Saint-Maurice occupent naturellement la première place, avec deux grandes villes qui doivent leur existence, leur progrès et leur prospérité à la politique libérale et à l'esprit d'initiative de leurs citoyens, avec, au chapitre des œuvres constructives du Parti libéral, l'immense barrage-réservoir, nommé en l'honneur du premier ministre qui inaugura cette sage politique de la régularisation du débit des rivières, par des barrages dont la province est propriétaire.

Le barrage Gouin régularise le débit du Saint-Maurice et a permis la construction de trois usines hydroélectriques d'une capacité de 500,000 chevaux-vapeur. C'est un monument élevé à l'esprit de prévoyance et à l'esprit de progrès du Parti libéral, présent et futur, de même que nos deux principales villes, La Tuque et Grand-Mère, doivent leur prospérité à cette politique prévoyante du Parti libéral.

Il (M. Guibord) mentionne une autre industrie prospère de son comté, celle de la pulpe et du papier, et rend hommage aux qualités d'homme d'affaires de M. Jean Crête, industriel de la région, qui emploie plus de 5,000 bûcherons.

Je veux faire, dit-il, une suggestion à l'honorable ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Hamel). Les bûcherons, qui font un travail de primordiale nécessité durant la présente guerre, reçoivent actuellement un salaire de \$52 par mois, logement et pension à part. Ce salaire n'est pas suffisant à cause de la hausse du coût de la vie et je suggère à l'honorable ministre de la porter à \$65 par mois. *Le Standard* de Montréal a consacré dimanche dernier un bel article aux bûcherons, qui est un

témoignage éloquent en faveur des travailleurs en forêt. Je connais la sympathie de l'honorable ministre des Terres et Forêts à leur égard et j'ai bon espoir qu'il acceptera ma suggestion. Le travail du bois est encore plus important que d'habitude en temps de guerre et les bûcherons du Québec occupent présentement les lignes de front des industries de guerre au Canada.

Mon comté possède un bon système routier. Mais ce qui manque au bonheur de notre région, c'est le parachèvement de la route La Tuque-Roberval. Le ministre de la Voirie (l'honorable M. Bouchard), que je remercie pour ce qui s'est fait dans le passé, devrait parachever cette route aussitôt qu'il sera raisonnablement possible de le faire

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe) sourit de façon encourageante.

M. Guibord (Laviolette): Les électeurs de Laviolette se rendent compte que nous avons un gouvernement honnête et progressif, dirigé par un premier ministre patriote, qui veut le bien de sa province et de sa race et qui conduira toujours ses concitoyens sur la voie du devoir et de l'honneur.

M. Chalout (Lotbinière): Cette fois mon discours portera sur les problèmes provinciaux. Mais je veux affirmer mon droit de traiter ici des questions fédérales comme je l'entendrai. Rien dans la Constitution, ni dans les règlements de la Législature, ne défend aux députés de discuter ces questions. L'honorable Michaud, ministre des Pêcheries à Ottawa sous M. King, a du reste reconnu le droit aux Législatures provinciales de discuter les problèmes fédéraux lorsqu'il déclarait le 19 mars 1943 à la Chambre des communes:

"Quiconque du Nouveau-Brunswick ou de n'importe quelle autre province a le droit de critiquer le gouvernement et les dépenses qu'il fait des deniers publics. Nous combattons pour conserver ce droit".

Que le gouvernement cesse donc de nous inviter à temps, et surtout à contretemps, à nous battre pour la liberté et la démocratie s'il veut supprimer chez nous un reste de liberté et les derniers vestiges de la démocratie.

Loin de moi l'idée de comparer le premier ministre à Hitler. C'est stupide et enfantin. Il faudrait alors comparer le ministre de la Voirie (l'honorable M. Bouchard) à Goering, mais il n'a pas de décorations; comparer le procureur général (l'honorable M. Casgrain) à Goebbels. Cela n'est pas sérieux!

Je veux faire de la dictature économique le principal sujet de mon discours. Non seulement on cherche à nous imposer une dictature politique que nous combattons en Europe, mais nous subissons dans Québec la pire des dictatures économiques parce qu'elle est soumise au capitalisme et à un communisme déguisé. On nous rappelle souvent que le pape a condamné le nazisme, mais on oublie qu'il a aussi condamné le communisme et le capitalisme abusif. Il a même écrit une fameuse encyclique, *Quadragesimo anno*, sur le sujet. Ceux qui abusent de la parole du pape ou de nos évêques pour nous pousser à un effort de guerre ruineux oublient trop souvent leurs directives sur la dictature économique.

Le libéralisme économique, le libéralisme manchesterien, est la cause de la dictature qui sévit chez nous. Cette doctrine du "laissez faire" et du "laissez passer" finit par abolir toute concurrence et a permis à des particuliers ou à des sociétés d'accumuler et de concentrer presque toutes les richesses entre leurs mains, pendant que la masse du peuple vivote dans la pauvreté et dans la misère.

Nos deux vieux partis traditionnels s'inspirent de cette dictature économique, telle que représentée par les grandes entreprises et la haute finance. Les puissances d'argent sont devenues omnipotentes si bien qu'elles ont fini par les dominer complètement et par dicter leur politique. C'est pourquoi les politiques ne changent jamais. Comme ces deux partis sont les jouets de cette dictature, les choses ne changent jamais beaucoup même si les gouvernements le font.

Il cite à l'appui de sa thèse la lettre collective des évêques sur la *Restauration de l'Ordre social* publiée le 15 mai 1941. Ce document, dit-il, est un des plus courageux et des plus clairvoyants que nous devons à la sagesse de notre épiscopat.

Quel est le remède à la situation? Celui que je propose est la nationalisation. J'admets que l'initiative privée doit être favorisée et doit rester, théoriquement, la règle générale sans quoi la concurrence disparaîtrait.

Il (M. Chaloult) cite à ce sujet le sénateur Rutten¹¹.

Mais lorsque la concentration des richesses devient un danger pour le bien commun, l'État ne doit pas hésiter à nationaliser certaines catégories de biens. Toutefois, la nationalisation doit être une exception dans tous les pays. Cependant, ne peut-on pas soutenir que, dans le Québec, paradis de la dictature économique, l'exception, temporairement du moins, doit être la règle?

On devrait nationaliser toutes les compagnies de pouvoirs hydroélectriques, les mines, les banques,

les compagnies d'engrais chimiques... Toutes les industries, excepté celle de la forêt, parce qu'il pourrait être impossible de nationaliser les forêts du Québec de la même manière.

Il appartient à l'État de diriger l'économie de la province lorsqu'il n'y a pas lieu de nationaliser. La loi des compagnies, qui permet de légaliser le vol, devrait être entièrement refondue de haut en bas. On devrait imposer des conditions très onéreuses aux étrangers auxquels on accorde le droit d'exploiter nos ressources.

La libération de l'État de l'emprise des trusts, le financement de l'État afin de favoriser les œuvres d'hygiène et d'éducation, de meilleurs services en général et la vente à meilleur compte de certaines marchandises comme l'électricité, désormais débarrassées de leur capital mouillé, un salaire familial pour les ouvriers, tels sont quelques-uns des avantages de la nationalisation de certaines ressources naturelles.

C'est par la nationalisation seulement que nous parviendrons à soulager le peuple canadien-français de la domination étrangère et du joug de la minorité. Nous sommes plus que les 4/5 de Canadiens français dans cette province et nous ne possédons pas 1/5 de nos ressources naturelles. Nos forêts, nos pouvoirs d'eau, nos mines sont exploitées par des étrangers. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de nos bûcherons sont des Canadiens français et ceux qui retirent les profits sont des étrangers!

Notre vocation n'est pourtant pas celle de domestiques. Un peuple catholique et français doit caresser un autre idéal que de servir les autres dans son propre pays. Notre pauvreté n'augmente certes pas le prestige du catholicisme en Amérique. Jamais nous ne réussirons à reprendre la direction de l'économique, support de notre culture, sans la nationalisation.

C'est le rôle de l'État de favoriser l'intérêt de la collectivité. Il lui appartient spécialement de veiller sur les faibles. Or, ici, c'est la majorité qui est opprimée par la minorité. L'État doit donc intervenir pour créer des conditions économiques qui puissent assurer au peuple canadien français sa survivance et son développement normal.

La nationalisation aidera aussi les Canadiens français en leur permettant d'obtenir de nombreuses et intéressantes situations qui sont actuellement réservées à la minorité. Il va sans dire qu'à égalité, ou même à infériorité de compétence, les patrons anglais emploient toujours leurs compatriotes de préférence aux nôtres. Si le gouvernement nationalisait tout, excepté l'industrie de la forêt, les nôtres

auraient les 4/5 des emplois. La nationalisation nous permettra d'introduire dans nos grandes industries des ingénieurs, des architectes, des chimistes, des physiciens, des comptables, des médecins canadiens-français. Les entrepreneurs, les fournisseurs de ces entreprises d'État seront aussi des nôtres suivant la proportion de notre population.

La saisie a été le meilleur moyen de transiger avec les trusts. Le Mexique a exproprié les puits de pétrole de l'Angleterre, de la France et des États-Unis le 18 mars 1938, avant de marchander avec les propriétaires. Le gouvernement devrait imiter ce pays et prendre possession de nos ressources hydroélectriques sans délai, avant même l'expropriation. Cependant, je ne préconise pas la confiscation des biens des compagnies.

Il ne devrait y avoir aucune intention de la part du gouvernement de dépouiller les propriétaires légitimes de leurs biens, mais seulement de s'assurer que le peuple de la province ne sera pas dépouillé de ce qui lui appartient. Cependant, le seul moyen efficace de mater le trust c'est premièrement d'en prendre possession puis d'adopter une loi pour en faire l'expropriation et enfin de déterminer et de payer une indemnité équitable pour les ressources naturelles acquises.

Il propose la suspension du débat.

Un député: Avez-vous un secondeur?

M. Chaloult (Lotbinière): Mon secondeur est M. Camillien Houde¹²!

Le débat est suspendu.

La séance est suspendue à 6 heures.

Reprise de la séance à 8 h 30

M. l'Orateur au fauteuil.

Projets de loi:

Georges-Armand Dugal

M. Dumoulin (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 125 autorisant la Corporation des opticiens d'ordonnances de la province de Québec à admettre Georges-Armand Dugal au nombre de ses membres, après examen.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 125 sans l'amender.

M. Dumoulin (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

J.-Alphonse Martin

M. Biron (Nicolet) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 126 autorisant la Corporation des opticiens d'ordonnances de la province de Québec à admettre J.-Alphonse Martin au nombre de ses membres après examen.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 126 sans l'amender.

M. Biron (Nicolet) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Voies et moyens:

Débat sur le budget 1943-1944 (suite)

La Chambre reprend le débat, suspendu ce jour, sur la motion du représentant de Montréal-Notre-Dame-de-Grâce (l'honorable M. Mathewson) proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Chaloult (Lotbinière): Lorsque le Mexique a saisi les puits d'huile, la nation n'a jamais été aussi unie dans toute son histoire. J'ai assisté à une grande démonstration populaire qui a suivi l'expropriation des puits de pétrole à Mexico. Des milliers et des milliers de personnes, des jeunes, criaient à pleins poumons, et fièrement, devant le président Cardenas: "Nous voulons notre libération économique". Pourquoi les Canadiens français ne feraient-ils pas la

même chose pour se libérer de la dictature économique et pouvoir exploiter leurs propres ressources? Est-ce que nous, fils de Français, nous ne vaudrions pas ces fils d'Indiens?

Jamais le Mexique n'a été aussi prospère qu'après que les expropriations eurent été terminées. Les trusts ont menacé le Mexique de toutes les manières lorsque la saisie a été opérée, mais ils se sont inclinés devant la volonté de toute la nation unie.

Après avoir loué, il y a quelques mois, la manière radicale employée par les Mexicains pour se débarrasser du trust du pétrole, j'ai été attaqué par plusieurs journaux, notamment par le *Star* de Montréal. On a même insinué malicieusement et de mauvaise foi que, si j'approuvais la politique économique du Mexique je devais également approuver sa politique religieuse. Même le clergé catholique mexicain, tellement persécuté par le gouvernement mexicain, a approuvé de façon unanime le geste des autorités, soit l'expropriation des puits de pétrole, et, depuis cet acte libérateur, ce pays a notablement progressé. Depuis, les ouvriers sont bien mieux traités. En 1936 les salaires n'étaient que de \$49,000,000 et en 1940 ils s'élevaient à \$72,000,000. Les conditions d'hygiène se sont sensiblement améliorées et le peuple mexicain, dans toute son histoire, n'a jamais été aussi uni derrière son gouvernement. N'en déplaise au *Star*, une nouvelle prospérité a été la conséquence de la nationalisation.

Les républiques de l'Amérique du Sud, le Brésil et la Colombie, se sont également libérées de la dictature économique américaine par l'expropriation et la nationalisation.

La dictature économique est la cause de tous nos maux, à commencer par notre pauvreté commerciale. Et il faut mettre fin à la dictature économique pour libérer le Canadien français!

M. Leduc (Laval): Mais c'est la politique du gouvernement! L'honorable trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson) dans son discours sur le budget a dit - je cite ses paroles - "Partout où les concentrations de capitaux sont utilisées comme instruments de dictature économique, il convient et importe que l'État intervienne"...

M. Chaloult (Lotbinière): (L'interrompant) C'est ce que je pense et nous sommes d'accord!

Pour améliorer notre démocratie décadente, il recommande le corporatisme, non imposé par l'État, mais organisé progressivement dans le peuple. Ce corporatisme doit être principalement social et économique. Mais je ne vois pas, dit-il, pourquoi il exclurait toute activité politique.

Le coopératisme peut aussi nous aider puissamment avec la nationalisation et nous libérer de l'emprise des monopoles. Il cite, dit-il, le cas de Sainte-Croix, dans le comté de Lotbinière, où progressent rapidement, grâce à l'initiative des citoyens, des coopératives de crédit, de consommation et de production.

Je suis non seulement pour la nationalisation de l'électricité, des mines et des banques, mais je suis aussi partisan d'une réforme monétaire, de la nationalisation du crédit et de l'établissement d'une banque provinciale dans Québec. M. Mackenzie King, le 21 septembre 1935, déclarait: "Le Canada est confronté à une dure bataille qui sera menée dans le nouveau Parlement. Je prêche pour une cinglante victoire libérale pour appuyer ma politique de contrôle public des devises et du crédit. Tant que ce contrôle ne reviendra pas au gouvernement, toutes les discussions sur la souveraineté du Parlement et du gouvernement seront vaines et inutiles".

Opportuniste et louvoyant comme d'habitude, M. King n'a pas donné suite à ses promesses.

Je suis sympathique à ceux qui croient au Crédit social et qui combattent la dictature économique, mais je me déclare incompetent et je ne saurais juger ou me prononcer sur la valeur de la partie technique de cette réforme monétaire.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): L'honorable député pourrait consulter les évêques sur ce point!

M. Chaloult (Lotbinière): Aucun évêque ne condamne le système du Crédit social! En ce qui me concerne, je recommanderais la formation d'un comité d'économistes, de spécialistes désintéressés, dont seraient évidemment exclus les banquiers, pour étudier ce problème et proposer une solution qui, possiblement, pourrait être celle que favorise le Crédit social.

Les vrais patriotes sont ceux qui ont consacré leur existence à la défense des Canadiens français. Henri Bourassa, les Groulx, les Maxime Raymond et moi qui, depuis 20 ans, parle de patriotisme (dit-il en se frappant la poitrine)!

M. Leduc (Laval): Je félicite le député de Saint-Maurice (M. Beaulac) parce qu'il nous a fait entrevoir un meilleur avenir pour les Canadiens français que le député de Lotbinière (M. Chaloult). J'ai été formé dans l'opposition et j'ai fait bien des luttes, mais jamais je ne me suis permis de représenter les miens comme des êtres inférieurs qui n'auraient autant de chance que les autres pour réussir dans la vie.

Parce qu'ils sont nés d'une race fière, les miens ne m'auraient jamais permis de dire qu'ils sont inférieurs à la tâche que leur a assignée la Providence. Les miens sont capables de s'attaquer aux plus grands problèmes, dans ce pays, parce qu'ils sont les égaux, à plusieurs points de vue et dans bien des cas les supérieurs, à cause de leur bilinguisme, de ceux avec qui ils doivent collaborer.

Les Canadiens français ne sont inférieurs à personne! Ils ont eu autant de succès comme race, et ce, provenant de toutes conditions sociales, qu'un homme, surtout s'il est des nôtres, n'a le droit de les dénigrer. Quelle que soit leur origine ou leur religion, ils sont capables de réussir et libres de se mesurer aux autres Canadiens s'ils le désirent. La liste des succès des Canadiens français peut être mentionnée avec fierté partout au monde, mais plus spécialement dans notre pays, le Canada.

Songez qu'il y a à peine cinq générations, nous étions un peuple ruiné, déserté, sans instruction, en pleine domination française. Nous avons tout perdu parce que l'élite nous avait abandonnés. Nous étions un peuple conquis. Et le travail de cinq générations, qu'on oublie trop souvent, nous a permis de faire notre marque dans la vie. Il n'y a qu'à ouvrir l'histoire pour s'en rendre compte. Qu'on le demande à n'importe laquelle autre race. Nous avons surmonté les obstacles et aujourd'hui, nous possédons quelque chose dans la province. J'en surprendrai même plusieurs, mais nous sommes riches, tout autant que les autres nationalités. Mais c'est devenu une mode funeste de dire à tout venant que nous sommes pauvres.

Si j'étais l'ennemi des Canadiens français, je procéderaï exactement de la même façon. Je propagerais le dénigrement qu'une école essaie de répandre dans la province. Je ne dirais jamais à un Canadien français que c'est un homme compétent; je lui affirmerais qu'il n'a pas de chance. Je dirais que nous sommes inférieurs, que nous ne sommes pas capables de nous dépandre. Je dirais qu'ils sont une nation pauvre, qu'ils n'ont pas de succès, qu'ils n'ont pas la part qui leur revient. Les pires ennemis des Canadiens français ne se trouvent pas parmi les autres races, mais bien parmi les leurs, parmi ceux qui persistent à prétendre que les Canadiens français ne retirent pas leur juste part des profits générés par l'exploitation des ressources naturelles du Québec.

On nous dit que nous sommes pauvres. Au contraire, nous sommes très riches. Dernièrement, dans mon comté, un homme a été assassiné. On a constaté, après sa mort, qu'il valait \$350,000. Il a donc

fallu un assassinat pour montrer cet homme sous un véritable jour financier.

Jetons un coup d'œil dans les professions libérales: chez les avocats, les nôtres dominent; chez les notaires, les nôtres dominent; parmi les médecins, nous avons des autorités; les ingénieurs, mes confrères, nos courtiers d'assurance, marchands et hommes d'affaires aujourd'hui payent autant d'impôts que n'importe qui d'autre!

(Rires)

Les nôtres brillent au premier rang partout. Nos collègues classiques, nos universités sont remplies. Cela coûte cher aux parents, mais ce ne sont pas des gueux qui paient pour cela!

Dire que, comme peuple, nous n'avons pas réussi, c'est une erreur. C'est surtout un crime de le dire aux jeunes. Nous n'avons pas le droit de les marquer du sceau de la persécution et de détruire leur confiance dans le peuple canadien-français.

Nous avons tous l'ambition de nous lever, mais comment nos enfants y arriveront-ils si nous leur enseignons qu'ils naissent sans avenir? Le meilleur moyen d'éviter et de vaincre nos opposants en affaires comme dans n'importe quel domaine est d'établir notre supériorité une fois pour toutes. Et cela, les Canadiens français peuvent le faire n'importe quand avec un entraînement adéquat et par-dessus tout avec leur bilinguisme. Il est tout de même triste de constater qu'à l'heure actuelle, il est de mise de dire que ça va mal, au moment où s'établit sous nos yeux un ordre nouveau.

Il n'y a rien comme cette maladie de dire que nous sommes pauvres pour déprimer un peuple. Surtout qu'une telle prédication de pessimisme survient au moment où la guerre nous offre un ordre nouveau, au moment où la démocratie, au Canada, est en train d'évoluer au point de créer sous nos yeux un monde meilleur pour la jeunesse.

Il ne faut pas s'en faire, sous le rapport de la guerre. Des guerres, il y en aura toujours, car les peuples ont cela dans le sang. N'y en a-t-il pas eu 38 depuis 1914?

Les opposants au gouvernement, et plus spécialement le groupe canadien du Bloc populaire, insistent pour dire que les Canadiens français sont en retard dans toutes les entreprises d'affaires à cause de la prétendue dictature économique, et ce, au moment précis où tout s'améliore pour cette tranche de la population.

Tout le monde veut se débarrasser de la dictature économique, et je crois que cette libération est proche. Ottawa a complètement changé le système économique du pays. Le laisser-faire, ça ne

mord plus depuis longtemps. Le trésorier a même dénoncé dans son discours sur le budget l'erreur de cette dictature économique. Il a précisé que ça fait partie du programme du gouvernement de lutter contre le libéralisme économique. Il pense que des mesures devraient être prises pour empêcher la dictature économique, que ce soit par les employeurs ou par les employés. Ce qu'on qualifiait de libéralisme économique est mort naturellement il y a déjà un bout de temps.

Le député de Lotbinière (M. Chalout) a beaucoup parlé de l'intervention de l'État. On a demandé l'intervention de l'État dans bien des choses déjà. Aujourd'hui, à cause de la guerre et de ses impératifs, il n'y a pas d'autre dictature que celle des autorités qui mènent la guerre. Profits ou profits excessifs? Grâce à la taxe de guerre, ils ont été supprimés depuis un certain temps déjà. La Compagnie de tramways de Montréal, attaquée par le député de Brome (M. Robinson) plus tôt dans la journée, n'a pas pu payer ses arrérages à la cité de Montréal à cause des restrictions fédérales. L'État est allé si loin déjà qu'on se demande si c'est lui qui administre nos affaires privées.

Le député de Lotbinière a parlé d'un ordre nouveau. Qu'est-ce qu'il veut dire par là? Je n'aime pas cette expression parce qu'elle me fait penser à ce qu'on disait des ordres nouveaux dans l'ancien monde. Mais, si le député de Lotbinière voulait voir quels changements se produisaient, il n'avait qu'à regarder autour de lui. On est en train de changer complètement le système sans rien briser. D'ailleurs, le système capitaliste est fondé sur les profits limités et nous sommes témoins d'une évolution graduelle du monde vers un nouveau système, vers l'économie dirigée, établie par le gouvernement fédéral.

L'État désigne les cultures à développer, donne des bonis aux producteurs, contrôle les prix, contrôle la consommation. Il oblige les cultivateurs et les industriels à produire non plus pour les profits, mais pour la satisfaction des besoins. Les surplus de profits sont prohibés. L'époque de l'individualisme libre est terminée. En est-on bien satisfait? Non, les gens ne sont pas tous satisfaits.

Pourtant, il fallait que cela se fasse si on veut préparer aux jeunes un pays où il fera bon de vivre. C'est dur pour ceux qui ont été habitués à vivre sous l'ancien régime. Les sacrifices que nous consentons aujourd'hui sont pour ceux qui viendront après nous. Wendell Wilkie nous l'a dit: "Nous ne pouvons plus penser du point de vue d'un pays, mais du point de vue du monde entier. Nous devons penser à une paix qui englobera tout l'univers." Il ne faut donc pas

rester indifférents aux grands mouvements d'idées qui agitent le monde et au lieu de se cantonner dans sa province il faut penser en termes d'univers.

D'ailleurs, nous avons pris des engagements que nous devons tenir. Ce programme nouveau découle des principes énoncés dans la charte de l'Atlantique, dont nous sommes les signataires, avec de nombreuses nations civilisées et, comme tels nous nous sommes engagés à faire triompher les quatre grandes libertés: la liberté des cultes, la liberté d'opinions, la libération du joug de la misère, la libération du joug de la crainte. Sur ce point, nous sommes solidaires du monde entier.

Les Canadiens français ne peuvent rester indifférents à ce qui se passe aujourd'hui dans le monde non seulement parce qu'ils font partie du monde civilisé, mais parce qu'ils doivent penser à la position qu'ils vont et doivent occuper dans le monde après la guerre.

Je regrette que le député de Lotbinière, dans toute sa politique, n'ait pas parlé des conséquences qu'aurait l'application de ses théories sur les relations de notre province avec les autres et de notre pays avec le reste du monde. Il a parlé comme si le Québec était un endroit solitaire sur la surface du globe, indépendant du pays et des nations alliées, en train de se battre contre l'hitlérisme et ce qu'il représente pour le monde civilisé.

On n'a pas voulu étudier le problème.

Pourtant, on a tenté des expériences dans d'autres pays. Le député de Lotbinière nous a cité l'exemple du Mexique. Ce ne fut pas un succès là-bas. Le Mexique a chassé les capitalistes, mais ceux-ci sont allés ouvrir leurs puits d'huile au Vénézuéla et en Colombie. L'huile du Mexique est disparue du marché mondial et n'est plus entrée au Canada. La même chose pourrait se produire dans Québec ou au Canada si l'expropriation que l'on suggère est mal faite.

Le problème ressemble à celui de nos producteurs de blé de l'Ouest, qui ont voulu améliorer leur sort par des systèmes nouveaux. Ils ont voulu, à un moment donné, contrôler eux-mêmes la vente de leurs produits sur le marché anglais; mais les courtiers de Londres sont allés ouvrir à la culture du blé les plaines immenses de l'Argentine et une concurrence terrible a été ainsi créée pour le Canada. Les fermiers se sont mis aux genoux des courtiers dont ils avaient voulu se libérer, mais ils souffrent encore de cette concurrence qu'ils ont provoquée par leur attitude.

Nous avons l'obligation de participer aux activités économiques du reste de l'humanité. Le

problème, c'est que les discours comme ceux du membre du Bloc populaire canadien donnent une fausse impression en dehors de la province quant aux véritables sentiments du peuple canadien-français du Québec. Après la guerre, les Québécois devront plus que jamais vivre en harmonie avec les autres peuples. Ils auront leur propre part de responsabilités dans la reconstruction du monde.

Si nous voulons nous maintenir dans un état de prospérité, nous devrions compter sur les relations avec d'autres pays. Dans un pays agricole, nous faisons un pays essentiellement industriel. Après la guerre, il nous faudra trouver alors des marchés pour les produits de nos usines. Nous ne produisons pas d'autos parce que nous n'avons pas de caoutchouc. Nous ne produisons pas de café.

Finì le temps où l'on pouvait s'isoler, se retirer sous sa coquille. Nous sommes pris dans un ensemble, que nous le voulions ou non. Nous avons le malheur d'appartenir à l'humanité et il faut en porter les conséquences. Mais nous ne nous déroberons pas, car nous venons d'une race fière et nous nous sommes toujours montrés dignes de nos ancêtres. C'est notre destinée. C'est la destinée des peuples forts. Les nègres d'Afrique n'auront jamais nos problèmes. La Providence nous a donné des talents que nous devons faire fructifier. Ceux qui disent que nous n'en sommes pas capables sont des malheureux, battus d'avance.

La guerre nous aura appris de grandes leçons. Elle nous aura appris, entre autres choses, que notre pays est assez riche pour fournir du travail rémunérateur à tout le monde. On parle d'après-guerre et nous avons raison. Après la guerre, les gens ne connaîtront plus la misère. La masse ne le permettra pas. Nous n'avons pas besoin du Crédit social pour nous apprendre que chacun a droit à sa part de bonheur.

Le député de Lotbinière a parlé de corporatisme. Mais nous l'avons! Nous avons déjà le corporatisme social. Tous les jours, des groupes veulent se faire constituer en corporations et il se fait pour \$1,000,000,000 par le système corporatif au pays. Quant à l'autre, le corporatisme politique, nous n'en voulons pas, car il ne résout rien. Il renferme les mêmes dangers et les mêmes fautes qu'on reproche à notre régime électoral. Le système actuel avec ses principes rigides suffira amplement s'il est appliqué par des hommes de savoir et qui ont un réel patriotisme.

Le coopératisme, nous l'avons aussi. Il en montre les réussites aux États-Unis et dans Québec.

D'ailleurs, si l'on pousse la coopération trop loin, que deviendra l'initiative privée dont veut le

député de Lotbinière? Elle disparaîtra. L'initiative privée, déplacée par l'expropriation, a toujours trouvé de nouveaux débouchés qui ont finalement menacé les affaires et les intérêts des mêmes gens qui ont initié l'expropriation.

Nous assistons à une transformation, à une évolution, de notre vie économique. Aujourd'hui, il est difficile de se constituer un capital avec les impôts. Mais la guerre ne durera pas éternellement. Cependant notre effort de guerre est splendide. La guerre sera gagnée très rapidement si nous continuons à obtenir l'aide de nos alliés.

Nous préparons, je le répète, un monde meilleur pour les jeunes. Nous pénétrons dans un domaine nouveau: la sécurité sociale, dont on parle à Ottawa et à Québec. Le gouvernement fédéral demande aux provinces qui sont dans une bonne sécurité financière de faire tout ce qu'elles peuvent pour les œuvres sociales. J'ai appris avec satisfaction que le gouvernement provincial veut donner une aide plus généreuse à nos hôpitaux, veut progresser dans la voie de la sécurité sociale. Je m'en réjouis avec tous les membres de cette Chambre qui songent à l'avenir de notre province et ont confiance en ses destinées.

Il faut étudier les grands problèmes de demain non pas avec un esprit étroitement provincial, mais en tenant compte de l'interdépendance qui unit aujourd'hui toutes les provinces du dominion et tous les pays du monde.

M. Bourque (Sherbrooke) accuse le député de Lotbinière (M. Chaloult) et le député de Laval (M. Leduc) d'éviter les sujets du jour.

J'ai eu une petite difficulté avec le député de Lotbinière, mais je l'approuverai s'il veut défendre la race canadienne française.

Cependant, le député de Lotbinière suggère que l'expropriation n'est rien d'autre qu'une confiscation et qu'un tel geste équivaut à celui d'un avocat qui vole l'argent de son client sans rime ni raison.

De plus, il a voté avec les libéraux pour le rappel d'une loi de l'Union nationale qui empêchait les propriétaires de mines de vendre des stocks mouillés et qui protégeait l'épargne des Canadiens français. Je rappelle aussi qu'en 1935, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion condamnant la persécution des catholiques au Mexique, le pays que le représentant de Lotbinière cite en exemple aujourd'hui.

Il (M. Bourque) félicite le député de Saint-Maurice (M. Beaulac) de son discours de l'après-midi.

Il répond au représentant de Laval (M. Leduc).

Le seul gouvernement, dit-il, qui a fait payer à la Montreal Tramways ce qu'elle devait, ce fut le gouvernement de l'Union nationale.

Il parle de la politique de construction des routes et des ponts sous l'Union nationale et des contrats sans soumission. Il mentionne à ce propos les anciens ministres de la Voirie, MM. Perron, Perrault et Leduc. Tous les ponts construits par l'Union nationale, dit-il, ont été donnés par contrats. Il trace le parallèle entre le pont de Caughnawaga¹³, construit au coût de \$3,000,000 par les libéraux, et celui de Charlemagne, plus considérable, qui n'a coûté que \$2,225,000.

Il aborde la question de la conscription. J'ai bien le droit de parler du fédéral, dit-il, puisqu'on a parlé du Mexique. En 1939, nous avons entendu des discours contre la conscription des deux côtés pendant la campagne fédérale. Après l'élection de 1940, quand M. Manion fut défait par M. King, le chef conservateur écrivit à 200 de ses organisateurs et partisans pour connaître les causes de sa défaite: 180 sur 200 répondirent. Ils ont tous avoué que la cause de la défaite était que le peuple avait confiance qu'avec M. King il y avait moins de danger d'avoir la conscription. C'est donc dire que tout le Canada était contre la conscription.

On sait ce qui s'est passé. On a beau dire qu'il n'y a pas de conscription, on sait qu'elle existe. On a beau dire que les cultivateurs sont exemptés du service militaire, on sait que c'est une farce. Car depuis environ un mois, on appelle non seulement les cultivateurs célibataires mais aussi les cultivateurs mariés nés en 1917, même s'ils ont deux ou trois enfants.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): On est obligé de les appeler pour savoir tout simplement s'ils sont bien cultivateurs. Mais pas un seul cultivateur n'est enrôlé actuellement.

M. Bourque (Sherbrooke): Le premier ministre est mal renseigné. Les cultivateurs qui sont classés dans la catégorie A ne peuvent retourner d'où ils sont venus. Il n'y a que ceux qui sont classés B ou C qu'on exempte. Sur 10 qui sont appelés, 6 ou 7 sont gardés dans les camps et répartis dans les différentes unités. Le premier ministre peut vérifier tous ces faits aux quartiers militaires No 4.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Que le député de Sherbrooke me cite des cas. Je répète qu'on n'enrôle pas les cultivateurs!

M. Paquette (Labelle) peut citer quelques noms, dit-il.

M. Bourque (Sherbrooke): Ceux qui s'en retournent sont ceux de la classe B. En tout cas, j'apporterai au premier ministre la semaine prochaine, s'il veut s'occuper du cas de chacun, une liste d'une cinquantaine de noms de cultivateurs qui ont été appelés et sont au camp à s'entraîner. Parmi les mobilisés, plusieurs ont des hypothèques sur leurs propriétés et ils sont menacés d'être ruinés, si la guerre se prolonge.

L'honorable M. Godbout (L'Islet) sera content de recevoir la liste et, dit-il, il enquêtera sur ces cas.

M. Bourque (Sherbrooke) cite des chiffres pour démontrer que l'enrôlement est aussi bon dans Québec qu'ailleurs et il proteste contre les remarques désobligeantes et certaine propagande qui, dit-il, se fait contre nous dans les autres provinces. Il y aurait lieu, ajoute-t-il, de demander à certaines personnes qui encouragent avec conviction notre participation à la guerre où elles étaient en 1914¹⁴.

Il termine par un éloge du chef de l'opposition. Personne, dit-il, n'a jamais attaqué l'honnêteté du chef de l'opposition et on s'est plus à le proclamer "le premier ministre le plus honnête" que la province de Québec ait eu depuis longtemps¹⁵.

M. Jodoin (Montréal-Saint-Jacques)¹⁶ fait l'éloge de son prédécesseur, feu le Dr Toupin, qui a laissé des œuvres dans sa division.

Il rend hommage à la mémoire de tous les députés disparus.

Le discours du trône, poursuit-il, est réellement un programme en faveur de la jeunesse. Il rend hommage au gouvernement d'avoir le courage de faire adopter une loi de fréquentation scolaire obligatoire. Il approuve d'une manière spéciale la création d'une Commission du service civil qui va permettre aux fonctionnaires d'avoir de l'ambition et de devenir des compétences chez nous.

Ses théories financières, dit-il, se résument aux principes suivants: 2 et 2 font 4 et les dépenses ne doivent pas dépasser les revenus, des principes bien appliqués dans le budget Mathewson. C'est un budget pour la jeunesse, qui provoque la jalousie de l'Union ou de la "désunion" nationale, aussi bien que celle du Bloc populaire.

Si nous voulons que les travailleurs du Québec aient des salaires et des conditions de travail

égales à celles des ouvriers des autres provinces, cela ne peut être fait par législation comme le propose le député de Lotbinière. Il faut plutôt coopérer avec les autres provinces.

Il propose, appuyé par le représentant de Chambly (M. Joyal), que le débat soit maintenant ajourné¹⁷.

Adopté. Le débat est de nouveau ajourné.

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée.

NOTES

1. *Le Soleil* du 7 avril 1943, à la page 3, écrit 15,000 cultivateurs sur 135,000.

2. *Le Soleil* du 7 avril 1943, à la page 3, écrit 10,000 cultivateurs; *Le Devoir* du 7 avril 1943, à la page 6, écrit 1,000 cultivateurs.

3. "1,700" selon *Le Nouvelliste* du 7 avril 1943, à la page 3.

4. *L'Événement-Journal* du 7 avril 1943, à la page 3, écrit \$377,000.

5. *L'Action catholique* du 7 avril 1943, à la page 11, écrit \$21,000,000.

6. *L'Événement-Journal* du 7 avril 1943, à la page 3, écrit \$111,000.

7. "\$4,500,000" selon *Le Nouvelliste* du 7 avril 1943, à la page 3.

8. *Le Canada* du 7 avril 1943, à la page 3, écrit \$22,000,000.

9. *Le Canada* du 7 avril 1943, à la page 3, écrit \$35,000,000.

10. *The Chronicle* du 7 avril 1943, à la page 3, précise que le représentant de Brome (M. Robinson) a fait son discours en anglais.

11. Le sénateur Rutten était un dominicain belge.

12. Le siège du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) est voisin de celui du député de Lotbinière (M. Chalout). M. Houde est absent, détenu au camp de Petawawa en vertu de la loi sur les mesures de guerre à la suite de ses propos sur la conscription.

13. Il s'agit du Pont Honoré-Mercier.

14. M. Bourque lui-même fut colonel pendant la guerre 1914-1918, selon *Le Devoir* du 7 avril 1943, à la page 6.

15. Plusieurs journaux affirment que le discours du député de Sherbrooke (M. Bourque) fut fort humoristique. Voir notamment *L'Action catholique* du 7 avril 1943, à la page 15.

16. C'est son premier discours en Chambre, selon *L'Action catholique* du 7 avril 1943, à la page 15.

17. Il fait cette proposition après avoir parlé pendant 5 minutes, selon *La Presse* du 7 avril 1943, à la page 14.

Séance du mercredi 7 avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Projets de loi:

Argent comme
conducteur d'électricité

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 16 pour faciliter l'emploi temporaire de l'argent comme métal conducteur d'électricité en temps de guerre.

M. Duplessis (Trois-Rivières) objecte que l'on ne peut considérer le bill avant que les résolutions ne soient étudiées en comité, rapportées et adoptées par la Chambre, parce qu'il prévoit une exemption de toutes taxes provinciales, municipales et scolaires, sur les conducteurs d'électricité en argent et stipule que tels conducteurs ne peuvent être grevés d'aucun privilège. Le bill devrait donc être précédé d'une résolution puisqu'il engage ainsi le revenu de la province.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe) n'a pas d'objection, quant à lui, à ce que la résolution soit d'abord présentée, mais il fait observer qu'en vertu du paragraphe 2 de l'article des règlements cité par le chef de l'opposition, le projet de loi ne tombe pas sous le coup de cet article.

M. l'Orateur décide que le paragraphe 2 de l'article 548 et l'article 549 du Règlement permettent la prise en considération du bill actuel et rejette l'objection.

M. Duplessis (Trois-Rivières) en appelle à la Chambre de la décision de M. l'Orateur.

La question: "La décision de l'Orateur sera-t-elle maintenue?", est mise aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Allard, Beulac, Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Biron, Bonvouloir,

Bouchard (Québec-Comté), Bouchard (Saint-Hyacinthe), Boucher, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Chaloult, Comeau, Dansereau, Delagrave, Desmarais, Drouin, Dubreuil, Duffy, Duval, Fillion, Fortin, Francœur (Lévis), Francœur (Montréal-Mercier), Frégeau, Gagnon (Frontenac), Gauthier, Godbout, Gosselin, Groulx, Guerin, Guibord, Hamel, Hartt, Jodoin, Joyal, Kirkland, Lapointe, Leduc, Mathewson, Morin (Québec-Centre), O'Connor, Perrier, Plamondon, Potvin, Rajotte, Robidoux, Rochette, Sabourin, 51.

Contre: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Bourque, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Morin (Champlain), Paquette, Pouliot, Robinson, Sauvé (Beauharnois), Talbot, 16.

Ainsi, la décision de M. l'Orateur est maintenue.

La motion de présentation du bill 16 est mise aux voix et adoptée après division.

Le bill est, en conséquence, présenté et lu une première fois.

Loi des
écoles professionnelles

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 20 modifiant la loi des écoles professionnelles.

Ce projet a un double but, premièrement, déclarer nulles et de nul effet les conventions passées par les directeurs d'écoles professionnelles, à moins qu'ils ne détiennent le permis requis par la loi et, deuxièmement, empêcher qu'on fasse payer plus que pour le nombre de cours réellement donnés.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Fréquentation
scolaire obligatoire

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 21 concernant la fréquentation scolaire obligatoire.

Adopté. Le bill est lu une première fois.
(Applaudissements à droite)

Questions et réponses:**Soumissions relatives
au pont Thompson**

M. Talbot (Chicoutimi): Relativement au pont Thompson (sur le bras du lac De Montigny qui rejoint le lac Lemoine, dans le canton de Dubuisson, comté d'Abitibi), depuis le 1^{er} janvier 1940 inclusivement jusqu'au 30 mars 1943 inclusivement:

1. Des soumissions ont-elles été demandées par le gouvernement de la province?
2. Quand ces soumissions ont-elles été demandées?
3. Qui a soumissionné et quel est le montant de chaque soumission?

L'honorable M. Dansereau (Argenteuil): 1. Oui.

2. et 3. 10 juin 1941, soumissions demandées par voie des journaux pour pont à poutres métalliques continues, sans remblai en rivière. Site: 120 pieds du pont C.N.R. Soumissions reçues:

Substruction et approches:

La Société d'Entreprises Générales, Itée: \$218,862;

Superstructure métallique et ses garde-corps:

Dominion Bridge Co., Ltd: \$142,500;

MacKinnon Steel Corporation, Ltd: \$145,750;

Formant un total pour le projet, en prenant les plus basses soumissions: \$361,362.

10 septembre 1941, soumissions demandées par voie des journaux pour projet de pont métallique à travée tournante, avec remblai en rivière. Site: 257 pieds du pont C.N.R. Soumissions reçues:

Substruction et approches:

La Société d'Entreprises Générales, Itée: \$284,4990;

Angus Robertson, Ltd: \$325,887.19;

Superstructure métallique et ses garde-corps:

Dominion Bridge Co., Ltd: \$78,100;

MacKinnon Steel Corporation, Ltd: \$81,375;

Formant un total pour le projet, en prenant les deux plus basses soumissions: \$362,599.

1^{er} octobre 1941, soumissions demandées aux deux soumissionnaires de la substruction de la dernière demande, sur base de prix unitaires, pour le même site, pour la substruction seulement et les approches, non comprise la superstructure. Soumissions reçues:

Substruction et approches:

La Société d'Entreprises Générales, Itée: \$317,203:

Angus Robertson, Ltd: \$373,976.35.

La plus basse soumission pour la substruction avec la plus basse soumission pour la superstructure reçue précédemment formant un total de \$395,303.

Le 20 février 1942, un contrat a été adjugé à la Société d'Entreprises Générales, Itée, pour projet de pont en béton armé, avec dégagement pour la navigation et remblai en rivière, à 400 pieds du pont C.N.R., au prix plafonné de \$362,764.07, plus 10 % pour travaux qui seraient exécutés en hiver. Montant du contrat basé sur les prix unitaires de la plus basse soumission de la dernière demande.

Dans chaque cas ci-dessus, le ciment et l'armature étaient fournis par le ministère.

**Société d'Entreprises Générales, Ltd.,
pont Thompson**

M. Talbot (Chicoutimi): 1. Depuis le 8 novembre 1939 inclusivement, combien a été payé, à date, par le gouvernement de la province à la Société d'Entreprises Générales, Itée, relativement au pont Thompson (sur le bras du lac De Montigny qui rejoint le lac Lemoine, dans le canton de Dubuisson, comté d'Abitibi)?

2. Combien est-il dû à ladite société à ce sujet?

L'honorable M. Dansereau (Argenteuil): 1. \$263,922.88.

2. \$16,747.12 à date, plus la somme de \$49,530.00, représentant la retenue de 15 % sur chaque estimation.

Demandes de documents:**Aménagement
de bureaux administratifs**

M. Talbot (Chicoutimi) propose qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre une copie des contrats ou conventions intervenus entre le gouvernement de la province, toute personne, société, corporation et tout gouvernement, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 31 mars 1943 inclusivement, et se rapportant au chapitre 21, 2 George VI, intitulé: Loi pourvoyant à l'aménagement de bureaux pour des services administratifs du gouvernement dans la province.

M. Duplessis (Trois-Rivières): À son arrivée au pouvoir, l'Union nationale a constaté qu'il s'était dépensé, pour favoriser des amis, des sommes énormes pour la location de bureaux dans la province. Dans certains cas, le montant total du prix de location eût été suffisant pour acheter les édifices en question mais le gouvernement n'en faisait rien pour ne pas déplaire à ses amis.

Alors l'Union nationale a fait passer une loi qui autorisait le gouvernement à acheter des bâtisses pour l'aménagement de bureaux du gouvernement à travers la province. Nous ne voulions pas louer des bureaux.

Pendant, cette loi limitait l'achat de bâtisses jusqu'à concurrence de \$1,000,000, et à condition qu'aucun immeuble ne soit payé plus de \$150,000. Grâce à cette loi, on acheta pour \$20,000 un édifice loué pour \$428 par mois. Il suffisait de quatre ou cinq ans pour payer l'immeuble. On procéda de la même manière dans plusieurs autres cas. C'était alors une économie pour la province. puisqu'on a sauvé ainsi des centaines de mille dollars au Trésor de la province.

Mais après 1939, le trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson) a fait une loi de camouflage qui donne à la Chambre le contrôle de 66 % des dépenses budgétaires et qui permet de dépenser des montants illimités, indépendamment du budget. Le trésorier faisait grand état de sa loi pour limiter les dépenses statutaires et tout placer dans les estimés budgétaires. Or, la loi du chômage et la loi de la Voirie, qui subsistent, permettent au gouvernement de dépenser des montants illimités. On a inscrit dans les prévisions budgétaires un montant de \$105,000 pour l'achat d'un édifice qui en a coûté \$249,000.

L'auditeur refusa de payer le compte, à cause de la loi précédemment votée pour limiter les dépenses aux estimés budgétaires et parce qu'il fallait la suivre. Le gouvernement dut recourir à un truc pour se tirer d'affaire. Un montant de \$105,000 a été payé avec entente que le reste serait assumé par la province. C'est simplement un autre exemple des politiques de camouflage de l'administration actuelle.

La présente motion a été faite pour démontrer le manque de franchise du gouvernement et la nécessité de changer d'administration le plus tôt possible².

M. Francoeur (Montréal-Mercier) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Henri (M. Boucher), que le débat soit maintenant ajourné.

Adopté. Le débat est ajourné.

Décisions de l'Orateur:

Travail des femmes

M. l'Orateur: Lors de la séance du 31 mars dernier, l'ordre du jour a appelé l'étude de la motion suivante présentée par l'honorable député de Montréal-Mercier (M. Francoeur):

Que l'Assemblée législative:

Attendu que cette Chambre, à la session de 1935, a été saisie d'un projet de loi en vertu duquel il était demandé de restreindre le travail féminin, dans la province, de façon à aider les femmes et les jeunes filles ayant absolument besoin d'un emploi, plutôt que celles qui n'en avaient pas besoin;

Vu la guerre actuelle, alors que le pays a besoin de tout son effectif possible masculin pour sa propre défense;

Recommande au gouvernement fédéral, de qui relève la responsabilité de l'effort de guerre, de diriger le travail féminin, pour aider davantage cet effort, vers le travail de la ferme où la main-d'œuvre manque actuellement de bras pour la production agricole. Ce qui aurait aussi pour effet de conserver à nos jeunes personnes du sexe féminin, leur santé et leur avenir.

L'honorable député de Lotbinière a soulevé une question d'ordre et de règlement à l'encontre de cette motion, alléguant qu'elle était contraire aux dispositions de l'article 150 des règlements.

Je maintiens l'objection, étant d'opinion que cette motion est, en effet, rédigée sous forme d'un discours (voir les décisions que j'ai rendues les 17 et 24 mars 1943).

J'ai donc fait rayer cette motion parce que je considère qu'elle est irrégulière, mais l'honorable député de Mercier (M. Francoeur) ayant présenté une nouvelle motion dont la forme est régulière, je lui donne la parole.

M. Francoeur (Montréal-Mercier) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Henri (M. Boucher), que l'Assemblée législative recommande au gouvernement fédéral de diriger et d'orienter le travail féminin vers les fermes.

Dès 1935, j'ai présenté une motion en cette Chambre demandant au gouvernement provincial de restreindre le travail féminin. Le chef de l'Union nationale m'a approuvé dans le temps, mais lorsqu'il est arrivé au pouvoir, il n'a nullement restreint le travail féminin dans l'administration provinciale. Au contraire, il l'a augmenté. En 1935, le député de

Portneuf du temps, le Dr Pierre Gauthier, devenu député fédéral et organisateur du "bloc pas plus populaire", a également approuvé ma motion. Le but de ma motion n'est pas politique. C'est plutôt afin de donner quelques suggestions pratiques de nature à aider à gagner la guerre et à résoudre les problèmes d'après-guerre. Il s'agit de suggérer au gouvernement fédéral l'utilisation du travail féminin sur les fermes. Le travail féminin est un grand problème durant la guerre, et il en sera de même dans la paix.

On a beaucoup discuté sur le travail de la femme hors de son foyer. Cette discussion n'est pas en cause aujourd'hui et je constate simplement que le travail féminin a commencé au paradis terrestre et qu'il a augmenté par la suite dans des proportions considérables. Lors d'une conférence, en 1935, les représentants de 22 nations ont discuté de cette question à Paris. À ce moment, le nombre de femmes mariées qui travaillaient à l'usine était de 1,645,000 en Allemagne, de 115,000 en Belgique, de 300,000 au Portugal, etc.

En soi, le travail féminin est un mal et le travail de l'usine est trop rude pour la santé délicate de la femme, dont il sape la vitalité. On a tenté d'enrayer l'exode des foyers de façon que l'enfant de l'ouvrier puisse bénéficier comme les autres de la tendresse maternelle. Mais après dix années de crise économique et de secours directs, la femme de l'ouvrier, qui a du cœur et qui ne veut pas laisser souffrir ses enfants, veut profiter du développement industriel amené par la guerre pour gagner un peu d'argent. Mais à cause de la guerre, et en raison de la crise du chômage, les femmes ont été contraintes de quitter leur foyer pour travailler dans le commerce et l'industrie. J'admets qu'il faut tolérer cette situation dans une certaine mesure.

Cependant, je n'admets pas que des jeunes filles de la campagne viennent travailler dans les usines des villes, même pendant la guerre. Car il est une chose bien importante à considérer: s'il faut actuellement une surproduction industrielle, il faut aussi une surproduction agricole. Et les jeunes filles des campagnes sont mieux préparées aux travaux de la ferme qu'aux travaux de l'usine. De plus, il faut songer à l'après-guerre. Ces jeunes filles qui sont venues de la campagne pour travailler dans les industries de guerre ne voudront peut-être plus, après la guerre, retourner à la campagne. Elles aggraveront le chômage et laisseront la terre dépourvue de ses ouvrières naturelles. Quand les soldats nous reviendront après la victoire, ils voudront de la sécurité et il faudra en diriger une grande partie vers

la colonisation et l'agriculture. Le rôle des fermières en sera d'autant plus important.

Il préconise, dit-il, un budget familial, des pensions de vieillesse plus adéquates et des allocations familiales.

On devrait restreindre le travail féminin dans les usines pour diriger les femmes vers la ferme. Nous ne sommes pas ici pour faire de la petite politique. Il faut s'occuper de l'humanité souffrante. L'Union nationale n'a rien fait pour le travail féminin. La femme mariée a le droit de travailler comme la jeune fille³.

Je ne sais comment les deux oppositions vont accepter ma motion. Elles se ressemblent beaucoup et on verra peut-être d'ici la fin de la session le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) ouvrir ses bras politiques au député de Lotbinière (M. Chalout).

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre! Que l'honorable député parle des femmes! Sa motion est de diriger les femmes vers la terre.

M. Francœur (Montréal-Mercier): Ce n'est pas avec les points d'ordre de l'opposition que nous allons gagner la guerre.

On nous dit que la guerre finira peut-être cette année. C'est mon plus grand désir. Il faut donc nous préparer à l'après-guerre. C'est ce que le gouvernement de la province a commencé depuis longtemps. Nous avons dans la personne de l'honorable premier ministre un homme supérieurement doué - l'opposition l'admet. C'est un homme de la terre. Il a la confiance de la classe agricole et de la classe ouvrière, qui sont intimement liées et veulent maintenir la province de Québec au sommet de la Confédération. Nous faisons confiance au premier ministre du Canada. Lorsque le premier ministre de notre province jugera opportun de consulter le peuple, il remportera une victoire plus écrasante que celle de 1939.

M. Paquette (Labelle): La motion du député de Montréal-Mercier est d'un très grand intérêt aux points de vue social, national et religieux. Elle soulève un problème aux aspects multiples et mérite l'attention de tous les hommes sérieux. Mais son discours en est un de macédoine. Il n'existe plus de dignité en cette Chambre.

On ne peut s'empêcher de considérer avec un profond chagrin les répercussions du travail féminin au point de vue médical. Dans les usines de guerre,

la santé publique souffre énormément. Ce genre d'occupation contraire au physique de la femme l'intoxique, compromet sa santé et sa fécondité. Les femmes souffrent de la situation actuelle. Elles deviennent anémiées, intoxiquées par les vapeurs de l'usine, et souvent tuberculeuses. Elles ne pourront jamais fonder de foyers et succéder à nos mères d'aujourd'hui.

Au point de vue social, la situation est aussi extrêmement pénible. Les enfants souffrent de l'absence de leurs mères. Ils sont souvent laissés au foyer, sans soins maternels et sans surveillance adéquate. Dans la plupart des cas, ils développent des anémies. Il y a bien les garderies où on dit qu'ils sont gardés, mais les jeunes enfants, qui y sont placés sous la surveillance de gardes dévouées manquent de l'amour et des soins maternels continuels indispensables à leur âge. Dans les autres cas, les enfants font l'école buissonnière.

J'ai vu dans un quartier de Montréal des enfants passer la journée dehors, après le départ de la mère et de la grande sœur pour l'usine. Ce sont, pour la plupart, de futurs criminels. Il n'est pas étonnant de constater que la criminalité juvénile augmente, dans les mêmes proportions effarantes, du reste, que la maternité illégitime. Et la natalité diminue.

La majorité de nos femmes sont sobres, mais la proportion grandit aussi des femmes et des jeunes filles qui, victimes des circonstances, prennent l'habitude des liqueurs alcooliques. Le gouvernement devrait s'occuper activement de cette question.

De plus, le travail de la femme hors de son foyer crée chez elle un désir d'émancipation. Elle acquiert des habitudes de luxe qui cadrent mal avec celles du foyer, généralement. Elle perd le goût de vivre au foyer. Le manque de cohésion dans le travail féminin détruit l'esprit religieux, la foi! On est en train ainsi de détruire la famille, de saboter ce que nous avons de plus précieux: le foyer canadien.

Le député de Montréal-Mercier a dit: "À quoi sert à l'homme de gagner son âme, s'il perd l'univers?"

M. Francœur (Montréal-Mercier): Cette prétendue parole est déformée.

M. Paquette (Labelle): À quoi sert à l'homme de gagner la guerre s'il perd l'âme et le bonheur de son foyer: son épouse et la mère de ses enfants? Avons-nous le droit, pour gagner la guerre, de sacrifier la grande cellule sociale? Le gouvernement devrait demander à Ottawa d'arrêter la désintégration familiale. La guerre nous coûte déjà assez cher sans

cela, puisqu'elle coûte actuellement \$1.50 par jour par personne! Le monde est à l'envers. On en est rendu à un point où la femme doit prendre la charrue alors que le cultivateur est envoyé en Angleterre ou en Afrique. C'est ça que l'on appelle un effort de guerre léger, modéré, balancé? Je veux bien que la femme aide à gagner la guerre, mais sans compromettre son foyer.

Le gouvernement a-t-il pris la peine de transmettre au gouvernement d'Ottawa la motion de l'an dernier dont j'étais parrain, qui demandait d'empêcher la désertion des foyers et qui fut acceptée unanimement par la Chambre?

En appuyant cette motion, je demande au gouvernement de réaliser l'intervention utile qu'il peut faire auprès d'Ottawa, afin d'empêcher la désintégration de la famille occasionnée par le travail des femmes hors du foyer.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): La motion de l'honorable député de Montréal-Mercier (M. Francœur) soulève un grand problème social dont je n'ai cessé d'étudier l'évolution depuis le début de la guerre.

Dans la province de Québec, nos lois ont toujours prohibé le travail du soir et de la nuit dans les usines pour les jeunes filles en bas de 18 ans. Cette prohibition a été maintenue en vigueur d'une façon très inflexible jusqu'en 1940. Tout de même, dans la loi des établissements commerciaux et industriels, il y a des dispositions qui permettent des permis spéciaux, en cas d'urgence, pour faire travailler les femmes la nuit.

Depuis que notre pays est en guerre et que le monde entier est en feu, il faut faire des concessions temporaires. Une conférence des ministres du Travail de toutes les provinces du pays a été tenue à Ottawa, les 8 et 9 février, pour discuter la question du travail des femmes la nuit dans les usines. À la suite de nombreuses conférences similaires et à la demande d'Ottawa, le gouvernement provincial a autorisé le travail féminin dans les usines de guerre, mais sous la surveillance d'inspecteurs.

Dans notre province, c'est avec la plus grande parcimonie que mon ministère a accordé les permis spéciaux qu'on lui demandait. On m'a représenté que pour la poursuite de l'effort de guerre total, le travail féminin était indispensable, spécialement dans les fabriques de munitions. En fait, ce travail s'effectue dans les meilleures conditions possibles de sécurité et d'alimentation.

J'ai eu l'occasion de visiter la semaine dernière un arsenal du gouvernement fédéral, à

Valcartier, dans les environs de Québec. J'y suis allé en ne prévenant les autorités que la veille de ma visite. J'ai visité, en compagnie du brigadier A. Thériault⁴, surintendant des arsenaux de l'est du Canada, et d'un attaché de la mission militaire chinoise à Washington, M. Wang, toutes les parties de l'usine. J'ai déjeuné avec les ouvriers.

Je peux dire, à la louange du brigadier Thériault qui a organisé cet établissement, que cet arsenal est l'un des plus beaux du pays. J'ai été agréablement surpris de voir toutes les mesures prises pour la protection des travailleuses contre les accidents physiques et les accidents mortels. Le visiteur étranger a été émerveillé de tout ce qu'il a vu: le confort des ouvriers et des ouvrières, les excellents repas qui leurs sont servis, les conditions de travail en général. Il a été plus émerveillé encore lorsque le brigadier lui a appris qu'il y a là 6,000 personnes qui travaillent à la fabrique de 2,000,000 de cartouches chaque jour, divisées en trois équipes et qu'il ne s'y est déroulé aucun accident mortel depuis quatre ans. On y a enregistré un record de sécurité.

M. Paquette (Labelle): Il y a plus de péchés mortels que d'accidents mortels!

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): On a exagéré le travail féminin abusif dans la province. J'ai dit que nous avons été très parcimonieux en permettant le travail de nuit des femmes et je vais le démontrer. Dans les établissements industriels qui sont sous la juridiction du gouvernement provincial, nous avons accordé 86 permis. Voici le nombre de jeunes filles qui travaillent le soir et la nuit: au 1^{er} mars dernier, dans la province, 323 jeunes filles de 14 à 16 ans travaillaient le jour, 38 travaillaient le soir, aucune la nuit; 498 jeunes filles de 16 à 18 ans travaillaient le soir⁵ et 17 de nuit. Ces chiffres ne comprennent évidemment pas les arsenaux qui sont sous la juridiction fédérale.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ces chiffres sont pour la province?

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): Oui, et pour les jeunes filles de 14 à 18 ans, en dehors des arsenaux. Il existe à Ottawa un comité spécial qui s'occupe du problème du travail féminin de nuit.

Les permis spéciaux pour le travail des jeunes filles ne sont accordés qu'après un examen minutieux

des conditions de travail, au point de vue alimentaire, hygiénique et de sécurité. Dans chaque usine il y a des contremaîtres et des surintendants qui veillent au confort général. Les conditions d'hygiène et de sécurité sont scrupuleusement remplies. Les ouvrières bénéficient de collations, d'heures de repos et d'une nourriture excellente. On les oblige à prendre des repos assez fréquents.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre approuve-t-il la politique du gouvernement en ce qui concerne le travail féminin?

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): Le travail féminin est malheureusement devenu une nécessité de l'heure présente. On nous a démontré que l'effort de guerre exigeait le travail féminin.

À l'arsenal que j'ai visité, les trois équipes sont nécessaires et évitent une perte de temps inestimable. S'il fallait s'y priver du travail de nuit, il faudrait augmenter d'un tiers le nombre des machines et de 35 % l'espace de plancher affecté aux usines, si l'on veut arriver au même chiffre de production.

Lorsqu'un permis nous est demandé pour du travail de nuit, le ministère prend toutes les mesures nécessaires. Nous envoyons des inspecteurs pour juger de la nécessité du travail de nuit. Avant d'accorder le permis, après nous être rendus compte de l'urgence absolue, nous envoyons des inspecteurs de sécurité. Je le dis à la gloire du brigadier, qui a monté de toutes pièces ces grandes usines, la plus grande sécurité y règne partout. C'est un record dont la province a raison d'être fière dans l'effort de guerre du Canada. Je déplore le travail féminin dans les usines, comme les députés qui ont parlé avant moi, mais c'est une nécessité de la guerre. Le gouvernement surveille la situation attentivement.

M. Gagnon (Matane): Le problème du travail des femmes à l'usine est extrêmement important. Si notre race a survécu par le passé, c'est dû à la femme. Elle a pu accomplir le miracle canadien parce qu'on l'a laissée à son foyer. L'an dernier, la Chambre a adopté unanimement une motion, la motion Paquette, recommandant au gouvernement fédéral de ne pas intensifier le travail féminin et de prendre des mesures pour sauvegarder l'honneur et le bonheur du foyer. Aujourd'hui, on met de côté cette décision unanime de la Chambre et on se dit pour le travail féminin intensifié. Je note que le ministre du Travail ne nous a pas dit s'il était pour ou contre la

motion, pour ou contre le travail des femmes. Il nous dit que le travail féminin est devenu une nécessité. Il est pour le travail féminin?

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): J'ai dit que j'étais pour le travail féminin dans des proportions raisonnables. Je déplore le travail féminin, mais il faut subir les exigences de la guerre. Le député de Matane veut-il que nous gagnions la guerre? Est-il pour ou contre la guerre?

M. Gagnon (Matane): La question est d'une puérité déconcertante. Quel député de cette Chambre qui soit contre la paix? Personne n'est contre la guerre. Qu'on étudie donc la question sans considérations électorales. Personne ne veut empêcher le travail féminin dans les usines. Mais le député de Montréal-Mercier veut que nous envoyions la femme à la charrue! Le ministre du Travail s'accorde-t-il avec le grand sociologue de Montréal-Mercier sur la nécessité d'envoyer les femmes non au foyer, mais à la charrue?

M. Francœur (Montréal-Mercier): Je n'ai jamais demandé cela et je soulève un point d'ordre!

M. Paquette (Labelle): Alors, qu'est-ce que le député veut que les femmes aillent faire sur les fermes?

M. l'Orateur: À l'ordre! L'honorable député de Montréal-Mercier n'a jamais parlé d'envoyer les femmes à la charrue.

M. Gagnon (Matane): Personne ne veut empêcher les femmes de travailler dans les usines, mais on veut limiter le plus possible le travail féminin. Les députés ont reçu des protestations d'un peu partout. Le fédéral n'a pas prêté une grande attention aux recommandations que cette Chambre lui a faites l'an dernier, puisqu'il a décrété la mobilisation du travail. Est-ce que le gouvernement lui a fait des recommandations?

Nous sommes contre une conduite de la guerre qui désagrège la famille, le fondement même de notre société. Actuellement, on est en train de détruire le foyer canadien.

Ces derniers mois, dit-il en citant un article de *New York Times*, la criminalité des jeunes filles s'est aggravée de 95 %. Le travail de nuit dans les usines est désastreux pour la santé des femmes et des jeunes filles. Les garderies sont un remède inefficace. L'état de choses actuel favorise la

mortalité infantile et la tuberculose. Depuis le début de la guerre, la mortalité par la tuberculose a augmenté de 2 % à 5 % dans notre province. Cela est dû en partie à l'embauche massive de femmes dans les usines de guerre, où elles ne sont pas soumises à un examen médical.

Les sanatoria devraient être agrandis afin qu'ils puissent recevoir le nombre croissant des cas de tuberculose. Les directeurs de sanatoria demandent l'agrandissement de ces institutions, mais les "*one dollar a year men*" d'Ottawa leur refusent. Le ministre de la Santé et du Bien-être social (l'honorable M. Groulx) n'ose pas appuyer les demandes, de peur de déplaire à ses amis d'Ottawa. Les requêtes qui sont parvenues à Ottawa ont été laissées de côté sous prétexte que les matériaux de construction ne sont pas disponibles.

La femme des villes n'a pas la préparation nécessaire pour aller travailler sur les fermes, aux durs ouvrages des champs. Que diraient nos bons habitants s'ils voyaient les trottinettes du trottoir arriver sur leurs fermes? Gardons nos jeunes filles et nos femmes au foyer et gardons nos cultivateurs là où ils devraient rester, afin de suffire à la production agricole déficiente. Il est ridicule d'envoyer les cultivateurs dans l'armée et de chercher à envoyer les femmes sur la ferme.

Je proteste contre les restrictions sur le bœuf. Ce n'est pas en donnant du cheval à manger que l'on va conserver la santé de nos gens et de nos femmes. La restriction sur la consommation de viande, de beurre, de sucre et d'autres denrées essentielles a augmenté les risques de maladie chez les ouvriers, et particulièrement chez les ouvrières.

Je suis prêt à me soumettre aux rationnements que voudront bien nous imposer les autorités, mais qu'ils donnent au moins aux femmes et aux ouvriers la nourriture nécessaire. Les femmes et les ouvriers ne devraient pas souffrir de ces restrictions.

Si le ministre du Travail veut faire quelque chose, s'il veut laisser les femmes dans les usines, il devrait obtenir qu'on fasse des exceptions pour les ouvriers et ouvrières des usines, qu'on les exempte du rationnement et qu'on leur donne en masse du sucre, du beurre, de la viande, du thé et du café.

Mais il est 6 heures, M. l'Orateur.

Il (M. Gagnon) propose, appuyé par le représentant de Beauharnois (M. Sauvé), que le débat soit ajourné.

Adopté. Le débat est ajourné.

La séance est suspendue à 6 heures.

Reprise de la séance à 8 h 30

Demandes de documents⁶:

Pouvoirs d'eau

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné le 10 mars dernier, sur la motion du représentant de Trois-Rivières (M. Duplessis) proposant qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, relativement à la concession, à la location, à l'acquisition ou à l'aliénation de pouvoirs d'eau dans la province et à la construction, réparation, agrandissement ou reconstruction d'écluses ou de barrages relatifs aux pouvoirs d'eau dans la province,

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Il serait inutile de suivre le chef de l'opposition sur le terrain où il s'est tenu pendant la discussion de sa motion, lorsqu'il accusait l'ancienne administration libérale d'avoir sacrifié nos pouvoirs d'eau à vil prix. À quelles fins utiles serviraient en effet des références aux régimes d'il y a 40 ans? Tout a tellement évolué depuis. Il avait tort de se replonger ainsi 40 ans en arrière pour découvrir des actes politiques qu'il critique, parce que cela est injuste pour les anciens gouvernements.

À mon tour, en fouillant dans les dossiers du ministère, je trouve un rapport de l'honorable M. Nantel conseillant de vendre les chutes de Shawinigan pour \$10,000. C'était en 1896, sous l'ancien gouvernement conservateur, et M. Nantel était alors ministre. Mais avant que l'acte de vente soit signé, des élections survinrent, elles ne furent pas favorables, comme c'est l'habitude, aux conservateurs, et les libéraux furent élus. Les chutes furent alors vendues \$46,000⁷.

Passons au nouveau testament. Voyons ce que l'Union nationale a fait. Là comme ailleurs, c'est du camouflage, comme sa fameuse centrale du Témiscamingue, et je me suis toujours demandé pourquoi il avait soulevé cette question ici. Mais je me suis rappelé qu'à un certain âge un homme aime se rappeler ses petits péchés de jeunesse. Pourtant, il n'y a pas de quoi se vanter. Prétendant vouloir créer une hydro provinciale, le gouvernement de l'Union

nationale a construit dans ce comté une centrale électrique au profit de la Noranda Mining Company. Cette centrale a coûté \$9,000,000, ce qui représente \$300 par cheval-vapeur développé, alors que pour être payante, pour être avantageuse et faire face à la concurrence privée, d'après tous ceux qui s'y connaissent dans ce domaine, une entreprise de ce genre ne doit pas coûter plus de \$125 à \$150 du cheval-vapeur.

Il y a toute une histoire là-dessous. Cette centrale a eu des préliminaires qui ont coûté cher, même avant sa construction. Je veux concéder au chef de l'opposition qu'il a tenté d'éviter ces dépenses. Cependant, comme la chèvre de M. Seguin, il a lutté toute la nuit, mais le lendemain matin le loup l'a mangé. Il a payé à la Noranda \$871,853.54 pour une franchise qu'il aurait pu annuler par un simple arrêté ministériel. De plus, l'Union nationale a donné du courant de 25 cycles avec cette centrale, alors que dans la province, nous avons du courant à 60 cycles. Les gens de la région se sont vus obligés de s'acheter des appareils électriques en Ontario.

Pour cette centrale, on a payé un loyer exorbitant de \$435,000 pour de la machinerie qui valait \$151,000.

Le gouvernement Duplessis paya des honoraires aux avocats pour faire rapport des accidents aux compagnies d'assurances. Les entrepreneurs reçoivent 5 % sur les indemnités payées aux accidentés.

En outre, on a chargé au coût de la construction de la centrale un montant de \$50,000 pour la construction d'un chemin de mine que le député de Matane (M. Gagnon) s'était engagé à payer. Le contrat pour la construction de cette route a été accordé à un entrepreneur qui a passé son contrat à un autre en réalisant un profit sans travailler. Il a retiré \$75,000 ou \$80,000 sans toucher aux travaux.

D'après les plans, on devait construire une ligne de transmission parallèle à une ligne privée existante. Cette ligne aurait coûté \$60,000 par année, intérêts et fonds d'amortissement. Elle ne fut pas construite et le gouvernement libéral, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, loua la ligne existante pour \$30,000 par année. C'est donc une économie de \$30,000 par année.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Du fil électrique a été volé.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): C'est vrai mais ce n'est pas la faute du gouvernement. Dix voleurs ont été arrêtés et condamnés au pénitencier.

Je rappelle toutes ces choses pour faire voir toute l'histoire de la construction de cette centrale et par quel moyen le gouvernement de l'Union nationale a réussi à monter les prix de la centrale pour prouver à la population que l'étatisation n'est pas pratique et qu'il est impossible de se lancer dans les entreprises hydroélectriques, dans notre province. Je ne connais pas, M. l'Orateur, d'exemple plus classique de sabotage du principe de l'étatisation, en cette province. Ce ne fut pas un essai loyal mais un attentat, un coup mortel aux tentatives de développement hydroélectrique.

Le chef de l'opposition a prétendu que son gouvernement avait repris un grand nombre de ressources hydrauliques. Les dossiers nous montrent qu'il a fait annuler des baux représentant 56,700 chevaux-vapeur. Dans plusieurs cas, les compagnies réclamaient l'annulation. Pendant la même période de trois ans, le gouvernement actuel a fait annuler des baux représentant 371,695⁸ chevaux-vapeur.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Quels sont ces baux?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Je vais en donner la liste à mon honorable ami. Cette fois-ci, j'ai un rapport. Il lit les noms des compagnies auxquelles on a retiré l'utilisation de forces hydrauliques.

Le chef de l'opposition nous a servi une diatribe sur la romantique Péribonka et ses Passes Dangereuses. Il nous a reproché d'avoir cédé nos droits à la Compagnie Aluminum pour permettre une exploitation hydraulique. Mais il y a une différence entre un barrage et un pouvoir d'eau. Il s'agit, dans le présent cas, d'un barrage de régularisation, qui a coûté \$9,000,000 à \$10,000,000 et qui assurera de grands développements. Les travaux actuels sont sur le point d'être terminés. Par le contrat qui a été passé, la province en retirera d'immenses avantages, du travail et des revenus considérables. Ces travaux ont permis de développer un pouvoir qui n'aurait pas servi avant plusieurs années. De plus, l'Aluminum devra payer \$1 par cheval-vapeur produit et un minimum de \$25,000 par année.

Dans les années les plus actives, ce revenu ira jusqu'à \$100,000. Nous avons assuré la protection des pêcheries en exigeant de la compagnie \$50,000 pour construire des piscicultures, de manière à réparer les dommages causés. Les reproches faits au gouvernement pour la destruction du bois sont erronés. On a pris toutes les précautions nécessaires et des ingénieurs du département ont fait des relevés. Un inventaire régulier a été fait des terrains qui doivent être inondés. L'Aluminum paiera \$320,000

pour les terres de la Couronne et \$504,000 pour les limites de la Quebec Pulp. Des travaux préliminaires ont été autorisés avant la signature du contrat, parce qu'il s'agissait d'une entreprise de guerre et que des capitaux énormes devaient être engagés.

Le chef de l'opposition ne peut pas en dire autant. L'opposition qui reproche au gouvernement d'avoir autorisé ces travaux avant la signature du contrat a fait la même chose en 1938 avec la mine Belleterre, en faisant voter une loi spéciale sans même avoir les plans de l'entreprise. On est en 1943 et à l'heure actuelle la compagnie ne s'est pas encore conformée aux exigences les plus élémentaires, et n'a pas encore produit les plans. On n'a pas encore réussi à réparer les dommages. Cela détruit un peu l'argumentation du chef de l'opposition qui déclarait que nous n'avions pas exigé des plans de l'Aluminum avant le commencement des travaux aux Passes Dangereuses.

Dans ce domaine, le gouvernement actuel procède avec sagesse. Nous ne faisons pas de grandes réalisations, mais nous agissons. Nous n'agissons pas trop vite. Le gouvernement ne parle pas fort, mais a des réalisations à son crédit. Loin de négliger ses devoirs en matières de richesses naturelles, l'administration Godbout a fait tout ce qu'elle a pu pour réparer les erreurs et omissions de l'Union nationale. Le gouvernement libéral a toujours respecté et respectera toujours les entreprises privées et le capital sain des particuliers. Il y a encore quelque chose à faire et le gouvernement fera son devoir quand le temps sera venu d'agir dans les meilleurs intérêts du peuple et de la province. Les grandes déclarations que l'on fait miroiter ne nourrissent pas le peuple.

M. Duplessis (Trois-Rivières): La droite ne veut pas qu'on parle de l'ancien régime libéral et que le ministre remonte à des événements qui datent de plus de 40 ans. Le ministre serait mieux d'avoir des rapports écrits avant de parler.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) Point d'ordre! Le chef de l'opposition n'a pas le droit de parler de rapports écrits sur la rivière Outaouais.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) et l'honorable M. Godbout (L'Islet): Le chef de l'opposition ne peut se référer à un débat antérieur.

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): Le chef de l'opposition n'a pas le droit de parler de rapports écrits sur la rivière Outaouais.

M. l'Orateur leur donne raison. Il demande au chef de l'opposition de s'en tenir à son droit de réplique.

M. Duplessis (Trois-Rivières) accuse l'ancienne administration libérale de négligence et d'imprévoyance. Alors que la province d'Ontario créait une hydro, dit-il, le gouvernement de Québec sacrifiait à vil prix à des capitalistes nos ressources naturelles et particulièrement nos pouvoirs d'eau. La chute à Caron fut vendue à un particulier pour quelques milliers de dollars, puis revendue des millions. C'est un cas entre plusieurs. Les ressources naturelles n'ont pas été données pour asservir le peuple, mais pour le servir. C'est le gouvernement libéral qui les a données aux trusts, et ceci au détriment de la province. Et aujourd'hui c'est la province qui paie pour 40 ans d'incurie. Le régime libéral a laissé asservir la province par les trusts qu'il a gavés.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): Le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Hamel) pense avant de parler!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Évidemment, il n'est pas comme le député de Terrebonne.

Les chiffres soumis par le ministre des Terres et Forêts au sujet de la reprise des pouvoirs hydrauliques sont inexacts. Si le gouvernement actuel a pu en reprendre un bon nombre, c'est parce qu'ils avaient été protégés contre l'accapement par l'Union nationale. Le ministre s'est contredit.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) proteste.

M. l'Orateur lui donne raison.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Le ministre des Terres et Forêts a bien parlé, puisque le chef de l'opposition est fâché.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Relativement à la centrale, le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Hamel) a conté un conte de fée. L'Union nationale a réussi à reprendre certains pouvoirs d'eau. Quand l'Union nationale a pris le pouvoir, la compagnie Nesbitt Thomson pressurait la population du Témiscamingue en chargeant des taux exorbitants. Nous avons créé une centrale dans cette région minière, une partie plus riche et stratégique, qui constitue l'un des plus beaux coins à l'horizon

économique de la province. Cette centrale représente un actif de \$20,000,000 et a fait baisser de \$1,000,000 par année les taux de l'électricité dans cette région, en trois ans. L'industrie minière a pris un nouvel essor. Les amis politiques de l'ancien régime libéral devraient avoir des remords de conscience, s'ils en ont encore une. Les entrepreneurs qui ont construit la centrale du Témiscamingue n'ont reçu qu'une commission de 5 % alors que sous le régime libéral, les entrepreneurs recevaient le plus souvent des commissions de 10 % ou de 12 %.

Il parle de la Beauharnois. Le ministre, dit-il, en présence d'une pareille situation, a mauvaise grâce de dire qu'au Témiscamingue il y a eu attentat contre l'étatisation. Les vrais saboteurs de l'étatisation, ce sont ceux qui, il y a deux ans, ont fait veiller les députés jusqu'à 7 h 30 du matin pour passer le bill de la Beauharnois et qui, non seulement n'ont pas étatisé la Beauharnois, mais lui ont même concédé une quantité additionnelle de pouvoir.

Relativement à la Péribonka, les pouvoirs accordés par le gouvernement actuel à l'Aluminium Co. avaient été refusés par l'Union nationale, parce qu'elle ne voulait pas faire du Québec la province de l'aluminium. La compagnie, avec la complicité des deux paliers de gouvernement et de la Price Brothers and Company, Limited, exploite la province et réalise des profits au détriment de la population du Lac-Saint-Jean et de la province et durant ce temps le gouvernement ne fait rien.

En plein XX^e siècle, nous avons vu un trust américain prendre un tel contrôle sur le gouvernement que les droits de la population du district du Lac-Saint-Jean ont été sacrifiés jusqu'à une terrible extension.

Le présent gouvernement a donné à l'Aluminium Company, sur la rivière Péribonka, ce qui a été dénoncée récemment au, États-Unis, par le secrétaire à l'Intérieur, M. Harold Ickes, comme un des meilleurs et un des plus riches pouvoirs d'eau de la province. Le résultat est qu'aujourd'hui l'Aluminium Company se sent si forte avec le présent gouvernement qu'elle brise toutes les lois. La compagnie a inondé des milliers d'acres de terre dans le district de Péribonka et elle a laissé pourrir du bois au moment où il y a disette de bois, et sans permission. Avant même que les plans soient soumis et approuvés, le trust de l'aluminium était autorisé à ériger des barrages et inonder des terres, ravageant des réserves précieuses de forêts. Un trust des États-Unis contrôle le gouvernement!

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) nie cet avancé.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'affaire de la Péribonka est une affaire scandaleuse. Le gouvernement devrait avoir honte de ce qu'il a fait et il devrait faire quelque chose. Sous l'Union nationale, les ressources naturelles étaient employées pour le peuple! Quand il sera temps pour ce gouvernement de se présenter devant le peuple, c'est ce dernier qui aura le dernier mot et rendra l'inévitable verdict.

La motion est adoptée après division.

Réseau routier

M. Paquette (Labelle) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 31 mars 1943 inclusivement, relativement au chapitre 51, 2 George VI, intitulé: Loi pour assurer à la province les avantages d'un réseau routier de premier ordre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'opposition n'entend pas faire de débat sur cette motion, tout ce qu'elle veut, ce sont les arrêtés ministériels.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je veux parler moi! Je regrette que le député de Labelle (M. Paquette) n'ait pas jugé à propos d'expliquer les motifs pour lesquels il réclame ces documents.

L'opposition est mal venue de parler de camouflage à propos des lois du gouvernement actuel. Selon moi, ce sont les lois de l'Union nationale qui comportaient du camouflage.

Sous son régime, l'Union nationale a fait adopter une loi qui s'intitulait "Loi relative aux emprunts du gouvernement de la province", pour enlever au gouvernement la faculté d'emprunter de l'argent pour la construction de routes jusqu'à concurrence d'une somme de \$40,000,000. Cette loi n'a pas de titre ronflant. Mais le droit que l'on a enlevé au gouvernement dans un article, on le lui a donné dans un autre, puisque le 3^e paragraphe du 2^e article de cette loi donnait au gouvernement le pouvoir d'exécuter n'importe quels travaux de voirie et d'emprunter pour les payer. Pourquoi avoir tant crié au scandale lors de l'abrogation de la première loi alors qu'on se préparait à passer une loi pour un montant supérieur à celui que les libéraux avaient mis dans les Statuts? Voilà du camouflage!

L'Union nationale a présenté en 1938 la loi mentionnée dans la motion Paquette autorisant la dépense de ces \$50,000,000 pour les routes. J'y vois encore du camouflage. Si c'était mal pour le gouvernement d'emprunter en 1936 afin d'exécuter des travaux de voirie, ce devait l'être aussi en 1938! Pourtant, on a rétabli en 1939 ce qu'on a critiqué en 1936.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Qu'est-ce que le gouvernement a fait avec cette loi de \$50,000,000?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): L'opposition veut sans doute savoir si nous nous sommes servis de cette loi des \$50,000,000? Nous nous en sommes servis pour faire des travaux, mais non pas pour emprunter.

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est pour le savoir que nous avons demandé la production des arrêtés ministériels.

La loi de 1938 fixait un montant et une durée de temps pour la dépense de l'argent, car elle n'a été votée que pour quatre ans. La loi abolie en 1936 ne contenait aucune limitation de date ni de montant. Il n'y avait donc aucune limite sous les régimes antérieurs.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Vous allez le savoir car nous allons produire les documents sans retard, probablement aujourd'hui.

La motion est adoptée.

Voies et moyens:

Débat sur le budget 1943-1944 (suite)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mardi le 6 avril courant, sur la motion du représentant de Montréal-Notre-Dame-de-Grâce (l'honorable M. Mathewson) proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Duplessis (Trois-Rivières) soulève un point d'ordre alléguant que l'item 13 du *Feuilleton* devrait être appelé. Le mercredi étant la journée réservée aux motions des députés, dit-il, on devrait, avant de passer au budget, terminer le débat sur la motion Francoeur relative au travail féminin et donner la parole à M. Onésime Gagnon, député de Matane, qui avait dû suspendre son discours à 6 heures.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): À 6 heures, le représentant de Matane a ajourné le débat au lieu de dire simplement: "Il est 6 heures", ce qui n'est pas la même chose. Comme c'est la même séance qui se poursuit dans la soirée, on ne peut revenir sur la motion Francœur que du consentement unanime de la Chambre. Nous l'aurions fait, ajoute M. Godbout, si le député de Matane avait été à son siège au début de la soirée. Nous l'avons même attendu pendant quelque temps; mais comme il n'était pas là, nous avons pris autre chose.

M. Gagnon (Matane) proteste à son tour et réclame son droit de poursuivre son discours.

M. l'Orateur rejette le point d'ordre parce que, à 6 heures, l'honorable député de Matane a demandé l'ajournement du débat au lieu de sa suspension seulement.

M. Duplessis (Trois-Rivières): J'en appelle à la Chambre de votre décision.

La question: "La décision de l'Orateur sera-t-elle maintenue?", est mise aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Allard, Beaulac, Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Biron, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Bouchard (Saint-Hyacinthe), Boucher, Caron (Hull), Caron (Maisonnette), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Delagrave, Desmarais, Dubreuil, Duval, Fillion, Fortin, Francœur (Lévis), Francœur (Montréal-Mercier), Frégeau, Gagnon (Frontenac), Gauthier, Godbout, Gosselin, Goulet, Guibord, Hamel, Hartt, Jodoin, Joyal, Kirkland, Lapointe, Leduc, Mathewson, Perrier, Plamondon, Potvin, Rajotte, Robidoux, Rochette, Sabourin, 43.

Contre: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Bourque, Chaloult, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Paquette, Pouliot, Sauvé (Beauharnois), Talbot, 15.

Ainsi, la décision de M. l'Orateur est maintenue.

La Chambre reprend le débat sur la motion proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Jodoin (Montréal-Saint-Jacques)⁹ parle du droit absolu des ouvriers à se former en unions. L'organisation ouvrière, dit-il, existe avec le Parti

libéral. L'ouvrier doit s'organiser dans des associations *bona fide*. L'ouvrier canadien-français est certainement aussi courageux et aussi travailleur que ceux des autres provinces et des autres États. Si les salaires ne sont pas toujours identiques, c'est que souvent nos unions ouvrières sont plus jeunes. Elles ne peuvent obtenir d'emblée les avantages conquis par des unions beaucoup plus anciennes. Mais graduellement et sans casser de vitres, nous finirons par obtenir des avantages égaux.

Il rend hommage au ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) pour la façon dont il administre le ministère du Travail.

Je me demande, ajoute-t-il, si nous ne devrions pas avoir une loi Wagner dans notre province. Je suis d'opinion que les amendes contre les patrons qui transgressent les décrets et les conventions imposées par la loi des contrats collectifs devraient être plus élevées.

Il se trouve dans notre province des gens qui sont illogiques. Ils dénoncent le pasteur Shields et cependant ils font chez-nous exactement ce que Shields et ses pareils font dans d'autres provinces. À l'heure où le Canada, les États-Unis, la Grande Bretagne et la presque totalité du monde entier est en guerre, le Bloc populaire est en paix parce qu'il ne comprend pas que nous nous battons pour empêcher des fous furieux comme Hitler et Benito Mussolini de nous enlever nos libertés. Il faut faire tomber ces tyrans.

On doit suivre les lois de notre province. C'est à nous, les Canadiens français, de donner l'exemple.

Il (M. Jodoin) prêche en faveur d'une politique de coopération et non pas d'assimilation, et il rappelle la différence qui existe entre collaboration et cession de pouvoirs. On devrait cesser nos petites chicanes de politiaillerie, dit-il. Nous devons d'abord regarder l'avenir.

Il propose, appuyé par le représentant de Montréal-Jeanne-Mance (M. Dubreuil), que le débat soit maintenant ajourné.

Adopté. Le débat est de nouveau ajourné.

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 11 heures.

NOTES

1. Il est mentionné dans *L'Action catholique* du 8 avril 1943, à la page 3, que les députés se sont prêtés à une séance de photographie avant la séance. "Les représentants de Sa Majesté ont été photographiés à leurs sièges. Pour la circonstance, l'Orateur inaugure son nouveau fauteuil, lequel est en chêne doré et a été fabriqué dans la région de Saint-Hyacinthe. Lorsqu'il aura terminé son terme à la présidence, l'honorable M. Dumaine recevra ce fauteuil en cadeau."

2. *The Montreal Daily Star* du 8 avril 1943, à la page 17, rapporte les propos tenus par le trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson), après la séance, en réponse à M. Duplessis: "Bien que je ne veuille pas prendre le temps de la Chambre pour répondre aux attaques du chef de l'opposition, je tiens néanmoins à préciser que tout ce qui a été fait relativement aux achats d'édifices par le gouvernement le fut en toute transparence et que tous les détails se retrouvent dans les *Comptes publics*, particulièrement pour ce qui concerne la transaction à laquelle réfère le chef de l'opposition.

"Ce n'est qu'à l'issue d'un échange de lettres et après obtention d'un avis financier et légal qu'il fut décidé qu'une somme de seulement \$105,000 serait inscrite aux *Comptes publics* de 1941 pour l'achat d'un immeuble dont le prix est fixé à \$249,000. La correspondance que j'ai eue avec l'auditeur de la province, M. Dolbec, et le procureur général du temps, l'honorable Wilfrid Girouard, a été publiée dans les *Comptes publics*, où le chef de l'opposition a sans doute puisé son information.

"Après avoir reçu l'avis nécessaire, il fut décidé que le gouvernement ne pouvait inscrire aux actifs de la province le prix total de l'achat, car seulement une partie de la somme, soit \$105,000, avait été effectivement payée."

3. Cette dernière phrase apparemment contradictoire est rapportée telle quelle par *La Patrie* du 8 avril 1943, à la page 12.

4. *L'Événement-Journal* du 8 avril 1943, à la page 4, lui donne le titre de major.

5. *L'Événement-Journal* du 8 avril 1943, à la page 4, écrit que 498 jeunes filles de 16 à 18 ans travaillent le jour.

6. M. Gagnon n'étant pas à son fauteuil, l'Orateur donne la parole à M. Hamel. indique *L'Événement-Journal* du 8 avril 1943, à la page 4.

7. *Le Canada* du 8 avril 1943, à la page 10, écrit plutôt \$60,600.

8. "371,685" selon *Le Nouvelliste* du 8 avril 1943, à la page 3.

9. Selon *Le Canada* du 8 avril 1943, à la page 10, il est environ 10 h 45 lorsque M. Jodoin commence son discours.

Séance du jeudi 8 avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Projets de loi:**Argent comme
conducteur d'électricité**

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) propose que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill 16 pour faciliter l'emploi temporaire de l'argent comme métal conducteur d'électricité en temps de guerre.

Adopté.

**École de
génie électrique**

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay) propose que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill 17 concernant l'établissement, à Québec, d'une école de génie électrique.

Adopté.

Explications sur des faits publiés:**Article paru
dans *Le Canada***

M. Chaloult (Lotbinière): Un journal de Montréal, *Le Canada*, m'a fait dire hier que j'étais en faveur de la nationalisation de toutes les industries, sauf peut-être celle de la forêt.

Mais je n'ai pas tant généralisé et je n'ai parlé que d'un certain nombre d'industries. Il aurait fallu dire que je me suis prononcé pour la nationalisation de plusieurs industries basiques. Autrement, ce serait du socialisme¹.

Voies et moyens:**Débat sur le budget
1943-1944 (suite et fin)**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mercredi le 7 avril courant, sur la motion du représentant de Montréal-Notre-Dame-de-Grâce (l'honorable M. Mathewson) proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Jodoin (Montréal-Saint-Jacques): Que l'on gagne ou que l'on perde la guerre, mais j'ai confiance que nous la gagnerons, les Canadiens français sont destinés à vivre au milieu de 140,000,000 d'Américains et de 9,000,000 de Canadiens, nos compatriotes d'une autre langue. Il est donc nécessaire pour nous de coopérer. Mais coopération ne veut pas dire assimilation et la race canadienne-française est assez fière de son passé et de son histoire pour ne pas craindre que son héritage, au point de vue langue et religion, disparaisse dans une coopération bien comprise. Ce n'est pas l'isolation, mais plutôt la coopération sans assimilation qui est la seule politique possible à suivre pour notre groupe ethnique.

Personne ne désire la guerre, mais elle nous a été imposée par les fous furieux que nous combattons. Je ne partage pas l'opinion de député de Sherbrooke (M. Bourque) sur la guerre actuellement. De 1914 à 1918, ce fut une guerre d'impérialisme. Même en Allemagne, la liberté religieuse était reconnue. Aujourd'hui, c'est une guerre de principes politiques. Le nazisme veut priver les peuples conquis de la terre des libertés dont ils jouissent. Je hais le nazisme, le fascisme et même le communisme, mais je tiens à exprimer mon admiration au courageux peuple russe, qu'il ne faut pas confondre avec le Parti communiste et qui défend si vaillamment son territoire.

Au député de Matane (M. Gagnon) et ses histoires de naufrages, mais dont j'apprécie autrement l'éloquence, je me permets de dire que ce n'est pas avec de beaux discours qu'on interceptera les sous-marins qui remontent le Saint-Laurent et qu'on arrêtera leurs ravages. Mais c'est avec le courage et l'énergie des braves gens du jeune Canada qui sont dans la marine, l'armée et l'aviation que nous allons atteindre ce but. Malgré tous les sacrifices que cela exige, aucun Canadien ne peut

refuser le service obligatoire pour la défense de son pays. Cette guerre est celle des Canadiens français, celle de tous les Canadiens et celle de tous les groupes et de toutes les nations qui désirent préserver la civilisation actuelle ainsi que ses avantages.

Malgré ce que disent quelques isolationnistes, tous les jeunes Canadiens y compris les Canadiens français font largement leur devoir dans tous les domaines de l'effort de guerre, que ce soit dans les forces armées ou dans les services civils essentiels. Ils ne sont pas des lâches. À cet égard, je loue la participation de la jeunesse canadienne-française au conflit mondial actuel. Je suis sûr qu'ils contribueront grandement à remporter la victoire.

Mais je suis d'opinion que le service militaire obligatoire est une nécessité pour la défense du Canada. Je déplore la confusion que certains politiciens, isolationnistes de tous genres, jettent dans l'esprit de la jeunesse en disant que le service militaire est en réalité la conscription pour service outre-mer. Nous ne devons pas confondre les deux. La jeunesse canadienne est brave et elle ne pardonnera jamais à ceux qui l'accusent de lâcheté. Il n'existe pas un Canadien français digne de ce nom qui n'est pas prêt à défendre son pays dans toute l'étendue de son territoire, par tous les moyens possibles, incluant le service militaire général et obligatoire.

Il (M. Jodoin) étudie ce qu'il faudra faire pour la jeunesse après la guerre. Elle voudra faire vivre sa famille, dit-il, et les gouvernements se doivent d'organiser à son intention des cours d'orientation professionnelle comme solution aux problèmes de l'après-guerre.

Il félicite le gouvernement des mesures qu'il a prises en cette matière et de la directive qu'il donne à notre jeunesse avec ses écoles d'arts et métiers et ses bourses d'étude. Je suis particulièrement heureux, ajoute-t-il, de la mesure relative à la fréquentation scolaire obligatoire.

La tutelle à Montréal a eu d'excellents résultats. En dépit des déclarations de M. Tommy L. Church, député conservateur-progressiste de Toronto, Montréal, qui a une population de près de 1,500,000, est toujours la métropole du Canada². La Commission administrative n'a pas été très bien vue lorsqu'elle a été établie, mais elle a accompli une œuvre magnifique. Sous sa tutelle, la situation financière de la métropole s'améliore constamment. Il sera bientôt possible de rendre à la cité sa complète autonomie. J'espère aussi qu'avant longtemps le gouvernement du Québec donnera à Montréal, comprenant maintenant un maire et 99 conseillers,

un nouveau système administratif, plus en conformité avec son rôle de métropole du Canada, qui sera basé sur un système de municipalités de banlieues tout comme à New York. J'espère aussi qu'avant longtemps nous aurons le grand Montréal, en annexant les municipalités voisines comme Westmount et Outremont.

Je suis contre les luttes de races et de classes. Je peux citer en exemple le comté Saint-Jacques, composé de citoyens appartenant à toutes les classes et qui ignore les luttes de classes. Il l'a prouvé en élisant un représentant de la classe ouvrière. J'invite l'honorable député de Matane à venir dans Montréal-Saint-Jacques aux prochaines élections. Il verra que nos citoyennes ne sont pas des "trotinettes de trottoir". S'il parle contre moi, il m'aidera comme dans ma première élection.

Les organisations ouvrières, les Chambres de commerce de Montréal et divers corps publics font un travail admirable, en vue de la préparation et du règlement des problèmes de l'après-guerre. Le gouvernement sera sans doute intéressé à avoir leurs suggestions.

Une administration bonne ou mauvaise dépend de ses chefs. Nous avons eu de nombreux partis politiques en notre province. Il en naîtra d'autres. Pour ma part, j'ai confiance au chef du Parti libéral, qui est le type du grand gentilhomme canadien-français, probe et honnête. Il pourra toujours compter sur le député de Saint-Jacques.

Malgré toutes les difficultés, malgré le rationnement, nous devons remercier le Très-Haut d'être nés dans le dominion du Canada et de vivre sur la terre canadienne et au Québec, où le peuple profite encore des principaux avantages de notre système démocratique et d'une saine administration.

M. Pouliot (Gaspé-Sud): L'administration d'un État n'est en somme que la gérance des services d'utilité publique. L'administration de la province doit assurer le maintien des services essentiels fournis par l'entreprise privée quel que soit le revenu. Durant les deux dernières années, le coût moyen de l'entretien ordinaire de l'administration de la province de Québec a passé de \$88,000,000 à \$92,000,000.

Par conséquent, pendant une période où il y a de l'emploi, un montant de \$89,000,000 est nécessaire pour administrer la province. Ce montant peut paraître suffisant en un temps où l'on comprime toutes les dépenses. Cependant, si le chômage sévit encore dans la province, on peut s'attendre à avoir besoin de quelques millions supplémentaires pour

faire face à la situation. J'approuve d'ailleurs le trésorier d'avoir dit qu'il ne peut y avoir de sécurité sociale sans prospérité ni de prospérité sans travail.

Mais au temps de l'Union nationale, alors que le chômage régnait, c'est le cœur du chef de l'Union nationale qui parla tout d'abord pour faire face aux obligations créées par cet état de choses, et il a naturellement fallu dépenser plus que les ressources ordinaires pour donner un peu de bien-être aux populations ouvrières de la métropole et de la province. L'Union nationale a pris ses responsabilités et a augmenté le revenu en forçant les riches à payer pour soulager les démunis. D'où les prétendues extravagances de l'administration précédente qui n'étaient que la réalisation de travaux publics nécessaires qui ont profité à toute la population et ont permis au gouvernement de s'occuper des sans-emploi.

Le gouvernement de l'Union nationale, de 1936 à 1939, dépensa un minimum d'argent pour un maximum de bénéfices réel pour le peuple et ses améliorations publiques resteront comme quelque chose de grand dans le futur. Il énumère les œuvres accomplies par le régime de l'Union nationale de 1936 à 1939, et ceci, dit-il, sans augmenter les taxes dans la province.

D'un autre côté, le gouvernement actuel a imposé de nouvelles taxes à la population, qui est déjà surtaxée par les impôts du fédéral, et il n'a rien à proposer comme réalisations comportant des avantages réels et permanents pour la province.

Il dénonce la taxe de vente qui, dans certains cas, s'additionne à une taxe municipale similaire et qui rapporte \$13,000,000 par année et la taxe sur le tabac qui rapporte \$4,000,000. Ces taxes pèsent lourdement sur le petit contribuable, ajoute-t-il.

Le gouvernement ne fait rien pour préparer l'après-guerre, pour ramener à leur campagne les milliers de cultivateurs hommes et femmes qui ont quitté le sol et qui travaillent maintenant dans les industries de guerre. Nous nous plaignons tous les jours des restrictions et du manque de bras sur nos terres. Et, cependant, le premier ministre n'a pas encore exigé qu'on laisse le cultivateur à l'endroit où il peut être le plus utile à l'effort de guerre.

Ainsi, on devrait disséminer les industries de guerre à travers toute la province au lieu de les concentrer dans les grands centres, car elles attirent les jeunes gens et ceux-ci ne retourneront pas à la terre. Le gouvernement devrait prendre tous les moyens à sa disposition afin que notre production agricole ne souffre pas de la pénurie de main-d'œuvre et n'entrave ainsi notre effort de guerre.

Que le chemin de ceinture de la Gaspésie, demande-t-il, devienne enfin permanent et que les routes qui séparent la Gaspésie, commencées sous l'Union nationale, soient complétées.

Il a suffi de trois années, dit-il, pour que la province de Québec, jadis si fière, soit à la remorque du gouvernement central. Le gouvernement provincial devrait apporter certaines modifications à notre système parlementaire. N'est-il pas temps de faire disparaître les mouvements manifestement opposés et restreindre la multiplication des partis? Pourquoi faut-il voir blanc ou noir, selon que l'on siège à droite ou à gauche de la Chambre?

Pourquoi ne pas rendre le vote des députés secret lorsqu'ils se prononcent sur une question, ce qui permettrait à chacun de formuler son opinion sans trop d'esprit de parti? Il ne faut pas faire croire à la population que dans l'étude et dans la discussion de toute mesure législative seule l'opinion électorale peut avoir le dernier mot. Enfin, pourquoi confier le patronage à des candidats défaits quand c'est le député qui devrait avoir son mot à dire?

Le gouvernement actuel, par suite de ses omissions nombreuses, faites au cours des trois années de son administration, a maintenant peur de se présenter devant le peuple pour être jugé, malgré les fortes pressions qui s'exercent à ce sujet, même parmi les amis du gouvernement.

M. Hartt (Montréal-Saint-Louis): Il est étonnant de voir que les députés de l'Union nationale persistent dans leurs méthodes de gouvernement qui, pourtant, les ont conduits dans l'opposition. Le gouvernement, dans un pays, a la position d'un fiduciaire et il doit administrer comme un bon père de famille. Il est élu pour légiférer et pour administrer.

L'Union nationale, elle, n'a rien fait pour les finances de la province pendant son mandat, sauf les détériorer. Elle n'a fait que dépenser à mauvais escient, dilapider les fonds publics et favoriser des amis politiques.

Si les députés de ce parti se frappaient la poitrine en disant *mea culpa*, on pourrait dire à tout péché miséricorde. Mais leur cas semble désespéré. Ils n'admettent aucune de leurs fautes. Ils se rappellent (dit-il en souriant) l'histoire de cet homme qui avait assassiné son père et dont l'avocat demandait la clémence du jury en disant "ayez pitié d'un orphelin"! Mais ce n'est pas cela qui a coûté cher à la province. Ils ont gaspillé effrontément pendant trois ans et demi et ils disent que s'ils sont reportés au pouvoir, ils vont continuer à gaspiller!

J'admets que le chef de l'opposition est le plus ingénieux des politiciens. Mais il est excellent seulement pour l'opposition. Quand nous disons à l'Union nationale qu'elle a gaspillé les fonds publics, elle pense motiver ses dépenses en nous répondant: "Oui, mais nous avons aidé des vieillards, des veuves, des aveugles et des orphelins. Ces dépenses ont été faites pour les pauvres et les chômeurs." C'est une farce! Ce n'est pas cela qui a coûté cher à la province! L'ancien régime de l'Union nationale était un gouvernement formé de pillards et de gaspilleurs, mais ses membres sont devenus des volcans éteints.

Mon honorable ami le représentant de Joliette (M. Barrette), que j'estime beaucoup, a dit l'autre jour: "Nous nous demandons pourquoi nous avons été battus?" Je vais lui répondre! Parce que vous avez construit à Trois-Rivières un colisée pour le nouveau César! \$4,000,000³ ont été dépensés pour le parc de l'Exposition de Trois-Rivières, où l'on a construit des édifices de plus de \$100,000 pour loger, une semaine par année, des chevaux et des vaches. C'était le plus gros pot-de-vin politique de toute l'histoire du Canada.

Parce que vous avez construit une route de Québec à Notre-Dame-des-Laurentides qui a coûté \$115,685 et que le gouvernement actuel a construit une route semblable pour \$43,000! Parce que vous avez donné un contrat de \$387,170 pour la route Sainte-Adèle-Sainte-Agathe et que le gouvernement actuel l'a fait pour \$295,000! Parce que vous avez payé \$41,000 du mille pour la route Cap-Santé-Deschambault, qui n'aurait pas dû coûter plus que la moitié de cette somme! La construction des routes coûte beaucoup moins cher sous le régime actuel.

Parce que \$5,000,000 ont été dépensés au Jardin botanique de Montréal, autre exemple du gaspillage de l'Union nationale. Une partie de cette somme a été dépensée pour soudoyer des agents d'élections et favoriser des amis politiques!

Pour travailler à certains travaux de chômage à Montréal, il fallait aller payer son dû chez un certain barbier de Maisonneuve. L'Union nationale a volé l'élection de Saint-Louis, en 1936, au moyen de télégraphes que la province payait puisqu'ils travaillaient tous au Jardin botanique et à l'île Sainte-Hélène. On aurait payé à deux architectes de Montréal \$55,000 pour un an de travail!

Le député de Brome (M. Robinson) a dit que le gouvernement provincial n'était que l'actionnaire minoritaire d'Ottawa, un domestique obéissant du gouvernement libéral fédéral. Cela sonnait bien, mais ne semblait pas raisonnable. Le député de Brome aurait dû être le dernier à faire une telle déclaration,

lui qui, membre de l'Union nationale, partisan de M. Duplessis à Québec, est allé à Winnipeg pour devenir membre du groupe progressiste-conservateur et avoir sa photo dans les journaux comme membre de ce parti. Je peux comprendre qu'on soit membre de l'Union nationale au Québec, mais, quand on devient un progressiste et un conservateur à Winnipeg, c'est faire montre d'un esprit équivoque qui va de gauche à droite.

Le député de Brome a aussi déclaré que la grève des tramways de Montréal a été causée par 200 bandits, qu'il a comparés aux gangsters nazis qui se sont emparés du gouvernement de l'Allemagne. Nous savons que quelques milliers de gangsters seulement se sont emparés du contrôle de l'Allemagne; nous savons qu'un nombre relativement faible de Quislings ont paralysé les systèmes de transport et de communication de la nation norvégienne et livré la Norvège à l'Allemagne. Personne n'approuve les grèves en temps de guerre, mais la comparaison est odieuse. Les ouvriers de la province de Québec ne méritent pas d'être assimilés à des bandits.

Placer nos ouvriers de cette province dans la même classe que les nazis et les fascistes est l'argument le plus rétrogradé sur le parquet de l'Assemblée législative. Voilà une déclaration contre laquelle tout ouvrier de la province devrait protester. Elle devrait être soulignée sur toutes les tribunes politiques comme un exemple de l'attitude de l'Union nationale, telle que définie par l'un de ses membres. Les travailleurs canadiens ont les mêmes droits que les autres couches de la population et c'est tout à l'honneur des autorités du Canada que leurs droits soient toujours reconnus dans ce pays.

Le problème des minorités n'existe pas dans la province de Québec. Il n'y a pas une loi pour la majorité et une autre pour la minorité, parce que, à mon avis, nous sommes traités sur le même pied. Nous sommes bien traités dans la province de Québec, nous savons que nous avons toujours été bien traités, et cela est dû au tempérament du peuple de la province. La question est soulevée seulement comme sujet de discussions à cause des élections. Dans la province de Québec, tous les citoyens, quelle que soit leur race ou leur religion, sont égaux devant la loi. Il n'a pas aimé non plus, dit-il, la déclaration du député de Brome (M. Robinson) selon laquelle la communauté anglophone n'a jamais été mieux traitée que sous le gouvernement de l'Union nationale. Il se souvient que, sous ce gouvernement, une loi a été adoptée pour qu'en cas de problèmes d'interprétation, ce soit la version française qui prédomine.

M. Lorrain (Papineau): Il y a autant de différence entre le Parti libéral et la vérité qu'il y en eut entre l'attitude du parti en 1939, sur la question de la conscription, et les actes du parti aujourd'hui. Certains députés essaient de noircir leurs adversaires politiques.

Sous le présent gouvernement, il n'y a pas de chômage à cause du travail de guerre. Mais le fait indéniable que pas un acrobate des chiffres ne peut contester est le suivant: non seulement le régime actuel, sans chômage et sans travaux d'envergure et qui devait faire tant d'économie, n'a pas réduit la dette provinciale d'un seul sou, mais l'a augmentée au contraire de plus de \$35,000,000. En 1940, le trésorier répondait au député de Montréal-Mercier (M. Francœur) que la dette nette de la province, au 25 octobre 1939, était de \$277,726,242. Le même trésorier, dans ses *Comptes publics* de 1942, annonce que la dette nette de Québec, au 31 mars 1942, était rendue à \$313,154,915. La dette réelle avait donc déjà augmenté de plus de \$35,000,000, en dépit de revenus additionnels de \$35,000,000, dont \$20,000,000 de nouvelles taxes et près de \$15,000,000 provenant de l'augmentation des revenus habituels à cause de la prospérité factice du temps de guerre.

Je ne peux faire confiance au trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson). Il devrait cesser d'embrouiller ses propres chiffres et s'ouvrir les yeux à la réalité: la faillite de son économie et de sa gestion. Je ne vois pas où le trésorier de la province voit des économies. Au lieu de cela, les dépenses ont beaucoup augmenté dans tous les domaines.

Il lui reproche aussi, dit-il, sa volte-face au sujet du contrôle budgétaire.

Les augmentations de salaires accordées à des favoris ont remplacé les économies promises par le régime Godbout. Par exemple, le chef Louis Jargailles a le double du salaire qu'il avait sous M. Taschereau, soit \$6,000 au lieu de \$3,000, le surintendant de l'Instruction publique \$10,000 au lieu des \$7,000 qu'il recevait il y a quelques années, et le chef Lemire de la police des liqueurs \$4,500 alors que son salaire était de \$2,400 sous le régime Duplessis. Ces augmentations ne sont pas un signe d'économie. Le premier ministre a même attaché un avocat spécial à sa personne "pour se faire renseigner" et la province le paie \$7,500.

En 1939, la police provinciale et celle des liqueurs coûtaient ensemble \$452,000; durant les neuf premiers mois du gouvernement Godbout, la police des liqueurs seule coûta \$483,000. On a

tellement augmenté les salaires des amis et favoris que le département des Terres et Forêts coûtait, il y a deux ans, \$70,000 de plus avec 124 employés de moins que sous l'Union nationale. Au sujet de la situation actuelle, les libéraux font des déclarations qui manifestent leur capacité d'argutie plutôt que leur possibilité d'argumentation. Ce ne sont pas des financiers, ce sont des finassiers!

Ils oublient notre principale richesse matérielle, constituée par nos ressources naturelles, garantie de vie et de survivance pour la province. Nous avons à déplorer des feux de forêt dévastateurs, dus à la négligence et à l'insouciance du gouvernement d'aujourd'hui, et qui ont causé des dommages pour \$6,355,756.44 en 1941.

Les libéraux ont délibérément saboté la réputation du Québec et ses structures financières pour gagner les élections de 1939.

Avec le Parti libéral, le veau d'or nous écrase et la dictature économique s'est établie chez nous, sous les régimes Parent, Gouin et Taschereau. Mais l'Union nationale a combattu le capital mouillé et protégé l'épargne populaire en limitant la capitalisation des compagnies à la valeur réelle de leur entreprise.

Le gouvernement actuel a abandonné à Ottawa la taxation des compagnies et des banques. L'Union nationale s'y est énergiquement opposée tandis que le député de Lotbinière (M. Chaloult) sortit fumer. L'autre jour, à la suite du Dr. Hamel qui l'avait déclaré à Granby, le député de Lotbinière s'est prononcé en faveur de la nationalisation des banques, prétendant que c'est la politique de leur petit Bloc. Or, le 25 mars dernier, MM. Édouard Lacroix et Pierre Gauthier, deux des piliers du Bloc populaire, ont voté à Ottawa contre la nationalisation des banques. C'est peut-être en vertu de la maxime que le député de Lotbinière appelait jadis "la prostitution du vrai patriotisme".

Le gouvernement libéral a, par imprévoyance, obligé les municipalités à augmenter leur dette de 208 %, de 1929 à 1935, en leur laissant le soutien des chômeurs, des vieillards, des veuves et des orphelins ainsi que d'autres charges trop onéreuses. Quant aux municipalités sous le contrôle du gouvernement, leur dette globale s'éleva de \$220,000,000 à \$539,000,000, de 1920 à 1933.

Je me demande comment des gens qui ne se sont pas objectés au cadeau de \$1,000,000,000 à la cause des alliés peuvent remettre en question des dépenses qui ont sauvé les démunis de 1936 à 1939.

L'Union nationale, parmi ses merveilleux travaux de voirie, fit disparaître une trentaine de traverses à niveau.

Le premier ministre a supprimé la prime sur le fromage, quand l'Ontario a décidé de continuer à la payer. De plus, l'industrie de la betterave à sucre est un scandale honteux qui nous a coûté, déjà, plus de \$1,000,000 sans aucun résultat.

Le premier ministre n'aurait pas dû laisser violer la Constitution sur une simple lettre, comme la chose s'est produite au sujet de l'assurance-chômage, injuste pour nos ouvriers et contraire à notre mentalité. Le ministre fédéral des pensions, M. Mackenzie, a déclaré récemment qu'un système d'assurance-maladie serait établi en respectant la juridiction des provinces, ce qui aurait pu être également fait pour l'assurance-chômage.

Le problème familial et social est d'une importance plus particulière dans Québec que dans les provinces à majorité anglaise et, pour l'avoir compris, l'Union nationale sera bientôt portée de nouveau au pouvoir.

(Applaudissements à gauche)

M. Plamondon (Portneuf) félicite l'Orateur et le trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson). La situation financière et le budget de la province pour l'année courante sont fort satisfaisants, dit-il. Il est à noter qu'en 1939, au temps de l'Union nationale, le budget du secrétaire provincial était, en chiffres ronds, de \$9,000,000. Et voici que sous le régime libéral il est maintenant, en 1943, rendu à \$20,000,000. Ceci comprend aussi le ministère du Bien-être social.

Le gouvernement actuel ne vise pas seulement le patronage, mais s'intéresse aussi à l'instruction, à la santé publique, à l'hygiène et au bien-être social. Il s'y intéresse beaucoup plus que l'Union nationale. Des gouvernements libéraux au pouvoir signifient la sécurité sociale et économique pour tout le monde.

Mais les charges de l'assistance publique sont lourdes pour les municipalités. Le ministre de la Santé et du Bien-être social (l'honorable M. Groulx) pourrait régler le cas de certaines municipalités qui, en vertu de la loi de l'assistance publique, sont obligées de payer pendant des années l'entretien et l'hospitalisation de certaines personnes qui n'ont demeuré que quelques mois dans la municipalité avant d'entrer dans un hôpital. Les conseils municipaux acceptent de payer sans se faire prier, mais il devrait y avoir des améliorations à apporter à tout le système.

Il cite le cas d'un Polonais qui a travaillé à Donnacona en 1920. Cette même année, dit-il, une de ses filles dut être placée à Saint-Michel-Archange par la municipalité. Quelques mois plus tard, la

famille polonaise retournait en Europe et, depuis ce temps, Donnacona paie pour l'hospitalisée. La plupart des municipalités doivent avoir des cas semblables. Le trésorier de la province devrait étudier ces cas. Il serait peut-être possible que le gouvernement vote un fonds d'aide pour prévoir de tels cas, ou qu'il amende la loi.

Il (M. Plamondon) félicite son collègue, le député de Montréal-Saint-Jacques (M. Jodoin), d'avoir si bien traité cette question.

Les gouvernements doivent accorder une attention toute spéciale à la question ouvrière, parce qu'après la guerre, ce sera peut-être l'une des plus graves et des plus épineuses.

Il demande au ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) d'y apporter toute son attention.

Le gouvernement, dit-il, se prépare et les ouvriers y pensent. Dans leurs cercles d'études, dans leurs assemblées d'union, ils travaillent au règlement des questions qui les intéressent.

Il est regrettable de constater que la diversité des unions ouvrières, qui tendent peut-être toutes vers le même but, mais par des moyens différents, est souvent une cause de conflits. Ces unions devraient présenter un front uni quand elles viennent demander le secours des gouvernants. Cela causerait moins d'embêtements aux gouvernants, car les gouvernements ne peuvent écouter qu'un seul groupement et leur situation devient embarrassante. Rien n'embarrasse plus un ministre que de recevoir des requêtes contraires sur une même question et signées par des ouvriers intéressés dans cette affaire.

Il conseille aux ouvriers d'user de la liberté d'union avec compréhension des problèmes du jour. Que les travailleurs se rappellent la parole de l'Évangile: tout royaume divisé contre lui-même doit périr. La question ouvrière n'est plus seulement envisageable sur un plan local ou provincial; elle est devenue internationale et ce fait augmente considérablement les complications et les difficultés.

Les ouvriers dans cette crise montrent un bel esprit. Dans le comté de Portneuf, la crise existe à la suite de la diminution du travail dans les usines, pour ménager le courant électrique. Par exemple, on a dû réduire du tiers le rendement des usines de Donnacona, au détriment des ouvriers, à cause, dit-on, du manque d'électricité. Même la Donnacona fonctionne à capacité très réduite. J'ai travaillé moi-même, mais sans succès, car mes démarches sont restées inefficaces, à la solution de ce problème. Je souhaite que l'on trouve bientôt une solution satisfaisante et que ce problème se règle dans le meilleur intérêt des ouvriers.

Ces problèmes n'intéressent apparemment pas mon collègue fédéral, le Dr Gauthier, qui néglige les intérêts de la population pour donner plus de son temps à des maximes et des thèses qui ne règlent rien plutôt qu'à ses électeurs.

Je regrette que les députés de l'opposition fassent de la politique avec l'exemption des fils de cultivateurs. Il y en a même qui donnent de mauvais conseils aux jeunes gens et j'en connais un qui a eu beaucoup de difficultés pour avoir écouté ces conseils.

À ma connaissance, les seuls fils de cultivateurs qui, dans mon comté de Portneuf - et la situation doit être la même ailleurs - ont éprouvé des difficultés avec la milice pour se faire exempter du service militaire sont ceux qui avaient quitté la terre et ont pensé à y retourner une fois appelés, pour ne pas aller à la guerre. Tous les autres, les vrais cultivateurs qui ont donné des preuves de leur bonne foi, ont obtenu un sursis ou ont réglé leur cas et ont été exemptés une fois qu'ils eurent établi qu'ils étaient des cultivateurs de bonne foi.

Le député de Sherbrooke (M. Bourque) a dit: "On appelle jusqu'aux hommes mariés". C'est vrai, je suis bien prêt à l'admettre pour une catégorie d'hommes mariés, mais ils sont appelés pour la défense nationale du Canada.

M. Labbé (Mégantic): Mais combien d'entre eux vont outre-mer?

M. Plamondon (Portneuf): Je ne connais pas un seul soldat qui ait été forcé contre son gré de servir outre-mer. Je dirai aux membres de l'opposition que s'ils sont capables de me fournir un seul cas de jeune homme qui ait été forcé de signer dans l'armée active permanente pour aller outre-mer, je me prévaudrai du serment que j'ai fait en 1939 de combattre le gouvernement fédéral s'il envoyait des recrues par contrainte outre-mer. Nous n'avons pas la conscription déguisée.

L'opposition reproche au gouvernement de céder des parcelles de notre autonomie. C'est son vieux cheval de bataille; c'est le poulain trotteur du député de Trois-Rivières (M. Duplessis). Mais le peuple lui a réglé son compte aux dernières élections, puisqu'il l'a chassée du pouvoir.

Il félicite, dit-il, le trésorier de la province d'avoir passé une entente avec Ottawa pour garantir le revenu de certaines taxes que la province abandonnait pour le temps de la guerre, au pouvoir central. Le trésorier a agi en homme d'affaires. Il avait prévu que le revenu de ces taxes diminuerait et

il s'est arrangé pour qu'il soit maintenu à un haut niveau.

Mais le trésorier a calculé un revenu trop élevé de la taxe sur l'essence dans ses estimés et j'aurais dû lui faire des compliments au lieu de lui faire des reproches. Car le trésorier a obtenu du gouvernement fédéral une compensation pour la diminution des revenus de la taxe sur l'essence.

L'opposition reproche au gouvernement actuel d'avoir imposé la taxe de vente. Le député de Trois-Rivières a pu faire quelques bonnes choses quand il était au pouvoir. Mais il a commis la grave erreur d'augmenter le train de vie de la province sans augmenter suffisamment ses revenus. J'aime mieux le courage du premier ministre, qui avait prévenu le peuple qu'il serait forcé d'imposer des taxes pour payer les extravagances de l'Union nationale. La taxe de vente est donc une taxe Duplessis.

Nous assistons à une évolution politique, une évolution rapide parce que le Parti libéral est au pouvoir à Ottawa comme à Québec. Nos adversaires voudraient nous faire marcher à leur pas de tortue. Mais le Parti libéral va de l'avant. Il n'a pas besoin de changer de nom et de sortir des maximes pour obtenir la confiance du peuple.

(Il se tourne vers le siège du député de Lotbinière (M. Chaloult), qui est vide) Je regrette l'absence de l'honorable député, car j'avais des choses intéressantes à lui dire. Il est aimable pour ses collègues, mais je ne partage pas ses opinions. (Le député de Lotbinière (M. Chaloult) revient à son siège) Je disais que mon honorable ami est fort aimable, mais que je n'approuve pas ses idées. Le député de Lotbinière s'est prononcé pour l'étatisation des banques. Mais un adversaire politique (M Lorrain) m'a fourni un bon argument pour lui répondre en rappelant tout à l'heure que M. Pierre Gauthier, organisateur du Bloc à Québec, et un autre député du Bloc ont voté contre cette mesure à Ottawa.

Il nous a aussi parlé de l'étatisation de l'électricité, qui se fera, et se fera par un régime libéral! Cependant, il n'emploie pas le mot étatisation. Le mot nationalisation paraît mieux, à ses yeux.

Le député de Lotbinière nous a déclaré mardi que son nouveau parti était pour la nationalisation et voulait étatiser presque tout dans la province. Je me suis toujours demandé pourquoi le représentant de Lotbinière et le Bloc populaire ne préconisaient pas la nationalisation des assurances et de la bière. Pourtant, les assurances, c'est un grand et véritable trust. Je suis moi-même courtier en assurances et j'en sais quelque chose. Et je trouve étonnant que les

membres du Bloc populaire ne parlent jamais de ce trust dans leurs assemblées.

La réponse à cette question, l'explication de cette attitude de mutisme, je l'ai eue il y a une dizaine de jours lorsque j'ai appris, de bonne source, pourquoi le Bloc populaire a été averti de ne pas parler de nationalisation des assurances. Il ne veut pas étatiser les assurances parce qu'il y a un mois, ces compagnies ont versé ou promis de verser \$100,000 à sa caisse électorale.

M. Chaloult (Lotbinière): Je sais tout ce qui se passe dans le Bloc populaire. Je connais parfaitement les choses financières de mon parti, et je puis dire que cette assertion est inexacte et qu'elle n'est pas conforme aux faits. Je nie absolument les affirmations du député de Portneuf.

M. Beaulac (Saint-Maurice): Est-ce pour assurer la défaite du Bloc populaire?

M. Plamondon (Portneuf): J'accepte la parole du député de Lotbinière, car je suis obligé de le faire en vertu des règlements de l'Assemblée législative. Mais si l'on veut des précisions, je dirai comment j'ai appris cela.

Ce n'est pas mon collègue fédéral, le Dr Pierre Gauthier, organisateur du Bloc populaire, qui m'a donné cette information. Mon collègue fédéral sera mon cheval de bataille lorsque je retournerai devant mes électeurs, car j'aurai l'occasion de dire alors pourquoi il a adhéré au nouveau parti.

L'information dont je parle vient directement de l'autre organisateur du Bloc populaire, qui n'est pas de la région, puisqu'il s'agit de M. Philippe Girard⁴ du district de Montréal, qui a révélé le secret à un modeste employé de confiance, dont je dois taire le nom par peur des représailles. M. Girard a déclaré que les orateurs du nouveau parti devaient ignorer le trust des assurances dans leurs discours, celui-ci s'étant engagé à garnir la caisse électorale du Bloc populaire d'une somme de \$100,000.

M. Chaloult (Lotbinière): Je ne peux pas parler au nom de M. Girard. M. Girard peut répondre lui-même à cette accusation, mais je suis moralement certain que le député de Portneuf, dont je ne remets pas en cause la bonne foi, a été mal renseigné et que sa déclaration n'est pas fondée. Je peux affirmer qu'il n'y a rien de vrai dans cette déclaration.

M. Plamondon (Portneuf): On verra bien si le Bloc combat le trust des assurances.

Je veux féliciter le député de Laval (M. Leduc) d'avoir bien revendiqué l'honneur des Canadiens français. La classe des peureux et la classe des quêteux ne sont pas les plus nombreuses dans la province. La jeunesse canadienne est brave et elle le prouve dans cette guerre. Le député de Laval a semé plus de bien que certains orateurs qui se disent des patriotes.

M. l'Orateur, je terminerai en vous parlant de la "peur des élections". On nous dit que nous craignons les élections. Nous, les libéraux, nous n'avons pas peur. Nous les désirons impatiemment et nous sommes prêts. Pour ma part, j'ai hâte aux élections et je ne les crains pas du tout en jugeant l'opinion de la province par l'opinion du comté de Portneuf, où ça va bien et qui a su élire de bons députés dans le passé, en bien des occasions. Nous espérons que les élections n'auront pas lieu un mercredi parce que ce n'est pas le jour chanceux du chef de l'opposition. Lorsque nous irons devant le peuple, nous lui dirons: les petites économies que vous avez amassées et que vous gardez à la caisse populaire, à la banque ou dans votre bas de laine, les confiez-vous au chef de l'Union nationale? Nous savons ce que sera sa réponse.

Le Bloc populaire m'a demandé de céder le pas à un autre dans le comté de Portneuf, advenant des élections. Je n'ai pas cédé le pas aux dernières élections devant un homme qui était un des meilleurs ministres du chef de l'opposition, l'honorable Bona Dussault. Je ne le céderai pas devant un homme qui a eu la chance de briller à l'Assemblée législative⁵.

On a fait courir le bruit que j'appuierais le Bloc populaire. Il n'en est rien. Je contesterai le siège de Portneuf à tout adversaire, quel qu'il soit. Je n'ai pas peur des élections parce que je suis sous l'étendard d'un chef qui a ma confiance et mérite celle du peuple.

Les électeurs peuvent venir à l'été, à l'automne, dans un an - la date est le secret de notre chef et les tactiques de l'opposition ne la changeront pas. J'appartiens à un grand parti et, guidé dans cette province par le premier ministre actuel, il sera victorieux lorsqu'il se représentera devant le peuple.

(Il est félicité par le premier ministre, par des membres du cabinet et par des députés.)

La motion est adoptée⁶.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Unanimes?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Les règlements disent qu'il faut que le budget soit adopté.

En comité:

Le comité siège durant quelque temps.

Rapport du comité des voies et moyens:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité n'a pas fini de délibérer et qu'il demande la permission de siéger de nouveau. Il est ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Ajournement

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera, se trouve ajournée à mardi prochain.

Adopté.

La séance est levée à 8 h 35.

"C'est ce que toute la Chambre a compris et c'est ce que *Le Canada* a publié. Mais M. Chaloult a voulu se corriger."

2. *Le Canada* du 9 avril 1943, à la page 10, précise que M. Church s'était vanté aux Communes que Toronto était devenue la métropole canadienne.

3. "\$5,000,000" selon *Le Nouvelliste* du 9 avril 1943, à la page 12.

4. Selon *L'Événement-Journal* du 9 avril 1943, à la page 4, il s'agit de M. L.-P. Girard, des syndicats catholiques.

5. *Le Canada* du 9 avril 1943, à la page 2, précise que le Dr Pierre Gauthier a été député à Québec avant d'aller siéger à Ottawa.

6. *L'Action catholique* du 9 avril 1943, à la page 3, précise qu'il est alors 7 h 30.

NOTES

1. À ce propos, *Le Canada* du 9 avril 1943, à la page 10, donne les précisions suivantes:

"Avant de parler mardi, le député de Lotbinière avait fait remettre aux journalistes un plan de son discours, écrit de sa main et dans lequel on pouvait lire ce qui suit: "M. Chaloult préconise la nationalisation de tous les pouvoirs hydroélectriques, des mines, des banques, des engrais chimiques *et cetera* (ce qui veut dire "et tout le reste")."

"Dans son discours même, il a déclaré: "Dans les autres pays, la nationalisation devrait être l'exception, mais dans la province de Québec, elle devrait être la règle".

"Le député de Lotbinière a cependant fait une exception en déclarant plus tard: "Je ne suis pas pour la nationalisation de l'industrie de la forêt".

"La conclusion s'imposait que M. Chaloult voulait tout nationaliser, sauf l'industrie forestière. Mais il n'a mentionné que cette dernière comme exception. Les autres étaient comprises dans ces mots de son plan: "Et le reste".

Première séance du mardi 13 avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Questions et réponses:

Aménagement
de bureaux administratifs

M. Talbot (Chicoutimi): Relativement au chapitre 21, 2 George VI, intitulé: Loi pourvoyant à l'aménagement de bureaux pour des services administratifs du gouvernement dans la province, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 31 mars 1943 inclusivement:

1. Combien le gouvernement de la province a-t-il payé?

2. À combien se chiffre le total des obligations ou engagements contractés par le gouvernement de la province à ce sujet?

L'honorable M. Dansereau (Argenteuil): 1. \$440,033.49.

2. \$703,535.09.

Assurances pour
entrepôts frigorifiques

M. Gagnon (Matane): 1. Combien y a-t-il, dans la province, d'entrepôts frigorifiques, neigères ou autres bâtisses qui sont la propriété du gouvernement de la province de Québec ou subventionnés par lui?

2. Ces entrepôts, neigères ou autres bâtisses sont-ils assurés?

3. Dans l'affirmative:

a) Pour quel risque?

b) Quelles compagnies d'assurances ont émis les polices?

c) Pour quel montant chacun?

d) Quels sont les agents d'assurances qui ont fait émettre les polices?

e) Quel est le taux de la prime payée dans chaque cas?

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse):
1. 37 entrepôts frigorifiques; 1 séchoir artificiel pour

le poisson; 35 hangars à classification; 89 neigères; 5 neigères louées.

2. Non.

3. Réponse donnée par no 2.

Travaux de la Chambre:

Horaire
des séances

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que la Chambre tienne, à l'avenir, deux séances tous les jours, sauf le samedi et le dimanche, la première, de trois heures à six heures de l'après-midi, et la seconde, de huit heures et demie du soir jusqu'à l'adoption d'une résolution d'ajournement; qu'aux séances du lundi, l'ordre des affaires soit réglé suivant les dispositions du Règlement qui ont trait aux séances du mercredi, et qu'aux autres séances l'ordre des affaires soit celui réglé par l'article 115 du Règlement, les dispositions du paragraphe 2 recevant leur application au début de la séance à huit heures et demie du soir.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'opposition est prête à accepter cette proposition, mais elle entend prendre ses précautions pour que le gouvernement ne confonde pas la forme numérique avec la force morale pour en abuser.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je suis heureux de constater que l'honorable chef de l'opposition reconnaît que le gouvernement ne confond pas les deux, ce que le public savait depuis longtemps.

Adopté.

Grève
des papeteries

M. Fillion (Lac-Saint-Jean): M. l'Orateur, tous les membres de cette Chambre et la province entière savent que depuis huit jours il existe une grève dans les moulins à papier de la Compagnie Price Brothers, situés à Riverbend, Jonquière et Kénogami, régions du Lac-Saint-Jean-Chicoutimi.

Si je me lève en cette Chambre, M. l'Orateur, c'est que, tant en ma qualité de député du comté qu'en mon titre d'ouvrier, je suis intéressé à toute cette région et, en plus, tout spécialement aux

grévistés de Saint-Joseph d'Alma et Riverbend, puisque je suis le député du comté.

Je me suis tenu au courant de tous les développements jusqu'à ce jour, et comme il n'y a encore rien de réglé, j'ai cru qu'il était de mon devoir de faire les déclarations suivantes:

Les grévistes sont des membres des syndicats qui reçoivent toute ma sympathie. Je n'ai pas d'antipathie contre les autres unions, mais je la dois aux syndicats et aux grévistes pour les raisons suivantes:

1. D'abord, les Syndicats catholiques ont pris naissance dans la région, et nous, les ouvriers, avons toujours tenu à en faire partie.

2. La grande majorité des ouvriers de notre région et tout spécialement ceux de Saint-Joseph d'Alma, laissée à son libre choix, est 80 % en faveur des syndicats catholiques.

D'ailleurs, les déclarations du ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) de Québec nous prouvent que déjà il avait averti les compagnies intéressées, depuis deux ans, de ce qui pouvait arriver.

La grève qui se poursuit actuellement est déjà trop longue dans l'intérêt de tous. Bien des familles ont besoin du gagne-pain de chaque jour et je crois que la compagnie elle-même a besoin que ses usines soient en opération.

Nos ouvriers, M. l'Orateur, ne sont pas exigeants, ils ne demandent que la reconnaissance de leurs droits légitimes de leur union. Je n'ai pas d'hésitation à déclarer que si l'ouvrier est laissé à sa liberté de voter comme il l'entend, 80 % seront en faveur de l'union qu'ils réclament actuellement. De plus, si j'étais appelé à donner mon vote, comme eux, je serais de ce nombre.

J'espère donc, et je demande avec instance à la Compagnie d'accepter volontiers les propositions de la Fédération qui, à mon point de vue, ne sont que légitimes et apporteront le bien de tous. Je dois signaler l'attitude des grévistes qui sont restés calmes et ne se sont permis aucun acte de violence.

Je dois aussi des félicitations bien sincères au ministre du Travail et à son conciliateur, qui jusqu'à date ont fait un travail intense pour amener un règlement des plus satisfaisants dans l'intérêt de tous.

J'ai étudié et j'ai suivi de près cette question, depuis deux ans, et si je fais ces déclarations, c'est que je les ai bien mûries et c'est véritablement le fond de ma pensée. Je n'engage personne et je ne veux pas incriminer qui que ce soit, mais je demande un règlement immédiat et l'acceptation des demandes de revendications des droits les plus sacrés pour nos ouvriers, soit la reconnaissance du principe syndical.

Si un règlement n'est pas effectué dans un court délai, je me verrai dans l'obligation de faire une déclaration encore plus précise et en y donnant plus de détails.

Je demande donc à l'honorable ministre du Travail d'user de cette influence pour faire régler cette grève sans retard.

Projets de loi:

Argent comme conducteur d'électricité

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill 16 pour faciliter l'emploi temporaire de l'argent comme métal conducteur d'électricité en temps de guerre.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) informe l'Assemblée que l'honorable lieutenant-gouverneur a pris connaissance dudit projet de résolution et qu'il en recommande l'objet à la Chambre.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Adopté.

En comité:

Présidence de M. Beaulieu (Témiscouata)

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) propose: Que tout conducteur d'électricité en argent appartenant au gouvernement des États-Unis d'Amérique et confié, au cours de la présente guerre, directement ou par l'entremise d'une corporation sous son contrôle, pour être placé dans une usine en cette province, sera exempt de toutes taxes provinciales, municipales ou scolaires et ne pourra être grevé d'aucun privilège.

Nonobstant les articles 376, 408, 413 et 416 du Code civil, un tel conducteur ne formera pas partie de l'immeuble dans lequel il sera placé et demeurera meuble pour toutes fins. Il ne pourra d'aucune manière être saisi si ce n'est à la demande du gouvernement des États-Unis d'Amérique ou de la corporation sous son contrôle par l'entremise de laquelle il aura été confié et il ne pourra être mis aucun obstacle au transport, à l'enlèvement, à la reprise et à la réexpédition de ce conducteur par ledit gouvernement ou une telle corporation, ou pour leur compte.

M. Duplessis (Trois-Rivières) demande au ministre d'expliquer cette loi.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est): Ce bill est présenté à la demande du gouvernement américain et de la compagnie Aluminum. On voudrait pouvoir se servir du cuivre au complet pour les fins de la guerre.

Le cuivre et l'argent sont de bons conducteurs d'électricité. Le gouvernement des États-Unis a fait cette offre parce qu'il a présentement un grand besoin de tout le cuivre disponible pour fins de guerre, et qu'il possède des lingots d'argent en quantité considérable. Il s'est déclaré prêt à remplacer le cuivre par l'argent dans certaines industries de guerre de certaines villes de la province, notamment les usines de l'Aluminum Corporation, dont on a surtout un pressant besoin dans les usines de munitions. Ce bill en réalité n'affecte que les usines de l'Aluminum Company.

Le gouvernement des États-Unis prête ce métal-argent à condition que l'argent reste sa propriété, qu'il ne sera évalué que comme s'il s'agissait tout simplement de cuivre, de sorte que les compagnies qui utiliseront le précieux métal ne soient pas sujettes à des augmentations de taxe, le métal d'argent ayant une plus grande valeur que le métal de cuivre. Il est stipulé dans la loi, aussi, que le gouvernement des États-Unis pourra reprendre possession de cet argent quand bon lui semblera.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Pourquoi pareil bill est-il piloté par le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Drouin)? Comme il s'agit d'un métal nécessaire à la construction des lignes de transmissions, une telle charge aurait dû avoir pour parrain, plutôt, le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Hamel) ou par le ministre des Mines et des Pêcheries maritimes (l'honorable M. Rochette). On dirait que le gouvernement fait présenter ce bill par le député de Québec-Est (l'honorable M. Drouin) pour lui jouer un bon tour, afin de l'embarrasser tout simplement ou pour couler le bill dans l'opinion publique avant son départ.

Est-ce qu'il y a mésentente entre le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce et ses collègues? D'autant plus que les opinions politiques du gouvernement et celles du ministre du Commerce ne sont pas parallèles et ne concordent pas toujours. Il paraît y avoir un court-circuit quelque part. Le ministre des Poissons dit qu'il ne faut pas trop parler de nos droits et le député

de Québec-Est profite d'une partie de sucre pour déclarer qu'il faut en parler. Nos informations sont à l'effet que le ministre du Commerce chante présentement son chant du cygne - ce qui n'est pas un signe de paix ou de concorde.

C'est une loi odieuse. Le gouvernement de la province se met sous le joug du gouvernement de Washington. Le gouvernement confond coopération et collaboration avec assimilation par une puissance étrangère. Je suis pour la collaboration avec les Alliés contre l'hitlérisme, mais pas aux dépens des intérêts du peuple.

C'est un bill sans précédent, d'un principe extrêmement dangereux et de grandes conséquences pour l'avenir économique de la province. Nous avons un gouvernement gouverné par l'Aluminum Company et cette loi est faite pour l'Aluminum Company, à qui elle donne des pouvoirs exorbitants. Cette compagnie ne se contente pas de violer iniquement et impunément les lois de cette province, mais elle demande, par l'entremise du gouvernement des États-Unis, qu'on mette de côté les principes fondamentaux de notre Code civil, bases de notre organisation juridique et de notre droit statutaire.

En vertu de cette loi, on demande d'exempter tous les fils de transmission et de distribution des taxes provinciales, municipales et scolaires, quand on emploiera l'argent comme conducteur d'électricité. D'après les dispositions du Code civil, ceux qui posent des fils et font des constructions pour les installer exécutent des travaux qui constituent des immeubles. La présente loi en fait des meubles. On nous propose donc une nouvelle violation de notre Code civil qui décrète que les accessoires d'une usine sont des immeubles sujets aux taxes. Autant nous favorisons le capital sain, autant nous sommes contre le capital malsain, ventriloque et pansu.

La compagnie fait actuellement un développement hydroélectrique prématuré, sans avoir rempli les conditions essentielles. Et le gouvernement s'empresse de lui livrer toutes nos richesses naturelles. Il sacrifie ainsi le domaine de la province et consent à mettre de côté en sa faveur nos privilèges les plus chers. Ce bill consacre un pacte odieux.

On prétend que la province veut tout simplement accorder au gouvernement américain le droit de ne pas payer plus de taxes que la compagnie de l'Aluminium n'en paierait si elle employait du cuivre. Or, tel n'est pas le cas. Ce qu'on veut, c'est permettre à la compagnie de ne payer aucune taxe, que ces taxes soient municipales, scolaires ou provinciales. Avec le bill actuel, l'on demande d'exempter de toutes taxes toutes les lignes de

transmission. Pourtant, les compagnies doivent payer leurs taxes comme tout le monde.

Le Parti démocrate et le secrétaire de l'Intérieur aux États-Unis, M. Ickes, ont pourtant violemment dénoncé, à un comité sénatorial des États-Unis, la compagnie de l'Aluminium en prétendant que c'est le trust le plus odieux des États-Unis, un des monopoles les plus méprisables! Et c'est à ce trust que va profiter de cette loi. C'est à ce trust que le gouvernement veut accorder le privilège et les pouvoirs qu'il refuse à des pionniers de cette province. Comment se fait-il que cette compagnie de l'Aluminium est si puissante qu'elle obtient tout ce qu'elle demande au gouvernement? Y a-t-il une conspiration entre ce trust et le gouvernement Godbout pour dépouiller la population de notre province? N'y a-t-il pas un fil entre la compagnie, les prochaines élections et la caisse électorale libérale? Le gouvernement n'en attendrait-il pas une grosse contribution?

L'Aluminum Company procède à des développements prématurés dans le district du Lac Saint-Jean. Elle développera peut-être 1,000,000 de chevaux-vapeur sous prétexte que c'est la guerre. Mais après la guerre nous aurons des milliers de chevaux-vapeur inutilisés. Même si par quelque chose d'imprévisible nous pouvions les utiliser, le gouvernement américain, que l'on exempte de taxes au détriment des contribuables québécois, aurait le droit, la guerre finie et en vertu d'une concession qu'on lui fait, sans se soucier de ce que deviendront nos usines, de paralyser toute l'industrie en reprenant son argent, pour lequel on lui reconnaît une propriété conjointe. Il laisserait ainsi inutilisés des centaines de chevaux-vapeur et des centaines d'ouvriers resteraient sans emploi.

En vertu de pouvoirs que pourront lui déléguer les États-Unis, la compagnie de l'Aluminium pourra enlever les fils conducteurs quand elle le voudra. Ce sera une violation des droits de propriété. Le gouvernement donne à l'administration américaine et à l'Aluminum le droit d'intervenir dans le contrôle de lignes de transmission et d'équipement qui leur appartiennent. Pour favoriser une compagnie qui ne mérite aucune faveur, on met de côté les principes fondamentaux de notre Code civil et de notre droit statutaire.

Il n'y a rien dans le bill pour protéger les citoyens de cette province contre les dommages qui pourront être causés au cours des opérations en vertu du droit de passage des Américains.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est):
L'attitude du chef de l'opposition à mon égard n'est

pas nouvelle et je m'en amuse. Ce que je peux lui dire, c'est que je m'entends mieux avec le premier ministre et mes collègues que lui-même s'entend avec son premier lieutenant (M. Gagnon)!

Nous avons ici une belle illustration de cette puissante faculté qu'a le chef de l'opposition de créer des dangers imaginaires. Je ne suis pas ici pour défendre la compagnie de l'Aluminium. Le bill actuel est fait pour venir en aide à un pays allié dans la présente guerre, les États-Unis.

En parlant de l'Aluminium, le chef de l'opposition a vu rouge et a fait une charge. Il s'est dit: voilà une belle occasion de faire du pathos et d'essayer d'ameuter la population contre la compagnie en disant qu'on lui accorde des privilèges extraordinaires. Mon bill n'a pas pour effet d'accorder une faveur à la compagnie, mais d'empêcher un gouvernement allié d'être trop taxé, dans la province. La loi ne donne aucun pouvoir à la compagnie Aluminum.

Elle ne modifie en rien les droits et les pouvoirs respectifs des États-Unis ni du Canada. Elle ne fait que permettre l'imposition de l'argent à la valeur du cuivre. Le chef de l'opposition voudrait que nous taxions la propriété des États-Unis prêtée à des usines de guerre pour aider les Nations Unies. Il voudrait même garder l'argent qui sera prêté pour le temps de la guerre par le gouvernement américain? Lui qui traite les autres d'ignorants, il n'a rien compris à la loi.

Dans le bill, il n'est nullement question d'argent pour la construction de lignes de transmission électrique. Il s'agit ici de fils conducteurs à l'intérieur de l'usine et non en dehors. Les fils d'argent serviront tout simplement au transport de l'électricité entre les diverses cuves à l'intérieur de l'usine.

C'est une nouvelle usine de munitions que fait construire la compagnie à l'Île Maligne, et qui sera prête le 1^{er} août, où il faudra des conducteurs d'électricité appelés barres-omnibus, qui va profiter de la loi. Le projet de loi a en vue ces "bus-bars", à l'intérieur de l'usine. Pour ces conducteurs on emploie d'habitude des plaques de cuivre de 10 pouces de largeur, par 5/8 de pouce d'épaisseur et 20 pieds de longueur. La compagnie était prête à se servir du cuivre, mais le gouvernement des États-Unis s'est adressé à Ottawa pour obtenir qu'elle utilise l'argent, puisqu'étant donné l'absolue nécessité du cuivre pour fins de guerre, il était prêt à lui substituer l'argent actuellement conservé en lingots.

Pour les nouveaux développements de l'Aluminum Company, au Lac-Saint-Jean, il faudra

utiliser 2,500 barres-omnibus. Elles seraient d'un poids de 800 tonnes avec le cuivre et elles seront d'un poids de 900 tonnes avec l'argent. Cependant, il y a une grande différence, quant à la valeur. Les barres-omnibus en cuivre coûteraient au total \$325,000 à Arvida, alors que leur valeur approximative, en argent, sera de \$20,000,000. Normalement, la compagnie dépenserait donc \$325,000, mais quand elle aura installé ces barres-omnibus, argent, elle aura une valeur de \$20,000,000.

Voilà quelque chose que le gouvernement américain offre à la province de Québec. Mais il est à noter que le gouvernement des États-Unis ne prête son argent que pour le temps qu'il voudra. Par conséquent, il a le droit de nous demander le privilège de reprendre sa propriété quand il le voudra. Il peut aussi nous demander que cette propriété ne soit tout simplement pas taxée à sa valeur réelle, mais à la valeur du cuivre.

On a fait quelques exceptions aux dispositions du Code civil, parce qu'on aurait pu prétendre que l'argent ainsi utilisé serait devenu immeuble par destination.

La province de Québec ne perd rien avec le présent bill. En aucun cas ce bill ne contrevient aux droits du gouvernement sur les compagnies privées. Il concerne principalement l'utilisation de l'argent comme conducteur d'électricité dans les usines actuellement en fonction ou dont nous planifions la construction. Nous ne protégeons pas la compagnie, mais la propriété du gouvernement américain, et nous assurons le bon fonctionnement d'une industrie de guerre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Existe-t-il d'autres conducteurs d'électricité que l'argent et le cuivre?

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) ne peut répondre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'aluminium est aussi un conducteur parmi les métaux conducteurs d'électricité. Pourquoi n'y a-t-on pas recours? Ce n'est pas un beau spectacle à donner aux Alliés, que de se mettre à genoux devant eux et de leur céder ce que nous refusons aux pionniers de cette province.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est): L'aluminium est aussi nécessaire à l'effort de guerre que le cuivre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): La compagnie a chez elle tout ce qu'il faut pour organiser sa

nouvelle usine sans qu'il ne soit nécessaire de saboter notre législation. La loi n'est pas claire en ce qui regarde l'utilisation de l'argent à l'intérieur des usines. En réalité, la présente loi pose un principe et on pourra tout aussi bien l'appliquer à la construction des lignes de distribution et de transmission. Lorsque le gouvernement américain voudra reprendre possession de cet argent le fonctionnement des industries sera paralysé. Au cours de la dernière guerre, rien de tel n'a été fait. D'ailleurs, il semble singulier qu'on immobilise des millions de dollars en lingots d'argent pour épargner une valeur, en cuivre, de quelques centaines de mille dollars. Cela ne tient pas debout.

L'administration ne prend aucune précaution, non seulement pour assurer le respect de nos lois, mais pour garantir la sécurité des industries. La Législature devient subordonnée à des intérêts privés. Le ministre du Commerce (l'honorable M. Drouin) lui-même admet que la loi est faite pour l'Aluminum Company

L'honorable M. Drouin (Québec-Est): Les stipulations du présent bill serviront aussi pour toutes les autres compagnies qui se trouveront dans les mêmes conditions et utiliseront du métal-argent du gouvernement américain. Il y a d'ailleurs une différence entre l'argent en lingot et la monnaie d'argent. Le gouvernement des États-Unis a de l'argent en lingot en quantité.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il ne faut pas combattre pour la liberté, ailleurs, au prix de la liberté, ici.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est): La loi est bien claire et spécifie "les installations faites à l'intérieur". Il ne peut être question des fils de distribution ou de transmission.

M. Gagnon (Matane): Je trouve le bill odieux. Il s'étonne, lui aussi, qu'on ait choisi pour présenter la loi le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce, qui se prétend le plus nationaliste et le plus nationalisateur du cabinet. Cette loi ne l'intéresse ni de près ni de loin. Ce bill devrait avoir pour parrain le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Hamel) ou le ministre des Mines et des Pêcheries maritimes (l'honorable M. Rochette), qui auraient normalement dû le défendre, car leurs départements sont directement intéressés à cette loi puisqu'il s'agit de métaux. Aurait-on voulu jeter à la nage le ministre déjà si compromis à l'endroit de ses collègues¹?

Un député à droite: Il s'agit surtout d'aider les industries de guerre.

M. Gagnon (Matane): J'ai été mis en cause par le ministre dans le discours qu'il a prononcé au banquet de la Chambre de commerce des jeunes à La Sarre, Abitibi, et dans lequel le ministre a répété 14 fois: "Nous n'endurerons pas..." Cela m'oblige à répondre. Le ministre m'a lancé des fleurs. Je le défie de me citer une seule déclaration que j'aurais faite en Chambre et qui aurait pu embarrasser l'opposition ou l'honorable chef de l'opposition².

Un député: Et en dehors?

M. Gagnon (Matane): Jamais le premier ministre ne lui en a tant fait endurer que depuis et ce bill va lui attirer des ennuis colossaux. Je souhaite au député de Québec-Est de faire approuver par son chef et ses collègues les déclarations qu'il a faites à La Sarre.

Il (M. Gagnon) parle de son discours de dimanche dernier, à Beaupré, disant qu'il (M. Drouin) a cassé des barres de sucre sur la tête de son collègue, le député de Bellechasse (l'honorable M. Bienvenue).

Le cuivre vaut \$0.15 la livre et l'argent en barre \$4.28, dit-il. Je trouve pour le moins étrange qu'on veuille remplacer le cuivre par l'argent, dans la construction des "bus-bars", à l'Aluminum Company étant donné l'énorme différence des valeurs. Grâce à ce projet de loi, le gouvernement américain va vouloir avoir la main-mise sur des usines de la province car, selon moi, toutes les usines hydroélectriques de la province seront affectées par le bill et pourront profiter de la nouvelle loi.

Après la guerre, le gouvernement américain pourra paralyser toutes ces usines, puisqu'il conserve la propriété de son argent. Le bill ne contient aucune garantie que la compagnie pourra rester en possession de l'argent jusqu'à ce qu'il puisse être remplacé par du cuivre.

On consent ainsi aux États-Unis sur tout l'argent qui sera utilisé, sur toutes ces usines, sur toutes les forces hydrauliques de la province une hypothèque énorme qui contrecarrerait l'établissement d'une hydro provinciale. Ces barres d'argent, prêtées par le gouvernement américain deviennent, en vertu de notre Code civil, des biens immobiliers qui font partie du territoire québécois. Pourtant, le bill Drouin les déclare biens meubles. De plus, à l'heure où les salaires des ouvriers sont archi-taxés, c'est un mauvais principe à poser que d'exempter du paiement de la taxe le pays le plus riche du monde.

Et c'est le ministre qui réclamait une hydro en 1936, qui demande aujourd'hui une chose pareille!

Une fois le bill adopté, toutes les compagnies d'électricité et leurs équipements seront sous le contrôle d'une puissance et d'une compagnie étrangères. Avec cette transaction, Québec est en train de sacrifier tous ses droits aux Alliés, en plus de compromettre l'électrification des sections rurales de la province. On peut admirer l'effort de guerre des Américains, mais il ne faut pas sacrifier tous nos droits, fut-ce même à un pays allié.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est): Dans la présente loi, si on veut se donner la peine de lire le bill et la résolution qui l'accompagne, il n'est nullement question d'une hypothèque ni de privilèges, puisque le projet précise que le conducteur en argent ne formera pas partie de l'immeuble mais sera considéré comme meuble. Cette histoire d'hypothèque est de la pure imagination. Nous n'avons pas peur de notre bill!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Les États-Unis ayant la propriété d'une partie essentielle de l'usine, soit des conducteurs, la situation est bien plus grave que s'ils ne détenaient qu'une hypothèque. Rien de pire que la propriété conjointe. Les États-Unis peuvent à n'importe quel moment retirer ce qui leur appartient et l'usine ne peut plus fonctionner.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Le chef de l'opposition et son collègue de Matane (M. Gagnon) disent que le gouvernement trahit les intérêts de Québec en permettant l'utilisation de l'argent à la place du cuivre. C'est l'une des choses les plus extravagantes qu'il m'ait été donné d'entendre à l'Assemblée législative.

Je connais l'imagination du chef de l'opposition et du député de Matane. On aurait pu croire qu'ils avaient déjà atteint le sommet de leurs ressources imaginatives, mais vraiment, cet après-midi, ils se sont surpassés dans l'art d'embrouiller les choses les plus claires.

Qu'est-ce que dit le bill? Une seule chose et nos amis d'en face ont oublié d'en parler. Les États-Unis, nation alliée qui contrôle une industrie puissante ici, ont besoin d'aluminium pour la guerre. Afin de leur en fournir, l'Aluminium Company est en train de construire une nouvelle usine. Si cette compagnie est intéressée, c'est uniquement parce qu'elle a quelques contrats de guerre de la plus haute importance. Normalement, cette usine aurait nécessité l'emploi d'une grande quantité de cuivre.

Le gouvernement des États-Unis a dit: comme le cuivre est absolument essentiel pour la défense des pays alliés et qu'on en manque même pour faire des munitions, nous sommes prêts à vous prêter à la place l'argent qui dort dans nos caves et dans nos coffres-forts, mais à deux conditions: quand vous en aurez fini, nous ne voulons pas qu'il y ait des restrictions et nous voulons le moins de complications et de troubles possible, quand il s'agira de nous le retourner.

En second lieu, nous demandons que cet argent, lorsqu'il sera utilisé dans des industries de guerre de la province, ne soit pas taxé par le gouvernement provincial et les municipalités à sa valeur réelle, mais comme s'il avait la même valeur que le cuivre, malgré la grande différence de valeur des deux métaux. Voilà ce que nous a demandé le gouvernement américain. C'est tout ce qu'il y a dans le bill. Ce bill est une nécessité pour toutes les Nations Unies, et en particulier pour la province de Québec.

Dans tout ceci, il n'y a aucun lien quelconque du gouvernement américain. Il n'y a rien là-dedans contre le peuple de la province. La compagnie reste toujours libre de remettre aux États-Unis l'argent qui leur appartient. La compagnie Aluminum n'a aucun intérêt dans ce changement. Le cuivre ferait tout aussi bien son affaire. Mais elle est prête à répondre au désir du gouvernement américain, étant donné que le cuivre est nécessaire ailleurs. Nos amis d'en face savent parfaitement bien que ce bill n'a pas du tout pour objet de protéger la compagnie.

Mais ils profitent de la circonstance, comme s'il y avait quelque chose de caché, pour faire une sortie contre l'Aluminum et pour mousser les intérêts de leur propre parti. Si le chef de l'opposition était ici à ma place, il ferait certainement ce que nous faisons aujourd'hui, à la demande du gouvernement américain.

En ce qui concerne la compagnie Aluminum, je dirai ceci. C'est l'une de nos industries les plus importantes et les plus rentables. La compagnie Aluminum donne \$3,000,000 de salaires par mois dans la province de Québec et, tant qu'elle restera soumise aux lois de la province et qu'elle traitera ses employés avec humanité, elle aura l'encouragement du gouvernement de la province pour continuer à se développer; ses industries font l'envie des autres pays et constituent un actif indéniable pour la population de notre province. Nous n'empêcherons pas son progrès hydroélectrique qui aide la cause des Nations Unies. Elle crée pour nous de vastes et importantes réserves d'énergie électrique. La

nouvelle hydro de l'Aluminum Company à Shipshaw fait l'envie du monde entier. Des projets hydroélectriques et des possibilités considérables qui pourront servir plus tard, après la guerre, à développer d'autres industries, à développer l'agriculture. Ces réserves feront de la province de Québec le point de mire et de jalousie pour tous les autres pays du monde, si nous avons le talent, comme les talents dont parle l'Évangile, de développer et de faire fructifier les ressources naturelles que la providence nous a données, comme le chef de l'opposition aime à le rappeler. Ces puissantes compagnies ne sont pas des ennemies du peuple, mais elles participent au développement et à assurer la prospérité dans la province.

Nos ressources naturelles dont parle si souvent l'opposition, elles ne nous ont pas été données pour que nous les laissions enfouies sous le boisseau. C'est notre devoir de les faire valoir, de les développer au bénéfice de la population et nous donnerons une stricte justice à tous ceux qui, venus de n'importe où dans le monde, voudront collaborer avec nous pour les développer en respectant nos lois. C'est ce que nous voulons, c'est ce que nous entendons faire, et nous sommes prêts à le faire.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Contrairement à ce que vient de dire le premier ministre, jamais je n'aurais consenti à la passation de ce projet de loi si j'avais été premier ministre. Il n'a pas le droit de dire cela. L'Union nationale a déjà dit non à l'Aluminum Company.

On nous accuse de traiter ces questions légèrement; et les gens qui portent ces accusations sont ceux-là mêmes qui annoncent des hydros à répétition dans les journaux et qui ont fait veiller les députés jusqu'à sept heures du matin pour faire passer une loi qu'ils n'ont jamais mise en application!

Adopter cette loi, c'est créer un domaine américain dans la province de Québec sur lequel le gouvernement n'aura aucun contrôle.

La présente loi est une loi d'exception pour la compagnie Aluminum.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Ce n'est pas une loi d'exception, c'est une loi générale qui peut s'appliquer à toutes les autres compagnies.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Alors, c'est encore pire, puisque c'est la multiplication du mal. Mais dans le fond des fonds, c'est pour l'Aluminum Company.

La loi est tellement odieuse que trois ministres intéressés, le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Hamel), le ministre des Mines et des Pêcheries maritimes (l'honorable M. Rochette) et le trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson) n'ont voulu la présenter.

Je remarque même que le ministre de la Voirie n'a rien dit sur le projet.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Il vaut mieux ne rien dire que de dire des riens.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre de la Voirie (l'honorable M. Bouchard) ne devrait pas dire des choses désagréables pour son collègue, le ministre des Affaires municipales (l'honorable M. Drouin). Il n'est pas juste.

La résolution est adoptée.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a adopté une résolution, laquelle est lue.

Il est ordonné que l'examen de ladite résolution soit remis à la prochaine séance.

Enregistrement

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 2 modifiant certaines dispositions du Code civil relatives à l'enregistrement, soit maintenant lu une deuxième fois.

Le principal objet de ce projet de loi est de simplifier les dispositions qui concernent l'enregistrement. Les textes actuels imposent la tenue de plusieurs registres de transcription pour plusieurs catégories d'actes.

Cette division ne produit pas une répartition uniforme des actes entre les divers registres de transcription, et on peut se demander si, au cas d'une erreur de classement, il n'y aurait pas nullité de l'enregistrement.

Cette loi prévoit l'établissement d'un registre unique de transcription qui sera tenu dans un nombre de volumes variables suivant les besoins des divers bureaux et suivant les circonstances. Elle prévoit aussi la nécessité de faire accompagner le bordereau du

titre qu'il résume dans les cas d'enregistrements par inscription au moyen d'un bordereau en minute et la fermeture des bureaux d'enregistrement à 1 heure le samedi après-midi dans toute la province.

M. Duplessis (Trois-Rivières): En faisant disparaître les documents, on diminue les garanties légales.

Il parle de la nomination de certains registrateurs à Montréal.

Il s'attaque au registrateur de Montréal que l'Union nationale a mis à pied en 1936 et que le Parti libéral remplaça.

Adopté, après division. Le bill est renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose que la Chambre se forme immédiatement en comité.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 2 sans l'amender.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté après division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Subsides:

Budget des dépenses 1943-1944

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Bourque (Sherbrooke) propose, appuyé par le représentant de Beauharnois (M. Sauvé), que tous les mots après "que", dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"L'Assemblée législative de Québec, tout en étant prête à voter les subsides nécessaires à l'administration de la province, exprime l'opinion

que les ressources naturelles de la province, particulièrement ses pouvoirs d'eau, doivent d'abord et surtout bénéficier à la population de la province de Québec, et que c'est le devoir du gouvernement d'adopter toutes les mesures justes et équitables pour atteindre ce but, et, spécialement, pour que les taux d'électricité, payés par le peuple, soient raisonnables et conformes aux meilleurs intérêts de la province."

L'amendement est mis aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit³:

Pour: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Bourque, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Sauvé (Beauharnois), 11.

Contre: MM. Beaulieu (Témiscouata), Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Bouchard (Saint-Hyacinthe), Boucher, Bullock, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Comeau, Dansereau, Delagrave, Desmarais, Drouin, Dubreuil, Duffy, Duval, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Gauthier, Godbout, Gosselin, Goulet, Groulx, Guerin, Guibord, Hamel, Jodoin, Joyal, Lawn, Marler, Nadon, Perrier, Plamondon, Renault, Robidoux, Rochette, Sabourin, 39.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale est mise aux voix et adoptée. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

En comité:

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose: 1. Qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente mille dollars, nécessaire pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Service civil intérieur (Affaires municipales)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1944.

Adopté.

2. Qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre mille sept cent soixante-quinze dollars, nécessaire pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Dépenses de voyage", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1944.

Adopté.

Rapport du comité des subsides:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a adopté deux résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Il est résolu que la Chambre, à la prochaine séance, se formera de nouveau en comité des subsides.

Les résolutions du comité sont lues et agréées.

Dépôt de documents:

Force motrice en temps de guerre

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date du 10 mars 1943, pour la production d'une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 22 juin 1940 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant au chapitre 12, 4 George VI, intitulé: Loi du contrôle de la force motrice en temps de guerre. (Document de la session no 37)

Assistance publique

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse, en date du 10 mars 1943, demandant la production d'une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 3 mars 1943 inclusivement, relativement à la Loi de l'assistance publique de Québec. (Document de la session no 38)

Forces hydrauliques de la rivière Outaouais

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse, en date du 31 mars 1943, demandant la production d'une copie de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil, depuis le 29 mai 1942 inclusivement jusqu'au 15 mars 1943 inclusivement, relativement au chapitre 33, 6 George VI, intitulé: Loi concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais. (Document de la session no 39)

Pouvoirs d'eau

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse, en date du 7 avril 1943, demandant la production d'une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, relativement à la concession, à la location, à l'acquisition ou à l'aliénation de pouvoirs d'eau dans la province et à la construction, réparation, agrandissement ou reconstruction d'écluses ou de barrages relatifs aux pouvoirs d'eau dans la province. (Document de la session no 40)

Ministère des Terres et Forêts, rapport 1943-1944

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre des Terres et Forêts de la province de Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1942. (Document de la session no 41)

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 6 heures.

Deuxième séance du 13 avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 8 h 30.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Projets de loi:

Code municipal

M. Bégin (Dorchester) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 178 modifiant le Code municipal.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Électriciens et installations électriques

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 25 modifiant la loi concernant les électriciens et les installations électriques.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

Loi sur les tourbières

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay) propose que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 22 modifiant la loi de la prime sur la tourbe.

Adopté.

Embellissement de Québec

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill 24 modifiant la loi pour l'embellissement de la cité de Québec.

Adopté.

Argent comme conducteur d'électricité

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que la résolution relative au bill 16 pour faciliter l'emploi temporaire de l'argent comme métal conducteur d'électricité en temps de guerre soit maintenant agréée.

M. Duplessis (Trois-Rivières) proteste de nouveau.

La motion est mise aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Beaulac, Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Biron, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Bouchard (Saint-Hyacinthe), Boucher, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Comeau, Delagrave, Desmarais, Drouin, Dubreuil, Duffy, Duval, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Gagnon (Frontenac), Gauthier, Godbout, Gosselin, Guerin, Guibord, Joyal, Lawn, Morin (Québec-Centre), Nadon, Perrier, Plamondon, Robidoux, Rochette, Sabourin, 36.

Contre: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Bourque, Chaloult, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Sauvé (Beauharnois), 12.

Ainsi, la motion est adoptée.

La résolution est, en conséquence, agréée.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 16 pour faciliter l'emploi temporaire de l'argent comme métal conducteur d'électricité en temps de guerre soit maintenant lu une deuxième fois.

M. Duplessis (Trois-Rivières): La loi constitue un précédent dangereux, qui peut avoir des répercussions profondes sur l'économie de la province.

La motion est mise aux voix et la Chambre se divise⁴.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Beulac, Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Biron, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Bouchard (Saint-Hyacinthe), Boucher, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Comeau, Delagrave, Desmarais, Drouin, Dubreuil, Duffy, Duval, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Gagnon (Frontenac), Gauthier, Godbout, Gosselin, Guerin, Guibord, Joyal, Lawn, Morin (Québec-Centre), Nadon, Perrier, Plamondon, Robidoux, Rochette, Sabourin, 36.

Contre: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Bourque, Chaloult, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Sauvé (Beauharnois), 12.

Ainsi, la motion est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois. Le bill est renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) propose que la Chambre se forme immédiatement en comité.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

En comité:

Présidence de M. Beaulieu (Témiscouata)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Combien y a-t-il de mines de cuivre dans la province?

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): La plus importante mine productrice de cuivre dans la province est celle de la compagnie Noranda.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ce projet consacre un précédent dangereux et grave et provoquera une violation des droits de la province. C'est une trahison odieuse. Je comprends que le gouvernement ait décidé de passer cette loi perfide. C'est une faveur que l'on fait à la compagnie Aluminum!

Avec sa majorité, le gouvernement va consommer l'infamie. Mais la gauche considère cette loi pernicieuse, néfaste et inique. J'espère que le Conseil législatif, dont on prolonge l'existence, montrera qu'il peut faire quelque chose d'utile en bloquant ce projet de loi.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est): Le gouvernement américain ne fait que prêter de l'argent à la province afin de lui permettre d'économiser le cuivre pour la guerre.

M. Chaloult (Lotbinière): Je ne crois pas que la loi soit aussi dangereuse que le prétend le chef de l'opposition. Je ne vois rien de bien grave dans cette loi, sauf qu'elle est obscure et ambiguë. Alors comme il y a certaines choses qui ne me paraissent pas claires, je voterai contre, comme sur les résolutions. Je ne partage pas toutes les vues de l'opposition parce que je considère qu'il y a beaucoup d'exagération dans ce qui a été dit du côté de l'opposition, des exagérations que je ne veux pas endosser.

Les articles 1 à 4, ainsi que le préambule, sont adoptés.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a étudié le bill et qu'il l'a adopté sans l'amender.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) propose que le bill 16 soit maintenant lu une troisième fois.

M. Duplessis (Trois-Rivières) demande le vote.

La motion est mise aux voix et la Chambre se divise. Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Beaulac, Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Biron, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Boucher, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Comeau, Dansereau, Delagrave, Desmarais, Drouin, Dubreuil, Duffy, Duval, Fillion, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Gagnon (Frontenac), Gauthier, Godbout, Gosselin, Goulet, Groulx, Guerin, Guibord, Hamel, Jodoin, Joyal, Lawn, Morin (Québec-Centre), Nadon, Perrier, Plamondon, Robidoux, Rochette, Sabourin, 41.

Contre: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Bourque, Chaloult, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Sauvé (Beauharnois), 12.

Ainsi, la motion est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter⁵.

Subsides:

Budget des dépenses 1943-1944

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose, selon l'ordre du jour, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Adopté. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

En comité:

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose: 1. Qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux mille dollars, nécessaire pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Frais de bureau (Affaires municipales)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1944⁶.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) établit une comparaison entre les subsides votés à ce département dans la province de Québec et ceux que le même département reçoit en Ontario. Le département des Affaires municipales du Québec, dit-il, est plus important au point de vue budgétaire, puisque son budget est de \$125,000, tandis qu'il n'est que de \$108,370 en Ontario, et à l'exclusion

des membres du personnel de la Commission municipale, le nombre des employés du département est de 12, à l'heure actuelle.

La résolution est adoptée.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose: 2. Qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de dix mille dollars, nécessaire pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Codification des lois municipales", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1944.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est): Le gouvernement a l'intention de faire la codification de notre droit municipal en refondant les diverses législations éparses dans nos Statuts concernant les municipalités rurales et urbaines.

M. Gagnon (Matane): Cette codification est déjà faite. L'auteur en est M. J.-L. de La Durantaye, un avocat en vue de Montréal, qui était sous l'Union nationale secrétaire de la Commission de révision des Statuts. M. de La Durantaye a fait un travail splendide dans ce domaine et il est inutile de dépenser \$10,000 pour faire faire le même travail par d'autres.

M. Duplessis (Trois-Rivières) demande au ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Drouin) de faire en sorte de clarifier les lois municipales.

La résolution est adoptée.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose: 3. Qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante-treize mille six cents dollars, nécessaire pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Commission municipale de Québec", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1944.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Cette tutelle est une tache au blason de la métropole du Canada et un encouragement aux ennemis de notre race. Elle a été un coup de force dont la population de Montréal demandera compte au gouvernement.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) fait l'éloge de M. L.-E. Potvin, président de la

Commission, et de ses collègues. Le gouvernement, dit-il, ne pouvait sûrement pas laisser Montréal dans le marasme financier où cette ville se trouvait. Cette tutelle a été rendue nécessaire par le fait que Montréal était en défaut et se trouvait incapable de rembourser ses obligations échues. La Commission municipale rend de grands services. Dans les circonstances, la Commission s'est interposée, comme elle l'a fait dans le cas d'autres municipalités en défaut. Elle réussira pour Montréal comme elle a réussi pour ces autres municipalités. Certaines de ces municipalités qui ont pu assainir leurs finances avec l'aide de la Commission ont été tellement satisfaites de la chose qu'elles ont elles-mêmes demandé pour rester en tutelle.

Des mesures ont dû être prises. Il n'y avait pas d'autre moyen de sauver la métropole dont l'état financier influe sur le crédit de toute la province. Ainsi, si nous n'avions pas mis Montréal en tutelle, non seulement son crédit mais aussi le crédit de la province en aurait sérieusement souffert.

Les mesures appropriées ont été prises pour préserver l'intégrité financière de la cité lorsque la Commission a pris le contrôle. Et le gouvernement sera très heureux le jour où il pourra lever la tutelle.

M. Lorrain (Papineau): En 13 ans d'administration libérale, les dettes des municipalités se sont élevées de \$300,000,000. Et ce sont ces gens-là qui prétendent restaurer les finances de Montréal! Le gouvernement a mis Montréal en tutelle pour pouvoir lui-même y faire le patronage.

Loin de faire des merveilles, on a créé une foule de taxes qui oppriment les contribuables: taxes sur les radios, sur les téléphones, sur les radiateurs d'automobiles, sur les bicycles... L'habileté financière de ces hommes qui prétendent sauver Montréal, la province en rit à gorge déployée!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Si Montréal se retrouve aujourd'hui sous la tutelle de la Commission municipale, c'est dû à une situation dont la responsabilité incombe à l'ancienne administration libérale et à ses amis. Ils l'ont exploitée pendant des années par le biais de la Commission métropolitaine ou autrement. La meilleure façon de préserver le crédit de la province, c'est de préserver celui des municipalités. Montréal doit payer environ \$500,000 par année à la Commission métropolitaine dus à des municipalités qui font banqueroute dans des circonstances qui ont permis à des amis du gouvernement libéral - dont celui-ci est l'héritier - de faire fortune.

Cinquante pour cent de la dette de Montréal est due aux scandales des administrations libérales. Sous prétexte de préparer un plan de refinancement pour Montréal, des amis du gouvernement sont en train de préparer un "scheme" gigantesque et monstrueux pour plumer davantage les contribuables de la métropole et réaliser des centaines de mille dollars par le jeu de la dépréciation de la monnaie dans les pays d'Europe où résident certains détenteurs d'obligations. Des financiers profiteront, pour cela, de la différence qu'il y a entre notre numéraire et celui de pays étrangers, notamment en Angleterre, où l'on détient des actions de la métropole du Canada. Ils feront ainsi un gros bénéfice. Plutôt que de punir ces gens, c'est la population de Montréal qui est pénalisée.

Je ne crois pas que le gouvernement soit au courant de la chose, ni que la Commission municipale soit coupable, mais les membres de la Commission municipale, que je crois foncièrement honnêtes bien que peut-être pas aussi compétents qu'on pourrait le souhaiter, auraient dû en être informés.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): La Commission municipale, dirigée par M. L.-E. Potvin, a fait plus pour sauver l'honneur de la métropole canadienne, depuis l'année de sa prise en charge en 1940, que les soi-disant amis de Montréal, qui furent au pouvoir de 1936 à 1939.

Les membres de la Commission ont pris des dizaines de villes de la province en fort mauvaise posture financière et les ont remises sur pied. Le chef de l'opposition, qui critique la tutelle imposée à Montréal, a pris sa province à la tête de la Confédération et l'a laissée pratiquement en banqueroute après trois ans d'administration. Il ne cesse d'empiler et d'enfiler les mots avec habileté sans laisser à personne la chance de comprendre ce qu'il veut dire, mais il n'a rien trouvé à critiquer de l'administration actuelle de Montréal. En quoi la ville a-t-elle été mal administrée? Quel est l'acte administratif libéral que le chef de l'opposition prétend mauvais, au détriment de Montréal? Quel est le "scheme" scandaleux dont il parle? Quels en sont les auteurs?

Je ne veux pas remonter dans le passé. Cela vaut mieux que de prendre Montréal comme moyen de faire du gain politique, même si cela signifie plus de taxes. Si la ville de Montréal a été à un moment donné incapable de faire honneur à ses obligations, c'est parce que trop de gens, ici comme ailleurs, ont fait sur le dos des gens de Montréal la petite politique que le chef de l'opposition fait depuis deux

heures. Il y a des limites à se faire du capital politique sur le dos des contribuables de Montréal!

La province de Québec n'a pas les moyens de se payer le luxe de perdre la métropole du Canada, et nous étions à la veille de la perdre lorsque nous sommes arrivés au pouvoir. Elle l'aurait perdue si le gouvernement n'avait eu le courage de regarder les gens et les faits en face. C'est ce qui fait la différence entre ce gouvernement et celui de mon honorable ami le chef de l'opposition. Le crédit de Montréal était compromis à jamais. Il fallait sauver la cité de la banqueroute. Il n'y avait qu'un moyen de le faire: restaurer son crédit et établir un système administratif qui permettrait de favoriser cette opération.

Nous avons donné notre coopération à la Commission municipale et aux citoyens de Montréal pour leur dire quelle était la voie à suivre afin de rendre à leur ville sa stabilité, sa solidité et sa réputation financières. Et nous y arriverons, j'en suis sûr. Nous ne nous laisserons pas arrêter par des gens qui veulent se faire du petit capital politique.

Et quel est celui qui critique la Commission et cet acte de bon gouvernement? C'est l'homme qui est reconnu dans la province pour n'avoir jamais connu la différence entre \$100 et \$1,000 dans l'administration financière lorsqu'il était premier ministre. Je ne veux pas que cela se fasse sur le dos de la Commission qui a entrepris une tâche formidable, et nous ne laisserons pas critiquer et attaquer les bons et honnêtes serviteurs qui font partie de la Commission par l'homme qui a été obligé de déclencher des élections un samedi parce qu'il n'avait pas d'argent pour se rendre au lundi!

La ville de Montréal est en voie de rétablissement complet. Elle a actuellement des surplus dans son administration. Et ceux qui préparent le plan de refinancement n'ont d'autre but que l'intérêt de la métropole. Ils offrent toutes les garanties d'honnêteté et de compétence et ont le courage qu'il faut. Nous allons les aider parce que le gouvernement veut conserver à Montréal son titre de métropole, parce que c'est un apport précieux pour toute la province. Les intérêts de Montréal sont entre bonnes mains à l'heure actuelle, tous le savent et l'admettent, à l'exception du chef de l'opposition et de ses amis.

Montréal retrouvera sa belle renommée avec l'aide du gouvernement de la province de Québec, la province du sens et de la sagesse.

Nous savions, quand la ville a été mise en tutelle, qu'on nous critiquerait mais nous savions aussi qu'un jour les citoyens de Montréal, en face des résultats obtenus par la Commission municipale,

nous donneraient raison d'avoir aidé la métropole à sortir de l'impasse. Quand il s'agit de l'avenir de tout un peuple, on ne badine pas en faisant de la petite politique.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je préfère l'attitude de l'Union nationale qui fait les dépenses pour réparer les abus d'un régime de 40 ans, à la négligence et à l'incurie des régimes libéraux qui ont pillé le Trésor public dans l'intérêt de favoris politiques.

On nous dit que nous avons fait des élections parce que nous n'avions plus d'argent. Ces gens-là (en pointant les députés de la droite) parlent toujours d'argent! Nous, nous nous occupons du capital humain avant de penser au capital-argent.

(Protestations à droite)

Le premier ministre dit que nous ne pouvons pas emprunter. Au mois d'août 1939, l'Union nationale a vendu sur le marché de New York, le plus gros du monde, \$30,000,000 d'obligations qui ont été souscrites en une demi-heure.

Le premier ministre dit que le chef de l'Union nationale avait dû déclencher des élections un samedi parce qu'il n'avait pas d'argent pour se rendre au lundi. Les élections ont été déclenchées parce que nous avions obtenu un mandat pour la paix et que la guerre, déclarée en dépit de 25 ans de promesses des libéraux, créait une situation nouvelle. Nous avons voulu faire renouveler notre mandat. Nous avons perdu le pouvoir, mais nous avons sauvé notre honneur. Nous avons sonné l'alerte et le peuple réalise maintenant qu'il a eu raison.

Le premier ministre ne devrait pas parler de courage, lui qui conseille aux autres d'affronter les balles quand il n'a pas le courage d'affronter les bulletins de vote, lui qui laisse sept comtés sans représentants, lui, le chef d'un parti qui a peur de son ombre comme Caen avait peur d'Abel!

S'il lui reste un peu de courage et d'énergie, qu'il fasse des élections! Qu'il ouvre au moins les sept comtés vacants! Que le gouvernement qui se prétend si courageux aille devant le peuple et qu'il ait le courage de dire à la population qu'il n'y a pas de conscription et que l'Union nationale n'avait pas raison en 1939. Il constatera le mépris dont son administration est l'objet dans toute la province.

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville): La ville de Toronto, qui possède son pouvoir d'eau et son réseau électrique, n'a qu'une dette de \$116,000,000, quand la dette de Montréal est de \$275,000,000. Et cela est dû aux administrations libérales qui ont fait porter à Montréal des fardeaux qu'elles auraient pu

porter elles-mêmes. Aussi n'y a-t-il à Montréal que 10 % de propriétaires, quand il y en a 70 % à Toronto.

La province de Québec n'était pas en faillite quand le gouvernement de l'Union nationale est tombé. L'Union nationale aurait laissé la province en faillite, en 1939, et le gouvernement actuel prétend que notre province est la moins endettée au Canada, bien que la dette ait été augmentée de \$35,000,000 depuis trois ans? Elle n'était donc pas en faillite quand l'Union nationale a quitté le pouvoir!

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine): Quel est le budget de la Commission municipale?

L'honorable M. Drouin (Québec-Est): L'an dernier, la Chambre nous a voté \$60,000 pour la Commission et nous n'avons dépensé que \$53,000.

La Commission municipale s'entend très bien avec le comité exécutif de Montréal. Le budget de la Commission a été augmenté de \$13,000, cette année, pour deux raisons: on a nommé un assistant administrateur-délégué, le lieutenant-colonel Pinault, et on a prévu un montant de \$10,000 pour la réorganisation financière de la ville. L'argent est demandé dans l'éventualité que le gouvernement provincial en ait besoin pour rembourser la dette de Montréal.

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine): Ça c'est de la bonne administration!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Comment paie-t-on à M. L.-E. Potvin, président de la Commission municipale?

L'honorable M. Drouin (Québec-Est): \$12,000: \$7,000 en qualité de président de la Commission et il reçoit un supplément de \$5,000 pour les affaires de Montréal.

M. Lorrain (Papineau) s'informe du salaire payé à M. Honoré Parent, l'administrateur délégué de la Commission municipale.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est): L'administrateur délégué, M. Honoré Parent, reçoit \$15,000 par an: \$12,000 comme directeur des services municipaux et \$3,000 comme administrateur délégué.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Comment se fait-il que M. Parent, l'employé de M. Potvin, reçoit plus que son patron?

La résolution est adoptée.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose: 4. Qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux mille cinq cents dollars, nécessaire pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Subventions", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1944.

Adopté.

5. Qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux mille dollars, nécessaire pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Dépenses diverses et imprévues", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1944.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Est-ce pour payer le voyage qu'un député qui est membre du comité exécutif de Montréal projette de faire à New York?

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) ne peut rien préciser, déclare-t-il, puisqu'il s'agit de dépenses imprévues.

M. Duplessis (Trois-Rivières) parle du voyage que le député de Québec-Est (l'honorable M. Drouin) avait fait à New York, l'an dernier, alors que dans la vieille capitale on offrait un grand banquet à l'honorable M. C. G. Power.

Il paraît que le ministre veut se présenter à la place de M. Power.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est): À moins que ce soit dans Trois-Rivières.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Pour une fois, il aurait été utile à sa province, car il lui aura laissé son dépôt de \$200.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) s'amuse des taquineries du chef de l'opposition.

La résolution est adoptée.

Rapport du comité des subsides:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Il est résolu que la Chambre, à la prochaine séance, se formera de nouveau en comité des subsides. Les résolutions du comité sont lues et agréées.

Patrie était bien renseignée, lorsqu'elle affirmait, dimanche dernier, qu'il était malade et qu'il devait prendre un repos d'un mois."

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 11 h 15.

NOTES

1. *Le Devoir* du 14 avril 1943, à la page 4, précise que M. Gagnon fait allusion aux déclarations de M. Drouin sur la nationalisation des pouvoirs d'eau et sur les divers bruits qui courent sur son compte au sujet de ses relations avec d'autres groupes politiques.

2. *L'Action catholique* du 14 avril 1943, à la page 17, écrit à ce propos: "Le député de Matane fait alors allusion à un discours prononcé par le ministre du Commerce, à La Sarre, devant les membres de la Chambre de commerce des jeunes, l'automne dernier. M. Drouin aurait alors déclaré avec emphase, à plusieurs reprises: "nous n'endurerons pas..."

3. La *Patrie* du 14 avril 1943, à la page 6, écrit que M. Chaloult est resté en dehors de la Chambre pour ne pas voter.

4. À ce sujet, *L'Action catholique* du 14 avril 1943, à la page 17, écrit: "D'un commun accord, on décide que le vote sera le même sur la deuxième lecture que sur les résolutions."

5. *Le Canada* du 14 avril 1943, à la page 3, donne un bref commentaire à propos de l'argent américain. Voir l'article *Commentaire des États-Unis*.

6. *L'Événement-Journal* du 14 avril 1943, à la page 3, explique que M. Drouin fait voter son budget maintenant parce que les médecins lui ont prescrit un repos de quelques semaines. *La Patrie* du 14 avril 1943, à la page 6, ajoute qu'il a admis à M. Duplessis, au cours de l'après-midi, que "*La*

Première séance du mercredi 14 avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Grève dans l'industrie de la pulpe
et du papier au Saguenay¹**

M. Talbot (Chicoutimi): Il y a chez nous actuellement une situation ouvrière qui impose au gouvernement l'obligation de prendre toutes les mesures à sa disposition pour que la brave population ouvrière de chez nous reçoive pleine et entière justice et ne soit pas sous les fourches gaudines des compagnies qui l'exploitent.

Je demande au ministre de nous dire quelles sont les intentions du gouvernement relativement aux conditions ouvrières et à la suspension des travaux dans notre région.

C'est une question urgente qui oblige le gouvernement à prendre une attitude honnête, franche et immédiate.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)²: Le gouvernement est au courant de la situation et a fait tout ce qu'il avait à faire. Je m'attends à une solution prochaine.

M. Duplessis (Trois-Rivières) reproche au ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) de n'avoir pas répondu d'abord au député de Chicoutimi. Il lui demande pourquoi il garde le silence.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): De ce côté-ci de la Chambre, nous agissons au lieu de parler! Les conciliateurs sont sur les lieux depuis le début de la grève. Un règlement satisfaisant est attendu prochainement.

Projets de loi:

**Loi des
accidents du travail**

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose, appuyé par le représentant de Saint-Jean-Napierville (M. Beaulieu), que la Chambre passe maintenant à

l'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill 177 concernant les accidents du travail et protégeant les ouvriers victimes de maladies industrielles.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Il appartient au gouvernement, même le mercredi, de diriger le travail de la Chambre.

M. l'Orateur lui donne raison.

M. Duplessis (Trois-Rivières) en appelle de cette décision et demande le vote.

La question: "La décision de l'Orateur sera-t-elle maintenue?" est mise aux voix, et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Bourque, Chalout, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Paquette, Sauvé (Beauharnois), Talbot, 14.

Contre: MM. Allard, Beaulac, Beaulieu (Témiscouata), Biron, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Bouchard (Saint-Hyacinthe), Boucher, Bullock, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Comeau, Dansereau, Desmarais, Dubreuil, Fillion, Fortin, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Gauthier, Gosselin, Goulet, Guibord, Hamel, Jodoin, Joyal, Lapointe, Leduc, Marler, O'Connor, Potvin, Renault, Robidoux, Rochette, Sabourin, 37.

Ainsi, la motion est rejetée.

Messages du Conseil législatif:

M. l'Orateur communique à la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

- bill 105 modifiant la charte de la ville d'Iberville;

- bill 108 modifiant le contrat de mariage de Arthur Bouchard et Clara Côté.

M. l'Orateur communique à la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill 113 confirmant et ratifiant la vente de certains lots par la cité de Montréal à l'Union économique d'habitations, avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

L'article 1 est modifié en biffant, dans les lignes 8 et 9, les mots suivants:

"(reproduit comme annexe de la présente loi)";

Et l'annexe est biffée.

Projets de loi:

Vente de lots à l'Union économique d'habitations

La Chambre prend en considération l'amendement que le Conseil législatif a apporté au bill 113 confirmant et ratifiant la vente de certains lots par la cité de Montréal à l'Union économique d'habitations.

L'amendement est lu et accepté.

Il est ordonné que le greffier porte le message, avec le bill, au Conseil législatif.

Questions et réponses:

Réseau routier

M. Paquette (Labelle): Relativement à la loi 2 George VI, chapitre 51, intitulé: Loi pour assurer à la province les avantages d'un réseau routier de premier ordre:

1. Combien le gouvernement de la province a-t-il dépensé, du 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 15 avril 1942?

2. Depuis le 15 avril 1942 jusqu'à date, le gouvernement de la province a-t-il contracté des engagements ou des obligations à ce sujet, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

1. \$34,149,486.81.

2. Non.

	1939-40	1940-41	1941-42	1942-43
Hon. É. Beaugard.....	\$ 3,534.48	\$ 7,500.00	\$ 9,999.84
M. C.-J. Arcand.....	2,120.69	4,500.00	6,000.00	5,500.00
M. E. Bélanger.....	2,120.69	4,500.00	6,000.00	5,500.00
M. G. Girouard.....	2,120.69	4,500.00	6,000.00	5,500.00
M. C. G. Wallace.....	2,120.69	4,500.00	6,000.00	5,500.00
M. C. Demers.....	282.26	2,250.00	3,000.00	2,750.00
M. J. W. McCammon.....	833.20	916.52

Corporation du pont du lac Saint-Louis

M. Talbot (Chicoutimi): 1. La corporation du pont du lac Saint-Louis, mentionnée à l'article 13, chapitre 44, 6 George VI, a-t-elle cédé à la province tous les biens meubles et immeubles mentionnés audit article de ladite loi?

Dans l'affirmative:

2. Quand?

3. Quels sont les biens ainsi cédés à la province?

4. Combien la province a-t-elle payé ou déboursé à ce sujet?

5. Quels sont les engagements contractés par la province à ce sujet et à combien se chiffre le total de ces engagements?

6. À qui le gouvernement de la province a-t-il payé quelque montant quelconque à ce sujet?

L'honorable M. Dansereau (Argenteuil): 1. Non, contrat à l'étude.

Montreal Tramways, commission d'enquête E. Beaugard

M. Bourque (Sherbrooke): 1. À qui a été payée la somme de \$103,824.05, relativement à la commission d'enquête présidée par M. le sénateur Élie Beaugard, sur les affaires de la Montreal Tramways et mentionnée à la réponse de l'honorable procureur général en date du 6 avril courant?

2. Quel est le montant payé à chacune des personnes, sociétés ou corporations relativement à cette affaire?

3. À quelle date chacun desdits montants a-t-il été payé à chacune desdites personnes, sociétés ou corporations?

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): (Voir tableau ci-dessous)

Ces montants représentent des traitements qui ont été payés par versements bi-mensuels effectués vers les premier et quinze de chaque mois.

La Compagnie de publication La Patrie (impressions, payées le 16 décembre 1942): \$255.99.

**Montréal tramways,
commission d'enquête E. Beaulieu**

M. Francoeur (Montréal-Mercier): 1. À qui a été payée la somme de \$13,700.32, relativement à la Commission d'enquête présidée par M. Emery Beaulieu, sur les affaires de la Montreal Tramways, et mentionnée à la réponse de l'honorable procureur général en date du 6 avril courant?

2. Quel est le montant payé à chacune des personnes, sociétés ou corporations relativement à cette affaire?

3. À quelle date chacun desdits montants a-t-il été payé à chacune desdites personnes, sociétés ou corporations?

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): (Voir tableau ci-dessous)

Traitements:

M. L.-E. Beaulieu.....	25 avril 1940	\$ 2,000.00
M. W. S. Lea.....	25 avril 1940	1,200.00
M. J. Archambault.....	25 avril 1940	1,200.00
M. J.-A. Bernier.....	25 avril 1940	1,200.00
M. Omer Côté.....	25 avril 1940	1,200.00
M. J. Bumbray.....	8 juillet 1939	282.24
—	29 août 1939	500.00
—	7 sept. 1939	125.00
—	27 sept. 1939	125.00
—	10 oct. 1939	125.00
—	20 oct. 1939	125.00
—	17 fév. 1940	250.00
—	19 fév. 1940	177.42
M. R. Beullac.....	8 juillet 1939	282.24
—	29 août 1939	500.00
—	7 sept. 1939	125.00
—	27 sept. 1939	125.00
—	10 oct. 1939	125.00
—	20 oct. 1939	125.00
—	17 fév. 1940	250.00
—	19 fév. 1940	177.42

Le Comité,
avance pour dépenses
(18 août 1939)..... \$ 3,500.00

**Montreal Tramways,
commissions d'enquête**

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) corrige la réponse à l'interpellation du représentant de Lotbinière (M. Chaloult) en date du 6 avril 1943, comme suit:

La réponse de l'honorable procureur général, en date du 6 avril 1943, relative au coût total de la Commission d'enquête présidée par Me L.-Emery Beaulieu, sur les affaires de la Montreal Tramways, est corrigée en inscrivant \$13,719.32 au lieu de \$13,700.32.

La réponse de l'honorable procureur général, en date du 6 avril 1943, relative au coût total de la Commission d'enquête présidée par M. le sénateur Élie Beauregard, sur les affaires de la Montreal Tramways, est corrigée en inscrivant \$103,805.05 au lieu de \$103,824.05.

Demandes de documents:

**Achat de peinture pour
travaux publics et de voirie**

M. Paquette (Labelle) propose qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre une déclaration en réponse à la question suivante:

Le gouvernement de la province, relativement au département de la Voirie et au département des Travaux publics, a-t-il acheté de la peinture à partir du 1^{er} janvier 1941 jusqu'au 31 mars 1943?

Dans l'affirmative:

a) À quelle date?

b) Quelle est la quantité totale?

c) De qui cette peinture a-t-elle été achetée?

d) Par qui cette peinture a-t-elle été achetée?

e) À quel prix cette peinture a-t-elle été payée dans chaque cas?

Adopté.

**Contrats de construction
et de réparation d'édifices publics**

M. Chaloult (Lotbinière) propose qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre un état montrant:

Combien ont coûté, au cours de chacun des exercices financiers 1935-36, 1936-37, 1937-38, 1938-39, 1939-40, les constructions et réparations d'édifices publics du gouvernement, pour chaque immeuble séparément?

À qui des contrats ont-ils été accordés pour ces constructions et réparations? Pour quelles sommes dans chaque cas?

Des contrats ont-ils été donnés sans soumissions?

Si oui, à qui et pour quelles sommes?

À qui ont été confiés, dans chaque cas, les travaux de plomberie et de chauffage?

Quelle a été, dans chaque cas, la nature des travaux de réparations ou de changements?

Adopté.

Commission des eaux courantes

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant à la Commission des eaux courantes de Québec.

Adopté.

Instruction préalable aux professions libérales

M. Leduc (Laval) propose qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre toute correspondance entre le Conseil de l'instruction publique et le gouvernement provincial relative:

1. À la nécessité d'un degré de bachelier ès-arts pour l'admission à l'étude de certaines professions libérales;

2. À l'urgence de modifier nos programmes de 10^e, 11^e et 12^e années, dans nos écoles primaires supérieures, afin que leurs élèves soient placés sur le même pied que ceux des écoles des "High Schools" lors de l'admission à l'étude de certaines professions libérales.

Il ne veut pas, dit-il, critiquer notre système d'enseignement. Il désire simplement refaire et apprécier le chemin parcouru par les Canadiens français dans le domaine de l'instruction, grâce à ce système d'éducation qui est le nôtre, et suggérer les moyens à prendre pour faciliter aux nôtres l'ascension vers les sommets.

Il blâme le défaitisme et la rancœur prêchés par certains politiciens. Il est temps de montrer, poursuit-il, que les Canadiens français ont une belle place au soleil, place qu'ils ont choisie et dont ils

n'ont pas à rougir. Les Canadiens français ont remporté des succès et leur passé n'est pas si noir qu'on le dit. J'invite la Chambre à considérer de quelle façon les nôtres se sont distingués dans les professions libérales, le commerce, l'industrie et l'agriculture.

Dans les professions libérales, je place au tout premier rang la prêtrise. Cela m'amène à rendre hommage à l'influence du clergé et à son rôle dans les paroisses. En outre de nos églises, pour la construction desquelles des sommes énormes ont été payées par les Canadiens français, et des gens qui paient un tel capital ne peuvent pas être appelés des porteurs d'eau, les propriétés de nos communautés religieuses doivent figurer au bilan de l'actif de notre nationalité. Le clergé a été le pionnier de l'éducation, à travers la province et le peuple lui en gardera une éternelle reconnaissance. Mais le temps est venu, à mon avis, de demander aux institutions d'enseignement de modifier leurs programmes.

Il souligne aussi, dit-il, le rôle qu'ont joué les nôtres comme avocats, médecins et notaires, et qui n'est pas un rôle de porteurs d'eau. Les médecins rivalisent de dévouement et d'abnégation avec les membres du clergé. Ils remplissent un rôle quasi sacerdotal dans nos paroisses et les nôtres dominent incontestablement dans ce domaine. Ils dominent aussi dans la profession légale et dans le notariat. D'ailleurs, le président de la Chambre est notaire. Je m'en voudrais d'oublier la profession d'agronome qui joue un si grand rôle dans l'économie agricole de la province et qui a eu l'honneur de fournir un premier ministre à la province.

L'effort fait par les Canadiens français depuis 1760 dans le domaine économique est presque sans précédent. Dans le commerce, nous avons des grands magasins comme nos concitoyens anglais; nous en avons de petits en plus grand nombre qu'eux. Si nous faisons le total du chiffre d'affaires de tous les magasins canadiens-français, grands et petits, à travers toute la province, nous serons étonnés de constater que ce chiffre dépasse celui de nos concitoyens anglais. Dans le commerce de l'automobile, ne venons-nous pas encore en tête? C'est la même chose chez les plombiers, les quincailliers, les épiciers, les hôteliers. Pas plus dans le commerce que dans les professions libérales, les nôtres ne sont sur un pied d'infériorité et la même situation existe dans l'industrie.

Nous dominons, aussi, dans l'industrie du bois. Les Canadiens français sont à la tête de l'industrie de la chaussure, cependant que l'industrie du meuble a permis à plusieurs d'entre eux de faire

fortune. C'est une grave erreur de soutenir que les Canadiens français sont en état d'infériorité dans l'industrie. Ceux qui soutiennent cette thèse ont plutôt les yeux fixés sur les grands succès de nos compatriotes d'autres races alors qu'il faut plutôt envisager l'ensemble de la situation industrielle des nôtres. Nous avons cependant le défaut de craindre l'entreprise personnelle et de ne pas vouloir nous adapter à l'entreprise anonyme.

Si les professions libérales, le commerce et l'industrie ont offert aux nôtres l'occasion de prouver leurs talents, c'est dans l'agriculture qu'ils se sont affirmés les maîtres incontestables. Et cette richesse que constitue la terre est infiniment plus stable que celle qui peut provenir de grandes entreprises commerciales ou industrielles toujours à la merci de quelque découverte nouvelle qui pourrait les ruiner du jour au lendemain.

Je suis d'avis que nous avons une grosse part dans la possession de nos ressources naturelles. Dans tous les villages on trouve des Canadiens français propriétaires de commerce de bois, par exemple. Et l'ensemble de ces entreprises est peut-être supérieur en importance à la situation des grosses compagnies. Peut-être ne sommes-nous pas maîtres de toutes nos ressources, mais je ne voudrais point troquer l'ensemble de nos ressources avec qui que ce soit.

Ce que je ne comprends pas, c'est que ceux qui se plaisent à nous traiter de gueux, de quêteurs et de porteurs d'eau sont, en général, les mêmes qui défendent âprement le système éducationnel actuel. Ils donnent l'impression d'être heureux de placer leurs compatriotes au bas de l'échelle et de vouloir retirer en même temps cette échelle pour les empêcher de monter.

Les nôtres ont réussi partout où ils ont voulu et je ne changerais pas leur situation même dans des industries dont on a parlé. Mais dans notre système d'enseignement, il y a quelque chose qui ne marche pas.

Il veut, dit-il, demander à la Chambre de s'intéresser à l'enseignement primaire. Ce que nous avons fait est bien, mais ce que nous devons faire doit être encore mieux. La mission du Conseil de l'instruction publique est de régir les écoles qui relèvent de l'enseignement primaire.

Il veut un changement à la situation actuelle, mais il discute sur les méthodes. Les résultats se font attendre, ajoute-t-il.

La Chambre a décidé que pour être admis au Barreau, au notariat, en médecine, en art dentaire, en pharmacie notamment, il faudrait avoir un B.A. Je trouve inconcevable que l'on ait ainsi fermé l'entrée

de ces professions libérales à ceux qui ne détenaient pas leur parchemin de bachelier ès-arts. C'est une grave injustice à faire aux nôtres. Autrefois, il y avait un brevet, accepté par l'université. Aujourd'hui, on exige le B.A.

La jeune fille canadienne-française n'éprouve aucune difficulté à accéder aux professions libérales, du moment qu'après avoir suivi le cours du département de l'Instruction publique, elle supplémente ses études des années au cours classique. Le jeune Anglo-catholique a les mêmes avantages. En sortant du "High School", il peut obtenir son B.A. après quatre ans. Il est prêt à embrasser une profession libérale.

Quand on arrive aux Canadiens français, c'est le monde renversé. Le jeune homme, qui a fini sa 11^e ou sa 12^e année du cours primaire supérieur, n'est pas préparé au cours classique. Il faut qu'il commence par le commencement. Il doit recommencer ses études, c'est-à-dire suivre le cours classique dès le début s'il veut avoir son B.A. et se lancer dans une profession libérale! Il en est de même pour ces élèves qui abandonnent le cours classique. Ils ne peuvent revenir à l'enseignement primaire.

Il va falloir donner une chance à nos enfants. L'éducation s'évalue en cents et en piastres. Pour plusieurs pères de famille, c'est le seul capital qu'ils pourront donner à leurs enfants. À Montréal, on a augmenté les impôts scolaires de 43 %. Or, les contribuables n'en ont pas pour leur argent. Et ce n'est pas la faute de la Commission scolaire!

Il envisage, ajoute-t-il, le problème des vocations religieuses. Une vocation peut se dessiner alors que l'élève est en 12^e année. Il a alors 18 ans. Il ne peut commencer son cours classique. Rien d'étonnant qu'il y ait pénurie de vocations religieuses.

On a imposé l'obligation du B.A. Très bien. On ne demande pas d'enlever cette obligation. Mais qu'on modifie le cours primaire supérieur de telle façon que l'élève puisse satisfaire aux exigences qu'on a imposées. Il y a là une anomalie qu'ont déplorée les membres du Conseil de l'instruction publique. Certains disent que le cours primaire supérieur ne mène à rien; d'autres affirment qu'on devrait coordonner le cours classique avec le cours primaire supérieur. Il est sûr que le défaut de concordance entre les deux cours nuit aux jeunes Canadiens français, avec le résultat que 60 % de nos jeunes gens abandonnent le cours classique qu'ils avaient commencé.

La Commission scolaire de Montréal a demandé un changement au Conseil de l'Instruction publique, mais on ne s'entend pas encore. J'ajoute

que les degrés de nos diplômés d'écoles primaires supérieures ne sont pas acceptés dans bien des écoles spécialisées. Je vais surprendre l'honorable premier ministre mais, dans une école d'agronomie, on n'a pas voulu accepter un élève parce qu'il n'avait pas son B.A. Nous payons cher et nous n'en avons pas pour notre argent!

Le handicap n'est pas pour les jeunes filles canadiennes-françaises, ni pour les Canadiens anglais, parce que le cours qu'ils suivent s'adapte, mais pour les Canadiens français. L'opinion publique s'émeut parce que les contribuables, à leur sens, ne peuvent donner à leurs enfants tous les avantages qui découlent d'un cours d'étude qui coûte très cher.

Si nous avons posé l'obligation du B.A. pour l'admission à certaines professions, donnons au moins à nos fils les mêmes facilités de l'obtenir que l'on accorde à nos filles et que possèdent les petits Anglais. Établissons une concordance et une équivalence avec les degrés que l'on décerne et avec ceux décernés dans les autres provinces. Les nôtres en souffrent un préjudice grave. Les discussions stériles nous placent dans une situation inférieure. Nous demandons - et je ne parle pas comme député mais comme père de famille - que notre système d'enseignement soit modifié de façon à ce que les jeunes Canadiens français, nos enfants, aient les mêmes avantages et les mêmes chances que leurs concitoyens d'autre nationalité d'avoir accès aux professions libérales - ni plus ni moins mais autant. Ça finit là. Nous payons et nous n'en avons pas pour notre argent. Je crois qu'en posant la question publiquement, nous aiderons à la solutionner.

Il est temps que le Conseil de l'instruction publique prenne connaissance de ces faits publiquement et qu'il agisse. Si nous établissons l'instruction obligatoire, commençons par établir que l'instruction mène à quelque chose!

M. Chaloult (Lotbinière): On me permettra une mise au point. Je ne veux répondre au député de Laval (M. Leduc) que sur un point qu'il a soulevé dans son discours sur le budget et qu'il a repris en exposant l'objet de sa motion.

Le député de Laval, en me répondant l'autre jour, a dit que les Canadiens français sont fort à l'aise, qu'ils ont des richesses autant que quiconque et qu'ils auraient bien tort de se plaindre. Je suis convaincu qu'il est le seul dans la province de Québec à avoir des idées aussi contraires aux faits. Sa thèse sur la supériorité économique des Canadiens français est surprenante. Je n'ai jamais entendu soutenir une telle thèse.

Il ne peut légitimement affirmer que les Canadiens français sont riches, qu'ils n'ont rien à envier à personne! C'est un raisonnement manifestement opposé aux faits. Les statistiques établissent au contraire que dans le domaine économique, les Canadiens français sont les derniers des derniers. Ils sont bien en arrière des Italiens, des minorités juive et autres, proportionnellement à la population. Les Canadiens français n'ont-ils pas détenu le monopole du chômage, à un moment donné? Je me souviens d'un article publié dans *l'Actualité Économique*, sous la signature de M. Esdras Minville, où l'on établissait hors de tout doute qu'à Montréal, les Canadiens français avaient ce monopole. Pendant la crise du chômage, il y avait plus de chômeurs canadiens-français que d'Italiens.

Je lui concède que les Canadiens français sont propriétaires de la plus grande partie des terres, encore que bien des fermes soient hypothéquées. Mais dans les industries et le commerce, quel rang occupons-nous? Que le député de Laval réfère au livre de M. Victor Barbeau, *Mesure de notre taille*. M. Barbeau est un brillant économiste, l'un des esprits les mieux avertis³...

M. Leduc (Laval): C'est un fossoyeur!

M. Chaloult (Lotbinière): Si celui qui dit la vérité est un fossoyeur, très bien! Alors, je suis aussi un fossoyeur car je considère qu'il ne faut pas avoir peur de la vérité. Il ne faut pas se cacher la tête dans le sable, comme l'autruche, pour ne pas voir la vérité. Regardons les faits bien en face. M. Barbeau démontre à l'évidence que les Canadiens français, qui constituent les quatre cinquièmes de la population, n'ont pas un cinquième des ressources naturelles.

Je lisais hier dans le *Devoir*...

M. Francoeur (Montréal-Mercier): Un journal indépendant...

M. Chaloult (Lotbinière): ... qu'un certain M. Burton Ledoux, dans la revue catholique américaine *Commonwealth*, prétend que les Canadiens français ont perdu tout ce qu'ils possédaient. L'auteur établit que les Canadiens français sont beaucoup moins payés, pour le même travail, que leurs camarades de l'Ontario ou des États-Unis.

Il donne comme exemple les salaires payés à l'Aluminum Company et à la Dominion Textile. M. Burton dit de plus que les Canadiens français ont perdu le contrôle des matières premières. Et l'auteur loue le mouvement entrepris pour la libération

économique des nôtres. *Le Devoir* conclut que M. Ledoux parle comme moi.

Il est contraire à la vérité de dire que les nôtres jouissent d'un état de fortune équitable. Ils sont incontestablement les derniers des citoyens dans le domaine économique. Il appartient aux autorités publiques de prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'équilibre économique, peut-être par la nationalisation ou par l'expropriation.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): Je veux féliciter le député de Laval d'avoir présenté une motion sur un sujet d'importance vitale pour l'avenir et l'essor intellectuel de notre groupe ethnique.

Il est bien beau de parler de l'épouvantail de la dictature économique. Mais tandis que les uns déplorent que les Canadiens français aient perdu leur influence et soient restés pauvres, d'autres disent qu'ils doivent rester pauvres et être patriotards. Qu'on accorde ses violons.

Il exprime son regret, dit-il, de voir que le représentant du Bloc populaire retourne toujours à la nationalisation et au séparatisme, même quand on parle d'éducation.

M. Chaloult (Lotbinière): Je n'ai pas parlé de séparatisme.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): J'accepte, suivant le Règlement, la parole de l'honorable député mais il me permettra bien de lui dire: si ce n'est toi, c'est donc ton frère.

M. Chaloult (Lotbinière): Je ne suis pas responsable de mon frère.

M. Francoeur (Montréal-Mercier): Ça fait mal au Bloc!

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): Il est assez difficile de découvrir ce que pense le Bloc populaire.

Le député de Lotbinière s'est éloigné de la motion et a exprimé des idées qui s'apparentent au séparatisme. Il dit qu'il n'a jamais parlé de séparatisme. Mais le député de Lotbinière fréquente des milieux tellement obscurs qu'il est possible de se méprendre sur ses idées. Croit-il, cependant, que c'est la mission des Canadiens français d'être toujours ignorants pour rester patriotards?

M. Chaloult (Lotbinière): Si le ministre parle d'instruction obligatoire, je suis pour.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): Je suis content de la conversion d'un enfant du siècle. Nous acceptons la collaboration de l'honorable député, mais je sympathise avec lui en pensant à la réception qui l'attend dans son propre bloc.

Le grand malheur de certains des nôtres, c'est qu'ils croient que pour rester Canadiens français et catholiques, il faille rester pauvres. Je sais qu'il y a dans la province des gens dont la mission est de dire que les Canadiens français doivent rester ignorants, alors que toute notre histoire dément cette assertion, alors que nos ancêtres ont réussi, grâce à leurs sacrifices financiers et à leur clairvoyance, à bâtir un temple éducationnel qui, malgré ses imperfections, fait l'orgueil de notre province. Que tout ne soit pas parfait, c'est évident; mais nos éducateurs ont fait de leur mieux, malgré leur peu de ressources, pour faciliter aux nôtres l'ascension vers les sommets. Ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes et il faut reconnaître tout ce qu'ils ont accompli avec ces modestes ressources.

Revenant à la motion, je conviens que le jeune Canadien français fait une année de plus au cours primaire supérieur que le jeune Canadien anglais au "High School".

Dans toutes les écoles, catholiques comme protestantes, le cours élémentaire comprend sept années. C'est ensuite qu'apparaît la différence entre les écoles catholiques et protestantes.

Chez les protestants et les Anglais catholiques, le cours élémentaire se complète de quatre années de "High School", tandis que chez les Français catholiques, le cours élémentaire est suivi de deux années de cours complémentaire et de trois années de cours supérieur. En tout, 11 ans chez les protestants et les Anglais catholiques, et 12 ans chez les Canadiens français. Et l'on sait qu'une année de retard peut déjà apporter des désavantages considérables pour les nôtres.

Le cours classique est confié à des institutions indépendantes et je prétends qu'il n'y a pas une formation intellectuelle supérieure à celle de nos collèges classiques. De plus, dans le cours primaire supérieur, les parents sont obligés de décider, dès l'âge de 11 ou 12 ans, si leur enfant étudiera une profession libérale, s'ils ne veulent pas qu'il soit retardé. L'enfant doit alors décider s'il fera un prêtre, un avocat ou un médecin, car c'est le temps pour lui de décider s'il fera un cours classique. Il y a des sujets qui sont enseignés dans les collèges classiques qui ne le sont pas dans les écoles.

Dans les écoles anglaises, on peut orienter l'enfant plus tard. Chez les Anglais, comme

l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire s'emboîtent dans un même système, l'élève peut attendre à 16 ou 17 ans avant de prendre une décision quant à l'orientation qu'il prendra dans la vie. C'est un âge où les goûts et les aptitudes se manifestent généralement d'une façon précise.

Le cycle des études du "High School" n'est pas supérieur au nôtre mais il ouvre plus de carrières. Il y a également ceci à considérer: L'élève anglo-protestant peut s'inscrire dans n'importe quelle faculté d'arts ou de sciences en sortant du "High School", alors que l'élève canadien français se voit interdire l'accès à certaines professions en sortant du cours primaire supérieur. Chez nous, l'enfant qui commence à 6 ans finit à 18 ou 19 ans et ne peut pas bifurquer vers le cours classique. Pourtant, il lui faut entreprendre un cours classique complet après son cours supérieur s'il veut embrasser une profession libérale. Et à ce moment, il est âgé de 15, 16 ou 17 ans. L'élève qui a fait ses 12 années d'études, s'il veut obtenir son B.A., doit faire des études spéciales s'il veut entrer en Belles-Lettres. Il se croit trop vieux pour entreprendre de telles études, contrairement au jeune anglo-protestant qui, à ce même âge, est prêt, lui, à étudier une profession.

Il y a donc un avantage incontestable du côté de nos compatriotes de langue anglaise et les remarques du député de Laval (M. Leduc) à ce sujet sont très justes. Cet avantage est dans le système seulement car dans les programmes mêmes, il y a très peu de différence. Il y a des différences, mais on doit tenir compte des différentes mentalités. Il y aurait très peu de modifications à faire pour élaborer des cadres qui soient équivalents.

L'organisation des programmes appartient aux deux comités du Conseil de l'instruction publique. Je sais que leurs membres se penchent constamment sur ce problème. Mais les programmes des études classiques ne sont soumis au contrôle ni du comité catholique, qui n'a aucune juridiction en cette matière, ni du gouvernement. Est-ce un mal? C'est sûrement une anomalie et tout le monde le réalise.

Mais nous sommes heureux de dire que les membres du comité catholique - Son Éminence le cardinal, le premier - ont formé des comités, notamment un sous-comité créé il y a quatre ou cinq ans, qui étudient constamment la réforme des programmes de nos écoles primaires supérieures pour les adapter à une situation nouvelle. Des rapports intéressants ont été présentés, mais les opinions varient. Il y a des maisons d'enseignement qui sont pour une réforme du système, d'autres qui

préfèrent le statu quo. Je suis avec beaucoup d'intérêt les délibérations de ce sous-comité.

Je ne doute pas que sous peu, nous recevrons de ce sous-comité et du Conseil de l'instruction publique, qui a une mission et qui la remplit bien, des suggestions heureuses et nécessaires pour améliorer le système, auxquelles le gouvernement s'empressera de donner suite. Le gouvernement est prêt à apporter son entière collaboration à tous les changements dans les programmes préconisés par le Conseil de l'instruction publique.

Quant à nous, nous sommes fiers des succès que les Canadiens français ont remportés, mais nous voulons qu'ils aillent encore plus loin et gravissent les sommets. Qui les empêche, par exemple, de réussir dans l'exploitation de nos ressources naturelles? À peine 10 % de nos forêts sont exploitées. Qui nous empêche de prendre ce qui reste?

Que l'honorable député de Lotbinière visite les Cantons-de-l'Est et il constatera que, sans écouter les patriotards, les nationaux et les prédicants de pessimisme et ceux qui se nourrissent de livres qui nous ratatinent, les nôtres ont, pour employer une expression populaire, tiré leur épingle du jeu et réussissent très bien.

Lorsque le député de Lotbinière a réclamé la nationalisation de nos ressources comme règle dans la province, il a fait exception pour l'industrie forestière. Dans les comtés de Labelle et de Terrebonne, des Canadiens français ont fait fortune dans cette industrie. Lorsque l'honorable député faisait exception pour l'industrie de la forêt, je me suis demandé s'il ne voulait pas être trop menaçant pour son excellent ami, M. Édouard Lacroix, du Bloc populaire. M. Lacroix a pu faire fiasco dans la politique parce qu'un jour il a décidé de prendre une voie nouvelle, mais il n'a pas fait fiasco dans l'industrie forestière.

Je regrette de m'être un peu éloigné du sujet, mais je voulais relever des affirmations que je trouve parfaitement injustes et nuisibles aux intérêts des nôtres. Je félicite l'honorable député de Laval de nouveau et je puis l'assurer de la collaboration du gouvernement dans le but qu'il nous révèle par cette motion.

La motion est adoptée.

Sommes payées par le gouvernement à l'Avenir du Nord

M. Chalout (Lotbinière) propose qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de

toutes factures, pour quelque service que ce soit, payées au cours des trois dernières années financières par le gouvernement:

a) à l'Avenir du Nord Compagnie, Itée, de Saint-Jérôme, comté de Terrebonne;

b) à la compagnie J.-H. Labelle, Itée, qui imprime le journal l'*Avenir du Nord*.

Adopté.

Corporation du pont du lac Saint-Louis

M. Talbot (Chicoutimi) propose qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre une copie de tout contrat ou convention intervenus entre le gouvernement de la province, aucun de ses membres ou officiers, et toute personne, société ou corporation, depuis le 1^{er} janvier 1942 inclusivement jusqu'à date, relativement à l'article 13, chapitre 44, 6 George VI, concernant la cession de biens par la corporation du pont du Lac Saint-Louis au gouvernement de la province.

Adopté.

Sommes payées par des organismes gouvernementaux à l'Avenir du Nord

M. Chaloult (Lotbinière) propose qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre une copie de toutes factures, pour quelque service que ce soit, payées au cours des trois derniers exercices financiers par toute commission ou organisme relevant du gouvernement:

1. À l'Avenir du Nord Compagnie, Itée, de Saint-Jérôme, comté de Terrebonne;

2. À la compagnie J.-H. Labelle, Itée, qui imprime le journal l'*Avenir du Nord*.

Adopté.

Projets de loi:

Testament de Kathleen McIntyre

M. Marler (Westmount-Saint-Georges) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Sainte-Anne (M. Guerin), qu'il soit permis aux pétitionnaires du bill 102 ratifiant un transport de Nellie Belle Small, veuve de feu Duncan McIntyre, à National Trust Company, Limited, de réimprimer le bill conformément au nouveau projet de loi, que l'officier en loi reçoive l'instruction d'en faire rapport et que le bill, tel que

réimprimé, soit renvoyé pour étude au comité permanent des bills publics en général.

Adopté, après division.

Demandes de documents:

Assurance-chômage et amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance entre le gouvernement de la province, aucun de ses membres ou officiers, et le gouvernement fédéral, aucun de ses membres ou officiers, se rapportant à l'assurance-chômage et relativement à l'amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord (AABN) à ce sujet et aux suites et conséquences qui découlent de cet amendement.

Le "compromis" de 1867 attribue, de façon exclusive, aux provinces la juridiction sur l'assurance-chômage. Des décisions récentes du Conseil privé prouvent que seules les provinces avaient le droit de légiférer dans ce domaine. Les provinces avaient aussi le droit de se prévaloir des accessoires de ce droit, c'est-à-dire l'exercice du pouvoir de fixer les salaires, les heures et les conditions de travail. Des droits vitaux sont engagés dans cette affaire et la province a possédé ces droits importants jusqu'à l'arrivée au pouvoir du régime actuel, en vertu des pouvoirs accordés par le pacte confédératif. Cette juridiction appartient donc à la province de Québec de façon exclusive.

Mon gouvernement a été le premier de toutes les provinces canadiennes à passer une loi d'assurance-chômage et s'est opposé à l'empiètement d'Ottawa. M. King nous a demandé d'approuver une loi fédérale d'assurance-chômage, ce qui nécessitait un amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Nous avons répondu non à un amendement à la Constitution pour donner au pouvoir central le pouvoir exclusif d'établir une loi d'assurance-chômage. Nous avons dit que nous voulions coopérer, mais que nous ne voulions pas être assimilés. J'ai offert à Ottawa de collaborer si on voulait respecter les droits de la province de Québec. Nous avons dit au premier ministre du Canada: Faites une loi et nous l'accepterons si elle nous convient.

L'Union nationale était en faveur d'une législation concurrente, comme dans le cas de la loi

des pensions, parce que c'est une garantie de stabilité. C'est alors que l'Union nationale a inscrit la loi d'assurance-chômage dans nos Statuts. Il est clair qu'une loi élaborée par la Législature où nous sommes en majorité nous rendra plus service qu'une loi élaborée dans un Parlement où nous sommes en minorité. Une loi passée par Québec, pour Québec, offre plus de garanties qu'une loi passée par Ottawa pour Ottawa et pour tout le pays.

Le chef actuel du gouvernement, par une simple lettre, sans le consentement de la Chambre, a cédé à Ottawa le droit de légiférer dans le domaine de l'assurance-chômage, avec la conséquence qu'Ottawa a passé une loi qui spolie la province de ses droits les plus chers. Pour le pouvoir central, c'était un moyen détourné de financer la guerre. M. Ilsley lui-même a déclaré que les millions de contributions ne seraient pas versés à un fonds spécial, mais seraient employés pour fins de guerre. Plus de \$100,000,000 ont été versés en contributions à l'assurance-chômage et tout cet argent a été utilisé pour la guerre. Rien n'a été versé dans un fond pour aider les sans-travail. Ce qui arrivera c'est que lorsque la guerre sera finie les ouvriers auront à verser dans un fonds les sommes qui auraient dû être mises de côté par les présentes contributions. Ottawa a jeté le capital de l'assurance-chômage dans la guerre.

Le résultat est qu'aujourd'hui nous avons la loi, et vous savez quels sont ses effets. L'ouvrier qui reçoit son chèque se demande si on ne lui envoie pas un reçu ou un paiement, tant il ne reconnaît plus son salaire à cause des nombreuses soustractions. Et quand il voudra être remboursé, il faudra appliquer de nouvelles taxes, vu qu'il n'existera pas de fonds d'assurance-chômage.

Cette loi fédérale peut-être changée d'un moment à l'autre, sans le consentement des provinces. Comme la loi des pensions de vieillesse, qui a été créée par le gouvernement fédéral, celui-ci payant 75 % des pensions. Elle peut modifier le taux des contributions.

Le pouvoir central, en obtenant le droit de légiférer dans le domaine de l'assurance-chômage, a aussi obtenu celui de fixer les salaires, les conditions et les heures de travail, et nos ouvriers se trouvent ainsi à la merci des bureaucrates de la capitale canadienne. Ils peuvent déplacer nos ouvriers et peuvent amener des travailleurs d'autres provinces au Québec sans le consentement des administrations provinciales. Ils peuvent établir des bureaux de placement à la place des nôtres parce qu'ils ont pris le contrôle du bureau de chômage. Comme autre

conséquence, nos ouvriers sont payés moins cher que dans les autres provinces. Leurs conditions de travail sont plus onéreuses et plus dures.

Avec son consentement, le premier ministre a ouvert la porte à tous les abus. Sa conduite a été dangereuse et désastreuse pour la province. Je suis en faveur de la coopération, mais je ne veux pas qu'on nous emploie comme marches d'escalier pour favoriser l'ascension des citoyens des autres provinces.

L'Union nationale est seule capable de revendiquer les droits de nos ouvriers et elle prendra les mesures pour réparer le mal que nous ont fait les abandons du régime actuel. L'Union nationale saura reconquérir nos libertés perdues comme La Fontaine et les siens, avec des moyens d'actions bien plus limités, ont réussi à nous donner le gouvernement responsable.

Le gouvernement devrait faire machine avant plutôt que machine arrière et recouvrer nos droits abandonnés. Le gouvernement libéral appuie une campagne, d'ailleurs très louable, pour revendiquer nos déchets. Par ces temps de récupération, il est plus important encore de récupérer nos droits que de récupérer les déchets!

L'honorable M. Godbout (L'Islet) ne veut pas parler longuement de questions qui ont déjà été traitées devant l'Assemblée législative. Je n'aurais pas d'hésitation à féliciter le chef de l'opposition d'être jaloux de notre autonomie si elle était menacée. Je puis l'assurer que c'est aussi mon sentiment de vouloir tout autant que lui préserver les prérogatives que nous a values l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Cependant, nous vivons en confédération et les provinces souveraines doivent coopérer avec le gouvernement central. Coopérer n'implique nullement l'oubli de nos droits. Je revendique les droits des provinces, mais si les provinces ont des droits, elles ont aussi pour le bien commun des devoirs à l'égard du pouvoir central qu'elles ont créé. La province de Québec fait partie de la Confédération et, par conséquent, les Canadiens français n'ont pas seulement des droits. Ils ont aussi des devoirs.

Pendant que le monde entier se débat dans les affres d'un combat homérique contre la barbarie, je crois que c'est le devoir de tout bon Canadien de donner au gouvernement de son pays, qui est chargé de le défendre, une contribution et une collaboration larges et généreuses. Tenter dans une période troublée comme celle que nous traversons de faire oublier au peuple que nous avons des devoirs et que

le gouvernement du Canada est le gouvernement de chacun de nous, c'est accomplir une mission condamnable et antipatriotique.

Cela n'exclut pas pour nous, cependant, l'obligation de réclamer nos privilèges et nos droits. Mais nos réclamations ne doivent pas se fonder sur l'aigreur, encore moins sur l'hostilité. Il est facile de semer les graines de la discorde au sein d'une population rendue nerveuse par les restrictions et les inquiétudes nationales, mais ce faisant on ne fera que hâter la destruction de ces mêmes droits que nous visons à préserver. Il ne faut pas oublier que le gouvernement d'Ottawa, c'est le gouvernement de notre pays et c'est mon devoir de le soutenir, comme citoyen du Canada, dans la tâche très dure qu'il a entreprise. J'entends collaborer avec le gouvernement de mon pays et non lui opposer une attitude hostile comme s'il se trouvait en face d'un pouvoir ennemi.

Je suis en faveur de l'autonomie provinciale, parce que c'est sur des provinces fortes par leur instruction publique, leur saine situation financière et leur progrès économique, sur des provinces bien organisées, qu'on peut fonder l'avenir de chaque province et du pays. Notre autonomie, j'en suis aussi jaloux que peuvent l'être ceux qui siègent en face de moi! Depuis que je suis premier ministre, aucune parcelle de nos droits, de nos privilèges et de notre autonomie n'a été cédée à qui que ce soit. Jamais l'Union nationale n'a pu citer un seul fait ou un seul cas des abandons ou des trahisons dont elle parle si souvent et à propos de tout et de rien, ni en quelle circonstance le gouvernement aurait pu commettre une lâcheté.

Les provinces ont aussi des devoirs et tenter, dans une période troublée comme celle que nous traversons, de faire oublier au peuple que nous avons des devoirs, c'est accomplir une mission condamnable et anti-patriotique. Vu la période que nous traversons, nous coopérons avec le gouvernement d'Ottawa, peu importe la couleur qu'il puisse porter, parce que c'est le devoir primordial des Canadiens français de soutenir le pouvoir central. Le régime actuel a fait son possible pour travailler main dans la main avec les autres parties du pays pour faire avancer la cause.

Ottawa nous a proposé un projet d'assurance pour protéger nos ouvriers. Tout le monde admet que l'assurance-chômage est une nécessité de l'heure présente et que cette loi a été passée dans ce but. Je dis tout le monde, mais il faut excepter ceux qui font de la petite politique pour distraire les esprits et détourner l'attention du peuple du seul problème qui

importe à l'heure actuelle, celui de gagner la guerre. Si nous n'atteignons pas ce but, tous les problèmes et les intérêts ne vaudront rien après la guerre si cette dernière est gagnée par l'Allemagne et ses alliés. La seule tactique possible est de prêcher la paix et l'harmonie fondées sur le principe de justice pour tous dans la province de Québec comme partout ailleurs, parce que cette justice est le fondement même d'un nouvel ordre durable après la guerre.

L'assurance-chômage est nécessaire aux classes laborieuses. Le pouvoir central a voulu profiter des circonstances, alors que chacun fait de l'argent et des économies, pour l'établir. Le temps est éminemment favorable. Le chef de l'opposition peut-il prévoir ce que sera la situation de nos classes populaires dans quelques années? Après la guerre, alors que le travail fera défaut dans plusieurs domaines, il sera trop tard pour l'organiser. C'est maintenant qu'il faut encourager l'ouvrier à profiter de la chance qui lui est offerte de faire des économies pour la période qui suivra. C'est le temps de créer un fonds pour permettre aux classes ouvrières de s'organiser en vue de la protection future de leurs familles et de l'allègement du poids des souffrances qu'elles devront endurer quand reviendra le chômage. Ottawa l'a compris.

La preuve que nous travaillons au maintien de nos droits, que nous n'avons rien cédé, c'est qu'Ottawa nous a demandé notre consentement pour amender la Constitution. Il ne nous a pas imposé ses vues. Il a simplement demandé la coopération de Québec et je n'ai donné mon consentement qu'après avoir obtenu l'assurance que toutes les provinces consentaient à l'amendement de la Constitution. Les provinces n'auraient pu à elles seules organiser un système d'assurance-chômage qui aurait été à l'avantage des travailleurs. Mais toutes ensemble et en coopération avec le gouvernement fédéral, elles avaient le pouvoir, et elles l'ont fait, de mettre sur pied un plan à l'avantage de toutes les classes, tel qu'il est institué par Ottawa.

Le chef de l'opposition, vous l'entendez souvent, M. l'Orateur, nous dit sans cesse: "Gouverner, c'est prévoir!" Ne pas prévoir le jour où nos ouvriers et nos travailleurs pourront avoir besoin d'assurance, c'est mal gouverner. En coopérant à une œuvre éminemment nationale et absolument nécessaire et urgente, j'ai eu l'impression d'être utile à ma province dans l'intérêt des ouvriers. Si le chef de l'opposition y revient si souvent, c'est que cette mesure libérale est dans l'intérêt du peuple et qu'il regrette de n'avoir pas profité de l'occasion pour la donner lui-même à la province.

Le chef de l'opposition ne devrait jamais parler de l'Union nationale, lorsqu'il critique l'administration actuelle. S'il continue de rappeler au public ce qu'il a fait, le Bloc populaire va le battre. L'ouvrier sait bien quels sont ceux qui travaillent dans son intérêt et il n'approuve pas ceux qui jouent sur ses besoins.

Le chef de l'opposition prévoit le danger qui le menace. Quand l'appel au peuple sonnera, beaucoup trop tôt pour lui, il verra que le peuple sait apprécier à leur juste valeur les actes courageux de son gouvernement. Quand le peuple jugera, il se souviendra de la période de 1936 à 1939 et il ne voudra jamais repasser par où il a passé durant la période du gouvernement de l'Union nationale.

Le chef de l'opposition a dénaturé les faits en déclarant qu'Ottawa contrôlait le travail et les bureaux de placement dans la province de Québec. Nos bureaux de placement fonctionnent avec leur pleine autonomie, à pleine capacité et à la satisfaction de tous. Le chef de l'opposition devrait savoir cela.

La question des différences de salaires a déjà été réglée. Mais ces différences jouent dans les deux sens et c'est arrivé même en temps de paix. Certaines parties de la province sont plus favorisées que partout ailleurs au Canada. C'est donc une loi de compensation qui joue en notre faveur, pour certaines industries, et en faveur des ouvriers des autres provinces, comme en Ontario, pour d'autres industries.

Le chef de l'opposition tente de soulever du malaise parmi la population ouvrière. Québec traverse une crise très grave et le chef de l'opposition ne devrait pas tenter de soulever le peuple et risquer de faire éclater des troubles. De notre effort de guerre dépend notre avenir. Depuis le début de la guerre, la province a réussi à maintenir l'harmonie entre les patrons et les ouvriers et assurer une stabilité qui fait l'admiration de tout le Canada. Québec peut être cité en exemple pour la façon dont chacun fait sa part dans la province. Et l'on entend dire ici que notre effort pourrait être diminué?

Faut-il le dire encore? Les pays ont cessé d'être indépendants les uns des autres. Le gouvernement du Québec réalise, si les députés de l'opposition ne le font pas, que cette guerre est le combat de la civilisation contre le barbarisme. En ce moment, nous ne nous battons pas pour les Anglais ou pour les Français ni pour les Américains, mais avec eux pour assurer la survie des choses que nous considérons comme essentielles. Nous nous battons pour nos enfants, pour la liberté de parole, de pensée, de religion, et pour les traditions familiales qui nous

ont été transmises de génération en génération. Nous nous battons pour que la liberté continue de régner en ce pays, nous nous battons contre la barbarie et contre ses méthodes. Il faut soutenir notre effort de guerre et les Canadiens français ne se laisseront pas détourner de ce but qui est de sauvegarder la paix et la justice dans le monde entier, entre les nations et les individus.

Le monde devient une grande famille humaine au sein de laquelle il faut créer cet esprit chrétien qui assurera une compréhension et une entente mutuelles. Nous ne pouvons pas faire bande à part. Nous ne sommes plus comme autrefois, comme il y a 25 ans, indépendants les uns des autres. Aujourd'hui, les provinces dépendent les unes des autres, le pays dépend des provinces et des autres pays et les pays dépendent les uns des autres. Il n'est plus permis de laisser se créer ailleurs dans le monde des foyers d'injustice dont tous les peuples souffrent. Même ce qui se passe en Tchécoslovaquie peut avoir influé sur nous.

Nous devrions tous pratiquer la coopération dans cette lutte contre la barbarie et pour nos libertés. C'est pour l'idéal chrétien que nous nous battons en même temps que pour notre pays, qui ne peut être grand que dans la paix, l'entente et l'harmonie entre tous les citoyens.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Si le premier ministre s'est rendu jusqu'en Tchécoslovaquie, c'est peut-être parce qu'il se désintéresse des intérêts de la province de Québec. Il dit aimer l'autonomie provinciale. Il l'aime d'une façon frivole et volage, à la Carmen: "Si je t'aime, prends garde à toi". Il a dit: "La preuve que nous voulons garder notre autonomie, c'est que nous avons cédé des droits."

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Si le chef de l'opposition veut citer mes paroles, qu'il ne les tronque pas. Qu'il cite exactement mes paroles et après cela il pourra faire tous les commentaires fantaisistes qu'il veut. J'ai dit: la preuve que nous n'avons pas cédé des droits, c'est qu'Ottawa nous a demandé de coopérer.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Tout le monde admet que ce sont les droits démocratiques, les libertés populaires qui constituent l'enjeu de la lutte actuelle. Il ne sert à rien d'aller se battre pour la liberté des autres, si on laisse la liberté disparaître chez nous.

La liberté dans le monde, j'en suis, mais pas sur la ruine de la liberté dans Québec. Le respect des

minorités dans le monde, j'en suis, mais pas au prix des droits de la majorité et même de la minorité dans Québec.

Le premier ministre dit que nous n'avons rien abandonné. Mais que fait-il de nos droits de taxer les banques, les compagnies, les riches, les successions, qu'il a abandonnés à Ottawa en échange de concessions monétaires partielles? Le régime actuel a cédé à Ottawa nos principales sources de revenus, et tous les moyens de contrôle que nous avions sur les grosses compagnies.

Nous recevons une compensation partielle incomplète en échange d'un droit total. Ottawa peut élever les impôts tant qu'il veut et la compensation reste la même. On ne peut plus bâtir sans la permission d'Ottawa! On ne peut plus stationner en automobile sans la permission d'Ottawa! (Suit une énumération des choses rationnées à cause de la guerre) On ne peut plus rien faire sans la permission d'Ottawa. Nous avons le rationnement sur tout à l'heure actuelle, même sur la liberté.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): Pas sur les discours ni sur vos paroles!

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est la multiplication du rationnement et la soustraction du raisonnement! Un dernier mot. Le premier ministre semble porter intérêt au Bloc populaire. On connaît le jeu que les deux font ensemble. Quant à nous, les deux ne nous intéressent pas. Le premier ministre fait bien de parler maintenant, car quand les élections qu'il ne veut pas faire, mais que le peuple va le forcer à faire auront eu lieu, il va être enseveli à jamais sous le poids de ses compromissions et de ses abandons.

La motion est adoptée.

Communications dans divers comtés

M. Talbot (Chicoutimi) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la cette Chambre une copie de toute correspondance entre le gouvernement de la province, aucun de ses membres ou officiers, toute personne, société ou corporation, et le gouvernement fédéral aucun de ses membres ou officiers, depuis le 1^{er} janvier 1942 inclusivement jusqu'au 31 mars 1943 inclusivement, relativement aux facilités, difficultés et moyens de communications dans les comtés de Roberval, Lac-Saint-Jean, Chicoutimi, Charlevoix-Saguenay,

Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud et les Îles-de-la-Madeleine.

Durant les 75 ans d'existence de la Confédération, la loyale province de Québec a presque toujours été traitée en parent pauvre. Le gouvernement fédéral a mal desservi la très importante région de Chicoutimi, sous le rapport des voies de communication.

Dans le comté de Chicoutimi, le seul chemin de fer remonte à 1893. La voie ferrée est en très mauvais état et le service impossible. Nous n'avons qu'une voie ferrée simple et on a réduit notre service à trois trains par jour. C'est véritablement une honte pour le Chemin de Fer National⁴. Quand on voit quel service nous donne le Chemin de Fer National, c'est à douter de la nationalisation.

La région de Chicoutimi est pourtant l'une des plus développées au point de vue des usines nécessaires à l'effort de guerre. On y a construit des barrages et usines d'électricité à coups de millions, sans songer que tout pouvait être paralysé par les défauts de la voie ferrée.

On devrait construire une voie ferrée directe qui, en trois ou quatre heures, relierait Chicoutimi, Arvida, Jonquières, Kénogami à Québec. Si le Canadien National ne veut pas le faire, on devrait presser le Pacifique Canadien de l'accomplir. Et le gouvernement de Québec pourrait réclamer au moins du pouvoir central que notre population soit aussi bien traitée que celle des autres provinces.

Il propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Langlais), que le débat soit maintenant ajourné⁵.

Adopté. Le débat est ajourné.

Ajournement

M. l'Orateur prononce la Chambre ajournée jusqu'à 8 h 30.

La séance est levée à 6 heures.

Deuxième séance du 14 avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 8 h 30.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Projets de loi:**Loi des
accidents du travail**

M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville) propose, appuyé par le représentant de Mégantic (M. Labbé), que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill 177 amendant la loi concernant les accidents du travail et protégeant les ouvriers victimes de maladies industrielles.

La silicose affecte près de 50 % des ouvriers de Saint-Jean travaillant dans l'industrie, cause de cette maladie. Que le premier ministre permette que ce bill soit adopté. La question est urgente. L'ouvrier meurt et ne reçoit aucun secours.

M. Gagnon (Matane): Le gouvernement semble retarder cette loi pour la simple raison qu'elle est présentée par un député de la gauche.

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine) cite plusieurs cas pour démontrer que la silicose n'est pas un mythe.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Nous traversons une période de production intense, dit-il, et il est plus temps que jamais d'apporter une telle mesure.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): L'opposition est bien pressée, aujourd'hui. Elle l'était moins, lorsqu'elle était au pouvoir. Pendant les trois années du règne de l'Union nationale, les ouvriers de Saint-Jean souffraient aussi de la silicose et personne ne s'en est alors occupé.

Je suis allé à Saint-Jean et je me suis rendu compte de la situation. Des médecins spécialistes ont fait enquête, sur l'ordre du ministre du Travail, et le gouvernement a sur l'ordre du jour une loi de l'honorable ministre du Travail (M. Rochette) qui placera la silicose au nombre des maladies industrielles. Le député de Saint-Jean-Napierville a présenté un bill parce qu'il savait que le gouvernement en avait un. Je crois que l'opposition ne devrait pas insister.

M. Lorrain (Papineau): Le premier ministre fait de la petite politique. Le gouvernement étudie, fait des enquêtes, mais n'apprend rien et ne fait rien. Le bill est inscrit depuis longtemps, avant le bill du ministre du Travail, qui porte sur le même objet⁶.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

L'opposition veut démontrer que c'est elle qui présente une mesure que le discours du trône annonçait et que doit présenter le gouvernement.

Il lit, dit-il, cette partie du discours: "Soucieux d'améliorer le sort de la classe ouvrière, mon gouvernement vous demandera d'élargir les dispositions relatives aux maladies professionnelles, afin d'accorder une indemnité à certaines catégories de victimes qui sont actuellement privées de cet avantage."⁷

Le gouvernement ne fait que remplir sa promesse. Il serait étrange de voir l'opposition présenter les lois annoncées dans le discours du trône. Les bills qui imposent des charges doivent être présentés par un ministre et non pas par un député.

M. Talbot (Chicoutimi): Les indemnités pour les accidents de travail et les maladies industrielles sont payées par l'industrie et non par la province. Par conséquent, un député a parfaitement le droit de présenter un bill comme celui du député de Saint-Jean-Napierville (M. Beaulieu).

La motion est mise aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Bourque, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Paquette, Robinson, Talbot, 13.

Contre: MM. Allard, Beaulac, Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Biron, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Bouchard (Saint-Hyacinthe), Boucher, Bullock, Caron (Hull), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-Loup), Comeau, Delagrave, Duval, Fillion, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Gagnon (Frontenac), Gauthier, Godbout, Gosselin, Goulet, Groulx, Guerin, Guibord, Hamel, Jodoin, Joyal, Lawn, Morin (Québec-Raire), O'Connor, Perrier, Plamondon, Potvin, Rajotte, Renault, Robidoux, Rochette, Sabourin, 41.

Ainsi, la motion est rejetée.

Demandes de documents:**Communications
dans divers comtés**

La Chambre reprend le débat, ajourné ce jour, sur la motion du représentant de Chicoutimi

(M. Talbot) proposant qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance entre le gouvernement de la province, aucun de ses membres ou officiers, toute personne, société ou corporation, et le gouvernement fédéral, aucun de ses membres ou officiers, depuis le 1^{er} janvier 1942 inclusivement jusqu'au 31 mars 1943 inclusivement, relativement aux facilités, difficultés et moyens de communications dans les comtés de Roberval, Lac-Saint-Jean, Chicoutimi, Charlevoix-Saguenay, Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud et les Îles-de-la-Madeleine.

M. Talbot (Chicoutimi): Le gouvernement provincial traite la région de Chicoutimi-Lac-Saint-Jean avec un sans-gêne inqualifiable, en ce qui concerne les chemins et les grandes routes, malgré que la circulation égale, à cause de la présence des industries de guerre, celle des endroits les plus peuplés. Le gouvernement de Québec n'a rien fait depuis près de quatre ans et ces routes sont devenues impassables. Entre autres, une compagnie de transport dépense de \$500 à \$1,000 en réparation et entretien de voitures, à cause du mauvais état des chemins.

Le ministre de la Voirie (l'honorable M. Bouchard) le sait si bien qu'il vint dans la région, l'été dernier, mais par bateau. Il faudrait donc qu'il songe un moment qu'il existe d'autres régions que celle de Saint-Hyacinthe, surtout celle de Chicoutimi qui a autant d'importance économique, paie des impôts considérables et a droit à plus de justice. Je ne m'attends pas à des routes aussi belles pour mon comté que celles de Saint-Hyacinthe.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Les chemins de fer ont été forcés de réduire leurs services non seulement dans le Lac-Saint-Jean, mais aussi dans tout le pays, entre Montréal et Toronto et même entre Montréal et Saint-Hyacinthe. On n'a pu l'éviter à cause des nécessités de la guerre. Il est évident, je le conviens, que la population de Chicoutimi a eu particulièrement à souffrir de cette désorganisation causée par la guerre. Mais il y a des gens de la province de Québec qui ont fait des représentations à Ottawa sur l'urgence de rétablir le même service qu'autrefois, et ils ont travaillé sans bruit, mais avec efficacité, puisqu'on a annoncé hier que le service serait rétabli dans quelques jours. Si le député de Chicoutimi avait lu les journaux hier, il aurait vu cela et aurait remercié les autorités du chemin de fer de leurs efforts.

Pour ce qui est des routes, le gouvernement est à construire dans la région de Chicoutimi une voie qui va coûter des centaines de mille piastres. Le gouvernement donne là les mêmes octrois qu'ailleurs, et quoi qu'en disent les députés de la gauche, il n'y a pas eu plus d'argent pour les routes à Saint-Hyacinthe qu'ailleurs. Il y a beaucoup de bavardages à propos de Saint-Hyacinthe et des belles routes que j'y fais construire.

M. Talbot (Chicoutimi): Tous les députés le disent.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Ce que chacun dit est habituellement tout faux. Les chemins de Chicoutimi ont coûté encore plus cher. Et, si les gens prenaient la peine de vérifier les *Comptes publics*, ils verraient combien ces histoires à propos de Saint-Hyacinthe sont loin de la vérité. Si nous avons de belles routes à Saint-Hyacinthe, c'est dû en grande partie au chef de l'opposition qui nous les a données quand il était premier ministre.

C'est le gouvernement de l'Union nationale qui a construit la belle route qui relie Saint-Hyacinthe à Sainte-Madeleine, à Saint-Hilaire et à Montréal. Ceci a été fait avant ma venue au pouvoir. Je pense qu'il n'y a pas eu un demi-mille de route de construite dans mon comté depuis que je suis ministre des routes. Cela a été fait avant.

(Rires)

Si je suis allé à Chicoutimi en bateau, c'est à cause du rationnement de l'essence, comme tous ceux qui veulent contribuer à l'effort de guerre.

M. Lorrain (Papineau): Les bateaux sont chauffés à l'huile et l'huile aussi est rationnée!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je n'ai pas utilisé cette sorte de bateau. Le mien était chauffé au charbon.

Le problème sur les routes, c'est que les camions sont trop chargés. Comment une route peut-elle résister quand un camion qui peut transporter 10 tonnes en transporte le double?

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): À quoi sont chauffés les bateaux-fantômes du député de Matane (M. Gagnon)?

M. Lorrain (Papineau): Certainement pas à l'esprit du ministre, car ils ne marcheraient pas.

Il parle de la route Saint-Hyacinthe-New York qui aboutit à un champ de pacage.

M. Fillion (Lac-Saint-Jean): Le député de Chicoutimi fait de grands discours, mais nous, nous avons agi. Notre service de trains a été réduit cet hiver parce qu'autrement on aurait été obligé de fermer les usines de la région.

La motion Talbot aurait pu être intéressante il y a deux mois. Mais grâce aux démarches que le premier ministre a faites, à ma demande, auprès des autorités fédérales, on vient d'annoncer qu'à partir de la semaine prochaine, soit à partir du 21, il y aura un train du Canadien National par jour qui partira de Chicoutimi et un autre de Québec. Nous espérons que le service sera amélioré. Les développements sont tellement considérables dans ma région qu'il faudra, un jour ou l'autre, construire une voie double entre Chicoutimi et Québec.

Quant aux chemins dans mon comté, j'en suis satisfait. La voirie y est en bon état.

M. Gagnon (Matane): Dans certaines provinces de l'Ouest, il y a un mille de voie ferrée par 150 habitants, alors que dans notre province, la plus vieille de la Confédération, il n'y a qu'un mille de voie ferrée par 600 habitants. Les régions du Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi sont les plus mal desservies par le C.N.R.

Il réclame une fois de plus, dit-il, un meilleur système de communications entre Matane et Gaspé. Il faudrait des routes de défense en Gaspésie.

Le gouvernement, ajoute-t-il, n'a pas continué la route minière de Chibougamau, route qui conduit à un grand territoire minier et qui apporterait des développements miniers considérables. Avec \$200,000, on pourrait terminer cette route. L'Union nationale a fait là un chemin d'hiver et a commencé une voie carrossable l'été. Des compagnies n'attendent que la continuation de cette route pour développer les riches mines de la région.

Le gouvernement n'a pas terminé les 10 milles qui restaient à construire sur la route Sainte-Anne-des-Monts-New Richmond, bien que les plans soient prêts depuis 1939. Il n'a pas non plus poursuivi les travaux de la route qui devait relier la route transversale à Gaspé. Je profite aussi de la circonstance pour me plaindre du service que donne le Pulp & Terminal Railway. On devrait travailler à faire améliorer ce service.

M. Potvin (Roberval) attire l'attention de la Chambre sur la situation exceptionnelle qui règne au Saguenay depuis quelques années. Le service de chemin de fer, explique-t-il, a laissé à désirer, par suite de conditions tout à fait spéciales.

Comme l'a dit mon collègue du Lac-Saint-Jean, nous avons fait des représentations à Ottawa et nous avons réussi. Il y a un mois, j'ai dit au député de Chicoutimi que notre service régulier nous serait rendu le 21 avril. Il a nié et voilà que la nouvelle est confirmée.

Parlant du développement de Chibougamau, déclare-t-il, il n'a rien à retirer de ce qu'il a dit à ce sujet.

L'honorable député de Matane nous a dit qu'avec \$200,000, on pouvait compléter la route de Chibougamau. L'opposition, en disant cela, a rendu un bel hommage au gouvernement. Le député de Matane ne nous a pas dit cependant qu'il a fallu à l'Union nationale \$1,000,000 pour construire moins de 20 milles de cette route. Elle a donc dépensé \$500,000 pour ne pas construire le chemin. On s'est plutôt préoccupé de construire des camps dispendieux et confortables que de faire la route. Et je n'ai jamais compris comment un entrepreneur, qui touchait 10 % sur un contrat de \$500,000, était arrivé \$30,000 en-dessous.

Avec la dépense qu'estime le député de Matane, je ne pourrais pas me rendre plus loin qu'à la première gare construite avec un luxe inouï par l'Union nationale où l'on mangeait du chevreuil en contravention de la loi. De ce côté-ci de la Chambre, on comprend que pour bien administrer on doit agir comme si l'on se servait de son propre argent.

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine): Tous les travaux routiers entrepris par l'Union nationale aux Îles-de-la-Madeleine ont été abandonnés par le présent gouvernement. Je me demande où va l'argent, puisque le budget de la Voirie augmente, que les crédits pour l'entretien sont coupés et que l'on ne fait rien.

M. Talbot (Chicoutimi): La situation dont la population de Chicoutimi se plaint existait bien avant les développements récents qui se font dans la région. Personne ne peut nier que le service de chemin de fer de ma région est absolument insuffisant.

Ce sera un crime pour le gouvernement actuel de n'avoir pas terminé la route Sainte-Anne-Tadoussac. Quant au coût des travaux, le boulevard Taschereau a coûté \$225,000 du mille, et les libéraux n'ont rien à reprocher à leurs adversaires. Que le gouvernement songe aux comtés qui ont des députés oppositionnistes comme aux autres comtés.

La motion est mise aux voix et adoptée après division.

Projets de loi:**Loi
des constitués**

M. Biron (Nicolet) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 176 modifiant la loi des constitués ou du régime de tenure dans certains districts électoraux soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté après division. Le bill est renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Code municipal

M. Bégin (Dorchester) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 178 modifiant le Code municipal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté après division. Le bill est renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 11 h 30.

NOTES

1. *La Presse* du 15 avril 1943, à la page 14, précise bien que M. Talbot fait cette déclaration au début de la séance et qu'ensuite M. Duplessis attire l'attention de la Chambre sur le projet de loi de M. Beaulieu concernant les accidents de travail.

2. C'est M. Bouchard qui dirige les travaux de la Chambre cet après-midi là, selon *L'Événement-Journal* du 15 avril 1943, à la page 3 et *Le Devoir* du même jour, à la page 4.

3. Victor Barbeau, *Mesure de notre taille*, 2^e éd., Montréal, imprimé au *Devoir*, 1936, 243 pages.

4. *L'Action catholique* du 15 avril 1943, à la page 12, écrit plutôt le *Canadien National*.

5. Selon *Le Canada* du 15 avril 1943, à la page 1, il est alors 6 heures.

6. Il n'est pas certain que ce soit M. Lorrain qui ait parlé ainsi. *Le Devoir* du 15 avril 1943, à la page 4, écrit simplement: "On soutient que ledit bill est inscrit depuis longtemps (...)", avant de donner la parole à M. Bouchard.

7. Séance du 23 février 1943.

Première séance du jeudi 15 avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports des comités permanents:

M. Dumoulin (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le septième rapport du comité permanent des bills privés en général.

Attendu que le délai pour la réception des rapports sur les bills privés est expiré, votre comité désire recommander que l'article 639 du Règlement soit suspendu afin de lui permettre de rapporter les bills ci-dessous, avec des amendements:

- bill 120 concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun;
- bill 114 modifiant la charte de la cité de Québec.

Le rapport est adopté.

Projets de loi:

Fréquentation scolaire obligatoire

L'honorable M. Perrier (Terrebonne)¹ propose, selon l'ordre du jour, que le bill 21 concernant la fréquentation scolaire obligatoire soit maintenant lu une deuxième fois.

(Applaudissements)

M. l'Orateur, je remercie mes collègues de leur accueil si chaleureux et sympathique. Leurs applaudissements ne s'adressent pas à mon humble personne mais aux réformes que contient la législation historique que j'ai l'honneur de présenter et en même temps à l'honorable premier ministre de cette province qui, tout en se préoccupant des angoissants problèmes de l'heure, dirige actuellement toutes nos initiatives. Il a le courage de mettre de l'avant des réformes, pense à l'avenir de notre jeunesse et veut la préparer pour les luttes de la vie en lui fournissant de plus grandes facilités de s'instruire. C'est grâce à la sollicitude manifestée par le premier ministre pour la génération montante que

j'ai l'avantage de présenter à la Chambre ce projet de loi historique.

La fréquentation scolaire obligatoire s'impose plus que jamais dans la province de Québec. L'instruction, qui fut utile de tout temps, est d'une nécessité urgente aujourd'hui et essentielle pour l'après-guerre. Les raisons qui font plus que jamais de l'éducation une nécessité nous arrivent de partout. Ces considérations suffisent à justifier notre projet de loi, que nous présentons sur la recommandation des comités catholique et protestant du Conseil de l'instruction publique. Depuis 40 ou 50 ans, l'opinion publique a été maintes fois saisie de la question de l'instruction obligatoire. Les débats ont contribué à éclairer les esprits. J'exposerai d'abord rapidement les raisons qui le motivent, puis j'en esquisserai les principales dispositions pour vous dire sa signification.

Au sujet des motifs, je soumettrai à la Chambre deux problèmes d'une importance capitale. Le premier de ces problèmes, le grand mal qui existe chez nous, est celui du départ prématuré des enfants qui abandonnent l'école sous divers prétextes avant d'avoir terminé le cours primaire. Il y a deux ans, j'ai donné à ce sujet des statistiques précises qui n'ont jamais été contredites. Qu'il me suffise de rappeler que chez nous, pour 75 % des élèves, le cours d'étude se termine présentement à 12 ou 13 ans. Le second problème, sur lequel je m'étendrai plus longuement, est celui de la fréquentation irrégulière de l'école.

D'après les statistiques d'un recensement de 1941-1942, il y avait 1,968 commissions scolaires dans la province et elles ont fait le recensement des enfants de 6 à 14 ans qui auraient dû fréquenter l'école. Ces commissions ont constaté que sur 571,840 enfants, que la loi intéresse, 522,910 seulement fréquentaient l'école. Les autres 48,930 n'étaient pas inscrits à aucune école. Il y a des anomalies. Mais ce n'est pas le pire.

De plus, les mêmes statistiques révèlent que, pour l'année 1941-1942, la fréquentation moyenne par jour a été de 439,234 enfants sur 522,910 inscrits, ce qui fait un écart plus considérable. On peut dire que, en moyenne, 83,670 enfants manquent l'école chaque jour dans notre province, en plus des 48,930 enfants de 6 à 14 ans qui ne sont même pas inscrits. Dans les écoles de la Commission scolaire de Montréal, en décembre 1942, il y avait 105,456 enfants de 6 à 14 ans inscrits et la présence moyenne n'était que de 88,433. La conclusion: d'une façon générale, on peut dire que, dans toute la

province, 80 % des enfants de nos diverses commissions scolaires fréquentent les écoles à l'âge de 6 à 14 ans et 20 % n'y vont pas. C'est là un fait fort regrettable.

Ce qui compte, surtout, c'est la fréquentation scolaire. Beaucoup d'enfants étaient inscrits et ne fréquentaient qu'irrégulièrement les classes. L'expérience a démontré qu'en notre province, des enfants ne fréquentent l'école que 6 mois par année, de sorte que, au bout de six ou sept ans, ils n'ont fréquenté l'école qu'environ la moitié du temps. Ils n'ont fait en réalité, à cause de fréquentes périodes d'absence, que trois ou quatre années d'études et ils ont un degré d'instruction moindre. À 14 ans, au lieu d'obtenir leur certificat de 6^e ou de 7^e année, ils n'ont que le degré d'instruction d'un élève de 3^e ou de 4^e année. Quelles sont les causes de cet état de choses?

Les causes de cette fréquentation irrégulière sont multiples. Le gouvernement ne prétend pouvoir remédier à toutes avec ce bill, mais il espère faire quelque chose, au moins. Selon certains, beaucoup d'enfants ne peuvent être présents à cause de l'éloignement des écoles, qui sont trop loin des habitations. Cet argument ne repose sur rien de précis et ne peut être invoqué comme motif raisonnable dans la majorité des cas, alors qu'on sait que l'on trouve dans chaque coin de la province des écoles opérant sous la gouverne des commissions scolaires et avec la coopération du gouvernement provincial. J'admets que, dans certains cas particuliers, l'éloignement de l'école peut être cause d'absentions. Mais ce n'est pas un facteur qui suffit à expliquer les chiffres cités. Dans les villes en particulier, et les trois-quarts de nos enfants sont inscrits dans nos écoles de villes, les écoles sont nombreuses et l'éloignement de l'école ne peut être qu'un prétexte.

Une autre cause est la maladie, mais encore là, des remèdes ont été apportés à la situation. Le ministère de la Santé, notamment les unités sanitaires, et les services municipaux d'hygiène veillent à la santé publique. Je veux rendre hommage à leurs efforts. Ils font un travail magnifique et très fructueux pour protéger la santé des enfants et pour réduire au minimum les absences dues à la maladie. Ces unités sanitaires et les organisations sanitaires dans les grandes villes remédieront à cette cause, si elle est bien réelle. Mais il y a d'autres motifs impardonnables de la part des parents.

La troisième cause est la pauvreté des parents. Mais cet argument n'est pas sérieux. Là aussi, on se sert d'un simple subterfuge. Pour les personnes très pauvres, la loi d'assistance publique s'applique. Partout, dans toutes les villes, il y a des

services d'assistance publique, des Saint-Vincent-de-Paul et des services sociaux qui viennent à l'aide des parents et pourvoient à leur subsistance et au transport des enfants. Plusieurs commissions scolaires ont leur service social. Et, je vous le demande, quel rendement financier pratique peuvent apporter à leurs familles dans la détresse des enfants de 8, 9, 10, 11, 12 ou 14 ans? Tout au plus quelques dollars par mois.

Les statistiques de septembre, octobre, novembre et décembre de 1942 à Montréal prouvent la fausseté de cet argument: 4,600 enfants de tous âges ont quitté les écoles de la commission scolaire pour diverses causes. Seulement 36 enfants, soit 11 filles et 25 garçons, ont abandonné l'école à cause de la pauvreté de leurs parents. Et je suis sûr que les chiffres ne sont pas plus élevés ailleurs. Je défie qui que ce soit, qui aura parcouru les statistiques de nos diverses commissions scolaires, de prouver que le nombre des enfants qui ont quitté l'école en raison de la pauvreté de leurs parents est plus élevé que celui-là.

D'autres statistiques prises dans les livres de la Commission scolaire de Montréal indiquent que 493 enfants ont quitté l'école en 3 mois pour aller travailler. Comme il s'agit toujours d'enfants de 6 à 14 ans, leur travail n'a pas dû apporter à leurs parents un bien grand soulagement. On se demande quel gain substantiel ils peuvent leur apporter. Il y a une autre catégorie d'enfants qui s'absentent des écoles et c'est celle des enfants qu'on garde à la maison pour aider aux parents. Trois cent six enfants, dans les mêmes trois mois, ont quitté les écoles montréalaises pour travailler à la maison. Six cent cinquante-cinq ont abandonné la classe pour cause de déménagement des pénates de leurs parents. Ici, il y a certainement eu négligence de la part des parents, car la plupart de ces enfants n'ont fait que changer de paroisse. Souvent, cela signifie que les enfants sont gardés à la maison simplement parce que la famille a déménagé de l'autre côté de la rue. Ils auraient pu s'inscrire à d'autres écoles régies par la même commission scolaire dans la paroisse où ils allaient résider et où ils pouvaient trouver le même cycle d'études.

L'argument de la pauvreté des parents doit disparaître. Les services sociaux travaillent à cette affaire et il faut donner à tous les parents l'opportunité de faire instruire leurs enfants. Il est plus nécessaire pour les enfants pauvres de fréquenter l'école et d'acquérir un minimum d'instruction, afin de leur fournir les moyens de ne pas rester des parias et de lutter pour gagner leur vie parce qu'il leur manque les relations sociales, outre la fortune. Les enfants riches peuvent avoir de l'idée,

de l'influence. Ils peuvent toujours compter sur leurs relations sociales. Mais les pauvres n'ont que leur instruction pour se débattre dans la vie. Il faut donc déplorer la négligence et le désintéressement de certains parents, le peu de prix qu'ils attachent à l'instruction.

Bien entendu, la nouvelle loi ne vise pas la très grande majorité des parents dans cette province qui font tout leur devoir envers leurs enfants. En général, les parents ont le cœur assez à la bonne place pour consacrer une bonne partie de leur labeur quotidien à l'éducation de leurs enfants. Ils font déjà les sacrifices nécessaires pour assurer à leurs enfants une instruction convenable. Mais il en est malheureusement un certain nombre, et c'est une trop grande quantité, qui se désintéressent complètement du problème et qui négligent ce devoir inhérent à leur état: donner ce bien indispensable à leurs enfants qu'est l'instruction. Trop de parents ne réalisent pas l'importance de l'éducation pour soustraire leurs enfants au dur labeur du journalier ou de l'ouvrier. Ainsi, d'après les mêmes statistiques montréalaises, 260 enfants en 3 mois ont quitté l'école à cause de la négligence des parents. Et ce chiffre ne comprend pas les abandons pour cause de déménagement, dont la plupart sont également attribuables à la négligence.

Les parents ont été maintes fois avertis. On a essayé de les convaincre de toutes les façons. Mais puisqu'il y a encore trop de cas de négligence, il est nécessaire que l'État intervienne pour faire cesser, en autant que possible, les causes multiples de la non-fréquentation scolaire, pour assurer cette fréquentation scolaire et un minimum d'instruction aux enfants en général. C'est pour cela que l'État doit intervenir et agir avec vigueur.

Les principes de la loi que nous présentons sont acceptables à tous. Nous ne touchons pas au droit primordial des parents sur l'éducation de leurs enfants. L'éducation familiale est un fondement difficile à remplacer. Nous sollicitons, aussi, afin d'assurer le succès de la loi, la collaboration des parents mais aussi de l'Église qui se dépense sans compter, avec un dévouement admirable, et qui a fait des merveilles pour assurer à notre peuple canadien-français une éducation nationale et sociale, pour lui donner une formation intellectuelle et morale, la culture de l'intelligence et la formation du caractère dont il a besoin. Mais à côté de l'éducation par les parents, il y a place pour le rôle de l'État, qui a aussi, en ce domaine, un intérêt et un devoir.

Personne ne conteste à l'État le droit d'imposer aux enfants, dans l'intérêt et le bien général de la société, un minimum de connaissances

utiles, d'instruction et de culture humaine pour permettre aux jeunes gens de se préparer et d'entreprendre victorieusement les luttes de l'avenir, les luttes de la vie. C'est plus vrai que jamais aujourd'hui, alors que tant d'épineux problèmes attendent la génération montante. C'est donc pour accomplir ce devoir que nous présentons le présent projet de loi, qui aura pour effet, je l'espère, de faire disparaître les causes de la non-fréquentation scolaire et de remédier à la négligence de certains parents. Nous le présentons après avoir mûrement réfléchi, et nous n'avons pris cette décision qu'en connaissance de cause, à la lumière des renseignements que l'on possédait.

Il est bon de s'instruire de l'expérience des autres et je ne vois pas pourquoi nous nous obstinerions à ne pas profiter de cette expérience chez nous. Si cette expérience a réussi ailleurs, pourquoi n'en récolterait-on pas d'excellents résultats, ici? Suivant l'*Annuaire international de l'éducation et de l'enseignement* de 1939, je constate que tous les pays du monde, moins quatre, ont eu recours à l'instruction obligatoire. Les quatre pays où il n'y en a pas sont l'Argentine, les Indes, l'Iraq et le Mexique. Dans le continent américain, seuls l'Argentine, le Mexique et la province de Québec n'ont pas l'instruction obligatoire.

Aux États-Unis, les 48 États de l'Union américaine ont l'instruction obligatoire. Le premier qui l'a adoptée est le Massachusetts, en 1852, et le dernier², le Mississippi, en 1918. Une enquête du département de l'Instruction publique, qui n'a pas agi à la légère dans cette question, faite auprès des surintendants de l'Instruction publique de chacun des États américains a donné le résultat suivant. On leur a posé quatre questions au sujet de la scolarité obligatoire et voici les réponses obtenues:

"La fréquentation obligatoire a-t-elle donné les résultats que vous attendiez? - Oui, presque unanimement.

"L'augmentation de la fréquentation scolaire s'est-elle maintenue? - Oui, presque unanimement.

"Vous a-t-il été difficile d'assurer le respect de la loi dans votre État? - Réponse quasi unanime: Non.

"Quelle est, d'une façon générale, la réaction du public à l'endroit de cette loi? - Excellente coopération et profonde satisfaction de l'opinion publique.

Tous sont enchantés des résultats. Cette loi devrait donner les mêmes résultats chez nous.

Si le bill impose à tous les enfants de 6 à 14 ans l'obligation de fréquenter l'école, il respecte

l'intégrité de nos organismes scolaires. Le bill respecte le droit des parents de surveiller l'éducation de leurs enfants et le père garde le droit d'envoyer son enfant à l'école de son choix. Pour les enfants de 6 à 14 ans, l'instruction sera gratuite, en ce sens que la rétribution mensuelle est abolie jusqu'à la 7^e année inclusivement, ce qui aura pour effet de soulager les bourses des parents. Si l'on avait des craintes pour les répercussions économiques de la gratuité scolaire, je dirai tout de suite que tout a été prévu.

D'après des statistiques récentes, les parents paient actuellement \$700,000 de rétribution par année aux commissions scolaires pour l'instruction de leurs enfants. Ce qui ne représente pas une forte proportion en regard des 1,968 municipalités scolaires de la province de Québec. Comme les parents ne paieront plus, le fardeau sera réparti sur toutes ces commissions scolaires. Aux commissions scolaires dont la situation n'est pas brillante, et dont la surcharge affecte les finances, je puis, au nom du gouvernement, donner l'assurance que nous verrons à les aider pour que le fardeau ne les atteigne pas. Nous les soulagerons de ce fardeau nouveau, car le gouvernement est décidé à prendre tous les moyens pour donner aux enfants de la province le minimum d'instruction prévu par la loi.

D'autres conséquences découleront de la présentation de cette mesure. Je crois pouvoir préciser la marche des réformes qui suivront celle-ci: nouveaux programmes d'études, car on comptera maintenant sur une scolarité pleine et régulière sans perte de temps; rédaction des manuels; le gouvernement accordera des prix substantiels à ceux qui prépareront les meilleurs manuels; lorsque l'uniformité des nouveaux manuels aura été obtenue, il sera plus facile d'accorder la gratuité des livres.

Il faudra faire un programme nouveau pour les sept années. Autrefois, le programme était aléatoire à cause de l'incertitude de la fréquentation, vu que certains enfants ne fréquentaient l'école que d'une façon irrégulière. Il sera désormais beaucoup plus facile de préparer des programmes, car on sera sûr que les élèves resteront au moins sept ans à l'école. Pour ma part, je formule l'espoir que le programme sera largement dégonflé. En certains cas, les enfants apprennent trop de choses, et n'approfondissent pas suffisamment. Il faut penser à la masse puisque 75 % des enfants de chez nous ne peuvent compter que sur le cours primaire. J'estime que ce cours primaire pourra être réduit de sept à six ans sans en souffrir lorsque la fréquentation des classes sera assurée, qu'elles seront mieux suivies, et que les programmes seront mieux répartis.

Dans la préparation du nouveau programme, il ne faudra pas changer le caractère rural de l'école de campagne, bien qu'un grand nombre d'enfants des campagnes finissent par aller gagner leur vie dans les villes, car les grandes villes drainent leur population des centres ruraux. Il faudra tout de même donner aux enfants des campagnes certaines connaissances de la ville. Il faudra donc aussi, tout en leur enseignant l'amour de la terre et de la paroisse natale ainsi que le goût de l'agriculture, donner aux petits garçons et petites filles de la campagne les éléments essentiels de culture nécessaires au cas où ils seraient appelés à vivre en ville, afin d'éviter qu'ils y deviennent des parias. Il faudra les armer suffisamment pour qu'ils puissent lutter à armes égales et avec des chances de succès contre les enfants des villes, dans la lutte pour la vie. Déjà un comité des meilleurs pédagogues de la province a été nommé par le Conseil de l'instruction publique pour s'occuper de cette question des programmes. Ce comité est présentement à l'œuvre et nous présentera bientôt, j'en suis sûr, un programme adapté aux exigences du présent dont les parents seront fiers et qu'ils seront heureux d'accepter.

Le présent projet de loi aura aussi une répercussion inévitable sur la préparation des manuels scolaires. Avec ce nouveau programme, il faudra des manuels que nous espérons plus vivants, plus alertes. Il ne s'agit plus de bourrer le crâne des enfants mais de leur inculquer des éléments de culture, de développer l'esprit d'observation, de former le bon sens et de leur donner le goût du travail.

J'espère que le choix des manuels sera donné en concours qui favoriseraient nos meilleurs pédagogues. Je puis assurer le Conseil de l'instruction publique que le gouvernement de la province n'hésitera pas à accorder des prix très attrayants à ceux qui auront préparé les meilleurs manuels au point de vue pédagogique. Un jury attestera de la valeur pédagogique des manuels. De plus, les manuels primés pourront, pour une certaine période d'années, avoir l'exclusivité. Pourquoi aurions-nous quatre ou cinq manuels de grammaire différents lorsqu'il y en a un qui est reconnu supérieur? Nous pourrions alors penser à l'uniformité des livres.

Dans le moment, l'uniformité est impossible, car il y a un trop grand nombre de manuels pour qu'on puisse en faire un choix judicieux. Vouloir l'imposer aujourd'hui ne nous donnerait rien de solide. Un tel choix pourrait donner cours à l'arbitraire. Quand je parle d'uniformité des livres,

j'entends une uniformité relative. Il pourra, dans certains cas, y avoir deux séries de manuels: l'une pour la campagne, l'autre pour les villes. Les principes seront les mêmes, mais les exemples illustrant ces principes pourront différer.

Je veux ici signaler le magnifique travail du Conseil de l'instruction publique qui, depuis cinq ans, a retiré un grand nombre de manuels et en retirera d'autres alors que l'école commencera le 1^{er} septembre prochain. J'ai dit que l'uniformité des manuels est impossible parce que nous ne pouvons la baser, pour le moment, sur aucun principe établi. L'uniformité des livres comptera dans le budget d'un père de famille où il y a 4 ou 5 enfants d'âge scolaire, et qui, souvent, voit venir avec appréhension le mois de septembre, alors qu'il devra dépenser une semaine de son salaire pour acheter les nouveaux manuels dont ses enfants ont besoin.

Souvent même, les livres ne servent plus d'une année à l'autre et un élève doit changer de manuels en changeant de commission scolaire, même si la famille ne démenage que de l'autre côté de la rue.

On réalisera de ce côté une grande économie car le tirage sera plus grand et les manuels se vendront nécessairement à meilleur compte. De toute évidence, il en coûte plus cher pour imprimer 50,000 de trois grammaires que d'en faire 150,000 copies d'une seule. Nos manuels se vendent plus cher qu'ailleurs parce que nous avons trop d'éditions différentes.

Une autre réforme s'imposera à brève échéance et il sera très agréable au gouvernement de la réaliser, c'est la gratuité des livres. Lorsque nous aurons l'uniformité des livres, il sera facile d'établir la gratuité dont elle sera la conséquence. Divers systèmes pourront être adoptés. Les livres pourront être prêtés par les commissions scolaires ou loués, comme à la Commission scolaire de Montréal. Rien n'est encore décidé définitivement. On y verra en temps et lieu, et sans imposer de nouveaux fardeaux aux commissions scolaires. Le gouvernement les aidera aussi pour cela.

Tous ces problèmes sont présentement étudiés par le Conseil de l'instruction publique. Des suggestions heureuses seront formulées et le gouvernement y donnera suite.

M. l'Orateur, le projet de loi que j'ai l'honneur de présenter constitue un grand pas en avant, une mesure efficace et féconde. Comme le disait Jules LeMaître: "Tout le monde concourt à faire l'histoire. Il importe donc pour chacun de nous, pour sa part infime, de la faire belle." Nous écrivons dans les annales éducationnelles de notre province l'une des

plus belles et des plus brillantes pages d'histoire. Je suis certain que chaque membre de la Chambre sera heureux d'y apposer sa signature. Nous sommes assurés que nous servons bien la province et que nous accomplissons en faveur des générations qui montent un acte de clairvoyance, de sagesse et de vrai patriotisme.

M. Gagnon (Matane) propose, appuyé par le représentant de Yamaska (M. Élie), que le débat soit maintenant ajourné.

Adopté. Le débat est ajourné.

Embellissement de Québec

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill 24 modifiant la loi pour l'embellissement de la cité de Québec.

L'honorable M. Godbout (L'Islet) informe l'Assemblée que l'honorable lieutenant-gouverneur a pris connaissance dudit projet de résolution et qu'il en recommande l'objet à la Chambre.

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Adopté.

En comité:

Présidence de M. Delagrave (Québec-Ouest)

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose: Que l'article 5 de la loi pour l'embellissement de la cité de Québec (5 George VI, chapitre 71) soit modifié en remplaçant les mots "cent mille dollars", dans la première ligne du premier alinéa, par les mots "cent cinquante mille dollars".

Ce projet a pour but de mettre à la disposition de la Commission d'embellissement un montant additionnel de \$50,000. Un montant de \$100,000 a déjà été voté. Environ \$65,000 ont été dépensés à date.

M. Duplessis (Trois-Rivières) se déclare en faveur de la loi.

Le président de la Commission d'embellissement est le lieutenant-colonel Boulanger, organisateur du

Parti libéral. Je me demande, dit-il en riant, quelle relation il peut bien y avoir entre l'embellissement de Québec et le parti ministériel. Je ne voudrais pas que l'argent serve à des fins électorales...

La ville de Québec est riche en traditions et en souvenirs historiques et constitue, par le fait même, un actif précieux pour toute la province. Il est essentiel que rien ne soit négligé pour mettre en relief les beautés de Québec. Cette ville mérite de plus une attention spéciale par suite de son titre de capitale.

Mais il arrive ceci que la ville de Québec souffre un préjudice du fait que chaque fois que le gouvernement achète une propriété, c'est un compte de taxes qui s'annule à l'hôtel de ville, vu que le gouvernement ne peut être taxé. La ville de Québec devrait être traitée d'une façon différente des autres parce qu'elle est une capitale. On devrait créer, comme à Washington et à Ottawa, un fonds spécial pour l'embellissement de Québec et faire administrer ce fonds par une commission d'urbanisme. Les \$100,000 déjà votés il y a deux ans ont été en grande partie gaspillés et rien de pratique n'a été fait. On n'a même pas préparé de plan d'ensemble. Le gouvernement s'est beaucoup plus préoccupé d'embellir sa situation politique par l'entremise des journaux.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Le principe de l'embellissement de Québec est admis par tout le monde. Cette loi a été passée il y a deux ans parce que le gouvernement estimait que c'est une responsabilité nécessaire de la province de rendre la ville de Québec encore plus belle, si cela se peut. C'est la responsabilité de tous les citoyens et que le gouvernement a à cœur, parce que la beauté de la ville de Québec fait non seulement la fierté de ses fils mais aussi l'admiration des étrangers. Elle exerce un attrait irrésistible sur les étrangers, tout comme la principale valeur de Montréal est son titre de métropole du Canada, ce qui attire dans cette grande ville les industriels du dehors.

Le premier travail de la commission indépendante nommée par le gouvernement a été de préparer un plan d'ensemble qui prévoyait au dégagement des édifices parlementaires encadrés de masures. Le plan prévoyait aussi l'aménagement d'artères plus attrayantes comme points d'entrée dans la ville de Québec. C'est ainsi que la Commission s'est occupée, avec les argents déjà votés, de l'élargissement du boulevard des Capucins et du boulevard Charest, ainsi que l'amélioration du boulevard Langelier.

En outre, on a rendu la ville plus propre. La Commission a fait commencer la toilette des monuments de la ville et l'émondage de nos arbres, pour lequel elle a donné des contrats, de même que l'amélioration de nos parcs. Ce travail a déjà été commencé au parc Victoria, du reste.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'Union nationale s'est occupée, pendant trois ans, de défaire ce qu'un régime de 40 ans avait fait.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Tout le monde le sait que l'Union nationale a détruit. Elle a détruit une mentalité de 40 ans chez notre population, elle a détruit la stabilité financière, elle a créé un esprit de quémandeur. Défaire! C'est une chose que le chef de l'opposition connaît, lui!

Le chef de l'opposition est bien le seul qui peut penser que la politique puisse s'infiltrer dans l'embellissement. En 1936, le chef de l'Union nationale avait promis de jeter les bases d'une organisation analogue à celle qui existe à Ottawa, pour embellir Québec. Il n'a rien fait. Il a oublié sa promesse dès son arrivée au pouvoir. Pendant trois ans, il s'est contenté de défaire. Au contraire, les libéraux qui n'avaient rien promis se sont mis à l'œuvre dès leur entrée en office et ils ont déjà à leur crédit des œuvres dont la ville de Québec est fière. Nous, nous n'avons rien promis, mais nous réalisons. Mon gouvernement ne négligera rien pour faire notre province toute entière plus grande et plus belle.

L'opposition devrait adopter cette loi sans discussion pour faire du berceau de notre race la plus belle ville du monde.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'Union nationale a dépensé des millions en travaux qui ont contribué à l'embellissement de Québec, pour faire cesser le chômage, mettre du soleil dans les foyers, protéger le capital humain. Elle a fait des travaux de voirie et le stade.

L'étude de la résolution est suspendue.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité n'a pas fini de délibérer et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Il est ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance³.

Messages du Conseil législatif:

M. l'Orateur communique à la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

- bill 5 relatif au parc national de la Gaspésie;
- bill 9 modifiant la loi du travail des prisonniers.

M. l'Orateur communique à la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

- bill 116 pour faciliter l'emploi temporaire de l'argent comme métal conducteur d'électricité en temps de guerre.

M. l'Orateur communique à la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

- bill 101 changeant le nom de Melvin "Salmonovitz" en celui de Melvin "Salmon";
- bill 107 changeant le nom de Joseph Wilfred Ellam en celui de Joseph Minshall;
- bill 117 concernant un acte de donation entre Joseph-Octave Bourbeau et Édouard Bourbeau.

M. l'Orateur communique à la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill 115 conférant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse de Sainte-Foy, comté de Québec, avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 3 est modifié en remplaçant le second alinéa du paragraphe 1 de l'article "399", par ce qui suit:

"(Pour prohiber la plantation de peupliers et de saules sur une lisière de terrain de vingt pieds le long des rues, réglementer la plantation de tous autres arbres sur ladite lisière et décréter qu'aucune plantation d'arbres ne sera faite sans qu'au préalable un permis n'ait été obtenu de l'officier nommé par le conseil;)"

2. L'article 4 est modifié en remplaçant, dans les lignes 1 et 2 du deuxième alinéa, les mots:

"Toutefois les droits résultant à la municipalité desdits plans", par les mots:

"Toutefois les droits conférés à la corporation par lesdits plans".

3. L'article 5 est modifié en biffant, dans les lignes 5 et 6, les mots "en tout ou en partie".

4. L'article 10 est modifié:

a) en biffant les paragraphes 1 et 2 de l'article "414a";

b) en biffant, dans les cinquième et sixième lignes du paragraphe 3, les mots suivants:

"(non compris dans le paragraphe 1.)".

5. L'article 11 est remplacé par ce qui suit:

"11. Dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Foy, aucun permis de construction ne sera accordé à moins que le terrain sur lequel doit être érigé chaque construction projetée ne forme un lot distinct sur le plan officiel du cadastre ou sur un plan de subdivision fait et déposé conformément à l'article 2175 du Code civil.

Dans la disposition ci-dessus, le mot "construction" désigne une construction avec ses dépendances.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux constructions, pour fins agricoles, sur des terres en culture."

6. L'article 15 est modifié en remplaçant le 1er alinéa de l'article "274", par ce qui suit:

"274. Tout électeur peut voter pour autant de candidats qu'il y a de charges à remplir dans la municipalité, mais, dans le cas où les sièges sont numérotés en conformité de l'article 80, l'électeur ne peut donner qu'un vote pour chaque siège contesté."

Aussi le bill 129 modifiant la charte de The Woman's General Hospital, avec les amendements suivants qu'il prie l'Assemblée législative d'agréer:

1. L'article 1 est modifié:

a) en remplaçant, dans la ligne 5 de l'article "2", les mots "syndics choisis" par les mots "personnes choisies";

b) le dernier alinéa qui se lit:

"Le bureau des directeurs qui existe présentement devient le conseil des syndics." est biffé.

2. L'article 3 est modifié dans la version française seulement en remplaçant les derniers mots de l'article "4": "bureau médical" par les mots "dudit conseil de syndics".

3. Ce qui suit est ajouté après l'article 4 comme article 5:

"Le bureau des directeurs qui existe présentement devient le conseil des syndics.")

4. L'article 5 devient article 6.

Projets de loi:

Sainte-Foy

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 115 conférant certains pouvoirs à la Corporation de la paroisse de Sainte-Foy, comté de Québec.

Les amendements sont lus et acceptés.

Il est ordonné que le greffier porte le message, avec le bill, au Conseil législatif.

The Woman's General Hospital

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 129 modifiant la charte de The Woman's General Hospital.

Les amendements sont lus et acceptés.

Il est ordonné que le greffier porte le message, avec le bill, au Conseil législatif.

Messages du lieutenant-gouverneur:

Sanction royale

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, transmet le message suivant:

M. l'Orateur: Messieurs, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés se rendent à la salle du Conseil législatif.

L'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur veut bien donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

5 Loi relative au parc national de la Gaspésie;

9 Loi modifiant la loi du travail des prisonniers;

16 Loi pour faciliter l'emploi temporaire de l'argent comme métal conducteur d'électricité en temps de guerre;

101 Loi changeant le nom de Melvin "Salmonovitz" en celui de Melvin "Salmon";

105 Loi modifiant la charte de la ville d'Iberville;

107 Loi changeant le nom de Joseph Wilfred Ellam en celui de Joseph Minshall;

108 Loi modifiant le contrat de mariage de Arthur Bouchard et Clara Côté;

113 Loi confirmant et ratifiant la vente de certains lots par la cité de Montréal à l'Union économique d'habitations;

115 Loi conférant certains pouvoirs à la Corporation de la paroisse de Sainte-Foy, comté de Québec;

117 Loi concernant un acte de donation entre Joseph-Octave Bourbeau et Édouard Bourbeau;

129 Loi modifiant la charte de The Woman's General Hospital.

Le Greffier du Conseil législatif: Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Les députés reviennent à leur salle de séances.

Projets de loi:

Embellissement de Québec

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution relative au bill 24 modifiant la loi pour l'embellissement de la cité de Québec.

En comité:

Présidence de M. Delagrave (Québec-Ouest)

Le comité poursuit l'étude du projet de résolution soumis par le représentant de L'Islet (l'honorable M. Godbout) à la présente séance, et dont le texte se lit comme suit:

Que l'article 5 de la loi pour l'embellissement de la cité de Québec (5 George VI, chapitre 71) soit modifié en remplaçant les mots "cent mille dollars", dans la première ligne du premier alinéa, par les mots "cent cinquante mille dollars".

M. Gagnon (Matane): Le \$50,000 est-il prévu dans le budget?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): (Après consultation) Le budget fait mention du \$50,000 de l'an dernier. C'est exactement \$48,378 qu'on a dépensés l'an dernier.

M. Gagnon (Matane): Le trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson) avait promis que tous les montants à dépenser seraient inscrits au budget! Il ne met pas en pratique les théories qu'il prêche. On le prend en défaut tous les jours!

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Un tiers de la dépense reste nécessairement statutaire.

M. Gagnon (Matane) questionne le premier ministre.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): On a retenu les services de l'architecte de la ville et de l'architecte des travaux publics, ce dernier sans rémunération. Pour la préparation du plan d'ensemble, on a fait appel à l'Association des architectes.

M. Gagnon (Matane) s'oppose à ce que M. Jos.-L. Boulanger soit président de la Commission de l'embellissement de la ville de Québec parce qu'il est organisateur pour le district de Québec. C'est un mauvais principe, dit-il, que de nommer un organisateur politique dans une commission.

Dans une commission comme la Commission d'embellissement, il ne devrait y avoir que des compétences reconnues en embellissement, indépendantes des partis politiques. On devrait remplacer ces gens estimables par des compétences de la réputation de feu Noolan Cauchon ou de M. Greber, amené de Paris à Ottawa par le premier ministre King.

Mais l'opposition est favorable au principe du bill.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je voudrais détruire l'impression qu'on a pu créer dans certains esprits et qu'il est malheureux de laisser se répandre qu'une personne ne peut plus rien faire d'autre parce qu'elle a fait de la politique. Le fait d'être organisateur politique n'enlève à M. Boulanger aucune de ses qualités.

M. Gagnon (Matane): Je ne conteste pas les qualités de M. Boulanger, que j'estime beaucoup, mais je m'en prends au principe de nommer des

organisateurs politiques dans les commissions. Ce principe est mauvais. M. A.-A. Leclaire, organisateur pour Montréal, fait aussi partie d'une commission.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Nous ne devons pas créer l'impression que les politiciens sont nécessairement méprisables, qu'ils ont perdu leurs qualités personnelles. La politique ne déforme pas l'esprit ni ne vicie le caractère et la valeur morale d'un homme.

Il (M. Godbout) fait l'éloge de M. Boulanger.

Le rôle des commissaires, dit-il, ne consiste pas à préparer les plans mais à diriger le travail des experts, à assurer l'administration des fonds mis à la disposition de la Commission et à choisir les meilleurs hommes pour assurer l'administration de la loi et l'embellissement de Québec. Si on peut me désigner des gens de la compétence de M. Greber et de M. Cauchon - M. Greber ne peut quitter la France occupée et M. Cauchon est mort - je suis prêt à retenir leurs services pour l'embellissement de Québec. Et si le député de Matane (M. Gagnon) peut me dénicher ce M. Greber, je suis prêt à l'engager et à le payer un bon prix parce que la province a un bon trésorier. Rien n'est trop beau pour la ville de Québec.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il existe une loi passée, à la demande de M. Mathewson, à l'effet qu'il ne pouvait y avoir d'autres dépenses que celles mentionnées dans le budget. Le gouvernement n'est donc pas sérieux avec le bill actuel. On demande à la Chambre de voter \$50,000 de plus⁴.

L'étude de la résolution est suspendue.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité n'a pas fini de délibérer et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Il est ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 6 heures.

Deuxième séance du 15 avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 8 h 30.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Grève dans les papeteries

L'honorable M. Godbout (L'Islet): M. l'Orateur, il existe dans une partie importante de la province une situation pénible et qui menace de devenir très grave. Une grève a été déclenchée aux usines de la compagnie Price Brothers à Kénogami, Jonquières et Riverbend. Elle se prolonge dans ces trois centres importants du Lac-Saint-Jean. Elle a été déclarée quand la compagnie a congédié 12 employés affiliés à un syndicat national. Nous avons essayé de la régler pour rétablir l'ordre par tous les moyens à notre disposition. La compagnie nous a dit qu'elle a consenti un contrat avec la International Brotherhood of Paper Workers, filiale de la Fédération Américaine du Travail. Elle nous a fait savoir qu'il était difficile de reconnaître le syndicat comme agent de liaison, parce qu'il était autrefois connu sous le nom "Syndicat catholique" et qu'il était difficile d'y faire rallier les ouvriers d'autre foi religieuse. Elle a précisé qu'il lui suffisait de reconnaître les unions internationales et qu'elle ne pouvait forcer des gens de convictions religieuses autres à adhérer à une union catholique. Les syndicats sont maintenant connus sous le nom de "Syndicats nationaux" et apparemment ils grouperaient l'immense majorité des ouvriers, car ils acceptent dans leurs rangs tous les ouvriers sans distinction de leur nationalité et de leur religion.

Nous avons épuisé auprès de la compagnie tous les moyens d'empêcher que la population de la région souffre, et souffre de la faim.

Au cours des discussions que nous avons eues avec les représentants de la compagnie, qui ont toujours dit qu'ils n'étaient pas fondés de pouvoir afin de n'en venir à aucun règlement - et, par suite des retards apportés par la compagnie dans les négociations - nous en sommes venus à la conclusion que la compagnie veut affamer la population du Lac-Saint-Jean et imposer ses vues au travail organisé. La compagnie est en guerre non seulement contre les

Syndicats nationaux ou contre une ou l'autre union en lice, mais contre tout syndicat constitué légalement. Cette compagnie vise à frapper toute organisation ouvrière dans cette province. Dans notre province, le travail est légitimement et admirablement organisé et le gouvernement le soutient et défend les droits des unions.

La situation devient excessivement grave. Elle l'était déjà par suite de l'état de guerre, qui cause un énervement général. Elle s'empire si l'on y ajoute la misère, du fait de cette tentative d'affamer la population, surtout quand on agit en mettant de côté les ordres de la Législature. Eh bien, M. l'Orateur, nous ne permettons pas que l'on affame la population d'aucune partie de la province.

En vertu d'une loi passée en 1935, que nous avons tout récemment mise en vigueur afin de nous rendre la tâche moins ardue et qui nous permettait un plus grand contrôle sur les conditions d'exploitation de nos ressources, nous avons mis les moulins de papier en demeure de négocier avec les organisations ouvrières. Le peuple est souverain chez nous et nul autre que le peuple doit gouverner en cette province. Les compagnies de papier ne peuvent dicter leurs volontés.

Nous avons passé un ordre en conseil enjoignant à la compagnie de traiter avec les unions ouvrières quelles qu'elles soient, ou d'accepter l'arbitrage. La compagnie n'a pas agi. Nous sommes obligés de courir après elle pour avoir une réponse. Elle nous a répondu, jour après jour, d'heure en heure, par des mesures dilatoires. Mais il est encore possible d'agir.

Je le répète, M. l'Orateur, cette Chambre est souveraine. Aucun de ses membres ne permettra à une compagnie d'affamer une partie de la population en cette province. C'est donc un ultime et sérieux avertissement que j'adresse à la compagnie: nous n'hésiterons pas, si la situation nous y oblige, à appliquer les mesures les plus draconiennes.

Demain, je présenterai une législation qui autorisera la Législature à donner ordre au gouvernement de faire ce que la compagnie ne veut pas. Je veux premièrement épuiser tous les moyens de conciliation, car il faut éviter dans la mesure du possible les mesures extrêmes. Ce que la compagnie ne fait pas, un autre le fera à sa place.

Les mesures extrêmes ne sont pas ici, elles sont là⁵. Demain, j'invite les représentants des compagnies à venir nous rencontrer une dernière fois. Si la compagnie ne veut pas en venir à une entente satisfaisante, nous n'hésiterons pas et nous présenterons cette législation. Ensuite, nous

siégerons aussi longtemps qu'il le faudra, le jour, le soir, samedi, dimanche, même toute la nuit. J'ai retenu pour cela le Conseil législatif, à qui j'ai demandé de retarder son ajournement. La population du Lac-Saint-Jean ne sera pas privée du pain dont elle a besoin.

C'est une mesure extrême et draconienne, que nous proposons, mais nous la passerons parce qu'on nous l'impose. Nous verrons à ce que la propriété de la compagnie soit respectée, mais nous verrons aussi à assurer la protection de la vie des ouvriers et de leurs familles.

Nous ne voulons pas, je le répète, recourir aux mesures extrêmes. Mais si on refuse d'en venir à une entente, nous demanderons aux représentants du peuple en cette Chambre si nous devons permettre qu'une compagnie, par la force, affame une partie de la population pour l'amener à ses fins.

M. Duplessis (Trois-Rivières): La situation dont parle le premier ministre est grave. Elle crée un problème dont l'acuité et l'étendue sont faciles à discuter. Quand il s'agit de protéger les droits et les prérogatives de cette Chambre, les droits de la province de Québec - et le peuple du Québec peut en être convaincu - le gouvernement peut compter sur l'appui loyal et la coopération sincère, entière et étroite des membres de l'opposition que j'ai l'honneur de diriger. Il est singulier - et je ne veux pas, dans un problème aussi sérieux, faire des déclarations partisans - qu'une compagnie puisse être en état de défier la Législature de cette province et bafouer les droits sacrés du travail tels que reconnus par la Législature.

(Applaudissements de toute la Chambre)

La liberté syndicale, nous en sommes. Le droit d'union, nous l'avons consacré dans une législation. Je ne suis pas au courant de tous les détails de la situation dont parle le premier ministre, mais ce qu'il y a de certain, c'est que l'ouvrier de Québec a toujours donné au reste du Canada, au continent et au monde entier des preuves de stabilité et de respect des lois.

Les ouvriers ont donné l'exemple de respect pour l'autorité, un bel exemple de tolérance et d'amour de la paix et de l'ordre. Il est à espérer que d'autres en feront de même. Les ouvriers méritent d'être protégés par les représentants du peuple. L'attitude qu'adopte la compagnie va clairement à l'encontre des droits de la province. La compagnie est bien mal avisée de ne pas tenir compte des prescriptions de la loi et du respect des droits des ouvriers.

Le premier ministre parle d'une mesure extrême. Si elle est nécessaire, nous l'étudierons dans le sentiment que je viens d'exprimer. Nous appuierons toute mesure qui s'avérera nécessaire et appropriée pour ramener la compagnie à la raison. J'attirerai l'attention de cette Chambre sur une législation que nous avons passée le 18 avril 1939, à l'effet que le lieutenant-gouverneur en conseil peut décréter l'annulation des exemptions et commutations de taxes des compagnies papetières qui posent des actes préjudiciables, donc qui se mettent dans la situation de celle dont il est question présentement. Le gouvernement y trouvera peut-être tous les moyens de faire face à la situation.

L'honorable premier ministre a raison d'affirmer qu'une compagnie n'a pas le droit d'affamer une population. Si le règlement d'un pareil problème entraîne des dépenses publiques, le gouvernement aura plein recours contre la compagnie. Aucun gouvernement ne tolérera de provocation de la part de quelque compagnie que ce soit, quelque puissante soit elle.

Le gouvernement de Québec et la Législature de la province ne laisseront personne, pas même une puissante et importante compagnie, les défier ainsi. Et si les provocations ne peuvent être tolérées de la part des industries, à plus forte raison des industries qui exploitent le domaine public, le patrimoine national.

Quand des directeurs de compagnies ont cessé de mériter la confiance et le respect du peuple, c'est le devoir du gouvernement d'intervenir pour les mettre à la raison et fournir à la population les moyens de subsistance dont elle a besoin. Le gouvernement a à sa disposition tous les moyens nécessaires pour appliquer les mesures qui s'imposent. Encore une fois, je répète que, dans la mise en application de toute mesure pour faire respecter les droits de la Législature, le gouvernement peut compter sur l'appui loyal, franc et déterminé, la collaboration la plus entière et la plus ferme de l'opposition.

Projets de loi:

Embellissement de Québec

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution relative au bill 24 modifiant la loi pour l'embellissement de la cité de Québec.

En comité:

Présidence de M. Delagrave (Québec-Ouest)

Le comité poursuit l'étude du projet de résolution soumis par le représentant de L'Islet (l'honorable M. Godbout) à la séance précédente, et dont le texte se lit comme suit:

Que l'article 5 de la loi pour l'embellissement de la cité de Québec (5 George VI, chapitre 71) soit modifié en remplaçant les mots "cent mille dollars", dans la première ligne du premier alinéa, par les mots "cent cinquante mille dollars".

M. Duplessis (Trois-Rivières): Que le gouvernement donne l'exemple en embellissant les édifices parlementaires!

L'honorable M. Godbout (L'Islet): J'y ai déjà songé. La province est en train d'acheter tous les immeubles environnants, de façon à dégager l'hôtel du gouvernement.

La résolution est adoptée.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a adopté une résolution, laquelle est lue et agrée.

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 24 modifiant la loi pour l'embellissement de la cité de Québec.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté.

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Loi des écoles professionnelles

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 20 modifiant la loi

des écoles professionnelles soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté, après division. Le bill est renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) propose que la Chambre se forme immédiatement en comité.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

En comité:

Présidence de M. Delagrave (Québec-Ouest)

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): Ce bill a pour objet principal de limiter à un montant raisonnable l'indemnité qui peut être recouvrée par une école professionnelle lorsque l'élève abandonne le cours qu'il s'est engagé à suivre par contrat. Cette indemnité ne peut dépasser le prix d'un cinquième du nombre total des leçons, en outre du prix des leçons suivies par l'élève.

Les articles 1 à 5 sont adoptés.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a étudié le bill et qu'il l'a adopté après l'avoir amendé. Le bill amendé est lu.

Subsides:**Budget des dépenses
1943-1944**

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose, selon l'ordre du jour, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Lorrain (Papineau) propose, appuyé par le représentant de Mégantic (M. Labbé), que tous les mots après "que", dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Tout en étant prête à voter les subsides nécessaires à l'administration de la province, l'Assemblée législative de la province de Québec exprime l'opinion que le gouvernement devrait, sans délai, prendre les mesures nécessaires pour empêcher

la concentration de la richesse entre les mains d'un petit nombre, et, particulièrement, pour venir en aide à la petite propriété, gage de stabilité et de sécurité."

Des députés réclament le vote.

L'amendement est mis aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Bourque, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Paquette, Talbot, 12.

Contre: MM. Allard, Beaulac, Bienvenue, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Boucher, Bullock, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Comeau, Dansereau, Delagrave, Desmarais, Drouin, Duffy, Duval, Fillion, Fortin, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Frégeau, Gagnon (Frontenac), Godbout, Groulx, Guibord, Hamel, Jodoin, Joyal, Lapointe, Mathewson, Morin (Québec-Centre), Nadon, O'Connor, Perrier, Plamondon, Rajotte, Renault, 39.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale est mise aux voix et adoptée. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

En comité:

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose: 1. Qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre-vingt-six mille dollars nécessaire pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Dépenses de voyage (Chasse)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1944.

Adopté.

2. Qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de sept mille trois cents dollars, nécessaire pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Frais de bureau", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1944.

Adopté.

Rapport du comité des subsides:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a adopté deux résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Il est résolu que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera de nouveau en comité des subsides.

Les résolutions du comité sont lues et agréées.

Ajournement

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose, du consentement unanime, que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle se trouve ajournée à demain matin, à 11 heures.

Adopté.

La séance est levée à 11 h 15.

NOTES

1. *L'Événement-Journal* du 16 avril 1943, à la page 3, indique qu'il est 3 h 45 lorsque le secrétaire de la province (l'honorable M. Perrier) commence son discours, lequel a duré 45 minutes.

2. *Le Canada* du 16 avril 1943, à la page 10, écrit que cet État est le second à avoir adopté l'instruction obligatoire.

3. *La Presse* du 16 avril 1943, à la page 10, indique qu'il est alors 3 h 10.

4. Il est alors 6 h 10 et le comité décide de rapporter progrès, selon ce qu'indique *L'Action catholique* du 16 avril 1943, à la page 13.

5. En brandissant un document qui renferme le texte de loi précité, selon *Le Nouvelliste* du 16 avril 1943, à la page 3.

Séance du vendredi 16 avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports des comités permanents:

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le cinquième rapport du comité permanent des bills publics en général.

Attendu que le délai pour la réception des rapports sur les bills publics est expiré, votre comité désire recommander que l'article 639 du Règlement soit suspendu afin de lui permettre de rapporter, avec des amendements, le bill 112 modifiant la charte de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec.

Le rapport est adopté.

Pouvoirs du comité permanent des bills publics

M. Duplessis (Trois-Rivières): Les pouvoirs du comité permanent des bills publics sont périmés parce qu'ils n'ont pas été prolongés par la Chambre.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup) demande le consentement de la Chambre.

M. Duplessis (Trois-Rivières) consent.

Demandes de documents:**Valeur des permis des véhicules-moteurs**

M. Bégin (Dorchester) propose qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance entre le gouvernement de la province, aucun de ses officiers ou membres et toute personne, société, corporation ou gouvernement relativement aux impôts, taxes ou permis concernant les véhicules-moteurs.

Par suite du rationnement de la gazoline, les propriétaires d'automobile sont dans une situation difficile, dit-il.

Il demande au gouvernement de modifier le système actuel d'enregistrement des automobiles au profit des automobilistes qui, classés dans la catégorie AA, ne pourront parcourir qu'environ 2,000 milles au cours de l'été et devront remiser leur voiture une partie de la saison. Sur 180,000 autos, il n'y en a que 100,000 qui sont utilisées en tout temps de l'année dans la province. Il n'est pas juste, poursuit-il, de faire payer à ces automobilistes le prix entier de la licence. Beaucoup ne pourront circuler que trois ou quatre mois dans l'année.

Pour ceux-là, le coût actuel de l'enregistrement est trop élevé. Un automobiliste me disait qu'il lui en coûterait environ \$140 pour parcourir 2,000 milles pendant la saison à cause des frais de toutes sortes qu'il doit payer. C'est bien cher pour chaque mille parcouru. En Colombie-Canadienne, le prix de l'enregistrement diminue d'un douzième pour chaque mois écoulé après le 1^{er} avril. Celui qui prend sa licence le 1^{er} mars paie les onze douzièmes du prix; celui qui ne sort sa voiture que le 1^{er} avril ne paie que les cinq sixièmes, etc.

Un système analogue de progression dans le prix des licences avantagerait, dans notre province, ceux qui sont classés dans une catégorie inférieure. Les automobilistes classés dans la catégorie AA seraient avantagés et spécialement les cultivateurs, qui ne se servent de leur voiture que quelques mois dans l'année.

M. Caron (Hull) propose, appuyé par le représentant de Frontenac (M. Gagnon), que le débat soit maintenant ajourné.

Adopté.

Projets de loi:**Loi des écoles professionnelles**

L'ordre du jour appelle l'examen du bill 20 modifiant la loi des écoles professionnelles, tel qu'amendé en comité plénier.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) propose que le bill soit maintenant agréé.

Adopté après division.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Subsides:

Budget des dépenses 1943-1944

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose, selon l'ordre du jour, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Adopté. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

En comité:

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose: Qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinq mille dollars, nécessaire pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Réserve de pêche (Chasse)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1944.

M. Gagnon (Matane): Le meilleur moyen de développer nos pêcheries et de ravitailler nos armées, c'est de garder nos pêcheurs et les fils de pêcheurs à leur travail. Des pêcheurs de mon comté m'ont écrit, me demandant d'intervenir en leur faveur. J'ai multiplié les démarches et malgré cela, j'apprends qu'aucune décision n'a été rendue.

(Il est interrompu par des pages qui portent à M. Duplessis deux gerbes de roses rouges afin de souligner son anniversaire, sous les applaudissements de toute la Chambre.)

Je suis heureux d'exprimer au chef de l'opposition, qui célébrera bientôt son anniversaire de naissance, nos sentiments d'amitié, de reconnaissance et d'admiration pour ses belles et hautes qualités. C'est un homme fort estimable, intègre et fort désintéressé des questions d'argent. Il s'intéresse d'abord aux questions de sa province. Son caractère, sa vivacité d'esprit et sa haute vision politique sont bien connus. Nous avons voulu souligner modestement cet anniversaire. Je remercie les membres de la Galerie de la presse qui ont bien voulu s'associer à nous en cette circonstance. Au

nom de l'opposition, je souhaite à notre chef santé et bonheur, une vie heureuse et féconde, et de reprendre bientôt les rênes de l'administration pour le bonheur de la province, afin de lui redonner l'administration honnête et progressive qu'elle eut de 1936 à 1939¹.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Ce n'est pas particulièrement les dernières remarques du député de Matane que je veux souligner, convaincu que je suis que l'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis) ne désire pas la réalisation du souhait que vient de lui faire son collègue. Il sait qu'aucun rôle ne peut mieux lui convenir que celui de chef de l'opposition. La province entière sait que, comme chef de l'opposition, il est un homme extraordinaire. Je lui souhaite de nombreuses années et une carrière fructueuse à ce poste et dans la vie publique.

Je souhaite très sincèrement à l'honorable chef de l'opposition une bonne santé. L'amitié sincère qui m'unit à lui ne se ressent aucunement de l'aigreur des luttes parfois acerbes que nous nous livrons dans le domaine politique, mais qui ne laissent, ni à l'un ni à l'autre, aucun ressentiment. Ces sentiments, je sais qu'ils sont partagés par toute la Chambre.

En ces jours d'anniversaire, on est heureux de faire un retour sur soi-même et d'associer à ses joies le souvenir de ceux qui nous sont chers, qui nous tiennent le plus au cœur.

Le chef de l'opposition conserve toujours précieusement le culte le plus touchant pour la mémoire de son vénérable père qui doit, du haut du Ciel, du séjour des bienheureux, être fier, heureux et content de son fils qui lui fait honneur et qui a bien fait, même si, comme les êtres humains, il a pu commettre quelques erreurs. Il accomplit une belle carrière et une tâche importante dans l'administration de la province de Québec. Je félicite mon honorable ami à l'occasion de son anniversaire. Je lui souhaite longue vie, bonne santé et longue et fructueuse carrière politique, et de conserver les nombreux amis qu'il possède dans cette Chambre et dans la province. Il a l'estime de tous les membres de cette Chambre.

Comme le député de Lotbinière (M. Chalout), représentant du Bloc populaire, l'autre groupe d'opposition, n'est pas présent, il serait peut-être bon (en se tournant vers le député de Terrebonne, l'honorable M. Perrier) que quelqu'un parle au nom de ce parti politique pour présenter des vœux au chef de l'opposition.

(Rires)

Il invite donc, dit-il, le député de Terrebonne (l'honorable M. Perrier), vu qu'il appartient

généralement au secrétaire de la province de se charger des missions diplomatiques et qu'il a le talent pour ces choses délicates, à présenter les vœux du Bloc populaire au chef de l'opposition.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne): Je ne peux me dérober à l'aimable invitation de mon chef.

Je suis heureux d'avoir l'occasion probablement unique dans ma vie de représenter officiellement le Bloc populaire pour offrir des souhaits au chef de l'opposition. Je ne doute pas qu'avec la gentillesse qui le caractérise, si le député de Lotbinière (M. Chaloult) eût été présent, il se serait fait un devoir de participer à cette manifestation. Il aurait oublié ses divergences d'opinions avec le député de Trois-Rivières de même que les circonstances qui l'éloignent de son ancien chef et lui aurait exprimé ses hommages ainsi que les vœux qu'il mérite. Une vieille amitié de 20 ans nous unit, le chef de l'opposition et moi. C'est dans ce sentiment personnel que je félicite l'honorable député de Trois-Rivières. Je lui souhaite des années heureuses et fécondes et pour que sa carrière soit heureuse et féconde, il faut qu'il reste au poste qu'il occupe en cette Chambre².

M. Duplessis (Trois-Rivières) remercie le premier ministre et les membres de la Chambre, de même que les journalistes, de ce témoignage d'estime. J'admets, dit-il, que le premier ministre ferait un bien meilleur chef de l'opposition que moi et voilà pourquoi je lui céderai avant longtemps ma place.

Des démonstrations comme celle-là font généralement jaillir la vérité. Quelle entente y a-t-il donc entre le Bloc et le gouvernement? Il est clair qu'ils s'entendent bien tous les deux. Le fait que l'honorable secrétaire de la province (l'honorable M. Perrier) a parlé au nom du Bloc démontre bien l'entente qu'il y a et que le public connaît entre le Parti libéral et ce groupement politique. Le secrétaire provincial est plus éloquent quand il parle au nom du Bloc que lorsqu'il est le porte-parole du gouvernement. Je le remercie sincèrement.

L'honorable premier ministre et moi, nous avons siégé pendant de nombreuses années à l'Assemblée législative et nous avons toujours été liés par une grande amitié qui domine nos divergences politiques. Nous sommes aussi unis dans un deuil identique. Je suis particulièrement reconnaissant à l'honorable premier ministre pour sa délicate allusion à l'auteur de mes jours, qui siégea

longtemps en cette Chambre comme député de Saint-Maurice. Je puis lui dire à mon tour que lorsque son vénérable père est parti pour un monde meilleur, il avait eu la consolation, la vive satisfaction et la grande joie de voir son fils au poste de premier ministre de sa province et de poursuivre une brillante carrière. Le deuil commun de notre père cimentera encore cette amitié.

Je comprends que nous ne pouvons voir tous de la même manière, mais je suis heureux qu'au-dessus des luttes politiques, il existe un tel sentiment consolant de confraternité parmi les hommes politiques et que les divergences essentielles d'opinion ne détruisent pas l'amitié.

Je remercie d'une façon toute spéciale les journalistes pour les fleurs qu'ils m'ont fait tenir. Et si le rouge (montrant les fleurs qu'on lui a présentées) doit disparaître rapidement, il subsistera un ensemble de couleurs dont l'Union nationale est le symbole.

(Applaudissements)

Le débat se poursuit sur la résolution du budget.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Je travaille constamment sur l'obtention d'exemptions pour les pêcheurs et leurs fils parce que je crois que cette industrie est essentielle. Au récent congrès des pêcheurs, tenu au Parlement, on a adopté une résolution demandant aux autorités fédérales de faciliter cette exemption en faveur des pêcheurs. J'ai transmis cette résolution à Ottawa en exposant toutes les raisons pour lesquelles les pêcheurs *bona fide* doivent être exemptés. J'ai plaidé moi-même la cause de plusieurs pêcheurs et j'ai réussi à en faire exempter un grand nombre. J'ai écrit de nouveau à Ottawa il y a trois jours pour renouveler mon intervention en faveur de ceux dont dépend le plein essor de nos pêcheries.

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine): Les pêcheurs devraient recevoir des exemptions à la condition qu'ils retournent à leurs occupations originelles. Plusieurs des pêcheurs qui avaient obtenu des exemptions ont trouvé du travail dans les industries de guerre.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Je suis en train d'essayer de régler le problème.

M. Pouliot (Gaspé-Sud): Le département des Pêcheries devrait renouveler constamment ses démarches auprès d'Ottawa. Si la pêche diminue, la

chose aura une répercussion très nuisible pour notre effort de guerre. L'exemption ne devrait pas être accordée seulement à ceux qui font la pêche au large, mais aussi à ceux qui préparent le poisson sur le marché.

M. Langlais (Îles-de-la-Madeleine): J'ai vainement tenté cette année d'obtenir une exemption pour six pêcheurs de mon comté qui avaient été exemptés l'an dernier après avoir complété leur instruction militaire de base, mais qui n'ont pu l'être, cette année, en dépit du fait qu'ils accomplissent le même travail.

M. Dumoulin (Montmorency) plaide la cause des pêcheurs d'anguilles de Montmorency, de Bellechasse et d'autres comtés du littoral qui ont droit à la même exemption.

La résolution est adoptée.

Rapport du comité des subsides:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a adopté une résolution et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Il est résolu que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera de nouveau en comité des subsides.

La résolution du comité est lue et agréée.

Projets de loi:

Commission des écoles catholiques de Verdun

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 120 concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 120 sans l'amender.

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Charte de Québec

M. Delagrave (Québec-Ouest) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 114 modifiant la charte de la cité de Québec.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

En comité:

Présidence de M. Dumoulin (Montmorency)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe) explique par quels moyens on pourrait faciliter la possession d'une maison privée - non pas d'un logement - à chaque père de famille ou à tout homme qui songe à fonder un foyer.

Il faudrait au préalable, dit-il, créer un fonds national à cet effet, pour avancer aux gens sérieux le gros du capital nécessaire à cette entreprise utile à la patrie. Le taux d'intérêt à payer ne devrait pas dépasser 3 %.

Les articles 1 à 17, ainsi que le préambule, sont adoptés.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a étudié le bill et qu'il l'a adopté sans l'amender.

M. Delagrave (Québec-Ouest) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le bill de Québec contient de bonnes et de moins bonnes clauses. Pour les raisons que j'ai invoquées au comité des bills privés, lors de l'étude du bill, je fais enregistrer la dissidence des membres de la gauche tout en hâtant la passation du projet de loi.

Adopté après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Dépôt de documents:**Commission des liqueurs,
rapport 1941-1942**

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) dépose sur le bureau de la Chambre le 21^e rapport de la Commission des liqueurs de Québec, pour l'année 1941-1942. (Document de la session no 42)

**Grève dans
les papeteries Price**

L'honorable M. Godbout (L'Islet): J'ai le plaisir d'annoncer à cette Chambre qui, tout entière y a contribué, le règlement de cette affaire délicate et grave dont j'ai parlé hier soir et qui troublait momentanément la région du Lac-Saint-Jean. La grève est réglée aux usines de la compagnie Price Brothers et les ouvriers seront retournés au travail dans quelques heures³.

Je dois dire à la Chambre que dans les délibérations qui ont eu lieu, ce matin, nous avons eu à traiter avec des gentilshommes à l'esprit ouvert et véritablement patriotique, des deux côtés. Nous avons constaté chez le président et les directeurs de la compagnie Price Brothers des dispositions pour une entente, une compréhension parfaite de leurs devoirs et un désir ardent et sincère de l'accomplir pleinement. Chez les représentants des unions ouvrières, nous avons rencontré des hommes chez qui nous avons constaté aussi, en même temps qu'un grand attachement à l'intérêt professionnel de tous leurs membres, un désir sincère de collaborer avec le meilleur dévouement à la grandeur de cette industrie dont les ouvriers sont responsables comme les patrons.

Cet heureux règlement est la preuve qu'il y a toujours des possibilités de s'entendre quand on veut collaborer sincèrement. Ce désir de collaboration s'est manifesté chez tous les intéressés au règlement du conflit et aussi chez chacun des membres de cette Chambre, qui ont consenti à demeurer à leur poste jusqu'à la fin des négociations et en particulier chez le chef et les membres de l'opposition, parce que ces derniers n'avaient pas les mêmes raisons de rester, politiquement parlant, que nous. Dans les grandes crises, il y a toujours moyen, même entre Canadiens, de s'entendre. On s'est entendu et j'en suis heureux.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je suis heureux moi aussi que la paix soit rétablie dans la région du

Lac-Saint-Jean. S'il est une circonstance où la paix soit nécessaire entre employés et employeurs, c'est bien la circonstance actuelle, quand on traverse une période comme celle-ci. La coopération est toujours féconde lorsqu'elle n'est pas basée sur le sacrifice d'un droit. L'opposition est heureuse d'avoir contribué dans la mesure de ses moyens à faciliter les négociations et d'avoir collaboré à apporter à ce problème une solution avantageuse.

Le premier ministre nous a dit que les directeurs de la compagnie Price avaient montré de bonnes dispositions. Il parle de leur esprit de justice. Je m'en réjouis, bien qu'hier ils ne semblaient pas bien disposés. Comme le premier ministre nous l'a mentionné, le président se faisait tirer l'oreille. Je constate avec satisfaction qu'ils en sont venus à une attitude plus équitable et que le président de la compagnie est revenu à une attitude plus raisonnable.

Il est bon que la leçon principale qui se dégage de cet événement soit bien comprise de tous; c'est que l'énergie et le courage dans la revendication des droits triomphent toujours quand ce courage et cette énergie sont basés sur le droit, la justice et la compréhension des devoirs.

M. Fillion (Lac-Saint-Jean): Au nom de la population de toute la région du Lac-Saint-Jean et de Chicoutimi, je remercie l'honorable premier ministre d'avoir été aussi énergique; je le remercie du fond du cœur parce qu'il a assuré du pain à nos ouvriers. Je remercie également l'honorable chef de l'opposition et tout le cabinet de leurs efforts pour apporter au différend une heureuse solution.

Il formule l'espoir, dit-il, que la paix soit rétablie pour longtemps dans son comté. J'espère que nous ne verrons pas de grève au Lac-Saint-Jean d'ici à longtemps. Je suis convaincu que nos ouvriers seront satisfaits et que la compagnie reconnaîtra qu'il est essentiel à son industrie qu'elle ait le respect de toute la population ouvrière.

M. Talbot (Chicoutimi): Je suis heureux de la bonne nouvelle, de voir que les revendications des ouvriers ont été acceptées, et heureux que l'opposition ait collaboré au règlement de la question. Cette grève éprouvait toute notre région. L'honorable premier ministre nous a dit que le règlement était dû à la collaboration de tous. Il faut s'en réjouir. Je connais assez la population ouvrière de chez nous pour savoir que, si elle est jalouse de ses droits, elle est aussi respectueuse des droits des autres. C'est pourquoi l'heureuse solution de ce problème ne me surprend nullement. La meilleure leçon qu'on puisse

retirer de cette affaire, c'est la nécessité de se comprendre qu'on y gagne toujours à se tenir debout. Le premier ministre en a la preuve.

M. Chalout (Lotbinière): Je suis heureux moi-même que le premier ministre ait enfin employé la manière forte pour mettre à la raison une compagnie étrangère. Je suis convaincu que cette méthode est la seule qui puisse amener ces compagnies à collaborer. C'est le moyen que j'ai indiqué la semaine dernière.

Je n'aurais jamais cessé de collaborer avec le gouvernement s'il avait employé plus tôt cette méthode et si on l'avait toujours employée pour régler les problèmes qui intéressent le peuple. Je félicite le gouvernement et j'espère qu'il continuera dans une aussi bonne voie.

Ajournement

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera, se trouve ajournée au mardi 27 avril 1943.

Adopté.

La séance est levée vers 1 heure.

(Les députés s'empressent autour de MM. Godbout, Rochette et Hamel pour les féliciter. Ces deux derniers, ayant été retenus en dehors de la Chambre par le règlement de la grève, sont entrés au moment de l'ajournement.)

NOTES

1. Le chef de l'opposition aura 53 ans mardi le 20 avril mais l'Assemblée ne siégera pas ce jour-là. C'est pourquoi les députés lui offrent leurs bons souhaits au cours de la séance de ce matin, selon ce que précise *Le Canada* du 17 avril 1943, à la page 10.

2. *Le Soleil* du 16 avril 1943, à la page 9, signale que les députés s'amuse de voir M. Hector Perrier dans ce rôle.

3. Le premier ministre a lui-même rendu publique l'entente acceptée par les ouvriers et leurs patrons.

Voir "Les conditions acceptées par la Price Brothers", dans *Le Soleil* du 17 avril 1943, à la page 3.

Première séance du mardi 27 avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Demande et dépôt de documents:

Aménagement
de bureaux administratifs

M. Lorrain (Papineau) propose qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un état montrant:

Relativement à la réponse du gouvernement, en date du 13 avril 1943, par l'intermédiaire de l'honorable ministre des Travaux publics, au sujet du chapitre 21, 2 George VI, intitulé: Loi pourvoyant à l'aménagement de bureaux pour des services administratifs du gouvernement dans la province:

1. Comment se détaille la somme de \$703,535.09 concernant les obligations ou engagements contractés par le gouvernement de la province à ce sujet, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 31 mars 1943 inclusivement?

2. Quels sont les noms et adresses des créanciers du gouvernement à ce sujet?

3. À combien se chiffre chacune des créances dues par le gouvernement à ce sujet?

4. Quand le gouvernement est obligé de payer ou d'acquitter chacune des obligations ou engagements contractés à ce sujet?

Adopté.

L'honorable M. Dansereau (Argenteuil) dépose sur le bureau de la Chambre ledit état. (Document de la session no 42A)

Questions d'urgence:

Grèves

M. Comeau (Montréal-Verdun): M. l'Orateur, je me lève pour attirer l'attention de la Chambre sur une question d'urgence.

Nous sommes en guerre et pendant que nos soldats risquent leur vie, endurent courageusement

toutes sortes de misères et font généreusement les plus grands sacrifices, nos gouvernements sont entravés sérieusement dans leur travail, et notre production essentielle de guerre est retardée et sabotée par des grèves sérieuses qui, en certains cas, ont le même effet que du sabotage.

Je soumets, M. l'Orateur, que ces grèves sont causées dans presque tous les cas par une lutte entre différentes unions ouvrières qui chacune veut obtenir le contrôle des ouvriers de cette province. C'est tout simplement une chicane de famille chez les ouvriers, mais cette chicane a pour effet de diminuer, presque de saboter, je dirais, l'effort de guerre de notre pays¹.

Si les unions ouvrières insistent pour donner plus d'importance à leurs intérêts particuliers qu'à leur devoir impérieux de faire tourner les roues de l'industrie sans interruption, on doit conclure que l'Axe a des agents très actifs parmi nos ouvriers...

M. Duplessis (Trois-Rivières) et d'autres députés: À l'ordre! À l'ordre!

M. l'Orateur: Je suis obligé d'interrompre l'honorable député. Sur une question de privilège, un député peut réfuter quelque chose que l'on a dit contre lui, mais il ne peut prononcer un discours s'il n'y a rien devant la Chambre. Le député de Montréal-Verdun (M. Comeau) n'est pas dans l'ordre et il doit respecter les règlements.

M. Comeau (Montréal-Verdun): J'ai dit que je voulais parler d'une question d'urgence!

M. l'Orateur: L'interpellation est irrégulière et ne peut pas être admise comme une question de privilège parce que trop générale. Ce n'est pas une question à soulever en Chambre à ce moment-ci et, de plus, les lois de la province de Québec peuvent prendre soin du cas présenté par le député de Montréal-Verdun. Le député devrait, pour pouvoir en traiter en Chambre, suivre la procédure ordinaire.

Projets de loi:

Fréquentation scolaire
obligatoire

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné le 15 avril 1943, sur la

motion du représentant de Terrebonne (l'honorable M. Perrier) proposant que le bill 21 concernant la fréquentation scolaire obligatoire soit maintenant lu une deuxième fois.

M. Gagnon (Matane): Il s'agit d'une question de la plus haute importance, l'une des plus importantes depuis longtemps. Est-il un problème d'une plus large envergure, d'une plus haute portée que celle de l'éducation du peuple, de l'instruction de la jeunesse? Il se rattache à ce que nous, pères de famille, avons de plus cher: l'âme et l'avenir de nos enfants. Aussi convient-il que la Chambre l'étudie avec le plus grand soin, sans considérations partisans, sans préjugés et sans passions.

Au cours des 25 dernières années et surtout de la dernière décade, l'éducation a fait des progrès considérables grâce à la collaboration de l'Église et de l'État. Les gouvernements commencent à comprendre la nécessité impérieuse d'aider de la façon la plus généreuse possible les maisons d'enseignement secondaire et les universités, les écoles techniques et spécialisées, en augmentant les octrois nécessaires qui malheureusement, sont encore dans notre province sensiblement inférieurs à ceux que reçoivent les maisons d'enseignement secondaires et universitaires des autres provinces canadiennes et dans les 48 États américains. Il faut reconnaître également que l'école primaire n'a pas été négligée ici non plus, et doit demeurer, à cette tragique époque de notre histoire, l'objet de notre vigilance et de notre plus grande attention. Mais d'aucuns pourraient affirmer qu'on n'a pas assez fait pour améliorer la condition des institutrices, entre autres, ni pour établir des écoles dans les campagnes de la province.

Mais le problème de l'éducation est encore plus important pour les Canadiens français qui reconnaissent probablement plus que quiconque l'importance de former ses nombreux enfants en prévision des tâches qui les attendent plus tard dans leur vie. Après la guerre, le problème du maintien de la culture française se posera au gouvernement qui sera alors en poste avec une acuité profonde dans la province de Québec comme dans tout le Canada. Mes compatriotes savent gré au premier ministre du Canada, l'honorable W. L. Mackenzie King, d'avoir, en 1940, en des termes touchants, indiqué à notre race la voie à suivre et montrer la noblesse du rôle éminemment civilisateur qu'il lui appartient de jouer sur ce continent. L'honorable M. King a donné ce jour-là un cinglant démenti à ceux qui voudraient voir disparaître les lumières de la pensée et de la culture française.

(Applaudissements)

Je suis de ceux qui croient que les haines de races, la rancœur et l'envie trop vivement entretenues en certains milieux, ne peuvent que retarder l'élan vers le progrès. Ceux qui s'en font les propagateurs font une œuvre malsaine que nous ne saurions trop mépriser et condamner. Si nous voulons survivre et marcher d'un pas résolu vers la supériorité, c'est à l'école que nous forgerons les armes conquérantes et nécessaires. Nous savons, nous, Canadiens français, que notre survie en sol américain dépend en grande partie d'une solution progressive et efficace à ce problème. Ne devons-nous pas, en tant que représentants du peuple, nous inspirer d'une telle conviction avec une vigilance constante qui exige prudence et réflexion? Il importe donc aux représentants du peuple de faire l'unanimité autour de certaines idées maîtresses, d'entourer l'école des soins les plus vigilants et de convaincre la jeunesse que la seule façon pour elle d'assurer son avenir consiste dans l'effort, le travail et le souci d'acquérir la compétence.

Je veux d'abord étudier le principe de la loi pour analyser ensuite son application.

J'ai écouté avec le plus grand soin le discours de l'honorable secrétaire de la province (l'honorable M. Perrier), discours qui avait le mérite de la clarté. Il incombe aux députés qui prennent part au débat d'étudier toute cette question de l'éducation, incluant les principes que cela implique, les causes qui ont provoqué la présentation du bill actuellement devant la Chambre et les résultats qui pourraient ressortir de son application. Je concède au ministre le souci de paraître vouloir assurer le progrès de la cause de l'éducation, qui nous est chère à tous, mais la seule solution qu'il nous propose consiste à introduire dans notre législation scolaire une nouvelle loi pénale qui vise à imposer des sanctions aux parents qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent envoyer leurs enfants à l'école.

Pour la première fois, le gouvernement tente d'introduire dans nos lois scolaires la coercition, qui suscitera des entraves aux pères et aux mères de famille dont le droit est absolu sur l'éducation de leurs enfants et leur infligera des pénalités. Par la loi qu'il nous propose, l'État va régler d'un trait de plume les divergences sérieuses qui ont existé en matière scolaire entre les partisans de la persuasion et ceux de la contrainte. Cela vise à substituer à la persuasion la contrainte, lorsque vient le temps d'assurer une fréquentation régulière à l'école.

Des débats violents, des polémiques vigoureuses ont eu lieu chez nous depuis 50 ans entre les partisans de la contrainte et ceux de la persuasion. Même aujourd'hui, l'unanimité est loin d'être faite

dans le public à ce sujet. Elle n'existe même pas au sein du Conseil de l'instruction publique, qui a étudié cette question pendant des mois et qui n'a pas non plus rallié autour de ce principe nouveau l'unanimité de ses membres. Comment, considérant l'histoire de cette province, peut-on s'attendre à ce que le peuple soit unanime sur la question? Avant d'adopter une législation comportant la fréquentation scolaire obligatoire, il importe donc de nous demander si tous les moyens de persuasion ont été épuisés et si le principe de la coercition qu'on veut introduire dans nos lois est le seul qui convienne au tempérament de notre peuple et à sa mentalité.

De droit naturel, l'éducation appartient à la famille et à l'Église. Le rôle néanmoins considérable de l'État est d'être l'auxiliaire de l'autorité familiale et de l'autorité religieuse. L'instruction primaire, a écrit M. Édouard Montpetit dans son livre *Reflets d'Amérique*, n'est pas sous le contrôle absolu de l'État. L'Église et la famille apportent leur concours au gouvernement.

Clémenceau a dit: "L'État a trop d'enfants pour être un bon père de famille", dit-il. Il cite aussi une parole de Sir Thomas Chapais en 1898 sur les droits du père de famille.

Par la loi de 1875, reprend-il, l'éducation a été soustraite au contrôle de la politique par la création du Conseil de l'instruction publique. Les évêques y entrèrent de plein droit comme représentants de l'Église et l'État se réservait le droit de nommer des laïques dévoués à la cause de l'éducation. L'État administre mais à deux degrés. Il fait des lois, ratifie des règlements, octroie les deniers publics, surveille la situation matérielle de l'École. Il ne va pas plus loin et laisse l'autorité à un surintendant chargé d'appliquer la loi sous la direction d'un conseil, le Conseil de l'instruction publique qui veille aux intérêts religieux et à la pédagogie.

Notre système d'éducation, avec ce Conseil de l'instruction publique formé d'un comité catholique et d'un comité protestant, qui, sous la direction du surintendant, pourvoient à l'administration de la loi, a fonctionné depuis bientôt un siècle, a rendu d'incontestables services et a mérité les plus grands éloges de tous les vrais éducateurs. C'est un système admirable. Sir Thomas Chapais disait de ce bon système éducationnel: "J'affirme que le régime établi depuis 1875, le régime du Conseil de l'instruction publique et du surintendant a travaillé avec ardeur, avec persévérance, avec succès, en somme, au développement, au progrès et au perfectionnement de ce système". Ces paroles judicieuses, que je partage, sont encore de la plus haute actualité.

Qu'on améliore le programme élaboré avec tant de justesse et il n'est pas besoin de menacer les contribuables de la prison pour qu'ils envoient leurs enfants à l'école. Feu C.-J. Magnan, qui fut de son vivant inspecteur en chef des écoles catholiques, disait que pour favoriser le progrès scolaire, deux méthodes s'offraient à nous: d'une part la persuasion, de l'autre la contrainte. M. Magnan se prononçait pour la première méthode, parce qu'elle a produit d'excellents résultats dans le domaine scolaire, depuis 15 ou 20 ans.

Si nous envisageons le problème éducationnel sous tous ses aspects et si nous apprécions comme il convient les progrès substantiels accomplis au cours des 25 dernières années, nous devons avoir l'orgueil de proclamer que notre province n'est inférieure à nulle autre dans la Confédération canadienne. Ces résultats ont été obtenus par la persuasion.

En 1901, pour la première fois, le discours du trône fait allusion à la gratuité des livres. Toutefois, à cette date, le gouvernement ne donna pas suite à son projet. Un premier projet de loi relatif à l'instruction obligatoire, présenté cette même année par M. Boucher de Grosbois, député de Shefford, fut étouffé par le gouvernement Parent et rejeté par un vote de 55 à 7. En 1912, sous le gouvernement Gouin, un autre projet de loi, qui ressemblait singulièrement à celui proposé aujourd'hui, fut présenté par M. Finnie, député de Saint-Laurent.

Sir Lomer Gouin le combattit avec vigueur. Il prétendait que ce projet de loi tendait ni plus ni moins à introduire dans nos Statuts une nouvelle loi pénale et que les législateurs n'étaient pas justifiés d'employer un moyen aussi rigoureux. "Aussi longtemps, disait-il, que nous n'aurons pas épuisé tous les moyens qui sont à notre disposition, je dis que nous ne serions pas justifiables d'employer un procédé aussi rigoureux que celui qui nous est suggéré."

Et, plus loin, il ajoutait: "Je suis et je reste en faveur de l'amélioration scolaire dans toute sa plénitude; mais je me refuse à établir dans cette province le régime de la contrainte, tout d'abord parce qu'elle répugne à la majorité de notre population et parce qu'à mon avis, nous avons pour encourager la fréquentation scolaire d'autres moyens plus efficaces que celui de l'obligation". Et M. Gouin démontra que dans les pays où elle avait été imposée, la fréquentation scolaire obligatoire s'était avérée inefficace.

Sir Lomer Gouin a démontré qu'au Connecticut la proportion d'enfants absents était de 40 %, et le portrait est à peu près le même ailleurs. L'Assemblée

législative accepta presque unanimement la conclusion du chef du Parti libéral du temps. Son opinion fut du reste partagée par Sir Mathias Tellier, alors chef de l'opposition conservatrice qui, selon ce que nous rapportent les journaux, félicita chaudement Sir Lomer Gouin pour sa fière et énergique dénonciation des partisans de l'instruction obligatoire. Un seul Canadien français, M. Godefroy Langlois, se prononça en faveur du bill Finnie qui fut rejeté par un vote écrasant.

En 1918, une requête signée par un grand nombre de citoyens de Montréal était adressée à Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, priant ce dernier de demander au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de recommander à la Législature d'adopter une loi d'obligation scolaire. L'honorable Alexandre Tashereau, présent à la délégation qui rencontrait le Conseil à ce sujet, s'y opposa énergiquement. Cette requête fut rejetée par le Conseil de l'instruction publique, ses membres se ralliant à la proposition de Sir Thomas Chapais, secondée par Sir Mathias Tellier.

Une autre campagne en faveur de l'école obligatoire fut déclenchée en 1919. La question fut soulevée à l'Assemblée législative par le député de Saint-Hyacinthe, M. T.-D. Bouchard. Le principe de la coercition fut encore combattu par Sir Lomer Gouin et par l'honorable Alexandre Tashereau. "Si la fréquentation n'est pas ce qu'elle doit être, disait M. Gouin, il faut donc user de la persuasion, aider les parents et les conseiller comme nous le devons, ou bien user de la force. Mais rien ne sert de se quereller sur ces deux moyens." De son côté, M. Alexandre Tashereau formulait cette opinion: "La persuasion reste un principe; il ne faut pas de coercition. Et c'est pourquoi l'on peut être assuré qu'aucune mesure ne sera imposée à moins qu'elle ne soit acceptée par la grande majorité de l'électorat."

Lors d'une fête à M. J.-L. Miller à l'École Normale Laval, M. Tashereau déclarait: "Nous nous opposons à la coercition dans le domaine scolaire, comme dans tous les autres domaines." Ce principe fut combattu aussi, en dehors de la Chambre, par M. C.-J. Magnan, qui publia, dans *L'Action catholique*, une étude qui lui valut une lettre de félicitations de Son Excellence le cardinal Bégin. Cette étude, de même que les livres publiés à l'époque par M. Magnan et par le révérend père Hermas Lalonde, condamnent la substitution de l'État à l'autorité du père de famille et établissent que la contrainte scolaire n'était pas appliquée par la plupart des pays qui l'avaient acceptée et qu'elle était de toute façon pratiquement inefficace.

En France, selon Ferdinand Buisson: "La fréquentation scolaire n'est nulle part plus mauvaise que dans notre pays". C'est Jules Ferry qui y a proposé l'instruction obligatoire en 1882. Mais on a constaté en 1889 que le taux de non-fréquentation avait augmenté, depuis la mise en vigueur de la loi. Donc en 1901², Aristide Briand amenda la loi parce qu'elle ne donnait pas satisfaction. On se plaignait qu'elle n'était pas observée, comme le démontraient les rapports des inspecteurs du gouvernement. Les rapports démontraient que, dans la plupart des départements, l'irrégularité de la fréquentation et de sa durée insuffisante étaient la norme. D'après un de ces rapports, il y avait, parmi les conscrits de 75 départements, 22 % d'illettrés, et cela, après 39 années d'enseignement obligatoire.

En 1921, Édouard Herriot avouait que la France était le pays qui avait le plus d'illettrés en Europe. En Belgique, où une loi de coercition existe depuis 1914, les gens prirent la loi comme une simple recommandation et ne s'en préoccupèrent pas. Aux États-Unis, le système donne peu de satisfaction. Les lois adoptées à cette fin par les États sont en grande partie inopérantes. Il (M. Gagnon) cite *School Life*, publiée à Washington, D. C., en date du 1^{er} mars 1919, pour appuyer ses affirmations.

En Amérique du Sud, poursuit-il, où il y a aussi une loi qui force les parents à envoyer leurs enfants à l'école, le nombre des enfants privés d'instruction varie de 42 % à 92 %, suivant les États. Le chiffre de la fréquentation scolaire, tiré d'un journal publié à Montevideo en 1910, était très bas avant 1919: 68.4 % des enfants ne vont pas à l'école au Chili; 72 % en Équateur; 73 % au Paraguay; 88 % au Pérou; 92.8 % au Vénézuéla.

Dans Ontario, où la loi fut appliquée il y a de nombreuses années, des ministres de l'Instruction publique ont été forcés de déclarer que la mise en vigueur de la loi laisse grandement à désirer. Dans la plupart des villes, on fait fi de la loi.

Ni la France, ni la Belgique, ni les États-Unis, ni les pays de l'Amérique du Sud, ni la province de l'Ontario, ni les Provinces maritimes n'étaient alors satisfaites du système de la coercition.

Les chefs politiques canadiens, dit-il, depuis 50 ans, ont dénoncé la contrainte en matière scolaire. M. Sam Genest, oncle de mon excellent ami le chef de l'opposition, qui dirige le mouvement des écoles françaises à Ottawa, en faveur de l'instruction obligatoire, disait, en 1919, que la coercition lui paraissait odieuse et inefficace. En janvier 1919, le sénateur N.-A. Belcourt disait: "L'instruction obligatoire dans l'Ontario, ce qui n'empêche pas la

proportion des illettrés, demeure assez considérable pour nous forcer à conclure que l'instruction obligatoire ne constitue point un remède infaillible." Le *Globe and Mail* a publié en janvier 1919 et encore il y a quelques jours, des articles qui sont de nature à faire réfléchir les partisans de la fréquentation obligatoire.

L'abbé Émile Dubois du Séminaire de Sainte-Thérèse, dans le comté de Terrebonne, que représente l'honorable Hector Perrier, après une visite en Acadie en 1920, disait la même chose des Provinces maritimes. Sir Wilfrid Laurier était contre la coercition. Il disait, en 1898, à la Chambre des communes, que "les moyens coercitifs n'ont jamais conduit un peuple sur la voie de l'instruction, de la sagesse et de l'utilité."

Et l'honorable Alexandre Taschereau, qui se prononçait contre un changement de notre organisation scolaire, affirmait: "C'est à l'école primaire que nous devons la paix, l'ordre et la stabilité qui règnent dans notre province, car c'est là que l'on enseigne la science des sciences, qui apprend à nos enfants le respect de l'autorité et le devoir de nous y soumettre de bon cœur."

Il (M. Gagnon) cite d'autres opinions contre l'instruction obligatoire, notamment celle de Sir Thomas Chapais, et de l'honorable juge C.-E. Dorion.

Notre système est hautement apprécié par les étrangers, précise-t-il. William H. Moore, député libéral fédéral, auteur du livre *The Clash*, un anglo-protestant, ne craint pas d'affirmer que l'école neutre d'Ontario instruit mais n'éduque pas, tandis que l'école confessionnelle de Québec donne tout à la fois l'éducation et l'instruction parce la politique n'entre pas dans le système scolaire du Québec. Dans Québec, c'est le Conseil de l'instruction publique qui gouverne, et à la base de son programme, il y a l'enseignement religieux.

Il cite (M. Gagnon) les opinions exprimées par le major Frederick Ney, secrétaire du Conseil national d'éducation, Sir Andrew MacPhail, professeur à l'Université McGill, qui, le 10 novembre 1919, s'adressant au Canadian Club, reconnaissait que les hommes publics du Québec avaient toujours été prédominants grâce à l'école primaire et aux universités, et par M^{re} Landrieux, évêque de Dijon, membre de la mission Fayolle venue au Canada en 1921.

Dans le bulletin du recensement fédéral de 1911, on pouvait lire, ajoute-t-il, cette phrase significative: "De toutes les provinces de l'Est, de 1901 à 1911, c'est Québec qui a augmenté le plus considérablement le nombre de ceux qui savent lire et écrire."

Les dépenses faites pour l'éducation de chaque élève étaient de \$9.87 en 1900, de \$28.49 en 1917 et de \$59.63 en 1940. Les taxes, cotisations annuelles et rétributions mensuelles des corporations scolaires se sont chiffrées à \$1,313,149 en 1868, à \$4,465,537 en 1908, à \$12,405,301 en 1918, à \$26,729,566 en 1928 et à \$32,435,231 en 1940, sans que la contrainte n'ait été nullement nécessaire. Les contributions versées par les gouvernements ont été de \$256,762 en 1868, de \$447,650 en 1898, de \$2,077,567 en 1918, de \$5,906,164 en 1930, de \$8,366,485 en 1938-39 et de \$6,022,513 en 1939-1940³.

Le nombre des instituteurs et institutrices diplômés est passé de 1,300 en 1906-1907 à 25,793 en 1930-1931 et à 30,136 en 1939.

En 1899, il n'y avait qu'une seule école normale catholique de filles. En 1939, il y en avait 24. Les écoles normales étaient fréquentées par 322 élèves en 1900, par 1,339 élèves en 1918 et par 2,107 élèves en 1938-39. Il y avait 3,355 écoles élémentaires en 1867, 6,312 en 1919 et 7,907 en 1939. Nos écoles d'agriculture ne comptaient que 134 élèves en 1910; elles en comptaient 1,202 en 1939. Nos écoles techniques avaient 614 élèves en 1911 et 5,552 élèves en 1938. Nos écoles des hautes études commerciales comptaient 612 élèves en 1938, comparativement à 33 en 1911. Onze mille cent cinq élèves fréquentaient nos 31 collèges classiques en 1939, comparativement à 9,033 dans 21 institutions en 1919. Les écoles élémentaires sont passées de 3,357 en 1867 à 7,907 en 1939.

L'éloquence et la force persuasive de ces chiffres sont incontestables. Vous avez vu le progrès constant qui s'est accompli au cours des dernières années sans que jamais la contrainte n'ait été nécessaire. Pourquoi le serait-elle devenue subitement?

Dans un volume publié en 1934 et intitulé *Le Canada d'hier et d'aujourd'hui*, M. Gustave Lanctôt, archiviste fédéral, a écrit: "Quoique la scolarité ne soit pas obligatoire dans la province de Québec, ni totalement gratuite dans certaines villes, la fréquentation scolaire est aussi forte qu'ailleurs."

Dans le volume *Notre Milieu* paru l'an dernier et rédigé par un groupe d'économistes, M. Raymond Tanghe, professeur à l'Université de Montréal et parlant au nom de professeurs des Hautes études, écrit: "En 1931, il y avait dans la province de Québec 1.17 % des enfants de cet âge (10 à 14 ans) qui étaient illettrés; jusqu'au groupe de 30 à 34 ans, le pourcentage est inférieur à la moyenne pour tout le Canada, soit 3.73 %"

L'*Annuaire du Canada* de 1931 fixe comme suit le pourcentage des enfants illettrés de 10 ans et plus dans les diverses provinces: Île-du-Prince-Édouard, 2.65 %; Nouvelle-Écosse, 4.26 %; Nouveau-Brunswick, 6.91 %; Québec, 4.75 %; Ontario, 2.30 %; Manitoba, 4.46 %; Saskatchewan, 4.13 %; Alberta, 3.44 %; Colombie-Britannique, 3.96 %.

Ces chiffres sont d'une autorité et d'une éloquence incontestables. Alors que dans notre province le pourcentage des illettrés ne touche pas 5 %, il ne me paraît ni sage ni pratique d'imposer la contrainte scolaire, les amendes et la prison aux pères de famille qui font leur devoir d'une admirable façon au cours des heures tragiques que nous vivons.

Plusieurs membres du clergé ont modifié leur manière de voir dans ce domaine. Autrefois, les théologiens étaient d'accord pour dénoncer l'instruction obligatoire comme attentatoire aux droits des pères de famille, et comme une tentative de laïciser et de neutraliser l'école. Plusieurs ont modifié leur manière de voir. Plusieurs membres du clergé semblent croire que l'instruction obligatoire n'est plus à craindre chez nous, aussi longtemps que l'État reconnaîtra la suprématie du Conseil de l'instruction publique aussi bien que la primauté des droits de l'Église et de la famille. D'autres personnes, cependant, restent sceptiques sur le changement de formule. Le fait qu'on a remplacé les mots "instruction obligatoire" par les mots "fréquentation obligatoire" me rappelle les efforts machiavéliques du Parti libéral pour cacher au public les effets néfastes de la loi de conscription en l'appelant "loi de mobilisation".

Quoi qu'il en soit, puisque la grande majorité de l'épiscopat ne s'oppose plus au principe de l'instruction obligatoire ou de la fréquentation obligatoire, je m'incline respectueusement, pourvu que la loi qui la consacre et la sanctionne lui permette d'atteindre sa fin qui est d'assurer au plus grand nombre le bienfait de l'instruction.

Mais si je réussis à vaincre ma répugnance pour accepter le principe de la coercition et de la contrainte, je m'étonne que cette politique nouvelle n'ait pas été soumise au peuple, au préalable. On n'en a pas dit un mot pendant la campagne de 1939, soit directement ou indirectement. Je ne puis m'empêcher de voir dans le projet de loi du gouvernement tous les éléments qui en entravent l'application, et qui nous démontrent que la législation gouvernementale n'est pas suffisamment mûrie, qu'elle est prématurée, inopportune et absolument inefficace. Je serais prêt à appuyer une loi qui serait bien faite, mais pas une du genre de

celle qui est actuellement devant la Chambre. La contrainte n'a jamais donné de résultats, et la loi actuelle s'appuie sur la contrainte.

(Applaudissements à gauche)

Avant d'introduire dans nos lois un principe aussi contesté et contestable que celui de la contrainte et de la coercition, il importe de poser au gouvernement les questions suivantes: Avons-nous donné au peuple le nombre et la qualité d'écoles qui lui conviennent? Ces écoles répondent-elles aux exigences du confort, de la salubrité et de la sécurité moderne? Sont-elles suffisamment nombreuses pour répondre aux besoins de l'heure? Le personnel enseignant est-il suffisamment rémunéré?

Les programmes d'études sont-ils assez judicieusement adaptés aux conditions de l'heure pour permettre à la jeunesse de lutter avantageusement avec ses émules ou ses rivaux dans le domaine social, économique et scientifique? Est-il sage de contraindre les enfants à aller à l'école, si ces écoles ne sont pas en condition pour les recevoir? Quels moyens prend le législateur pour alléger le fardeau des commissions scolaires?

Un bon système éducatif repose sur un nombre suffisant d'écoles sur toute la surface du pays; présentant le caractère de confort et de sécurité; sur un programme d'étude judicieusement rédigé et adapté aux besoins de l'heure qui permet aux élèves de la province de compétitionner avantageusement avec ceux des autres provinces dans les domaines de l'économie, de l'industrie ou du commerce; sur un choix non moins judicieux de livres de classe, suivant un programme que traçait Sir Thomas Chapais dans un discours qu'il prononçait sous le gouvernement Marchand pour s'opposer à la nomination d'un ministre de l'Instruction publique, et sur la préparation et le choix d'un personnel enseignant dévoué, compétent et suffisamment rémunéré. Ces conditions me paraissent péremptoires et doivent être préalablement remplies avant le recours à la coercition.

Il faudrait donc agrandir les écoles, les moderniser, pour assurer la santé de l'enfant aussi bien que son progrès scolaire. Les commissions scolaires sont déficitaires dans la province et le gouvernement ne prend pas les moyens d'alléger leur fardeau avant d'augmenter leurs dépenses. Avec la loi qui est devant nous, le nombre d'enfants qui fréquentent l'école sera multiplié, et le gouvernement ne semble pas remarquer qu'à l'heure actuelle il n'y a pas suffisamment d'écoles et que, dans certains endroits, celles-ci ne répondent pas aux nécessités de confort et de sécurité.

Je préconise la sécurité matérielle et morale de l'enfant à l'école, qui devrait être la principale préoccupation du législateur, l'hygiène dans les écoles, l'aide aux commissions scolaires déficitaires, de meilleurs salaires aux instituteurs et institutrices moins payés que les messagers.

On dira peut-être: votons la loi et nous verrons à en faciliter l'application, à agrandir les écoles, à en bâtir de nouvelles et même à rémunérer les professeurs et moderniser les programmes. Mais c'est mettre la charrue devant les bœufs. Si l'on ne prend pas d'avance toutes les précautions, on frappe la loi de nullité en la rendant inopérante et inefficace. Le législateur prudent et avisé, avant d'appliquer une loi pénale, doit poser d'abord toutes les conditions préalables à la justification de son imposition et de son application.

Le projet de loi contient de plus des anomalies et des contradictions regrettables. Ainsi, on y trouve des exemptions pour les enfants très pauvres qui sont requis pour le travail, dans certaines périodes de l'année. Par quel raisonnement fallacieux en est-on venu à pareille conclusion?

C'est pour eux surtout que les facultés éducationnelles doivent être élargies, c'est pour eux que les portes de nos écoles doivent être largement ouvertes, pour donner au fils de l'ouvrier autant de chance qu'aux fils de famille! On y trouve une exemption pour l'enfant renvoyé de l'école pour mauvaise conduite. Pourquoi faire de cet enfant un paria à cause de son inconduite? Il serait préférable de lui apporter tendresse et vigilance. Il est malsain de faire des lois qui comportent dans leur principe même la discrimination, source de favoritisme et de rancœurs.

La loi telle que rédigée est inapplicable parce qu'elle permet au juge, devant lequel la plupart des délinquants seront traduits, de ne jamais les condamner. On veut de plus exempter de la loi ceux qui sont éloignés de l'école. Pourquoi ne pas leur assurer plutôt le moyen de s'y rendre?

Je ne m'effraye nullement de la gratuité scolaire, non plus que d'une certaine uniformité des livres, pourvu que le choix des manuels reste soumis à la direction et au contrôle exclusif du Conseil de l'instruction publique.

Bref, l'Union nationale estime qu'avant d'imposer la contrainte, avant d'imposer au peuple une armée de policiers pour perturber les foyers et des pénalités nouvelles, les mesures préalables suivantes devraient être prises:

a) Diffusion de l'éducation surtout chez la classe pauvre;

b) Augmentation du traitement des instituteurs et institutrices;

c) Dégrevement des propriétaires, des payeurs de taxes et des commissions scolaires;

d) Création, construction d'écoles modernes primaires, intermédiaires, modèles académiques et spécialisées;

e) Aide plus généreuse aux maisons d'enseignement secondaire et aux universités;

f) Construction en plus grand nombre d'écoles salubres, hygiéniques, surtout dans les grandes agglomérations urbaines.

Et ne faut-il pas au préalable instaurer une politique qui vise à la restauration des droits de la famille et orienter l'attention des législateurs vers le maintien et la sécurité de la famille, et instaurer aussi un système économique qui permette à l'ouvrier, au pêcheur et au cultivateur de gagner un salaire suffisant pour garder ses enfants à l'école?

C'est là le programme de l'Union nationale en matière d'éducation.

Le problème de l'éducation chez nous est avant tout un problème économique. Un père de famille qui gagne \$15 par semaine peut à peine envoyer cinq, six ou sept enfants à l'école et les habiller. Il faut donc commencer par la base, et la base de tout nouveau système d'enseignement, c'est le relèvement économique de la famille. Tant que l'on n'aura pas réussi à relever le niveau économique de la famille, on sera devant cette alternative: ou bien la loi est sévère ou ne contient aucune exemption et sera dès lors inopérante, ou son application injuste et inefficace, ou bien la loi devra prévoir une foule de circonstances qui dispenseront l'enfant de l'école. Dans cette alternative, l'école sera encore inefficace. Dans tous les cas, la loi aura peu d'effet.

Voilà, à mon sens, le système éducationnel dont le perfectionnement préalable s'impose avant que l'on n'introduise la contrainte et la coercition. S'il faut appliquer la loi de manière impartiale, les moyens de rendre son application pour les parents doivent être réalisables et justes, autrement elle échouera.

Le parti auquel j'appartiens, sous la direction d'un chef intelligent et courageux, ne s'opposera jamais à toutes initiatives, si hardies soient-elles, destinées à assurer le progrès véritable de l'éducation. Aucun parti politique n'a mieux compris que l'Union nationale son devoir envers les éducateurs et la jeunesse. Nous sommes prêts à voter toutes les sommes d'argent nécessaires que pourraient nous demander le Conseil de l'instruction publique, la direction de nos collèges, de nos écoles spécialisées et de nos universités.

Il (M. Gagnon) parle des progrès réalisés chez nous au cours des dernières années et il en donne comme preuve tout ce que l'Union nationale a fait dans le domaine de l'éducation: octrois augmentés, nombreuses écoles spécialisées construites, petites écoles construites ou réparées. Il cite des chiffres pour montrer les progrès de l'enseignement de 1936 à 1939. Il rappelle les éloges faits dans *Les Canadiens français d'aujourd'hui* par l'honorable Colonel Wilfrid Bovey à l'Union nationale pour l'encouragement donné à l'éducation dans tous les domaines.

On nous dira, dit-il, que la situation dans une certaine ville est particulièrement sérieuse, que plusieurs enfants ne vont pas à l'école et que les parents ne paraissent pas s'en soucier. Si la chose est vraie, pourquoi le gouvernement songe-t-il à imposer la contrainte à toute la province? Pourquoi ne pas faire l'expérience de la nouvelle loi dans certaines localités afin de voir quels en seront les effets? Ou encore, qu'on accorde l'option locale aux municipalités scolaires.

Il (M. Gagnon) fait l'éloge de nos maisons d'éducation, de nos petites écoles, de nos collèges, de nos universités. Pourquoi, se demande-t-il, certains journaux et certaines personnes profitent-ils de l'étude de cette loi pour répandre la notion que l'éducation a été arriérée, dans notre province, et qu'il faille menacer nos braves gens de la prison pour qu'ils conduisent leurs enfants à l'école? Évitions de toujours vanter nos voisins pour dénigrer nos frères. Les Canadiens français ne sont pas plus arriérés que les citoyens des autres nationalités.

Cette loi, dans son ensemble, est absolument inopportune, inefficace et inopérante.

Il propose, appuyé par le représentant de Yamaska (M. Élie), que tous les mots après "que", dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"L'Assemblée législative de Québec se déclare favorable à l'adoption immédiate de toutes les mesures appropriées, justes et efficaces qui favorisent la diffusion et la propagation de l'instruction et en augmentent les facilités et les moyens, mais elle désapprouve la deuxième lecture du bill intitulé: Loi concernant la fréquentation scolaire obligatoire, qu'elle considère inopportun et actuellement impraticable, parce que ce bill néglige de pourvoir au règlement indispensable des difficultés financières, éducationnelles et autres qui paralysent l'action des parents et des commissions scolaires".

L'amendement est mis aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Bourque, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Paquette, Pouliot, Sauvé (Beauharnois), Talbot, 14.

Contre: MM. Bienvenue, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Bouchard (Saint-Hyacinthe), Boucher, Caron (Hull), Caron (Maisonnette), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Chalout, Comeau, Delagrave, Desmarais, Dubreuil, Dumoulin, Fillion, Francoeur (Lévis), Francoeur (Montréal-Mercier), Gagnon (Frontenac), Gauthier, Godbout, Goulet, Groulx, Guerin, Guibord, Hamel, Hartt, Jodoin, Joyal, Morin (Québec-Centre), Nadon, O'Connor, Perrier, Renault, Robidoux, Sabourin, 36.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit sur la motion principale.

M. Caron (Hull): Depuis longtemps on demandait une amélioration dans notre système et la fréquentation obligatoire est une de ces mesures d'ordre public qui s'imposent. Moi-même je l'ai préconisée dès 1932. Mais jadis on rencontrait dans la province une forte opposition à la fréquentation scolaire obligatoire. On disait que c'était une mesure inspirée par la franc-maçonnerie et que ses partisans étaient des suppôts de satan. Encore aujourd'hui la mesure a des adversaires irréductibles.

Tout récemment, des députés ont reçu une lettre-circulaire anonyme prenant à partie le cardinal Villeneuve et les évêques, parce qu'ils étaient en faveur d'une telle réforme. On y prétend que la franc-maçonnerie veut contrôler notre système d'enseignement. Cette circulaire était signée A.C.P.F. Je ne connais pas la signification de ces lettres, mais je suis porté à croire qu'il s'agit de "Association catholique des pauvres fous".

Il félicite, dit-il, le gouvernement d'avoir eu le courage de présenter cette loi cette année et de prendre l'initiative de montrer la voie que la nationalité canadienne-française doit suivre pour arriver au succès. C'est une louable initiative qui montre la largeur de vue du premier ministre et de ses collègues. Je savais que le gouvernement rencontrerait une vive opposition, mais il est plus intéressé à travailler pour la jeunesse de chez nous qu'à se faire du capital politique.

Le secrétaire de la province (l'honorable M. Perrier) mérite aussi sa large part des félicitations de ceux que l'avenir de notre province intéresse. Il le félicite, dit-il, pour son exposé clair et précis qu'il a

fait de la loi et de la situation actuelle, sans partisanerie politique et appuyé sur des statistiques. Le discours du secrétaire de la province était bourré de faits et de chiffres qui ont prouvé que la présentation de cette loi était nécessaire.

La mesure n'est pas nouvelle, mais elle ne pouvait être apportée avant une préparation de l'opinion publique et avant que le Conseil de l'instruction publique n'ait fait connaître son opinion. Dès que le comité catholique se fut prononcé en faveur de la scolarité obligatoire, le gouvernement prépara une loi en conséquence.

L'instruction obligatoire s'impose maintenant plus que dans le passé. Les temps changent, ainsi les besoins, les conditions et les exigences, de manière importante et souvent dans un très court laps de temps. Le monde a changé et partout, depuis 25 ans, tout a changé dans le commerce, l'industrie, la médecine... L'évolution est nécessaire, dans le domaine de l'éducation comme dans les autres domaines. Il est maintenant impossible pour le jeune Canadien d'arriver s'il ne possède pas un minimum essentiel d'instruction. C'est ce que le gouvernement provincial veut donner à notre jeunesse.

Nos éducateurs ont fait leur devoir dans le passé, avec les moyens dont ils pouvaient disposer. Il n'est pas question de critiquer le passé mais il faut admettre que notre système n'est pas parfait et que de grands changements s'imposent avec l'aide du gouvernement. Le révérend père Léon LeBel, s.j., disait dans un article récent que notre système d'éducation a besoin d'être amélioré dans les écoles rurales.

Il a affirmé que la fréquentation scolaire après la 6^e année est de 41 % dans Québec et de 86 % dans Ontario. Ceux qui s'occupent d'éducation sont donc les premiers à demander des réformes. Ailleurs non plus ce n'est pas parfait, comme aux États-Unis, mais l'enseignement s'y donne d'une manière plus pratique, même si on a trop poussé à la spécialisation. Cela ne veut pas dire que Québec doive rester stationnaire.

Le jour est arrivé où nous devons réagir dans la province de Québec et prendre les mesures qui s'imposent afin que notre jeunesse ait un niveau d'instruction égal à celui des jeunes gens des autres provinces. Je souhaite que nos élèves soient non seulement les égaux de ceux des autres provinces mais leur soient même supérieurs et qu'ils s'affirment par des connaissances réelles puisées à l'école, afin qu'ils puissent s'affirmer non seulement par des discours enflammés, mais par une formation vraiment supérieure.

Mais on n'y arrivera pas en suivant les mesures mitigées suggérées par l'opposition. Le député de Matane (M. Gagnon) a commencé son discours en exprimant des vues larges, mais à la fin il n'a pu s'empêcher de revenir à la petite politique de l'opposition. Il s'est contredit. Il a vanté l'Union nationale pour ce qu'elle a fait pour l'éducation après avoir dit: "En matière d'éducation, c'est le Conseil de l'instruction publique qui gouverne."

Il est prêt à admettre, dit-il, que l'Union nationale a fait son possible dans le domaine de l'éducation, mais le député de Matane met au crédit de son parti des augmentations qui sont tout simplement naturelles. La population augmente constamment et depuis 1939, le nombre d'écoles a augmenté. Il augmenterait même sans l'instruction obligatoire.

L'Union nationale a été au pouvoir pendant trois ans et elle n'a rien présenté, aucun projet de loi, pour améliorer la situation de notre enseignement. Les suggestions de l'opposition sont dépassées, inutiles et nuisibles. Toute personne ou organisation sérieuse et renseignée, le Conseil de l'instruction publique de Québec en tête, approuvent, désirent et appuient l'instruction obligatoire dans la province.

M. Caron (Hull) propose, appuyé par le représentant de Richmond (M. Desmarais), que le débat soit maintenant ajourné.

Adopté. Le débat est de nouveau ajourné.

Dépôt de documents:

Réseau routier

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse, en date du 7 avril 1943, demandant la production d'une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 31 mars 1943 inclusivement, relativement au chapitre 51, 2 George VI, intitulé: Loi pour assurer à la province les avantages d'un réseau routier de premier ordre. (Document de la session no 43)

Commission des eaux courantes de Québec

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse, en date du 14 avril 1943, demandant la production

d'une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 18 février 1943 inclusivement, et se rapportant à la Commission des eaux courantes de Québec. (Document de la session no 44)

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 6 heures.

Deuxième séance du 27 avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 8 h 30.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Projets de loi:

Fréquentation scolaire obligatoire

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné à la séance précédente de ce jour, sur la motion du représentant de Terrebonne (l'honorable M. Perrier) proposant que le bill 21 concernant la fréquentation scolaire obligatoire soit maintenant lu une deuxième fois.

M. Caron (Hull): L'autorité en matière d'éducation appartient aux parents, mais il y a des parents sans cœur ou sans souci qui ne se donnent pas le trouble de faire instruire leurs enfants ou qui n'ont pas le courage de forcer leurs enfants à fréquenter les classes quand ces enfants ne veulent pas y aller. Lorsque des parents n'ont pas le courage de faire leur devoir, il est important, nécessaire et urgent que le gouvernement intervienne et s'occupe de ces enfants. L'État a le devoir d'intervenir. Même si ces enfants représentent une minorité infime, il est encore important d'y voir parce qu'ils constituent un capital humain qui mérite d'être protégé et la fréquentation obligatoire est un des moyens d'atteindre ce but.

Le député de Matane (M. Gagnon) a surtout insisté sur ce qui se passait il y a 25 ans et plus et a soigneusement évité de parler du présent. Il a parlé d'une foule de grands hommes qui étaient opposés à la fréquentation scolaire obligatoire. Ces hommes qu'il a cités ont parlé il y a vingt, trente et quarante ans. Les meilleurs hommes d'État et les plus grands docteurs ont modifié leurs opinions avec le temps. De hautes personnalités ont pu jadis s'opposer à la scolarité obligatoire, mais cela ne veut pas dire qu'ils avaient raison. Il faut admettre que des grands hommes ont bien pu se tromper. Saint Thomas n'admettait pas l'Immaculée Conception tandis que d'autres théologiens l'admettaient. Cela n'a pas empêché saint Thomas d'être qualifié de docteur angélique.

J'ai toujours réclamé cette mesure. Je suis d'ailleurs en bonne compagnie puisqu'aujourd'hui, le cardinal Villeneuve, la majorité de l'épiscopat et un grand nombre de membres du clergé favorisent la fréquentation scolaire obligatoire. La scolarité obligatoire ne doit effrayer personne. Sa Sainteté le pape Pie XI, dès les débuts de son pontificat, établit l'instruction obligatoire dans la cité vaticane. Je ne veux pas être plus catholique que le pape, et je suis prêt à l'appliquer dans la province de Québec.

L'honorable député de Matane a dit: "La législation est prématurée, pas assez mûrie." Mais la question est agitée depuis 1882, d'après ses propres citations! Faut-il toujours autant de temps que cela à l'opposition pour étudier et mûrir une question? Cette question doit être suffisamment mûrie, quoi qu'elle dise. Lors de l'établissement des écoles techniques, l'opposition trouvait aussi que la question n'était pas assez mûrie. Les arguments de l'opposition sont les mêmes que ceux que l'on invoquait alors, lorsque le Parti libéral les a créés.

Le gouvernement respecte l'autorité du comité catholique, en matière d'éducation. Il ne serait pas intervenu si le Conseil de l'instruction publique n'avait pas recommandé cette mesure. Mais dès que ce comité a décidé que le temps était venu d'agir et qu'il a recommandé la scolarité obligatoire, le gouvernement s'est rendu à sa demande et s'est empressé de préparer une loi pour l'appliquer. Si le député de Matane et la gauche ne veulent pas aller de l'avant et paraissent vouloir vivre dans le passé, c'est leur affaire, mais c'est étrange qu'ils contrecarrent une mesure que la majorité du public semble favoriser.

Le Parti libéral vit dans l'avenir plutôt que dans le passé. Il veut marcher de l'avant, en s'inspirant du passé, lorsqu'il répond à ce vœu du

Conseil. J'admets qu'il y a une minorité contre le projet, mais dans le comté de Hull, tous les corps publics réclament cette réforme. Il (M. Caron) cite à ce sujet le témoignage de nombreuses associations et corps publics de sa région. On favorise aussi la gratuité des livres, ajoute-t-il, et on me demande de travailler en faveur de cette mesure, que le gouvernement, faisant un pas de plus en avant, appliquera lorsque le Conseil de l'instruction publique l'aura décidée, ce qui ne devrait pas tarder.

Et au fond de leur cœur, les députés de l'opposition doivent appuyer le projet. Il (M. Caron) cite des statistiques en faveur de la scolarité obligatoire et soumet le cas de la Russie soviétique qui, en l'espace de 20 ans, a transformé un peuple d'illettrés en l'un des peuples où il y a le moins d'illettrés dans tout l'univers. Il se prononce de nouveau en faveur de l'uniformité des livres et déclare que le gouvernement la décrètera dès que le comité catholique l'aura recommandée.

Il est d'opinion, dit-il, que les écoles normales devraient choisir plus minutieusement les personnes qui veulent devenir institutrices et n'accepter que celles qui sont compétentes, qui ont la véritable vocation. Elles devraient aussi se montrer plus sévères quand il s'agit de décerner des diplômes. Des jeunes filles peuvent être très instruites, mais n'ont pas le don de communiquer ce qu'elles savent. Elles n'ont pas le talent de l'enseignement. Le professorat est une véritable profession. Il (M. Caron) cite un article de Mlle Cécile Rouleau, dans *L'Enseignement Primaire* d'avril et déclare qu'il n'a peut-être jamais lu rien d'aussi bien fait, d'aussi bien pensé, sur l'enseignement. Il en conseille la lecture à tous les professeurs.

Il réclame un enseignement plus pratique et moins livresque de l'anglais. Cet enseignement, dit-il, est une chose qui s'impose, qu'on le veuille ou non, et il faudra y venir, car les Canadiens français sont entourés de 150,000,000 de citoyens de langue anglaise. Les professeurs devraient être formés en conséquence. Il vante l'enseignement complètement bilingue qu'on donne à l'Université d'Ottawa et signale les succès remportés par cette institution dans les concours. L'enseignement bilingue fait intelligemment, dit-il, ne nuit pas à l'enseignement du français. En apprenant mieux l'anglais, on rendra service à nos frères qui sont dans les autres provinces.

Il préconise une éducation nationale pour que ceux qui viendront après nous et bénéficieront de cette loi, dit-il, soient de bons Canadiens français, instruits, compétents, capables de lutter avec

avantage contre leurs concitoyens d'autre origine et être de bons Canadiens. Il cite des déclarations du révérend père Simard, de la Société royale.

Par éducation nationale, je n'entends pas l'abandon de nos prérogatives, mais le mélange des méthodes, de façon à ce que nous puissions nous étendre au-delà de nos frontières, donner à nos frères des autres provinces l'appui qu'ils attendent de nous.

M. Pouliot (Gaspé-Sud): Cette loi menace, par ses sanctions, de punir des innocents. Si tous les enfants ne fréquentent pas l'école, ce n'est pas toujours à cause de la négligence des parents. C'est très souvent parce qu'on ne leur en fournit pas les moyens nécessaires. La plupart des écoles de la province sont déjà surpeuplées et à court de personnel. Une législation rendant obligatoire la fréquentation scolaire ne fera qu'empirer cette situation.

Dans mon comté, 50 % des enfants de certaines paroisses ne peuvent assister à la classe parce que les écoles actuelles ne sont pas suffisamment grandes. Dans un arrondissement, entre autres, une seule institutrice doit enseigner à 52 enfants répartis dans plusieurs divisions et 30⁴ enfants d'âge scolaire ne peuvent faire leurs classes parce qu'il n'y a de place à l'école que pour les 52 élèves qui y sont déjà.

Avant de mettre en vigueur la loi actuelle, il faudrait apporter une foule d'améliorations. En rejetant notre amendement, les ministériels ont semblé indiquer à toute la province que nos objections étaient résolues. Je suis prêt à donner au gouvernement le bénéfice du doute, mais je me réserve le droit de signaler les obstacles à l'application de la loi et de faire des suggestions en temps et lieu. Ainsi, le bill devrait parer au manque de moyens financiers de certains parents et des municipalités scolaires.

M. Boucher (Montréal-Saint-Henri) approuve sans restriction le projet de loi. Le premier ministre, dit-il, a posé un acte courageux en présentant cette loi de la fréquentation scolaire obligatoire. Avec le règlement de la question de l'Université de Montréal, ce sera un des plus beaux fleurons à la couronne du Parti libéral.

Il associe le secrétaire de la province (l'honorable M. Perrier) à ces hommages. Le bill Perrier, déclare-t-il, est une loi de progrès qui s'impose. C'est avec gratitude que la population de Montréal et de la province a appris que le gouvernement la soumettait aux Chambres. Ces

chiffres effarants sur la non fréquentation scolaire révèlent une situation angoissante devant laquelle les parents s'émeuvent et à laquelle il faut remédier tout de suite. Il ressort des statistiques données par le secrétaire de la province qu'un cinquième, environ, de la gent écolière inscrite ne fréquente pas les écoles.

J'ai entendu deux députés de l'opposition, et aucun d'eux, personne de ce côté, n'a osé contester ou n'a été capable de contredire ces chiffres selon lesquels il y a 83,000 enfants dans la province qui ne vont pas à l'école. Le problème appelle donc une solution immédiate, que réclament les corps publics, les commissions scolaires, les journaux et les individus de cette province. Même les évêques et le Conseil de l'instruction publique ont fait pression sur le gouvernement pour qu'il adopte cette loi.

La fréquentation scolaire obligatoire est le seul moyen d'armer nos jeunes pour la lutte de demain et de leur permettre de rivaliser avec les autres des provinces voisines, dit-il. Il rappelle l'approbation donnée à la loi Perrier par la Commission des écoles catholiques de Montréal, les unions ouvrières catholiques et internationales et autres corps représentatifs.

Il (M. Bouchard) rend hommage à nos instituteurs, laïcs et religieux qui se sont dépensés sans compter pour procurer à nos enfants une éducation convenable. Par exemple, l'amicale Saint-Henri qui, secondée et conseillée par les Frères des écoles chrétiennes accomplit un travail apostolique tout à son honneur et à sa gloire, dans son domaine. Chez nous, jamais un élève n'a été privé de l'instruction faute de livres, car religieux et religieuses les fournissent gratuitement aux enfants pauvres, et cela depuis longtemps.

Et d'ailleurs, depuis le commencement de la colonie, qu'est-ce que le clergé n'a pas fait dans notre province et le pays tout entier pour répandre l'instruction? Chaque page de notre histoire rappelle les sacrifices des prêtres et des religieux pour maintenir leurs maisons d'enseignement et améliorer sans cesse l'instruction donnée à leurs élèves. Non seulement les prêtres se faisaient professeurs, mais ils donnaient tout ce qu'ils possédaient, jusqu'à leur pain quotidien, pour habiller, vêtir et nourrir les enfants.

Combien d'hommes politiques, combien de professionnels, d'industriels, d'hommes de métiers ont connu le succès grâce aux privations de notre clergé? Combien de religieux et de religieuses qui, aujourd'hui encore, donnent tout leur temps et toutes leurs connaissances, ne recevant en retour que leur

logement, leur vêtement et leur nourriture? Combien de prêtres, malgré leurs revenus modiques, font instruire à leurs frais nombre d'élèves dans les collèges et les universités? Il n'y a pas de société qui ait plus fait pour l'éducation que l'Église catholique.

Quelle dette inestimable n'avons-nous pas envers nos prêtres, nos frères et nos sœurs de toutes les communautés religieuses? Si nous avons subsisté, si nous parlons notre langue, si nous avons encore notre foi et nos traditions, nous le devons à l'Église catholique. C'est son rôle: "Allez enseigner toutes les nations". L'Église n'a pas failli à la tâche dans notre beau Canada. C'est à nous de la seconder, de l'aider, de coopérer avec elle dans l'intérêt de la nation en votant cette loi de fréquentation scolaire.

L'école buissonnière fournit à nos cours juvéniles la plus grande partie des jeunes délinquants, qui sont, pour la plupart, des enfants qui ne fréquentent pas l'école ou la fréquentent irrégulièrement. Nos prisons et nos pénitenciers regorgent d'illettrés. Ces gens qui vivent en marge de la société auraient pris une autre voie s'ils avaient eu une meilleure éducation.

Il souligne, dit-il, la nécessité de nous préparer à l'après-guerre en fournissant à nos jeunes l'instruction nécessaire. En nous groupant, en nous associant, nous avons gardé notre langue, conservé notre religion et nos traditions, mais il faut aller de l'avant, gagner du terrain, progresser et gagner le domaine économique. La fréquentation obligatoire va relever le niveau de notre société. Nous améliorerons notre situation, au point de vue économique, en nous préparant davantage. Comment? En devenant supérieurs par l'éducation et l'instruction.

Nous sommes une minorité, nous n'avons pas le pouvoir ni le droit de faire une lutte molle et nonchalante. Il faut soulever l'enthousiasme des nôtres pour les carrières économiques. Le succès est aux enthousiastes et aux audacieux, la fortune est à ceux qui luttent, à ceux qui ont confiance, qui travaillent. Ne cultivons pas la haine en ce pays. Oublions les fautes du passé. Préparons notre peuple aux luttes de l'avenir et surtout instruisons-le. Faisons des lois pour éveiller son enthousiasme. Dirigeons-le vers l'idéal. Forçons-le en quelque sorte à suivre sa destinée et à atteindre les sommets. Rappelons-nous la parole du grand éducateur français, Mgr Dupanloup: "L'éducation et l'instruction font les nations fortes et prospères."

M. Paquette (Labelle) propose, appuyé par le représentant de Yamaska (M. Élie), que le débat soit maintenant ajourné.

Adopté. Le débat est de nouveau ajourné.

Subsides:**Budget des dépenses
1943-1944**

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose selon l'ordre du jour que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil⁵.

M. Duplessis (Trois-Rivières) déplore certains événements survenus récemment à Montréal⁶.

La province de Québec, dit-il, a toujours joui d'une excellente réputation au pays et à l'étranger. À Montréal en particulier, l'ordre était maintenu et la liberté des citoyens était respectée. Il a fallu l'arrivée au pouvoir du régime actuel pour que soit instauré à Montréal le règne des gangsters et des "racketeers" qui déshonore Chicago. Depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, nous avons vu le rétablissement d'un système de "rackets", de "barbottes", comme jamais la ville de Montréal n'en a connu et, ce système intolérable qui fait aujourd'hui le déshonneur du gouvernement voit le jour, s'épanouit et fleurit sous l'œil bienveillant d'un homme méprisé et méprisable du nom de Jargailles, dont l'apparition est toujours synonyme de banditisme.

Lorsque l'Union nationale est arrivée au pouvoir, il y avait dans la ville de Montréal un système en vertu duquel la police provinciale, dirigée par ce nommé Jargailles, pressurait la justice en organisant un système de protection pour les "rackets", les "barbottes" et les "bookies", tous défendus par le Code criminel.

Sous Jargailles, il y avait un nommé Hector Cadieux, dont le bureau était situé à 10 Ouest rue Ontario et de là était dirigée l'activité des "barbottes", "des rackets" au vue et su de Jargailles et de sa police.

À cette époque, Jargailles, de connivence avec d'autres, s'arrangeait avec les criminels qui pratiquaient ce jeu défendu, pour organiser des descentes factices, avertissant d'avance ceux qui devaient être arrêtés, de façon à ce qu'il ne payent pas trop cher, car Jargailles voulait surtout faire de l'argent.

Une première réforme que nous avons accomplie fut de bouler dehors ce nommé Jargailles; une deuxième réforme, ça été de fermer les "bookies" et les maisons de jeux. L'organisateur en chef des maisons, un nommé Annenberg, de Chicago, grâce aux révélations de la police provinciale de l'Union nationale, fut arrêté, condamné au pénitencier pour les millions qu'il avait

réalisés en marge du Code criminel américain et du Code criminel canadien qui défendent les "bookies" les "barbottes". Le juge des États-Unis, qui le condamna félicita la police provinciale, choisie par l'Union nationale, de son merveilleux travail.

Lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, le même Jargailles est réapparu à la surface. Cet individu qui, d'après les rapports qui sont dans les archives du département du procureur général, a réalisé, dans l'espace de quelques années, un salaire d'abord de \$1,400, ensuite de \$1,600, puis de \$1,700, pour monter à \$3,000, grâce à la protection qu'il donnait aux "bookies", aux "barbottes", aux "racketeers".

Nous avons dénoncé cette nomination de Jargailles, nous l'avons dénoncée pour garder à Montréal sa réputation et, surtout pour que la police provinciale ne soit pas contaminée, car cette police doit inspirer la confiance au public, et ce n'est pas avec ce nommé Jargailles que la police provinciale a droit de compter sur le respect du public.

Ce nommée Jargailles a réalisé \$70,000 en pratiquant le chantage auprès des propriétaires de "bookies" en faisant arrêter un nommé Payette, qui percevait des argents, que Jargailles voulait retirer pour lui-même. Que le procureur général regarde dans ses dossiers les documents du mois de mars 1935 corroborés par le rapport de janvier 1938 et il verra que ces documents établissent clairement ces faits.

À Montréal, nous venons de subir le spectacle suivant. Un imprimeur de journal, avec lequel nous n'avons rien à faire et qui - s'il commet des erreurs, est susceptible de paraître devant les tribunaux - a fait des dénonciations auxquelles les inculpés n'ont jamais répondu, au sujet desquelles on n'a jamais pris de procédures, comme c'était leur droit de la faire, a vu son journal saboté; on a mis le feu à son imprimerie, on a saccagé ses presses et aucun coupable n'a été trouvé. Quelques jours plus tard, le propriétaire du journal en question, M. Salim Alepin, a vu sa vie menacée lorsqu'on a tiré trois ou quatre balles de revolver sur sa résidence pour le tuer. Les bandits n'ont pas été arrêtés. On n'a pris aucune mesure pour punir les coupables, et il ne semble même pas que l'on ait fait les recherches nécessaires. La police est restée silencieuse. Ce sont tous des gens de la même gang qui ne veulent pas respecter l'autorité et qui se soustraient aux tribunaux.

Un ancien secrétaire de celui qui parle, M. Plouffe, a été victime d'un attentat dont la lâcheté est peut-être, si possible, encore plus grande que le banditisme qui l'a inspiré. Vers 7 h 30 ou 8 heures du matin, cet homme, qui s'en allait à la Basilique,

fut lâchement assailli en plein jour, à quelques pas de la gare Windsor, par deux bandits de la "gang" en question qui le frappèrent par en arrière et profitant du fait qu'il était à terre, le frappèrent encore sauvagement et eurent le temps de s'esquiver lorsque quelqu'un arriva pour accomplir ses devoirs religieux à la Basilique.

Après l'attaque, Plouffe a été conduit à l'hôpital et il est toujours sous surveillance du médecin. Personne n'a été arrêté. Un crime peut rester impuni, mais pas trois. Cela indique que la police protège les "racketeers".

Il peut arriver quelques fois qu'un crime reste impuni, mais trois crimes répétés les uns après les autres au sujet de la même chose, auprès des même gens de la ville de Montréal, et que cela demeure impuni, surtout lorsqu'une des victimes de ces attentats aussi odieux et criminels est un de ceux qui dénonçaient les "rackets", les "bookies", si chers au cœur de ce bandit Jargailles, cela nous donne droit de conclure qu'il y a quelque chose d'intolérable, d'indigne qui se passe actuellement dans la métropole du Canada dont la brave population n'est pas responsable, mais dont les gens de Montréal ne sont pas sans ressentir les effets, et sans éprouver un profond mépris.

Tels sont les spectacles disgracieux, l'impunité scandaleuse dont nous sommes témoins aujourd'hui. On en est donc rendu au point où les gens ne peuvent plus se rendre à l'église sans être attaqués par des "racketeers" qui ont la protection de la police provinciale! C'est le devoir du gouvernement de faire punir ces méfaits en recherchant les coupables.

Ce qui vient de se passer à Montréal a dégoûté la population. C'est le devoir du gouvernement, du procureur général en particulier, non seulement de dénoncer ces méfaits - l'opposition n'a pas d'autre pouvoir que celui de dénoncer, de mettre en garde, de suggérer des moyens - mais de faire un nettoyage complet à la police provinciale, pour "déjargailier" la police provinciale, pour lui redonner bonne réputation et pour rendre à la ville de Montréal la sécurité et la confiance que tous ceux qui vont dans la métropole ont droit d'attendre et que l'immense majorité de Montréal est prête à leur donner.

Il demande, dit-il, le congédiement de Louis Jargailles, dont le nom est synonyme de "racket" et de banditisme.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): L'explosion actuelle du chef de l'opposition contre Jargailles était attendue depuis longtemps du côté des libéraux.

Le chef de l'opposition vient de dire que des rapports présentés au département du procureur général en 1935 et 1938 établissent que M. Jargailles a volé \$70,000 en protégeant les "bookies" et les "racketeers" de Montréal. Mon honorable ami a été premier ministre et procureur général pendant trois ans, de 1936 à 1939. Si M. Jargailles était un voleur et s'était rendu coupable de chantage, le chef de l'Union nationale, qui dit avoir eu les preuves en main, n'aurait pas manqué de le faire arrêter. C'était son devoir. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? S'il ne l'a pas fait, il s'est rendu complice pendant et après le fait.

M. Duplessis dit aussi: "Quand j'étais procureur général, la protection ne se vendait pas." S'imaginer-t-il que je ne sais pas ce qui s'est passé? Était-il si satisfait que cela de son ancien chef de police, M. Aubé? Pourquoi l'a-t-il remplacé par le colonel Piuze? Je sais, moi, que lorsqu'il était premier ministre, la protection se vendait et qu'à la fin de son régime, en 1939, il y avait plus de "bookies" qu'il y en a aujourd'hui, car le procureur général actuel leur fait une lutte sans merci et qui remporte des succès.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le procureur général veut-il accuser M. Piuze?

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Je n'accuse personne, car je ne veux pas descendre dans les bas fonds. Je ne veux pas rendre le chef de l'opposition complice de ce qui s'est passé sous son règne, mais la protection se vendait de son temps.

Il s'est passé trois faits regrettables, surtout en ce qui concerne l'attentat contre M. Plouffe. On n'a pas le droit d'assommer les gens. Mais à Montréal, c'est la police municipale qui doit agir dans ce cas.

Quant à l'incendie qui a éclaté aux presses Jacques-Cartier - l'imprimerie de la petite feuille que le chef de l'opposition répudie sans trop de force - j'ai fait faire une enquête par le commissaire des incendies, M. Massicotte. M. Alpin a été interrogé sous serment à deux ou trois reprises. La première fois il a déclaré qu'il ne pouvait pas indiquer qui aurait pu lui en vouloir à ce point. Il a dit: "Je ne vois personne qui aurait pu mettre le feu". Puis Alepin, qui vit de scandales, s'est vanté et a écrit sur son papier: "Si on m'avait interrogé, j'aurais dénoncé les coupables".

Nous l'avons interrogé une seconde fois et il a prétendu avoir eu un renseignement d'un citoyen. Mais il a admis ne pouvoir donner aucun détail.

Nous avons interrogé ce citoyen et il nous a affirmé que c'était absolument faux. Après tous les témoignages rendus, je ne serais pas surpris que toute l'histoire ait été inventée par Alepin et ses amis. Et il semble, selon notre enquête, n'y avoir rien de sérieux dans l'affaire des coups de revolver.

Dans le cas de l'assaut contre M. Plouffe, j'ai aussi ordonné une enquête séparée à M. Marcel Gaboury de la police provinciale et M. Plouffe a reçu la visite d'un détective qui l'a interrogé pour avoir une description de ses assaillants. Je viens de recevoir un rapport préliminaire. Un nommé Rossi, alias Caramel, a été conduit au chevet de M. Plouffe à l'hôpital⁷. M. Plouffe n'a pu l'identifier comme un de ses assaillants. M. Plouffe a cependant demandé un mandat de perquisition dans la demeure de Rossi et le mandat a été émis.

L'enquête se continue et la Sûreté provinciale continue ses recherches. J'espère que les efforts conjugués de la police provinciale et de la police municipale parviendront à retracer les auteurs du sauvage attentat dont M. Plouffe a été la victime. Si les coupables sont découverts, ceux qui ont battu M. Plouffe et qui ont fait brûler l'imprimerie, ils seront punis.

M. Lorrain (Papineau) n'avait pas l'intention de prendre part au débat, dit-il. Mais en voyant comment le procureur général de la province prend peu son rôle au sérieux en face de l'attentat politique révoltant qui vient d'être commis sur la personne d'un journaliste qui s'en allait à la cathédrale de Montréal faire ses Pâques, il rappelle en particulier un autre acte de banditisme révoltant qui se déroula lors de l'élection partielle de Montréal-Saint-Jacques.

Ce M. Rossi, c'est celui qui a fait couler le sang lors de l'élection partielle de Saint-Jacques! Des bandits, poursuit-il, - deux furent arrêtés et l'un d'entre eux a au moins deux ans de pénitencier dans son record - ont fait un "hold up" au principal comité de l'Union nationale dans cette élection l'an dernier. Ils ont assommé d'honnêtes citoyens qu'ils laissèrent baignant dans leur sang, arrachèrent les téléphones et volèrent des documents. Deux des criminels furent identifiés et arrêtés. Ils plaident coupables. Mais le procureur général ne les fit condamner qu'à \$100 d'amende seulement. Le procureur général actuel défend des bandits!

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est le procureur général (l'honorable M. Casgrain) qui accuse M. Alepin d'avoir mis le feu à son imprimerie...

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Je n'ai pas dit cela!

M. Lorrain (Papineau): Le procureur général (l'honorable M. Casgrain) a failli dire que c'était M. Plouffe lui-même qui s'était blessé.

Il (M. Lorrain) accuse le procureur général (l'honorable M. Casgrain) d'avoir défendu M. Jargailles, qui est une honte pour la police et la province, que l'Union nationale avait chassé, destitué avec raison. Pour couronner son œuvre néfaste, il fallait lui cependant que le premier ministre actuel aille chercher cet homme qui est son ami intime, le réinstalle à la police provinciale et double son salaire. Sous M. Taschereau, il avait \$3,000. Avec M. Godbout, il en a \$6,000.

Quand on connaît Louis Jargailles et son passé, en voyant la manière d'agir du régime actuel envers lui, on peut dire que le gouvernement actuel protège les bandits, puisqu'il ne fait pas arrêter ceux qui assomment un journaliste.

Il (M. Lorrain) rend hommage aux journalistes qui, en général, s'acquittent de leur tâche difficile au meilleur de leurs connaissances et de leur jugement.

Mais nous vivons sous un régime de terreur et de banditisme sous le gouvernement actuel. Le peuple le comprend aujourd'hui. La population en a assez de craindre d'être assaillie traîtreusement par en arrière, assommée, battue et piétinée. Elle réclame avec raison, dit-il, un changement de régime. Elle veut que le la liberté et la justice règnent chez nous et est décidée à porter au plus tôt au pouvoir l'Union nationale et son chef⁸.

M. Dubreuil (Montréal-Jeanne-Mance) (En s'adressant aux députés) soulève à son tour l'affaire Gagala⁹.

M. Dumaine (Bagot) le rappelle à l'ordre en le priant de s'adresser à l'Orateur, selon la règle parlementaire.

M. Dubreuil (Montréal-Jeanne-Mance): Dans le temps on a demandé, par l'entremise du conseil municipal de Montréal, une enquête à M. Duplessis qui refusa de la faire parce qu'il avait des amis dans le groupe.

M. Duplessis (Trois-Rivières) soulève un point d'ordre et nie cette affirmation. Les coupables étaient les amis du député de Montréal-Jeanne-Mance, déclare-t-il.

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 11 heures.

NOTES

1. Voici la suite de la déclaration que le député de Montréal-Verdun (M. Comeau) avait préparée, telle que publiée dans *Le Devoir* du 28 avril 1943, à la page 7: "Depuis que la C.I.O. (*Committee for Industrial Organisation*) est ouvertement intervenue dans les questions ouvrières de la province, la situation s'aggrave d'une façon alarmante. Aux États-Unis, la même C.I.O. semble n'avoir qu'un but, celui de saboter la production de guerre. Dans l'Ontario, on a réglé leur cas. Il est urgent de le faire dans Québec. Si les unions ouvrières insistent à donner plus d'importance à leurs intérêts particuliers qu'à leur devoir impérieux de faire tourner sans interruption les roues de l'industrie, il faudra conclure que les puissances de l'Axe ont des agents très actifs dans les rangs de nos ouvriers. La province de Québec se doit de prendre l'initiative pour faire cesser cet état de choses par des mesures des plus énergiques et cela immédiatement."

2. Selon *The Gazette* du 28 avril 1943, à la page 18, c'est en 1907 qu'Aristide Briand amenda la loi.

3. *Le Devoir* du 28 avril 1943, à la page 7, écrit plutôt que le gouvernement a fourni cette somme pour l'année 1942.

4. *Le Canada* du 28 avril 1943, à la page 2, parle plutôt de 25 enfants qui ne vont pas à l'école.

5. Dans les *Journaux de l'Assemblée législative du Québec*, de 1943, l'ordre du jour ne fait pas mention de l'étude des subsides. Les journalistes de la Tribune de la presse confirment toutefois que ce débat a eu lieu durant cette séance.

6. Il fait écho à l'attentat dont a été victime, il y a une dizaine de jours à Montréal, M. Albert Plouffe, journaliste, directeur de l'hebdomadaire *Moraliste*

publié dans la métropole, selon *L'Événement-Journal* du 28 avril 1943, à la page 3.

7. *Le Canada* du 28 avril 1943, à la page 1, prétend que deux suspects ont été conduits au chevet de M. Plouffe et qu'il n'a reconnu ni l'un ni l'autre. *La Patrie* du même jour, à la page 12, partage cette prétention puisqu'elle distingue Rossi et Caramel. "(...) ce n'était ni Rossi ni Caramel qui l'ont assailli", écrit-elle.

8. Le texte du discours de M. Lorrain est principalement reproduit dans *Le Dorchester* du 12 mai 1943. Le député parle davantage, mais la suite de son discours n'a pas été publiée.

9. M. Galalas fut victime d'un attentat dans un garage de Montréal, selon *Le Soleil* du 28 avril 1943, à la page 5

Séance du mercredi 28 avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Demandes de documents:

Sociétés anonymes ou à nom collectif

M. Bégin (Dorchester) propose qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance, depuis le 1^{er} janvier 1941 jusqu'à date, entre le gouvernement de la province, aucun de ses membres ou officiers, et toute personne, société ou corporation, relativement aux sociétés anonymes et aux sociétés à nom collectif dans la province et aux problèmes qui en découlent.

Mon but est d'attirer l'attention du gouvernement et de la Chambre sur les abus qui se glissent avec la loi actuelle des compagnies dans les déclarations de sociétés et dans les sociétés en commandite. Les méthodes modernes ont incité les commerçants et les industriels à recourir au principe des compagnies à fonds social ou des sociétés anonymes. Ces compagnies font souscrire du capital par des milliers d'actionnaires qui, pour la plupart, n'ont rien à dire dans l'administration des compagnies. Seuls un bien petit nombre, ceux qui sont élus comme directeurs, ont voix au chapitre et ont un mot à dire dans les activités de la compagnie. Pourtant, un bon nombre de ces actionnaires seraient, souvent, en faveur d'améliorer les salaires, les heures et les conditions de travail des ouvriers. Ils ne peuvent rien faire.

C'est donc le capital argent qui domine le capital humain. Pourtant, en saine économie, l'argent doit être l'esclave plutôt que le maître. C'est une anomalie que condamnait le grand économiste Lucien Romier lorsqu'il disait dans un de ses ouvrages: "Il faut que le capital argent reconnaisse le principe de la primauté du capital humain."

Pour parvenir à ce but, il conviendrait, suivant une suggestion que j'ai faite hier, de nommer une commission d'économistes qui aurait mission de faire une enquête complète sur les activités des sociétés par action.

Il (M. Bégin) énumère les abus commis par les compagnies, avec la loi des compagnies actuelle. Je dois dire, dit-il, que toutes nos maisons canadiennes-françaises, notamment dans le commerce du meuble, sont en train de passer entre les mains de sociétés anonymes, de compagnies anglo-juives et de capitalistes anglais ou d'autres nationalités, créant ainsi un monopole au détriment des intérêts du peuple. Ainsi, la compagnie Woodhouse, une société anglo-juive, a acheté plusieurs bonnes maisons canadiennes-françaises, notamment les maisons P.-T. Légaré et, d'après de bonnes informations, J.-B. Renaud, à Québec, la Living Room Furniture, la compagnie Valiquette et la compagnie Lindsay, de Montréal.

Cette maison importe des millions de capitaux anglais chez nous pour s'emparer de notre commerce, alors que nous payons des millions en impôts et que nous donnons des milliards en cadeau à l'Angleterre. On vient ensuite acheter nos maisons d'affaires canadiennes-françaises. C'est une anomalie sérieuse. Le gouvernement devrait prendre des mesures pour protéger le commerce local contre les trusts, et je crois qu'une enquête donnerait des résultats.

Il dénonce les "holding companies", le mouillage des stocks. Souvent, dit-il, on porte à la réserve des sommes d'argent considérables que l'on emploie ensuite à l'achat d'autres compagnies. Il faudrait empêcher le mouillage des stocks, comme l'a pratiqué la Compagnie Montreal Light, Heat and Power. Ce mouillage est dénoncé par plusieurs revues financières sérieuses.

Il est bien évident que la loi des compagnies devrait être amendée. Quels remèdes faudrait-il adopter pour faire cesser ces abus? Parmi les remèdes suggérés pour améliorer la situation, on a parlé de l'économie dirigée. Mais cette réforme a aussi des inconvénients, car sous l'économie dirigée par le gouvernement fédéral, par exemple, on constate ce n'est qu'une chose factice, puisque c'est la haute finance qui mène encore à Ottawa. Ces "*one dollar a year men*" hommes à salaire symbolique sont tous de grands financiers qui font leur affaire avant celles du pays et de la province.

Il (M. Bégin) passe en revue les suggestions formulées par l'École sociale populaire, comme la participation des obligataires aux assemblées des compagnies et à l'élection des conseils d'administration, l'obligation de fournir annuellement la liste complète des obligataires et des actionnaires,

la limitation des appointements des directeurs et la responsabilité conjointe des administrateurs et des courtiers qui vendent le stock. Les actions des fondateurs, poursuit-il, devraient disparaître, de même que les "holding companies", sinon la réglementation de ces compagnies devrait être plus sévère.

On devrait donner un droit de vote aux obligataires comme aux actionnaires afin que l'acquisition des sociétés canadiennes, dans le commerce et l'industrie, soit plus difficile. Sur la rue Saint-Joseph, à Québec, on rencontre au moins une cinquantaine d'établissements à nom français, dont les propriétaires sont de race étrangère. Qu'a-t-on fait de la suggestion de M. J.-A. Francoeur au sujet de l'affichage du nom des propriétaires d'établissements?

L'Union nationale a fait passer une loi pour empêcher la surcapitalisation et pour réprimer les abus des compagnies anonymes. Elle a adopté des lois pour empêcher les ministres d'être directeurs de compagnies et pour faire disparaître le mouillage des stocks.

Je suggère donc au gouvernement de nommer un comité d'économistes qui étudieraient ce problème et suggèreraient les amendements nécessaires à la loi des compagnies qui prête à tant d'abus. Ce problème a été posé à la Chambre par le député de Montréal-Mercier (M. Francoeur), et je souhaite que le gouvernement s'en occupe dans la mesure de sa juridiction.

M. Francoeur (Montréal-Mercier) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Laurier (M. Gauthier), que le débat soit maintenant ajourné.

Adopté.

Faillite de Québec Pulp & Paper Corporation

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance entre le gouvernement de la province, aucun de ses membres ou officiers, toute personne, société, corporation et tout gouvernement, depuis le 1^{er} janvier 1941 jusqu'à date, relativement à la faillite de la Québec Pulp & Paper Corporation et au sujet de la suspension des opérations de cette compagnie et des raisons et conséquences de cette faillite¹.

Cette compagnie, dit-il, a succédé à la Compagnie de pulpe de Chicoutimi. Mais la Québec Pulp a été obligée de fermer ses portes et de nombreuses familles ont été plongées dans la misère par suite de cette situation.

On se souvient que la compagnie en question, la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, a été fondée il y a quelque 20 ans par M. J.-E.-A. Dubuc², député fédéral de Chicoutimi, aux fins d'aider la population de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean. Elle dut lutter contre un cartel qui, finalement, la conduisit à la faillite. Elle n'avait pas l'heur de plaire à des compétiteurs tels que l'Aluminum Company et la Jonquière Lumber Paper, une subsidiaire de la compagnie Price. Cette dernière voulait tout garder pour elle, y compris les limites à bois. Cette compagnie Price est riche en argent, mais pauvre en honnêteté. Elle obligea la Compagnie de pulpe de Chicoutimi à abandonner ses opérations. Une nouvelle compagnie la remplaça, la Québec Pulp, qui a racheté les intérêts de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi.

Tout l'actif de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, en finale, fut vendu pour \$10,000,000, dont \$3,000,000 au comptant et \$2,000,000 en actions privilégiées achetées pour la plupart aux environs de Chicoutimi. Pour l'acte de vente, le notaire fut M. Edmond Taschereau, le frère de l'ancien premier ministre. Pour assurer l'énergie électrique nécessaire à la Québec Pulp, il fut décidé de construire un barrage sur le lac Kénogami. Un contrat a été établi par lequel l'électricité serait fournie par la construction d'un barrage sur le lac Kénogami à la condition que les deux tiers du pouvoir iraient à la Québec Pulp et un tiers à la Jonquière Pulp Mill, une filiale de Price Brothers Limitée, chaque compagnie payant en proportion du pouvoir qu'elle obtient.

La compagnie s'engagea, en vertu d'un contrat, à payer les deux tiers du coût de l'entreprise, et la compagnie Price Brothers les tiers. La Québec Pulp avait aussi sur la Péribonka de belles limites à bois d'une valeur de \$6,000,000 à \$7,000,000, qui comprenaient les matières premières et qui constituaient la meilleure des garanties pour les actionnaires. Le pouvoir qu'elle possédait d'utiliser les eaux du lac Kénogami et ses limites à bois constituait une garantie suffisante pour le remboursement des 70,000 actions privilégiées de \$100 chacune, vendues au peuple. La population de la région s'est trouvée porteuse de quelque \$7,000,000 d'actions privilégiées de la Québec Pulp.

Depuis ce temps, il y a une douzaine d'années, les usines de la Québec Pulp and Paper ont été fermées. La corporation a été obligée de fermer ses usines à cause du geste du gouvernement. Puis le gouvernement actuel a mis cette compagnie en faillite. La fermeture des usines de la Québec Pulp,

en 1923 ou 1924, ne fut pas seulement une cause de chômage pour une bonne partie de la brave population ouvrière de la région de Chicoutimi, mais porta un dur coup aux petits épargnants, la plupart de la classe ouvrière, qui avaient investi leurs économies dans cette entreprise.

C'était le devoir du gouvernement de prendre des mesures pour rouvrir les moulins, mais il n'a rien fait pour assurer la réouverture des usines, à cause de la mystérieuse influence de Price Brothers Limited et de l'Aluminum Compagny sur le gouvernement. Ce dernier a mis lui-même la compagnie en faillite à cause d'une réclamation de \$1,800,000 due à la Commission des eaux courantes du Québec. La compagnie passa ainsi à la compagnie Price avec la connivence du gouvernement actuel, grâce à la faillite de l'automne dernier. Le premier ministre actuel s'est couché devant les conditions de la compagnie Price.

Quelle influence a donc cette compagnie sur le gouvernement? Il est dominé par la compagnie Price. On l'a vu récemment! Une journée de tempête et dès le lendemain, à genoux! pour ne pas dire davantage... Non seulement le gouvernement n'a pas aidé la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, mais encore il s'est rendu complice des financiers voraces qui voulaient s'emparer de ses pouvoirs d'eau et de ses limites à bois. Il a cédé devant l'influence de la compagnie Price Brothers en lui permettant d'accaparer tout l'actif de la compagnie en faillite.

Les grosses entreprises vont s'emparer des biens de la compagnie. Le gouvernement, au lieu d'aider cette compagnie et de protéger ainsi les intérêts médiats et immédiats du public de la région, a demandé à la Commission des eaux courantes de se faire le bourreau de la population, en demandant la mise en faillite de la Quebec Pulp & Paper et en lui réclamant un montant de \$800,000 qui représentait des droits non payés à la couronne. Le gouvernement a fait nommer comme syndic et inspecteurs de la faillite des amis de la compagnie Price et de l'Aluminum Company, qui sont des millionnaires.

Le gouvernement a mis de côté les lois de la province, au détriment des créanciers, en décidant que les actionnaires privilégiés n'auraient pas droit de vote pour le choix de ceux qui devaient administrer les biens de la compagnie en faillite; il a préféré laisser ce droit à la Commission des eaux courantes. Il est allé jusqu'à permettre à Price Bros d'utiliser l'énergie électrique donnée à l'ancienne compagnie de Pulpe de Chicoutimi et payée par la Quebec Pulp, puisque, au lieu d'utiliser seulement les deux tiers du pouvoir auquel elle avait droit, la

Price Brothers Limited l'a entièrement utilisé sans payer pour.

Il semble y avoir une conspiration entre Price, Aluminum, le gouvernement de Québec et le gouvernement d'Ottawa, afin de priver les détenteurs d'actions et les gens de la région de Chicoutimi de leurs droits et de leurs épargnes, et ainsi plumer notre population. On multiplie le rationnement et on soustrait le raisonnement!

Depuis cette faillite, le système bureaucratique et teinté d'hitlérisme d'Ottawa, s'est installé. C'est un M. H. J. Symington qui est contrôleur de l'énergie électrique. Ce potentat de l'énergie électrique, bureaucrate d'Ottawa, a décidé que l'énergie électrique produite sur la rivière Chicoutimi, et payée par la Québec Pulp, devait aller à l'Aluminum Company et à la Price Brothers. Or, ce M. Symington est le président du conseil d'administration de la compagnie Price et directeur d'une foule d'autres compagnies puissantes dans tous les domaines.

Ne dirait-on pas qu'il y a eu conspiration entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral pour fouler aux pieds les droits du peuple de cette région? C'est donc cet homme, ce M. Symington, dont les intérêts financiers ont des ramifications dans plusieurs compagnies, qui est chargé de protéger les droits du peuple contre la voracité des gros intérêts financiers? Quelle audace, M. l'Orateur! C'est aussi cet homme qui a ordonné que le peuple reçoive moins d'électricité sans pour autant réduire les factures d'électricité.

Le gouvernement provincial est allé plus loin que cela pour nuire aux petits épargnants. Il a laissé l'Aluminum Company s'emparer des limites à bois de la rivière Péribonka, dont j'estime la valeur brute totale à \$12,000,000 à \$15,000,000, pour construire un barrage, celui de la Shipshaw. L'Aluminum Company a inondé des milliers d'acres de terre boisée, causant des dommages incalculables à ces forêts, et a laissé des quantités énormes de bois, des milliers et des milliers de cordes de bois pourrir sur place, à une époque où la disette se fait sentir dans toute la province, au lieu de le transporter ailleurs où il aurait pu aider la population à remédier à la pénurie du bois de chauffage. Tout ceci a été fait avec la connivence du ministère des Terres et Forêts.

Dans toute cette affaire, le gouvernement est complice, et les droits du peuple ont été étouffés et bafoués au bénéfice des intérêts des grandes compagnies, ses favoris, la Price et l'Aluminum Corporation. C'est là l'image d'un régime peu soucieux de ses obligations envers la population.

Cette conduite du gouvernement projette une lueur sombre sur l'avenir de la province.

Il demande, dit-il, à l'administration de poser, avant les élections, un acte qui revendiquera les droits du peuple et de la province.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur):

Au moment où le gouvernement a entamé des pourparlers importants pour régler cette affaire, j'eus préféré, personnellement, qu'un débat ne s'engageât pas à ce sujet en Chambre. Mais puisque le chef de l'opposition a soulevé la question et qu'il a amené le gouvernement sur ce terrain, il est de mon devoir de rétablir les faits et la vérité et de départager les responsabilités. Je suis heureux de tout exposer à la Chambre, car je n'ai rien à cacher, bien au contraire.

J'approuve 100 % le chef de l'opposition lorsqu'il offre ses sympathies à la population éprouvée par la fermeture des moulins de la Quebec Pulp. La faillite de la Quebec Pulp a été sans aucun doute une affaire malheureuse. Depuis de nombreuses années, toute la région souffre des difficultés qu'a subies la compagnie. Mais le chef de l'opposition a tort de vouloir charger le gouvernement actuel d'une responsabilité qui n'est pas la sienne.

Le chef de l'opposition a référé à M. Symington et a déploré le fait qu'un volume d'eau considérable appartenant à la Québec Pulp ait été déversé dans la rivière au Sable au bénéfice de la compagnie Price, sans compensation pour la Quebec Pulp. C'est exact. Mais ce qui est vrai, aussi, c'est que cette situation existait pendant tout le temps que l'Union nationale était au pouvoir et que rien n'a été fait pour y remédier.

Je donnerai crédit au chef de l'opposition d'avoir tenté, lorsqu'il était premier ministre, de trouver une solution au problème. Il a rencontré des obstacles sur sa route. Les difficultés ont été sans doute insurmontables, puisqu'il n'a pu réaliser son projet. La source de ces difficultés, c'est que les mêmes intérêts existaient au sein de la compagnie Price et de la Quebec Pulp et que ces intérêts tâchaient de laisser la Quebec Pulp dans la stagnation au profit de la compagnie Price.

Les usines sont demeurées fermées pendant plusieurs années malgré les efforts du gouvernement et ceux de M. Duplessis. Le gouvernement actuel a alors fait une étude soignée de la situation, et quand il a été clair que les difficultés créées par certains groupes ne pouvaient pas être surmontées, il a pris des mesures rigoureuses. Il a constaté qu'une seule solution s'imposait dans le moment: mettre la compagnie en faillite, afin que cette situation ne se

prolonge pas au détriment des obligataires de la Quebec Pulp, de la région de Chicoutimi et du public. La compagnie a alors été mise en faillite par la Commission des eaux courantes. Le gouvernement s'est rendu compte, bien entendu, qu'il eût mieux valu remettre les usines en marche, mais les difficultés insurmontables ne le permirent pas.

Ce n'est pas tant la réclamation de \$1,000,000³ du gouvernement qui a guidé ce dernier dans sa décision, c'est plutôt l'intérêt bien compris de la région intéressée. Le gouvernement voulait d'abord assurer la réouverture des usines pour donner du travail à la population et la mise en faillite de la Quebec Pulp paraissait être le plus sûr moyen de remettre un jour les usines en activité. Nous voulions sauvegarder les intérêts des obligataires et, si la Compagnie Price a retiré des profits de Quebec Pulp, c'est dû exclusivement aux administrateurs de cette dernière compagnie et non pas au gouvernement qui n'avait rien à faire là-dedans dans le temps.

Le gouvernement est intervenu pour ne pas laisser subsister une injustice. La compagnie est en faillite depuis quelques mois, mais avec la coopération du syndic, M. Symington, que nous payons comme un comptable et non au pourcentage, ainsi qu'avec la coopération des inspecteurs, le gouvernement a pu récupérer de la Compagnie Price une somme de \$33,000 en paiement partiel pour l'usage du pouvoir de l'eau détournée dont elle bénéficiait jusqu'ici gratuitement. J'ai déjà référé à un contrat avec l'Aluminum Company selon lequel les dommages subis par les limites de bois ont été indemnisés. Selon ce contrat, l'Aluminum Corporation a déjà versé \$571,000 à la Quebec Pulp pour dégâts encourus et \$300,000 au gouvernement provincial pour les terres de la Couronne.

Le chef de l'opposition nous a reproché d'avoir ignoré les intérêts des obligataires et d'avoir confié les intérêts de la Quebec Pulp à des trustards comme inspecteurs de faillite. Je vais dire tout de suite au chef de l'opposition les noms de ces supposés millionnaires, qui sont loin d'être des trustards et qui travaillent à régler le problème avec le syndic, dans l'intérêt des obligataires et du public. Nous avons confié le règlement de cette affaire à des employés du gouvernement comme M. Raymond Latreille, ingénieur en chef du service hydraulique, M. J.-E. Guay, chef du service de l'économie forestière au ministère des Terres et Forêts, et M. Émile Morin, sous-ministre des Affaires municipales.

Ce sont d'excellents serviteurs de la province, mais pas des millionnaires. Ces gens ont accepté de

travailler pour la province et se sont imposé une besogne additionnelle pour protéger le public, sans rémunération additionnelle, et il faut aimer prendre une tangente pour affirmer que le gouvernement a nommé comme inspecteurs des trustards amis de la compagnie Price.

On a dit aussi que le gouvernement complotait pour aliéner l'actif de la Quebec Pulp en faveur de certains intérêts. À date, il s'est vendu des blocs détachés de forêts dont la province s'est portée acquéreur pour une somme légèrement supérieure à la plus haute soumission reçue pour les remettre dans le domaine de la couronne et de la colonisation. Si nous avions disposé des biens de la compagnie d'un seul bloc, il y aurait eu danger pour que seuls les gros intérêts fussent capables de s'en porter acquéreurs. C'est pourquoi nous avons voulu procéder par morcellement.

Il a paru, un moment, que cette affaire était si considérable qu'il serait peut-être difficile de vendre sans recevoir les offres des grandes et puissantes compagnies. Mais nous avons tenté d'éviter cela autant que possible, et je puis dire à mon honorable ami, le chef de l'opposition, que nous négocions à l'heure actuelle avec un de ses amis personnels pour vendre des blocs de forêts qui forment une entité distincte, à Val-Jalbert.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Qui? Qui? Quel est son nom?

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Le chef de l'opposition ne devrait pas me demander son nom; ce n'est pas juste pour lui.

M. Duplessis (Trois-Rivières): J'insiste puisque le ministre a dit que c'était l'un de mes amis.

L'honorable M. Hamel (Saint-Sauveur): Il s'agit de M. Hervé Baribeau, de Lévis. C'est un industriel de grande valeur, un des meilleurs hommes d'affaires canadiens-français et un homme dont nous pouvons accepter la parole. Ce qui prouve que nous ne mettons pas de politique dans le règlement de cette affaire.

Nous essayons de négocier avec lui pour qu'il se porte acquéreur des usines de la Quebec Pulp, à la condition expresse qu'il y établisse une industrie nouvelle. Si M. Baribeau, grand industriel, se charge d'une entreprise dans la région de Chicoutimi, il en fera sûrement un grand succès.

Je ne voudrais pas donner de détails additionnels pour le moment, mais on peut être sûr que nous

voulons sincèrement protéger autant que possible les obligataires, la région de Chicoutimi et le public. Je crois que nous devons chercher à faire vendre les biens de la Quebec Pulp and Paper pour leur plus grand avantage. En résumé, le gouvernement avait trois objets en vue quand il a commencé son travail: protéger l'intérêt public, protéger les obligations et aider à l'économie de cette région.

Le syndic a reçu des offres de grosses corporations. Nous n'avons pas voulu les accepter. Nous ne pouvions pas non plus laisser quelques personnes seulement profiter du bel actif de la Quebec Pulp. Je veux que l'actif de cette compagnie passe plutôt aux mains d'hommes d'affaires qui doteront la région de Chicoutimi de plusieurs industries au lieu de permettre aux grandes compagnies de s'en emparer.

Cette politique est celle que prêchait, il y a 19 ans au Parlement de Québec, l'honorable E.-L. Patenaude, député de Jacques-Cartier de 1923 à 1925 et lieutenant-gouverneur de la province de 1934 à 1939. À la session de 1924, l'honorable M. Patenaude prononça un discours dans lequel il formulait l'espoir de voir dans les divers centres de la province de Québec, un grand nombre de cheminées de petites industries plutôt qu'une seule cheminée de grande industrie.

Le gouvernement est aussi d'avis que les intérêts de toute une région ne doivent pas être laissés entièrement sous le contrôle d'une seule puissance et nous sommes intervenus avec vigueur. Il faut, au contraire, traiter avec des intérêts divers et nous essayons de diversifier autant que possible. Mais il est assez difficile de disposer d'une entreprise comme celle-là et demeurer en dehors des cercles financiers à cause de la grandeur des intérêts en jeu. Quand il s'agira de vendre des gros blocs de forêts, on ne pourra négocier qu'avec ceux qui ont les moyens de payer. Irons-nous jusqu'à rejeter une offre de la Price si elle est plus avantageuse que les autres? Je pose simplement le problème.

Le chef de l'opposition sait, pour avoir étudié lui-même le problème, en face de quelles difficultés nous nous trouvons. Nous avons essayé de les régler, et depuis que la compagnie est administrée par le syndic, elle rencontre ses dépenses et cela va beaucoup mieux; ses moulins servent actuellement d'usine de réparation et un groupe d'ouvriers y trouve du travail.

Le gouvernement n'a rien à cacher dans cette question. Ce n'est pas les gros intérêts qui le dirigent dans cette affaire, je puis en assurer l'opposition. Le problème était insoluble depuis plusieurs années,

mais la position des obligataires, de même que celle des créanciers, est bien meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était avant que la compagnie ne fût en faillite. Et on nous a félicités d'avoir obtenu des résultats aussi satisfaisants. Grâce à l'acte posé par le gouvernement, au lieu d'une compagnie dont l'actif se désagrègeait chaque jour, nous avons une propriété bien administrée par un syndic et des inspecteurs, dont il faut louer l'initiative, puisque les frais d'administration se paient déjà à même la liquidation. Nous croyons que des industries importantes seront ouvertes dans la région.

Nous n'avons pas la prétention de vouloir faire des miracles avec un problème de cette envergure, mais la situation était embrouillée. D'autres ont tenté de régler ce problème et le chef de l'opposition est de ceux-là. Je ne les blâme pas de n'avoir pas réussi, mais je puis dire à la Chambre que nous, nous prenons les moyens de le régler. Nous voulons régler le problème, la Chambre peut en être convaincue, non pas pour favoriser des intérêts gros et petits, mais pour protéger l'intérêt public de la province avec un seul but en vue, celui d'assurer la réouverture des moulins d'une industrie importante du Lac-Saint-Jean tout en faisant rentrer dans les coffres de la province les sommes qui nous sont dues et ainsi lui permettre de rentrer en possession de son bien. Le chef de l'opposition peut être sûr que notre mandat ne se terminera pas avant que cette question ne soit réglée.

M. Talbot (Chicoutimi): Le ministre me semble bien candide. On ne met pas une compagnie en faillite sous le prétexte de la mieux sauver. Toute vente sous la loi de faillite est une dilapidation de l'actif; ce fut le cas de la vente de l'actif de la Québec Pulp. Ce fut toujours la politique des gros intérêts, donc de la Price Brothers, de mettre leurs adversaires en faillite pour disperser l'actif de la Québec Pulp.

La compagnie Price a toujours été l'adversaire irréductible de la Québec Pulp & Paper, parce qu'elle ne voulait pas d'une concurrence dans la région du Saguenay. À chaque tournant de son histoire, la Québec Pulp, qui au début était dirigée par des Canadiens français, a rencontré la Price Brothers sur son chemin. C'est à cause de la Price qu'elle a dû discontinuer ses opérations.

Si l'on disperse son actif en plusieurs blocs, si l'on divise les intérêts dans la région et qu'on ne laisse pas les mêmes intéressés s'emparer de tout le gâteau, voilà qui fait justement l'affaire de l'Aluminium et de la Price, parce qu'elles voulaient obtenir les pouvoirs d'eau et les ont obtenus. La Price sera sûre, au moins, de n'avoir pas de concurrents sérieux dans la

région. Cette dernière compagnie a toujours barré la route et travaillé à empêcher ses concurrents de lui porter ombrage.

Le gouvernement étant dominé par les trusts, les employés du gouvernement se trouvent à travailler aussi dans l'intérêt des trusts. Le choix de trois fonctionnaires comme inspecteurs de la faillite n'est donc pas une garantie pour les obligataires. Ce n'est pas \$33,000, ce sont des centaines de mille dollars qu'on aurait dû faire payer à la Price Brothers.

On aurait dû utiliser ces usines pour la fabrication des munitions de guerre.

Si l'Union nationale n'a pu rouvrir les moulins de Chicoutimi, c'est que, de 1936 à 1939, la situation économique n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. La crise économique sévissait sous son régime.

La population de Chicoutimi sait depuis la semaine dernière ce que valent les grandes déclarations que l'on ravale la semaine suivante quand on a décidé de se recoucher de nouveau! Le gouvernement veut favoriser ses amis de l'Aluminium et de la Price et se plie à leurs volontés. On l'a bien vu il y a quelques jours, alors que le premier ministre a reculé après avoir fait mine d'appliquer la manière forte.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre n'a pas répondu à la plupart de mes arguments. Le gouvernement ne se sent pas bien fort, malgré tous les pouvoirs dont il dispose, puisqu'il croit qu'un syndic pourra mieux que lui régler le problème de la Québec Pulp. La faillite, c'est tout ce que désirent les trusts pour ruiner quelqu'un qu'ils n'aiment pas et s'accaparer de ses biens.

Parmi les administrateurs des biens en liquidation, il n'y a pas un représentant du peuple, pas un représentant des ouvriers. Ce ne sont que des créatures du gouvernement.

La motion est adoptée.

Pensions et allocations des employés du gouvernement

M. Barrette (Joliette) propose qu'il soit présenté à l'honorable lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 12 avril 1943 inclusivement, et se rapportant aux pensions ou allocations accordées aux employés du gouvernement de la province de Québec.

Adopté.

Faillite de Quebec Saguenay and Chibougamau Railway Company

M. Talbot (Chicoutimi) propose qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance entre le gouvernement de la province, aucun de ses membres ou officiers, et toute personne, société ou corporation, depuis le 8 novembre 1939 inclusivement jusqu'au 8 avril 1943 inclusivement, relativement aux opérations, à l'actif, au passif, et à la faillite ou liquidation de la Quebec Saguenay and Chibougamau Railway Company.

La Québec, Saguenay and Chibougamau Railway, qui a drainé l'épargne populaire pendant 10 ans, a fait cession de ses biens sans rien donner à ses créanciers. Cette liquidation s'est effectuée dans des circonstances qui suffiraient à renverser plusieurs gouvernements et à déclencher des révolutions.

La compagnie a été formée en 1920. Elle a inscrit parmi ses promoteurs des noms de gens qui étaient très près du gouvernement d'alors et qui étaient de nature à inspirer confiance au public. Les promoteurs ont drainé des millions et des millions de l'épargne populaire; dans le seul comté de L'Islet, ils ont réussi à faire souscrire \$100,000. Les seules garanties étaient les promesses mirobolantes des organisateurs.

Dans ce temps-là, on pouvait émettre des obligations sur des biens futurs. Si la loi de l'Union nationale défendant d'émettre des obligations non garanties par des biens réels avait été en vigueur, on n'aurait pu ainsi bernier le public. Avec ces millions, on a acheté quelques voies de passage, on a construit quelques milles de voie ferrée et on a construit un pont. Les fondateurs de cette entreprise auraient pu en faire un succès, s'ils l'avaient bien administrée.

En 1934, la compagnie n'avait à peu près rien fait, mais tout l'argent souscrit était dépensé. L'automne dernier, elle était déclarée en faillite, et en janvier dernier, ses biens étaient vendus par le shérif de Roberval.

Tout l'actif de cette compagnie s'est vendu pour \$3,975. Le pont de fer qui avait coûté entre \$600,000 et \$700,000 n'a rapporté qu'un peu plus de \$3,000⁴. La vente de ce pont s'est faite en conformité du jugement rendu en janvier 1943. C'était un pont de 1,000 pieds de longueur au-dessus de la grande décharge. Les droits sur les terres des cultivateurs, que le gouvernement aurait dû acquérir et donner ensuite à ces cultivateurs, ont été vendus environ \$75. Tout le produit de la vente n'a pas été suffisant pour couvrir les frais. Le gouvernement aurait dû

fixer une mise à prix pour l'enchère. Si la faillite de la Quebec Pulp se règle de cette manière, ça va être du beau pour Chicoutimi.

Le ministre des Travaux Publics (l'honorable M. Dansereau) aurait dû acquérir le pont de fer, afin de s'en servir pour remplacer le vieux pont Taché, situé à huit milles de distances sur les limites de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean. Une rumeur veut que l'acquéreur du pont, un citoyen de Montréal, fasse actuellement pression auprès du gouvernement pour revendre ce pont à un haut prix, avec un beau profit. J'espère que le ministre ne paiera pas le gros prix pour le pont en question. Si le gouvernement laisse s'effectuer cette transaction, il perdra le peu de prestige qu'il lui reste dans la région du Saguenay.

L'honorable M. Dansereau (Argenteuil): L'honorable député de Chicoutimi insinue que les fondateurs de cette compagnie ont mal agi. Il n'est pas bon de jeter la pierre à tous ceux qui se sont lancés dans de grandes entreprises, de bonne foi, et ont échoué. Les actionnaires méritent beaucoup de sympathie.

Le gouvernement n'a pu intervenir dans cette affaire, tout spécialement lors de la vente à l'enchère, parce qu'il s'agissait d'une entreprise privée. Dans le cas qui nous occupe, les lois provinciales ont suivi leurs cours et le gouvernement a agi de la meilleure façon possible. Il a soigneusement pris le sujet en considération.

Au sujet de la vente du pont, les paroles du député de Chicoutimi me font comprendre pourquoi les citoyens de son comté ont paru si désintéressés dans cette affaire. Si les intéressés avaient voulu coopérer, si les gens de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean avaient voulu s'entendre mutuellement, ce pont serait aujourd'hui probablement leur propriété et serait entre les mains de ces municipalités. Pour ma part, j'ai pris tous les moyens de faciliter cette entente. J'avais proposé aux conseils des comtés de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean d'acheter le pont avec l'entente que le ministère des Travaux publics les aiderait à la réfection dans une proportion raisonnable pour rendre ce pont de chemin de fer utilisable à la population.

J'ai offert de payer 75 % pour la reconstruction du pont Taché, jusqu'à concurrence de \$100,000, mais à la condition que les intéressés achètent le pont de fer de la compagnie en faillite. Dans les derniers jours, on m'a fait part de difficultés survenues dans l'arrangement. J'ai même offert aux municipalités de faire passer une loi spéciale, au cours de la session actuelle, pour aplanir toutes les difficultés. Lors de la

vente à l'enchère, cependant, les gens de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean s'abstinrent de faire des offres. Le député de Chicoutimi a beau jeu aujourd'hui pour faire de la politique avec cette affaire.

On peut discuter longtemps sur la question de savoir s'il aurait été plus avantageux de construire un pont neuf, à la place du vieux pont Taché, ou d'utiliser le vieux pont de fer.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Quels sont les estimés?

L'honorable M. Dansereau (Argenteuil): Un pont neuf aurait coûté environ \$300,000 tandis qu'un pont refait coûterait \$100,000, mais avec une chaussée et des approches en bois; dans 10 ans, tout serait à recommencer. En définitive, le coût aurait été à peu près le même. En outre, le pont de fer n'avait qu'une largeur de 16 pieds et la plupart des camions mesurent aujourd'hui huit pieds de largeur. Les rencontres sur le pont eussent été par conséquent impossibles.

Sous l'Union nationale, on a songé à remplacer le pont Taché par le pont de fer de la Québec, Saguenay and Chibougamau, mais il a été impossible de donner suite au projet.

Je remercie le député de Chicoutimi de ses conseils, mais je regrette ses insinuations malveillantes contre ceux des nôtres qui ont pu avoir une mauvaise fortune mais avaient le mérite d'aller de l'avant. Cette façon de critiquer ceux des nôtres qui ne réussissent pas dans une entreprise a causé de la mauvaise fortune, est de nature à décourager les hommes d'initiative et à nuire au progrès de la province. On doit plutôt encourager ceux qui veulent faire quelque chose et marcher vers le progrès.

M. Bourque (Sherbrooke): Lorsque j'étais ministre des Travaux publics sous l'Union nationale, j'ai envoyé des ingénieurs sur les lieux pour étudier la situation. On voulait savoir s'il était pratique de remplacer le pont Taché par le pont du chemin de fer de la Saguenay. On nous a offert ce pont pour \$150,000 et \$200,000 même. La réfection aurait coûté, d'après nous, \$150,000. On trouva qu'il en coûterait aussi cher de faire ce changement que de construire un pont neuf. J'approuve le ministre sur ce point.

Il ne blâme pas, dit-il, le gouvernement de n'avoir pas remplacé le pont Taché par le pont de fer, mais il le blâme d'avoir laissé vendre un pont de \$600,000 à \$700,000 pour \$3,000. Le gouvernement actuel aurait pu acquérir à bon marché ce pont qui sera probablement acheté par une grande compagnie.

M. Talbot (Chicoutimi): D'autres députés veulent-ils parler avant que j'exerce mon droit de réplique?

Des voix à droite: Le député de Sherbrooke (M. Bourque) a donné la réplique.

M. Talbot (Chicoutimi) reproche au ministre de prendre la défense des promoteurs de la compagnie qui a été cause du désastre. Les obligataires ne refuseront pas la sympathie du ministre, mais ils auraient préféré un peu plus de protection, dit-il.

Le ministre doit être en garde contre l'acquéreur du pont qui pourrait le lui offrir à un prix plus élevé.

La motion est adoptée.

Ajournement

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera, se trouve ajournée à demain après-midi.

Adopté.

La séance est levée.

NOTES

1. À propos de l'industrie de la pulpe dans cette région, on peut lire Gaston Gagnon, *La pulperie de Chicoutimi en évolution, 1896-1982*, Chicoutimi, Ville de Chicoutimi, 1983, 76 pages.
2. Julien-Édouard-Alfred Dubuc (1871-1947) fut promu à la Chicoutimi Pulp Co. et en devint le directeur en 1907.
3. *The Gazette* du 29 avril 1943, à la page 4, écrit plutôt: "\$1,800,000 dû à la Commission des eaux courantes."
4. Seul *L'Événement-Journal* du 29 avril 1943, à la page 3, prétend que tout l'actif de la compagnie s'est vendu pour \$3,975. *L'Action catholique* du 29 avril 1943, à la page 11, précise plutôt que le pont à lui seul a rapporté \$3,975. C'est aussi ce qu'indique *Le Soleil* du même jour, à la page 5, mais il affirme aussi que les droits sur les terres des cultivateurs ont été vendus environ \$75,000.

Première séance du jeudi 29 avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports des comités permanents:

L'honorable M. Casgrain (Gaspé-Nord): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le septième rapport du comité permanent des règlements.

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

- des pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac, inc., et de la corporation municipale de Saint-Benoît-du-Lac, demandant l'adoption d'une loi relative à leur exploitation agricole et à leur mode d'administration civile et municipale.

Projets de loi:**Pères Bénédictins
de Saint-Benoît-du-Lac**

M. Robinson (Brome) propose, appuyé par le représentant de Beauharnois (M. Sauvé), que l'article 621 du Règlement soit suspendu pour lui permettre de présenter le bill 128 modifiant la charte des pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

**Anniversaire du ministre
du Travail et des Mines,
l'honorable M. Rochette**

L'honorable M. Godbout (L'Islet): L'honorable ministre du Travail et des Mines (l'honorable M. Rochette) célèbre un anniversaire heureux. Je ne dirai pas son âge pour être discret. Je lui offre nos compliments et nos vœux de bonheur personnel, de bonheur dans sa famille et dans sa carrière, au nom de la députation libérale et de toute la Chambre.

Mon collègue a toujours été un exemple de travail constant et d'application soutenue à chercher sans cesse le bien commun afin de rendre service aux

siens. Spécialiste des questions sociales et professionnelles d'une grande réputation, il a la confiance de tous les travailleurs. L'avenir garde en réserve pour l'honorable ministre d'autres belles occasions de bien servir sa province. Je lui prédis d'autres grands succès.

Il loue, ajoute-t-il, la collaboration substantielle qu'il a apportée à la bonne administration de la province et son amour du travail. Le ministre a toujours montré même dans ses luttes politiques, une gentillesse parfaite qui en a fait l'ami de tous les membres de la Chambre. Sa devise semble être de bien servir. Je suis heureux de lui formuler nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je me joins avec plaisir au premier ministre. Le ministre du Travail et moi-même sommes entrés ensemble en Chambre, en 1927. Nous avons 53 ans tous les deux. Autre similitude; nous n'avons pas d'enfant ni l'un ni l'autre. Je lui présente les meilleurs vœux de l'opposition et je suis heureux de lui dire que malgré son âge, il paraît beaucoup plus jeune que le gouvernement dont il fait partie. Je lui souhaite du succès, du bonheur et de la prospérité.

M. Chalout (Lotbinière): C'est avec plaisir que je m'associe au premier ministre et au chef de l'opposition en cette occasion. Les qualités du ministre sont bien connues. Il loue, dit-il, sa jovialité, sa bienveillance et son savoir-vivre. J'ai été heureux d'entendre le premier ministre affirmer que l'une des qualités prédominantes du ministre c'est la gentillesse. Il est un gentilhomme de la meilleure école et cela ne nuit jamais à un homme public d'avoir de bonnes manières.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay) remercie tous les membres de la Chambre de leurs vœux et de leurs félicitations. Je suis confus qu'on m'ait trouvé tant de qualités, déclare-t-il. Il remercie le premier ministre, le chef de l'opposition et le député de Lotbinière d'avoir bien voulu marquer de façon aussi touchante son anniversaire de naissance. La Législature est une grande famille dont il est agréable de faire partie, dit-il, et c'est un vif plaisir pour moi de recevoir l'hommage qu'elle me donne à l'occasion de cet anniversaire.

C'est un nouveau jalon dans ma vie, mais c'est aussi un deuil d'enterrer une autre année dans le

monde de ses souvenirs. Mais cette manifestation me réconforte et m'encourage. Il y a 15 ans j'entrais ici en même temps que le jeune, brillant et talentueux député de Trois-Rivières et je le remercie des fleurs qu'il m'a jetées. Je n'étais pas ici la semaine dernière quand la Chambre a marqué l'anniversaire du chef de l'opposition et je profite de l'occasion qui m'est offerte pour lui offrir mes vœux les plus sincères. S'il n'a pas d'enfant, je lui souhaite au moins une femme, chose que j'ai le bonheur d'avoir. La politique est une belle chose, dit-il, si on s'y donne de tout cœur dans le seul but de travailler au bonheur de son pays¹. En terminant, je vous réitère à tous mes plus sincères remerciements, du plus profond de mon cœur.

Grève dans les papetières

M. Talbot (Chicoutimi): Il s'agit ici d'une question d'urgence et je demande à la Chambre de suspendre temporairement ses délibérations pour pouvoir discuter de cette question. Il s'agit des différends ouvriers qui sont survenus dans la région du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. Cette question a démontré à quel point le gouvernement s'agenouille devant les trusts. J'ai reçu des télégrammes de mon comté, du Lac-Saint-Jean et de toutes les parties de la province, dans lesquels les signataires protestent contre la volte-face du gouvernement pour le règlement de la grève des trois papeteries de Riverbend, Jonquière et Kénogami.

Il y a quinze jours, une grève éclatait dans trois moulins de la région que je représente. Le 15 avril dernier, le premier ministre faisait en Chambre une déclaration dramatique dans laquelle il s'engageait à prendre des mesures énergiques et draconiennes pour mettre à la raison la compagnie Price et régler la grève à la satisfaction de la population ouvrière et faire reprendre le travail. L'Union nationale offrit au gouvernement, par la voix de son chef, sa coopération la plus entière, sincère et loyale. Le lendemain, le premier ministre annonçait que la grève était réglée et qu'une entente juste et équitable était intervenue entre les deux parties.

Hélas! Le temps a fui, depuis, et avec lui le courage du premier ministre. Au cours de la Semaine sainte, nous avons appris que rien n'était réglé et que contrairement aux déclarations du premier ministre, le travail n'avait pas été repris dans les usines. Les usines n'ont pas été rouvertes le lundi, tel qu'entendu entre la compagnie et les syndicats nationaux. Après s'être enorgueilli du fait qu'il allait régler la grève, le gouvernement a complètement échoué.

Le chef du gouvernement annonçait même qu'il avait fait volte-face. Il a mis de côté ses engagements solennels, s'est lavé les mains de toute cette affaire et a placé le sort des ouvriers entre les mains d'une commission d'enquête. La population ouvrière de mon comté est désappointée. Cette dernière est respectueuse de l'autorité mais elle perd confiance. Elle entend protester énergiquement contre la façon dont elle est traitée. Elle se plie à contre-cœur devant cette décision.

M. l'Orateur: À l'ordre! Tous les députés ont reçu un télégramme semblable et il n'y a pas d'urgence à le discuter.

M. Talbot (Chicoutimi): Je me sens obligé de protester de nouveau au nom de mes électeurs contre l'attitude du gouvernement qui n'a fait qu'aggraver une situation déjà très grave. Aujourd'hui, la situation a empiré de 100 % et je demande donc au gouvernement de donner justice aux ouvriers du Saguenay et de respecter les engagements sacrés qu'il a pris, la première fois.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je me suis rendu compte, dès le début de ses remarques, que le député de Chicoutimi violait les règlements de la Chambre. J'aimais autant lui laisser continuer son discours pour lui permettre de montrer à toute la province l'esprit dans lequel il entend discuter toute cette question. Il nous reproche de ne pas avoir réglé la grève dans les pulperies! Il devrait être content, pour son comté de Chicoutimi, que nous ayons réglé cette grève, remis tous les ouvriers au travail dans les trois moulins en question de la Price et que nous ayons adopté la seule attitude qui s'imposait dans les circonstances. Car tout le monde est au travail dans les usines, en ce moment. Il n'y a qu'une petite catégorie de gens, dans la province, que ce règlement dépite et pour lesquels cette attitude ne fait pas l'affaire: c'est celle des petits politiciens qui vivent de ces troubles.

Le député nous reproche aussi d'avoir fait volte-face! Non, M. l'Orateur, et tout le monde sait le contraire. Rien ne justifie pareille déclaration. Il y a eu d'abord un conflit entre la compagnie et un certain groupe d'ouvriers. Quand il a paru que la compagnie ne semblait pas raisonnable, le gouvernement l'a mise à sa place, et d'une autre façon que le gouvernement de l'Union nationale l'a jamais faite quand elle traitait avec les compagnies puissantes.

Le gouvernement a ordonné et a obtenu la réouverture des usines²; malheureusement, quelques

hommes de clé, occupant des positions essentielles et qui n'appartenaient pas à la même union, n'ont pas voulu coopérer et ont refusé de reprendre le travail, ce qui provoquait un conflit entre deux unions: les Syndicats catholiques et les membres de l'Internationale³. Or, on sait que les conflits entre unions sont difficiles à régler. Je n'ai pas voulu prendre sur moi de le régler d'un trait de plume en décidant quelle union avait raison et quelle avait tort. Il était préférable qu'une enquête fût tenue avant que le gouvernement ne prenne une décision. C'était le meilleur moyen de trouver une solution équitable.

Nous avons donc nommé une commission formée de trois juges respectables et respectés, deux de la Cour d'appel et un de la Cour supérieure⁴, en qui j'ai confiance et en qui toute la population de la province a la plus entière confiance. Leur réputation nous était une garantie qu'il ne s'immiscerait pas de politique là-dedans. Notre attitude est de faire juger cette question par des juristes impartiaux, qui auront tous les moyens voulus pour entendre des témoins et faire le partage des responsabilités. Cette commission fera une enquête complète et nous soumettra un rapport. Nous prendrons des décisions basées sur ses recommandations.

Aucun homme sensé ne peut nous reprocher d'avoir pris cette attitude, qui nous a valu de nombreux témoignages de félicitations de partout. Il n'y a que le petit groupe de ceux qui aiment à faire de la petite politique pour nous adresser un reproche. Ces gens essaient, à la faveur de ces événements regrettables, de soulever la population au Lac-Saint-Jean. Ils seraient heureux de voir renaître la grève, pourvu que cela serve leurs mesquins intérêts politiques. Cela ferait l'affaire de leur petit groupe de politicailleurs!

Notre attitude est de faire juger cette question par des juristes impartiaux qui auront tous les moyens voulus pour entendre des témoins et faire le partage des responsabilités, avant de prendre une décision. Je suis sûr que la population de la région, qui doit son gagne-pain à l'action énergique du gouvernement, aura pleinement justice avec cette commission.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Les paroles du premier ministre me surprennent. Des organisations ouvrières et des corps publics de toutes les parties de la province ont envoyé aux députés des télégrammes de protestation et de nombreuses requêtes. Qu'est-ce que les ouvriers, qui ont envoyé des télégrammes de protestations, penseront des remarques du premier ministre, à l'effet qu'il n'y a que les petits politiciens

qui s'opposent à la décision du gouvernement? Il ne leur a pas fait de compliments. Il les insulte plutôt puisqu'il les traite de politicailleurs.

Le 15 avril dernier, quand le premier ministre s'est levé pour faire sa déclaration, je lui ai dit que l'opposition était prête à lui donner sa collaboration franche et loyale, ajoutant que je ne connaissais pas les projets du gouvernement et je me réservais la possibilité de critiquer plus tard ces mêmes projets. Le lendemain, le premier ministre a déclaré que la grève avait pris fin et que le travail devait reprendre incessamment dans les usines. On s'est rendu compte que c'était une fausse déclaration et le gouvernement a déçu dans son devoir envers les ouvriers. Le règlement nous montre encore une fois à quel point le gouvernement est à genoux devant la Price Brothers.

Tantôt le premier ministre s'est vanté que le gouvernement actuel réglait mieux les conflits ouvriers que l'Union nationale ne l'a jamais fait. Mais au temps de l'Union nationale, il n'y a eu de grève ni au Lac-Saint-Jean ni dans les papeteries parce que le gouvernement de l'Union nationale ne pliait pas devant la compagnie qui n'a jamais osé lui résister. J'ai du respect pour les juges, mais la compagnie Price et les autres compagnies de papier savaient avec quel gouvernement elles auraient à traiter et qu'avec nous il n'y aurait pas de compromis.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Et la grève de la Dominion Textile à Saint-Grégoire?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Mon honorable ami ne devrait pas confondre le coton et le papier.

Le premier ministre a dit que le gouvernement voulait faire effectuer une enquête par une commission avant de prendre une décision. Mais alors, pourquoi a-t-on fait adopter un arrêté ministériel qui obligeait les compagnies de papier à passer des contrats collectifs avec les unions ouvrières? Le gouvernement a fait réellement volte-face. Il admettait qu'il avait eu tort et qu'il ne connaissait pas la question. Nous, nous n'avons jamais fait machine arrière.

Sous l'Union nationale, jamais la compagnie Price n'a osé défier la Législature et le gouvernement comme elle vient de le faire. Le premier ministre a parlé de la difficulté de régler les questions ouvrières. C'est ce que l'Union nationale a compris. C'est le gouvernement de l'Union nationale qui a consacré dans des lois la liberté syndicale. Nos adversaires nous accusaient, alors, de faire de la petite politique en critiquant ces lois en faveur de la

liberté syndicale. Aujourd'hui, le gouvernement actuel revient à la liberté syndicale. Mais je regrette d'avoir à constater que le gouvernement a fait un geste tellement - mais temporairement - courageux, la première fois, qu'après s'être levé une journée, il a préféré se recoucher, le lendemain!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Le gouvernement a pris courageusement ses responsabilités et son intervention dans la grève des pulperies a eu plein succès. Aujourd'hui les usines de Kénogami, Riverbend et Jonquière fonctionnent à plein rendement et tout le personnel est au complet. On voudrait blâmer le gouvernement d'avoir modifié son attitude et sa procédure pour régler la grève actuelle. Il mérite, au contraire, des félicitations. Nous avons fait ce que nous commandaient les circonstances, indépendantes de la volonté du gouvernement et des ouvriers qui s'étaient adressés les premiers à nous en nous demandant de régler leurs griefs.

Les Syndicats nationaux sont venus à Québec discuter avec nous et nous ont garanti qu'ils étaient capables et assez solides pour remettre les usines en activité si le gouvernement venait à leur aide. Le gouvernement les a donc crus et a pris la première mesure pour faire reprendre le travail. Ces ouvriers sont retournés chez eux et ont fait ce qu'ils ont pu pour amener la réouverture des moulins, mais ils se sont trouvés en définitive incapables de rouvrir les usines parce que certains autres ouvriers spécialisés, des ouvriers de métier, n'ont pas voulu accepter l'entente et ont refusé de travailler. La grève ne se trouvait pas réglée le 19 avril, mais on ne dira toujours pas que c'était la faute du gouvernement!

Le devoir du gouvernement, surtout en temps de guerre, est d'adopter toutes les mesures nécessaires pour faire disparaître les grèves de la province de Québec. La preuve que la seconde décision que le gouvernement vient de prendre est bonne, c'est que les usines ont toutes rouvert leurs portes et marchent à plein rendement. Tous ceux qui ont à cœur l'intérêt de la province et s'intéressent au maintien de la paix sociale, chez nous, félicitent l'administration de son attitude et d'avoir mené à bien une affaire difficile. L'Union nationale a mauvaise grâce de dire qu'il y a eu ingénence politique et négligence de la part du gouvernement quand les principaux intéressés, c'est-à-dire les ouvriers eux-mêmes, sont 100 % satisfaits et enchantés de la tournure des événements et du règlement temporaire qui est intervenu, grâce au gouvernement. Le problème du Saguenay a été résolu dans le meilleur intérêt de l'ordre social.

On a parlé de télégramme. Nous en recevons tous. Ceux qui nous viennent de gens intéressés à faire de la politique avec cela, comme nos adversaires, ne nous intéressent pas. Ce qui nous intéresse, c'est que les ouvriers travaillent. Le chef de l'opposition nous a dit tantôt: "Dans notre temps, il n'y a pas eu de grève à Chicoutimi". Mais je me rappelle, moi, qu'il y en a eu ailleurs, des grèves. Il y en a eu à la Dominion Textile, aux usines de Saint-Henri de Montréal et de Saint-Grégoire, dans le comté de Québec. Je me souviens encore de la dissatisfaction de tous les ouvriers syndiqués, à la suite de l'intervention inopportune et mal dirigée du gouvernement de l'Union nationale. Les dernières élections lui ont clairement démontré le mécontentement de la population ouvrière qui l'a renvoyé chez lui, après à peine trois ans de pouvoir.

Le gouvernement libéral et surtout son chef, l'honorable Adélar Godbout, méritent des félicitations pour l'attitude courageuse qu'ils ont prise afin de faire régner la paix dans la région affectée par ces troubles ouvriers, la belle région du Saguenay et du Lac-Saint-Jean.

M. Gagnon (Matane): Nous savons ce qui s'est passé à l'usine de la Dominion Textile. Lorsque la grève a éclaté, à Saint-Grégoire, c'est le cardinal Villeneuve lui-même qui a demandé au chef de l'Union nationale d'intervenir. La grève a été réglée en moins de 24 heures et n'a jamais recommencé. Tout ce que nous faisons est dans l'intérêt du peuple.

À Chicoutimi, nous sommes en présence d'une volte-face du gouvernement. Le premier ministre a déclaré le 15 avril que la grève était réglée. Il ne disait pas la vérité, car elle ne l'était pas.

Tout le monde connaît l'attitude du député de Saint-Hyacinthe au sujet des ouvriers. Ses paroles ne me surprennent pas. Hier, dans un discours au Club de Réforme, le ministre a fait une grande déclaration, rapportée par un journal ministériel. Il a voulu critiquer l'attitude du gouvernement de l'Union nationale lorsqu'il s'est apitoyé sur le sort des chômeurs, et il nous a reproché d'avoir protégé la "tourbe" de la société.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Je n'ai jamais prononcé de telles paroles! C'est absolument faux! Je n'ai jamais appliqué le mot "tourbe" aux ouvriers de la province de Québec!

M. Gagnon (Matane): Que l'honorable député lise *Le Soleil*. C'était écrit en toutes lettres. J'envoie immédiatement une copie du *Soleil* au député de Saint-Hyacinthe.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Ça ne fait rien, je n'ai jamais dit cela et *Le Soleil* n'a pas publié cela. C'est faux! Je n'ai parlé ni de chômage, ni de chômeurs au cours de ce discours au Club de Réforme.

M. Chalout (Lotbinière): Est-ce que effectivement tous les ouvriers faisant partie des unions nationales et internationales sont retournés à l'ouvrage dans les trois papeteries?

L'honorable M. Godbout (L'Islet) fait un signe affirmatif.

M. Chalout (Lotbinière): J'ai reçu, moi aussi, des télégrammes de protestations. On m'a demandé de m'intéresser aux ouvriers mais la situation est si mêlée que j'en suis perplexe. Je préfère me renseigner pleinement avant de porter un jugement.

Après le règlement du premier conflit, j'ai rencontré plusieurs des chefs ouvriers qui se sont dit très enthousiasmés et qui ne cachaient pas leur vive approbation de la décision du gouvernement. Ils m'avaient exprimé des sentiments extrêmement sympathiques à l'égard du premier ministre pour sa courageuse attitude. À un tel point, que j'en étais inquiet pour l'avenir de l'Union nationale dans cette région. Ces mêmes gens blâment maintenant le gouvernement. Ils affirment qu'il a fait volte-face et qu'il les a trompés.

Comment ces personnes qui s'étaient montrées si sympathiques au gouvernement après la déclaration faite par le premier ministre, le 15 avril, ont pu changer aussi vite d'opinion et n'ont plus le même ton aujourd'hui, si l'attitude du gouvernement est correcte? À tout événement, je ne veux pas faire de politique. Ceux qui blâment le gouvernement ne motivent pas leur mécontentement; donc je constate que je ne suis pas dans une position pour me prononcer. Mais j'avoue que cela m'inquiète. J'attendrai donc des informations sûres et d'autres développements avant de porter un jugement et de me prononcer définitivement.

M. Fillion (Lac-Saint-Jean): J'ai été le premier à attirer l'attention de la Chambre sur la question de la grève des pulperies, une question qui intéresse les gens de mon comté et m'intéresse personnellement. Personne ne mettra en doute le dévouement que j'ai apporté à la cause des ouvriers et des syndiqués et j'entends rester fidèle à cette cause, la servir avec zèle.

Il est bon de ne pas oublier que nous avons devant nous deux conflits distincts. Le premier a éclaté entre les unions nationales et la compagnie Price, et c'est à la suite de ce conflit que le premier ministre a fait une déclaration le 15 avril. Une entente est intervenue et elle a été signée par le colonel Jones, président de Price Brothers. Comme tous les autres, j'étais alors enthousiasmé du règlement obtenu par le premier ministre et je croyais que tout finirait là.

Quant à moi, je n'ai pas changé d'attitude. Les ouvriers ont toute ma sympathie et je continuerai de travailler pour eux.

Mais un deuxième conflit a éclaté après une tentative de réouverture des moulins. Celui-là était entre les nationaux et les internationaux. D'après certaines informations, la compagnie ne serait pas étrangère à ce nouveau différend. C'est pour régler cet autre problème que nous sommes revenus à Québec dans le cours de la Semaine sainte et le gouvernement a pris ses responsabilités. Il n'a rien épargné pour trouver une solution et le travail a repris lundi partout. Mais j'avoue que le règlement du second conflit a soulevé des protestations et que moi-même j'ai protesté parce que je n'étais pas satisfait du moyen suggéré pour régler la question puisque j'appuie la cause des Syndicats nationaux, établis chez nous depuis 1907; je suis prêt à me battre jusqu'au bout pour faire triompher cette cause!

Encore une fois, je n'ai pas changé d'attitude et j'ai une demande à faire au gouvernement. Je voudrais qu'il prenne des mesures pour empêcher que l'influence indue ne s'exerce auprès des ouvriers. Il importe que d'ici à ce que la commission d'enquête ait siégé et complété son travail, les ouvriers ne soient pas influencés, n'aient pas à craindre les menaces, ne soient pas en danger de perdre leur place, s'ils se prononcent pour une union plutôt que pour une autre. Il faut qu'ils restent libres d'appartenir à l'union de leur choix.

J'avertis le gouvernement que les ouvriers ont peur de l'influence indue contre les Syndicats nationaux, qui comptent 80 % des ouvriers des usines. Ils savent qu'un travail en dessous est fait par la compagnie Price, qui ne veut pas des Syndicats nationaux. Au nom des ouvriers de ma région, je demande une surveillance étroite pour qu'ils ne soient pas molestés et puissent exercer librement leur droit de faire partie d'une union de leur choix. Nous avons besoin d'être protégés. Je compte sur le premier ministre pour faire disparaître cette menace suspendue sur la tête des ouvriers de Kénogami, Riverbend et Jonquière.

Je demande aussi au gouvernement d'user de son influence pour que l'enquête soit menée vite. Du côté des nationaux, nous avons de la bonne volonté, mais nous n'avons pas d'argent. Nous n'avons pas beaucoup les moyens de nous battre longtemps. Les Syndicats nationaux veulent coopérer et ils consentent à ce que toute cette affaire soit soumise à la commission, confiants que lorsqu'elle aura bien étudié toute la situation, son jugement favorisera leur cause, que les unions nationales seront reconnues comme uniques agents négociateurs pour les ouvriers et que le gouvernement les appuiera ensuite courageusement. J'ai confiance que les juges rendront justice à tout le monde.

M. Comeau (Montréal-Verdun) félicite le député de Lac-Saint-Jean (M. Fillion) des succès qu'il a remportés dans son travail en faveur des ouvriers de la région du Saguenay.

Il ne faut pas que cette affaire dégénère en une lutte entre unions ouvrières. La question en jeu est trop importante, en pleine guerre, pour que les intérêts particuliers d'une union ou d'une autre interviennent, afin d'empêcher les roues de l'industrie de tourner à un temps où nous avons besoin de toute notre production pour la guerre.

Fréquentation scolaire obligatoire

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) fait une correction au sujet du discours qu'il a prononcé il y a une quinzaine sur l'enseignement obligatoire. Il avait mentionné que seuls quatre pays, outre la province de Québec, soit l'Argentine, le Mexique, l'Irak et les Indes, n'avaient pas l'instruction obligatoire. Après de nouvelles recherches, il a constaté que l'Argentine et le Mexique ont établi récemment ce système chez eux. L'Irak est en train de l'adopter et les régions les plus progressives des Indes l'ont également. Il n'y a donc plus de pays au monde où l'instruction obligatoire n'est pas en force.

Projets de loi:

Budget de Montréal

L'honorable M. Godbout (L'Islet) demande que la Chambre suspende les règlements pour voter en première et en seconde lecture le bill 14 concernant le budget de la cité de Montréal.

M. Duplessis (Trois-Rivières) consent à la passation de la mesure. L'opposition, dit-il, a autant à cœur que le gouvernement les intérêts de la métropole. La gauche se réserve le droit de critiquer plus tard ce bill à sa valeur et ne s'engage pas sur le principe de la mesure.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe) pour **l'honorable M. Drouin (Québec-Est)**⁵ propose, du consentement unanime, qu'il lui soit permis de présenter le bill 14 concernant le budget de la cité de Montréal.

Cela fait partie de toute la question de l'opération de remboursement de la dette de la cité, actuellement sous étude. Le bill Drouin a deux objets. Il donne au conseil municipal de Montréal jusqu'au 15 juin 1943 pour modifier et adopter le budget de l'exercice 1943-44. Il prolonge donc d'un an le délai pendant lequel ladite cité est dispensée des versements à son fonds d'amortissement. En attendant l'adoption de ce budget, la ville pourra se servir de l'argent en caisse pour s'administrer et pourra même contracter des emprunts à court terme aux banques.

Ce projet de loi est préliminaire à un second dont l'objet sera de régler le problème de refinancement de la dette montréalaise.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté, après division. Le bill est renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Fréquentation scolaire obligatoire

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mardi le 27 avril courant, sur la motion du représentant de Terrebonne (l'honorable M. Perrier) proposant que le bill 21 concernant la fréquentation scolaire obligatoire soit maintenant lu une deuxième fois.

M. Paquette (Labelle): Il y a beaucoup plus et mieux à faire avant d'en arriver à la mesure de contrainte du bill Perrier. Cette question complexe est d'ailleurs discutée depuis longtemps dans le public et à la Chambre et, depuis plus de 25 ans, l'immense majorité s'y objecte. Mais le gouvernement s'inspire

d'une déclaration de principe du comité catholique du Conseil de l'instruction publique pour présenter sa loi inopportune, quand même là il n'y eut pas d'unanimité sur cette proposition. La proportion de ceux qui s'y opposent est importante et il faut en tenir compte. Je me demande de plus, vu le sentiment partagé, pourquoi le gouvernement est si pressé de présenter sa loi. Rien ne force le gouvernement d'agir maintenant.

L'enquête commencée sur l'enseignement primaire dans la province n'est même pas terminée et des centaines d'écoles rurales manquent présentement d'institutrices. Quand les familles sont désorganisées par la guerre et que les jeunes gens sont conscrits pour l'armée, est-ce bien le temps de consacrer les enfants pour l'école obligatoire? En cette époque agitée, cette loi ne représente qu'un ennui de plus.

L'Union nationale a prouvé qu'elle était sincèrement désireuse de faire une large part pour promouvoir l'éducation. Il est évident que le progrès scolaire s'impose. L'instruction est plus utile que jamais pour réussir. Mais avant d'en arriver à des mesures draconiennes, il faut convaincre davantage les parents des bienfaits d'une solide éducation. Pourquoi pas une propagande qui finirait par convaincre les parents? On devrait enclencher une campagne d'éducation à travers la province, afin de familiariser la population avec l'idée.

Le secrétaire de la province actuel (l'honorable M. Perrier) a déclaré que sur 571,000 enfants d'âge scolaire, 49,000 seulement ne fréquentent pas l'école et que les absences des élèves aux écoles varient de 5 % à 8 %. Il y a des raisons multiples à cet état de chose, suivant moi: la maladie, la pauvreté, le manque d'habits, de chaussures et de livres, les longues distances à parcourir pour les enfants demeurant loin de l'école, etc. Bien peu de parents, et même d'enfants sont réellement réfractaires à l'éducation. Passer une loi comme celle-ci ne mettra pas de chaussures aux pieds des enfants et ne raccourcira pas les milles à parcourir pour se rendre à l'école. C'est une loi de camouflage qui n'atteindra pas son but.

Il faudrait commencer par augmenter les octrois aux commissions scolaires, leur assurer un budget suffisant pour fournir livres, chaussures et même vêtements, si c'est absolument nécessaire. Or, ces difficultés ne disparaîtront guère avec la loi actuelle et les déficits des commissions scolaires augmenteront encore.

À part rendre les écoles les plus attrayantes possible, particulièrement dans les campagnes, afin que les enfants n'aient pas l'impression parfois

d'entrer dans une prison, il faudrait aussi voir à ce que les institutrices soient mieux rémunérées. (Répondant au député de Hull, M. Caron) Les écoles normales rendent les meilleurs services et elles donnent des cours au point pour former de très bonnes institutrices. La qualité de ces institutrices s'est graduellement améliorée depuis plusieurs années, mais leurs salaires ne sont pas encore suffisants et le bill ne réglera rien de cet important problème.

Le député de Hull a faussement prétendu que l'Union nationale avait après coup suspendu l'application de sa loi pour porter à \$300 le salaire des institutrices, car jamais cela ne fut fait. Et il faut donner à celles qui se dévouent à l'enseignement un salaire qui leur permette non seulement de vivre mais de se créer une véritable carrière. Et si le gouvernement veut envoyer un gendarme conduire les enfants à l'école, on n'améliorera pas davantage les conditions souvent faites aux institutrices.

Il suggère des écoles centralisées, poursuit-il, comme la chose fut favorisée par l'Union nationale. Le ministre a-t-il songé au système de consolidation des écoles instauré par les protestants dans la province? On a créé des écoles où les enfants d'un quartier sont distribués dans des classes ayant chacune leur propre institutrice, qui consacre donc tout son temps à une seule classe. Telles que se déroulent les choses actuellement dans les écoles rurales, une institutrice a la charge de groupes de 17 ou 18 élèves de niveaux différents: première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième année. Elle doit donc s'occuper de donner du travail à une classe, ensuite aller dans une autre, et les plus jeunes s'endorment pendant qu'elle enseigne aux plus vieux.

Quand on aura épuisé tous ces moyens et d'autres qui pourraient être énumérés, après qu'on aura tenté tous les moyens de persuasion et apporté toute l'aide financière au règlement du problème scolaire dans la province, il sera temps de parler de contrainte scolaire, de coercition. Alors je n'aurai aucune objection au principe de la fréquentation scolaire obligatoire qui ne m'effraie pas. Mais il vaut mieux faire appel à la raison avant de faire appel au gendarme pour conduire les enfants à l'école, surtout quand on constate les maigres résultats obtenus dans les pays qui ont des lois d'instruction obligatoire. On veut inscrire dans nos Statuts une loi inopérante de plus!

Pourquoi, aussi, vouloir imposer une pénalité de \$100 et des promenades chez le médecin ou le curé, en proposant cette loi? Elle sera une source de chicanes inutiles. Voudra-t-on que l'institutrice ou le

commissaire d'école se fassent délateurs des enfants? Si le secrétaire de la province (l'honorable M. Perrier) a plutôt l'intention de placer un policier à chaque école, il serait beaucoup mieux de dépenser pour régler le problème financier de nos écoles. Le gouvernement devrait étudier davantage toute la question scolaire et trouver certes mieux que sa loi comme solution aux difficultés actuelles. La loi n'est pas assez mûrie et elle est inopportune. Elle n'aidera pas la cause de l'éducation.

M. Guerin (Montréal-Sainte-Anne) participe au débat, dit-il, à titre de représentant de la minorité de langue anglaise dans la province. Cette minorité a toujours été des plus enthousiastes non seulement à promouvoir la province dans toute question tendant à la placer sur un même pied d'égalité avec les autres provinces, mais également à la voir consolider son rôle de chef de file au sein du dominion⁶ dans les domaines de la culture et du savoir, rôle qu'elle occupe depuis si longtemps.

Je m'accorde avec le député de Matane (M. Gagnon) pour louer le magnifique travail du Conseil de l'instruction publique en cette province. Notre système d'éducation, ou plutôt ce qu'il en reste, est excellent mais je suis certainement d'avis que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre voudraient voir cette excellence profiter non seulement à une vaste majorité des enfants d'âge scolaire, mais à tout enfant ayant atteint un certain stade de réceptivité. L'éducation a fait des progrès dans Québec, mais pas à tous les coins de notre vaste domaine. C'est la raison de la loi présentée par l'honorable secrétaire de la province.

Le principal critique de l'opposition, le député de Matane (M. Gagnon), a cru bon de ne citer que les opinions contraires exprimées par les hommes d'État canadiens-français jusqu'à il y a 22 ans. Après cette date, rien ne vient appuyer le point de vue de ceux qui s'opposent à la fréquentation scolaire obligatoire. Pourtant, durant cette période, la province a marché rapidement dans la voie du progrès, et ce qui ne convenait pas au peuple en 1921 peut bien lui convenir en 1943. Le fait que l'instruction obligatoire ne fonctionnait pas en 1914 en Belgique ou ne produisait pas de résultats satisfaisants en France, il y a 22 ans de cela, ou même qu'au Brésil 86 % de la population ne fréquentait pas l'école il y a 30 ans ne justifie en rien que l'on réprime le développement de l'éducation dans la province. Qu'est-ce que l'ignorance de certains pays sud-américains a à voir avec la fréquentation scolaire de la province de Québec? Je me le demande.

La principale objection à la fréquentation scolaire obligatoire tient au fait qu'en matière d'éducation la loi naturelle commande que les autorités paternelle et ecclésiastique aient prédominance. Cela ne contredit pas le fait que tout enfant qui vient au monde a le droit de s'attendre à être formé de sorte à être en mesure de lutter pour sa survie et pour une place dans la société.

Je suis d'accord, certes, avec le fait que l'autorité ecclésiastique doit toujours avoir son mot à dire sur tout ce qui concerne la morale dans l'éducation, mais il me semble qu'un enfant est en droit de s'attendre, sinon de ses parents du moins de son gouvernement, à ce que son avenir soit bien préparé et à ce qu'on lui fournisse toutes les ressources nécessaires pour pouvoir non seulement travailler pour son propre bien, mais aussi celui de sa province et de son pays. Il appartient au gouvernement d'assurer aux enfants tous les bénéfices possibles d'un système éducationnel amélioré, pour le bien de la province et du pays. Quant aux parents qui ne se donnent pas la peine de faire instruire leurs enfants, l'État doit leur forcer la main.

Le fait qu'un père de famille ait, par le passé, été privé d'éducation l'empêche à mon avis d'envisager adéquatement ce qui est préférable pour l'avenir de ses enfants.

Le gouvernement, qui est la voix des parents de Québec, a le droit de se mêler de ce qui regarde l'avenir de la population de la province. Je suis persuadé que les autorités et le clergé m'approuveront là-dessus. La vaste majorité des évêques et des archevêques qui forment le Conseil de l'instruction publique dans cette province ont fait clairement connaître leur point de vue.

L'honorable député de Matane a cité les éloges de William Henry Moore à propos de l'instruction et de la tolérance dans notre province. Il a également cité feu Sir Andrew McPhail de McGill, qui a écrit sur le sujet, et aussi le Maréchal Fayolle qui a dirigé la Mission française dans le pays en 1920.

Il est désolant de constater à quel point l'honorable député de Matane est sensible aux louanges des étrangers. Lorsqu'on se met à succomber à une suffisance béate et qu'on se complait ainsi, tout pelotonné et ronronnant comme un chat qui se fait flatter et se lèche de contentement, c'est un signe de faiblesse. Mais je souhaiterais porter à son attention le fait que ces louanges ne concernent que la matière et les questions traitées dans le programme scolaire des enfants à Québec, mais qu'elles ne font aucune référence à la

fréquentation scolaire ou à l'obligation de présence dans les classes fournies par le département de l'Instruction publique.

L'honorable député nous a rapporté des détails intéressants concernant les montants dépensés par la province dans l'Instruction publique de 1900 à 1939. Il a essayé de nous faire croire que les dépenses ont augmenté de façon exorbitante pendant 40 ans. Je lui ferai remarquer que la population de cette province s'est développée proportionnellement au montant qui a été dépensé pour son instruction. Il a aussi décrié le fait qu'en 1867 le montant dépensé excédait légèrement \$1,000,000 et qu'en 1939 il atteignait la somme phénoménale de \$32,000,000.

Je lui rappellerai que, pendant cette période, la population de la province est passée de 1,100,000 à 3,200,000.

L'honorable député de Matane nous a cité des statistiques qui démontrent que plus de 94 % des enfants de cette province fréquentent les écoles. Je le renverrai à la page 57 des *Statistiques de l'éducation*, où il pourra constater que ceux qui sont enrôlés, pourrais-je dire, les inscrits, sont au nombre de 269,953 des catholiques d'âge scolaire, alors que la moyenne de fréquentation, la moyenne de présences en classe, se situe à 222,301. Cela veut donc dire que sur le nombre des élèves présumés de bonne foi, ou ceux qui sont inscrits en début d'année, 18.4 % abandonnent avant d'avoir complété leur scolarité. Également, parmi les protestants qui s'inscrivent la même année, qui sont au nombre de 43,377, la fréquentation réelle se chiffre à seulement 32,121, ce qui signifie une diminution de 23 % des enfants qui ont commencé leur scolarité.

Depuis que le gouvernement actuel de cette province a pris les rênes, je me permettrai de dire qu'on a fait la démonstration devant le peuple pour la première fois en 25 ans de la nécessité de faire de notre province un véritable centre culturel et historique du Canada. Je demanderais au gentilhomme qui siège à votre gauche, M. l'Orateur, de nettoyer les toiles d'araignées du dernier quart de siècle et d'affronter les dures réalités du présent. Ils se retrouveront alors face à une réalité brutale qui leur fera prendre conscience que, s'ils veulent voir leurs fils et leurs petits-fils occuper les places que leur ont destinées leurs ancêtres, ils devront la trouver non pas en citant des paraboles de Sir Thomas Chapais, M. Magnan ou même Sir Lomer Gouin lui-même, mais plutôt dans l'austérité des mathématiques et des sciences. Alors, et seulement alors, seront-ils en mesure de tenir le coup en face des exigences du présent, et de rivaliser avec quelque

espoir de remporter leur lutte pour une place dans la vie publique de ce pays.

J'invite l'opposition à délaisser le passé pour se tourner vers l'avenir, et se mettre en face des réalités, des dures réalités du présent. Ça ne fait pas très longtemps que je suis en cette Chambre, mais j'ai entendu depuis que j'y suis des lamentations et des pleurs venant non seulement des députés de la loyale opposition de sa Majesté et son leader, mais également du Bloc populaire lui-même, sur la situation malheureuse de ceux de nos gens, aux prises avec la lutte pour la vie, qui doivent se contenter de leur petit pain quotidien. Je pourrais dire qu'ils n'ont personne à blâmer qu'eux-mêmes, que tant qu'ils se contenteront d'un curriculum scolaire à bien des égards inférieur à celui des autres races, ils seront destinés à accomplir uniquement ce pour quoi ils ont été formés. Si le peuple veut que cette lutte soit moins dure, il faut qu'il comprenne la nécessité de l'éducation pour tous les enfants.

J'imagine que certains seront froissés d'entendre cela, mais néanmoins le temps est venu, et je m'en réjouis à l'avance, qu'un même curriculum soit utilisé pour chaque matière dans les écoles catholiques et protestantes, mis à part ce qui concerne la religion. Qu'il y ait des éditions française et anglaise des mêmes volumes et que l'on instaure les mêmes normes dans les diverses matières, et on verra s'établir une égalité d'excellence parmi les élèves.

Je voudrais que l'opposition, mais également le gouvernement, comprennent à quel point il est encore plus important aujourd'hui d'étudier de façon plus complète et en profondeur les mathématiques, la chimie et les sciences que ce à quoi ils ont eu coutume de s'adonner depuis 1923, année où l'honorable député de Matane a arrêté ses calculs. C'est le moyen de tenir le coup en face des exigences du présent.

Je me dois, M. l'Orateur, de mentionner une dernière chose: la nécessité de créer une histoire de ce dominion qui soit pertinente et impartiale. Nos histoires françaises, ne nous parlent que de l'ancien régime et traitent avec légèreté l'histoire moderne du Canada. Les histoires anglaises ne donnent justice ni à Henri IV ni aux Louis. Les lys de France ne sont pas morts en 1763 et les feuilles d'érables bourgeoñaient longtemps avant Champlain et Montcalm. Ensemble, elles doivent fleurir sur les pages de notre histoire. Et je suggère que le gouvernement fasse motion pour que le Parlement fédéral nomme un comité, composé des meilleurs historiens de toutes les provinces pour travailler

ensemble et pour nous donner une histoire vraie, non biaisée, patriotique de notre pays. Ce n'est que lorsque nous aurons cela que nous pourrons sentir que nous avons un Canada qui sera un Canada pour nous tous.

Je suggère aussi que, pendant la dernière année ou les deux dernières années du curriculum qui nous seraient données par le département de l'Instruction publique, l'agronomie élémentaire soit un sujet d'étude pour les enfants dans les régions rurales. Il est nécessaire qu'ils aient une idée, ne devrais-je pas dire un idéal, pour la mission à laquelle ils ont été appelés par leurs ancêtres. Alors, nous serons au seuil de l'entente nationale, nous comprendrons que nous devons être fidèles à notre héritage, que nous n'avons qu'une seule histoire et qu'une seule patrie.

Il invite le gouvernement, dit-il, à ouvrir toutes grandes les portes du temple du savoir aux enfants de la province de Québec.

M. Robinson (Brome): Aucun homme n'a fait plus pour honorer sa province à la fois ici et à Ottawa qu'Onésime Gagnon, et je regrette beaucoup de ne pas avoir pu assister à son discours, mais je l'ai lu. Et même si j'avais été présent, j'aurais voté contre son amendement. Le député de Matane (M. Gagnon) a discuté la question comme si nous étions encore en 1923. Même si cette loi est incomplète et comporte des contradictions, je l'approuve. Je suis prêt à approuver toute mesure constructive présentée par le gouvernement pour favoriser l'éducation. Je crois que cette loi mérite au gouvernement des félicitations.

Par contre, il n'en mérite aucune pour ce qu'il a fait durant les 40 dernières années. Il y a quelque temps, le sénateur Athanase David, alors secrétaire provincial, nous a fait une excellente suggestion sur la manière d'améliorer l'éducation, mais malheureusement il n'a pas pris les mesures nécessaires. Nous discutons des problèmes d'éducation tels qu'ils se présentent en 1943 et, si le gouvernement va de l'avant et règle la question de l'éducation, il aura ma gratitude éternelle. Mais s'il continue à faire de la politique et laisse la loi inopérante, il aura, par ailleurs, ma haine éternelle.

Il estime, dit-il, avec ses collègues de l'Union nationale, qu'il eût été préférable, cependant, de faire précéder ce projet de loi d'une série de mesures destinées à multiplier et à améliorer les écoles, à secourir les commissions scolaires déficitaires et à aider les parents moins fortunés. Le trésorier de la province (l'honorable M. Mathewson), au lieu

d'annoncer des surplus chaque année, aurait dû consacrer plus d'argent à la cause de l'éducation. Il demande donc au gouvernement, déclare-t-il, d'être plus généreux à l'avenir, pour l'instruction, puisque c'est la meilleure façon de mettre en valeur notre capital humain.

Il rappelle ce que l'Union nationale a fait en ce domaine. Mais je félicite l'actuel secrétaire pour sa loi, ajoute-t-il.

La loi ne règlera peut-être pas tout le problème de l'éducation, mais elle le portera certainement à l'attention de la population. Car il est regrettable, très regrettable, de constater l'indifférence du public face à ce problème. Mais c'est le commencement de la solution de l'un de nos plus grands problèmes dans cette province. La loi obligera le gouvernement à fournir aux enfants des régions rurales la chance de s'instruire et c'est ce qu'il faut.

Nous savons également, du moins pour ceux que l'éducation intéresse - et j'ai moi-même réfléchi pendant quelques années sur le sujet, assez pour en connaître un peu - que c'est l'institutrice qui est constamment blâmée. Chacun de nous a pu voir un jour ou l'autre, et tous gouvernements confondus, tel parent se plaindre du fait que son enfant n'a pas passé ou qu'il n'était pas présent en classe, et chaque fois, c'est l'institutrice qui écope. Pourtant, 99 % du blâme retombe sur les parents. On a beau critiquer, mais le problème ne sera pas réglé tant que le public ne s'y intéressera pas et n'appréciera pas à quel point l'éducation est un don du ciel pour les enfants. La coopération des parents est essentielle et aucune loi ne peut y suppléer.

Peut-être la souffrance que nous endurons avec cette guerre, souffrance réelle et que nous aurons à endurer encore, aura-t-elle pu nous faire réaliser à quel point l'éducation est une bénédiction. Beaucoup parmi nous ont pu voir des garçons de 18 ou 19 ans se faire refuser par l'Air Force ou par un autre corps spécialisé sous prétexte qu'ils n'avaient pas l'instruction nécessaire et à laquelle ils avaient droit.

À mon avis, l'éducation est aussi importante que la religion. Et il est tout aussi important pour un enfant d'être instruit que de recevoir la parole de Dieu. Je crois sincèrement que l'éducation et la religion vont de pair et qu'il est nécessaire qu'elles s'apprécient mutuellement. L'une implique l'autre, et le plus tôt nous en prendrons conscience, que nous soyons ou non pères de famille, plus vite nous réglerons la question de l'éducation.

Je fais ces remarques à titre de protestant, et je ne porte pas de jugement sur ce que les catholiques romains entendent faire.

Venant d'une famille de 10 enfants, je connais très bien la difficulté que représente le fait de devoir fournir aux enfants leurs livres scolaires. Il en sort fréquemment de nouveaux, avec de légers changements, faits dans l'intérêt de l'éditeur, plutôt que de conserver les mêmes livres scolaires et garder minimales les coûts pour la famille.

Il y a deux choses, dans le bill qui nous occupe, que je trouve ridicules. Tout d'abord, que la loi permette à un enfant demeurant à une certaine distance de l'école, de rester chez lui, et la seconde qu'un enfant indiscipliné ne soit pas tenu de venir en classe. Il déplore aussi, dit-il, que le bill fasse exception pour les parents trop pauvres et pour les enfants qui sont retenus à la maison pour aider aux travaux de la ferme. C'est justement pour ceux-là qu'il est plus important d'acquérir l'instruction nécessaire. Ce sont eux qui ont le plus besoin d'aller à l'école. Cette loi ne s'adresse pas aux enfants des millionnaires de Westmount ou d'Outremont, mais aux enfants des comtés qui doivent se battre pour avoir l'instruction. L'instruction est le seul héritage que des parents pauvres peuvent laisser à leurs enfants.

La seule raison qui me pousse à appuyer cette loi ou toute autre loi de même nature, c'est que je crois que son application forcera ce gouvernement ou tout autre gouvernement à fournir les rouages nécessaires pour l'éducation des enfants. Je suis d'avis que chaque enfant dans cette province a droit à l'instruction, et ce, sans égard à son statut ou à l'endroit où il vit.

Et plus un enfant est pauvre, plus cela est vrai parce que c'est la seule chose que nous pouvons lui offrir. Les enfants qui grandissent aujourd'hui sans éducation ont peu de chance de réussite dans ce monde. Je suis heureux que l'on ait présenté cette loi, aussi défectueuse soit-elle. Mais le bill est tout de même un départ dans la bonne voie, et comme tel, j'entends l'appuyer.

M. Chalout (Lotbinière): J'entends exprimer des vues personnelles. Sur cette question, je n'ai pas la prétention d'être le porte-parole du Bloc populaire canadien, que je représente à la Chambre.

Il félicite, dit-il, le secrétaire provincial (l'honorable M. Perrier) de l'exposé de la situation, d'avoir opté pour un ton sobre, en évitant la partisanerie et le patriotisme exubérant.

(Se tournant vers le député de Matane, M. Gagnon) Le député de Matane a prononcé au nom de l'opposition un discours intéressant et très bien documenté, mais qui s'apparente étroitement à

la tradition conservatrice de Cartier, Macdonald et Sir Thomas Chapais. D'ailleurs, il me paraît le seul conservateur authentique de l'opposition.

Quant au titre même du projet de loi, "fréquentation scolaire obligatoire", il s'agit réellement d'école obligatoire. Mais il n'y a aucun doute que l'État a le droit de proposer un projet de loi comme celui qui occupe actuellement le temps de la Chambre. J'ai toujours été en faveur de l'instruction obligatoire. Je me suis d'ailleurs prononcé dans ce sens il y a deux ans. En changeant d'étiquette politique, je n'ai pas changé d'opinion. Ce sont les idées qui importent et non pas les étiquettes.

Je reste d'avis que c'est le droit et même le devoir de l'État de s'occuper de l'éducation et d'imposer à ses sujets un minimum d'instruction. Le chiffre de 20 % d'absentéisme à l'école, cité par le secrétaire de la province (l'honorable M. Perrier), suffit à lui seul pour justifier la loi.

Certes, les parents ont d'abord, de droit naturel, l'obligation de s'occuper de l'instruction de leurs enfants; je reconnais aussi le droit de l'Église dans ce domaine. Mais il faut admettre que l'État a aussi ce droit qu'il n'a pas toujours utilisé, chez nous. Le pape lui-même est de cette opinion. Il cite, à l'appui de cette prétention, des témoignages de Pie XI et de Mgr L.-A. Paquet. D'ailleurs, ajoute-t-il, personne de ceux qui se sont opposés au projet Perrier n'a contesté à l'État le droit et le devoir d'intervenir en matière d'éducation et de forcer les enfants à aller à l'école, surtout lorsque certains parents négligent de procurer à leurs enfants l'instruction nécessaire.

Si les parents remplissaient leur devoir envers leurs enfants, il n'y aurait pas de nécessité de parler de fréquentation obligatoire des écoles. Les pères ont l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école, et s'ils décident de faire fi de cette obligation, l'État a le droit d'intervenir. Cette loi n'empiète aucunement sur les droits des pères qui font leur devoir.

C'est pourquoi je favorise le principe de l'instruction obligatoire et le projet de loi actuel dans son ensemble. Cependant, parmi les objections soulevées dans le public contre le projet, il en est de sérieuses, d'autres de frivoles. Ainsi, je ne crois pas sérieuse celle qui veut, dans notre province où l'éducation est régie par le Conseil de l'instruction publique, que la contrainte, organisée par l'État, va nous conduire à l'école neutre, comme en France. Autant l'exiger de la Cité du Vatican.

La même cause ne produira certainement pas ici les mêmes effets qu'en France. Les conditions sont différentes dans chaque pays et d'ailleurs nous

avons pour nous rassurer sur ce point l'autorité des évêques du comité catholique du Conseil de l'instruction publique. On ne doit pas croire que le Conseil de l'instruction publique, toujours si prudent, n'a pas pris les précautions nécessaires pour éviter ce danger.

On oppose aussi que la contrainte scolaire n'a pas donné de meilleurs résultats que la liberté de fréquentation. Pourtant la France, par exemple, aurait abrogé sa loi de contrainte si elle n'avait pas donné des effets satisfaisants, car les Français sont très soucieux de l'avancement intellectuel de leur population.

Je n'admets pas, non plus, que l'école obligatoire n'a pas apporté de résultats dans les autres provinces. Si cette mesure n'avait pas été efficace, elle n'aurait pas été adoptée par tous les pays du monde.

Il (M. Chalout) passe en revue des arguments soulevés par des sociologues, des théologiens et des hommes éminents. On m'a demandé, dit-il, de faire écho à ces arguments. Je me rends volontiers au désir qu'on m'a exprimé, mais j'ajoute que ces arguments, même sérieux, ne me paraissent pas suffisants pour me justifier de m'opposer au projet de loi.

On dit premièrement que le projet de loi vient trop à bonne heure, bien qu'on soit dans ces quartiers en principe en faveur de la mesure Perrier; qu'il y aurait lieu, tout d'abord, de régler d'autres problèmes, entre autres celui du salaire des ouvriers, car nos ouvriers, affirme-t-on par surcroît, sont moins bien payés qu'ailleurs. À ce propos, le premier ministre a dit l'autre jour que, dans certaines industries, les ouvriers étaient moins payés qu'en Ontario, mais que dans d'autres, ils étaient mieux payés et qu'il y avait compensation. Je reste sceptique là-dessus.

Le premier ministre peut-il me citer des chiffres exacts pour démontrer que dans certaines industries ou certaines villes du Québec, nos ouvriers sont plus payés que leurs frères de l'Ontario? D'après mes informations, si quelques usines paient de meilleurs salaires qu'en Ontario, un grand nombre d'autres paient des salaires inférieurs et il ne peut être question de compensation.

En second lieu, on se demande si c'est le temps de forcer les enfants des cultivateurs d'aller à l'école quand il y a pénurie de main-d'œuvre sur les fermes. Car en dépit d'une déclaration du premier ministre, il est encore très difficile de faire exempter du service militaire les cultivateurs et les fils de cultivateurs. Un bon nombre de fils de cultivateurs ne sont pas exemptés, notamment les fils plus âgés. Tous les députés en savent quelque chose.

La loi fédérale parle de cultivateurs nécessaires à l'agriculture; et dans des familles où il y a plusieurs enfants d'âge militaire, on ne veut pas les exempter tous. Mais, revenant à son argument, dit-il, on répondra sans doute que des enfants ne peuvent rendre de véritables services. Sur une ferme, des enfants de 12, 13 et 14 ans rendent de grands services à leur père et cela peut justifier de ne pas les envoyer à l'école à l'époque des travaux pressants.

J'ai fait valoir des arguments qu'on m'a apportés, mais ces arguments, même très pesants et sérieux, ne sont pas suffisants et ne m'ont pas convaincu de m'opposer au projet de loi. Sans doute, affirmer que des parents sont négligents et ne remplissent pas leurs devoirs n'est pas un moyen de se rendre populaire. Mais il faut bien reconnaître que des parents - ce n'est heureusement qu'une petite minorité - sont négligents. C'est pour cette raison que je maintiens mon attitude.

Cependant, la cause principale, je ne dis pas unique, du défaut de fréquentation scolaire n'est pas la négligence et l'incurie des parents, mais la pauvreté des parents et donc de notre peuple canadien-français. Et j'avertis immédiatement le gouvernement qu'à la fin de mon discours je réclamerai l'établissement des allocations familiales! Quoi qu'en pense le député de Laval, je maintiens que la pauvreté est toujours le motif principal pour lequel nos enfants ne fréquentent pas l'école.

À ce sujet, je réfère la Chambre au rapport Marsh, basé sur les statistiques de 1941, dans lequel il est dit que le salaire de subsistance d'une famille moyenne de cinq personnes au Canada, en 1941, est de \$1,134.48; tandis que le salaire désirable devrait être de \$1,577.40. En 1941, au Canada, 33.4 % des ouvriers gagnaient moins de \$1,000 et il y en avait 40 % qui gagnaient moins que le salaire de subsistance. Chez les chefs de familles ruraux, les cultivateurs, 32.2 % gagnaient moins que \$500 et 70 % moins que le salaire de subsistance. On parle d'une famille de cinq personnes!

Dans la province de Québec, la moyenne des familles est plutôt de sept à huit personnes. Les familles de 11 et 12 ne sont pas rares. La situation est donc bien plus grave chez nous qu'ailleurs. Les services rendus par les enfants peuvent être évalués en sous et en piastres.

Il (M. Chalout) parle de la situation dans tout le Canada.

Pour la province de Québec en particulier, poursuit-il, je prends mes chiffres dans *L'Actualité économique*. C'est une revue qui fait autorité. Elle figure bien auprès des revues-sœurs de France. Dans

le numéro de juin 1940, M. Esdras Minville faisait rapport de son enquête sur les ressources naturelles. Il établissait que le revenu moyen du cultivateur du Québec était, en 1940, de \$450. Il fallait, avec ce montant, acheter le surplus de nourriture que ne donnait pas la ferme, soit pour les membres de la famille, soit pour les animaux de la ferme.

Il fallait aussi habiller les enfants, les envoyer à l'école, payer les frais de médecin, etc. Or, le cultivateur qui n'a pas fait d'études n'attache pas la même importance que nous à l'instruction. Il ne faut pas lui jeter la pierre. Et la pauvreté reste le principal motif du défaut de fréquentation scolaire chez nous.

Il propose, appuyé par le représentant de Lévis (M. Francoeur), que le débat soit maintenant ajourné.

Adopté. Le débat est de nouveau ajourné.

Ajournement

M. l'Orateur prononce l'ajournement.

La séance est levée à 6 heures.

Deuxième séance du jeudi 29 avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 8 h 30.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Projets de loi:

Fréquentation scolaire obligatoire

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné ce jour, sur la motion du représentant de Terrebonne (l'honorable M. Perrier) proposant que le bill 21 concernant la fréquentation scolaire obligatoire soit maintenant lu une deuxième fois.

M. Chaloult (Lotbinière): On s'est étonné, en certains milieux, des chiffres que j'ai donnés cet après-midi sur le revenu moyen des cultivateurs de la

province de Québec. Lorsque je parle d'un revenu moyen de \$450 par an, je veux parler évidemment du montant de l'argent qui entre dans la famille du cultivateur, car il est évident qu'il faut y ajouter les produits que les cultivateurs retirent de leurs fermes qu'ils utilisent eux-mêmes et n'ont pas besoin d'acheter. Les chiffres que j'ai cités sont extraits du rapport de l'enquête de M. Minville sur nos ressources économiques.

Il n'est pas exagéré de dire que le revenu moyen des cultivateurs ne dépasse pas \$500 et que 50 % de la population⁷, puisque dans la province de Québec les cultivateurs sont dans la proportion de 50 % de la population, ne retire par un revenu en argent de \$500 par année. Il y a des paroisses où le revenu est moins de \$450, à Saint-Éleuthère, par exemple.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Je demande pardon à mon honorable ami, mais il est supérieur à cela à Saint-Éleuthère.

M. Chaloult (Lotbinière): Peut-être. En tout cas, je dis que le revenu moyen de notre cultivateur est de \$500.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): L'honorable député peut-il me dire la valeur des produits que le cultivateur tire en nature de sa terre?

M. Chaloult (Lotbinière): Je ne le sais pas. M. Minville ne le dit pas.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Ça peut être le double et le triple du montant que vous mentionnez!

M. Chaloult (Lotbinière): Dans tout le Canada, le pourcentage de la population rurale, dans le même cas, est de 32.2 % Or, le cultivateur ne vit pas exclusivement de sa terre comme autrefois. Il doit acheter beaucoup de choses nécessaires à la vie. Son revenu ne lui permet pas de faire face à toutes les contributions.

Une enquête faite sur la situation ouvrière à Montréal en 1935 par la City Improvement League, du Board of Trade, a révélé qu'en 1940 187,700 personnes avaient un revenu de \$450 à \$850. Si le revenu de subsistance, d'après le rapport Marsh est de \$1,134.48, cela veut dire qu'un fort pourcentage de nos ouvriers, la grande majorité de la population,

n'a même pas le revenu de subsistance. Cela explique dans une large mesure la non-fréquentation scolaire.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Est-ce qu'il n'y a pas une école qui prétend qu'il faut être pauvre pour conserver sa foi?

M. Chaloult: Je n'en sais rien. En tout cas, je n'en suis pas.

Pourquoi les revenus de nos cultivateurs sont-ils si faibles, pourquoi le cultivateur du Québec fait-il moins d'argent que celui de l'Ontario, pourquoi tant d'agriculteurs désertent-ils la terre et pourquoi la population rurale n'est-elle plus que de 25 %? J'attribue la pauvreté des gens de nos campagnes à plusieurs causes. Tout d'abord, les gouvernants n'ont pas assez attaché d'importance à l'agriculture et ne se sont pas assez occupés du sort des cultivateurs. Ils n'ont pas encouragé le drainage des terres.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le drainage des terres n'a rien à voir avec l'instruction obligatoire!

M. Chaloult (Lotbinière): On dépense des millions et des millions pour la voirie et \$400,000 seulement pour les drainages avec le résultat que 10 % de nos terres ne sont pas drainées et que nous perdons 25 % de nos récoltes. On devrait doubler au moins les octrois pour le drainage, ce qui augmenterait la production agricole et les revenus de nos cultivateurs. Les engrais chimiques sont contrôlés par les trusts et vendus à des prix prohibitifs. Les machineries agricoles coûtent trop cher. Les marchés agricoles ne sont pas suffisamment développés. Il déplore, dit-il, la désertion des campagnes: 25 % de notre population seulement vit dans les campagnes.

J'espérais que le gouvernement aurait une politique agricole qui améliorerait véritablement le sort des cultivateurs, leur permettrait de payer pour faire instruire leurs enfants, mais malheureusement, le gouvernement actuel s'occupe trop des questions de la guerre. Son rôle est beaucoup plus d'aider à l'instruction des nôtres. Le gouvernement Godbout, qui pourtant a à sa tête un cultivateur compétent, ne s'occupe pas assez de la classe agricole qui constitue pourtant le réservoir de la race: aussi voit-on le triste spectacle de l'exode rural qui s'accroît. Ce gouvernement se préoccupe plus de travailler pour les étrangers que pour les siens...

Pour remédier immédiatement à la situation actuelle, je suggère des allocations familiales. C'est la réforme la plus urgente qui aiderait nos familles nombreuses. Une famille de 10 ou 12 enfants a besoin de l'aide du gouvernement. Chez nous, la politique n'a jamais été dirigée de façon à aider la famille, surtout la famille nombreuse. On dirait plutôt que toute notre politique et toute notre économie sont dirigées contre ces familles nombreuses. Il ne suffit pas de parler des allocations familiales dans un discours ou un programme, mais il importe de faire quelque chose.

Il (M. Chaloult) cite des autorités pour appuyer sa demande d'allocations familiales. On a cité des chiffres que je trouve attristants, déclare-t-il: 30 protestants contre 1 catholique terminent leur cours d'études. Cela s'explique par des causes pécuniaires: nous avons plus d'enfants et moins d'argent. C'est à cette situation qu'il faut remédier sans retard.

La cause de la non-fréquentation scolaire, c'est la pauvreté de nos gens. On devrait travailler d'abord à corriger cette situation par des mesures concernant les allocations familiales, puis par des remèdes généraux, tels le relèvement économique des nôtres et une forte campagne d'éducation nationale. Sans les allocations familiales, selon moi, la loi Perrier n'aura aucun effet pratique. Néanmoins je suis en faveur du principe du bill et en faveur de la loi elle-même.

Au lieu de chercher à inculquer chez les nôtres un sentiment d'infériorité, nos gouvernants devraient leur prêcher la fierté!

(Ces paroles sont accueillies par un silence général)

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse) félicite le secrétaire de la province (l'honorable M. Perrier) de cette mesure si opportune et si sage. Il a permis à toutes les opinions de s'exprimer librement, dit-il. Le discours qu'il a prononcé en présentant cette mesure fut un discours académique que toute la Chambre a applaudi.

Il est bon, au cours d'une discussion de ce genre, d'avoir un souvenir reconnaissant pour les précurseurs de cette mesure qui vient à son heure, parmi lesquels mon collègue, le député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard), ministre de la Voirie, qui n'a pas eu peur, pendant des années, de sonner le clairon. Je félicite le député de Lotbinière (M. Chaloult) de sa largeur de vue sur ce sujet. Tous les députés qui ont pris part au débat s'entendent sur une chose: c'est que l'instruction est le plus précieux

de tous les biens et de tous les capitaux. Elle est irremplaçable.

(S'adressant à l'opposition) Pour cette raison, je suis un peu surpris d'entendre des voix discordantes dans cette Chambre quand le principe en jeu devrait rallier tous les esprits bien pensants. Il faut stimuler la faiblesse des parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école. Mais je suis davantage surpris des contradictions qui se sont produites à gauche. Il y a beaucoup de contradictions dans les attitudes prises par les députés de l'opposition.

S'appuyant sur des textes, des chiffres et des arguments d'il y a 25 ou 50 ans, le député de Matane (M. Gagnon) trouve la mesure prématurée. Pourtant, il a prononcé un discours qui pourrait porter une barbe blanche, qui eût été plus à sa place il y a 50 ans qu'aujourd'hui. Comment un homme cultivé comme le député de Matane peut-il aller puiser des arguments dans les discours de patriarches, des hommes qui s'occupaient d'éducation il y a 30, 40 ou 50 ans et refuser de s'intéresser au sort des enfants qui ne vont pas à l'école⁸? Le secrétaire de la province dit que 86,000 enfants de cette province ne fréquentent pas les écoles. Cela seul aurait dû amener le député de Matane à approuver le bill. Cependant, il s'est prononcé contre.

D'autre part, l'un des voisins du député de Matane, le député de Brome (M. Robinson) trouve, lui, que la mesure est tardive et il la favorise.

Quant au député de Labelle (M. Paquette), lui qui connaît le problème ayant été secrétaire provincial pendant trois ans, il est d'opinion que la loi n'est pas pratique pour les enfants de 6 à 14 ans, mais il serait en faveur d'une mesure de coercition qui s'appliquât aux enfants de 14 à 16 ans.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je n'ai pas compris cela...

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): J'admets que le chef de l'opposition n'ait pas compris, car c'est difficile à comprendre!

M. Paquette (Labelle): Ce n'est pas ce que j'ai dit! J'ai dit que nous devons épuiser tous les moyens avant d'établir la coercition. Et j'ai ajouté: quant à présenter la loi, pourquoi en exclure les enfants de 14 à 16 ans, puisque ce sont ceux-là qui manquent la classe en plus grand nombre, de l'aveu même du secrétaire de la province? Je crois que la loi devrait obliger les enfants de 14 à 16 ans à fréquenter l'école pour empêcher notre jeunesse de travailler prématurément.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Si les enfants de 6 à 14 ans ne sont pas contraints d'aller à l'école, comment le député de Labelle veut-il y envoyer les enfants de 14 à 15 ans? C'est une situation inexplicable et c'est encore une opinion contradictoire. Vraiment, si j'avais voix au chapitre, je tâcherais de mettre de l'accord parmi les membres de l'opposition.

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est pas fort...

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Ce n'est pas ma faute. Je ne puis mettre d'accord les députés de l'opposition.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Que le ministre fasse cela parmi les membres du gouvernement!

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Il n'y a pas de contradiction parmi les membres du gouvernement. Nous sommes tellement d'accord que nous faisons mieux: nous recueillons des recrues.

Le député de Gaspé-Sud (M. Pouliot), un gentilhomme, a failli se prononcer, lui aussi, en faveur de la loi. Il semble avoir l'esprit plus large. Mais il ne s'est pas compromis. Il a donné autant d'arguments pour que contre, et si l'on mettait les deux dans les plateaux d'une balance, la balance serait bien embêtée⁹.

M. Pouliot (Gaspé-Sud): S'il y a eu ambiguïté dans mes paroles et que le ministre n'a pas saisi ma pensée, je suis prêt à préciser. Je suis disposé à voter pour cette loi, mais elle donnera des preuves qu'elle n'est pas pratique. Je crains qu'expérience faite, elle ne se révèle inapplicable et je suis certain que je serai obligé, dans quelques mois, de reprocher au gouvernement de ne pas l'appliquer. Mais afin de ne pas mettre des bâtons dans les roues, je suis prêt à collaborer.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Eh bien! Je suis heureux d'avoir fourni au député de Gaspé-Sud l'occasion de l'exprimer clairement! Nous avons donc une nouvelle recrue: un autre vote de gagné! Je félicite l'honorable député.

Et maintenant voyons l'attitude du chef de l'opposition. Comment se fait-il qu'il soit resté mort sur une pareille mesure, aussi importante et tout à l'avantage de nos jeunes, quand on sait qu'il professe souvent un si grand amour pour la jeunesse? Il l'étreint sur son cœur dans ses discours à la radio.

Pas un mot! Silence! Il a demandé au député de Matane de parler et il garde son opinion pour lui-même. Nous ne savons pas s'il est pour ou contre.

M. Paquette (Labelle): Ça va venir et vous ne perdez rien pour attendre!

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Est-il pour ou contre? Le chef de l'opposition n'est donc plus capable de donner des directives à ses partisans? Il en avait pourtant l'habitude autrefois. Actuellement, la grande opposition est divisée contre elle-même et la petite opposition, le Bloc populaire, est divisée contre la grande. Il a permis à ses partisans de glisser dans une mer orageuse.

Quant au député de Lotbinière, je le félicite d'avoir donné son adhésion au projet de loi. Mais il a précisé qu'il parlait pour lui-même sans engager son parti.

Le député de Lotbinière s'est isolé de tout le monde pour passer au Bloc; maintenant, est-ce qu'il s'isole du Bloc pour revenir à tout le monde? Il est peut-être temps pour lui de constater les erreurs de ses amis? C'est le retour de l'enfant prodigue à l'un des bercails qu'il a quittés. Je l'en félicite.

M. Chaloult (Lotbinière): Je ne veux pas que le ministre tire des conclusions fantaisistes au sujet d'autres personnes du fait que j'ai parlé pour moi-même. Je ne suis pas le chef du Bloc, et je ne sais pas ce que pense le chef sur cette question. Je n'ai pas à parler en son nom.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Ça me rappelle l'attitude de Carmen quand elle dit qu'elle chante pour elle-même. Et la chanson dit: "Il n'est pas défendu de chanter".

Le député de Lotbinière n'est certainement pas de la même opinion que M. Laurendeau qui, lui, s'est prononcé contre l'instruction obligatoire.

Mon honorable ami a tracé un tableau bien sombre et trop triste de la situation de ses compatriotes et de nos campagnes. Il est un peu pessimiste et voit la campagne canadienne-française trop en noir. Il a dit que nous étions une race pauvre. La majeure partie de son discours a servi à démontrer que la population de Québec, ses cultivateurs et ses ouvriers, est trop pauvre pour habiller ses enfants et les envoyer à l'école. De toute évidence, les sources du député sont douteuses. Je le mets au défi de se rendre dans n'importe quel coin de la province et de trouver une seule famille qui est incapable d'envoyer ses enfants à l'école.

Les cultivateurs de Québec n'ont rien à envier à leurs confrères des autres provinces. Ils vivent dans l'aisance et on doit prendre les chiffres cités par le député de Lotbinière avec la plus grande prudence. Pour ce qui est des ouvriers de la ville, ils gagnent suffisamment pour pouvoir envoyer leurs enfants à l'école, et si, dans certains cas, ils sont trop pauvres, ils trouveront l'aide nécessaire pour surmonter ce problème.

M. Chaloult a été député de Kamouraska et il est actuellement député de Lotbinière. Qu'il aille dans ces deux comtés, qu'il se promène et qu'il visite un peu nos campagnes et nos vieilles paroisses rurales, qu'il aille même dans les régions nouvelles comme en Abitibi et au Témiscamingue. Il y verra des villages extrêmement à l'aise, des résidences gaies, attrayantes, confortables sans être somptueuses.

Et cela, non seulement le long des routes nationales, mais même dans les rangs. La population y est joyeuse, fière. Il passe son temps à parler de choses qui n'existent pas. De ces populations heureuses sont sortis les membres les plus brillants de l'Assemblée législative, y compris le premier ministre de la province de Québec!

En principe les gens de nos campagnes mènent une vie facile et sont heureux de donner à au moins un, deux, trois et même plus que trois de leurs enfants les bienfaits d'une éducation classique comme celle qu'ils ont reçue. Rares sont les familles où il n'y a pas un ou deux fils au collège, des filles au couvent. Combien de familles ont donné des fils et des filles à l'Église? La plupart des familles canadiennes-françaises ont une vie heureuse et jouissent d'une situation financière qui leur permet d'envoyer plusieurs de leurs enfants embrasser les diverses professions libérales ou s'engager dans le service de l'Église. Il déplore le fait, dit-il, que ce soient les députés de l'opposition les mieux instruits qui posent l'opposition la plus féroce au bill actuellement devant la Chambre.

Pourquoi ces soufflets de pessimisme, de découragement, de mort? Si des discours comme ceux de mon honorable ami n'étaient pas aussi attachés de défaitisme, si l'on ne spéculait pas autant sur la prétendue misère des autres, il me semble que la vie serait encore plus heureuse dans notre province.

À mon point de vue, le discours du député de Laval (M. Leduc) donnait un meilleur portrait de notre peuple.

Et s'il se trouve effectivement des familles pauvres qui ne peuvent envoyer leurs enfants à l'école, raison de plus pour faire adopter une telle loi. Cela aidera à trouver des moyens pour venir en aide

à ces familles. Le gouvernement entend faire de son mieux pour la génération montante et souhaite en conséquence adopter cette loi de l'instruction obligatoire, qui, de toute évidence, donne d'excellents résultats.

M. Chaloult (Lotbinière): Au lieu de faire toutes sortes de déclarations de ce genre, le ministre ferait bien mieux de réfuter les chiffres que j'ai cités.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Le député de Lotbinière et M. Minville devraient aller visiter certaines paroisses du comté de Lotbinière. Ils y verront des cultivateurs à l'aise qui vendent chaque année pour des milliers de dollars de produits maraîchers, laitiers, et de l'érable.

S'il y a de la pauvreté en certains milieux, s'il est vrai que 187,700 Montréalais ne gagnent que des salaires variant de \$450 à \$800 par année, c'est peut-être dû au manque d'instruction nécessaire d'une grande partie de ces braves gens. Ils n'ont pas eu l'avantage de recevoir cette instruction que leurs enfants auraient la chance de recevoir grâce à la loi que nous discutons. De toute façon, c'est une raison pour répandre davantage l'instruction et c'est un argument additionnel en faveur du bill du gouvernement.

Je veux faire une dernière mise au point. Le député de Labelle (M. Paquette) a déclaré que l'Union nationale a assuré un salaire minimum de \$300 aux institutrices rurales. En effet, en 1936 le comité catholique a recommandé le paiement d'un salaire minimum de \$300 aux institutrices rurales et, en 1937, l'Union nationale a préparé un budget pour prévoir les allocations nécessaires au paiement de ce salaire.

Mais en 1939 l'Union nationale a réduit de 33 1/3 % les octrois payés aux commissions scolaires, et c'est le gouvernement actuel qui a voté un budget supplémentaire de \$300,000 pour réparer les omissions du régime précédent.

Le 22 décembre 1938, le ministre du Travail de l'Union nationale (M. Tremblay) avait fait approuver un arrêté ministériel qui annulait les dispositions de l'ordonnance no 4, lesquelles prévoyaient le paiement d'un salaire minimum de \$300 aux institutrices. Le député de Labelle donnait d'une main et, de l'autre, il allait chercher le cadeau qu'il avait donné.

M. Paquette (Labelle): Jamais nous n'avons passé un arrêté pour réduire le salaire de \$300 des institutrices. Nous avons passé un arrêté concernant les allocations de logement.

L'honorable M. Bienvenue (Bellechasse): Je ferai parvenir à mon honorable ami le texte de cet arrêté. Il y verra, en blanc et en noir, qu'il avait pour but de réduire le salaire minimum des institutrices.

Il (M. Bienvenue) cite le témoignage de Mlle Laure Gaudreault, présidente de la Fédération des institutrices rurales, qui affirme dans une lettre publiée dans *Le Devoir* que la remarque du secrétaire de la province (l'honorable M. Perrier), à l'effet qu'il y a des "Séraphin Poudrier" au sein des commissions scolaires, est malheureusement trop vraie.

Le gouvernement actuel a voté \$600,000 aux commissions scolaires pour les aider à porter de \$300 à \$400 le salaire minimum des institutrices rurales.

Le gouvernement actuel veut que les gens votre province s'instruisent. L'instruction publique doit être le premier souci d'un gouvernement. Il cite une thèse du cours de philosophie de l'abbé Henri Grenier de Québec sur le droit de l'État de s'occuper de l'éducation des enfants. Tout ignorant, poursuit-il, est un danger pour la population.

M. Choquette (Montmagny) propose, appuyé par le représentant de Québec-Comté (M. Bouchard), que le débat soit maintenant ajourné.

Adopté. Le débat est de nouveau ajourné.

Loi des accidents du travail

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 15 modifiant la loi des accidents du travail, soit maintenant lu une deuxième fois.

Ce bill donne à l'ouvrier victime d'une maladie industrielle le droit à la compensation chaque fois qu'il est prouvé que sa maladie est due à son travail et édicte de nouvelles dispositions quant à la silicose. Il élimine la restriction qui ne donnait droit à la compensation que dans le cas de silicose infectieuse et donne maintenant le droit de compensation dans tous les cas où la silicose a été contractée au travail pendant une période d'au moins cinq ans.

M. Duplessis (Trois-Rivières), M. Labbé (Mégantic), M. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville) et M. Francoeur (Montréal-Mercier) prennent part au débat.

Adopté, après division. Le bill est renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay) propose que la Chambre se forme immédiatement en comité.

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le comité étudie le bill article par article et le président fait rapport que le comité a adopté le bill 15 sans l'amender.

Ajournement

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose, du consentement unanime, que lorsque la Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain matin, à 11 heures.

Adopté.

La séance est levée.

NOTES

1. "L'honorable Edgar Rochette, qui revient d'une visite dans les usines de munitions de l'État de New York, a reçu un témoignage unanime d'amitié de l'Assemblée législative, hier après-midi, à l'occasion de son anniversaire de naissance qu'il a célébré en dehors du Québec, mardi dernier. Une magnifique gerbe d'œillets roses ornait son pupitre.", selon *L'Événement-Journal* du 30 avril 1943, à la page 3.

2. Selon le *Sherbrooke Daily Record* du 30 avril 1943, à la page 1, la grève a duré 10 jours avant que le gouvernement intervienne pour ordonner la réouverture des usines. À la suite de cette ordonnance, le conflit entre les deux organisations ouvrières s'est déclaré.

3. On sait qu'après un premier règlement de la grève, un bon nombre d'ouvriers de l'Internationale ne voulurent pas retourner au travail parce que leur contrat de continuité avec la compagnie avait été annulé, selon *La Tribune* du 30 avril 1943, à la page 1.

4. Les trois juges en question sont MM. Stuart McDougall, J.-A. Prévost, tous deux de la Cour d'appel, et Garon Pratte, de la Cour supérieure de Québec. Me Jean Pelletier est nommé secrétaire de

cette commission. Selon le *Sherbrooke Daily Record* du 30 avril 1943, à la page 2, M. McDougall a été président de la commission. Un article de *L'Événement-Journal* du 30 avril 1943, à la page 3, permet de croire que M. Godbout a révélé aux journalistes les noms de ces juges après la séance, contrairement à ce que prétend *La Patrie* du 30 avril 1943, à la page 12, qui insinue que le premier ministre a donné ces noms lors de son intervention en Chambre.

5. Comme il le fut précisé lors d'une séance précédente, soit le 13 avril 1943, M. Drouin est absent pour quelques semaines, son médecin lui ayant prescrit du repos.

6. Le texte des journaux francophones diffère de celui de *La Gazette*, comme en témoigne ce passage de *L'Événement-Journal* du 30 avril 1943, à la page 4, repris dans tous les journaux francophones: "La minorité anglaise désire que notre province continue de progresser dans le Canada".

7. *L'Action catholique* du 30 avril 1943, à la page 10, écrit plutôt qu'il n'est pas exagéré de dire que 50 % *des cultivateurs* ne retirent pas \$500.

8. *Le Canada* du 30 avril 1943, à la page 12, parle ici de 83,400 enfants qui ne vont pas à l'école, plutôt que de 86,000 comme l'écrivait *Le Soleil* du même jour, à la page 6.

9. *Le Canada* du 30 avril 1943, à la page 12, fait pencher la balance du côté pour.

Séance du vendredi 30 avril 1943

Présidence de l'honorable C. Dumaine

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Sociétés anonymes
ou à nom collectif**

M. Duplessis (Trois-Rivières) donne lecture d'une lettre de M. L.-C. Decelles disant que contrairement à ce qu'a prétendu le député de Dorchester (M. Bégin), cette semaine, M. Decelles s'est porté acquéreur de cet établissement et qu'il n'a rien à faire avec la compagnie Woodhouse. Il ne connaît même pas ceux qui la dirigent, précise-t-il.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je tiens compte de la mise au point. Et je puis ajouter que tous les autres cas cités par le député de Dorchester avaient exactement la même véracité.

Projets de loi:

**Loi des
accidents du travail**

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 15 modifiant la loi des accidents du travail soit maintenant lu une troisième fois.

M. Talbot (Chicoutimi) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Langlais), que tous les mots après "que", dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Le bill 15 modifiant la loi des accidents du travail soit renvoyé au comité plénier avec instruction d'en amender les articles 1, 2, 4 et 5, de manière à sauvegarder et à garantir tous les droits et libertés des ouvriers de notre province."

Cette loi favorise trop les ouvriers étrangers.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Cette loi a du bon car elle apporte certaines améliorations, mais,

d'autre part, elle comporte plusieurs clauses qui amoindrissent les droits des ouvriers. De plus, la loi renferme des injustices et des anomalies, puisque l'une de ses clauses favorisera l'infiltration de la main-d'œuvre en un temps où nous sommes menacés par l'immigration d'ouvriers étrangers. On devrait aussi compenser l'incapacité due à la silicose contractée non seulement dans les poteries, mais dans d'autres industries, telles que les mines d'amiante.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): Le gouvernement présente actuellement la loi qui sera désormais la plus généreuse du genre dans le monde entier jamais offerte aux ouvriers. Aucun pays du monde ne prévoit de compensation pour une liste aussi complète de maladies industrielles. La loi est suffisamment sévère pour empêcher toute infiltration de toute main-d'œuvre étrangère.

L'amendement est mis aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Duplessis, Langlais, Lorrain, Paquette, Pouliot, Talbot, 8.

Contre: MM. Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Biron, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Boucher, Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Comeau, Dansereau, Desmarais, Duffy, Duval, Fillion, Francoeur (Montréal-Mercier), Gagnon (Frontenac), Godbout, Goulet, Guerin, Joyal, Lapointe, Mathewson, Morin (Québec-Centre), Plamondon, Potvin, Rochette, Sabourin, 28.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale est mise aux voix et adoptée, après division, comme dans le cas du vote précédent, mais en sens inverse.

Le bill 15 est, en conséquence, lu une troisième fois.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Budget de Montréal

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose, selon l'ordre du

jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 14 concernant le budget de la cité de Montréal².

Adopté. M. l'Orateur quitte le fauteuil.

En comité:

Présidence de M. Morin (Québec-Centre)

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Le bill que je pilote est le même que celui de l'an dernier. Il autorise de reculer la présentation du budget jusqu'au 15 juin au lieu du 1^{er} mai. Et il prolonge d'un an le délai pendant lequel Montréal est dispensée de versements à son fonds d'amortissement. Ce dernier délai est nécessaire parce qu'autrement il serait impossible de boucler le budget sans augmenter les taxes.

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est le comble! On choisit pour défendre le bill le trésorier de la province qui pressure Montréal, dont le département accapare les affaires de Montréal. Il remarque, dit-il, que l'honorable Oscar Drouin, ministre des Affaires municipales qui parraine le bill, est absent, que l'honorable T.-D. Bouchard, qui a été choisi la veille pour le remplacer, est aussi absent et que le choix de M. Mathewson a été fait. Les deux ministres sont absents aujourd'hui, et je pense qu'ils ont honte de ce bill. C'est le trésorier provincial qui a été choisi comme bourreau, celui-là même qui a prolongé l'interdiction de Montréal et gardé le contrôle de la Commission municipale de Québec sur la métropole. Il ne devrait pas se mêler du budget de Montréal quand il n'est pas capable d'administrer le budget de la province.

Le gouvernement a choisi un homme de Westmount...

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Pardon, je représente Notre-Dame-de-Grâce!

M. Duplessis (Trois-Rivières): ... ou près de Westmount. En tout cas, un représentant de la minorité, un homme des gros intérêts qui n'ont rien de commun avec les intérêts de Montréal, pour diriger les affaires d'une ville dont une grande majorité de la population est de mentalité et de foi différentes. C'est une insulte à Montréal. Un homme de Westmount a été choisi pour maintenir l'oppression de Montréal, a été choisi pour écraser

Montréal et, si ce n'est pas Westmount, c'est Notre-Dame-de-Grâce, ce qui revient au même.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Ça ne revient pas au même. C'est encore mieux que Westmount. Notre-Dame-de-Grâce est supérieur à Westmount.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre dit supérieur, mais d'un autre côté le député de Westmount est supérieur au député de Notre-Dame-de-Grâce.

Cette loi qui vise au refinancement de Montréal ne prend pas son inspiration dans la métropole. Tout cela, M. l'Orateur, parce qu'il se trame dans l'ombre un schème gigantesque dont l'inspiration vient d'un pays plus cher au cœur du trésorier que son pays!

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Je soulève la question d'ordre! Aucun pays au monde ne m'est plus cher que le Canada.

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est une nouvelle que j'apprends. Je suis heureux d'entendre ça et j'espère que le trésorier traduira ces sentiments-là en actes plutôt qu'en paroles.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): J'ai prouvé mes sentiments lors de la dernière guerre quand je me suis enrôlé alors que d'autres ne s'enrôlaient pas.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le trésorier ne devrait pas oublier que d'autres aussi se sont enrôlés. Et vous appuyez ceux qui, de 1914 à 1918, ont essayé de soulever la population du Québec.

Je comprends que sa référence à ceux qui ne se sont pas enrôlés est dirigée vers son chef fédéral, M. King, qui a fait la dernière guerre à Washington.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Le chef de l'opposition sait à qui je fais allusion, puisque c'est lui qui m'a provoqué. Je fais allusion à celui qui parle, à celui que me fait face de l'autre côté de cette salle.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le trésorier veut savoir où j'étais lors de la dernière guerre? J'étais ici, pour faire mon devoir, pour protéger ceux qu'on persécutait, défendant les droits de la minorité. J'étais un citoyen loyal, pendant que le trésorier

encourageait ceux qui faisaient des discours incendiaires. Ses amis, ses chefs politiques auraient pu démontrer un esprit plus patriotique s'ils n'avaient pas fait pendant 25 ans une campagne dont ils ont honte aujourd'hui. Je me rappelle très bien ce que les amis du trésorier disaient alors contre l'Angleterre et les Anglais. Ces gens-là ont mauvaise grâce, aujourd'hui, de brandir le drapeau sur lequel ils se sont assis pendant 25 ans.

Je veux bien étendre le délai nécessaire à l'approbation du budget de Montréal et j'accepterais le bill si c'était là son unique objet. Je l'ai dit hier au premier ministre. Je suis prêt à collaborer pour retarder le délai de la présentation du budget. C'est grâce à ma collaboration si ce bill de Montréal a pu franchir les divers stages des trois lectures en suspendant les règlements de la Chambre. Mais je m'oppose à la continuation de la mainmise de la Commission municipale de Québec sur la métropole, ce que consacre le projet de loi.

De plus, le projet de loi oblige la ville à imposer toutes les taxes décrétées par le gouvernement actuel et il autorise les autorités municipales à dépenser la garantie (fonds d'amortissement) pour l'administration générale de la ville. C'est pourquoi nous nous y opposons. L'autre partie du bill devra donc attendre.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): L'honorable chef de l'opposition est surpris que je me fasse le parrain de ce bill. Dans le gouvernement, nous avons la solidarité ministérielle. Du temps de l'Union nationale, où le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) était premier ministre, ce fut toujours un "*one man show*"! Le chef de l'opposition crie au scandale pour rien. Pourquoi soulever des questions de race et de religion quand nous discutons les affaires de Montréal? Le chef de l'opposition me reproche de faire partie de la minorité; de ce côté-ci de la Chambre, il n'y a ni minorité ni majorité. Les intérêts de Montréal n'ont aucune relation avec les questions de race ou de langue.

Nous voulons tous travailler ensemble pour le progrès de Montréal, pour maintenir sa position comme métropole du Canada, comme nous voulons travailler afin de garder pour la province la première place dans la Confédération, qu'elle a perdue sous le régime de mon honorable ami et que le gouvernement libéral lui a redonnée. C'est pour cela que Québec fera aujourd'hui même, pour l'emprunt de la Victoire, plus que n'importe quelle autre province du Canada.

Je crois que le chef de l'opposition a prononcé des paroles qui dépassent sa pensée. Je sais qu'il le fait plutôt pour me taquiner. Personnellement, il est gentil. Sous prétexte de faire des plaisanteries, quelquefois l'honorable chef de l'opposition dit des choses qui ne devraient pas être dites en cette Chambre. Il dit cela avec sourire et bonhomie. Mais le sourire et la bonhomie ne se traduisent pas sur les journaux. On n'y voit que des paroles froides.

Je peux prendre ce qu'il a dit avec un sourire, mais les gens qui ne connaissent pas l'atmosphère de cette Chambre pourraient prendre ses paroles trop au sérieux et garder l'impression que Québec veut faire bande à part et que le chef de l'opposition veut séparer la province des autres provinces du Canada.

J'ai consacré ma vie à promouvoir l'unité nationale, pour que chacun soit fier de sa race. Que nous soyons d'origine française, anglaise, écossaise, irlandaise, nous sommes tous des Canadiens qui devraient être fiers de leur origine. Et ce n'est pas le temps de parler de désunion et tout le monde devrait être du même avis en ce moment critique, où tous nos droits sont très sérieusement menacés de deux côtés, à l'est par les nazis et les fascistes, à l'ouest par les Japonais, deux forces qui veulent détruire ce que nous avons construit de chrétien. Nous combattons des ennemis implacables. Les Allemands et les Japonais veulent nous écraser entre leurs deux puissances. Ce n'est pas le temps d'allumer des querelles de race, de semer la division entre Canadiens. Il faut nous unir!

Je sais que l'honorable chef de l'opposition n'est pas toujours sérieux, car il pense autrement qu'il parle. Mais j'espère que c'est la dernière fois que des paroles légères seront prononcées en cette Chambre, et où les susceptibilités de race ou de religion peuvent être attisées ou d'autres émotions agitées. Nous n'y attachons pas trop d'importance ici, car nous connaissons l'esprit combatif du député de Trois-Rivières, mais il s'engage sur un terrain dangereux et son attitude peut avoir des conséquences sérieuses en dehors de la province.

(Applaudissements)

Les finances de Montréal se sont améliorées grâce à la bonne administration municipale actuelle et, si le comité exécutif croit que la situation le justifie, il devrait abolir deux taxes de nuisance, la taxe de radio et la taxe d'eau sur les autos. Cependant, vu que ces deux taxes doivent être perçues à moins que le comité exécutif ne modifie le budget, mes remarques ne sont que des commentaires et ne changent rien à la situation.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ceci peut être fait avec le bill adopté aujourd'hui, dit-il. Il s'objecte à ce qu'on permette au comité exécutif de modifier le budget sans que le conseil ait à se pencher dessus.

Je suis prêt à coopérer avec le gouvernement. Le trésorier dit que sous l'Union nationale, nous avions un "one man show". J'aime mieux cela que le fait de la présentation d'un bill de Montréal par le député de Montréal-Notre-Dame-de-Grâce qui appartient à la haute finance.

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce): Je proteste de nouveau! Notre-Dame-de-Grâce est une division de Montréal, qui compte 75,000 âmes. Je représente cette division avec le souci des intérêts de la métropole et je ne représente pas la haute finance.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Alors, le trésorier représente Montréal-Notre-Dame-de-Grâce, mais il est au service de la haute finance. Depuis que nos grands financiers sont au pouvoir, jamais la ville de Montréal n'a mis de côté son fonds d'amortissement pour payer sa dette.

Si la métropole était administrée comme on le dit, on n'aurait pas besoin de mettre de côté pour elle les principes élémentaires de comptabilité. Si les régimes japonais et hitlériens sont méprisables, on ne doit pas les imiter. L'interdiction de la ville de Montréal, c'est la politique d'Hitler et de Tojo. C'est un gouvernement japonais que nous avons à la tête de la province.

(Rires)

C'est le l'hitlérisme. Le trésorier est sorti sur ses grands chevaux et il a parlé d'unité nationale. Je suis pour l'unité nationale mais non pour l'assimilation. Si l'unité nationale consiste à l'abandon de nos droits, à tout céder à Ottawa et à laisser les autres empiéter sur nos droits, je n'en suis pas. Quand nous étions au pouvoir, les amis du trésorier de la province en tout temps ont soulevé les questions de race.

Si jamais un parti a soulevé les questions de race, c'est bien le Parti libéral. Il nous accusait de continuellement de favoriser les Anglais. Ce sont les libéraux qui ont soulevé cette question lorsque l'Union nationale a accordé un contrat à la General Steel Ware lorsqu'elle a voté un octroi à l'école de Stanstead. Et si jamais le peuple a été écrasé sous le poids des taxes, c'est bien sous l'administration actuelle.

Les ancêtres du trésorier de la province ne se battaient pas pour la couronne britannique sous les murs de Québec en 1775 alors que les Canadiens

français le faisaient. Je ne doute pas de la sincérité du trésorier, qui est un gentilhomme, et de son dévouement pour son pays. Mais je demande à ses amis de cesser d'accaparer le patriotisme dans ce pays.

La province de Québec ne se laissera pas mener par les empires. Si on se bat pour les minorités, qu'on commence à se battre pour les minorités du Canada. Défendons les libertés ailleurs si l'on veut, mais préservons-les chez nous! Québec ne sera jamais l'esclave d'une autre province ou d'un empire.

Lord Tweedsmuir a déclaré que le premier devoir d'un Canadien est d'aimer le Canada. Le devoir de la population est envers le Canada et non envers l'Empire britannique.

L'honorable M. Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Il y a quelque chose qui ne va pas; le leader de l'opposition est très fâché.

M. Caron (Maisonneuve) remercie le trésorier de la province de réitérer aux autorités de Montréal la demande qu'il leur avait faite il y a un an d'abolir la taxe d'eau sur les automobiles et celle des radios.

Les articles 1 à 5, ainsi que le préambule, sont adoptés.

Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a étudié le bill et qu'il l'a adopté sans l'amender.

L'honorable M. Drouin (Québec-Est) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté, après division.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

Subsides:

Budget des dépenses 1943-1944

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose, selon l'ordre du jour, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Paquette (Labelle) propose, appuyé par le représentant de Papineau (M. Lorrain), que tous les mots après "que", dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"L'Assemblée législative, tout en étant prête à voter les subsides nécessaires au gouvernement de la province exprime l'opinion qu'il est du devoir du gouvernement de la province de fournir à la Chambre, avec diligence et d'une manière claire, précise et véridique, tous les renseignements qui lui sont demandés par les représentants du peuple au sujet de l'administration et de la situation financière de la province."

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le gouvernement répondra-t-il bientôt à la question posée par l'opposition au sujet du nombre d'employés engagés ou embauchés par le gouvernement actuel, ainsi que du nombre et de l'importance des augmentations de salaire?

L'honorable M. Dansereau (Argenteuil): On est à préparer la réponse demandée, mais il s'agit d'un travail très long. Elle sera soumise ces jours-ci à la Chambre.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Nous n'avons rien à cacher et nous ne laisserons pas de question au *Feuilleton*, comme cela s'est vu sous l'Union nationale. Le gouvernement de l'Union nationale a-t-il toujours engagé les employés permanents par arrêté ministériel? Aucun gouvernement n'a nommé plus irrégulièrement les employés que le sien.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Jamais le gouvernement de l'Union nationale n'a nommé des employés permanents autrement que par arrêté ministériel.

L'amendement est mis aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Duplessis, Gagnon (Matane), Langlais, Lorrain, Paquette, Pouliot, Talbot, 9.

Contre: MM. Beaulieu (Témiscouata), Bienvenue, Biron, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Boucher, Caron (Maisonnette), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Comeau, Dansereau, Desmarais, Duffy, Duval, Fillion, Francoeur (Montréal-Mercier),

Gagnon (Frontenac), Godbout, Goulet, Guerin, Joyal, Lapointe, Mathewson, Morin (Québec-Centre), Perrier, Plamondon, Rochette, Sabourin, 28.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale est mise aux voix et adoptée. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

En comité:

L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce) propose: 1. Qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante mille dollars, nécessaire pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Dépenses de voyage (Travaux publics)", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1944.

Adopté.

2. Qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de dix-sept mille six cents dollars, nécessaire pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Frais de bureau", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1944.

Adopté.

3. Qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cent mille dollars, nécessaire pour couvrir les dépenses prévues à l'article: "Prévention des incendies: octroi", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1944.

Des députés de l'opposition demandent des renseignements au ministre.

L'honorable M. Dansereau (Argenteuil) fournit à l'opposition les renseignements requis³.

La résolution est adoptée.

Rapport du comité des subsides:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a adopté trois résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Il est résolu que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera de nouveau en comité des subsides.

Les résolutions du comité sont lues et agréées.

Ajournement

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera, se trouve ajournée à mardi prochain.

Adopté.

La séance est levée à 1 h 05.

NOTES

1. Cette lettre est de M. L.-C. Decelles, qui est, selon *Le Soleil* du 1^{er} mai 1943, à la page 9, le principal actionnaire de la maison J.-B. Renaud.

2. En l'absence de MM. Drouin et Bouchard, c'est M. Mathewson qui pilote le bill, selon *L'Événement-Journal* du 1^{er} mai 1943, à la page 3.

3. *Le Canada* du 1^{er} mai 1943, à la page 12, précise que les crédits ont été votés sans beaucoup de discussions.